This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

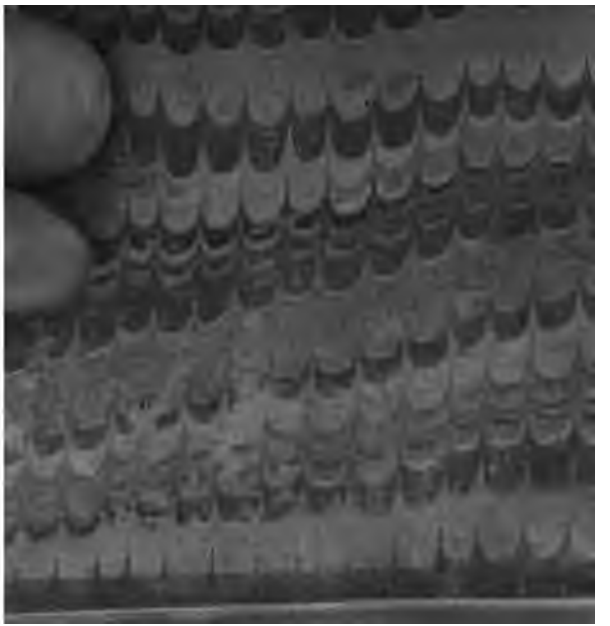

6000263992

ANECDOTES
FRANÇOISES.

TOME PREMIER.

ANECDOTES FRANÇOISES,

DEPUIS

L'ETABLISSEMENT DE LA MONARCHIE

JUSQU'AU REGNE DE LOUIS XV.

TOME PREMIER.

SECONDE ÉDITION,
Corrigée & augmentée.

A PARIS,
Chez VINCENT, Imprimeur-Libraire,
rue S. Severin.
M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

223. K. 23.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

AVIS
DU LIBRAIRE

Sur cette ſeconde édition.

LE Public a mis le ſceau de ſon approbation aux éloges avec leſquels tous nos Journaux lui ont annoncé les ANECDOTES FRANÇOISES. En moins de huit mois, la premiere Edition a été enlevée. La ſeconde aura, ſans doute, un ſort égal à celui d'un autre ouvrage * du même Auteur. On n'a rien épargné pour la rendre digne de fixer l'attention des amateurs de notre hiſtoire, ſoit en augmentant le nombre des Anecdotes intéreſſantes, ſoit par de nouvelles recherches ſur les mœurs, les uſages & les coutumes de la nation Françoiſe, ſoit en donnant les plus grands ſoins à la partie typographique.

* Hiſtoire poétique, tirée des poëtes François, nouvelle édition, en 1767, chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin.

AVERTISSEMENT.

LEs ouvrages ſur les Annales de la France ſe multiplient chaque jour, & paroiſſent ſous mille formes différentes, parce que jamais on ne leur a fait un accueil ſi favorable. Le fruit le plus précieux que l'on puiſſe en eſpérer, c'eſt que les vertus de nos ancêtres paſſent dans notre ame, & que leurs fautes, leurs défauts, leurs vices mêmes ſervent à notre inſtruction; c'eſt que nous ſoyons familiariſés avec leurs mœurs, leurs uſages & leurs coutumes; c'eſt que tous les traits propres à les faire connoître, & les faits principaux qui caractériſent chaque ſiècle en particulier, reſtent imprimés dans la mémoire; & c'eſt le but que l'on ſe propoſe; en donnant au public un Recueil qui peut être appellé le réſultat d'une lecture ſuivie de notre hiſtoire; &

*dans lequel, ſous le titre d'*Anecdotes Françoiſes, *on a tâché de réunir tout ce qui pouvoit contribuer à remplir différents objets que l'on vient d'expoſer, tantôt on préſente une de ces actions vertueuſes dont le récit doit ſervir à émouvoir l'ame, à l'intéreſſer, & à développer ce ſentiment d'eſtime que nous avons naturellement pour la vertu : tantôt on offre un trait qui fait gémir l'humanité ſur la foibleſſe des hommes & ſur les triſtes effets des malheureux penchants par leſquels ils ſe laiſſent trop ſouvent entraîner. Ici, ce ſont des injuſtices criantes, des erreurs groſſieres, des vengeances, des perfidies, des trahiſons & des cruautés; fruits de l'ignorance & de la barbarie, qui ſervent à relever le mérite des connoiſſances utiles, de l'étude des lettres & des beaux arts, & de tout ce qui a pu contribuer à éclairer les eſprits, à polir les mœurs, à introduire dans la*

ſociété ces qualités aimables & ces vertus eſſentielles qui en ſont l'agrément & la sûreté: Là, c'eſt un acte de bienfaiſance ou un procédé généreux qui prouve combien on a connu, dans tous les tems, ce plaiſir délicat que l'on goûte à ſoulager des malheureux, à protéger l'innocence, à pardonner une injure, à n'oppoſer que de nouveaux bienfaits au crime de l'ingratitude. N'eſt-ce pas ainſi que l'hiſtoire vient appuyer & juſtifier par ces exemples, les leçons de la morale & de la politique?

On ne doit point s'attendre à trouver ici des Anecdotes propres à groſſir une chronique ſcandaleuſe, ni des faits hazardés ſur la foi d'un écrivain paſſionné, méchant ou ſatyrique. Tout ce qu'on avance eſt fondé ſur le témoignage des auteurs les plus eſtimés. Quand ils ſe ſont trouvés en contradiction, on a tâché de les concilier enſemble; ou l'on s'eſt décidé en faveur

de celui qui méritoit la préférence; & l'on a rejetté tout ce qui n'étoit pas revêtu d'une autorité ſuffiſante pour être mis au nombre des vérités que l'hiſtoire peut adopter. Le déſir de ne point s'écarter, à cet égard, des bornes les plus étroites, a empêché de remonter au delà du regne de Clovis. C'eſt la ſeule époque où l'on doive ſe fixer, quand on craint de s'égarer dans les ténebres qui enveloppent l'origine des grands empires dont l'antiquité fait une partie de la gloire.

En offrant ce Recueil au public, on ſe propoſe d'intéreſſer l'eſprit en l'amuſant, & de le forcer, pour ainſi dire, à retenir la chronologie de notre hiſtoire, à connoître le génie propre de la nation, & à ſe former des idées juſtes ſur chacun des ſiecles qui ſe ſont écoulés depuis l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe. Une action qui caractériſe un grand homme, eſt ſuivie d'un trait plaiſant ou ſé-

rieux, d'une penſée ingénieuſe, d'un bon mot, ou d'un événement remarquable. L'ordre chronologique auquel on s'eſt aſtreint, devoit néceſſairement produire cette variété & mêler l'utile à l'agréable. Ce qui doit être regardé comme l'objet d'une ſimple lecture amuſante, eſt joint à tout ce que l'on rencontre dans nos Annales de plus intéreſſant ſur la religion, le gouvernement politique, la guerre, la navigation, les monumens publics, les jeux, les ſpectacles, les coutumes, les uſages de la vie commune, les habits, les monnoies; en un mot, ce qu'on entend par les mœurs d'une nation. L'origine des arts & des ſciences, leurs progrès, leur décadence & leur chute; les nouvelles découvertes, les entrepriſes extraordinaires, & la plûpart des connoiſſances utiles ou néceſſaires, tiennent auſſi leur place; de façon cependant que tout ce qui ſem-

ble n'appartenir qu'à l'érudition, ou n'être pas une narration purement hiſtorique, ſe trouve au bas des pages & mis en forme de notes. Les Lecteurs qui ne cherchent que les faits anecdotes, pourront ſavoir gré de cette attention.

Quant aux réflexions qui ſe préſentent en foule, & dont on auroit pu groſſir conſidérablement ce Recueil, on les abandonne à la ſagacité du Lecteur : elles naiſſent ſi naturellement de la plûpart des faits que l'on rapporte, qu'il eût été impoſſible de ne pas déplaire, en prévenant ſans ceſſe les applications, qui ſe font d'elles-mêmes, aux mœurs & au goût de notre ſiecle. Il ſeroit inutile de prévenir le Public en faveur du ſtyle : on s'eſt attaché à le rendre clair, précis, exact, & l'uſage des guillemets *a été trop fréquent, pour ne pas mettre à couvert de tout reproche la liberté qu'on a priſe, d'emprunter les expreſſions*

des auteurs, ſur-tout quand il ne paroiſſoit pas aiſé de dire les choſes autrement qu'ils ne les avoient exprimées.

On a cru pouvoir ſe diſpenſer de citer les ſources où l'on a puiſé. Une foule de noms & de citations n'auroit ſervi qu'à jetter de la confuſion dans le texte, ou à ſurcharger les marges; & la partie typographique ne pouvoit qu'en ſouffrir infiniment. D'ailleurs il ne ſera pas difficile de lever les doutes qui pourroient naître à cet égard, ſoit en conſultant nos meilleurs hiſtoriens, ſoit en jugeant des faits que l'on ignoroit par ceux que l'on connoiſſoit déjà, ſoit en concluant favorablement de la fidélité avec laquelle on a cité ſes garants, autant de fois qu'on l'a cru néceſſaire.

ANECDOTES FRANÇOISES,

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT de la Monarchie juſqu'au Regne de LOUIS XV.

CLOVIS.

[487]

DANS une revue générale de ſes troupes, Clovis tua de ſa propre main un ſoldat, en lui diſant: " „ Souviens-toi du vaſe de Soiſſons. „ L'année précédente, ce ſoldat avoit

Quand l'hiſtoire commença, vers le milieu du troiſieme ſiecle, à parler des Francs ou François, elle déſigna les Saliens, les Attuaires, les Ampſivares,

eu l'audace de donner un coup de hache ſur un vaſe d'une grandeur & d'une beauté extraordinaires, qui avoit été pris dans une Egliſe de Reims, & que Clovis vouloit rendre, à la priere de S. Remy, Evêque de cette ville. Tous les hiſtoriens s'accordent à aſſurer que cette action ne ſervit qu'à affermir l'autorité du Roi, & qu'elle augmenta conſidérablement le reſpect que l'on avoit pour ſa perſonne.

---

les Kamaves, les Bricteres & les Cattes, nations de la Germanie, qui ſe liguerent enſemble pour la défenſe de leur liberté. Ce motif les unit ſi étroitement, qu'ils ne firent bientôt plus qu'un peuple ſous le nom de *Francs*. Ce nom étoit le ſymbole de la cauſe pour laquelle ils combattoient; *Francs*, en tudeſque, ſignifioit *libres*. On ne tarda pas à appeller *France* le pays qu'ils habitoient entre la Saxe & l'Allemagne, c'eſt-à-dire, la Suabe. » Entre les Saxons » & les Allemands, dit S. Jerôme, eſt ſituée une » nation qui a moins d'étendue que de force. On » nommoit auparavant ce pays *Germanie*; on l'appelle » aujourd'hui *France* ».

La bravoure & la nobleſſe des ſentimens faiſoient le fond du caractere des Francs. Les Romains les accuſoient d'être menteurs & perfides, parce qu'ils les trouvoient toujours prêts à reprendre les armes pour les intérêts d'une liberté que Rome vouloit opprimer, & que les Francs défendoient en bravant tous les dangers. D'ailleurs, les Romains eux-mêmes rendoient juſtice au reſpect infini que ces fiers enne-

[496.]

Clovis, ſur le point de perdre la bataille contre les Allemands, invoque le Dieu des Chrétiens, que la Reine Clotilde lui avoit déja fait connoître, & promet de recevoir le bâptême, s'il ſort vainqueur du combat. Auſſi-tôt il rallie ſes troupes, & remporte une victoire complette dans les plaines de Tolbiac, aujourd'hui Zulc ou Tulpic, dans le duché de Juliers, à dix lieues de Cologne.

---

mis avoient pour les droits de l'hoſpitalité ; & les Grecs diſoient en proverbe : » Ayez le François pour » ami, ne l'ayez pas pour voiſin. » Tous les reproches odieux ceſſerent avec la néceſſité des moyens propres à former un établiſſement ſolide ; & l'on donna le nom de *franchiſe* à un caractere ouvert, plein de droiture & de ſincérité.

Les Francs mettoient toute leur ambition à s'établir dans les Gaules. Dès l'année 287, ils y avoient un établiſſement que l'Empereur Julien confirma en 358 ; mais il ne devint fixe que vers 438. Les efforts des premiers Rois, Pharamond, Clodion, Mérovée & Childeric, n'avoient pas eu des ſuccès aſſez rapides, ni aſſez conſtans, pour affermir une domination que les Gaulois & les Romains redoutoient également. Cette gloire étoit réſervée à Clovis, qui, n'étant âgé que de vingt ans, établit à Soiſſons le ſiege de la Monarchie Françoiſe, après avoir vaincu & fait décapiter Siagrius, Général des Romains, & Gou-

La priere de Clovis étoit conçue en ces termes: " Dieu de la Reine Clo-
„ tilde, vous que l'on dit le Fils du
„ Dieu vivant, & qui donnez du ſe-
„ cours à ceux qui vous invoquent, &
„ la victoire à ceux qui eſpérent en
„ vous! j'implore votre aſſiſtance. Si vous
„ me faites vaincre mon ennemi, &
„ reconnoître le pouvoir que vous attri-
„ buent ceux qui vous adorent, je croirai
„ en vous, & je me ferai baptiſer en
„ votre nom. J'ai invoqué mes dieux,
„ & ils ne me ſecourent pas; ils ſont
„ donc ſans pouvoir; aidez-moi à
„ vaincre, puiſque je vous invoque, &
„ que je veux mettre en vous toute ma
„ confiance. „

---

verneur des Gaules. Ce jeune Prince étoit fils de Childéric, & petit-fils de Mérovée; ce qui a fait donner aux Rois de la premiere race le nom de *Mérovingiens*.

Toute la Religion des Francs conſiſtoit d'abord à conſacrer des fontaines & des forêts à Mars, à Hercule & à Mercure. Dans la ſuite, ils eurent des idoles, parmi leſquelles la tête d'un bœuf tenoit le premier rang. Leurs dieux ſe multiplierent; mais le nombre n'en fut pas bien conſidérable; &, quoiqu'ils tinrent aſſez long-tems à des pratiques ſuperſtitieuſes, on peut dire que leur attachement à l'idolatrie n'étoit rien moins qu'opiniâtre.

Les Francs ne furent pas plutôt établis dans les Gaules, qu'ils penſerent à ſe civiliſer. Ils choiſirent

Le jour de Noël, & non point le jour de Pâques, comme on l'a cru long-tems ſur la parole d'Hincmar, Clovis reçut le baptême des mains de S. Remy, dans l'Egliſe de S. Martin, hors des portes de Reims. Le ſaint Evêque n'avoit rien omis de tout ce qui pouvoit relever l'éclat de cette auguſte cérémonie; & le Roi, frappé d'étonnement, lui dit: " „ Mon pere, eſt-ce-là le Royaume de „ Jeſus-Chriſt que vous m'avez promis? „ ... Non, Prince, répondit-il, ce „ n'eſt que le chemin qui y conduit. „ Plus de trois mille François furent baptiſés en même tems: & bien-tôt toute la nation ſuivit l'exemple de ſon Roi, qui s'occupoit du ſoin de faire inſtruire ſes ſujets dans la religion Chrétienne. Clovis étoit alors le ſeul Roi

---

quatre des plus prudens & des plus ſages d'entr'eux, pour rédiger par écrit leurs loix & leurs uſages. Après trois aſſemblées, la loi Salique fut dreſſée, approuvée & promulguée. On l'appella *Salique*, du nom des Saliens, qui étoient la plus noble partie de la nation Françoiſe.

Bientôt le Chriſtianiſme adoucit les mœurs des Francs, & leur fit mériter, de la part de l'hiſtorien Agathias, un éloge d'autant moins ſuſpect, que les Grecs craignoient fort un peuple belliqueux & devenu redoutable par le nombre de ſes conquêtes. " Les François, dit cet hiſtorien, ne ſont pas

Catholique qu'il y eût dans les empires d'Orient & d'Occident, tous les autres étant encore idolâtres, ou infectés de l'héréſie Arienne.

[500.]

Alaric, Roi des Goths en Eſpagne, avoit commis des hoſtilités contre la France. Clovis aſſembla ſon armée, après avoir ordonné de bâtir à Paris une Egliſe ſous l'invocation de S. Pierre & de S. Paul, afin d'attirer ſur ſes armes la protection de ces deux apôtres, qu'il honoroit d'un culte particulier. Cette Egliſe eſt celle de ſainte Genevieve où Clovis fut inhumé en 511, âgé de quarante-cinq ans; il en avoit regné trente. Sainte Genevieve, patrone

» errans çà & là, comme la plupart des barbares. Ils » ſuivent la police & les loix Romaines, & le culte » du vrai Dieu; car ils ſont tous Chrétiens. Ils ont » des Evêques & des Magiſtrats dans leurs villes; & » ils obſervent, comme nous, les jours de fêtes. En » un mot, pour des barbares, ils me paroiſſent avoir » beaucoup de politeſſe & d'urbanité. Il n'y a que » leur langage & leur maniere de s'habiller, qui ſe » reſſentent de la barbarie. Pour moi, entre pluſieurs » qualités dont ils ſont doués, j'admire ſur-tout la » juſtice & la concorde qui régne entr'eux ».

Les Francs n'avoient d'abord pour armes qu'un arc & des fleches: après leur établiſſement dans les Gaules, ils prirent le bouclier, l'épée, l'angon,

de Paris, avoit été enterrée dans cette même Egliſe, quelques mois avant la mort de Clovis.

Ce premier monument de la piété de nos rois fut brûlé par les Normands, en 856. Il ſemble n'avoir commencé à tomber de vétuſté, que pour laiſſer à Louis XV la gloire de ſignaler, à l'exemple de Clovis, ſon amour pour la religion, ſon reſpect pour la patrone de ſa capitale, & ſon zèle pour l'embelliſſement de la premiere ville de ſon royaume. En 1755, le roi donna les ordres les plus précis, & voulut qu'on n'épargnât rien de tout ce qui pourroit contribuer à la magnificence d'un édifice qui doit être un des plus beaux monumens de ſon régne; & le 6 Septembre 1764, il a poſé la premiere pierre de la nouvelle égliſe de ſainte Genevieve.

[507.]

Clovis ayant étendu ſes conquêtes

eſpece de petit dard armé d'un fer à deux crochets recourbés, & la hache à deux tranchans, qu'ils appelloient *franciſque*.

Parmi les Francs & les Gaulois, on ne comptoit point par jours, mais par nuits. On lit au titre 49 de la loi Salique : » Si quelqu'un a perdu ſon eſclave, » ſon cheval ou ſon bœuf, il a quarante nuits de » terme pour s'en ſaiſir. »

depuis l'embouchure du Rhin juſqu'à Toulouſe, vint s'établir à Paris, dont il fit la capitale de ſon empire, & fixa ſa demeure dans un palais, ancien ſéjour des empereurs Julien & Valentinien I.

[510]

La plûpart des princes portoient le nom de *rois*. Clovis, jaloux de s'attribuer à lui ſeul ce titre auguſte, employa des ruſes, des perfidies, des crimes, qui déshonorent ſa mémoire.

Il donna des bracelets & des baudriers de faux-or à des traîtres qui lui avoient livré Ranacaire, roi de Cambrai. Ceux-ci ſe plaignant de la tromperie: " Allez, leur dit-il, vous êtes „ des infâmes dont la trahiſon ne mé„ riteroit que des ſupplices. „

Il fit couper les cheveux à Cararic, Roi des Morins (peuples de Térouenne;) c'étoit la marque qu'un prince François renonçoit au trône. Le fils de Cararic, enveloppé dans la même diſgrace, oſa dire à ſon pere, afin de le conſoler: " Ces cheveux que „ l'on m'a coupés, ne ſont que des „ branches vertes qui repouſſeront; car „ le tronc n'eſt pas mort. Mais Dieu „ faſſe périr celui qui les fait couper. „ Clovis en fut informé, & répondit: " Ils „ ſe plaignent qu'on leur faſſe couper les „ cheveux; qu'on leur coupe la tête. „

Clovis n'avoit point oublié qu'en 486, à la célebre bataille de Soiſſons, Cararic, auquel il avoit confié un corps de troupes aſſez conſiderable, s'étoit tenu à l'écart, pour ſe ranger du côté des vainqueurs. Loin de s'occuper à prévenir ou à punir cette trahiſon, le jeune Monarque n'avoit penſé qu'à charger les Romains de façon à déterminer le traître à le ſuivre. Alors ce trait de prudence contribua infiniment au ſuccès d'une victoire qui anéantit la domination Romaine dans les Gaules. Vingt-quatre ans après, la vengeance ne ſervit qu'à ternir tant de gloire.

[511]

Clovis mourut le 27 Novembre. Il fut enterré à Paris, dans la Baſilique des ſaints apôtres, qu'il avoit commencé de faire bâtir; & l'on y célebre encore tous les ans ſon anniverſaire. Le mauſolée, placé dans le chœur de cette égliſe, eſt un ouvrage récent. Le cardinal de la Rochefoucauld l'a fait ériger avec cette inſcription:

CHLODOVEO Magno,
Regum Francorum primo Chriſtiano,
Hujus Baſilicæ Fundatori
Sepulchrum... abbas & conventus renovârunt.

On trouve dans Aimoin une épitaphe de Clovis, attribuée à S. Remy, & qui commence par ces vers:

Dives opum, virtute potens, claruſque triumpho
Condidit hanc ſedem Rex CLODOVÆUS, *& idem*
Patricius magno ſublimis fulſit honore.

* CHILDEBERT.

[520].

AMALBERGE voulant déterminer Hermanfroi ſon époux, à envahir le reſte de la Thuringe, ordonna aux officiers de ne couvrir la table qu'à moitié : le Roi, ſurpris de cette ſingularité, en demanda la cauſe ; Amalberge lui repondit : " Un prince qui „ ſouffre patiemment de ſe voir privé „ de la moitié d'un royaume qu'il devroit poſſéder tout entier, doit-il ſe „ plaindre qu'on ne ſerve ſa table qu'à „ demi ? „.

* On ſe borne à ſuivre ici la ſucceſſion des Rois qui régnerent dans cette partie de la France, dont Paris étoit la capitale.

Clovis avoit partagé ſon empire entre ſes quatre fils : Thierri I régna à Metz ; Clodomir à Orléans ; Childebert à Paris, & Clotaire I à Soiſſons. Tous ces Princes jouirent paiſiblement du droit de régale, par lequel les fruits de tout Evêché vacant rentroient dans la main du Roi. Ce droit qui ſubſiſte toujours en France, & qui s'étend même ſur tout ce que l'on appelle aujourd'hui *bénéfices conſiſtoriaux*, eſt auſſi ancien que la monarchie.

[543]

Théodebert, fils de Thierri I, Roi de Metz, étoit en guerre avec Cochiliac, Roi des Danois, & la termina en un ſeul jour par une double victoire. Il défit l'armée de terre, tandis que la flotte Françoiſe battoit la flotte Danoiſe. C'eſt le premier exploit maritime que l'on connoiſſe depuis l'établiſſement des François dans les Gaules.

Ce prince s'étoit rendu la terreur des Goths & des Grecs, qui ſe diſputoient l'Italie. Il ſongeoit à porter la guerre dans l'Orient, quand il fut bleſſé à la chaſſe, de la chute d'un arbre qu'un bufle renverſa ſur lui; & il mourut peu de jours après, l'an 548. Il prenoit le titre d'*Auguſte*, en repréſailles de ce que l'Empereur Juſtinien avoit pris celui de *Francique*. Les médailles le repréſentent avec les ornemens impériaux, & cette légende : *Dominus noſter Theudebertus Auguſtus.*

[548]

L'hiſtoire a conſervé le nom de Parténius, homme très-gourmand, qui prenoit de l'aloës pour faciliter ſa digeſtion.

[553]

Théodebalde ou Thibaut, Roi d'Auſtraſie, (Metz en étoit la capitale,)

adreſſa cet apologue à un homme qui s'étoit fort enrichi à ſes dépens: " Un „ ſerpent ſe gliſſa dans une bouteille „ remplie de vin, & en but tant qu'il „ s'enfla au point de ne pouvoir plus „ ſortir; le maître de la bouteille ar„ rive, & dit au ſerpent: Rends ce „ que tu as pris, & tu ſortiras auſſi ai„ ſément que tu es entré. „.

[555]

Les François, au nombre de trente mille combattans, attaquent Narſès, géneral de l'armée Romaine, ſur les bords du Caſilin, à quelques lieues de Capouë. Du premier choc, ils renverſent la premiere ligne des Romains, rompent la ſeconde, & s'avancent vers le camp pour le piller; mais ils ſe trouvent bientôt enveloppés, & de toute leur armée il n'échappe que cinq ſoldats.

[558]

Childebert mourut lorſque tout étoit préparé pour la dédicace de l'égliſe qu'il venoit de faire bâtir en l'honneur de la ſainte Croix & de S. Vincent. S. Germain, évêque de Paris, y fit le même jour la cérémonie de la dédicace, & celle des obſéques du roi qui

ſembla n'avoir bâti cette égliſe que pour lui ſervir de tombeau. *

* Cette Egliſe, aujourd'hui Saint Germain des Prés, paſſoit pour un des plus beaux édifices qu'il y eût dans les Gaules. Elle étoit bâtie en forme de croix, & il y avoit quatre autels; les colonnes étoient de marbre; & le pavé, en piéces de rapport de différentes couleurs, formoit diverſes figures. La voûte étoit ornée de lambris dorés; des peintures à fond d'or, décoroient les murailles; & le toît étoit couvert de lames de cuivre doré; ce qui donna, dans la ſuite, occaſion de nommer cette Egliſe, *Saint Germain le Doré*.

CLOTAIRE I.

[558]

CLOTAIRE I, quatrieme fils de Clovis, régne ſeul ſur les François. Il ne reſtoit plus d'héritiers de ſes freres, que deux filles de Childebert, qui n'avoient aucun droit à la couronne de leur pere, ſuivant cette diſpoſition de l'article ſixieme du titre ſoixante-deuxieme de la loi Salique. " Pour ce qui „ eſt de la TERRE SALIQUE, que la „ femme n'ait nulle part à l'héritage,

On ne connoît plus gueres la loi SALIQUE que par l'article célébre qui exclut les femmes de la ſucceſſion à la couronne ; & c'eſt peut-être le ſeul que l'on n'ait point abrogé. Cette loi a fait long-tems toute la juriſprudence Françoiſe ; elle a même été la ſeule que l'on obſervât juſqu'à la publication des réglemens donnés ſous le nom de CAPITULAIRES, par les Rois de la ſeconde race.

La loi SALIQUE eſt un recueil de réglemens ſur toute ſorte de matieres. Selon l'édition de M. Pithou, elle contient ſoixante & onze titres ſubdiviſés en pluſieurs articles. Elle tend ſur-tout à réprimer les vols, le meurtre, toute eſpece de violence, & ne décerne point d'autre peine, même contre le rapt & l'aſſaſſinat, qu'une amende pécuniaire : elle eſt, pour

„ mais que tout aille aux mâles. „ C'eſt le premier exemple que nous ayons de l'exécution de cette loi fondamentale, qui, n'admet que les mâles ſur le trône de France. Philippe le Long y monta, en 1316, à la place de Jeanne, fille de Louis Hutin ; & Philippe, Comte de

---

le meurtre d'un François, double de celle qui eſt marquée pour le meurtre d'un Romain ou d'un Gaulois. Appeller un homme renard ou liévre, c'étoit encourir la peine portée contre les paroles injurieuſes. Les amendes pécuniaires ne ſuffiſant point pour réprimer la licence, on y ajouta des peines ignominieuſes. Un François, atteint de quelque crime, étoit condamné à aller, nud en chemiſe, d'une diſtance à une autre, en portant un chien, & quelquefois une ſelle de cheval. C'eſt de-là qu'eſt venue la coutume de faire amende honorable en chemiſe.

Les Francs n'obligerent point les anciens habitans des Gaules à ſuivre la loi Salique ; il leur fut même permis, par une conſtitution particuliere, de vivre ſelon la loi Romaine. Après la conquête de la Bourgogne, on y laiſſa ſubſiſter la loi de Gondebaud, appellée *loi Gombette*. Les Viſigots conſerverent leurs loix & leurs uſages. Ainſi chaque peuple, quoique ſoumis au même Prince, avoit une loi qui lui étoit propre, & ſelon laquelle il étoit jugé. De-là vient cette diverſité de loix & de coutumes qui exiſtent encore en France.

Les François appelloient TERRES SALIQUES celles dont ils s'étoient emparés par le droit de conquête & elles étoient héréditaires pour les mâles ſeulement

Valois, donna l'excluſion, en 1328, à Edouard III, Roi d'Angleterre, qui étoit, par les femmes, le plus proche héritier de Charles le Bel.

Ils appelloient BÉNÉFICES MILITAIRES les terres qu'ils tenoient de la libéralité du Prince, & elles ne leur étoient données qu'à vie. Telle eſt l'origine du nom de Bénéfices, attribué aux biens eccléſiaſtiques. Les Gaulois jouiſſoient en toute liberté de leurs poſſeſſions, étoient employés à la guerre, & pouvoient prétendre aux diſtinctions honorables. » La conſtitu-» tion du Royaume de France eſt ſi excellente, » qu'elle n'a jamais exclu, & n'exclura jamais les » citoyens nés dans le plus bas étage, des dignités » les plus relevées. » (Matharel, Réponſe au livre d'Hotman, intitulé, *Franco-Gallia.*)

CHÉRÉBERT *ou* CHARIBERT.

[566.]

L'USAGE des François, lorſqu'ils s'engageoient avec ſerment, étoit de tirer, d'agiter & de ſecouer leur épée.

Les François ne recevoient point de dot de leurs femmes; c'étoient eux, au contraire, qui les dotoient. Selon la loi Salique, on les achetoit, pour ainſi dire, en préſentant un ſol & un denier aux parents de la fille que l'on vouloit épouſer : ſi c'étoit une veuve, on donnoit trois ſols & un denier; & cette ſomme appartenoit aux plus proches parents de la veuve du côté de ſes ſœurs. Les Rois même ne payoient pas une ſomme plus conſidérable. Les Ambaſſadeurs de Clovis épouſerent, au nom de leur Maître, Clotilde, fille de Chilpéric, Roi des Bourguignons, en donnant un ſol & un denier.

Le lendemain des noces, le mari faiſoit à ſon épouſe un préſent proportionné au rang & aux biens qu'il poſſédoit; c'eſt ce qu'on appelloit MORGAGENIBA, ou PRÉSENT DU MATIN. La femme poſſédoit en propre ce qu'elle recevoit par ce préſent : ainſi pluſieurs Reines de France avoient des villes où elles levoient des impôts en leur nom; & Hildegarde, veuve de Valeran, Comte du Vexin, donna à l'Abbaye de S. Pierre-en-Vallée » un alleu qu'elle a reçu, en » ſe mariant, de ſon ſeigneur, ſuivant l'uſage de la

C'eſt ainſi que les ambaſſadeurs de Chilpéric I, Roi de Soiſſons, jurerent à Athanagilde, Roi des Viſigoths, que

» loi Salique, qui oblige les maris de doter les » femmes. »

Cette même loi permettoit auſſi le divorce; abus qui ſubſiſtoit encore dans le ſeptieme ſiecle, puiſque l'on trouve, parmi les Formules de Marculfe, ce modele d'un acte de divorce. » Les époux tel & telle, » voyant que la diſcorde trouble leur mariage, & » que la charité n'y regne pas, ſont convenus de ſe » ſéparer, & de ſe laiſſer l'un à l'autre la liberté, » ou de ſe retirer dans un monaſtere, ou de ſe rema- » rier, ſans que l'une des parties puiſſe le trouver » mauvais & s'y oppoſer, ſous peine d'une livre d'or » d'amende. »

Non-ſeulement les François pouvoient répudier leurs femmes : il leur étoit même encore permis de renoncer à leur famille, & de répudier, pour ainſi dire, leurs parents. Il ſuffiſoit, pour cela, de ſe préſenter devant le Juge dans une audience publique, de rompre ſur ſa tête quatre bâtons d'aune, & d'en jetter les fragmens à terre. Du moment qu'un François rempliſſoit ces conditions, il étoit cenſé ſortir de ſa famille; ſes parents ne pouvoient plus hériter de lui, & il ne pouvoit plus hériter d'eux.

En 595, Childebert II, Roi d'Auſtraſie, dans un réglement donné à Cologne, impoſa la peine de mort pour l'homicide, & abrogea l'uſage de payer l'amende portée par la loi Salique, & que l'expérience prouvoit être inſuffiſante pour réprimer les emportemens

ſa fille, la princeſſe Galſuinde, auroit ſeule le nom & le rang de Reine, s'il l'accordoit aux demandes de leur maître.

---

d'une nation guerriere, délicate à l'excès ſur le point d'honneur. D'ailleurs, celui qui n'étoit pas aſſez riche pour payer l'amende, trouvoit dans la loi même une reſſource qui lui aſſuroit une ſorte d'impunité. Il en étoit quitte pour renoncer à ſes biens, en ſe ſoumettant à cette cérémonie biſarre. Il aſſembloit ſa famille, ramaſſoit de la terre des quatre coins de ſa maiſon, & la jettoit ſur ſon plus proche parent. Enſuite, étant en chemiſe, pieds nuds, & tenant un bâton à la main, il alloit ſauter la haie. Le parent, ſur qui la terre avoit éte jettée, ſe trouvoit chargé de payer l'amende en queſtion, à moins qu'il ne fît à ſon tour la même cérémonie. Cette coutume s'appelloit CHRENECHRUNDA.

CHILPÉRIC I.

[568.]

SIGEBERT, Roi d'Auſtraſie, eſt battu & pris par le roi des Abares. Le vainqueur, charmé de la bonne grace & de la fermeté de ſon priſonnier, lui rend la liberté, ſes équipages, & lui offre la paix avec ſon amitié. Peu de jours après, Sigebert marque ſa reconnoiſſance par un grand convoi de vivres dont les Abares avoient un beſoin extrême.

Ce Roi, le plus parfait qui juſqu'alors eût régné ſur les François, fut aſſaſſiné, en 575, à Vitry, entre Douai & Arras, & enterré dans l'égliſe de S. Médard à Soiſſons, où l'on voit encore ſa ſtatue. Il porte un habit long, ſelon l'uſage de ces tems-là, pour les Rois & les perſonnes de diſtinction, qui ne portoient l'habit court qu'à la campagne & à l'armée. L'habillement des femmes étoit très-modeſte, & de la plus grande ſimplicité. Leurs robes étoient armoriées, à droite, de l'écu de leur mari, & à gauche, de celui de leur famille, c'eſt-à-dire de la marque diſtinctive

que l'on adoptoit alors ; car on fixe aſſez communément l'époque des armoiries au quatorzieme ſiécle, dans le tems des croiſades.

[568.]

Gontran, Roi d'Orléans & de Bourgogne, l'un des fils de Clotaire I, étoit adoré de ſes ſujets, qui l'appelloient NOTRE BON ROI GONTRAN. L'égliſe l'a mis au nombre des Saints qu'elle honore. Quand il arrivoit à Orléans, le peuple ſortoit au-devant de lui avec les bannieres, en criant ; VIVE LE ROI ; ce qui prouve combien cette acclamation eſt ancienne parmi les François. Les Orléanois étoient charmés de la bonté de leur Roi qui alloit les voir dans leurs maiſons & y mangeoit ce qu'ils lui préſentoient.

[573.]

Les Lombards font une ſeconde irruption dans les Gaules, & ſont entiérement défaits par les généraux du roi Gontran. Ils étoient originaires de Scandinavie. Après s'être fixés quelque tems en Pannonie, ils paſſerent en Italie, l'an 568, conduits par Alboin leur Roi, & ils y fonderent un Royaume qui ſubſiſta juſqu'au régne de Charlemagne. On dit qu'ils furent nommés *Lombards*, à cauſe qu'ils portoient la

barbe longue ; d'autres prétendent que ce fut parce qu'ils avoient de longues haches qu'on appelloit *haerd*, & que c'eſt de-là que nous vient le nom de *hallebarde*, qui ſignifie une hache luiſante.

[584.]

Frédegonde, épouſe de Chilpéric, attribue à des maléfices la mort du jeune Prince Thierri, fils de Childebert II, Roi d'Auſtraſie ; & ſur ce prétexte, elle fait brûler pluſieurs femmes de Paris, & en attacher d'autres ſur la roue, après avoir eu les os rompus. On s'eſt donc trompé, en avançant que le ſupplice de la roue étoit inconnu en France avant le régne de François I ; on l'employoit même contre des femmes ; mais ce n'étoit que pour les plus grands crimes.

[585.]

Le Roi Gontran trouva dans la dépouille du Duc Mummol trois cens quarante marcs de vaiſſelle d'argent ; qu'il fit briſer, afin de la diſtribuer en aumônes : " Je n'en ai reſervé que „ deux plats, diſoit-il ; & c'eſt autant „ qu'il en faut pour le ſervice ordinaire „ de ma table. „

[590.]

Toutes les hiſtoires parlent de la Ju-

dith Françoiſe, & aucune n'en a conſervé le vrai nom. On dit qu'Amalon, comte de Champagne, fit enlever une jeune perſonne noble, belle, vertueuſe, & qu'il entreprit de lui faire violence. La nouvelle Judith, voyant que ſes prieres & ſes larmes ſont inutiles, prend l'épée du Comte, & lui en donne un coup mortel. Il appelle ſes gens & meurt entre leurs bras, en diſant: " Ne faites point de mal à cette „ fille courageuſe. C'eſt moi qui ai pé„ ché en voulant lui ravir l'honneur: „ ce qu'elle a fait, mérite plutôt qu'on „ lui conſerve la vie. „ La demoiſelle qui conſervoit toute ſa préſence d'eſprit, s'échappe au milieu de la confuſion qu'elle vient de cauſer; fait quinze lieues à pied, pour aller demander ſa grace au Roi Gontran, qui étoit à Châlons-ſur-Saône. Le Prince la reçoit avec bonté, lui accorde la vie, la prend ſous ſa ſauve-garde, & défend à la famille du Comte Amalon de chercher à venger cette mort.

[595.]

Le Pape S. Gregoire le Grand écrivit en ces termes à Childebert II, Roi d'Auſtraſie: „ Autant que la dignité „ de Roi éleve audeſſus des autres „ hommes

„ hommes celui qui la poſſede, autant „ la qualité de Roi de France éleve au „ deſſus des autres Rois ceux qui en „ ſont honorés. „ Cet éloge étoit fondé ſur la puiſſance de l'Empire François, alors le plus étendu, &, dès ce tems-là, le plus floriſſant de toute l'Europe.

De tous les ſpectacles que les Romains avoient apportés dans les Gaules, les François ne conſerverent que les combats d'animaux ; & leur ardeur guerriere borna long-tems tous leurs amuſements aux joûtes, aux tournois, aux aſſauts à outrance. Vers l'an 600, les pantomimes commencerent à joindre leurs jeux à ces premiers ſpectacles.

CLOTAIRE II.

[613.]

CLOTAIRE II fut le troiſiéme Roi qui réunit dans ſa perſonne toute la monarchie Françoiſe, & le ſecond du même nom, qui après n'avoir eu en partage que le Royaume de Soiſſons, le moins conſidérable de tous, devint le ſeul Roi des François. Mais il fut le premier qui laiſſa porter atteinte à ſon autorité, par l'aſcendant que prirent les Maires du Palais. Cette charge qui ne ſe donnoit que pour un tems, Clotaire la donna à vie ; & le Maire, qui ne commandoit d'abord que dans le Palais, & aux domeſtiques, devint miniſtre, commandant des armées, Chef, Prince, enfin Roi de la nation.

La charge de Maire du Palais, répond à celle de Grand-Maître de la Maiſon du Roi. On l'appelloit d'abord Major-dome, *Major domûs ;* & ſes fonctions étoient renfermées dans l'intérieur du Palais, dont il avoit la ſurintendance. Les Rois de la ſeconde race ſurent donner des bornes très-étroites à une charge

[626.]

Clotaire, marchant contre les Saxons, ſe fit connoître à Berthoalde leur Duc, qui s'étoit avancé ſur une des rives du Véſer, au moment que le Roi paroiſſoit à l'autre bord. Le Duc oſa ſe répandre en injures atroces. Clotaire, juſtement offenſé de

---

qui leur avoit ſervi de degré pour monter ſur le trône.

Le Comte du Palais avoit la ſeconde charge civile. Quand le Roi ne rendoit pas la juſtice par lui-même, le Comte la rendoit au nom du Prince. Son office étoit de juger toutes les cauſes dont il y avoit appel. Il falloit avoir ſon agrément pour parler au Roi de quelque affaire civile.

Le Référendaire ſignoit les chartres Royales, & gardoit ordinairement le ſceau du Roi. On trouve même, ſous la premiere race, des Gardes du ſceau, qui n'étoient pas Référendaires. Cette troiſieme charge de la Cour a été réunie à celle de Chancelier, avec celle de Comte du Palais.

Le Chancelier, appellé auſſi Secrétaire, n'étoit chargé d'abord que de rédiger par écrit les ordres du Roi. On le nommoit Grand-Chancelier ou Archi-Chancelier, pour le diſtinguer des Secrétaires qu'il avoit ſous lui, & auxquels on donnoit auſſi le nom de Chanceliers.

cette impudence, pique ſon cheval, paſſe la riviere à la nage, ſuivi de ceux qui l'accompagnoient, atteint le Saxon, lui coupe la tête, & la fait

---

Le Chambellan, ou Camérier, aidoit la Reine à régler la dépenſe du Palais, à en faire le détail & en entendre les comptes. Le Roi adminiſtroit les affaires du Royaume, & la Reine celles de la Maiſon du Roi. Les gratifications que l'on devoit accorder aux gens de guerre, étoient même de ſon reſſort.

Le Connétable étoit chargé des écuries du Roi; on l'appelloit *Comes ſtabuli*, Comte ou Surintendant de l'étable.

Le Sénéchal faiſoit toutes les proviſions pour la bouche du Roi, excepté celle du vin, qui regardoit le bouteillier. Sénéchal, en tudeſque, ſignifie, qui a ſoin des troupeaux.

Le Maréchal avoit ſoin des chevaux, ſelon la ſignification propre de ce nom tudeſque.

Le Manſionnaire diſtribuoit les appartements à la Cour, & en étoit, ce qu'on appelle aujourd'hui, le Maréchal des logis.

Il y avoit un Fauconnier, quatre Veneurs, & pluſieurs Conſeillers du Roi, clercs & laïques.

Tels étoient les principaux Officiers des Rois de France. On a laiſſé ſubſiſter les noms de ces charges, en leur attribuant, dans la ſuite, des fonctions plus nobles & plus relevées, comme il eſt aiſé d'en juger.

porter au bout d'une lance. On dit que, craignant peu d'uſer mal de la victoire, il fit couper aux priſonniers la partie de la tête, qui excédoit la hauteur de ſon épée. Quand même il ne ſe ſeroit point rendu coupable de cette cruauté, il n'en ternit pas moins ſa mémoire, en faiſant attacher à la queue d'un cheval indompté, Brunehault, femme de Sigebert, Roi d'Auſtraſie, ſon oncle. Cette Princeſſe étoit fille, ſœur, tante, épouſe, mere, aïeule & biſaïeule de Rois.

DAGOBERT I.

[729.]

DAGOBERT aimoit à voyager & à ſe montrer dans le plus grand appareil, & avec toute la pompe d'une Cour brillante. Dans une aſſemblée gégérale des grands du royaume, il parut aſſis ſur un trône d'or maſſif. Les conquêtes en Italie, & le commerce avec l'Orient, procuroient alors aux François l'or & les pierreries en abondance; mais le luxe & la profuſion du monarque occaſionna de nouveaux impôts, pluſieurs uſurpations & des confiſcations ſans nombre.

Clotaire I & Childebert II s'étoient occupés du ſoin de retrancher de la loi Salique, pluſieurs coutumes qui reſſentoient le paganiſme. Thierri I avoit corrigé de la même maniere la loi des Allemands, des Bavarois & des Ripuariens, ſoumis à ſa domination. Les Ripuariens, ou Ripuaires, étoient un peuple de la nation Françoiſe, qui tira ſon nom des rives du Rhin, de la Meuſe & du Roer, entre leſquels il ſe fixa. Dagobert travailla de nouveau à purger & à

[630.]

Un Marchand François, nommé Samon, étoit allé négocier chez les Eſclavons ; les trouvant engagés dans une guerre contre les Abares, il combattit avec eux, & ſe diſtingua par tant de valeur & de prudence, qu'on lui offrit la Couronne. Samon l'accepta, épouſa douze femmes de la nation, dont il eut vingt-deux fils & quinze

---

rédiger ces loix, où l'on voit toujours un reſte de barbarie.

La loi des Ripuairiens eſt peu différente de la loi Salique, & celle des Allemands ne differe pas beaucoup de celle des Bavarois. Selon celle-ci, un homme convaincu d'avoir volé quelque choſe à l'égliſe, étoit condamné à en rendre neuf fois autant. Si un eſclave mettoit le feu à une égliſe, on lui coupoit la main, on lui crevoit les yeux, & ſon maître payoit tous les dommages ; ſi c'étoit une perſonne libre, elle payoit ſoixante ſols d'amende, & reſtituoit tous les dommages.

Cette loi marquoit différentes amendes pour le meurtre d'un prêtre, d'un diacre, d'un ſous-diacre, ou d'un moine. Elle ordonne que, ſi quelqu'un tue un évêque, on faſſe au meurtrier une tunique de plomb de ſa taille, dont il payera le peſant en or ; &, ſi ſes biens ne ſuffiſent pas, lui, ſa femme, & ſes enfans demeureront eſclaves de l'égliſe.

filles, & régna, avec gloire, pendant trente-cinq ans.

Des marchands François furent insultés par les Eſclavons. Dagobert envoya demander juſtice. Samon reçut bien l'envoyé, & parlant d'amitié, de bonne intelligence... „ L'amitié ! dit „ l'envoyé, peut-il y en avoir entre „ des Chrétiens, ſerviteurs du vrai „ Dieu, tels que ſont les François, & „ des chiens de payens comme vous „ autres ?... Vous êtes, répondit Samon, les ſerviteurs du vrai Dieu, & „ nous ſommes des chiens ? Nous avons „ donc le droit de vous mordre, & „ nous en uſerons ; car vous êtes de „ mauvais ſerviteurs qui inſultez le vrai „ Dieu par votre conduite. „ Trois armées Françoiſes envoyées contre ces peuples, ne ſervirent qu'à illuſtrer le régne de Samon.

[634.]

Le Roi ſe diſpoſoit à monter ſur ſon char ou chariot *, quand il apperçut

* Les perſonnes de qualité avoient des chars ou des eſpeces de carroſſe, même avant le regne de Dagobert ; & ils ne faiſoient pas toujours tirer par des bœufs ces ſortes de voitures. Fortunat loue la

un de ces poëtes qui faiſoient conſiſter le mérite de la poëſie à faire des vers ſur le champ. Le Prince lui promit les deux bœufs attelés à ſa voiture, ſi, avant qu'il n'y fût monté, il avoit peint, en vers, l'action qu'il lui voyoit faire. Le poëte dit auſſi-tôt :

Aſcendat Dagobert, veniat bos unus & alter.

Que Dagobert monte, & que les deux bœufs me viennent.

[636.]

S. Pallade, Evêque d'Auxerre, en faiſant de riches préſens à ſon Egliſe Cathédrale, exhortoit les Chanoines à célébrer avec pompe la fête de S. Germain ; & pour les engager plus ſûrement à s'y rendre, il ordonna que, ce jour-là, chacun d'eux reçût cent ſols

---

bonté d'un évêque nommé BERTRAM, qui l'avoit fait monter avec lui dans ſon char tiré par quatre chevaux. Il y a lieu de préſumer qu'il parloit de Bertram, évêque de Bourdeaux, qui mourut peu de temps après le onzieme Concile de Mâcon, tenu en 585.

de la main de l'Evêque. C'eſt un des premiers exemples de ce qu'on appelle dans les chapitres DISTRIBUTIONS MANUELLES.

[638.]

Mort de Dagobert. C'eſt le premier des Rois de France, qui ſoit enterré à S. Denis. Il avoit richement fondé cette abbaye.

Il légua, par ſon teſtament, huit mille livres de plomb pour couvrir l'Egliſe de ſaint Denis, qu'il avoit enrichie en dépouillant les plus belles Egliſes du Royaume. Les portes de bronze qui ſubſiſtent encore, étoient à S. Hilaire de Poitiers.

CLOVIS II.

[640.]

LA Cour produiſit alors quatre Saints; Sigebert II, Roi d'Auſtraſie; Pépin, ſon Maire du Palais; & deux de ſes Miniſtres, Arnould & Cunibert. Ce Pépin eſt ſurnommé le Vieux, pour le diſtinguer de Pépin le Jeune, ſon petit-fils, pere de Charles Martel, & aïeul d'un troiſiéme Pépin dit le Bref, qui fut Roi de France, & la ſouche de la ſeconde race de nos Rois.

[657.]

Clovis II, ne ſçachant plus où trouver de quoi nourrir les pauvres pendant une horrible famine qui déſoloit la France, fit enlever les lames d'or & d'argent qui couvroient les tombeaux de S. Denis & de ſes compagnons; &, pour dédommager l'Abbaye de S. Denis, il lui procura une exemption de toute juriſdiction Eccléſiaſtique.

CLOTAIRE III.

[665.]

PERTARITE, Roi des Lombards, vient implorer le ſecours de la France contre Grimoald, Duc de Bénévent, qui l'avoit détrôné. Une armée Françoiſe paſſe en Italie, & paroît en bataille a la vue de l'ennemi. Grimoald abandonne précipitamment ſon camp, où il avoit eu la précaution de laiſſer du vin en abondance. Les François piſſent, s'enivrent & s'endorment. Grimoald tombe ſur eux pendant la nuit, & en fait un carnage, ou plutôt un maſſacre, auquel il n'échappa que très-peu de ſoldats.

CHILDÉRIC II.

[668.]

CHILDERIC eſt reconnu Roi par les ſeigneurs François qui craignoient la tyrannie d'Ebroïn, Maire du palais, lequel avoit déja fait proclamer Thierri. Celui-ci, ayant les cheveux coupés, fut préſenté au Roi ſon frere, qui lui demanda ce qu'il vouloit qu'on fît de lui? " Faites ce qu'il vous plaira, ré-„ pondit fiérement Thierri; mais j'at-„ tends la vengeance que Dieu tirera „ de l'injuſtice que l'on commet à mon „ égard. „ Childéric le fit garder dans le monaſtere de S. Denis.

[673.]

Childéric s'étoit conduit d'abord par les conſeils de S. Leger, Evêque d'Autun; & ſon gouvernement fut auſſi doux qu'équitable. Prévenu par des délations, il relégua ce fidele miniſtre dans le monaſtere de Luxeu; &, bientôt après, il aigrit ſes peuples par ſes violences & ſes cruautés. Bodillon lui

ayant repréſenté trop librement l'excès d'un impôt que l'on vouloit établir, fut condamné à être attaché à un poteau, & fuſtigé comme un eſclave. Bodillon ſe vengea par un crime exécrable. Il attaqua le Roi à la chaſſe, dans la forêt de Livri, & le poignarda avec la Reine Bilichilde & un jeune Prince, leur fils, nommé Dagobert.

COMMENCEMENT DU REGNE DES ROIS appellés *FAINE'ANS.**

THIERRI III, CLOVIS III, CHILDEBERT III, DAGOBERT III, CHILPERIC II, THIERRI IV, CHILDERIC III.

[680.]

THIERRI III accorde à Engilber, Evêque du Mans, le droit de faire battre monnoie au Mans. Pluſieurs Evêques & Abbés ont obtenu ce droit ſous les Rois de la premiere race. La monnoie du Mans étoit plus eſtimée que

* On pourroit regarder cette époque comme la fin du régne des Mérovingiens. Les deſcendans de Clovis n'eurent plus qu'un vain titre de Rois, à l'ombre duquel les Maires du Palais exerçoient une autorité qu'ils uſurperent ſouvent les armes à la main. C'eſt ainſi que Thierri III fut contraint de recevoir, pour ſon Maire du Palais, Ebroin, en 673, & Pépin Hériſtel, le Jeune ou le Gros, en 690. Le ſort d'une bataille en décida. Charles Martel défit l'armée de Chilpéric II, en 719, & arracha toute l'autorité à un Roi qui ne s'étoit mis à la tête de ſes troupes, que

celle de l'Anjou & de Normandie: un denier Manſeau valoit un denier & demi Normand, & deux deniers Angevins ; d'où eſt venu le proverbe qui applique aux habitans du Maine, de l'anjou & de Normandie, ce qui n'a été dit que de la valeur de leurs monnoies.

[714.]

Pépin le Jeune, peu de tems avant ſa mort, fit Maire du Palais de Dagobert III Théodald ou Théodebalde, ſon fils ; & la France, qui avoit alors un Roi âgé de dix-ſept ans, fut ſoumiſe au gouvernement d'un enfant encore au berceau.

---

pour défendre ſa liberté & les droits de ſa couronne. Childébert III mérita le ſurnom de Juſte. Obligés de céder à la force, ou de vivre ſous la tutelle de ſujets aſſez puiſſans pour agir en maîtres abſolus, ces Princes, pour la plupart, méritèrent bien moins le titre de Fainéans, que celui de Rois malheureux.

Le même coup qui avoit abattu l'autorité Royale, donna atteinte à celle de la Religion, porta le trouble dans tous les ordres de l'Etat ; & la dépravation des mœurs, triſte ſuite de la licence & de l'impunité, mit le comble aux déſordres qui régnoient entre ceux qui étoient à la tête de la nation.

[716.]

Charles-Martel, fils naturel de Pépin, s'échappa de la priſon où l'avoit fait enfermer Plectrude, mere & tutrice de Théodald, ſe fit reconnoître Duc d'Auſtraſie, & ſoutint la guerre contre Chilpéric II, en 719. Il étoit prêt d'en venir aux mains, lorſqu'un ſoldat lui offrit de jetter l'épouvante dans l'armée du Roi, qu'on ſavoit être fort ſupérieure en nombre. La propoſition etant acceptée, le ſoldat traverſe lui ſeul tout le camp des ennemis, & y répand l'allarme, au point que Charles, ſuivi de cinq cens hommes ſeulement, diſſipa, dans un inſtant, une armée nombreuſe. Cette action ſe paſſa à Amblef, près de la forêt d'Ardenne.

Un de ceux qui s'étoient réfugiés dans l'Egliſe d'Amblef, ayant eu le pied coupé, ſe plaignoit de ce que le droit d'aſyle * avoit été violé à ſon égard.

* Quiconque pouvoit ſe réfugier dans une égliſe & réclamer le droit d'aſyle, s'y trouvoit à l'abri de toute inſulte ; & même les criminels y étoient à couvert contre les entrepriſes de ceux qui avoient la charge de les arrêter. Il falloit attendre qu'ils ſor-

Charles fait paroître l'accuſé : celui-ci répond avec aſſurance que la plainte eſt mal fondée, puiſque la jambe étoit encore hors l'Egliſe au moment qu'il avoit porté le coup. Cette ſubtilité fit rire, & empêcha d'examiner la choſe plus à fond.

[732.]

Les Saraſins, ſortis d'Eſpagne à deſſein d'envahir la France, furent attaqués par Charles, entre Tours &

---

tiſſent de leur aſyle. Les exemples en ſont preſque ſans nombre dans notre hiſtoire. Le tombeau de S. Martin de Tours a été long-tems l'aſyle que l'on reſpectoit davantage, & où l'on étoit le plus en ſûreté. Lorſque les réfugiés étoient coupables de quelque grand crime, on défendoit de leur donner aucune nourriture, on environnoit l'égliſe de gardes, ou l'on en faiſoit murer les portes & les fenêtres. Il eſt dit dans un Capitulaire, donné en 779 : » Si les » homicides & les autres criminels, qui ont mérité » la mort, ſe réfugient dans l'égliſe, on ne doit pas » les y protéger, ni leur y donner aucune nourri- » tu. » Dans la ſuite des tems, la ſageſſe des loix a aboli tous ces droits, dont l'abus ne ſervoit qu'à enhardir au crime, & a mis à couvert le reſpect dû à des lieux ſaints, que l'on profanoit quelquefois en maſſacrant des coupables, même au pied des autels qu'ils tenoient embraſſés.

Poitiers. La bataille dura un jour entier; on prétend qu'il y périt trois cens ſoixante & quinze mille Saraſins, & que les François ne perdirent pas plus de quinze cens hommes. C'eſt par cette victoire que Charles mérita le ſurnom de Martel; on comparoit ſa valeur à un marteau, qui avoit écraſé les Saraſins. Il eſt certain que ce combat, célebre dans nos Annales, décida du ſort de la France, de l'Europe entiere, & de la conſervation du Chriſtianiſme dans les Gaules.

[735.]

Hérald, fils d'Eudes, Duc d'Aquitaine, obtint la jouiſſance des domaines que poſſédoit ſon pere, à condition d'en faire hommage, non pas au Roi Thierri IV, dit de Chelles, qui étoit alors ſur le trône, mais à Charles-Martel & à ſes enfans.

[736.]

Thierri IV meurt; & Charles-Martel, ſans faire proclamer un nouveau Roi *,

* La maniere de proclamer Roi, conſiſtoit à élever le Prince ſur un pavois ou bouclier, aux acclamations

continue d'exercer la puiſſance ſouveraine. Les Saxons domptés, la conquête du pays des Friſons, de nouvelles victoires ſur les Sarafins, ajoûte-

---

de l'aſſemblée. Dans la ſuite on y ajouta, & on y ſubſtitua la cérémonie de placer le nouveau Monarque ſur un trône ſans doſſier, pour faire entendre qu'un Roi doit ſe ſoutenir par lui-même.

Sous les Rois de la premiere race, les armées n'étoient compoſées que d'infanterie: tous les François devoient ſervir en perſonne. Chaque Province avoit ſa milice particuliere, & les chefs, appellés *duces*, d'où eſt venu le nom de Duc, conduiſoient eux-mêmes le nombre de ſoldats Gaulois qu'ils étoient obligés de fournir, ſuivant les ordres qu'on leur donnoit. Les Evêques ſe rachetoient, par une ſomme d'argent, de l'obligation d'aller à la guerre. On entretenoit ſur les frontieres des magaſins pour la ſubſiſtance des troupes. Les ſoldats n'avoient point d'autre ſolde que le butin qu'ils partageoient avec leurs chefs; & le Roi même y avoit ſa part. Les priſonniers devenoient les eſclaves de leurs vainqueurs.

Les impôts ſur les terres ſe payoient de leurs productions, & les Rois n'étoient riches qu'en denrées. L'or, l'argent & les meubles précieux, leur venoient, en grande partie, du butin fait à la guerre. Leurs domaines conſiſtoient en pluſieurs châteaux ou maiſons de campagne, où ils alloient paſſer le tems néceſſaire pour conſommer les fruits des terres qui en dépendoient.

rent de nouveaux trophées à la gloire de ſes armes, rendirent ſon nom redoutable à toute l'Europe, & firent regretter qu'il n'eût pas tout le reſpect & toute la fidélité qu'il devoit au ſang de ſes Rois.

[741.]

Charles-Martel, peu de tems avant ſa mort, partagea entre ſes trois fils Carloman, Pépin & Grifon ou Grippon, un Etat qui ne lui appartenoit point, & en diſpoſa comme d'un bien qui lui étoit propre. L'année ſuivante, Pépin fit proclamer Roi Childéric III dans la partie de la France qu'il gouvernoit, & qui comprenoit la Neuſtrie, la Bourgogne & la Provence.

[745.]

Carloman céda ſes états à Pépin, pour embraſſer la vie monaſtique :

Ils rendoient ſouvent la juſtice par eux-mêmes, & toujours à la porte de leur Palais, d'où eſt venu le nom de Palais, affecté aux lieux où les Magiſtrats s'aſſemblent pour l'adminiſtration de la juſtice. Les François étoient jugés ſur la loi Salique, & les Gaulois ſur le droit Romain. On ne puniſſoit de mort que le crime d'Etat, & la taxe pécuniaire étoit la peine la plus ordinaire.

(*Voyez ci-deſſus*, pages 15 & 16.)

Grippon fut dépouillé des ſiens, après pluſieurs batailles qu'il perdit; & Pépin ſongea ſérieuſement à monter ſur un trône que ſon adreſſe & ſa politique lui aſſurerent avec plus de facilité qu'il n'eut oſé l'eſpérer. Childéric III fut renfermé dans le monaſtere de Sithieu, aujourd'hui l'abbaye de S. Bertin à S. Omer; où, ayant pris l'habit monaſtique ſous l'abbé Nanthaire, il mourut quelques années après. Il avoit un fils nommé Thierri, que l'on relégua au monaſtere de Fontenelle en Normandie; &, dans une aſſemblée de la nation, après un odieux parallele des derniers deſcendans de Clovis avec ceux de Pépin I, Pépin le Bref fut proclamé Roi à Soiſſons, & placé ſur le trône avec Berthe ou Bertrade, ſon épouſe.

[751.]

On vit finir en cette année la premiere race des rois de France, appellée des Mérovingiens, après trois cens trente-trois ans de régne depuis Pharamond, & deux cens ſoixante & dix depuis Clovis.

SECONDE RACE DES ROIS DE FRANCE, appellés CARLOVINGIENS, du nom de CHARLEMAGNE.

PÉPIN LE BREF.

[751.]

PÉPIN fut le premier qui ſe fit ſacrer * avec les cérémonies de l'Egliſe. Il reçut l'onction ſainte dans la cathédrale de Soiſſons des mains de Boniface, légat du Pape, Evêque de mayence,

* Il paroît que Pépin ne ſe fit ſacrer que pour rendre ſa perſonne plus reſpectable aux François, & pour ſe donner un droit au trône ſur lequel il venoit de monter. Peu de tems après cette cérémonie, il n'en demanda pas moins au Pape Etienne II l'abſolution du crime dont il ſe reconnoiſſoit coupable, pour avoir manqué de fidélité à ſon Roi légitime. En diſant que » Pépin fut le premier de nos Rois qui ſe » fit ſacrer avec les cérémonies de l'Egliſe, » on n'ignore pas les prétentions de l'Egliſe de Reims par rapport au ſacre de Clovis; mais celui de Pépin étant le premier exemple certain qu'on trouve du ſacre de nos Rois, on s'en tient à ce que l'hiſtoire peut offrir de plus inconteſtable.

qui obtint, dans la ſuite, la palme du martyre, & fut mis au nombre des ſaints. Tous les Rois de France, à l'exception de Louis le Débonnaire, ont eu ſoin de ſe faire ſacrer par le métropolitain de la province où ſe tenoit l'aſſemblée pour la proclamation ou le couronnement du nouveau Monarque. Ce fut Louis le Jeune qui accorda à l'Archevêque de Reims la glorieuſe prérogative de faire cette cérémonie.

[752.]

Pépin étoit d'une taille au-deſſous de la médiocre; ce qui le fit ſurnommer le Bref. Il s'apperçut qu'on l'en reſpectoit un peu moins qu'il ne vouloit; c'eſt pourquoi, aſſiſtant un jour à un combat d'animaux, & voyant un lion qui tenoit un taureau à la gorge, il dit à ceux qui l'accompagnoient: „ Il „ faudroit faire lâcher priſe à ce lion. „ Chacun pâlit de frayeur à cette propoſition. Pépin le remarque, ſaute dans l'arene, attaque le lion, lui coupe la tête, & dit aux ſpectateurs, avec l'air & le ton d'une noble fierté: " Eh bien! „ me croyez-vous digne de vous „ commander? „

[755.]

[755.]

Les ambaſſadeurs de Conſtantin Copronyme vont trouver Pépin devant Pavie qu'il aſſiégeoit pour la ſeconde fois, & l'engagent à rendre à leur maître l'exarcat de Ravenne. „ Je ne „ ſouffrirai jamais, répondit Pépin, „ que l'on aliene le patrimoine * de S. „ Pierre. Je vous jure avec ſerment, que „ ce n'eſt pas en conſidération d'aucun „ homme que je me ſuis expoſé à tant „ de combats, mais ſeulement pour „ l'amour de S. Pierre, & pour obtenir „ le pardon de mes péchés. Tous les „ tréſors du monde ne me feront pas „ ôter à S. Pierre ce que je lui ai donné. „ Il leva cependant le ſiége de Pavie à la priere des Evêques : mais afin de punir Aſtolphe, Roi des Lombards,

* Les villes dont Pépin compoſa le patrimoine de S. Pierre, étoient au nombre de vingt-deux, ſuivant le dénombrement d'Anaſtaſe le Bibliothécaire : Ravenne, Rimini, Peſaro, Fano, Céſenne, Sinigaille, Jéſi, Forlimpopoli, Forli, Caſtro-Caro, Monte-Feltro, Acerraggio, Mont-Lucari, Serra-Vali, Saint-Martini, Bobio, Urbin, Cagli, Luccoli, Eugubio, Comachio, & Narni.

il augmenta le nombre des villes qu'il avoit données l'année précédente ; & c'eſt ainſi qu'il fut le premier à établir la puiſſance temporelle des Papes. „ Comment trois cens ans après, dit „ M. le Préſident Hainaut, " Léon IX qui paſſoit „ pour ſçavant, daigna-t-il „ recourir à la prétendue donation de „ Conſtantin, & employer un titre „ imaginaire, quand il en avoit un ſi „ authentique ? „

[756.]

* L'aſſemblée générale, compoſée des Evêques & des Seigneurs de la nation, s'appelloit le champ de Mars,

* Pépin établit la COUR PLÉNIERE aux fêtes de Noël & de Pâques. C'étoit une aſſemblée différente de celle de la nation. Les Evêques & tous les Grands du Royaume y aſſiſtoient. Le Roi les défrayoit & les admettoit à ſa table pendant tout le tems qu'il tenoit ſa cour pléniere ; il leur donnoit même des habits que l'on appelloit LIVRÉES ; & cet uſage paroît être conſervé de nos jours, puiſque tous les grands Officiers de la Couronne & ceux qui poſſedent quelque charge importante à la Cour, reçoivent encore chaque année, du Maître de la chambre aux deniers, une ſomme marquée pour les grandes livrées de la Maiſon du Roi.

Campo Martius, parce qu'elle ſe tenoit le premier jour de ce mois, & en raſe campagne. Pépin la fixa au premier de Mai, & on l'appella le Champ de Mai, *Campo Madius*. La cavalerie commençant à s'introduire dans les armées Françoiſes, il étoit néceſſaire de choiſir une ſaiſon commode pour les fourrages.

[757.]

Conſtantin-Copronyme, Empereur de Conſtantinople, envoya de riches préſens à Pépin, parmi leſquels ſe trouvoit un orgue. C'eſt le premier qui ait paru en France. Le Roi en fit don à l'Egliſe de ſaint Corneille de Compiegne. Les hiſtoriens contemporains diſent que c'étoit une machine compoſée de ſoufflets & des grands tuyaux d'airain, qui imitoit tantôt le bruit du tonnerre, & tantôt le ſon des flûtes. On aſſure qu'une femme entendant toucher cet orgue, pour la premiere fois, tomba dans une extaſe dont on ne put jamais la faire revenir, & qu'elle en mourut.

[758.]

Le Pape Paul I envoya au Roi de France des chantres pour inſtruire ceux

du Palais, & quelques livres de géographie, d'orthographe, de grammaire, avec la dialectique d'Ariſtote, & les œuvres attribuées à S. Denis l'Aréopagite. Ces préſens étoient alors des raretés curieuſes & intéreſſantes.

[768.]

Pépin mourut à Saint-Denis, où il fut inhumé. Son épitaphe eſt conçue en ces termes: PÉPIN, PERE DE CHARLEMAGNE. On pouvoit ajoûter, dit un ſçavant hiſtorien, que " Pépin étoit „ lui-même un grand homme, & le „ digne fils de Charles-Martel. „

CHARLEMAGNE.

[768]

CHARLES I, ſurnommé le Grand; *Carolus Magnus*; d'où eſt venu le nom de Charlemagne, ſuccéda à Pépin avec Carloman, dont la mort le rendit, trois ans après, ſeul maître de la monarchie Françoiſe. Charles joignoit, à l'extérieur le plus avantageux, toutes les qualités qu'il eſt poſſible de déſirer dans un Roi; & ſon régne de quarante-ſix ans, fut une ſuite non interrompue de victoires & de conquêtes. Il paſſoit pour l'un des plus ſçavans hommes de ſon ſiécle, & l'on prétend qu'il ne ſavoit pas écrire *; il ſeroit plus vrai de dire qu'il n'écrivoit pas bien.

* On ſait qu'il exiſte encore en France une infinité d'actes authentiques, & même bien poſtérieurs au ſiecle de Charlemagne, dans leſquels on trouve ces mots qui ſemblent avoir été une formule uſitée pour les Nobles : » Et ledit ſeigneur.... a déclaré ne ſavoir » écrire, attendu ſa qualité de gentilhomme. »

[774.]

Charlemagne unit à ſon nom de Roi des François*, celui de Roi des Lombards, & remit le Pape en poſſeſſion

* A l'exemple des Rois de la premiere race, ceux de la ſeconde ne prirent point, pour la plupart, le nom de Rois de France; mais celui de Rois des François, *Reges Francorum*, ou Rois des Gaules, *Reges Galliarum* : le premier de ces titres n'auroit pas répondu à l'étendue de leur domination, puiſque la France, proprement dite, ne comprenoit que le pays renfermé entre l'Oiſe, la Marne & la Seine, qu'on nomme encore aujourd'hui l'Iſle de France.

Clovis avoit ajouté à la qualité de Roi des François, celle d'*homme illuſtre*, *vir inluſter*; c'étoit le premier des titres honorifiques qui diſtinguoient les rangs; comme *virinluſter* ou *illuſtris*, *vir clariſſimus*, *vir ſpectabilis*; on le donnoit à Rome aux Préfets du Prétoire, & les Rois ne dédaignoient pas de le prendre.

Pépin reçut du Pape Etienne II, en 755, le titre de ROI TRÈS-CHRÉTIEN; mais ſes deſcendans ne le portetent point; & il ne devint une qualification propre de nos Rois, qu'en 1469, dans la perſonne de Louis XI. Le concile de Savonnieres donna ce titre à Charles le Chauve, en 859. Il paroît que Clovis le porta peu de tems après ſon baptême, parce que ſe trouvant le ſeul Roi Catholique, les peuples aimoient à lui donner ce nom, par un heureux pré-

des villes que Pépin avoit données à l'Egliſe Romaine, & que l'on appelle

ſage de ce qu'il devoit être un jour aux Rois de France.

Avant que de s'occuper du ſoin de faire refleurir les ſciences dans les Gaules, Charlemagne ſecondoit le zèle que les Evêques avoient pour abolir les ſuperſtitions qui s'étoient introduites avec l'ignorance, & dont le détail ſeroit preſque infini. Il ſuffira d'en donner ici une légere idée.

La coutume de conſulter les devins & les ſorciers étoit preſque générale : on obſervoit les augures & les éternumens : on évitoit de ſe mettre en chemin, certains jours de la lune & de la ſemaine. Le jeudi étoit tellement conſacré, qu'on le chommoit en pluſieurs lieux : on faiſoit des enchantemens ſur des herbes : on ſe pendoit au cou des amulettes : on allumoit des bougies devant des arbres, des pierres, des fontaines ; & l'on y attachoit des bandelettes, pour obtenir la guériſon des maladies : le premier jour de l'an, on ſe déguiſoit ſous la figure de divers animaux, ſur-tout du cerf & de la vache ; on n'oſoit rien prêter à ſon voiſin ce jour-là, pas même lui donner du feu ; chacun mettoit à ſa porte des tables chargées de viandes pour les paſſans, & l'on y plaçoit des préſens ſuperſtitieux, ce que l'Egliſe défendoit ſouvent, ſous le nom d'*étrennes diaboliques*. Pendant les éclipſes de lune, on croyoit qu'elle étoit aux priſes avec un dragon : on crioit : *Vince, luna !* (lune, ſoyez victorieuſe !) & l'on faiſoit grand bruit pour épouvanter le dragon.

le patrimoine de ſaint Pierre, ou le territoire de Rome. Le Monarque François reçut en préſent le code des ſaints canons en uſage dans l'Egliſe Romaine. Le Pape Adrien I en avoit compoſé L'EPITRE PRÉLIMINAIRE. C'étoit un poëme à la louange de Charlemagne : chaque vers commençoit par une des lettres du nom de ce Prince.

] 780.]

Un clerc de la chapelle du Roi, étant nommé à un Evêché vacant, alla s'en réjouir avec ſes amis, & leur donna un ſouper ; ce qui lui fit manquer de ſe trouver à matines où il devoit chanter un REPONS. Son abſence troubla un peu l'office. Charlemagne, qui y aſſiſtoit, révoqua ſa nomination, & donna l'Evêché à un pauvre clerc qui avoit ſuppléé pour chanter le répons.

[781.]

Le Comte Vala, proche parent du Roi, étoit élevé à la cour, avec une diſtinction & des ſoins dûs à ſa naiſſance. Charlemagne ayant eu quelque mécontentement de lui, l'appliqua, pour l'humilier, aux plus vils miniſte-

res du palais. Le jeune Comte ſoutint cette épreuve avec tant de courage, que le Prince l'en eſtima beaucoup plus, & lui rendit auſſi-tôt ſes bonnes graces.

[789.]

On rétablit dans les Egliſes Cathédrales & dans les monaſteres * des écoles publiques où l'on devoit apprendre aux enfans la grammaire, l'arithméti-

* Les chapitres des Egliſes cathédrales & les Monaſteres ſe trouvoient quelquefois chargés d'un grand nombre d'enfans qui, dès leurs plus tendres années, avoient été offerts par leurs parens. Cette ſorte d'engagement que l'on prenoit pour eux, étoit irrévocable; & ce ne fut que dans le huitieme ſiecle, qu'on leur permit de ſortir des Monaſteres & de ſe marier. Quand on offroit un enfant pour être moine ou chanoine, on lui faiſoit une couronne, & on le préſentoit au prêtre après l'évangile, portant le pain & le vin pour le ſacrifice. Le prêtre recevoit l'offrande; & auſſi-tôt les parens prenoient la main de l'enfant, l'enveloppoient avec la nappe de l'autel, & promettoient que ni par eux, ni par d'autres perſonnes, ils ne le porteroient jamais à quitter l'Ordre où il entroit. Enſuite ils mettoient ſur l'autel un écrit qui contenoit cette promeſſe avec les legs qu'ils faiſoient au Monaſtere, en faveur de l'enfant qu'on y recevoit.

que & le chant de l'Egliſe. On y donnoit Auſſi des leçons de théologie aux Eccléſiaſtiques. Une académie, compoſée de tout ce que l'on put trouver de ſçavans & de beaux eſprits, s'aſſembloit au palais ; chacun des membres prenoit un nom particulier ; Charlemagne prit celui de David. Il ſe faiſoit honneur d'aſſiſter aux ſéances, dont l'objet principal étoit de faire fleurir & aimer les lettres dans toute l'étendue du royaume. C'eſt à cette époque, où l'on place l'établiſſement de l'univerſité de Paris, qu'il faut fixer la naiſſance des lettres en France. *

* On peut accuſer les François de la décadence des Lettres dans les Gaules, où elles fleuriſſoient avant le régne de Clovis. Cette nation guerriere ne connoiſſoit que les armes, ne ſoupiroit qu'après les combats, & montroit même une ſorte de mépris pour les Arts & les Sciences que les Romains avoient eu ſoin d'introduire avec leur domination. Les Gaulois s'étoient appliqués ſur-tout à l'éloquence, & s'y étoient rendus célébres. On peut juger de leur goût & de leurs progrès en ce genre, par cet éloge des diſcours de S. Remi qui mourut l'an 533. » Nous ſommes convenus unanimement que peu de » perſonnes ont le talent d'écrire auſſi-bien. Il y a » même fort peu d'orateurs, & peut-être il n'y en a » aucun qui prenne ſon ſujet, qui l'arrange, & qui

[790.]

Aaron, Calife des Sarraſins, fit à Charlemagne un préſent qui mériteroit

» le compoſe avec tant d'art. On y trouve de la
» juſteſſe dans les exemples, de la fidélité dans les
» citations, de la propriété dans les termes, de
» l'élégance dans les figures, du poids dans les preu-
» ves, de la force dans les penſées, de l'abondance
» dans l'expreſſion; c'eſt un fleuve qui coule; de
» la véhémence dans les péroraiſons, c'eſt un foudre
» qui frappe. D'ailleurs le diſcours forme un corps
» dont toutes les parties bien proportionnées ſe
» tiennent, & ſont liées par de belles tranſitions;
» ce qui en rend le ſtyle poli comme une glace de
» cryſtal. »

Les Gaulois avoient, dans toutes leurs principales villes, des écoles où l'on enſeignoit la Philoſophie, la Poétique & les Belles-Lettres. Ils alloient continuer à Rome leurs études du droit, & y fréquentoient le barreau. La gravité Romaine modéroit ce qu'il y avoit de diffus & de trop vif dans leur éloquence. Ils poſſédoient, dans toute ſa perfection, la bonne maniere de traiter la théologie, en la puiſant dans l'écriture & la tradition; la Poétique conſervoit encore, parmi eux, au cinquieme ſiecle, toute ſon élévation & toute ſon élégance; la médecine, la géométrie, l'aſtronomie étoient cultivées avec ſuccès, & la métaphyſique avoit extrêmement germé dans ce ſiecle.

L'irruption de pluſieurs peuples barbares fut très-

peut-être encore aujourd'hui l'approbation des curieux. C'étoit une de ces

nuiſible au progrès des Sciences. Elles ne pouvoient pas ſe ſoutenir au milieu des troubles, des meurtres, des pillages; & bientôt elles furent enſevelies ſous les ruines de la domination des Romains. L'ignorance fit les progrès les plus rapides, & la langue Latine ne tarda point à ſe trouver métamorphoſée en un langage barbare. Cependant les Sciences & les Lettres trouverent un aſyle dans les écoles des Egliſes cathédrales, & ſur-tout dans les Monaſteres que les François fondoient en grand nombre, & ſans qu'il leur en coûtât beaucoup. On cédoit à des moines autant de terres incultes, qu'ils pouvoient en mettre en valeur. C'eſt ainſi que ſe formerent pluſieurs villes conſidérables, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui. Il y avoit dans chaque Monaſtere une bibliothéque, où l'on conſervoit les livres de pluſieurs ſiecles, & dont on avoit ſoin de renouveller les exemplaires, en les faiſant copier. C'eſt de-là que ſont ſortis les ouvrages des Anciens, & preſque tous les manuſcrits ſur leſquels, depuis l'invention de l'Imprimerie, on a donné au public tant de précieux monumens littéraires.

Malgré le ſecours de ces écoles, l'art d'écrire l'hiſtoire étoit entiérement ignoré. Nul ordre, nul choix des matieres, nulle chronologie; un amas de minuties mépriſables, un ſtyle bas, rampant & groſſier, un goût décidé pour les fables: voilà les beautés de l'hiſtoire de ce tems-là.

horloges que l'eau fait mouvoir, & que l'on appelle Clepſydres. Douze petites portes compoſoient le cadran, & formoient la diviſion des heures. Chacune de ces portes s'ouvroit à l'heure qu'elle indiquoit, & donnoit paſſage à des boules qui tomboient ſucceſſivement ſur un timbre d'airain, & frappoient l'heure. Chaque porte reſtoit ouverte; & à la douxieme heure, douze petits cavaliers ſortoient enſemble, faiſoient le tour du cadran, & refermoient toutes les portes.

[791.]

Louis, ſecond fils de Charlemagne, âgé de quatorze ans, & déja reconnu Roi d'Aquitaine, ayant conduit ſes troupes à Ratiſbonne pour les joindre à l'armée que l'on préparoit contre les Huns, & dans laquelle il devoit faire ſes premieres armes, fut reçu Chevalier par le Roi ſon pere. Toute la ceremonie ſe borna à lui ceindre l'épée. On a toujours ſuivi, dans la ſuite, cette maniere d'armer les Chevaliers; & il n'eſt pas hors de vraiſemblance de placer ſous cette époque la premiere inſtitution de la Chevalerie, cet ordre ſi célebre en France.

[792.]

Charlemagne continuoit d'attirer auprès de lui, par ſes largeſſes, les plus ſçavans hommes de toutes les parties du monde *. Il ſe plaignit un jour à

* Voici la ſubſtance de la lettre circulaire écrite par Charlemagne aux Prélats métropolitains & aux Abbés des plus célébres Monaſteres, pour leur faire connoître ſes intentions par rapport au rétabliſſement des Lettres : » Nous vous faiſons ſavoir que nous » trouverions utile que dans les Evêchés & les Mo- » naſteres dont nous ſommes chargés, on s'appliquât » non-ſeulement à maintenir la régularité, mais en- » core à enſeigner les Lettres à ceux qui ont de la » diſpoſition pour les Sciences; car quoique ce ſoit » une meilleure choſe de faire le bien que de le » connoître, il faut le connoître avant que de le » faire. Les lettres que nous avons reçues de plu- » ſieurs Monaſteres, nous ont paru raiſonnables pour » le ſens & les penſées; mais l'expreſſion en eſt » barbare, & le ſtyle fort mauvais; ce qui prouve » combien on néglige de s'appliquer à bien écrire, & » combien il eſt néceſſaire d'exécuter nos ordres » par rapport aux écoles, avec le même zele qui » nous les a fait donner; car nous ſouhaitons que » vous ſoyiez, comme doivent l'être des ſoldats de » l'Egliſe, des hommes pieux & ſavants; que vous » viviez bien, & que vous parliez bien. »

Alcuin, du peu de ſuccès de ſes recherches: " Plût à Dieu, lui dit-il, que „ j'euſſe douze hommes auſſi ſçavans „ que Jérôme & Auguſtin! „ ... Quoi! „ Prince, répondit Alcuin, le Créa- „ teur du Ciel & de la terre n'a eu que „ deux hommes de ce mérite; & vous, „ vous en voudriez une douzaine? „

[794.]

Pour obvier aux abus qui s'étoient gliſſés pendant une famine qui venoit de déſoler la France, le Roi fixa le prix du boiſſeau de froment à quatre deniers; celui de ſeigle, à trois deniers, & le pain à proportion: le boiſſeau d'avoine fut taxé à un denier, & celui d'orge à deux deniers. Il étoit défendu de vendre jamais ces denrées plus cheres, même dans les tems de diſette. Le denier de ce tems-là revient à treize ſols & quelques deniers de notre monnoie.

[796.]

Alcuin établit une école célebre à l'abbaye de S. Martin de Tours, qu'on venoit de lui donner; & lui ſeul y enſeignoit preſque toutes les ſciences. Il rendit au Roi ce compte de ſes occu-

pations : " Je fais couler aux uns le „ miel des ſaintes écritures ; j'enyvre „ les autres du vin vieux des hiſtoires „ anciennes. Je nourris ceux-ci des „ fruits de la grammaire que je leur „ cueille ; & j'éclaire ceux là, en leur „ découvrant les étoiles comme des „ lumieres attachées à la voûte d'un „ grand palais. En un mot, je fais plu- „ ſieurs perſonnages différens, pour „ me rendre utile à pluſieurs. „

[797.]

Charlemagne s'applique à policer les Saxons, après les avoir vaincus. La plûpart des peines portées par les loix qu'il leur donne, ſe borne à l'amende pécuniaire ; mais, comme l'argent étoit rare parmi eux, ils pouvoient payer en denrées les amendes auxquelles ils ſeroient condamnés. Un bœuf d'un an n'eſt apprécié qu'un ſol, ce qui revient à trois livres treize ſols ſix deniers de notre monnoie.

[799.]

On vint annoncer à Charlemagne la mort d'un Evêque. Il demanda combien il avoit légué aux pauvres en mou-

rant ? On lui répondit qu'il n'avoit donné que deux livres d'argent. Un jeune clerc, qui étoit préſent, s'écria : " C'eſt un bien petit viatique pour un „ ſi grand voyage ! „ Le Prince ſatisfait de cette réflexion, donna l'Evêché à celui qui l'avoit faite, & lui dit : " N'oubliez jamais ce que vous venez „ de dire, & donnez aux pauvres plus „ que ne faiſoit celui dont vous avez „ blâmé la conduite. „

[800.]

Charlemagne étoit à Rome pour venger un attentat horrible commis contre le Pape Léon III. Il alla, le jour de Noël, à la baſilique de S. Pierre pour aſſiſter à la Meſſe. Il fut fort ſurpris, lorſque ſe levant, après avoir fait ſa priere, le Pape lui mit ſur la tête la Couronne impériale aux acclamations de tout le peuple qui répéta trois fois : " Vie & victoire à Charles, très-pieux, „ auguſte, couronné de Dieu, grand & „ pacifique Empereur. „ Au retour de la cérémonie, le Roi proteſta à ſes favoris, que s'il avoit ſçu ce que le Pape & le peuple Romain vouloit faire, il ſe ſeroit abſtenu d'aller à l'Egliſe, malgré la ſolemnité du jour.

C'eſt ainſi que l'empire d'Occident paſſa à Charlemagne ; le titre ſeul lui manquoit, puiſqu'il en avoit conquis la plus grande partie. Cet empire avoit fini en 476, dans Auguſtule, dernier Empereur Romain. Arnoul, Roi de Germanie, mort en 896, fut le dernier du ſang de Charlemagne, qui porta la Couronne impériale.

[802.]

Le Roi de Perſe envoya un éléphant que Charlemagne lui avoit fait deman-

---

Les pantomimes, qui furent les premiers comédiens parmi les François, comme ils l'avoient été chez les Grecs & les Romains, amuſoient le peuple par des poſtures & des chanſons qui prouvoient toute la groſſiéreté du ſiecle où ils avoient commencé leurs jeux. Le Roi voulant corriger cet abus qui alloit juſqu'à la licence, déclara » les hiſtrions, mimes ou » farceurs, incapables d'être admis en témoignage » contre les perſonnes d'une condition libre. » Cette peine infamante fit tomber les pantomimes : ils furent remplacés par les troubadours, les jongleurs & les meneſtrels ou meneſtriers, qui formoient un ſpectacle mêlé de poéſie, de danſe, de chant & d'inſtrumens : ceux-ci perdirent l'admiration du public vers la fin du treizieme ſiecle, où l'on vit éclore les repréſentations connues ſous le nom de Myſteres.

der par deux Ambaſſadeurs François. On prétend que c'eſt le premier qu'on ait vu en France. Il s'appelloit ABULABAZ ; & nos anciens hiſtoriens marquent l'année de ſa mort, comme un événement très-intéreſſant.

Ce même Roi de Perſe, que l'on nomme Aaron, avoit envoyé en 800 une ambaſſade à Charlemagne, avec l'étendard & les clefs du ſaint ſépulcre, pour marquer la ceſſion qu'il lui faiſoit de ce ſaint lieu, qui eſt encore ſous la protection ſpéciale des Rois de France.

[802.]

Charlemagne paſſoit ſouvent par la maiſon d'un Evêque, aſſujetti à ce que l'on appelloit alors " le droit d'alber-„ gie ou d'hébergement. „ Ce droit impoſoit à une abbaye ou à un Evêque de loger & de nourrir le Roi avec toute ſa ſuite. L'Empereur venoit fréquemment chez cet Evêque, parce qu'il en étoit bien traité ; le voyant un jour fort occupé à faire balayer avec une ſorte d'affectation, il lui dit : " Eh ! „ vous prenez trop de peine ; laiſſez-„ là le ſoin dont vous vous occupez : „ tout n'eſt-il pas aſſez net ? „ L'Evêque, déja ruiné par les dépenſes qu'il

faiſoit pour bien recevoir ſon Roi, répondit, " Sire, il ne s'en faut guères „ que tout ſoit bien net ; mais j'eſpere „ qu'aujourd'hui tout le ſera de la cave „ au grenier. „ L'Empereur lui dit en riant : " Ne vous embarraſſez pas, mon„ ſieur l'Evêque, j'ai la main auſſi bon„ ne à donner qu'à prendre ; „ & ſur le champ il unit à l'Evêché une terre conſidérable.

[802.]

Parmi le grand nombre d'ordonnances que Charlemagne rendit pour le

---

Les ordonnances de nos Rois de la ſeconde race furent nommées CAPITULAIRES ; parce qu'elles étoient partagées en pluſieurs articles ou chapitres. Les capitulaires de Charlemagne forment un recueil conſidérable de loix & de réglemens, où l'on trouve toute notre ancienne juriſprudence. Ils ſont ſur-tout remarquables, en ce que pluſieurs ont été renouvellés par Louis XIV.

En 806, on rendit une ordonnance où il étoit dit » que chacun nourriſſe les pauvres de ſon territoire, » & qu'on ne ſouffre pas les mendiants qui courent » le pays. » Quoi de plus conforme à ce que Louis XV ordonne à cet égard par ſon Edit de 1765 ?

En 778, on régla que les deux tiers des tréſors trouvés dans les terres de l'Egliſe, & les trois quarts

gouvernement de ſes états, on doit diſtinguer les additions qu'il fit à la loi Salique. L'homicide, ſuivant cette loi, n'étoit puni que par une amende pécuniaire aſſez modique: il fut réglé qu'on

---

de ceux qu'on aura trouvés dans la terre de quelque Seigneur, appartiendront au Roi.

En 779, la peine portée contre les voleurs, étoit, pour la premiere fois, de perdre un œil; pour la ſeconde, d'avoir le nez coupé; pour la troiſieme, d'être condamnés à mort.

On trouve dans les Capitulaires de Charlemagne le nombre des fêtes qui s'obſervoient alors, & que l'on marquoit déjà en lettres rouges; Noël & les trois jours ſuivans; l'octave du Seigneur, ou la Circonciſion; l'Epiphanie, l'octave de l'Epiphanie; la Purification de la Vierge; huit jours à Pâques; les grandes litanies, ou les trois jours des Rogations; la Pentecôte; S. Jean-Baptiſte; S. Pierre & S. Paul; S. Martin & S. André.

Le Concile de Mayence, tenu en 813, ajoute à la liſte de ces fêtes, l'Aſſomption de ſainte Marie; la dédicace de S. Michel; S. Remi; la ſemaine de la Pentecôte, comme à Pâques; la fête des Saints dont on a des reliques dans la paroiſſe, & la dédicace de l'Egliſe.

On établit la maniere de compter par livres, ſols & deniers, telle qu'elle eſt encore en uſage aujourd'hui; mais alors la livre étoit réelle & du poids de douze onces; elle n'eſt plus que numéraire.

payeroit pour le meurtre d'un ſous-diacre trois cens ſols; quatre cens, pour celui d'un diacre ou d'un moine; ſix cens, pour celui d'un prêtre, & huit cens pour celui d'un Evêque. Les Egliſes ne ſervirent plus d'aſyle que contre la violence des particuliers, & non pas contre la juſtice des Magiſtrats. Il fut ordonné que des gens de bien iroient prendre le coupable refugié, & le conduiroient aux juges.

[803.]

Charlemagne ſcelloit lui-même les ordres qu'il donnoit, avec le pommeau de ſon épée, où ſon ſceau étoit gravé, & diſoit ordinairement: " Voilà mes ordres; „ il ajoûtoit en montrant ſon épée: " Et voilà ce qui les fera reſpec- „ ter de mes ennemis. „

[806.]

L'uſage de jeûner étoit de ne faire qu'un repas à trois heures du ſoir. Charlemagne, par conſidération pour ſes officiers, mangeoit, les jours de jeûne, à deux heures. Un Evêque en fit quelque reproches à l'Empereur qui l'écouta tranquillement, & lui dit; " Votre avis

„ eſt bon ; mais je vous ordonne de „ ne rien prendre avant que tous mes „ officiers ayent pris leur réfection. „ Il y avoit cinq tables conſécutives ; celle de l'Empereur qui étoit toujours avec toute ſa famille : les Princes & les Ducs le ſervoient, & ne mangeoient qu'après lui ; les Comtes ſervoient les Ducs : après la table des Comtes étoit celle des officiers de guerre, & enfin celle des petits officiers du palais ; enſorte que la derniere table ne finiſſoit que bien avant dans la nuit; L'Evêque, obligé d'attendre ſi long-tems, reconnut bientôt que l'Empereur avoit raiſon, & qu'il falloit louer ſon attention pour ſes officiers.

[810]

Une maladie contagieuſe ſur les bœufs, occaſionna un grand nombre d'exécutions bien injuſtes : On ſe perſuada que Grimoald, Duc de Benevent, avoit fait répandre une poudre empoiſonnée ſur tous les pâturages du royaume ; & l'on fit mourir ceux dont on vouloit ſe défaire, en les rendant ſuſpects d'avoir répandu cette poudre prétendue. Ces malheureux dépoſoient les uns contre les autres, & confirmoient les préjugés du peuple. On ou-

vrit enfin les yeux, quand l'autorité du Prince eut mis fin à toutes ces pourſuites, & on convint que la contagion ne venoit point des pâturages empoiſonnés, puiſque les bœufs ſeuls en étoient attaqués. Charlemagne rendit une ordonnance contre les homicides commis à ce ſujet,

[811.]

Charlemagne diſpoſa ainſi, dans ſon teſtament, des tréſors de ſon épargne. Il fit trois lots de l'or, de l'argent & des pierreries qui étoient dans ſon palais. Il partagea les deux premiers lots en vingt & une parts, pour être diſtribués, après ſa mort, à vingt & une Egliſes métropolitaines de ſon état. Chaque métropolitain devoit en garder un tiers, & partager les deux autres entre ſes ſuffragans. Ces premiers lots devoient être employés aux beſoins des Egliſes & des pauvres. Le troiſieme fut réſervé pour la dépenſe ordinaire de ſa maiſon; &, après ſa mort, ce qui en reſteroit, devoit faire quatre parts, dont la premiere ſeroit ajoûtée aux deux lots deſtinés aux Egliſes; la ſeconde ſeroit partagée entres ſes enfans; la troiſieme ſeroit diſtribuée aux pauvres,

pauvres, & la quatrieme aux eſclaves qui ſervoient dans le palais. Les livres de ſa bibliothéque, tous les vaſes de cuivre & de fer, les armes, les habits & les meubles de ſon palais devoient ſervir à augmenter la part des pauvres.

[813.]

On publia les premieres loix ſomptuaires qui aient paru en France. Elles réglent le prix des étoffes, & diſtinguent les états, les rangs & les conditions de chacun en particulier, par rapport à l'habillement. Le Prince ſe propoſoit d'abolir le luxe qui s'introduiſoit, & de ramener la nation à la ſimplicité des anciens Francs. Son exemple étoit bien propre à y contribuer. Il ne portoit ordinairement en hiver "qu'un pourpoint fait de peau de lou„ tre, ſur une tunique de laine bordée „ de ſoie : il mettoit ſur ſes épaules un „ ſayon de couleur bleue ; & , pour „ chauſſures, il ſe ſervoit de bandes „ de diverſes couleurs, croiſées les unes „ ſur les autres. „

[813.]

* Dans le partage qu'il avoit déja

* Par ce partage, fait en 806, il donnoit à Louis

fait de ſes états, Charlemagne n'avoit pas diſpoſé de l'Empire. Il réſolut de

la Gaſcogne, l'Aquitaine, la Provence, la Septimanie, le Nivernois, le Lyonnois & la Savoie : il aſſignoit à Pépin, l'Italie, la Baviere avec une partie de l'Allemagne ; & à Charles, la France, la Bourgogne, la Neuſtrie, la Thuringe, la Saxe & la Friſe. Il ordonnoit que chacune des Princeſſes, ſes filles, eût la liberté de ſe retirer dans le Royaume de celui de ſes freres qu'elle aimeroit le mieux : qu'elles ſeroient mariées d'une façon convenable à leur naiſſance ; &, ſi quelqu'une vouloit ſe faire religieuſe, elle ſeroit libre de choiſir le monaſtere qui lui plairoit.

Charlemagne faiſoit ſon ſéjour ordinaire à Aix-la-Chapelle. La pureté de l'air qu'on y reſpire, les bains chauds qu'on y voit encore, le voiſinage des forêts propres pour la chaſſe, mériterent la préférence ſur toutes les autres Maiſons royales. Il y bâtit une magnifique Egliſe que l'on appella CHAPELLE, du nom que l'on donnoit à l'oratoire de nos Rois, à cauſe de la chape de S. Martin que l'on y conſervoit. Cette Egliſe devint ſi célébre, que le lieu nommé auparavant AIX, fut toujours dans la ſuite appellé AIX-LA-CHAPELLE.

La chape de S. Martin étoit un manteau d'une étoffe vile & groſſiere ; il paroît même qu'elle étoit de peaux de brebis. Dans pluſieurs villes de France, on étoit obligé de donner à l'Evêque, le jour de la S. Martin d'hiver, un certain nombre de peaux d'a-

s'en démettre en faveur de Louis, l'aîné de ſes fils, qui étoit déja Roi d'A-

---

gneaux; & cette redevance s'appelloit LE MANTEL DE S. MARTIN.

L'oratoire de nos Rois étoit deſſervi par un grand nombre de prêtres chargés d'y célébrer l'office divin. Ils n'avoient que le nom de CLERCS, & leur ſupérieur tenoit le premier rang parmi les officiers du palais; c'eſt aujourd'hui le grand Aumônier de France. On le nomma d'abord l'Apocriſiaire, & quelquefois l'Archiprêtre de France. Le clergé de l'oratoire lui étoit ſoumis; & il avoit une inſpection générale, quant au ſpirituel, ſur les courtiſans & ſur tous les officiers du palais. Toutes les affaires du clergé reſſortiſſoient à ſon tribunal; on ne pouvoit pas même en parler au Roi, ſans avoir pris ſon attache.

Quand on donna le nom de Chapelle à l'oratoire de nos Rois, les Clercs furent appellés Chapelains, & l'apocriſiaire Archichapelain. Geofroy de Pompadour eſt le premier qui, ſous le regne de Charles VIII, ait été qualifié Grand Aumônier du Roi, en 1486. Le Cardinal de Meudon, Antoine Sanguin, fut pourvu de cette charge par François I, en 1543, ſous le titre de Grand-Aumônier de France.

Les Rois & les Reines de France avoient encore des eccléſiaſtiques chargés de diſtribuer leurs aumônes, d'où eſt venu le nom & le titre d'Aumônier du Roi, de la Reine, &c.

Il y avoit un Abbé du Palais, dont la charge répond à celle de premier Aumônier du Roi, ou de Maître

quitaine. Il indiqua une aſſemblée à Aix-la Chapelle ; &, s'étant rendu à l'Egliſe, il dépoſa ſur l'Autel ſa couronne d'or, comme pour en faire hommage à Dieu de qui il l'avoit reçu. Après une longue priere, il fit au jeune Prince une exhortation touchante, lui commanda de prendre la couronne impériale, & de ſe la mettre lui-même ſur la tête, pour marquer qu'il la tenoit de Dieu ſeul. L'aſſemblée applaudit par mille acclamations.

[814.]

* Charlemagne mourut le ſeptieme

---

de la chapelle. Il étoit, ſous l'Archi-Chapelain, le Supérieur des Clercs, & le remplaçoit en ce qui concernoit la célébration de l'office divin.

* Tous les peuples ſe ſont accordés pour donner à Charles I le ſurnom de Grand, qui n'avoit encore été accordé avant lui, qu'à Alexandre & à Pompée; mais on n'eſt pas également convenu de lui rendre, après ſa mort, le culte que ſes vertus ſemblent avoir mérité. Il eſt honoré comme ſaint dans pluſieurs Egliſes ; &, dans quelques autres, on fait encore tous les ans un ſervice ſolemnel, le jour de ſa mort, pour le repos de ſon ame. Frédéric Barberouſſe le fit canoniſer par l'Anti-Pape Paſcal III. Les Papes

jour d'une pleuréſie à laquelle il n'apportoit point d'autre remede que la diéte la plus ſévere. Il avoit tant d'horreur pour la médecine, qu'il pouvoit à peine ſouffrir la préſence d'un médecin.

On fit ſes funérailles le jour même de ſa mort, dans l'Egliſe d'Aix-la-Chapelle. On embauma ſon corps que l'on revêtit du cilice qu'il avoit coutume de porter, & de ſes habits impériaux. On le plaça dans ſon tombeau, aſſis ſur un ſiége d'or, ayant l'épée au côté, la couronne ſur la tête, & entre les mains un livre des évangiles couvert d'or. Après avoir ſuſpendu devant lui ſon ſceptre & ſon bouclier, on remplit le tombeau d'aromates, & on le ferma. Ce tombeau fut orné d'un couronnement d'or en forme d'arc, ſous lequel on plaça la ſtatue de l'Empereur, avec cette inſcription.

---

légitimes n'ont point réclamé contre cette canoniſation, & pluſieurs ont pris leur ſilence pour une approbation.

La langue Latine ceſſa d'être vulgaire en France. La romance lui ſuccéda. C'étoit un compoſé de franc ou de tudeſque, & de mauvais latin, qui eſt enfin devenu la langue Françoiſe, telle qu'on la parle aujourd'hui.

„ Sous ce mauſolée repoſe le corps
„ de Charles, grand & orthodoxe Em-
„ pereur, qui a étendu glorieuſement
„ le Royaume des François, & qui l'a
„ gouverné heureuſement pendant qua-
„ rante-ſept ans. Il eſt mort ſeptuagé-
„ naire (dans ſa ſoixante-douzieme
„ année) l'an du ſeigneur 814, indic-
„ tion ſeptieme, le cinq des calendes
„ de Février; (le 28 Janvier.)

LOUIS I, LE DÉBONNAIRE.

[815.]

LOUIS, I, Roi de France, & Empereur, admit au nombre de ſes ſujets, & exempta de tout ſubſide, une colonie conſidérable de Chrétiens Eſpagnols, qui fuyoient la tyrannie des Sarafins, & leur aſſigna des terres dans la Septimanie " réduite en ſolitude par „ les Marquis François. „ C'eſt la premiere fois que l'on trouve dans un acte

On a cru, d'après quelques auteurs, que le nom de DÉBONNAIRE avoit été donné à Louis I, à cauſe de la trop grande bonté qui parut avilir en lui la majeſté Impériale: Henri III, Roi de France, diſoit ſouvent: » On ne me peut faire plus grand dépit, que de me » nommer LE DÉBONNAIRE, parce que cette parole » implique ſous ſoi je ne ſais quoi du ſot. » Mais ce nom étoit pour Louis I l'éloge de ſa piété: on trouve ſur les monnoies & les médailles de ce tems-là, *Ludovicus Pius*. On diroit aujourd'hui, LOUIS LE PIEUX. Alors on diſoit Débonnaire, parce qu'on appelloit DÉBONNAIRETÉ ce que nous appellons PIÉTÉ.

public le nom de Marquis : on le donnoit aux officiers chargés de la garde des frontieres.

[817.]

Le ſucceſſeur de Charlemagne employa les premieres années de ſon régne à réparer mille injuſtices que les officiers avoient commiſes, & à reprimer un grand nombre d'abus qui s'étoient gliſſés dans tous les ordres de l'état. On peut en juger par ce qu'en dit un auteur contemporain : " Ce fut „ alors que les clers quitterent leurs bau„ driers d'or, & leurs ceintures char„ gées de coutelas garnis de pierreries, „ auſſi bien que les habits précieux, & „ les éperons qu'ils portoient aux ta„ lons, & ſi quelque Eccléſiaſtique af„ fectoit encore quelqu'une de ces para„ res, il étoit regardé comme un mon„ tre. „

[818.]

Ratgaire, abbé de Fulde, n'aimoit qu'à commander & à bâtir. Il obligeoit ſes moines à ſervir de manœuvres, & les faiſoit travailler même les jours de fêtes. Il fut dépoſé & exilé. Les moines aſſemblés pour l'élection d'un autre abbé, ſe trouverent fort em-

barraſſés. " Les uns vouloient un hom-
„ me de grande naiſſance qui pût les
„ défendre contre les vexations des Sei-
„ gneurs ; les autres craignoient qu'un
„ pareil choix ne les ſoumît à un ſu-
„ périeur trop impérieux, & vouloient
„ qu'on n'eût égard qu'à la vertu. Plu-
„ ſieurs demandoient qu'on élût un ſça-
„ vant qui pût les inſtruire & faire hon-
„ neur au Monaſtere : ceux-ci deſi-
„ roient un jeune homme qui eût la
„ force, afin de ſoutenir long-tems,
„ par ſon exemple, les obſervances mo-
„ naſtiques ; & ceux-là ſouhaitoient un
„ vieillard à qui l'âge eût donné de
„ l'expérience. „ Ils finirent enfin par faire un bon choix, en éliſant Eigil, qui paroiſſoit réunir toutes les qualités que chacun des partis pouvoit deſirer.

[819]

La réforme des Monaſteres parut devoir fixer toute l'attention du gouvernement. On forma des commiſſions à la tête deſquelles étoit un Archevêque ; & le Roi lui faiſoit fournir, chaque jour, pour ſa ſubſiſtance, " quarante
„ pains, trois porcs, un cochon de
„ lait, trois poulets & quinze œufs. „
Ces Commiſſaires parcouroient les Pro-

vinces qu'on leur avoit aſſignées, pour faire exécuter les capitulaires & tout ce qui étoit preſcrit dans les inſtructions qu'on leur donnoit à chacun en particulier. Raban, célebre moine de Fulde, prétendit prouver qu'on n'introduiſoit dans les cloîtres l'abſtinence de chair, que pour remédier à la trop grande conſommation de volailles que faiſoient les Moines; il avouoit cependant, que les chantres ne devroient manger que des légumes, afin d'avoir la voix haute, claire & douce.

[820.]

Le commerce devint plus floriſſant qu'il n'avoit été juſqu'alors par l'établiſſement d'une compagnie de négocians qui s'aſſembloient au Palais une fois chaque année, pour y régler leurs comptes. Cette compagnie commerçoit librement dans toute l'étendue du Royaume; elle étoit ſous la protection du Roi qui lui fourniſſoit gratuitement les vaiſſeaux dont elle avoit beſoin pour étendre ou protéger ſon commerce. Avant cet établiſſement, l'Eſpagne fourniſſoit des chevaux & des mulets; la Friſe, des étoffes de laine & de ſoie, & des fourrures; l'Angleterre, du bled,

de fer, de l'étain, du plomb, des cuirs & des chiens de chaſſe ; l'Afrique & l'Orient, de l'huile d'olives & du papier d'Egypte, le ſeul qui ait été en uſage en France juſques vers le onzieme ſiécle : les étrangers ne remportoient en échange que du vin, du miel, du ſel, des ouvrages en cuivre & de la poterie.

La nouvelle compagnie de commerce établit celui des eſclaves, de l'argent monnoyé, des vaſes précieux & des pierreries.

[822.]

La famine, la peſte & les courſes des Normands affligeoient la France depuis deux ans. Louis attribua ces fléaux à la vengeance qu'il avoit tirée de la révolte de ſon neveu, Bernard, Roi d'Italie, en lui faiſant crever les yeux. (Il en mourut trois jours après.) Afin de rendre la réparation plus éclatante, l'Empereur convoqua l'aſſemblé générale à Attigni, palais ſitué ſur la riviere d'Aiſne : il y fit une confeſſion publique des fautes qu'il avoit commiſes dans le gouvernement de ſon Royaume ; il envoya demander pardon à ſes freres Hugues, Drogon & Thierri, qu'il avoit forcés de ſe faire moines, & leur laiſſa la liberté de re-

venir à la Cour. Les trois Princes préférerent leur retraite aux eſpérances qu'on venoit leur offrir. Ceux qui étoient à la tête des affaires, remirent cet écrit à l'aſſemblee : " Tout ce qui vous paroîtra utile pour corriger les déſordres, pour exalter la religion, pour éclaircir la doctrine, fortifier la foi, & faire fleurir la piété, propoſez-le avec confiance, & ſoyez aſſurés que l'Empereur le mettra en exécution. Il ſçait que ce ſont les péchés qui attirent ſur les peuples les fléaux de la guerre, de la famine & les autres malheurs. C'eſt pourquoi il veut, par ſon application à détruire le mal & à établir le bien, écarter de ſon Royaume les calamités, & y attirer toutes ſortes de proſpérités. "

[830.]

La trop grande bonté de l'Empereur lui cauſa des chagrins cuiſans, & ſervit de prétextes aux factions qui ſe formerent d'abord parmi les grands : bientôt on vit Lothaire, Roi d'Italie, Pépin, Roi d'Aquitaine, & Louis, Roi de Baviere, ſe révolter contre leur pere & leur ſouverain, lui faire la guerre, le détrôner, le confiner tantôt

dans un monaſtere, tantôt dans une rigoureuſe priſon, ou dans une cellulle de reclus *, & ne rien ménager pour

* Le nombre des reclus étoit encore conſidérable dans ce ſiecle : prêtres, moines, laïques (hommes & femmes) pouvoient embraſſer un genre de vie qui paroîtroit aujourd'hui bien extraordinaire, & qui étoit alors aſſez commun. Il s'agiſſoit de paſſer le reſte de ſes jours dans une cellulle qui reſſembloit plutôt à un tombeau, qu'à la demeure d'un homme vivant, & de n'avoir pour toute nourriture que du pain d'orge & de l'eau. La cellulle devoit être fort étroite, peu élevée, n'ayant de jour que par une petite fenêtre qui donnoit dans l'égliſe, d'où le reclus entendoit la meſſe, recevoit les ſacremens & ſa nourriture : s'il étoit prêtre, ſa cellulle ne tenoit point à l'égliſe, & il devoit y avoir un petit jardin avec un oratoire. C'eſt ce qui ſe pratiquoit ſur-tout à l'égard des moines. Quand on vouloit ſe faire reclus, il falloit commencer par obtenir la permiſſion de l'Evêque, & remplir fidélement tout ce qu'il preſcrivoit, comme autant d'épreuves pour s'aſſurer des diſpoſitions du ſujet qui ſe préſentoit. La cérémonie de la réclusion ſe faiſoit ainſi : l'Evêque diſoit la meſſe, après laquelle celui qui vouloit être reclus, promettoit la ſtabilité en préſence du clergé & du peuple aſſemblés. Enſuite on ſe rendoit à la cellule que l'on béniſſoit ; dès que le nouveau reclus y étoit renfermé, pour ne pas dire enſeveli, on en murоit la porte ; & pour plus grande précaution, l'Evêque y appoſoit ſon ſceau.

le forcer à ſe démettre de l'Empire & de toute ſon autorité.

] 833.]

L'Impératrice Judith, épouſe de Louis le Débonnaire, eſt tirée du monaſtere de Sainte-Radegonde à Poitiers, où on l'avoit forcée de prendre le voile. Elle jure qu'elle eſt innocente des crimes qu'on lui impute, & ſe ſoumet elle-même à l'épreuve du feu : perſonne ne s'étant préſenté comme accuſateur, elle parut être par-là pleinement juſtifiée.

Les principales épreuves étoient au nombre de ſept ; le ſerment, le duel, l'eau froide, l'eau chaude, le fer chaud, la Communion & le jugement de la croix. C'étoient autant de moyens que l'ignorance & la barbarie avoient imaginés pour diſcerner les innocens des coupables, & que l'on appelloit JUGEMENT DE DIEU.

Le ſerment à été en uſage parmi les François, ſur-tout depuis leur converſion : ils ne croyoient pas qu'un Chrétien pût prendre ce qu'il y a de plus ſacré à témoin d'une fauſſeté, & ſe perſuadoient que Dieu ne manqueroit pas de punir le parjure, comme, en effet, il arrivoit ſouvent.

1° Ceux qui juroient, devoient être à jeun ; & c'étoit communément dans quelque lieu ſaint que l'on recevoit leur ſerment.

2° Ils juroient ſur l'Evangile, ſur la croix ou ſur les Reliques des Saints ; ils étoient à genoux, & ils élevoient la main pour toucher l'Autel & ce que l'on y avoit placé, ſoit l'Evangile, ſoit la Croix, &c. Mais les Evêques & les prêtres ne touchoient point les choſes ſur leſquelles ils juroient ; ce qu'on appelloit *jurare inſpectis ſacris*, JURER EN PRESENCE DES CHOSES SAINTES ; & l'autre maniere s'appelloit *jurare ſuper ſacra*, JURER SUR LES CHOSES SAINTES. C'eſt de-là, ſans doute, que nous eſt reſtée la coutume de lever la main en faiſant ſerment ; &, pour les prêtres, de la tenir étendue ſur la poitrine.

3° Plus le crime étoit grave, plus on faiſoit jurer de perſonnes avec l'accuſé : c'eſt ce que l'on appelloit *jurare tertiâ manu, ſeptimâ, duodecimâ*, JURER PAR TROIS, SEPT, DOUZE MAINS, ſelon le nombre de ceux qui juroient avec l'accuſé, & qui devoient être de ſa condition : un noble faiſoit jurer des nobles : un prêtre faiſoit jurer des prêtres : une femme faiſoit jurer des femmes ; une partie de ces perſonnes étoit

choiſie par l'accuſé, & l'autre par l'accuſateur. L'accuſé prononçoit ſeul la formule de ſon ſerment ; & ceux qui juroient avec lui, diſoient ſeulement : „ Je jure que je crois qu'il dit la vérité. „

4° Les Rois de France faiſoient communément prêter les ſermens qu'ils exigeoient, ſur la chape de S. Martin que l'on conſervoit dans l'oratoire de leur palais : quelquefois, pour une plus grande aſſurance de fidélité, ils faiſoient jurer la même perſonne dans les différentes Egliſes où repoſoient les corps des Saints les plus célebres, comme de S. Martin, de S. Denis, de S. Germain, de S. Médard, de S. Aignan, &c.

5° Quand les uns atteſtoient un fait que les autres nioient, on choiſiſſoit un champion de chaque côté pour ſe battre avec le bouclier & le bâton : le vaincu, réputé parjure, avoit la main coupée ; les autres témoins de ſon parti, payoient l'amende " pour racheter leur „ main. „ De-là eſt venu le proverbe : „ Les battus payent l'amende. „

Cette derniere loi avoit été portée par Louis le Débonnaire.

Quelquefois même on admettoit en preuve, le ſerment de perſonnes qui ne pouvoient avoir une connoiſſance certaine du fait dont il s'agiſſoit. Par exem-

ê être le coupable ; ſubiſſoit la peî-
lûe au crime dont il étoit l'accuſa-
: ou l'accuſé.
.e combat étoit d'un uſage aſſez com-
a : on y ſoumettoit même les Eccléſi-
tiques, les religieux & les femmes,
es obligeant de fournir un homme
ſe battît pour eux. Il étoit encore
mis aux accuſés de ne point défen-
leur cauſe par eux-mêmes, & de
fier le ſoin de leur juſtification à des
ves appellés, CHAMPIONS, & qui fai-
nt profeſſion de ſe battre envers &
ıtre tous. Le lieu du combat étoit or-
airement en pleine campagne : le
& les Seigneurs en étoient ſpecta-
·s & juges, & les combattans de-
ent être à-peu-près de condition éga-
Les Evêques ne ceſſoient point de
ever contre ces duels qui devenoient
jour en jour plus fréquens, & l'au-

voient immédiatement de ſa couronne. Philippe le Bel révoqua l'ordonnance qu'il avoit rendue contre le duels, & ſe contenta d'en régler les conditions. Les particuliers n'eurent plus le droit de décider quand il falloit ſe battre; c'étoit la juſtice qui l'ordonnoit, faute d'autres preuves, & en certains cas ſeulement.

1° L'accuſateur rendoit ſa plainte devant le juge, & jettoit ſon gant " pour „ gage de bataille. „

2° L'accuſé lui donnoit publiquement le démenti, & ramaſſoit le gant pour preuve qu'il acceptoit " le gage de bataille. „

Alors le juge marquoit le lieu, le jour & l'heure du combat.

3° Les deux combattans entroient dans les lices, précédés de bannieres où étoient peintes les images de notre Seigneur, de la Vierge & des Saints. L'appellant ſe mettoit à genoux devant le Roi, & on lui diſoit " Sire, Che„ valier ou Eſcuyer, &c. voyez-vous „ ici la vraie remembrance de N. S. vrai „ Dieu J. C. qui voulut mourir & livrer „ ſon très-précieux corps à mort pour „ nous ſauver? Or lui requerez merci, „ & lui priez qu'à ce jour vous veuille „ aider, ſe bon droit avez; car il eſt

e jure ſur cette remembrance de la
aſſion de notre Sauveur Dieu J. C.
: ſur la foi de vrai Chrétien & du
ıint baptême que je tiens de Dieu,
ıe je cuide fermement avoir pour
ertain bonne, juſte & ſainte querel-
:, & bon droit d'avoir en ce gaige
ppellé N. comme faux, mauvais,
aître ou meurtrier, ou foi mentie
ſelon le cas dont il s'agiſſoit) le-
ıel a très-fauſſe & mauvaiſe cauſe
de ſoi en défendre & combattre con-
e moi; & à lui montrerai aujour-
'hui par mon corps contre le ſien,
l'aide de Dieu, de Notre-Dame &
e monſeigneur S. George le bon
hevalier. „ Celui qui avoit été ap-
é en duel, prêtoit le même ſerment;
e Maréchal donnoit le ſignal du
ıbat en jettant ſon gant, après avoir

une cuve pleine d'eau. Ceux qui ſurnageoient ſans enfoncer, étoient réputés coupables. On croyoit que l'eau purifiée par des exorciſmes, refuſoit de les recevoir dans ſon ſein, ne pouvant ſouffrir rien de ſouillé & d'impur : ceux qui alloient au fond de la cuve, étoient déclarés innocens. Voici un extrait de l'inſtruction preſcrite à cet égard. „ Prenez ceux que vous voudrez mettre „ à l'épreuve de l'eau, & conduiſez-les „ à l'Egliſe, où le prêtre célébrera la „ meſſe, après laquelle il benira de l'eau, „ en fera boire à ceux qui doivent être „ mis à cette épreuve, en diſant : Que „ cette eau vous ſoit aujourd'hui une „ épreuve. Il fera enſuite les exorciſ- „ mes ſur l'eau dans laquelle ils doi- „ vent être jettés. Dès qu'ils ſeront dé- „ pouillés de leurs habits, il leur fera „ baiſer l'évangile, & les jettera dans „ l'eau, les uns après les autres. Le prê- „ tre qui fait la cérémonie, & ceux qui „ en ſont les objets, doivent être à „ jeun. „

En 829, Louis le Débonnaire proſcrivit cette épreuve ; mais on ne laiſſa pas de l'employer dans la ſuite. C'étoit un droit ſeigneurial pour pluſieurs Egliſes, d'avoir une cuve ou un baſſin de marbre deſtiné à cet uſage.

doit à ce jugement, ſuſpendoit
la chaudiere une pierre à une
eur plus ou moins grande, ſelon
alité du crime; & l'accuſé la reti-
ıvec la main qu'on lui enveloppoit
-tôt. Le juge & la partie y appo-
ıt leurs ſceaux; &, le troiſieme
, on ſe décidoit ſur les traces que
bouillante y avoit laiſſées. Si la
ı étoit ſaine, c'étoit une preuve
innocence; ſi l'on trouvoit quelque
que de brûlure, le crime paſſoit
r conſtant, & l'on faiſoit ſubir la
e qu'il méritoit. On permettoit
ent de s'exempter de cette épreuve,
ayant une ſomme d'argent, c'eſt ce
la loi Salique appelle " racheter ſa
ain. „ Il paroît que cette épreuve
nné lieu au proverbe: " J'en met-
ois la main au feu ... pour aſſurer

l'on multiplioit ſuivant la qualité du crime dont il s'agiſſoit ; ils étoient ordinairement au nombre de douze, & il falloit poſer les pieds ſur chacun d'eux. L'autre maniere étoit de porter un fer rougi au feu, plus ou moins, ſelon que les préſomptions étoient plus ou moins fondées. Ce fer étoit ou un gantelet dans lequel on inſéroit les doigts, ou une barre qu'il failloit ſoulever pluſieurs fois, & porter à la longueur de neuf pieds. On enveloppoit la main, &c. comme il eſt dit ci-deſſus.

Cette épreuve étoit réſervée ſur tout pour les prêtres, les moines & les femmes. Le fer étoit béni, & ſoigneuſement gardé dans les Egliſes, ou les monaſteres aſſez diſtingués pour avoir ce privilége.

Vers le treizieme ſiécle, un homme refuſoit de ſubir cette ſorte d'épreuve, & diſoit, pour autoriſer ſon refus, qu'il n'étoit pas un charlatan. Le juge lui faiſant quelque inſtance pour l'engager à ſe ſoumettre à la loi : „ Je prendrai „ volontiers le fer ardent, répondit-„ il, pourvu que je le reçoive de votre „ main. „ Le juge décida qu'il ne falloit pas tenter Dieu.

On faiſoit ſubir l'épreuve de la communion, particuliérement aux Evêques

tre, avant que de lui donner la com-
nion, l'exhortoit à s'éloigner de la
te table, s'il étoit coupable du crime
t on l'accuſoit: " Si vous êtes inno-
nt, ajoûtoit-il, approchez & rece-
ez le corps du Seigneur: Dieu ſera
: juge de votre conſcience. „ Plu-
rs punitions frappantes, qui paroiſ-
nt venir du ciel, avoient fait nom-
: cette épreuve, " la plus vraie &
plus terrible de toutes les épreuves. „
e jugement de la croix eſt ſouvent
ellé le Jugement de Dieu. Il paroît
: cette épreuve conſiſtoit à ſe tenir
out devant une croix, dans quelque
ture gênante, ou à être conduit dans
gliſe, pendant la célébration de
fice divin, & à tenir les bras étendus
forme de croix; enſorte que celui
reſtoit le plus long-tems immobile.

„ tenoit ; & celui-ci l'ayant nié, il fut „ ordonné que, dans quarante-deux „ jours, ils euſſent à ſe préſenter l'un „ & l'autre devant le vicaire pour ſubir „ le jugement de la croix ; ce qui étant „ fait, celui qui avoit uſurpé la terre, „ a été convaincu, & il eſt tombé de- „ vant la croix. „ Charlemagne ordonnoit, dans ſon teſtament, que l'on eût recours au jugement de la croix, pour terminer les différends qui naîtroient du partage qu'il faiſoit de ſes états entre ſes enfans.

Peu d'années après, Louis le Débonnaire défendit d'employer cette épreuve, " de peur que l'inſtrument, qui a été „ glorifié par la paſſion du Sauveur, „ ne ſoit profané par la témérité de „ quelqu'un. „ L'épreuve de la croix n'eut plus lieu que dans les monaſteres où elle étoit en uſage, moins comme une épreuve que comme une punition des coupables.

L'air de religion que l'on donnoit à toutes ces épreuves, & quelques miracles que Dieu parut opérer en faveur de la foi de ceux qui y avoient recours, les faiſoient regarder comme des jugemens de Dieu, & perſuadoient que c'étoient autant de moyens infaillibles pour découvrir la vérité, punir le crime

&

uver l'innocence. Il a fallu ſurmon-
ne infinité d'obſtacles, pour abolir
ces uſages qui ne furent détruits
peu-à-peu. Un décret du IVe con-
de Latran, tenu en 1215, par le
e Innocent III, ſous le régne de
ippe-Auguſte, joint à l'autorité de
rince parut leur porter le dernier
; cependant on en trouve encore
traces dans l'hiſtoire, & même
ues vers le commencement du dix-
ieme ſiécle.

[835.]

rothaire, Evêque de Toul, voyant
diocéſe déſolé par des loups qui
oroient les hommes, ordonna un
e de trois jours avec des proceſſions
tous les prêtres devoient aſſiſter
verts de cendre, de ſacs & de cili-
Enſuite il fit la guerre aux loups,
tête d'une troupe de chaſſeurs, &
ureuſement, qu'il ſe vantoit d'en
ir tué deux cens pour ſa part.

[840.]

ouis, Roi de Baviere, troiſieme
de Louis le Débonnaire, avoit pris
armes, & menaçoit d'entrer en
nce, pour ſe faire juſtice du tort

qu'il prétendoit lui avoir été fait dans le partage des états de ſon pere. L'empereur marcha contre ce fils rebelle, & tomba malade des fatigues de la guerre, & des chagrins que lui donnoit, depuis long-tems, la conduite des Princes ſes enfans. Pendant les quarante jours que dura ſa maladie, il ne pouvoit ſouffrir aucune nourriture, & diſoit ſouvent: " „ Vous êtes juſte, Seigneur; parce que „ je n'ai pas jeûné le carême, vous me „ faites préſentement jeûner malgré „ moi une autre quarantaine. „ (La guerre l'avoit empêché d'obſerver exactement le Carême, ſelon ſa coutume.) Une grande éclipſe de ſoleil, qui arriva le cinq de Mai, lui parut être l'annonce d'une mort prochaine. Il dit à Drogon, Evêque de Metz, qu'il pardonnoit à Louis, Roi de Baviere: " Avertiſſez-le „ cependant qu'il ne doit pas oublier „ les fautes que je lui ai pardonnées, & „ que c'eſt lui qui conduit dans la dou„ leur la vieilleſſe de ſon pere au tom„ beau. „ Ce Prince parloit & écrivoit parfaitement en latin: il avoit une grande connoiſſance du droit & des loix de ſon Royaume, & le bras ſi vigoureux, que perſonne ne l'égaloit en force pour manier l'arc & la lance.

CHARLES II, LE CHAUVE.

[841.]

CHARLES LE CHAUVE, & Louis, Rois de Baviere, remporterent la célébre bataille de Fontenai, contre Lothaire, Empereur, Roi d'Italie, & Pépin, Roi d'Aquitaine. Le combat fut ſi opiniâtre, que pluſieurs hiſtoriens aſſurent qu'il reſta cent mille hommes ſur le champ de bataille. Preſque tous les guerriers, venus de la Champagne, y périrent; ce qui a donné lieu de fixer

---

Avant la conquête des Gaules par les Romains, il y avoit déjà, parmi les Gaulois, quelques diſtinctions attribuées à la naiſſance; les uſages de la République Romaine s'y introduiſirent un peu; mais c'eſt proprement aux François ſeuls, que notre nobleſſe doit ſon origine. Les Francs partagerent entre eux les terres qu'ils appelloient TERRES DE CONQUÊTE, & les firent cultiver par les anciens habitans, à la charge de certaines redevances. Ils étoient tous égaux entre eux, ne s'occupoient que de la guerre ou de la chaſſe, & jouiſſoient de toutes les prérogatives honorables dans un pays qu'ils avoient conquis. Dans la ſuite, ceux qui cultivoient les terres, furent

à cette époque la coutume de la province de Champagne, par laquelle LE VENTRE ENNOBLIT, c'eſt-à-dire que

---

appellés Vilains, du nom latin *villani*, parce qu'ils demeuroient à la campagne, *in villis*. Les Nobles furent nommés Gentilshommes, parce que chez les Romains, *gentilis*, ou *qui gentem habet*, ſignifioit, qui eſt d'une ancienne famille.

Quand on leva des tributs ſur les terres, des cultivateurs en furent ſeuls chargés; & les François continuerent à ne payer que de leurs perſonnes. C'étoit conſerver tout-à-la-fois une diſtinction qu'ils regardoient comme très-honorable, & cette liberté qu'ils avoient acquiſe par tant de combats. La loi Salique n'étoit que pour eux, tandis que les Gaulois ſuivoient toujours les loix Romaines; ce qui introduiſit de la différence dans les coutumes légales pour les nobles & pour les roturiers.

Les différentes charges que les nobles remplirent, & qui devinrent héréditaires vers la fin de la ſeconde race de nos Rois, donnerent lieu aux différens titres de nobleſſe, encore aujourd'hui en uſage parmi nous, tels que ceux de Duc, de Marquis, de Comte, de Vicomte & de Baron. Le Duc étoit le Commandant d'une Province entiere. Le Marquis étoit un Officier chargé de la garde & de la défenſe d'une frontiere: MARCK en tudeſque, ſignifie Frontiere. Le Comte étoit le Juge d'une ville & de ſon territoire: il commandoit auſſi quelquefois les troupes; il avoit des aſſeſſeurs que l'on appelloit d'abord RACHEM-

la mere annoblit les enfants, quoique le pere ſoit roturier. Il paroît certain que ce privilége, qui ne ſubſiſte plus, a été accordé aux femmes nobles, pour rétablir le corps de la nobleſſe qui fut preſque anéanti, d'abord à la journée de Fontenai, enſuite en Afrique, ſous le régne de S. Louis, & enfin aux Foſſés-de-Jaulnes près Bray. Cette

---

BURGII, nom tudeſque, par lequel on déſignoit les magiſtrats ſubalternes qui jugeoient avec le Comte. Dans les Capitulaires de Charlemagne, ils ſont nommés SCABINI, d'où le nom d'Echevins nous eſt demeuré. Le Vicomte n'étoit originairement que le vice-gérent du Comte, & s'appelloit d'abord le Vicaire du Comte; mais il y eut beaucoup de Vicomtes qui, en conſervant ce titre, devinrent plus puiſſans que bien des Comtes. On croit que le nom de Baron ne ſignifioit d'abord qu'un homme diſtingué par ſon mérite & par ſon courage. Il ſeroit difficile de marquer en quoi conſiſtoit l'office de Baron, à moins qu'il ne fût un de ces magiſtrats chargés de juger les procès, & que l'on nommoit SAGIBARONES: on trouve aſſez ſouvent FARONES au lieu de BARONES. FARA ſignifie une Famille. Les titres de Banneret, de Chevalier, d'Ecuyer, de Bachelier, &c. ne furent en uſage que ſous les Rois de la troiſieme race. Il eſt cependant vrai de dire que la nobleſſe, telle qu'elle exiſte de nos jours, doit ſon origine à l'établiſſement des fiefs.

conceſſion ne peut qu'être infiniment honorable à la Champagne, ſous quelque régne qu'on la place; mais eſt-il bien ſûr qu'on doive la fixer ſous celui de Charles II?

[842.]

Le Roi Charles, & Louis Roi de Baviere, ſurnommé *le Germanique*, renouvellerent leur traité d'alliance par un ſerment réciproque, qu'ils ſe firent l'un à l'autre, en préſence de leurs armées. Les deux Rois s'avancerent à la tête de leurs troupes, prononcerent d'abord chacun un diſcours; enſuite Louis fit ſon ſerment * en langue ro-

* Le ſerment réciproque de Charles le Chauve & de Louis le Germanique eſt le plus ancien monument que nous ayons; il eſt écrit en tudeſque, (c'étoit la langue des Allemands & celle des Francs, lorſqu'ils firent la conquête des Gaules;) & en roman, c'eſt-à-dire, dans un latin corrompu que parloient alors les peuples de la Gaule, & d'où s'eſt formé notre françois.

La langue romance ſuccéda au latin, & devint la ſeule qui fût le plus univerſellement entendue. Les fictions & les contes enfantés par la groſſiéreté qui régnoit dans le dixieme ſiecle, furent écrits en langue vulgaire, (la romance,) & prirent le nom de Romans que l'on a toujours donnés, dans la ſuite, à ces ſortes

mance, afin que l'armée de ſon frere pût l'entendre : Charles fit le même ſerment en langue tudeſque, afin d'être entendu des ſoldats du Roi de Baviere.

Voici ce ſerment tel qu'il ſe trouve à Rome, dans la bibliotheque du Vatican, & tel qu'il ſe ſeroit trouvé dans la premiere édition de ce Livre, ſi l'on avoit pu s'en procurer alors une copie plus fidele que toutes celles dont on s'eſt ſervi juſqu'à préſent. L'eſpece de traduction latine qu'on y joint ici n'eſt que pour faciliter l'intelligence des mots.

Pro Deu amor & pro Chriſtian poblo & noſtro commun ſalvament, d'iſt di en avant, in quant Deus ſabir & podir me duna, fit ſalvara jeo (a) ci ſtmeon fradre Karolo & in ad-

Pro Dei amore & pro Chriſtiano populo, & noſtrâ communi ſalute (ſalvamento) de iſtâ die in antea, in quantum Deus ſapere & poſſe me donet, ſic ſalvabo ego iſtum meum fratrem Carolum & in adjutorium

(a) Jeo, *ego*, moi.

d'ouvrages, dont l'ame eſt la fiction, quoique l'on ait paru quelquefois la reſtraindre aux aventures galantes.

judha in cadhuna coſa ſi cum om per dreit ſon fradre ſalvar diſt, mô quid il mi altreſi (*b*) fazet (*c*), & ab Ludher nul plait (*d*) numquam prindrai que meon vol iſt meon fradre in damno ſit.

(ero) in quâcumque cauſâ, ſicut homo per jus debet ſalvare ſuum frætrem, modò quod ille mihi alterum ſimile faciat, & cum Lothario nullum placitum unquam apprehendam quod meâ voluntate iſto meo fratri in damno ſit.

(*b*) Altreſi, *ſimiliter*, de même, ſemblablement.

(*c*) Fazet, *faciat*. Le *Z* pour le *C* étoit fort en uſage autrefois.

(*d*) Prendre plait avec quelqu'un, dans notre ancien langage, c'eſt s'aſſocier avec lui, former une entrepriſe enſemble, &c.

Ce qui ſignifie, " Pour l'amour de Dieu & pour le peuple Chrétien & notre commune ſûreté, dès ce jour & dans la ſuite, autant que Dieu me donnera de le ſavoir & de le pouvoir, je défendrai Charles, mon frere, & l'aiderai, en chaque choſe, comme tout homme eſt obligé de défendre ſon frere, pouvu qu'il en agiſſe de même avec moi; & je ne prendrai jamais avec Lothaire

aucun engagement qui ſoit préjudiciable à ce mien frere. „

Lothaire, qui avoit tout à craindre de cette alliance de ſes freres, appella les Normands à ſon ſecours; mais après bien des négociations, la paix fut conclue en 843; & l'on fit un nouveau partage de l'empire François. Charles eut la Neuſtrie & l'Aquitaine, Louis eut la Germanie, ce qui lui fit donner le ſurnom de *Germanique*; & Lothaire ajoûta à ſon Royaume d'Italie les pays ſitués entre le Rhône & les Alpes, la Meuſe & le Rhin.

[842.]

* Les Normands exercerent, pour la premiere fois, ces horribles ravages par

* On donnoit le nom de NORMANDS, qui ſignifie HOMMES DU NORD, à tous les peuples qui habitoient le Danemarck, la Suéde & la Norwége. Ennuyés des frimats du Nord, ou conduits par la paſſion de s'enrichir, ils chercherent fortune dans des climats plus doux, & ſe rendirent la terreur & le fléau du reſte de l'Europe. Induſtrieux, endurcis à la fatigue, braves dans les combats, cruels dans la victoire, auſſi prêts à rompre les traités qu'à les conclure, plus paſſionnés pour le butin que pour un établiſſement ſolide; ces peuples encore idolâtres, ne chercherent,

leſquels ils déſolerent ſi long-tems la France. Avant ce tems, ils s'étoient contentés de quelques incurſions ſur les côtes. Charlemagne en avoit prévu les ſuites, lorſqu'il diſoit : " Si, malgré „ toute ma puiſſance, ces brigands „ oſent inſulter les côtes de mon empire, „ que ne feront-ils pas, lorſqu'il ſera „ partagé ? „.

[843.]

Les ravages des Bretons, ſous la conduite de leur duc Nomenoi, & les courſes des Normands, cauſerent une

---

pendant près de quatre-vingts ans, qu'à dépouiller la France de tout ce qu'ils pouvoient emporter. Dans une de leurs premieres expéditions, ils prirent la ville de Rouen, ravagerent toutes les campagnes voiſines, & parurent prendre poſſeſſion de cette partie du Royaume de Neuſtrie, qu'ils rendirent, dans la ſuite, ſi floriſſante. Leurs vaiſſeaux étoient de ſimples barques, ſur leſquelles ils ne mettoient des proviſions que pour le tems de la traverſée ; leurs armes compoſoient tout leur équipage. Ils emportoient d'aſſaut les places les plus fortes ; & l'on ne pouvoit ſe mettre à couvert de leurs excès, qu'en ſe rachetant pour une ſomme d'argent. Charles le Chauve leur donna, en 845, ſept mille livres peſant d'argent, & quatre mille, en 864, pour les engager à quitter la France.

ſi grande diſette en France, que, dans pluſieurs provinces, le peuple étoit réduit à manger de la terre qu'il faiſoit cuire avec un peu de farine.

[844.]

Dans un capitulaire qui porte le nom de Toulouſe, Charles le Chauve régla ainſi ce qu'il falloit donner aux Evêques dans les viſites de leur diocèſe *: ce

* L'expreſſion de Diocèſe eſt ſouvent employée pour déſigner l'étendue de toute une Province eccléſiaſtique, & on donnoit le nom de Paroiſſe, à ce qu'on appelle aujourd'hui un Evêché, un Diocèſe.

Les Evêques eux-mêmes étoient tenus à des redevances envers le Roi. Les uns devoient le loger avec toute ſa ſuite, comme on l'a déjà remarqué ſous le régne de Charlemagne; les autres payoient telle ſomme en argent ou en denrées; tous étoient obligés au ſervice militaire, en qualité de Seigneurs temporels; & malgré les ordonnances qui leur preſcrivoient ſeulement, à cet égard, d'envoyer à la guerre leurs ſoldats bien armés, ils étoient quelquefois dans la néceſſité de les conduire eux-mêmes.

Les Monaſteres obligés aux redevances, étoient partagés en trois claſſes. Les premiers devoient des préſens au Roi, & le ſervice militaire: les ſeconds ne devoient que des préſens: les troiſiemes ne devoient ni préſens ni ſervice de guerre, mais ſeulement

„ Quand l'Evêque ſera arrivé dans une „ paroiſſe, les quatre curés les plus „ voiſins s'y rendront avec leurs paroiſ- „ ſiens ; & chacun des curés donnera „ à l'Evêque dix pains, un demi-muid „ de vin (*modius vini*, le muid de vin „ contenoit ſeize ſeptiers ;) un jeune „ cochon de quatre deniers, deux pou- „ lets, dix œufs, & un boiſſeau de „ grain pour les chevaux. Le curé, „ chez qui loge l'Evêque, donnera la „ même choſe, & l'on n'exigera de lui „ rien de plus, ſi ce n'eſt le bois & les „ uſtenſiles néceſſaires pour préparer à „ manger.

---

des prieres pour le Roi & la famille Royale. Ces préſens ſe faiſoient aux grandes fêtes, & conſiſtoient communément en argent ou en chevaux : les abbeſſes donnoient des habits qu'elles faiſoient faire par leurs religieuſes. Il étoit ordonné que chacun marqueroit ſon nom ſur les chevaux & ſur les habits que l'on préſenteroit au Roi. Ratbert, abbé de Corbie, écrivoit en 847 : » J'ai réſolu de ne pas envoyer pour » les fêtes prochaines à Votre Majeſté un préſent » d'or ou d'argent, mais un livre ſur l'Euchariſtie, » qui, bien que petit par le volume, eſt grand par le » ſujet qu'il traite. Je l'ai compoſé, il y a long-tems, » pour mon cher diſciple l'abbé Placide Varin. » Ce préſent fut bien reçu.

„ Tous les ans, les Evêques recevront „ de chaque prêtre un boiſſeau de fro„ment, un boiſſeau d'orge, un muid „ de vin, un jeune cochon; & pourront, „ s'ils le veulent, recevoir, pour tous „ ces redevances, deux ſols en deniers. „

[849.]

Nomenoï, qui prenoit le titre de Roi des Bretons, continuoit de faire le dégât dans le Maine & dans l'Anjou. Il épargna d'abord le monaſtere de Glonne (Saint-Florent le Vieux;) mais il y fit placer dans le lieu le plus élevé ſa ſtatue, le viſage tourné du côté de la France. Le Roi Charles, ayant eu avis de cette inſulte, fit abbatre la ſtatue de Nomenoï, & mettre à la place la ſienne, tournée du côté de la Bretagne. Le monaſtere ne tarda pas d'être brûlé par les Bretons.

[849.]

Le concile aſſemblé à Paris, & compoſé des Evêques ſuffragans des métropolitains de Tours, de Reims & de Rouen, fit un réglement contre les Chorévêques, & dépoſa tous ceux qui ſe trouvoient alors en France.

Les Chorévêques n'étoient d'abord que de ſimples prêtres, employés par les Evêques au gouvernement de leurs diocèſes, à-peu-près comme le ſont aujourd'hui les vicaires généraux; car on ne les employoit ſouvent que pour des lieux éloignés de la ville Epiſcopale; ce qui leur a fait donner quelquefois le nom de Prêtres de la campagne. On les chargeoit de faire la viſite, tantôt d'une paroiſſe, & tantôt d'une autre; ce qui revient aux fonctions des archidiacres. Inſenſiblement les uns s'ingérerent d'eux-mêmes dans toutes les fonctions purement épiſcopales; d'autres en furent chargés par des Evêques; & Charlemagne ſe vit obligé de s'expliquer ainſi à l'article IV d'un capitulaire dreſſé en 802, dans l'aſſemblée générale tenue à Aix-la-Chapelle. „ „ Nous faiſons ſavoir à tous les enfans „ de l'Egliſe & à tous nos ſujets, que „ l'on nous a ſouvent fatigués de plaintes au ſujet des Chorévêques; car les „ clercs ordonnés par des Evêques, „ ſoutiennent que ceux qui l'ont été par „ des Chorévêques, ne doivent faire „ aucunes fonctions du ſacerdoce; & „ les laïques refuſent d'aſſiſter à l'office „ célébré par ces prêtres, ou de faire „ confirmer leurs enfans par les Choré-

ıes. Mais les Evêques de notre Roıume, aſſemblés à Ratisbonne, ont ru, avec l'agrément du Pape, devoir ſer de plus de douceur. Ils ont ſeument réduit les Chorévêques au ıng des prêtres de la campagne, ur défendant de faire les fonctions piſcopales. Ils ont auſſi défendu u'aucun Evêque n'établit dans la ıite des Chorévêques, à moins qu'il e voulût s'expoſer au danger d'être époſé.

, En conſéquence donc de la réponſe u Pape, & de l'avis ſynodal de nos ;vêques & autres ſujets, nous avons ıit défenſes à tout Chorévêque d'enreprendre de donner le S. Eſprit par impoſition des mains, d'ordonner es prêtres, des diacres & des ſousiacres, de voiler des vierges, de

„ fonctions, l'Evêque doit suppléer à „ ce qu'ils n'ont pu donner; & en ce „ cas, ces ordinations & consécrations „ ne doivent pas être censées réitérées, „ puisqu'on ne réitere pas, comme il „ est écrit, ce qui n'a pas été fait. Nous „ défendons d'établir dans la suite des „ Chorévêques, parce que jusqu'à pré- „ sent ils ons été institués par des Evê- „ ques, amateurs de leur repos & de „ leurs plaisirs, entiérement ignorans „ des décrets des saints peres, & des „ ordonnances des Papes. „

Malgré des ordres si précis, les Chorévêques subsistérent long-tems dans l'Eglise de France. Le service militaire que l'on exigeoit encore alors des Evêques, en fut une des causes principales: obligés d'aller dans les armées à la tête de leurs vassaux, ils établissoient des Chorévêques. L'abus étoit que ces Chorévêques, qui n'avoient communément que l'ordre de prêtrise, s'arrogeoient quelquefois toutes les fonctions Episcopales; c'est pourquoi on déclara nulles les ordinations qu'ils faisoient. Il y avoit cependant des Chorévêques élévés à la dignité d'Evêques, & revêtus du pouvoir de l'Episcopat; c'est pourquoi les ordinations qu'ils faisoient, ont été déclarées valides. Mais, généralement

prime ainſi : " Les Chorévêques ne
ont que les ſucceſſeurs des ſeptante
iſciples. Ils doivent ſe renfermer
ans les bornes qui leur ſont preſcrites,
: non pas s'ingérer de donner le S.
ſprit par l'impoſition des mains. „
e concile de Meaux, en 845, or-
na d'empêcher les Chorévêques "
e faire le ſaint chrême, de conſa-
er des Egliſes, &c.... Mais ils
ourront vaquer, dans l'étendue du
ocèſe, à l'impoſition de la péni-
nce, & à la réconciliation des pé-
ieurs. „
e concile de Paris, en 849, fit un
ement contre les Chorévêques, &
oſa tous ceux qui étoient alors en
nce.
e Pape Léon VII, conſulté, en
, ſur diverſes queſtions de diſci-
dit dans ſa réponſe adreſſée à

„ Nous défendons, ſelon les canons, „ toutes ces fonctions aux Chorévê-„ ques. „

Enfin les Evêques n'établirent plus de Chorévêques, & on vit ceſſer tous les abus dont on ſe plaignoit à cet égard.

[864.]

Ce fut vers ce tems-là que parut l'édit de Piſtres, lieu ſitué ſur la Seine, un peu au-deſſus du Pont-de-l'Arche. Cet édit eſt un monument très-curieux ſur les anciennes monnoies; on ne les fabriquoit alors, que dans le palais, à Paris, à Rouen, à Reims, à Sens, à Orléans, à Châlons-ſur-Saone, à Narbonne, à Mellé en Poitou, & à Quentovic, dans le Ponthieu, aujourd'hui Saint Joſſe près de Montreuil-ſur-mer. L'édit portoit * que l'on donneroit à

* La modicité des marcs employés anciennement à faire de la monnoie, ne ſurprendra point, ſi l'on ſe rappelle ce qui a déjà été indiqué ci-deſſus. Les payemens ſe faiſoient en livres d'or ou d'argent réelles & de poids; la monnoie n'étoit d'uſage que pour le petit commerce; ce qui la rendoit plus rare; d'ailleurs l'or & l'argent n'étoient pas, à beaucoup près, auſſi communs qu'ils le ſont aujourd'hui.

ou de deux marcs. Le marc a toujours été
me demi-livre ; mais il a varié ſelon le diffé-
ids de la livre. Il y avoit en France quatre
ifférens ; celui de Troyes, dont on ſe ſervoit
s foires de Champagne ; celui de Limoges ;
la Rochelle, & celui de Tours, qui devint
iun, & d'où nous eſt venue la livre tournois.
de douze onces a été plus communément en
ur peſer l'or & l'argent.
ivre, ou deux marcs peſant d'argent, ne ſe
dans les commencemens de la monarchie,
ingt ſols, & c'eſt la raiſon pourquoi on a
une livre la ſomme de vingt ſols. Charle-
rdonna, en 753, que l'on fît vingt-deux ſols
vre peſant d'argent. Un de ces ſols vau-
jourd'hui trois livres treize ſols ſix deniers
monnoie : le denier étoit la douzieme partie
& l'obole la moitié du denier.
re d'or ſe tailloit en ſoixante-douze ſols d'or,
ican vaudroit environ quinze francs de notre
. On comptoit par ſol, demi-ſol, & tiers
[illegible] un ſol d'or valoit quarante deniers d'ar-

„ mencer à faire de la bonne monnoie.„ Un édit du mois de Mars 1766, or-

---

mand, & deux deniers Angevins. (*Voyez ci-deſſus*, pag. 39.)

Quand on avoit beſoin de monnoie, on donnoit au monétaire une livre peſant d'or ou d'argent : il la tailloit en autant de ſols qu'il étoit porté par les loix, & n'en retenoit qu'un ſeul pour lui : l'Etat fourniſſoit aux frais néceſſaires pour battre ou frapper la monnoie.

Sous la premiere race de nos Rois, les ſols d'or & d'argent offroient le portrait du Prince ; &, ſur le revers, la figure d'une croix ou d'un ange ; d'un ſaint, ou d'un calice ; d'un vaiſſeau, ou d'un inſtrument : le nom de la ville dans laquelle ils avoient été frappés, s'y trouvoit aſſez communément, ou quelques caracteres ſur leſquels on ne pourroit guere aujourd'hui former que des conjectures. La légende étoit le nom du Prince, & plus ordinairement celui du monétaire. Théodebert I fit mettre pour légende, *Dominus noſter* : NOTRE SEIGNEUR ; titre qui n'appartenoit qu'aux Empereurs. Charlemagne fut le premier qui employa ces mots : *Gratiâ Dei Rex* ; ROI PAR LA GRACE DE DIEU ; & Louis le Débonnaire leur ſubſtitua ceux-ci : *Munus divinum* ; PRÉSENT DIVIN.

On continua, pendant ce régne, à regarder la réforme des monaſteres & du clergé, comme le remede le plus efficace contre les maux qui affligeoient l'Etat. On mettoit à rédiger & à porter des loix, la

oire du Landi ou Lendit, que
magne avoit établie à Aix-

ſoins & l'autorité qu'il eût fallu employer
ſerver celles que l'on avoit déjà. Parmi les
l'on entreprit de corriger, on peut diſtin-
qui ſe paſſoient dans les repas que l'on
près le ſervice de l'anniverſaire d'un mort,
celui du ſeptieme & du trentieme jour de
re. On y repréſentoit une ſorte de ſpectacle
vec un ours, des danſeuſes & des talamaſ-
appelloit ainſi des repréſentations de dé-
d'autres figures propres à effrayer; d'où le
laſque nous eſt reſté. On finiſſoit ces repas
rer à force de boire pour l'amour des anges,
& de l'ame du défunt. Cette coutume étoit
nne.
endit encore de piller les biens d'un Evêque
nort, & on chargea l'économe de l'Egliſe
ttre en réſerve pour le ſucceſſeur, ou pour

la-Chapelle, fut transférée à Saint-Denis. Landi vient du mot INDICT ou INDIT, qui ſignifie tems marqué ou aſſigné. Chaque année on indiquoit un jour où l'on montroit le tréſor de la chapelle impériale, & la foire commençoit alors à Aix-la-Chapelle : transférée à Saint-Denis, elle n'en devint que plus célebre. On s'y rendoit de toutes les provinces de France, & même de l'Eſpagne, de l'Angleterre & de l'Italie. Avant l'établiſſement de ces foires, on n'avoit que des marchés où l'on trouvoit à peine les choſes les plus néceſſaires.

[876]

Charles le Chauve, peu content d'avoir ajoûté au Royaume qu'il poſſédoit celui de ſon frere Lothaire & la qualité d'Empereur, veut envahir les états que Louis le Germanique avoit partagés entre ſes trois fils Carloman, Louis & Charles, mais il trouva Louis, le cadet de ces Princes, prêt à lui diſputer le paſſage du Rhin. Charles rejette les marques de ſoumiſſion, & les juſtes demandes qu'il reçoit de la part de ſon neveu, livre la bataille & la perd. Avant le combat, Louis voulant s'aſ-

urer davantage de ſon bon droit, avoit
uit ſubir l'épreuve de l'eau froide à dix
e ſes gens, celle de l'eau chaude à dix
utres, & celle du fer chaud, encore à
ix autres. Ces trente perſonnes ſorti-
nt ſaines & ſauves de ces épreuves; ce
ui remplit les troupes de la plus grande
onfiance. (*Voyez ci-deſſus*, pag. 90-
1-92.)

[877.]

Les Sarraſins attaquoient Rome, les
ormands infeſtoient de nouveau la
rance; & Charles préférant de remplir
s obligations qu'il avoit contractées
acceptant l'Empire, paſſe en Italie,
rès avoir réglé les contributions que
s ſujets payeroient, pour acheter une
ve avec les Normands. Chacun de-
it être taxé à proportion de ſes biens,
façon cependant que les plus riches
payaſſent pas plus de cinq ſols, &
plus pauvres, moins de quatre de-
rs. Dans la ſuite des tems, on a
jours eu plus d'égard pour les pau-
es; & l'hiſtoire fournit une infinité
exemples où l'on voit que quiconque
vivoit que de ſes mains, étoit exempt
payer ces ſortes de taxes & d'impo-
ions.

[877.]

Parmi les réglemens que fit l'Empereur avant ſon départ pour l'Italie, il marque à ſon fils, âgé de plus de trente-deux ans, les forêts royales où il lui permet de chaſſer, & ordonne qu'à ſon retour on lui rende un compte exact du nombre des bêtes fauves qu'il y aura tuées. Il veut que s'il meurt dans cette expédition, ſes aumôniers partagent les livres de ſa bibliotheque entre ſon fils, l'abbaye de S. Denis, & celle de S. Corneille de Compiégne qu'il venoit de bâtir & de doter.

[877.]

Charles le Chauve apprit, en arrivant à Pavie, que Carloman, l'aîné de ſes neveux, s'avançoit à grandes journées, pour le combattre. On lui dit en même tems, que la plûpart des chefs de ſon armée avoient conjuré contre lui. Il ne vit plus d'autre parti à prendre que celui de s'enfuir avec l'Impératrice, ſon tréſor & ſes troupes, tandis que Carloman prenoit auſſi la fuite, ſur un faux avis que ſon oncle venoit l'attaquer avec une puiſſante armée. Ces deux

rinces qui ſe donnoient mutuel-
ces terreurs paniques, tombe-
lades dans leur fuite. Carloman
une maladie longue & dange-
L'empereur qui n'avoit que la
mourut empoiſonné par un Juif
Sédécias, qui étoit ſon Méde-

LOUIS II, LE BÉGUE.

[877.]

QUOIQUE Louis II eût un droit inconteſtable à la ſucceſſion de Charles ſon pere, l'Impératrice & les ſeigneurs François ne ſe preſſerent pas de le reconnoître pour leur Roi; & avant que de lui prêter le ſerment de fidélité, ils compoſerent avec lui pour les comtés * & les abbayes qui étoient à leur bien-

* C'étoit encore alors un abus fort commun, que les laïques, & même les gens mariés, poſſédaſſent des Abbayes. Charles le Chauve avoit retenu pour lui celles de S. Denis, de S. Quentin & de S. Vaaſt. Salomon, Duc de Bretagne, lui fit hommage pour celle de S. Aubin d'Angers. L'Empereur Lothaire avoit promis pluſieurs Abbayes à Teutberge, ſon épouſe légitime; & Valdrade, ſa concubine, en poſſédoit même d'hommes, entr'autres, celle de S. Dié. Les Evêques s'élevoient ſouvent contre ces abus: on faiſoit en conſéquence les réglemens les plus ſages; mais on ne tenoit point la main à leur exécution. Il arrivoit même qu'on ne réformoit que les moines de telle Abbaye en particulier, dont l'abbé ſeul étoit à réformer, comme n'ayant aucun droit aux revenus qu'il en retiroit.

séance. Le Prince accorda tout ce qu'on voulut, & donna naissance à ce pouvoir énorme des grands vassaux, qui changea toute la constitution de l'Etat *.

* Les demandes que les principaux de la nation firent à Louis II, avoient sur-tout pour objet de rendre héréditaires pour leurs enfans les titres & les dignités qu'ils possédoient déjà, ou dont ils espéroient de se voir bientôt revêtus; & cette concession de la part du Souverain, fut la premiere origine des fiefs. Avant cette époque, les terres accordées par les Rois, s'appelloient Bénéfices: on ne les donnoit qu'à vie; & ceux qui les possédoient, n'étoient obligés qu'au service militaire. Dans la suite, ces bénéfices ont été rendus héréditaires; & après n'avoir passé qu'aux enfans, on les a fait passer aux héritiers collatéraux, & ils sont enfin devenus des biens patrimoniaux, sujets au commerce par les ventes, donations, échanges, & autres dispositions que l'on en pouvoit faire. Les Grands du Royaume augmenterent insensiblement leur puissance; &, après avoir partagé celle du Souverain, ils l'anéantirent. Les Ducs ou Gouverneurs des villes, & la plupart des Officiers royaux, changerent leurs titres en seigneuries personnelles; maîtres des terres & de la justice, ils se firent des sujets sous le nom de Vassaux, qui étoient obligés de les suivre à la guerre, même contre le Roi.

L'origine de la noblesse suivit celle des fiefs; les terres firent les nobles; & les François, qui avoient commencé par être tous égaux, se partagerent en nobles & en roturiers.

LOUIS III ET CARLOMAN.

[879.]

ERMENGARDE, fille de l'Empereur Louis II, épouſe de Boſon, repréſenta un jour à ſon époux, qu'étant née fille d'un Empereur d'Occident, & ayant été fiancée à l'Empereur d'Orient, elle ſouffroit impatiemment de n'être que l'épouſe d'un Duc ; qu'elle ne pouvoit plus vivre dans la condition de Sujette, & qu'elle vouloit régner ou mourir. Boſon ne cherchant qu'à plaire à une épouſe qu'il aimoit, profite de la foibleſſe du gouvernement, & ſe fait un

Les vols commencerent à devenir aſſez communs en France, pour mériter qu'on s'occupât ſérieuſement à les réprimer. Il eſt ordonné, à cet égard, dans un Capitulaire de Carloman, que » celui qui aura » volé quelque choſe, payera le triple de ce qu'elle » vaut, avec l'amende preſcrite par la loi, & ſera mis » en pénitence publique. Si le voleur eſt un colon ou » un ſerf, il payera pareillement le triple ; ou bien ſon » maître, qui doit en répondre, RECEVRA POUR » LUI SOIXANTE COUPS ; & de plus, le coupable » fera la pénitence, ſelon qu'elle ſera réglée par

état des duchés & comtés qu'il poſſédoit en Provence, & dans les provinces voiſines, ſous le titre de Royaume d'Arles. Cette uſurpation ne fut pas de longue durée; mais Ermengarde aſſiégée dans Vienne, défendit cette place avec une valeur & une prudence preſque incroyable; & après deux ans d'un ſiége opiniâtre, elle obtint encore une capitulation honorable.

» l'Evêque. Si l'accuſé nie le fait, & qu'on ne puiſſe » l'en convaincre, il fera le ſerment, excepté nos » Officiers qui feront jurer pour eux les plus conſi- » rables de leurs gens.... Les Evêques excommunie- » ront, après trois monitions, ceux qui auront volé » dans l'étendue de leurs diocèſes, quand même ces » voleurs ne ſeroient pas du nombre de leurs diocé- » ſains.... Pour ôter tout prétexte de rapine, les » prêtres exerceront l'hoſpitalité envers ceux qui » voyagent, & engageront leurs paroiſſiens à les » imiter.... On ne vendra rien de plus cher aux » paſſans, qu'ils ne l'acheteroient au marché. »

La pénitence publique étoit encore très-ſévere en ce tems-là. Ceux qui la faiſoient, portoient le cilice, jeûnoient au pain & à l'eau; &, ſi quelqu'un les forçoit de boire du vin, il payoit deux deniers d'amende; ils étoient placés derriere la porte de l'égliſe; il leur étoit défendu de porter des habits blancs, & même d'exercer aucun négoce pendant le cours de la

[881.]

On compoſa une eſpece de cantique en vers rudeſques, pour célébrer la victoire que Louis III remporta ſur les Normands, à Saultcour dans le Vimeu. On y dit que le jeune Roi fit des prodigès de valeur, & qu'on tua neuf mille hommes des ennemis, en chantant les litanies.

[882.]

La France concevoit les plus belles eſpérances de deux jeunes Rois vaillans, actifs, heureux, & qui vivoient dans une parfaite intelligence; Louis III lui fut enlevé à la fleur de ſon âge; il n'avoit pas vingt ans.

---

pénitence, que l'on proportionnoit toujours à la faute, ou au crime, pour lequel on l'impoſoit.

Les Juifs qui compoſoient la ſynagogue de Toulouſe, offrirent au Roi Carloman une ſomme d'argent très-conſidérable, pour ſe racheter de cette ſervitude honteuſe: un de leurs chefs étoit obligé d'offrir tous les ans, à la porte de l'Egliſe cathédrale, trois livres de cire, le jour de Noël, le Vendredi-Saint, & le jour de l'Aſſomption de la Vierge, & d'y recevoir chaque fois un ſoufflet de la main d'un homme vigoureux. Le Roi renvoya l'affaire à un concile provincia

[884.]

Carloman pourſuivoit un ſanglier dans la forêt d'Iveline, près de Monfort. Il fut bleſſé par un de ſes gardes à qui il vouloit faire peur, & mourut ſept jours après. Il eut la généroſité de publier qu'il avoit été bleſſé par le ſanglier, afin de ſauver celui qui étoit l'auteur innocent de ſa mort.

---

qu'il fit aſſembler à Toulouſe, & dans lequel on décida que la demande des Juifs devoit être rejettée, parce que les Rois, Charlemagne & Louis le Débonnaire, leur avoient impoſé ce joug pour les punir d'avoir livré la ville de Toulouſe aux Sarafins, dont le Roi Abderam n'étoit entré en France qu'à leur ſollicitation.

CHARLES LE GROS.

[884.]

LA France n'avoit plus que la foible reſſource d'un fils poſtume de Louis II, âgé de cinq ans ; c'eſt ce qui engagea les principaux de la nation à déférer la couronne à l'Empereur Charles le Gros, oncle du jeune Prince.

[886.]

* Paris eſt aſſiégé par une armée de quarante mille Normands. Ce fameux ſiége dura dix-huit mois, pendant leſquels les Pariſiens ſoutinrent avec une valeur incroyable, ſix aſſauts donnés avec autant de fureur que d'acharne-

* Paris ne contenoit alors que cet eſpace de la ville qu'on appelle aujourd'hui la Cité, & qui eſt renfermé entre les deux bras de la Seine. Les courſes des Normands avoient fait connoître combien il étoit important de fortifier cette place. On n'y pouvoit entrer que par deux ponts qui étoient défendus l'un & l'autre, en dehors, par une tour ſituée à-peu-près où l'on a depuis bâti le grand & le petit Châtelet.

ment. Gauzlin, Evêque de Paris, étoit chargé de défendre & de garder cette place ; il s'en acquitta en vrai héros. Il mourut pendant le ſiége ; mais Anſchéric, qui fut ſon ſucceſſeur, ne montra pas moins de courage que lui. Ces prélats manioient un javelot, & le lançoient avec une adreſſe ſurprenante.

[886.]

L'abbé Ebole, neveu de l'Evêque Gauzlin, étoit un des chefs des aſſiégés ; il ſe trouvoit par-tout, & donnoit des preuves d'une bravoure & d'une force ſinguliere. Au ſecond aſſaut, il perça pluſieurs Normands d'un ſeul javelot qui reſſembloit à une grande broche ; ce qui lui donna occaſion de crier aux aſſiégeans : " Portez ceux-ci à la cuiſine, ils ſont tout embrochés. "

[886.]

L'hiſtoire a conſervé le nom de Gerbaut, ſoldat d'une taille médiocre, mais d'un courage extraordinaire. Au dernier aſſaut que les Normands donnerent à la ville de Paris, pluſieurs d'entr'eux avoient gagné la muraille & crioient déja Victoire. Gerbaut, ſuivi

ſeulement de cinq hommes, s'avance, tue les premiers qu'il rencontre, renverſe les autres dans le foſſé, arrache les échelles, pourvoit à la ſûreté de cet endroit, & ſauve la ville.

[887.]

Engilhere, comte d'Angers, chargé par la ville de Tours d'aller redemander à la ville d'Auxerre le corps de S. Martin, partit à la tête de ſix mille hommes bien armés, qui lui firent obtenir aiſément ſa demande. On aſſure que tous les malades des lieux où paſſoit la ſainte relique, étoient guéris, ſouvent même ſans le vouloir. Deux paralytiques vivoient d'aumône, dans un village du diocèſe de Tours; ſur le bruit qui ſe répandoit des miracles de S. Martin, l'un dit à ſon camarade: " „ Mon frere, nous menons ici une vie „ aſſez douce à la faveur de notre infir„ mité. Tout le monde a compaſſion de „ nous, & nous n'avons d'autre peine „ que celle de demander nos beſoins. „ C'eſt à notre infirmité que nous ſom„ mes redevables du bonheur dont nous „ jouiſſons dans notre état. Si nous „ étions une fois guéris, il nous faudroit „ travailler pour gagner notre pain.

„ Or on dit que ce Martin, dans le „ diocèſe de qui nous ſommes, guérit „ tous les infirmes, en revenant de ſon „ exil ; c'eſt pourquoi, mon frere, „ ſuivez mon conſeil ; fuyons au plutôt, „ & ſortons de ſes terres, de peur qu'il „ ne nous guériſſe de notre infirmité. „ Cet avis fut goûté : les deux paralytiques fainéans ſe mirent en chemin, & ſe traînerent comme ils purent, dans le deſſein de ſortir du diocèſe de Tours. Mais la vertu miraculeuſe de S. Martin opéra en eux la guériſon qu'ils fuyoient. La crainte d'être punis de leur ingratitude, les força de publier leur guériſon avec toutes les circonſtances ; & comme leur incommodité avoit éte réelle, le miracle paſſa pour conſtant. (*Odo, de Reverſione ſancti Martini, in Bibl. Clun.*) Outre S. Odon, la Chronique de Limoges & celle de Tours racontent ce fait. (Hiſt. de l'Egliſe Gallicane, tome vj, page 372.)

En 853, les habitans de Tours avoient fait tranſporter le corps de S. Martin, d'abord au monaſtere de Cormeri, enſuite à Orléans, à Chablis, & de-là à Auxerre, afin de le mettre à l'abri des inſultes des Normands qui ſe diſpoſoient à aſſiéger la ville de Tours, dont ils ravageoient déja les environs.

Douze chanoines, avec l'Abbé & les moines de Marmoutier, gardoient les reliques de S. Martin, que l'on avoit placées à côté du corps de S. Germain. Il s'y fit beaucoup de miracles qui attirerent de grandes aumônes aux clercs de Tours; ceux d'Auxerre en furent jaloux, & leur dirent: " Puiſque ces „ prodiges ne s'opèrent pas moins par „ la vertu de notre ſaint, que par celle „ du vôtre, il eſt juſte que nous parta„ gions les rétributions..... Avant „ l'arrivée de S. Martin à Auxerre, „ leur répondit-on, on n'y entendoit „ parler d'aucun miracle. Il eſt donc „ certain qu'on doit les attribuer à ſon „ interceſſion. Mais pour diſſiper vos „ doutes, & vous convaincre évidem„ ment de la vérité, prenons, ſi vous „ le voulez, ce lépreux que voici, &. „ plaçons-le entre les deux chaſſes de „ nos ſaints. Si le côté qui ſera proche „ de S. Martin eſt guéri de la lépre, „ tandis que l'autre côté en demeurera „ couvert, on ne pourra douter qu'il „ n'ait été guéri par la vertu de S. „ Martin. „ La propoſition fut acceptée: on plaça entre les deux chaſſes un lépreux qui étoit là préſent: le côté proche du corps de S. Martin fut entiérement guéri, & l'autre reſta couvert

de lépre. Afin de rendre la choſe moins inconteſtable, on tourna vers la châſſe de S. Martin le côté encore malade, & la guériſon devint complette.

L'auteur contemporain, qui eſt le même S. Odon, cité ci-deſſus, ajoûte cette réflexion: " Ce fut comme une „ politeſſe de S. Germain, qui ayant „ lui-même le mérite de reſſuſciter les „ morts, voulut bien dans ſon Egliſe, „ céder les honneurs à ſon hôte, & „ paroître moins puiſſant que lui. „ (*Odo, de Reverſione ſancti Martini.* Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, tom. vi. pag. 54.)

CHARLES III, LE SIMPLE.

[911.]

ROLLON, ce fameux chef des Normands, qui avoit été, plus que tout autre, la terreur des François, s'établit avec ſes troupes dans cette partie de la Neuſtrie, qui depuis a été nommée *Normandie*. Charles la céda, avec la Bretagne, pour obtenir la fin

---

Le peu de talent que Charles III montra pour le gouvernement, lui fit donner le ſurnom de Simple. Vers la fin de la ſeconde race de nos Rois, les mêmes noms s'étant multipliés, on eut recours aux ſurnoms pour diſtinguer ceux qui en portoient de ſemblables. C'étoit un ſobriquet auquel on attachoit une idée honorable ou ridicule; ſouvent il étoit pris du lieu de la naiſſance, d'un fief, d'une ſeigneurie, d'un talent ou d'un défaut naturel. Dans les actes publics, on ne mettoit que le nom de la perſonne dont il s'agiſſoit; &, pour mieux la déſigner, on écrivoit au-deſſus de ſon nom, en interligne, le ſobriquet qu'elle portoit; c'eſt ce qui paroît avoir donné lieu d'appeller ces ſobriquets Surnoms. L'uſage en devint général, quand la coutume de donner des noms de ſaints au baptême ſe fut établie; mais le même ſurnom

d'un brigandage qui déſoloit ſon Royaume. Quand il fallut prêter le ſerment de fidélité, Rollon eut beaucoup de peine à ſe ſoumettre au cérémonial, & juroit qu'il ne connoiſſoit que ſon épée. Ce fut bien pis, quand on lui parla de ſe mettre aux genoux du Roi, & de lui baiſer le pied. Il conſentit enfin qu'un de ſes officiers le fît pour lui; mais celui-ci, par mal-dreſſe ou

---

ne ſe trouva point d'abord affecté à toute une famille: le fils en portoit communément un différent de celui de ſon pere. Dans la ſuite, les ſurnoms ſe perpétuerent dans les familles, & devinrent ce qu'ils ſont aujourd'hui.

Avant cet établiſſement des ſurnoms, les François ne portoient qu'un nom; & il n'étoit rien moins qu'héréditaire. Clovis étoit fils de Chilpéric, & aucun de ſes enfans ne porta ſon nom; mais ces noms avoient une ſignification propre, ſur-tout parmi les Princes; & c'eſt pourquoi on en trouve tant qui ſe terminent en RIC & en BERT. RIC, ſignifioit Puiſſant, d'où nous eſt venu le mot de Riche; & BERT ſignifioit Illuſtre. La plupart des noms François avoient une aſpiration que l'on retranchoit ſouvent, parce qu'elle étoit difficile à prononcer; c'eſt ce qui a cauſé tant de variations dans ces ſortes de noms. Celui de Louis eſt le même que Klovis, dont on a retranché la lettre K.

par insolence, s'avança brusquement, & leva le pied du Roi si haut, qu'il fit tomber ce Prince à la renverse. Les uns en rirent, d'autres en murmurerent; on prit cependant le parti de ne s'en pas fâcher.

[912.]

Francon, Archevêque de Rouen, instruisit Rollon & le baptisa; c'étoit une des conditions du traité, que les Normands embrasseroient la religion Chrétienne; ce qu'ils firent volontiers & de bonne foi. Aussi-tôt que Rollon eut reçu le baptême, il dit à l'Archevêque: " Apprenez-moi quelles sont les „ Eglises les plus célebres & les plus „ respectables de mon Duché..... Ce „ sont, lui répondit Francon, les „ Eglises de Notre-Dame de Rouen, „ de Bayeux & d'Evreux; celles du „ mont S. Michel, de saint Pierre de „ Rouen (aujourd'hui S. Oüen,) & „ de S. Pierre de Jumiége.... Eh bien, „ dit le Duc, avant que de partager „ ma terre aux Seigneurs de mon armée, j'en veux donner à Dieu, à la „ sainte Vierge & aux saints que vous „ m'avez nommés, afin de mériter leur „ protection. „ Pendant les sept jours qu'il porta l'habit blanc, selon la coutume établie pour les nouveaux bap-

tiſés, il donna chaque jour une terre à quelqu'une des Egliſes que l'Archevêque lui avoit nommées. Il partagea enſuite les terres de ſon duché à ſes ſoldats ; & cette nation parut auſſi aimable aux François, qu'elle leur avoit paru terrible juſqu'alors.

[913.]

Rollon parvint, en très-peu de tems, à policer ſes ſujets; & comme ils avoient été long-tems accoutumés au pillage, il fit des loix ſi ſéveres contre le vol, qu'on n'oſoit pas même ramaſſer ce qu'on trouvoit, dans la crainte de paſſer pour l'avoir volé.

Un jour que Rollon étoit à la chaſſe, il ſuſpendit un de ſes bracelets aux branches d'un chêne ſous lequel il s'étoit repoſé ; & l'ayant oublié, ce bracelet y demeura trois ans, perſonne n'ayant oſé l'enlever.

[922.]

Herbert, comte de Vermandois, vient à bout, à force de perfidies, d'attirer Charles III à Saint-Quentin, & de le retenir priſonnier, d'abord à Château-Thierri, & enſuite à Péronne où il mourut en 929. Raoul, Duc de

Bourgogne, beau-frere de Hugues le Grand, qui ne voulut point de la couronne, ſe fit proclamer & ſacrer Roi de France, comme Eudes, Comte de Paris, l'avoit fait en 888, après la mort de Charles le Gros, ſous prétexte que le Roi légitime étoit encore trop jeune.

Les Normands furent les ſeuls qui, pour ſecourir leur Roi priſonnier, marcherent contre l'uſurpateur. Mais bientôt ne ſe ſouvenant plus que de leur ancienne façon de faire la guerre, au lieu de délivrer leur Roi, ils ravagerent les territoires d'Amiens, de Beauvais & d'Arras.

LOUIS IV, D'OUTREMER.
LOTHAIRE. LOUIS V.

[936.]

LOUIS IV fut ſurnommé Outremer, parce qu'il étoit venu d'Angleterre pour prendre poſſeſſion de ſon Royaume. Le Duc de Normandie, Guillaume I, fils de Rollon, montra le plus de zéle en faveur du légitime héritier de la cou-

Tout ce que les Maires du Palais avoient fait éprouver aux Rois de la premiere race, ceux de la ſeconde l'éprouverent, à leur tour, de la part d'une multitude de grands vaſſaux dont pluſieurs étoient plus riches & avoient plus d'autorité que le Roi même. Cette puiſſance ne pouvoit manquer de cauſer les plus grands troubles dans une Monarchie, dont la conſtitution la plus eſſentielle eſt qu'il n'y ait qu'un Maître. Les derniers Rois de la ſeconde race ne l'étoient plus que dans la ſeule ville de Laon, & dans quelques Maiſons Royales qui compoſoient tout leur domaine. Louis IV fut même obligé de donner la ville à Hugues le Grand, qui le retenoit priſonnier depuis un an. Les Rois ne pouvoient avoir d'armée, que par le moyen des Seigneurs, parce qu'elles n'étoient plus compoſées que des milices levées dans

ronne de France. Ogive, épouſe de Charles III, fille d'Édouard I, Roi d'Angleterre, avoit pris la fuite, & s'étoit rétiré dans ſa patrie avec le jeune Prince ſon fils, pour ſe ſouſtraire à la fureur d'une faction puiſſante qui s'emparoit du Royaume, & retenoit le Roi priſonnier. C'eſt ainſi qu'en 1646, la France ſervoit d'aſyle à une Reine d'Angleterre & à un jeune Prince fugitif, dont le pere étoit trahi par ſes propres ſujets. Les deux Rois perſécutés portoient le nom de Charles.

[943.]

Louis retenoit à ſa cour le jeune Duc de Normandie, Richard, fils de Guillaume I, & formoit le deſſein de reprendre cette province que le travail

---

les comtés, les villes & les territoires qui dépendoient uniquement des Ducs & des Comtes; & le Prince étoit, pour ainſi dire, ſous la tutelle de ces Grands du Royaume qui avoient uſurpé toute l'autorité, & lui vendoient cher les ſecours qu'il demandoit, quoiqu'ils ne fuſſent plus obligés de ſervir que pendant quarante jours. Souvent même ils quittoient l'armée, à la veille d'une expédition importante, parce que le tems de leur ſervice étoit expiré, ou parce qu'ils étoient mécontens du Roi.

& l'induſtrie des habitans avoit déja rendue fort riche. Oſmond, Seigneur Normand, gouverneur de Richard, ayant pénétré ce projet, ſe déguiſe en palefrenier, renferme ſon éleve dans une groſſe botte de paille qu'il charge ſur ſes épaules; traverſe toute la ville de Laon, ſans être reconnu, & vient heureuſement à bout de ſon entrepriſe.

Le Roi marche vers la Normandie, à la tête de ſon armée, ſe laiſſe tromper par ceux qu'il avoit trompés le premier, & lui-même eſt arrêté priſonnier par les Normands.

[948.]

Artold, Archevêque de Reims, étant au concile d'Ingelheim, lut une Lettre qu'il avoit écrite au légat du Pape: elle étoit en latin: auſſi-tôt après la lecture, on la répéta en langue rudeſque & romance, pour la faire entendre aux Princes & aux Seigneurs qui étoient préſens. Il n'y avoit plus que les clercs qui entendiſſent le latin; encore s'en trouvoit-il qui ſçavoient à peine le lire. Comme les clercs ſeuls étoient lettrés, ou devoient l'être, & que les laïques n'avoient preſque aucune teinture des lettres, on a ſouvent pris le nom de

CLERC pour ſignifier un Homme lettré, & CLERGIE, pour ſignifier Science: celui de LAIQUE ou de LAI, a été auſſi employé quelquefois pour ſignifier un Homme non lettré.

[956.]

Le pere de Hugues-Capet mourut après avoir gouverné la France, pendant plus de vingt ans, ſans être Roi. Il étoit fils de Roi, oncle de Roi, beau frere de trois Rois, & ſon fils fut Roi. Il s'appelloit Hugues: on le ſurnomma LE BLANC, à cauſe de ſon teint; LE GRAND, à cauſe de ſa taille; LE PRINCE, à cauſe de ſon pouvoir; & l'ABBÉ, à cauſe des Abbayes de S. Denis, de ſaint Germain des Prés & de S. Martin de Tours qu'il poſſédoit: il les avoit héritées de ſon pere, & les laiſſa à ſon fils qui s'en démit auſſi-tôt après ſon couronnement.

(987.)

*Fin de la ſeconde race des Rois de

---

* La couronne appartenoit, par le droit de ſa naiſſance à Charles, Duc de Lorraine, oncle paternel de Louis V. Mais ce Prince s'étoit rendu odieux aux

France, dite des Carlovingiens. Elle fut ſur le trône, pendant l'eſpace de deux cens trente-ſix ans. La famille de Charlemagne avoit formé trois branches, en 840; la premiere en Italie, par Lothaire I, Empereur; la ſeconde, en Germanie, par Louis le Germanique; & la troiſieme en France, par Charles le Chauve. Ces trois branches ont fini ſous trois Princes qui portoient le nom de Louis; celle d'Italie, ſous Louis II, mort en 875; celle de Germanie, ſous Louis IV, fils d'Arnoul, mort en 912; & celle de France, ſous Louis V, mort en 987, après un an & deux mois de régne; le ſurnom de Fainéant que lui donne l'hiſtoire, convient-il à un Prince qui monte ſur le trône à l'âge de vingt ans, & meurt preſque auſſi-tôt après?

François, en ſe faiſant vaſſal de l'Empire, & en traitant mal la Reine-mere Emma, qui avoit un parti puiſſant dans le Royaume. Hugues, Duc de France, réuniſſoit tous les ſuffrages: deſcendant de Charlemagne, par les femmes, ſon aïeul & ſon grand-oncle avoient déjà porté une couronne dont il paroiſſoit digne, autant par ſes qualités perſonnelles, que par les richeſſes & l'autorité qu'il poſſédoit depuis long-tems. La nation ſe réunit en ſa faveur, & le reconnut pour ſon Roi.

TROISIEME RACE DES ROIS DE FRANCE.

Appellés CAPETIENS *du nom de* HUGUES CAPET.

HUGUES CAPET.*

(988.)

HUGUES voulant fixer la couronne de France dans ſa maiſon, aſſocia à ſon trône, & fit ſacrer Roi, Robert,

* Ce ſurnom ſignifie une groſſe tête, un bon eſprit, ou un homme entêté, opiniâtre, attaché à ſon ſens. Quelques auteurs prétendent que le nom de Capet fut donné à Hugues, à cauſe du chaperon qu'il portoit toujours ſur la tête, & dont il ſe contenta, au lieu de la couronne & de la coëffure ordinaire des Rois.

Les premiers Rois de la ſeconde race avoient donné toute leur attention à détruire l'autorité des Maires du Palais, qui leur avoit frayé le chemin du trône; ceux de la troiſieme race travaillerent conſtamment à

ſon

ſon fils unique, âgé de neuf ans. Depuis près de huit cens ans, la famille de ce Prince régne ſur les François, & par une filiation unique parmi les têtes couronnées, trente & un Rois rempliſſent cet eſpace de tems, ſans aucune interruption. Il n'y a point d'Etat dans l'univers, qui puiſſe ſe glorifier d'avoir une auſſi longue ſuite de Rois d'une même famille.

(991.)

On vit paroître pour la premiere fois,

ſoumettre les grands vaſſaux, & à les faire rentrer ſous l'autorité Royale, dont ils ne s'étoient rendus que trop indépendans. Hugues Capet ne tarda pas à leur faire ſentir qu'ils s'étoient donné un Maître, & que leur dépendance étoit un des plus fermes appuis du trône ſur lequel ils venoient de le placer. Mais ce qui a mis le comble à la gloire & à la ſûreté de la nation Françoiſe, c'eſt l'établiſſement du droit de ſuccéder à la couronne. Les Rois ne ſe ſont plus trouvés les maîtres de partager la Monarchie entre leurs enfans, ni de déranger l'ordre de la ſucceſſion: la couronne de France appartient à l'aîné, par une coutume établie, « laquelle, dit Jérôme Bignon, eſt » plus forte que la loi même; cette loi ayant été » gravée, non dans du marbre ou en du cuivre, mais » dans le cœur des François. »

une horloge dont le mouvement étoit réglé par un balancier. On fut redevable de cette invention au célebre Gerbert, qui, de ſimple moine de l'Abbaye d'Aurillac, devint Archevêque de Reims, enſuite de Ravenne, & enfin Pape, ſous le nom de Silveſtre II. Cette ſorte d'horloge a été en uſage juſqu'en 1650, que l'on commença à ſubſtituer au balancier le pendule dont on attribue l'invention à M. Huygens.

Le même Gerbert introduiſit en France le chiffre arabe, tel qu'il eſt encore en uſage aujourd'hui parmi nous, & que les Arabes avoient reçu des Indiens : il donna auſſi les premieres leçons de mathématiques, dans leſquelles il s'étoit rendu ſi habile pour ce tems-là, qu'on le regardoit comme un magicien *.

* Il ſuffiſoit d'être un peu plus inſtruit que le commun de ceux qu'on regardoit comme des ſavants, pour être taxé de ſorcellerie, ou pour être admiré comme un magicien du premier ordre. La ſuperſtition, fille de l'ignorance, régnoit encore, quoiqu'elle eût été ſouvent condamnée par les Evêques, & proſcrite par les ordonnances de nos Rois. Il y avoit des gens adonnés à la nécromancie, & des Pythoniſſes qui rendoient des oracles : on n'entreprenoit rien d'im-

(992.)

Burcard, comte de Paris, entreprit de mettre la réforme dans l'Abbaye de S. Maur-des-Foſſés, & ſe rendit à Clugny, pour en emmener quelques religieux des plus parfaits. L'abbé s'en excuſa, ſur la difficulté d'entreprendre un ſi long voyage, & de ſe fixer dans un pays étranger & inconnu. Il s'agiſſoit, à-peu-près, d'aller de Mâcon à Paris. Burcard obtint cependant ce qu'il vouloit, & partit avec l'Abbé, ſaint Mayeul, & pluſieurs de ſes religieux. Arrivé ſur les bords de la Marne, il envoya un ordre à l'Abbé & aux moines de S. Maur de venir à ſa rencontre au-delà de cette riviere ; ce qu'ils firent avec joie. Mais le Comte les ſurprit étrange-

---

portant, ſans conſulter ou les devins, ou les entrailles des bêtes, ou le vol des oiſeaux. La divination, connue ſous le nom de Sort des Saints, fut long-tems fort en vogue. Les Chrétiens n'avoient fait que couvrir du voile de la religion une pratique uſitée parmi les Payens. On mettoit ſur l'autel trois livres différens de l'Ecriture ſainte ; on les ouvroit l'un après l'autre, & les premiers verſets ſervoient à pronoſtiquer l'événement qui donnoit lieu à cette cérémonie.

ment, en leur déclarant que ceux d'entr'eux qui voudroient vivre ſous la conduite, & ſelon l'inſtitut de l'Abbé de Clugny, pouvoient retourner au monaſtere, & que les autres euſſent à ſe retirer où ils voudroient. Preſque tous s'en allerent où ils purent, n'emportant rien avec eux que leurs habits.

(996.)

Hugues-Capet mourut avec la gloire que donnent toutes les vertus guerrieres & pacifiques. Il établit le ſiége ordinaire des Rois de France à Paris, où Clovis l'avoit fixé, & où aucun des Rois de la ſeconde race n'avoit demeuré. Il ne voulut jamais porter ni ſceptre, ni couronne, ni la moindre marque de la Royauté, qu'à la cérémonie de ſon ſacre. Il prétendoit avoir appris, par une voie extraordinaire & ſurnaturelle, que ſa poſtérité régneroit juſqu'à la ſeptieme génération, & croyoit gagner un degré, en renonçant à l'appareil de la majeſté Royale. " Il ne ſavoit donc pas, dit „ Mézerai, que ce nombre, dans le „ langage divin, ſignifie l'étendue de „ tous les ſiécles.

ROBERT.

(998.)

LE Roi Robert, forcé de répudier Berthe, ſa parente, épouſa Conſtance, fille de Guillaume I, Comte de Provence. Cette nouvelle Reine introduiſit le luxe & les plaiſirs à la Cour de France, où régnoit alors une gravité ſimple & modeſte; bien-tôt après, elle pouſſa la hardieſſe juſqu'à faire aſſaſſiner, aux yeux du Roi, Hugues de Beauvais, parce qu'il avoit toute la confiance du Monarque.

Un jour elle exigea de ſon époux, qu'il fît des vers à ſa louange: le Prince compoſoit quelquefois des hymnes qu'on chantoit dans l'Egliſe: il fit celle qui commence par ces mots, *O conſtantia martyrum!* & dans laquelle il célébroit la conſtance des martyrs. La Reine trompée par le mot *conſtantia*, crut bonnement que ces vers étoient à ſon honneur. Un peu plus de connoiſſance, ou de réflexion, lui auroit peut-être fait trouver dans cette hymne l'expreſſion des chagrins qu'une Reine impé-

rieuſe cauſoit à un bon Roi, à un pere tendre, à un époux trop complaiſant.

(1003.)

Douze freres également braves & courageux, fils de Tancrede de Hauteville, Seigneur du territoire de Coutance, paſſent en Italie & font des conquêtes ſur les Saraſins, les Grecs & les Papes; s'emparent de la Sicile, & en forment une monarchie qui fut ſoumiſe à leur poſtérité, juſqu'au tems où la maiſon de Suabe parvint à l'Empire.

(1004.)

Robert nourriſſoit, chaque jour, un nombre prodigieux de pauvres; il les appelloit ſes amis. Le jeudi-ſaint, il les ſervoit à table & leur lavoit les pieds. Cette pratique de charité & d'humilité chrétienne eſt devenue un uſage conſacré par la piété des Rois de France. Ce jour-là, ils lavent les pieds à douze pauvres, & les ſervent à table, accompagnés des Princes de leur ſang & des grands Officiers de la couronne.

* On croit communément que ce Prince eſt le premier de nos Rois, qui ait reçu le don de guérir les écrouelles, en touchant les malades, & prononçant ces mots: " LE ROI TE TOUCHE ; „ DIEU TE GUERISSE. „ Les Rois d'Angleterre ſe ſont attribué ſouvent la vertu de guérir auſſi les écrouelles en les touchant.

Henri IV, Roi de France, à la bataille d'Ivri, en 1590, payoit de ſa perſonne, comme un ſimple ſoldat, &

* Guibert, Abbé de Nogent, écrivoit ſous le régne de Louis le Gros, en expoſant ce qui doit autoriſer les miracles : » Ne voyons-nous pas notre Roi Louis » faire un miracle qui eſt ordinaire? J'ai vu ceux qui » avoient les écrouelles, accourir en foule, afin » qu'il les touchât & fît ſur eux le ſigne de la croix. » J'étois quelquefois auprès du Roi, & je voulois » empêcher les malades d'approcher; mais ce Prince » les tiroit à lui par la main, avec beaucoup de bonté » & d'humilité, & faiſoit ſur eux le ſigne de la » croix. Le Roi Philippe, ſon pere, avoit eu le don » d'opérer le même miracle, & il l'exerça quelque » tems avec gloire; mais quelques fautes qu'il fit, le » lui firent perdre. Je ne dis rien de ce que les autres » Rois font en ce genre. Ce que je ſais, c'eſt que » le Roi d'Angleterre n'oſe rien entreprendre de » ſemblable. »

disoit, à chaque coup qu'il portoit: "
„ Le Roi te touche, Dieu te guériſſe. „

(1005.)

Le Seigneur de Chiévremont faiſoit de fréquentes incurſions ſur les terres de ſes voiſins ; & on déſeſpéroit de le forcer dans le château qu'il occupoit. Un fils lui étant né, il pria Notgere, Evêque de Liége, de venir le baptiſer. Le Prélat promit d'y aller avec tout ſon clergé. Il fit habiller en eccléſiaſtiques les meilleurs ſoldats de ſes troupes, & ſe rendit avec eux à Chiévremont. Le maître de ce fort ſortit avec tout ſon monde au-devant de Notgere : alors le prétendu Clergé jette les chapes dont il étoit couvert, tire les armes qu'il tenoit cachées, ſe ſaiſit des portes, & s'empare de la place. L'évêque la fit démolir, pour la ſûreté du pays.

(1010)

Le Roi Robert aſſiſtoit régulièrement aux offices de l'Egliſe, chantant toujours avec le cœur, & ſouvent portant chape, avec la couronne ſur la tête, & le ſceptre à la main.

En 940, Foulques le bon, comte d'Anjou, prenoit plaiſir à chanter au

lutrin : ayant appris que Louis IV, dit d'Outremer, en plaiſantoit, il lui écrivit en ces termes : " Sçachez, Sire, „ qu'un Prince non lettré eſt un âne „ couronné. „ Le Roi dit, en recevant cette lettre : " Vraiment il a raiſon ; „ car aux Rois, Ducs & Comtes, eſt „ ſcience plus convenable qu'à leurs „ inférieurs & vaſſaux. „

Le grand Condé, après ſa retraite, en 1675, alloit réguliérement à la meſſe paroiſſiale, à S. Firmin (Chantilly en étoit alors une dépendance) ; ce Prince y chantoit au lutrin, raſſuroit, avec une bonté ſinguliere, le maître d'école, que ſa préſence intimidoit, & lui donnoit toujours, après la meſſe, une piéce de douze ſols.

(1022.)

Une ſecte de Manichéens s'établiſſoit à Orléans. Le Roi s'y rendit avec pluſieurs Evêques, afin de prévenir les maux que pouvoient cauſer ces ſectaires. Pendant qu'on les jugeoit, la Reine Conſtance étoit à la porte pour contenir le peuple, & l'empêcher de mettre en pieces ces héretiques. Quand on fit ſortir de l'Egliſe ceux qui n'avoient point abjuré leurs erreurs, la Reine,

indignée de voir parmi eux Etienne, qui avoit été ſon confeſſeur, lui creva un œil avec un bâton qu'elle tenoit à la main.

(1026.)

Le Roi Robert étant à l'Egliſe, s'apperçut qu'un filou lui avoit déja coupé la moitié de la frange de ſon manteau, & qu'il continuoit de couper, afin de l'avoir toute entiere. " Mon ami, lui „ dit-il, contente-toi de ce que tu as „ pris: le reſte ſera bon à quelqu'autre.

(1030)

La France éprouva, pour la troiſieme fois, depuis 1006, une famine ſi cruelle, que l'on déterroit les morts pour en dévorer les reſtes; on ne reſpectoit pas plus les vivans; on ſe portoit même, à cet égard, juſqu'aux excès les plus horribles. On fit brûler vif un boucher qui expoſoit publiquement en vente, à Tournus, de la chair humaine, & un aubergiſte chez lequel on trouva, près de Mâcon, quarante-huit têtes d'hommes, de femmes ou d'enfans, dont il avoit fait manger les corps. On faiſoit du pain avec une terre blanche mêlée d'un peu de farine ou de ſon. Cette

famine cauſa bien-tôt une ſi grande mortalité, que les vivans ſuffiſoient à peine pour enterrer les morts. Ces terribles fléaux déſolerent le Royaume, pendant trois ans, & ne finirent qu'en 1033; la moiſſon fut ſi abondante, cette année, qu'elle ſurpaſſa la récolte de cinq années ordinaires.

(1031.)

Aux obſéques du Roi Robert, le peuple crioit par-tout; " Nous avons „ perdu un pere qui nous gouvernoit „ en paix; nous étions en ſûreté & nos „ biens auſſi, & nous ne craignions per- „ ſonne. „ On diſoit de ce Prince, qu'il étoit " Roi de ſes paſſions comme de „ ſes peuples. „

HENRI I.

[1034.]

LA ville de Paris fut preſque entiérement conſumée par un incendie : ce malheur arrivoit fréquemment dans la

---

Les guerres particulieres déſoloient le Royaume : on voyoit les ſeigneurs toujours en armes les uns contre les autres ; & l'autorité royale n'étoit pas ſoutenue par aſſez de troupes, pour réprimer un abus qui tendoit à la ruine de l'Etat. On tint des conciles dans toutes les provinces, où l'on fit des réglemens pour établir une paix inviolable entre les particuliers ; ces réglemens eurent d'abord un bon effet, & c'eſt ce qu'on appella LA PAIX DE DIEU. Bientôt après, il fallut en modérer la rigueur, parce que ceux qui, par reſpect pour les cenſures eccléſiaſtiques, n'oſoient point reprendre les armes, ne manquoient pas d'être opprimés. On convint de changer en une eſpèce de tréve la paix qui étoit ſi mal obſervée ; & l'on ordonna que, chaque ſemaine, depuis le mercredi au ſoir juſqu'au lundi, " perſonne ne fût aſſez téméraire „ pour attaquer ſon ennemi, pour faire quelque „ violence, ou pour répéter, à main armée, les „ biens uſurpés ſur lui " C'eſt ce qu'on nomma LA TRÉVE DE DIEU.

plupart des villes du Royaume, les maiſons n'étant alors bâties que de bois.

[1040.]

Les pélerinages devenoient très-communs. On alloit ſur-tout à Jéruſalem, dans la perſuaſion que ce voyage étoit le plus ſûr moyen d'expier les plus grands crimes. Foulques, Comte d'Anjou, s'y étant rendu, ordonna qu'on le traînât nud ſur une claie, la corde au col, & qu'on le battît de verges. Pendant cette cérémonie, il crioit à haute voix : " Ayez pitié, Seigneur, du traître „ & parjure Foulques. „

PHILIPPE I.

[1060.]

AUSSI-TOT que Philippe I monta ſur le trône, la charge de Connétable, qui juſqu'alors avoit été bornée au commandement des écuries du Roi, devint un office de la couronne, en faveur d'Albéric. Matthieu de Montmorency la fit élever, en 1230, au plus haut degré des honneurs militaires; & elle parvint, dans ſa perſonne, à être la premiere dignité de l'Etat. Louis XIII ſupprima

---

Les guerres particulieres entre les ſeigneurs continuoient toujours à déſoler le royaume, & ſervoient de prétextes à leurs vaſſaux, pour vuider par les armes, des querelles domeſtiques. Afin de réprimer les abus qui en réſultoient, on ordonna que ſi quelqu'un, pourſuivi par ſes ennemis, ſe réfugioit auprès de quelque croix ſur les chemins, il devoit y trouver un aſyle comme dans une égliſe. Ce fut pour multiplier ces ſortes de ſecours, en faveur des voyageurs, que l'on érigea des croix d'eſpace en eſpace, ſur les grands chemins.

cette charge, après la mort du connétable de Lesdiguieres, en 1627.

[1074.]

Les moines s'occupoient ordinairement à copier des livres dont la rareté étoit si grande dans ce siécle, qu'une comtesse d'Anjou, nommée Grécie, paya un recueil d'homélies, deux cens brebis, trois muids de grains & cent peaux de martres.

[1087.]

Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie, & Roi d'Angleterre, gardoit le lit depuis long-tems, & faisoit des remedes pour se délivrer d'un embonpoint trop incommodé. Le Roi de France, naturellement porté à la plaisanterie, fit un jour cette demande: „ Quand donc ce gros homme relevera-„ t-il de ses couches? „ Cette raillerie parvint aux oreilles de Guillaume; il en fut offensé; & il envoya dire au Roi, avec son jurement ordinaire: " Par la „ résurrection & par la splendeur de „ Dieu, quand je serai accouché, j'irai „ faire mes relevailles à sainte Genevieve de Paris, & j'offrirai cent mille

„ lances en guiſe de cierges. „ Peu de tems après, il entra dans le Vexin-François avec une armée conſidérable, & y commit d'horribles ravages. Il n'en ſeroit point reſté là, ſans une bleſſure qu'il reçut de ſon cheval, en lui faiſant ſauter un foſſé, & dont il mourut, en ſe reprochant ſur-tout les excès de ſa derniere expédition ſur les terres de France.

Ce Prince n'eut pas plutôt les yeux fermés, que tous les Seigneurs de ſa cour diſparurent; ſes officiers ne penſerent qu'à piller ſon palais: Guillaume, Archevêque de Rouen, & Herloin de Couteville, furent les ſeuls qui s'occuperent du ſoin de ſa ſépulture. On fit porter le corps à Caën, pour l'inhumer dans l'Egliſe du monaſtere de ſaint Etienne, qu'il avoit fait bâtir. Comme le convoi entroit dans la ville, le feu prit à quelques maiſons, chacun courut pour l'éteindre, & les religieux de S. Etienne reſterent ſeuls, pour conduire le corps de leur fondateur. Au moment qu'on alloit l'inhumer, un bourgeois de Caën, nommé Aſcelin, s'écria: " La „ place où vous vous diſpoſez d'enter„ rer ce corps, m'appartient. Le Roi, „ étant encore Duc, l'a enlevée à mon „ pere Artur, par violence, pour y

„ bâtir ce monaſtere. C'eſt pourquoi je „ la réclame, & je m'oppoſe à ce que „ l'uſurpateur y ſoit inhumé. „ On vérifia le fait, & on donna ſoixante ſols à Aſcelin pour le lieu de la ſépulture, avec promeſſe de le dédommager du reſte de terre qu'on avoit uſurpée à ſon pere.

Quand on voulut mettre le corps en terre, la foſſe ſe trouva trop petite; on y enfonça, par force, le cercueil; il ſe rompit; le cadavre crêva, & l'infection fit déſerter tous ceux qui aſſiſtoient aux obſéques.

[1095.]

Le Pape Urbain II vint en France, qui étoit ſa patrie, & aſſembla un concile à Clermont en Auvergne. Il y peignit avec tant de force les maux dont les infideles accabloient les Chrétiens d'Orient, que l'aſſemblée s'écria tout d'une voix: DIEX EL VOLT, DIEU LE VEUT. Chacun offrit ſes biens & ſa vie pour le ſuccès d'une expédition qui étoit fort analogue au goût dominant pour les pélerinages: on s'empreſſoit de s'enrôler pour aller faire la conquête de la Terre-ſainte *; & l'on convint

* Les François étoient encore portés à cette

que la marque de l'engagement ſeroit une croix d'étoffe rouge attachée ſur l'épaule droite ; d'où ſont venus les noms de CROISÉS & de CROISADE. Partout on prêchoit en faveur de cette aſſociation, & par-tout on s'animoit à y entrer. L'armée s'aſſembla : on la fait monter à ſix millions d'ames. Hugues le Grand, frere du Roi de France, & les * plus grands Seigneurs de la nation

---

entrepriſe par un canon du concile de Clermont, où l'on déclaroit que le voyage à la Terre-ſainte, pour la délivrance de Jéruſalem, tiendroit lieu de toutes les pénitences qu'on pourroit avoir méritées. Il n'y avoit point de pécheur qui ne préférât ce voyage aux auſtérités & à l'humiliation de la pénitence publique, dont la pratique étoit encore alors fort exacte & aſſez ſévere. C'eſt la principale époque du changement que l'égliſe fit dans ſa diſcipline, à l'égard des pénitences canoniques.

D'ailleurs toutes les guerres particulieres furent abſolument interdites ; & les biens des croiſés, ainſi que leurs perſonnes, étoient ſpécialement ſous la protection de l'égliſe.

* Le Roi de France trouva, dans l'éloignement de ſes grands vaſſaux, le moyen de rétablir la puiſſance & le domaine des Rois ſes prédéceſſeurs, & d'affermir en même tems, d'augmenter, ou plutôt de recouvrer une autorité que ſes ſujets

ſe mirent à la tête de cette multitude d'hommes, de femmes & d'enfans, qui ſe trouva réduite, à ſon arrivée dans l'Aſie mineure, à cinq cens mille hommes de pied, & cent trente mille cavaliers. Il ne reſtoit plus que vingt & un mille cinq cens hommes effectifs, quand on forma le ſiege de Jéruſalem, qui étoit la premiere expédition importante que l'on ſe propoſoit. Cette ville, défendue par cinquante mille combattans, fut emportée en cinq ſemaines de ſiége, & après deux aſſauts. Le cri de guerre étoit DIEX EL VOLT; DIEU LE VEUT.

---

partageoient trop avec le Souverain, & dont ils le dépouilloient en bien des circonſtances.

Ce fut encore à l'occaſion des croiſades, que l'uſage des armoiries s'introduiſit en France, & ſe communiqua au reſte de l'Europe. Avant ce tems-là, chaque nation & chaque famille un peu diſtinguée, avoit un ſymbole qui lui ſervoit de marque diſtinctive. La difficulté que les chefs des croiſés trouverent à ſe faire ſuivre de leurs vaſſaux, & à les rallier ſous leurs bannieres, a fait imaginer ces armoiries que l'on conſerva dans la ſuite, & qui cependant ne paſſerent du pere aux enfans, & ne devinrent fixes dans les familles, que vers l'an 1250, ſous le régne de S. Louis.

LOUIS VI, LE GROS.

[1108.]

LOUIS VI, en montant ſur le Trône, ſe vit obligé de continuer les gueres qu'il avoit commencées ſous le ré-

* Ce prince fut long-tems appellé LE BATAILLEUR, expreſſion qui caractériſe le genre de petites guerres qu'il fit ſans relâche à cette multitude de vaſſaux toujours prêts à ſe revolter contre leur Souverain, ſouvent en armes les uns contre les autres, & tenant le peuple dans le plus dur eſclavage. Louis VI eut le bonheur de rétablir l'ordre dans ſon royaume par ſon activité, ſon courage & ſes exploits; par l'établiſſement des communes; par la liberté qu'il rendit aux ſerfs, & par les bornes qu'il mit aux juſtices ſeigneuriales.

Il n'y avoit en France, que les eccléſiaſtiques & les gens d'épée, qui fuſſent parfaitement libres. Le reſte de la nation ſe trouvoit compoſé de deux ſortes de ſerfs. Les uns faſoient partie de l'héritage auquel ils étoient attachés; leurs maîtres les tenoient dans une dépendance totale, & les vendoient même avec le fonds des terres qu'ils étoient chargés de cultiver: les autres n'étoient pas auſſi ſervilement ſoumis à leurs maîtres; mais ils en

gne de ſon pere, contre les vaſſaux de la Couronne, qui, pour la plûpart,

---

dependoient pour toutes les corvées qu'ils exigeoient, & pour certains droits qu'on les obligeoit de payer.

Les eſclaves avoient quelquefois eux-mêmes des eſclaves. On en peut juger par le VIIe canon du Concile de Verberie, tenu en 753, où il eſt dit: » Un eſclave qui a pour concubine ſa propre eſclave, » peut la quitter pour épouſer l'eſclave de ſon maî» tre. Il feroit cependant mieux d'epouſer ſa propre » eſclave. »

Avant l'établiſſement de la Monarchie, les Francs n'avoient qu'un petit nombre de ſerfs qu'ils traitoient comme leurs enfans. Les guerres augmenterent ce nombre, parce que tous les priſonniers étoient mis en ſervitude; & c'étoit le plus riche butin du ſoldat. Comme, dans la ſuite des tems, ces ſerfs furent, pour la plupart, Sclavons ou Sclaves, on nomma tous les ſerfs ESCLAVES; leur condition ne répondoit point cependant à l'idée que ce nom ſeul préſente à l'eſprit: chargés de cultiver les terres & d'en payer certaines redevances; ces eclaves n'étoient, en grande partie, que les colons ou les fermiers de leurs maîtres; mais la dépendance dans laquelle ils ſe trouvoient, donnant trop d'autorité aux Seigneurs, il étoit néceſſaire de remédier à cet inconvénient.

Louis le Gros en trouva le moyen, par l'établiſſement des COMMUNES dans ſes domaines & dans le

avoient repris les armes, ou contre leur Souverain, ou les uns contre les autres.

Soiſſonnois, dont le Comte n'étoit pas aſſez puiſſant pour s'y oppoſer. On forma de tous les ſerfs un corps qui devint par la ſuite LE TIERS ÉTAT. En 1304, leurs députés parurent, pour la première fois, aux aſſemblées générales de la nation. On leur accorda des priviléges, en leur impoſant des obligations qui avoient pour objet leur propre ſureté & le ſervice du Roi. Au droit de bourgeoiſie ſe joignit la liberté de ſe choiſir des chefs ſous les noms de MAIRES & d'ÉCHEVINS (*Voyez ci-deſſus*, page 99.) On leur accorda une juriſdiction, un ſceau, une cloche & un beffroi, (ce nom qui ſignifie proprement une machine de guerre, d'où l'on combattoit contre ceux qui défendoient les murailles, a paſſé aux hautes tours de pierres qu'on a bâties dans les villes, pour obſerver les troupes qui approchent, & pour avertir les habitans de ſe tenir ſur leurs gardes.) Ainſi furent établies ces petites républiques auxquelles on donna le nom de COMMUNES. Le Souverain les chargea de lever dans leur territoire le nombre de ſoldats qu'elles devoient fournir. Chaque paroiſſe marchoit ſous la banniere du ſaint de ſon égliſe, & alloit à la guerre avec ſon curé, qui ſuivoit toujours l'armée, pour exercer, parmi les ouailles, les fonctions de ſon miniſtere.

Dans la ſuite, on créa dans les Communes un nombre de juges proportionné à celui des habitans : on étendit peu-à-peu leur juriſdiction, & les MAISONS

On peut juger des diſpoſitions de ces petits tyrans, par ce qu'on rapporte d'un Comte de Corbeil, appellé Eudes.

Ce Comte prenoit ſes armes pour aller combattre contre ſon Roi : " Com- „ teſſe, dit-il à ſon épouſe, „ donnez- moi vous-même mon épée. „ En la re- „ cevant, il ajoûta : " C'eſt un comte „ qui reçoit de vous cette épée ; au- „ jourd'hui même, devenu Roi, il „ vous la rapportera teinte du ſang de

---

DE VILLES eurent une autorité, des revenus, des offices, des droits, des immunités qui les mirent inſenſiblement en état de remplir les vues du Souverain.

Enfin, pour étendre de plus en plus l'autorité Royale, on créa des juges, appellés Grands-Baillis, auxquels on attribua la connoiſſance des cas royaux ; & on introduiſit les appels des juges particuliers devant les juges royaux.

Il eſt vrai que l'établiſſement des Communes mettoit les armes à la main des bourgeois & des artiſans, & leur donnoit la facilité de ſe porter aux plus grandes violences, ſous prétexte d'empêcher les déſordres ; mais on remédioit par-là à un mal plus preſſant, qui réſultoit des entrepriſes continuelles de la plupart des hauts-Seigneurs ſur l'autorité royale. Dans la ſuite des tems, on réprima l'indépendance des villes en reprenant les priviléges qui leur avoient été accordés pour des raiſons qui ne ſubſiſtoient plus.

„ ſon ennemi. „ L'événement repondit mal à cette bravade. Le comte fut tué, dans le combat, d'un coup de lance.

[1109.]

Robert, Comte de Flandres, étoit allé célébrer la fête de Noël à Saint-Omer. Il pria l'Evêque d'Amiens de lui dire la meſſe de minuit : quand les Seigneurs vinrent à l'offrande, l'Evêque refuſa tous ceux qui portoient les cheveux longs. Ces courtiſans, indignés de l'affront qu'on leur faiſoit, demanderent : " Quel eſt donc cet Evê-„ que, qui s'arroge tant d'autorité dans „ un diocèſe étranger ? „ On leur ré-„ pondit : " C'eſt Godefroi, Evêque „ d'Amiens ! „ Ils ſe mirent auſſi-tôt à couper leurs cheveux, & pluſieurs n'ayant point de ciſeaux, tâcherent d'y ſuppléer avec leurs couteaux & leurs épées. " Nous ne voulons pas, diſoient-„ ils, „ nous priver de la bénédiction „ d'un ſi ſaint Evêque. „ On regardoit alors, comme un luxe efféminé, de porter les cheveux longs.

[1110.]

Henri I, Roi d'Angleterre & Duc de

de Normandie, ayant trouvé le moyen de s'emparer de la forteresse de Gisors, contre la foi des traités, donna lieu à la guerre qui subsista entre la France & l'Angleterre, depuis cette année jusqu'en 1450, que Charles VII réunit la Normandie à la Couronne. Cet espace de trois cens quarante années fut une continuelle alternative de guerres & de tréves, pendant laquelle plus de cent vingt traités de paix furent signés & rompus presque aussi-tôt après.

La charge de grand sénéchal de France étoit devenue la premiere du royaume. (*Voyez ci-dessus*, page 29.) Elle regardoit la maison du roi, la guerre & la justice. Il semble qu'elle réunissoit à-peu-près les fonctions du grand-maître de l'hôtel, du connétable & du comte du palais. On peut en juger par un traité conclu entre le roi Louis le Gros & le comte d'Anjou, qui étoit grand sénéchal de France. Il fut arrêté que « dans les » cérémonies d'éclat, lorsque le roi mangera en » public, le comte se tiendra assis jusqu'au moment » du service; alors il recevra les plats pour les » placer sur la table: après le repas, il se retirera » chez lui, sur un cheval de guerre dont il fera » présent au cuisinier du roi, lequel lui enverra un » morceau de viande, & le panetier y joindra

[1112.]

On découvrit à Soiſſons une nouvelle ſecte de Manichéens, dont le chef étoit un homme ſans lettres, nommé Clémentius. On l'arrêta avec ſon frere Ebrard, & une femme qu'ils avoient engagée dans leurs erreurs. On les préſenta à l'Evêque, en les accuſant d'être hérétiques. A ce mot, Clémentius dit à l'Evêque : " N'avez-vous pas lu dans l'Evangile, *Beati eritis* ? „ Cet ignorant croyoit que *eritis* ſignifioit HERETIQUES, & que l'Ecriture ſainte diſoit expréſſément : HEUREUX LES HÉRÉTIQUES.

„ deux pains avec trois chopines de vin. A la „ guerre, le grand ſénéchal fera préparer pour le „ roi un pavillon qui puiſſe contenir cent perſon- „ nes. Au départ de l'armée, il commandera l'a- „ vant-garde ; &, au retour, l'arriere-garde ; &, „ quelque choſe qui arrive, le roi ne pourra lui „ faire aucun reproche : pour ce qui regarde l'ad- „ miniſtration de la juſtice, tout jugement porté „ par le grand ſénéchal ne ſera point reformé, „ &, dans les conteſtations ſur des ſentences ren- „ dues par les juges royaux, ſa déciſion ſera loi. „

[1115.]

Adélaide de Savoye, épouſe de Louis VI, prenoit elle-même le ſoin de l'éducation de ſes enfans. Chaque jour, ils ſe rendoient dans ſon appartement, le ſoir & le matin, à une heure indiquée, pour recevoir ſes leçons. Elle les formoit ſur-tout à la piété, & aux vertus propres de leur âge & de leur état.

[1119.]

Les François, battus à la journée de Brenneville, fuyoient devant le Duc de Normandie. Un Anglois ſaiſit la bride du cheval de Louis le Gros, en criant : " Le Roi eſt pris. „ Le Roi répondit en riant : " Ne ſçais-tu pas „ que, même au jeu des échecs, on „ ne prend jamais le Roi ? „ En parlant ainſi, il portoit à ce ſoldat un coup de ſa maſſe d'armes, & l'abattoit mort à ſes pieds.

[1124.]

L'Empereur Henri V, à la tête d'une armée formidable, venoit fondre ſur la Champagne. Toute la France prit les

armes & vint joindre le Roi ; ſeigneurs, bourgeois, prêtres & moines compoſerent, preſque en un inſtant, une armée de quatre cens mille hommes, que l'on comparoit à une nuée de ſauterelles répandues ſur la ſurface de la terre. L'Empereur, effrayé, regagna au plutôt ſes états.

* Ce fut à cette occaſion que l'o-

---

* Guillaume Guyart décrit l'oriflamme, par ces vers :

Oriflamme eſt une banniere
Aucun poi plus forte que guimple
De cendal rougeïant & ſimple
Sans pourtraiture d'autre affaire.

Un ancien inventaire du tréſor de S. Denis en fait ainſi la deſcription : " Etendard d'un cendal „ fort épais, fendu par le milieu en forme de gon„ fanon fort caduque, enveloppé d'un bâton cou„ vert de cuivre doré, & un fer longuet & aigu „ au bout. „

Le comte du Vexin, avoué du monaſtere de S. Denis, alloit y prendre cet étendard, quand il partoit pour quelque guerre particuliere, où il s'agiſſoit de défendre les biens du monaſtere. Le Vexin ayant été réuni à la couronne, nos Rois ſuivirent l'exemple des anciens comtes dont ils avoient pris la place.

Louis le Gros, &, après lui, tous ſes ſucceſ-

ımme parut, pour la premiere fois, s les armées Françoiſes. C'étoit l'é- lard de l'abbaye de S. Denis, & la ıiere que l'on portoit aux proceſ- s, & dans les petites guerres que : abbaye ſoutenoit contre ſes voi- Elle étoit compoſée d'une lance ːe, au haut de laquelle on avoit ːhé un gonfanon, banniere ou pa- ın de taffetas couleur de feu, tout , fendu par le bas en trois queues ées de houppes vertes.

[1137.]

ouis VI, peu de tems avant ſa : , adreſſa ces paroles remarqua- à ſon fils qu'il avoit déja fait cou-

---

juſqu'à Charles VII, alloient prendre l'ori- : au moment de leur départ pour quelque expédition. Le Monarque la recevoit à t des mains de l'abbé de S. Denis, & la con- un guerrier diſtingué par ſa bravoure. Au de la campagne, on reportoit l'oriflamme s mêmes cérémonies que l'on avoit obſer- ɔur la prendre.

ːe cet étendard, on portoit la banniere de . Elle étoit quarrée, & faite de velours bleu e fleurs-de-lys d'or.

ronner Roi de France, ſelon la coutume des premiers Rois de la troiſieme race : " Souvenez-vous, mon fils, que „ la royauté n'eſt qu'une charge publi„ que dont vous rendrez un compte „ rigoureux à celui qui ſeul diſpoſe des „ ſceptres & des couronnes. „

LOUIS VII, LE JEUNE.

[1142.]

THIBAUD, Comte de Champagne, avoit ſouvent troublé l'Etat

Louis VII admit à ſa cour, vers l'an 1144, les TROUVERRES ou TROUBADOURS, & les combla de préſens. Ces Troubadours ſont les premiers poëtes François; car on ne doit point accorder ce titre aux BARDES, verſificateurs barbares, qui parurent dès les premiers tems de la monarchie, & dont le chef-d'œuvre a été LA CHANSON DE ROLAND. C'étoit un conte romaneſque, compoſé pour animer le ſoldat. Avant que d'en venir aux mains, on diſtribuoit à la tête de l'armée une troupe de groſſes voix qui chantoient de toutes leurs forces cette chanſon de Roland.

Les Troubadours étoient plus polis, plus ingénieux, plus aimables. Ils firent ſentir les premiers agrémens de la rime. Leurs productions ne reſpiroient ordinairement que la joie & la galanterie. Un Troubadour étoit toujours ſuivi de ſes CHANTEURS & de ſes MENESTRELS; les premiers chantoient des vers compoſés par leur chef, & les ſeconds accompagnoient ſur divers inſtrumens.

On appelloit LAIS, les chanſons gaies; & les triſtes ſe nommoient SOULAS.

par ſes intrigues, ſous le régne précédent. Le nouveau Roi, irrité de les voir continuer, entre dans la Champagne, laiſſe par-tout des marques de ſon reſſentiment, & ne peut refuſer des larmes aux ruines de Vitry,

---

Les PASTORALES avoient pour objet les amuſemens de la campagne.

Les STRVENTES, conſacrées à chanter les combats & les victoires, étoient un mélange d'éloges & de ſatyres.

Les TENSONS, ou queſtions ingénieuſes ſur l'amour, ſe portoient à un tribunal appellé LA COUR D'AMOUR, compoſé de femmes les plus diſtinguées par l'eſprit & par la naiſſance : elles avoient ſeules le droit de réſoudre ces ſortes de problèmes.

Les FABLIAUX étoient de petites hiſtoires, ou des contes moraux & allégoriques, dans leſquels la décence n'étoit pas communément fort ménagée.

Enfin on compoſoit encore des DIALOGUES que l'on a gratuitement décorés du nom de Comédies.

Les premiers Trouverres ou Troubadours vinrent de Provence ; & les Muſes Françoiſes y comptoient au nombre de leurs éléves des ſouverains, des ducs, des comtes & des hommes de la premiere diſtinction. Les Picards ſuivirent de fort près les Provençaux, & ne leur céderent que la gloire d'un peu d'ancienneté.

ſurnommé le Brûlé, à cette occaſion : maître des murailles de la ville, il ne trouvoit plus de réſiſtance, que dans l'Egliſe paroiſſiale : il ordonna d'y mettre le feu ; treize cens perſonnes périrent dans les flammes. Le plus vif repentir ſuivit cet emportement ; & le deſir d'en faire pénitence fut compté, trois ans après, parmi les motifs qui le déterminerent au voyage de la Terre-ſainte.

Thibaut avoit gagné l'amitié des moines par ſes largeſſes ; on diſoit de lui : " Les moines & les freres convers „ ſont les ſoldats & l'artillerie inutile „ du Comte de Champagne. „

[1146]

La ſeconde croiſade eſt prêchée par S. Bernard *, dans une aſſemblée de la

* Les grands, ainſi que le peuple, avoient conçu l'idée bizarre de mettre S. Bernard à la tête des croiſés, avec la qualité de Général. Il n'y manquoit preſque plus que l'agrément du pape, & le ſaint abbé de Clairvaux crut devoir le prévenir par une lettre qu'il lui en écrivit. Il badinoit d'abord ſur l'indécence du perſonnage où on vouloit l'expoſer ; enſuite il conjuroit le pape " de

nation, tenue à Vezelai, en Bourgogne. Le Roi fut le premier qui demanda la croix. La Reine Eléonore, & la plus grande partie des Seigneurs la reçurent en même tems. Auſſi-tôt l'aſſemblée ſe mit à crier: " La croix ! la „ croix ! „ Le ſaint ayant épuiſé l'immenſe proviſion qu'il en avoit faite, ne put répondre à l'empreſſement de la multitude, qu'en ſe dépouillant d'une partie de ſes habits, pour en faire des croix. La plûpart des femmes ſuivirent leurs maris : on envoyoit une quenouille & un fuſeau à ceux qui ne prenoient point la croix; & l'année ſuivante, le Roi parut ſous les murs de Conſtantinople, à la tête de deux cens mille hommes. L'Empereur Conrad III avoit pris les devants avec une armée de plus de cent mille hommes.

[1147.]

Le Pape Eugene III, refugié en

„ ne lui rien ordonner, qui, à la honte de la „ Chrétienté, le réduisît à ſe rendre le jouet du „ caprice des hommes, &, peut-être, la victime „ de leur indiſcrétion. „ Ainſi, avec beaucoup de riſque à courir, il ne voyoit que du ridicule à remporter.

France, eut la dévotion d'aller dire la meſſe dans l'Egliſe de ſainte Geneviève, alors deſſervie par des chanoines. Le Roi envoya un riche tapis pour couvrir le prie-Dieu du Pape. Après l'office les Eccléſiaſtiques Romains, qui accompagnoient le ſaint Pere, prirent ce tapis comme leur appartenant, par une ſorte d'uſage ſur lequel on ne s'étoit pas encore aviſé de conteſter avec eux. Les Chanoines prétendirent que ce tapis devoit être regardé comme un don fait à leur Egliſe. La diſpute s'échauffa, & on en vint aux mains. Le Roi ſe mêla dans la querelle, afin de l'appaiſer, & n'y fut point reſpecté. Les Chanoines eurent, par la violence & le nombre de leurs domeſtiques, tout l'avantage du combat ; mais le Monarque les punit, en réaliſant le projet que l'on avoit déja conçu de les réformer. On leur ſubſtitua douze Chanoines réguliers de S. Victor ; & le célebre Odon fut le premier abbé de ſainte Geneviève.

[1148.]

L'arriere-garde de l'armée françoiſe eſt ſurpriſe & taillée en pieces dans les défilés des montagnes de Laodicée en Lydie. Le Roi, après avoir combattu

long-tems, reſte ſeul, & n'a plus d'autre reſſource qu'un arbre ſur lequel il monte pour gagner la pointe d'un rocher. Une troupe d'ennemis l'attaque; il abbat la tête ou les bras à quiconque entreprend de monter ſur ſon arbre: la bonté de ſes armes le garantiſſoit des fléches; les aſſaillans ſont forcés de l'abandonner, & il rejoint heureuſement ſon avant-garde.

(1149.)

Louis le Jeune revint de la Paleſtine, après avoir échoué dans toutes ſes entrepriſes, par la trahiſon des Grecs, par

---

Le Roman d'Alexandre, commencé par Euſtace, & continué par Alexandre Paris, remonte vers le milieu de ce douzieme ſiécle, & forme une époque intéreſſante pour la littérature françoiſe. Les vers Alexandrins, c'eſt-à-dire de douze ſyllabes, qui ont pris leur nom de ce poëme d'Alexandre, où ils furent employés, commencent à fixer les connoiſſances que nous pouvons avoir des premiers tems de notre poëſie? On ne prétend pas inſinuer ici, qu'un poëme auſſi conſidérable que celui d'Alexandre ſoit l'eſſai de notre verſification, ce qui ne ſeroit pas vraiſemblable; mais il eſt certain que ce poëme eſt le premier

la réſiſtance des Saraſins, par le peu de diſcipline qu'il y avoit dans ſon armée, d'abord trop nombreuſe, &, bientôt après, réduite à une poignée de ſoldats. Malgré tant de malheurs, que l'on devoit regarder comme inſéparables d'une expédition ſi dangereuſe, la piété de ce Prince lui inſpira, dans la ſuite, de nouveaux pojets de croiſade: cependant la triſte expérience qu'il en avoit faite, ralentit ſon ardeur,

---

ouvrage où notre poëſie ſe ſoit montrée avec une ſorte de majeſté, & ſupérieure aux difficultés qu'elle trouvoit dans le peu d'harmonie de la langue françoiſe qui ſe parloit alors. Les faiſeurs de proſe rimée, qui parurent après, s'accommoderent mieux des vers de huit ſyllabes, ceux de douze leur paroiſſant trop difficiles; ils étoient tous ſi eſclaves de la rime, que, pour la trouver, ils ne faiſoient pas difficulté d'eſtropier les mots.

L'origine de la rime en France, que Pétrarque a placée vers l'an 1250, doit avoir une plus grande ancienneté. Près de cent cinquante ans avant cette époque, Pierre Abelard s'amuſoit à faires des chanſons. « Pour moi, dit un ſçavant critique, ſans » vouloir aſſurer aux Provençeaux la gloire de cette » invention, je croirois plutôt que les *Rythmes*, » appellés dans la ſuite vers *Leonins*, connus » en France dès le neuvieme ſiécle, ont donné » naiſſance à la rime. »

& il ſe contenta de trois pélerinages; l'un à S. Jacques en Galice, l'an 1155; l'autre au Mont-ſaint-Michel, en 1157; & le dernier, au tombeau de S. Thomas de Cantorberi, en 1179. Ce pélerinage, en Angleterre, avoit pour objet la guériſon de l'unique héritier de la Couronne, que l'on appelloit alors PRINCE DU ROYAUME. Louis s'étoit conſtamment déclaré l'ami & le protecteur de S. Thomas de Cantorberi; il l'avoit reçu avec joie, pendant ſon exil: il eſpéra de l'avoir pour interceſſeur auprès de Dieu, & ne fut point trompé dans ſon attente.

Le jeune Prince, (Philippe Auguſte) âgé de quatorze ans, s'étoit égaré à la chaſſe, dans la forêt de Compiegne. Après avoir erré ſeul au milieu des bois, pendant une nuit fort obcure, il apperçut de loin une grande figure hideuſe, portant un vaſe dans lequel il voyoit ſouffler un braſier allumé. C'étoit un charbonnier qui alloit reprendre ſon travail. Malgré l'horreur du ſpectacle, le Prince s'avança avec beaucoup de fermeté, ſe fit connoître & conduire au château. Dès le même jour, il tomba malade, & l'on craignit pour ſa vie. Le Roi retrouva le Prince plein de ſanté, au retour de ſon pélerinage qui n'avoit duré que ſix jours.

(1152.)

Un gentilhomme fort pauvre avoit deux filles à marier. Il demanda leur dot à Henri I, Comte de Champagne, ſurnommé le Magnifique. L'Intendant du Comte traita fort mal ce gentilhomme, & finit par jurer que les libéralités de ſon maître l'avoient réduit à n'avoir plus rien à donner... " Tu en „ as menti, répondit Henri, je ne t'ai „ pas encore donné, vilain ! Tu es à „ moi : prenez-le, mon gentilhomme, „ & je vous le garantirai. „ Celui-ci obéit auſſi-tôt ; ſe ſaiſit de l'Intendant, le mit en priſon, & ne lui rendit la liberté qu'après en avoir tiré cinq cens livres, avec leſquelles il maria ſes deux filles.

(1160.)

Maurice de Sully, Evêque de Paris, commença à faire bâtir l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, (telle qu'on la voit aujourd'hui,) ſur les débris de l'ancienne Egliſe conſtruite ſous le régne de Childebert I. " Il y a long-tems, „ dit un écrivain du régne de Philippe „ Auguſte, „ que Maurice travaille à „ bâtir ſon Egliſe. Le chœur eſt ache-

„ vé, & il n'y manque que le *toit*. „ Quand cet ouvrage ſera fini, il n'y „ aura pas d'édifice en-deçà des Monts, „ qui puiſſe lui être comparé. „ Le maître Autel fut achevé en 1182 : le frontiſpice eſt du tems de Philippe-Auguſte ; mais tout l'édifice ne finit qu'après deux cens ans d'un travail ſouvent interrompu par la diſette d'ouvriers, ou parce que les fonds manquoient.

Maurice de Sully, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, ſe tira, par ſon mérite, de la pauvreté la plus abjecte. Un plaiſant lui refuſa l'aumône qu'il demandoit, à moins qu'il ne renonçât pour toujours à l'Epiſcopat ; Maurice, quoique fort jeune alors, n'en voulut rien faire, & préféra de ſe paſſer du ſecours qu'on lui offroit, quelque beſoin qu'il en eût. Ses talens le conduiſirent à une chaire de théologie, & à la dignité d'Archidiacre dans l'Egliſe de Paris.

Après la mort de Pierre Lombard, Evêque de Paris, la contradiction des ſuffrages obligea le Clergé de remettre, au jugement de trois perſonnes, l'élection d'un nouvel Evêque. Maurice de Sully fut le premier des trois ; s'étant aſſuré que ſes deux collégues ne dé-

mentiroient pas le choix qu'il alloit faire : " Je ne connois, dit-il, ni les „ conſciences ni les intentions des au„ tres ; mais je crois me connoître moi„ même, & pouvoir me répondre, que „ ſi je prends le gouvernement de ce „ diocèſe, je ne chercherai & ne tra„ vaillerai, avec la grace du Seigneur, „ qu'à le gouverner avec ſageſſe. Je „ me donne ma voix : l'élection eſt „ faite. „

(1179)

Louis VII fait ſacrer Philippe ſon fils. Cette cérémonie eſt remarquable par le choix des Pairs * de France, & par la

* Sous les deux premieres races de nos rois, le nom de PAIR n'étoit pas une dignité, & ſe donnoit également à tous ceux qui, en qualité de vaſſaux, relevoient d'une même ſeigneurie, parce qu'ils étoient égaux entr'eux, ſelon la ſignification du terme PAIR, qui vient du mot latin *par*, ÉGAL, & qui eſt auſſi ancien que la monarchie françoiſe. Les fils du roi s'appelloient PAIRS ; les évêques ſe donnoient le même nom. Une ordonnance, ou capitulaire de Louis le Débonnaire, défend aux ſoldats de forcer à boire leurs pairs (leurs égaux.) Après l'établiſſement des communes, les juges qu'on leur donna, s'appelloient PAIRS BOURGEOIS. Toutes ces dénominations n'étoient ſor-

prérogative attribuée aux Archevêques de Reims, touchant le ſacre de nos Rois *.

---

dées que ſur l'égalité qui ſe trouvoit entre ceux auxquels on les attribuoit. Les grands vaſſaux de la couronne, ſous le nom de PAIRS DU ROYAUME, jouiſſoient ſeuls d'une conſidération qui leur étoit dûe : juges de toutes les affaires qui intéreſſoient l'état, ils compoſoient, avec le roi, un tribunal que l'on appelloit LA COUR DE FRANCE, LA COUR DU ROI, ou LA COUR DES PAIRS.

C'eſt parmi ce nombre illimité des PAIRS DU ROYAUME, que Louis VII choiſit ceux qui formerent le corps auguſte des DOUZE PAIRS DE FRANCE, qui ſeuls, & à l'excluſion de tout autre, partagerent les illuſtres prérogatives attribuées à leur dignité. Ils aſſiſterent au ſacre de Philippe II, & y remplirent différentes fonctions. Henri II, roi d'Angleterre, en qualité de duc de Normandie, portoit la couronne du jeune Roi; le comte de Flandres portoit l'épée royale, &c.

* Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, & frere de la reine de France Adélaïde de Champagne, donna l'onction royale au jeune Prince ſon neveu, & profita de ſon crédit pour attribuer à ſon ſiége le droit excluſif de ſacrer les Rois de France. L'évêque de Soiſſons le remplaçoit en qualité de ſon premier ſuffragant. Une bulle du pape Alexandre III confirma la déclaration que Guillaume de Champagne avoit obtenue du Roi en faveur de ſon ſiége. Avant cette époque, une

Louis VII mourut après avoir fait épouſer à ſon fils Iſabelle de Hainaut, Princeſſe du ſang de Charlemagne. Un des officiers chargés de maintenir le bon ordre pendant la cérémonie, caſſa, d'un ſeul coup de baguette, trois lampes qui ſe trouvoient au deſſus des nouveaux époux, & l'huile tomba ſur eux en abondance. Le peuple applaudit à cet accident, le regardant comme un heureux préſage des plus abondantes bénédictions du Ciel. On crioit de toute part : " Bon préſage ! bon préſage ! „

ſorte d'uſage avoit autoriſé les prétentions des archevêques de Reims, ſans les mettre à l'abri d'être combattues par les autres métropolitains du royaume. " Cependant, diſoit Yves de Chartres, en 1108, „ ſi les rois de France ont eu tant de reſpect „ pour l'égliſe de Reims, qu'ils ont mieux aimé y „ recevoir l'onction royale qu'ailleurs, nous ne „ nous oppoſons pas à cet honneur ; & ſi nous „ aſſiſtions à la cérémonie, nous nous ferions un „ plaiſir de répondre *Amen* à la bénédiction de cet „ archevêque.

PHILIPPE II, AUGUSTE.

(1180.)

LES Juifs étoient en très-grand nombre dans le Royaume ; ils y poſſédoient des biens immenſes, fruits de leurs uſures exceſſives. Plus de la moitié des maiſons de Paris leur appartenoit. On les accuſoit d'immoler des enfans baptiſés, &c.

Le jeune Roi avoit conçu, dès ſon bas âge, contre cette nation, une haine qu'il lui tardoit de faire éclater, ſurtout depuis que le tems y avoit ajoûté des motifs de religion & de politique. Il ſçavoit qu'un nombre conſidérable de ſes ſujets gemiſſoit ſous le joug de ces uſuriers dont la coutume étoit de forcer leurs débiteurs inſolvables à ſe rendre Eſclaves, & à perdre pour toujours la liberté. Les Grands du Royaume autoriſoient ces déſordres, par une protection qu'ils mettoient à prix d'argent. Le 14 Février 1182, tous les Juifs furent arrêtés dans leurs ſynagogues ; ils remirent aux officiers du Roi ce qu'ils avoient d'or & d'argent, de vaſes &

de meubles précieux. Un premier édit anéantit toutes les dettes contractées avec eux : par un ſecond, leurs immeubles furent confiſqués ; & ils eurent ordre de quitter, avant la fin de Juillet, les terres qui étoient ſous l'obéiſſance du Roi.

(1183.)

Le Roi, redouté de ſes voiſins comme de ſes vaſſaux, profita de la paix pour fortifier pluſieurs villes, & les mettre à l'abri de toute ſurpriſe. Il employa des ſommes conſidérables à l'embelliſſement & à la ſûreté de ſa capitale : il en fit paver les rues & les places publiques, & la renferma dans une enceinte de murs flanqués de groſſes tours. Les propriétaires du terrein où paſſoient les murs & les foſſés, furent dédommagés aux dépens du Prince.

[1188.]

La nouvelle de la priſe de Jéruſalem, par Saladin, étant apportée en France, Philippe II forma, avec Richard I, Roi d'Angleterre *, une nouvelle croi-

* Les rois de France & d'Angleterre, aſſemblés à Nonancourt en 1189, afin de prendre

ſade dont le ſuccès ne fut pas plus heureux que celui de la précédente. Dans une aſſemblée générale, tenue à Paris, on arrêta que tous ceux qui ne ſeroient pas du nombre des croiſés, payeroient une fois le dixieme de leurs biens pour les frais de la guerre ſainte ; c'eſt ce qu'on appella DIXME SALADINE, du nom de Saladin, le principal ennemi que l'on alloit combattre. Les religieux de Cîteaux, de Fontevrault, les Chartreux & les Hôpitaux des lépreux furent ſeuls exempts de payer cette dixme, parce qu'ils étoient trop pauvres pour

---

leurs dernieres réſolutions ſur le voyage dans la Paleſtine, firent pluſieurs ordonnances qui devoient être communes aux deux armées. Celle qui regardoit la punition des crimes, portoit que „ celui qui tuera un homme, ſera lié avec le corps „ mort, & précipité avec lui dans la mer, ou „ enterré tout vivant : celui qui aura donné un „ ſoufflet, ſera plongé trois fois dans la mer : celui „ qui frappera de l'épée, aura le poing coupé : „ celui qui dira des injures, donnera à l'offenſé „ autant d'onces d'argent qu'il aura prononcé d'in„ vectives : celui qui ſera convaincu d'un vol, on „ lui raſera la tête ſur laquelle on répandra de la „ poix bouillante ; on la couvrira de plumes, & „ le coupable ſera expoſé ſur le premier rivage „ qui ſe préſentera.

ne pas mériter cette exemption.

Dans une circonſtance à-peu-près ſemblable, le clergé de Reims fit de vives repréſentations à Philippe II, & le pria de ſe contenter du ſecours des prieres que l'on feroit pour le ſuccès de ſes armes. Le Prince diſſimula ; mais peu de tems après, quelques ſeigneurs firent le dégât ſur les terres de l'Egliſe de Reims ; le clergé eut recours au Roi, qui promit de prier ces ſeigneurs de finir au plutôt leurs entrepriſes. Malgré les prieres du Monarque, la vexation ne fit qu'augmenter. Le Clergé envoya de nouveaux députés ; le Roi leur fit cette réponſe : " Je vous ai pro-„ tégé par mes prieres, comme vous „ m'avez ſervi par les vôtres ; de quoi „ vous plaignez-vous ? „ Le Clergé, convaincu du juſte reſſentiment du Prince, promit de ſe porter à ſon ſervice avec plus de zéle, & obtint une pleine ſatisfaction des dommages qu'il avoit ſoufferts.

[1191.]

Philippe II, attaqué d'une maladie qui lui faiſoit perdre les cheveux, les ongles & l'épiderme, quitta la Paleſtine pour revenir dans ſon royaume, &

laiſſa au Roi d'Angleterre cinq cens Chevaliers, avec un corps de dix mille hommes, ſous la conduite de Hugues III, Duc de Bourgogne, auquel il remit l'argent néceſſaire pour l'entretien de ſes troupes, pendant trois ans.

[1192.]

Richard I, Roi d'Angleterre, avoit renouvellé l'uſage des arbalêtes. Les François refuſerent de ſe ſervir de ces armes qu'ils appelloient PERFIDES. „ Avec elles, diſoient-ils, „ un pol„ tron, à couvert, pourroit tuer le plus „ vaillant de tous les guerriers. Nous „ ne voulons devoir la victoire qu'à „ nos lances & à nos épées.

[1194.]

Philippe II tomba dans une embuſcade entre Blois & Freteval: il eut le bonheur d'échapper aux Anglois; mais il perdit ſes bagages, ſa chapelle, ſon argent, ſon ſceau, avec tous les papiers * & les titres de la couronne; ce

* On prit toutes les meſures poſſibles pour remédier aux inconvéniens qui pourroient réſulter qui

qui devint une perte irréparable, par le refus conſtant que Richard fit de les rendre. Il eſpéroit y trouver de quoi juſtifier les prétentions qu'il vouloit faire valoir contre le Roi de France, & autoriſer les plaintes ou les révoltes des vaſſaux de la couronne.

[1195.]

Dans un concile tenu à Montpellier *, on y preſcrit que, " ſoit chair,

---

de la perte des papiers & des titres de la couronne. Un garde des archives, nommé Gautier, ſuppléa, par une mémoire prodigieuſe, à ce que les recherches les plus exactes ne purent fournir; & l'on établit un tréſor des chartres ſous la garde d'un tréſorier dont le titre fut réuni, en 1582, à la charge de procureur-général du roi. Le tréſor des chartres fut d'abord dépoſé au temple, enſuite au palais, & enfin à la Sainte-Chapelle de Paris, où il eſt encore aujourd'hui. Ce malheur apprit à ne plus expoſer au ſort des armes les papiers & les regiſtres publics.

* Le même concile de Montpellier ordonnoit aux clers & aux laïques de porter des habits fermés. Les modes pour les habits étoient alors des plus bizarres. On ſe plaiſoit à porter des étoffes pliſſées, & chargées de figures groteſques, de

„ ſoit poiſſon, il faut que les Eccléſiaſ-
„ tiques, ſur-tout, ſe contentent de
„ deux mets; ſi ce n'eſt qu'en gibier,
„ ou autres préſens, ils aient reçu quel-
„ que choſe qu'ils puiſſent y ajouter. „

[1197.]

Le Roi de France allant de Mantes à Giſors, avec un ſimple eſcadron de trois cens hommes, apperçoit le Roi d'Angleterre qui venoit fondre ſur lui avec une armée nombreuſe. Mauvoiſin propoſe de rentrer dans Mantes: „ Moi, dit le Roi, que je recule, „ & que je fuie devant mon vaſſal?... „ Qui veut vaincre ou mourir avec moi, „ me ſuive! „ Il s'avance auſſi-tôt; perce avec ſon eſcadron toute l'armée ennemie, & arrive à Giſors, n'ayant perdu que peu d'hommes faits priſonniers.

---

monſtres, de diables, &c. Les femmes avoient des robes d'une longueur démeſurée, qui traînoient " derriere elles en queue de ſerpent: „ on invectivoit beaucoup contre ces uſages, ſoit que les bonnes mœurs y fuſſent intéreſſées, ſoit que la vanité ſeule en parût condamnable.

[1198.]

L'armée françoiſe alloit reprendre Courcelles : elle eſt défaite par le Roi d'Angleterre ; la déroute devient générale, & on prend la fuite vers Giſors. Le pont ſur lequel Philippe II paſſoit pour entrer dans la ville, ſe rompt tout à coup. Le Prince, intrépide, ſe tient ferme ſur ſon cheval, qui, de lui-même, ſe met à nager, & aborde heureuſement.

[1200.]

Philippe II, dans tout le ſyſtême de ſon gouvernement, ne ſe propoſoit que d'affermir & d'augmenter ſon autorité, d'étendre les limites de ſon royaume, & de reprendre les domaines qui avoient été démembrés de ſes états. Il épioit ſur-tout l'occaſion de réunir la Normandie à ſa couronne ; & il crut la trouver dans quelques querelles élevées entre Jean Sans-Terre, & pluſieurs autres grands vaſſaux de ſon royaume.

En 1202, la guerre qu'il faiſoit en Normandie, devint très-violente par la mort d'Artur, Duc de Bretagne, qu'on aſſuroit avoir péri, au moins par l'ordre du Roi Jean, dont Artur étoit neveu & priſonnier. Sur les plaintes de

Conſtance, mere du Duc de Bretagne, le Roi d'Angleterre fut cité juridiquement à la cour des Pairs, en qualité de Duc de Normandie. Ce Prince n'ayant point comparu, un jugement ſolemnel des mêmes Pairs le déclara, en 1203, „ atteint & convaincu de la mort „ d'Artur, coupable de félonie contre „ le Roi de France, ſon ſeigneur & „ maître, &, comme tel, privé & dé„ chu des terres & Seigneuries mou„ vantes de la couronne de France. „

] 1203.]

Le Roi de France, preſſé de raſſembler des troupes, & de les mener contre le Duc de Normandie, ſe rendit à Moret, dans le Gâtinois, où il ſçavoit que des gentilshommes s'étoient rendus en grand nombre, pour un tournois *. Le

* Rien n'eſt plus célebre dans notre hiſtoire, que les joûtes & les tournois. Ces ſortes de combats, dont les François furent les inventeurs, paroiſſoient néceſſaires à une nation toute occupée du ſoin de ſe former à manier les armes avec adreſſe, & ſur-tout dans des ſiécles où la maniere de combattre expoſoit toujours les guerriers à SE BATTRE CORPS A CORPS.

Prince les détermina facilement à le ſuivre ; & au lieu de s'amuſer à des

---

Les tournois étoient des batailles dans leſquelles on obſervoit un ordre & des loix très-ſéveres. Pour y être admis, il falloit prouver trois quartiers de nobleſſe, & ne craindre aucun reproche du côté de la probité, de la politeſſe, ni des alliances. Les armes, dont on devoit ſe ſervir, étoient COURTOISES ET INNOCENTES, c'eſt-à-dire qu'elles n'avoient ni pointe ni tranchant. Les combattans arrivoient quatre jours avant le tournois; & la plûpart ſe ruinoient pour former un équipage, ou l'or, les rubis, les perles, les émeraudes brilloient avec une profuſion ſurprenante. Les TENANS & les ASSAILLANS, partagés en quadrilles, ſe rangeoient en ordre de bataille dans une carriere préparée exprès, & environnée d'amphithéatres richement décorés. On ſonnoit la charge; les quadrilles ſe mêloient; le combat étoit long & opiniâtre : on recueilloit les voix, & on diſtribuoit le prix avec la plus grande équité. Les dames préſidoient toujours à ces ſortes de combats, & en étoient ordinairement les juges. Dès que les TENANS paroiſſoient dans la carriere, elles leur diſtribuoient ce qu'on appelloit FAVEUR, JOYAU, NOBLESSE ou ENSEIGNE, c'eſt-à-dire, quelque ornement détaché de leur parure, ou un ouvrage tiſſu de leurs mains.

Les joûtes étoient des combats de corps à corps. Souvent deux braves rompoient une ou pluſieurs

combats ſimulés, ils allerent gaiement faire lever le ſiége d'Alençon.

[1203.]

Philippe II commença la conquête de la Normandie, par le ſiége d'une fortereſſe qui en étoit le boulevard. Richard I y avoit forcé la nature, afin d'en faire une place d'armes imprenable, & lui avoit donné le nom de Château-Gaillard, prétendant qu'il n'y auroit qu'à rire & ſe moquer des efforts que l'on feroit pour le forcer. Les François l'attaquerent au mois d'Août, & s'en rendirent les maîtres au mois de Février de l'année ſuivante, après y avoir épuiſé toutes les reſſources que des aſſiégeans peuvent trouver dans leur

lances en l'honneur des dames. Ils couroient à toute bride l'un contre l'autre, la lance en arrêt, & ſe portoient des coups propres à déſarçonner le meilleur écuyer.

Ces jeux occaſionnoient une infinité d'accidens, malgré les précautions que l'on prenoit pour les prévenir. Plus de vingt princes y périrent : la mort funeſte du roi de France Henri II, arrivée en 1559, mit fin à ces dangereux combats que l'égliſe avoit proſcrits dans tous les tems.

courage, leur patience, leur adreſſe & leur intrépidité.

[1204.]

Pierre Bogis, ou le Camus, jeune gentilhomme, qui vouloit ſe diſtinguer par quelque coup d'éclat, avoit remarqué une fenêtre par laquelle il n'étoit pas impoſſible de pénétrer dans la ſeconde enceinte de murs, qui environnoit le Château-Gaillard. Il communiqua ſon projet à pluſieurs de ſes amis, & les détermina à le ſuivre. En conſéquence, il ſe gliſſe le long d'un foſſé eſcarpé, s'éleve ſur les epaules du plus grand homme de ſa troupe, entre, par cette fenêtre, dans un magaſin, & commence à en abattre la porte. Au premier bruit, l'alarme ſe répand; on raſſemble contre la porte un grand nombre de faſcines auxquelles on met le feu. Bogis, le ſabre à la main, paſſe, à la tête de ſa troupe, au milieu des flammes; écarte tout ce qui ſe préſente; abbat le pont-levis, & laiſſe une entrée libre aux troupes que le bruit de cette attaque avoit fait avancer.

Roger de Laci, qui commandoit dans la place, manquant de vivres & de munitions, ſortoit avec deux cens

hommes, reſtes d'une garniſon nombreuſe, bien reſolu de vendre chérement ſa vie. Le Roi de France voulut qu'on épargnât ces braves gens : il les traita avec beaucoup d'humanité, & témoigna au commandant toute l'eſtime que lui inſpiroit la belle défenſe qu'il venoit de faire.

[1204.]

Le Roi Jean, occupé de plaiſirs & de vains amuſemens, répondoit à ceux qui lui parloient d'empêcher les progrès des François ; " Laiſſez-les faire, „ j'en reprendrai plus en un jour, qu'ils „ n'en auront pris en un an. „ A la nouvelle de la priſe du Château-Gaillard, il prend la fuite & ſe retire à Londres. Les députés de Rouen vont l'y trouver, & lui déclarent qu'il faudra rendre leur ville aux François, ſi elle n'eſt pas ſecourue dans trente jours. Le Prince, interrompu par ces députés, dans une partie d'échecs qu'il perdit l'inſtant d'après, leur répondit en colere : " Eh ! „ de quoi vous aviſez-vous de venir me „ diſtraire pour me demander du ſe„ cours ? Je n'en ai point à vous don„ ner : faites comme vous l'entendrez. „ Toute la Normandie étant conquiſe,

Philippe-Auguſte la réunit à ſa couronne, en 1204, deux cens quatre-vingt-douze ans après qu'elle en eut été détachée, ſous le régne de Charles le Simple. Elle avoit été gouvernée par ſeize Ducs, dont ſix étoient en même tems Rois d'Angleterre. Cette réunion fut ſans retour; & l'an 1206, l'Anjou, le Maine, la Touraine & le Poitou, à la réſerve de quelques places, ſubirent le même ſort que la Normandie.

(1206.)

* Eudes de Sully, Evêque de Paris,

---

* On prétend que ce jeu, alors fort à la mode, nous eſt venu des Indes. Vers le cinquieme ſiecle un ſage Bramine l'avoit imaginé pour ſervir de leçon à un jeune prince impétueux, & qui traitoit ſes ſujets ſans aucun ménagement. En voyant un jeu où le roi, la plus importante de toutes les piéces, ne peut attaquer ni ſe défendre que par les ſecours de celles qui l'environnent comme autant de ſujets, le prince, qui avoit beaucoup d'eſprit, s'en fit l'application; & voulant recompenſer le philoſophe Indien, il fournit lui-même l'objet d'une nouvelle inſtruction qui ne lui étoit pas moins néceſſaire. Le monarque laiſſa au Bramine le choix de la récompenſe. Celui-ci demanda autant de

défend aux Eccléſiaſtiques de ſon diocèſe de jouer aux échecs.

(1214.)

L'empereur Othon IV, & Jean Sans-Terre, Roi d'Angleterre, ayant formé une ligue contre Philippe-Auguſte, aſſemblerent en Flandres une armée d'environ deux cens mille hommes. Le Roi de France, qui n'en avoit avec lui que cinquante mille, cherche l'ennemi, & engage le combat, le 25 de Juillet, près du village de Bovines, entre Lille & Tournai. La bataille fut des plus ſanglantes, pendant ſix heu-

---

grains de bled qu'en produiroit le nombre des caſes de l'échiquier, en doublant toujours la multiplication depuis la premiere caſe juſqu'à la ſoixante-quatrieme; ce qui lui fut accordé ſans examen. Alors le philoſophe démontra au prince l'impoſſibilité de remplir l'engagement qu'il venoit de contracter. Il diſpoſa ainſi le calcul des grains de bled, en ſuppoſant treize mille cinq cens quatre-vingt-quatre villes, dont chacune contiendroit mille vingt-quatre greniers, dans chacun deſquels il y auroit cent ſoixante-quatorze mille ſept cens ſoixante-deux meſures, & dans chaque meſure trente-deux mille ſept cens ſoixante-huit grains.

res ; les alliés perdirent trente mille hommes ; & Philippe remporta la victoire, l'une des plus mémorables que nous liſions dans l'hiſtoire. Elle fut alors le ſalut de la France ; elle ſera toujours la gloire de la nation Françoiſe.

Quelques heures avant le combat, Philippe-Auguſte mit ſa couronne ſur l'Autel où on célébroit la Meſſe pour l'armée ; & la montrant à ſes troupes, il leur dit : " Si vous croyez qu'un autre „ ſoit plus capable que moi de porter „ cette couronne, je ſuis prêt de lui „ obéir ; mais ſi vous m'en croyez di„ gne, il vous faut défendre aujour„ d'hui votre Roi, vos biens, vos fa„ milles & votre honneur. „ Auſſi-tôt les ſoldats tomberent à ſes pieds, en lui demandant ſa bénédiction, qu'il leur donna avec l'attendriſſement d'un pere qui bénit ſes enfans.

A la journée de Bovines, l'armée Françoiſe avoit été rangée en bataille par Guérin, Chevalier de l'ordre des Hoſpitaliers, aujourd'hui de Malthe : il venoit récemment d'être élu Evêque de Senlis. Il étoit alors premier miniſtre & favori du Roi ; dans la ſuite il fut Chancelier. L'avantage de la poſition qu'il donna aux troupes, étoit d'autant plus conſidérable, qu'une des cauſes

principales de la défaite des ennemis fut attribuée au malheur d'avoir eu, pendant tout le combat, le ſoleil & la pouſſiere dans les yeux. " Le Chevalier „ Guérin ne ſe battoit point, diſent les „ hiſtoriens; „ mais il donnoit de très- „ bons ordres: il exhortoit les com- „ battans, & les animoit à bien faire „ pour l'honneur de Dieu, celui du „ royaume, celui du Roi, & pour la „ défenſe de leur propre vie. „

Philippe de Dreux, Evêque de Beauvais, combattit vaillamment pendant toute l'action. Il donnoit, ſur les ennemis, à grands coups de maſſue: " En „ quoi, diſoit-il „ je ne fais rien de con- „ traire au ſerment que le Roi d'An- „ gleterre m'a forcé de lui prêter, en „ me rendant la liberté, puiſqu'aſſom- „ mer de la ſorte ſes ſujets, ce n'eſt „ point tremper mes mains dans leur „ ſang, ni porter les armes de la ma- „ niere que les ſaints canons le défen- „ dent. „ On a vu, long-tems après, l'aumônier d'un vaiſſeau attaqué par des pirates, exhorter d'abord l'équipage à bien faire, en montrant une croix de bronze qu'il tenoit à la main. Voyant que l'on en venoit à l'abordage, il ſe mit à frapper avec ſa croix, & ſoutint, pendant quelque tems, contre pluſieurs

aſſaillans, un combat qui finit à ſon avantage.

En action de grace de la victoire qu'il venoit de remporter, Philippe-Auguſte bâtit & fonda l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire, près de Senlis. Guérin donna un emplacement convenable pour y élever ce monument de la gloire & de la piété de ſon ſouverain. Nos Rois ont ſouvent donné cette abbaye à des Evêques de Senlis.

(1214.)

Le Comte de Flandres étoit entré dans la ligue de l'Empereur & du Roi d'Angleterre. La Comteſſe ſa mere, Mahaud de Portugal, inquiéte, ſur le ſort de la nouvelle guerre qu'on alloit déclarer à la France, eut recours à un moyen qui étoit alors plus à la mode que jamais, même parmi les grands. Elle conſulta un magicien fameux; & on prétendit qu'il lui donna cette réponſe: " Il y aura une bataille ſanglante; le Roi Philippe y ſera foulé " aux pieds des chevaux: ſon corps ne " ſera point enſeveli; & après la victoire, le Comte de Flandres entrera " dans Paris en triomphe. " Si ce n'étoit point là *une prophétie faite après coup*,

on pourroit dire qu'elle ſe vérifia à la lettre, mais dans un ſens bien oppoſé à celui qu'elle paroiſſoit avoir. Philippe-Auguſte faiſant tout-à-la-fois les fonctions de capitaine & de ſoldat, & combattant avec une ardeur incroyable, fut atteint d'un javelot dont les crochets s'engagerent entre ſon caſque & ſa cuiraſſe. Le ſoldat Allemand, qui avoit porté ce coup, tirant ſon javelot de toutes ſes forces, entraîna le Roi, & le renverſa de deſſus ſon cheval. Le Monarque ſe releva auſſi-tôt, & ſortit heureuſement de ce danger, autant par ſon adreſſe que par le courage de ceux qui l'environnoient. Après la victoire, le Comte de Flandres, qu'on avoit fait priſonnier dans le combat, enchaîné dans une litiere ouverte, ſuivit philippe-Auguſte à ſon retour dans cette capitale, qui fut une entrée triomphante pour le vainqueur.

Son peuple le reçut avec toutes les démonſtrations de la joie la plus vive, & accabloit le Comte de Flandres de railleries ſanglantes. Il s'appelloit Ferrand : ſa litiere étoit trainée par des chevaux alezans auxquels on donnoit alors le nom de Ferrands ; ce qui occaſionna cette plaiſanterie, que le peuple lui répétoit en chantant : " Quatre

„ ferrands bien ferrés, traînent Fer-
„ rand bien enferré. „

(1215.)

Le Roi Jean Sans-Terre s'étoit attiré la haine & le mépris de ſes ſujets, au point qu'ils élurent pour leur Roi, Louis, fils aîné de Philippe-Auguſte. Ce jeune Prince paſſe la mer avec une bonne armée, reçoit la couronne qu'on venoit de lui offrir, & la porte avec gloire pendant dix-huit-mois. Il avoit épouſé Blanche de Caſtille, petite fille de Henri II, Roi d'Angleterre; ce qui lui donnoit des prétentions propres à faire valoir le choix qu'on avoit fait de ſa perſonne. Ce titre vaut bien celui ſur lequel ſe ſont fondés les Rois d'Angleterre, pour prendre les armes & la qualité de ROIS DE FRANCE.

(1217.)

Le Prince Louis, aſſiégé dans Londres, & excommunié par le Pape Honoré III, laiſſe la couronne d'Angleterre à Henri III, âgé de neuf ans, fils aîné du Roi Jean. Cette expédition manqua par la ſeule crainte des cenſures de Rome, qui empêcha Philippe-Auguſ-

te de ſe déclarer ouvertement pour ſon fils, & de le ſeconder de façon à aſſurer le ſuccès de ſon entrepriſe. Le Pape acorda labſolution de toutes les excommunications lancées par lui ou par ſes légats, contre les François qui avoient été de l'expédition en Angleterre, & leur impoſa cette pénitence. Le Prince Louis devoit payer, pendant deux ans, le dixieme de ſes revenus ; & les laïcs, qui l'avoient accompagné, le vingtieme. On employa ces ſommes au ſecours de la Terre-ſainte. Pour les Eccléſiaſtiques, ils furent obligés d'aller à Rome, où ils ſe ſoumirent à la condition de faire, aux ſix principales fêtes de l'année, dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, une amende honorable, marchant pieds nuds en proceſſion autour du chœur, & tenant à la main des verges, dont le chantre les frapperoit pendant qu'ils feroient un aveu public de la faute pour laquelle cette pénitence leur étoit impoſée.

(1221.)

Le connétable Matthieu de Montmorenci, âgé de cinquante-cinq ans, & ayant trois fils d'une premiere femme, épouſa l'héritiere de la maiſon de

Laval, qui deſcendoit en droite ligne de Charlemagne. Le connétable prenoit, ainſi que ſes ancêtres, la qualité de SIRE DE MONTMORENCI, PAR LA GRACE DE DIEU. Il a été grand-oncle, oncle, beau-frere, neveu & petit-fils de deux Empereurs, de ſix Rois, & allié à tous les Souverains de l'Europe.

(1223.)

* Aux funérailles de Philippe-Auguſte, qui ſe firent à Saint-Denis, Guillaume de Joinville, Archevêque de Reims, & le Cardinal Conrad, légat du Pape, ſe diſputerent le droit d'officier. Les Evêques décideront qu'ils célébreroient la meſſe conjointement, à deux autels différens, & en pronon-

* Ce fut vers la fin de ce régne, que l'on commença à fixer dans les familles un ſurnom héréditaire. La nobleſſe le prit des terres qu'elle poſſédoit; les gens de lettres, du lieu de leur naiſſance; & les roturiers garderent le nom ou le ſobriquet dont on ſe ſervoit alors pour les diſtinguer, & qui leur étoit venu, comme on l'a déja dit, de leur profeſſion, de la couleur de leurs cheveux, d'un talent particulier ou d'un défaut. (*Voyez ci-deſſus* pages 134 & 135.)

çant les paroles, en même tems, ſur le même ton, & que le chœur répondroit, comme s'il n'y avoit qu'un ſeul Evêque à officier. On ſuivit cette déciſion; & la cérémonie n'en parut que plus auguſte.

LOUIS VIII, CŒUR DE LION.

(1223.)

LOUIS VIII eſt le premier des Rois de la troiſieme race, qui ne fut point ſacré avant la mort de ſon pere. Philippe-Auguſte voyoit le trône trop bien affermi dans ſa famille, pour croire que cette précaution lui fût néceſſaire. Le Roi d'Angleterre, Henri III, au lieu de ſe rendre à la cérémonie du ſacre, y envoya des Ambaſſadeurs pour redemander la reſtitution du duché de Normadie, de l'Anjou, du Maine & des autres terres dont il avoit été dépouillé ſous le régne précédent. Le Roi de France leur répondit: " C'étoit au „ Roi d'Angleterre à obſerver le pre„ mier les clauſes dont il ſe prévaut, „ comme c'eſt à moi de tirer raiſon des „ infractions eſſentielles que j'ai à lui „ reprocher ; loin de lui accorder ſa „ demande, je ſuis déterminé à lui „ ôter ce qu'il poſſede encore dans un „ royaume où il n'a plus rien à pré„ tendre. „ On ne tarda point à lui tenir parole.

(1224.)

Un chevalier avoit commis une faute, assez légere par elle-même, mais déshonorante, sur-tout dans un siécle qui étoit celui de la chevalerie. Le coupable fut conduit sur un échafaud, où on brisa toutes ses armes, en les foulant aux pieds, tandis que des prêtres récitoient l'office des morts. Ensuite un hérault d'armes demanda trois fois le nom de ce chevalier; on le nommoit, & le hérault répondoit: " Non, ce „ n'est point là le nom de celui que je „ vois; car c'est un traître, un déloyal „ & foi mentie." Et en proférant cette injure, il versoit un bassin d'eau chaude sur la tête du coupable, prétendant effacer le caractere d'honneur conféré par l'accolade. Aussi-tôt on descendit le dégradé avec une corde passée sous les bras. Il fut reçu sur une civiere, couvert d'un drap mortuaire, & porté à l'Eglise où on récita sur lui les mêmes prieres que s'il eût été mort. On le chassa de l'Eglise, en le chargeant de malédictions; & il alla cacher pour jamais sa honte & son désespoir.

(1225.)

C'étoit la coutume de se donner mu-

tuellement à l'Egliſe le BAISER DE PAIX, quand le prêtre, qui diſoit la meſſe, avoit prononcé ces paroles : *Que la paix du Seigneur ſoit toujours avec vous.* La reine Blanche, épouſe de Louis VIII, ayant reçu ce BAISER DE PAIX, le rendit à une fille publique, dont l'habillement annonçoit qu'elle étoit mariée, & d'une condition honnête. La Reine, offenſée de la mépriſe, obtint une ordonnance qui défendoit à ces ſortes de perſonnes, dont le nombre étoit alors très-conſidérable, de porter " robes à queues, à „ collets renverſés, & avec une ceinture dorée. „ Ce réglement étant mal obſervé, les honnêtes femmes s'en conſolerent par ce proverbe : " Bonne re„ nomée vaut mieux que ceinture do„ rée. „

(1226.)

Louis VIII forme une croiſade contre les Albigeois, & marche en Languedoc à la tête d'une armée formidable.

Philippe-Auguſte n'avoit point voulu entreprendre cette guerre, & avoit ajoûté : " On engagera mon fils à ſe „ croiſer contre les hérétiques Albi„ geois ; il ruinera ſa ſanté à cette ex-

„ pédition ; il y mourra ; & le royau-
„ me tombera entre les mains d'une
„ femme & d'un enfant. „ L'évenement ne juſtifia que trop cette ſorte de prédiction.

Louis VIII, attaqué d'une maladie dont on n'a point marqué la nature, refuſa hautement un remede propoſé par les médecins, & qui étoit contraire à la loi de Dieu. Malgré ſon refus, on fit mettre auprès de lui, pendant qu'il dormoit, une jeune fille qui, à ſon réveil, lui expoſa le motif qui l'avoit fait introduire dans ſon appartement : „ Non, ma fille, répondit-il, *j'aime*
„ mieux mourir, que de me ſauver la
„ vie par un péché mortel. „ Auſſi-tôt il appelle Archambaud de Bourbon, qui étoit ſon confident, & lui ordonne de procurer à cette jeune perſonne un établiſſement honorable. Le religieux monarque mourut peu de tems après. On l'enterra à Saint-Denis auprès de ſon pere Philippe-Auguſte, & non point à l'abbaye de Montpenſion, ou Montpenſier, qui eſt une vraie chimere, ainſi que le détail fait à cette occaſion par l'écrivain Anglois, Matthieu Paris.

LOUIS IX, SAINT.

] 1226.]

ON vit, pour la premiere fois, une femme régente du royaume de France. C'étoit Blanche de Caſtille, épouſe de Louis VIII, Princeſſe d'une prudence & d'une fermeté au-deſſus de ſon ſexe. Philippe Auguſte avoit une déférence ſinguliere pour ſes conſeils, dont il connoiſſoit toute la bonté; Louis VIII l'avoit admiſe au conſeil, & elle en étoit l'ame : ſes rares qualités lui avoient gagné le cœur de tous les François : elle préſidoit à l'éducation de ſes enfans, ſur-tout de l'aîné, qui, par ſon âge, étoit plus en état de profiter de ſes leçons. Elle lui répétoit ſouvent ces paroles; " Vous ſçavez, mon fils, que j'ai „ pour vous toute la tendreſſe d'une „ mere; j'aimerois mieux cependant „ vous voir mort, que ſouillé d'un pé„ ché mortel. „

* Le jeune Roi, qui entroit dans ſa

* La chevalerie étoit la plus grande dignité où un homme de guerre pût aſpirer; on l'appelloit

douzieme année, ſe fit recevoir chevalier avant ſon couronnement. La majorité n'étoit alors déterminée qu'à vingt-un ans.

LE TEMPLE D'HONNEUR, & on n'y arrivoit que par degrès, & après de longues épreuves. Pour être admis, il falloit qu'on fût noble de pere & de mere, en comptant au moins trois générations, & que l'on eût vingt & un ans. Les ſouverains & les hommes d'un mérite ſupérieur, étoient diſpenſés de cette loi.

Après pluſieurs jours de jeûne, & des nuits paſſées en prieres dans l'égliſe avec un prêtre & des parreins, ce qu'on appelloit LA VEILLE D'ARMES, le novice faiſoit ſes dévotions, alloit prendre ſes habits, & ſe rendoit à l'égliſe. Il préſentoit ſon épée au prêtre qui la béniſſoit, & la remettoit ſuſpendue en écharpe. Il alloit enſuite, les mains jointes, ſe placer à genoux aux pieds de la dame ou du chevalier qui devoit l'armer. Il juroit de " n'épargner ni vie ni biens pour la „ défenſe de la religion, de l'état, des veuves, „ des orphelins, & de tous ceux qui auroient „ beſoin de ſon ſecours. „ Auſſi-tôt on lui mettoit les éperons dorés, la cotte de mailles, la cuiraſſe, les braſſards, & les gantelets. Celui qui faiſoit la cérémonie, paſſoit lui-même l'épée & le ceinturon, & donnoit L'ACCOLADE: c'étoit un coup de la paume de la main ſur la joue, ou trois coups du plat d'une épée nue ſur l'épaule ou ſur le col, en

[1226.]

Au ſacre du jeune Roi, deux femmes ſe diſputerent le droit de porter l'épée royale, & cette conteſtation pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes. Les Comteſſes de Flandre & de Champagne prétendoient repréſenter leurs maris abſens, & avoir les prérogatives attachées à leur qualité de PAIRS du royaume. Elles conſentirent enfin que Philippe, Comte de Boulogne, oncle du Roi, portât l'épée, ſauf les droits des deux Comtes; & toute la querelle ſe tourna en plaiſanterie.

[1227]

Thibaut VI, Comte de Champagne, fait avorter deux conſpirations formées

---

diſant : " De par Dieu, Notre-Dame, & mon-„ ſeigneur S. Denis, je te fais chevalier.„ Alors le nouveau chevalier prenoit le caſque, la lance, le bouclier; il montoit un cheval, & le manioit avec le plus d'adreſſe qu'il pouvoit. Des jeux, des feſtins, des tournois achevoient la cérémonie. Pendant la guerre, on ſupprimoit ce faſte & ces formalités. Le roi, ou le général, ne donnoit que l'accolade, en diſant : " Au nom de Dieu, de „ S. Michel & de S. Georges, je te fais chevalier.„

par les grands vaſſaux de la couronne contre le Roi & la régente de France. Ce Comte avoit conçu pour la Reine Blanche les ſentimens les plus tendres ; il les exprimoit ſans ceſſe dans des chanſons, dont il tapiſſoit la ſale de ſon palais de Troyes & de Provins ; ce qui lui fit donner le ſurnom de CHANSONNIER.

[1231.]

La France perdit deux grands hommes par la mort de Matthieu II de Montmorenci ; & de Guérin, Evêque de Senlis. Le premier avoit été connétable ſous trois régnes ; dignité qu'il éleva au-deſſus de tous les grades militaires, en lui faiſant attribuer le droit de commander les armées. Il avoit pris ſeize bannieres à la bataille de Bovines ; & pour le récompenſer, Philipe Auguſte voulut, qu'au lieu de quatre alérions qu'il portoit dans ſes armoiries, il en mit ſeize.

Guérin s'étoit auſſi diſtingué ſous les mêmes régnes que le connétable de Montmorenci : revêtu de la dignité de Chancelier, il l'éleva au plus haut degré d'honneur *, & s'en démit en 1228.

* Le chancelier ne tenoit d'abord que le premier

Ce fut lui qui commença le Tréſor des Chartres.

---

rang parmi les ſecrétaires, comme on l'a dit ci-deſſus, page 27. Guérin leur abandonna le ſecrétariat, & ne s'en réſerva que la ſimple inſpection. Les ſecrétaires profiterent auſſi de l'avantage qu'ils avoient d'approcher de la perſonne du Roi, & rendirent leur charge plus conſidérable. Ceux que le prince diſtingua des autres, furent nommés CLERCS DU SEGRET, & c'eſt la premiere origine du titre de SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Philippe le Bel établit, en 1309, trois clercs du ſecret, qui auroient ſous eux vingt-ſept clercs ou notaires. Le nombre de ceux-ci étoit fort augmenté ſous le régne de Philippe de Valois, qui le réduiſit à ſoixante, en 1342.

Louis XI, dans ſon édit du 4 Novembre 1482, leur donne le titre de SECRÉTAIRES DE LA MAISON ET COURONNE DE FRANCE; qu'ils ont toujours porté depuis ce tems-là. Aujourd'hui leur nombre eſt fixé à trois cent. Ils conſervent le privilége qui leur fut accordé par Charles VIII, en 1484, par lequel ils pouvoient parvenir à la chevalerie, aux charges & aux dignités, " de „ même que ſi leur nobleſſe remontoit à la quatrieme génération & au-delà. „ Mais ce privilege eſt interprété de façon, qu'un ſecrétaire du roi n'en jouit, lui & tous ſes enfans nés en légitime mariage, qu'autant qu'il meurt revêtu de ſa charge, ou qu'il la poſſede depuis vingt ans.

[1239]

Louis IX, accompagné des Princes ſes freres, de ſa cour, & de tout le clergé, reçut la couronne d'épines de Notre-Seigneur, & la porta, marchant pieds nuds, depuis l'abbaye de S. Antoine, juſqu'à Notre-Dame de Paris, & de-là, au palais, où il la dépoſa dans la chapelle de S. Nicolas *. Cette pré-

* La ſainte Chapelle de Paris, qui, par les libéralités de S. Louis & de ſes ſucceſſeurs, eſt devenue l'une des premieres & des plus riches fondations du royaume, ſe nommoit anciennement la chapelle de S. Nicolas. Il ſemble qu'un ſeul chapelain en étoit le titulaire; mais tout le clergé, attaché à la perſonne du roi, y célébroit l'office divin, ſur-tout quand le monarque habitoit ſon palais, dont cette chapelle étoit l'égliſe propre & particuliere. En 1246, S. Louis attacha au ſervice de ſa chapelle favorite, cinq prêtres, ſous le titre de Maîtres-Chapelains, en y comprenant celui de l'ancienne chapelle de S. Nicolas. Quand il eut mis la derniere main, en 1248, à l'édifice qui ſubſiſte encore aujourd'hui, & auquel on donna le nom de Sainte Chapelle, à cauſe des reliques reſpectables dont elle étoit enrichie, le nombre des maîtres-chapelains fut augmenté de trois marguilliers-prêtres, leſquels, avec le cha-

cieuſe relique avoit été engagée aux Vénitiens pour une grande ſomme d'argent, par Baudouin II, Empereur de Conſtantinople. Le pieux Monarque la dégagea à ſes frais ; quelques années après, il retira encore, aux mêmes conditions, un morceau conſidérable de la vraie Croix, avec pluſieurs inſtrumens de la Paſſion du Sauveur, & les plaça dans la Sainte-Chapelle, qu'il commença de faire bâtir en 1241, &

---

pelain en ſemaine, devoient toujours coucher dans la chapelle, & veiller à la garde des reliques. L'acte qui en fut dreſſé, porte que, ſelon les intentions du roi, " tous ces bénéficiers fuſſent „ une garde qui veillât jour & nuit auprès des „ reliques dépoſées dans ce ſaint lieu. „ On exigeoit d'eux un ſerment par lequel ils ſe chargeoient du ſoin d'empêcher que rien ne fût diſtrait ou enlevé. Du tems même de S. Louis, les grands bénéficiers avoient chacun un clerc de même degré qu'eux dans les ordres, & s'appelloient indifféremment Chapelains ou Chanoines ; ils avoient un ſupérieur nommé le Maître des chapelains ; & on lui donnoit double rétribution, les jours de fêtes doubles, ſolemnelles & annuelles. Philippe le Long le nomma Tréſorier, & ajoûta une prébende, comme Philippe le Bel en avoit ajoûté quatre aux huit fondées par S. Louis.

dans laquelle on les conſerve encore aujourd'hui.

[1241.

Hoclod-Can, fils de Gingis-Can, à la tête d'un corps immenſe de Tartares, faiſoit trembler l'Europe, & jettoit l'alarme dans toute la Germanie. Un ſeigneur Saxon en écrivit au Duc de Brabant; & la lettre envoyée à Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, fut remiſe à la Reine Blanche : „ Où êtes-„ vous, mon fils, s'écria-t-elle, en ap-„ pellant S Louis! Elle lui apprit l'in-„ vaſion des Tartares. " Ah! mon fils, „ lui dit-elle, quel parti prendre dans „ une extrémité auſſi funeſte? Que va „ devenir l'Egliſe? qu'allons-nous de-„ venir nous-mêmes?... Quel parti pren-„ dre, Madame, répondit le jeune Roi? „ point d'autre que de chercher au Ciel „ notre conſolation & notre force. Ces „ Tartares, qui paſſent dans le monde „ pour être ſortis de l'enfer, nous les y „ renvoyerons, ou ils nous mettront tous „ en Paradis. „ Ce trait naïf fut recueilli, même par les étrangers; & " l'on n'y „ pouvoit réfléchir, ſans qu'une mâle „ vigueur ne prît la place de la crainte „ qui avoit ſaiſi auparavant les eſprits. „

[1241.]

Louis, marchant contre Henri III, Roi d'Angleterre, qui venoit de lui déclarer la guerre, fait attaquer le pont de Taillebourg; & voyant l'ardeur du ſoldat ſe ralentir, il met l'épée à la main, s'avance à la tête des combattans, emporte le pont; &, par mille prodiges de valeur, ſoutient avec une poignée de monde, les efforts de toute une armée; donne à ſes troupes le tems de ſe ranger en bataille, défait les Anglais, & les pourſuit juſqu'aux portes de Xaintes. Il y eut des momens où ſon épée ſeule lui fit jour au travers d'un gros d'aſſaillans.

[1241.]

Bertolde, ou Hertolde, ſeigneur de Mirebeau, réſolu de changer de maître, ou de périr ſous les ruines de ſa place, va trouver le Roi d'Angleterre, & lui demande ou du ſecours, en cas d'attaque, ou un ordre de ſe défendre, ſans autre eſpérance qu'une mort glorieuſe. Henri comble d'éloges ce ſujet fidele, le dégage de toute obligation, & l'exhorte à ne point périr en téméraire. Auſſi-tôt Bertolde ſe rend au camp des François, aborde le Roi, & lui dit:

„ Sire, je ſuis à vous, moins par un „ choix volontaire que par la fatalité „ des circonſtances. Si mon ancien maî- „ tre ne m'avoit pas rendu à moi-même, „ vous n'auriez obtenu mon hommage „ que les armes à la main ; mais puiſ- „ que je ſuis libre de me donner à vous, „ je ne ceſſerai d'y être, que lorſque „ vous ne voudrez plus de moi. " Louis, charmé de cette franchiſe, tend la main au généreux Bertolde, & lui répond : „ Je vous reçois avec joie ; donnez- „ vous à moi de même. Je vous laiſſe „ votre place, gardez-la pour votre „ nouveau ſeigneur : je m'en croirois „ moins aſſuré en d'autres mains. „

[1142.]

Quelques ſeigneurs François s'expli- quoient d'une façon trop libre, ſur les malheurs du Roi d'Angleterre : " Henri „ eſt mon frere, leur dit Louis IX ; „ c'eſt un grand Roi : ſi dans ma cour „ ſon nom ne le met pas à couvert des „ langues ſatyriques, je deviens coupa- „ ble de le ſouffrir. Il eſt à plaindre „ d'écouter de mauvais conſeils. Après „ tout, ſa piété & ſes aumônes le ren- „ dent eſtimable, & ne ſçauroient man- „ quer d'avoir leur récompenſe. „

[1242.]

S. Thomas d'Aquin mangeant un jour avec le Roi, étoit moins occupé de l'honneur qu'il recevoit, que d'un point de controverſe contre le ſyſtême des Manichéens. Il s'écria, par diſtraction: " Cela „ eſt déciſif pour battre Manès en ruine. „ Son prieur, qui l'accompagnoit, rougit de l'inadvertance : S. Thomas s'en apperçut, demanda mille pardons; mais le Roi, loin de s'en offenſer, voulu ſçavoir quel étoit cet argument déciſif, & le fit écrire ſur le champ par un ſecrétaire.

[1243.]

Le Pape avoit excommunié l'Empereur Fréderic II, & ordonné que ſa ſentence fût publiée par-tout. Un curé de Paris monte en chaire ; & au lieu de faire la lecture de la bulle, avec les cérémonies accoutumées, il dit à ſes Paroiſſiens : " Vous ſçavez, mes freres, „ que j'ai ordre de fulminer une ex„ communication lancée contre Fré„ déric ; j'en ignore le motif : tout ce „ que je ſçais, c'eſt qu'il y a, entre ce „ prince & le Pape, de grands diffé„ rends & une aliénation implacable.

„ Dieu ſeul connoît qui des deux a tort ;
„ c'eſt pourquoi, de toute ma puiſſance,
„ auſſi loin qu'elle peut s'étendre, j'ex-
„ communie celui qui fait injure à l'au-
„ tre, & j'abſous celui qui la ſouffre. „
L'Empereur ayant appris cette anecdote, envoya une récompenſe conſidérable au prédicateur ; mais le Pape & le Roi de France blâmerent cette indiſcrétion ; & le mauvais plaiſant fut obligé d'expier ſa faute par une pénitence canonique.

On a toujours regardé ce trait comme une plaiſanterie, parce que le curé paſſoit pour un homme qui aimoit à rire de tout ; mais un motif de vengeance ſe joignoit au penchant naturel de cet Eccléſiaſtique : il avoit eſſuyé un chagrin de la part de la Cour du Pape, & ne cherchoit qu'une occaſion de s'en venger.

(1244.)

Le Roi tombe dangereuſement malade. Revenu d'une léthargie, pendant laquelle on l'avoit cru mort, il fait vœu d'aller au ſecours de la Terre-ſainte, ſe croiſe, & ordonne de prêcher une nouvelle croiſade. Pour y engager les ſeigneurs de ſa cour, il fit broder une croix ſur les LIVRÉES qu'il devoit

leur donner, ſelon la coutume, au jour de Noël. (*Voyez ci-deſſus*, page 51) Ces livrées étoient de capes fourrées, que le monarque diſtribuoit, *livroit* lui-même à toute ſa cour, & dont on ſe couvroit ſur le champ, pour ſe rendre à la meſſe qui ſe diſoit avant le jour. Le Prince avoit ordonné de n'éclairer les appartemens, qu'autant qu'il le falloit pour ſe conduire. En entrant à l'Egliſe, chacun fut très-ſurpris de ſe voir croiſé; on ſe prêta aux vues du pieux Monarque, & on lui donna le nom d'ADROIT PÊCHEUR D'HOMMES.

---

[1] Au concile de Lyon, tenu en 1245, on deſtina, pour ſecourir Baudoin, Empereur de Conſtantinople, la moitié du revenu des bénéfices où les titulaires ne réſidoient point, en exceptant ceux dont les places ou les priviléges diſpenſoient, de droit, de la réſidence; mais ſi leurs revenus excédoient cent marcs d'argent, ils étoient obligés d'en donner le tiers. Le pape s'impoſa à lui-même & à ſes cardinaux l'obligation de payer la dixieme partie de leurs revenus, & un ſecond dixieme pour la nouvelle croiſade qui ſe préparoit; tous les eccléſiaſtiques furent obligés au vingtieme, comme ils l'avoient payé ci-devant, à l'occaſion des croiſades précédentes.

(1245.)

Une dame parut à la cour, avec une parure qui n'étoit point de ſon âge, & moins encore du goût que le Monarque avoit pour la ſimpliçité dans les habits. Le Roi appella Geoffroy de Beaulieu : " Je veux, lui dit-il, que „ vous ſoyez témoin de ce que je vais „ dire à cette femme.... Madame, c'eſt „ un mot ſur votre ſalut. On parloit au„ trefois de votre beauté; elle n'eſt plus : „ il s'agit à préſent de celle de l'ame. „ Songez à plaire, non plus aux hom„ mes, mais au Seigneur .„ La dame promit de profiter de cet avis.

(1246.)

Eudes Rigaud, Archevêque de Rouen, faiſoit la viſite de ſon diocèſe; un curé ſe plaignit de ne pouvoir ſubſiſter qu'avec peine, quoiqu'il fût, par une diſpenſe, en poſſeſſion de deux cures : " N'en ayez qu'une, répondit „ l'Archevêque, & vous en vivrez plus „ aiſément. „ Le curé ſuivit ce conſeil, & trouva que c'étoit un moyen de retrancher pluſieurs beſoins réels, ou prétendus, qui le ruinoient.

(1247.)

Louis ſe fait une loi de ne plus porter que des habits fort ſimples, excepté aux jours de cérémonies ; Robert de Sorbonne *, naturellement railleur, en prit occaſion de plaiſanter, en préſence du Roi, ſur la magnificence du célebre Joinville : " Ne ſeriez-vous point à „ blâmer, lui dit-il, ſi vous alliez vous „ aſſeoir ici, & prendre place au-deſſus „ du Roi ?... „ Oui, vraiment... " Or, „ êtes-vous moins à blâmer, quand „ vous êtes vêtu plus richement que „ lui ?... " Non, maître Robert, re- „ prend Joinville ; car cet habit, que „ je porte, m'a été laiſſé par mes pere „ & mere, & je ne l'ai point fait faire „ de mon autorité ; mais vous êtes, au „ contraire, fort à blâmer, vous, qui „ étant fils de VILAIN & de VILAINE, (on appelloit ainſi les perſonnes d'une naiſſance obſcure,) " avez laiſſé l'habit

* Robert, natif de Sorbonne, village auprès de Sens, eſt celui qui obtint de Louis IX, en 1253, la fondation du collége des PAUVRES MAÎTRES DE SORBONNE, (nom que l'on donnoit aux premiers docteurs qui compoſerent ce collége, aujourd'hui appellé LA MAISON DE SORBONNE.)

„ de vos pere & mere, pour prendre „ des étoffes plus fines que celles du „ Roi. „ Alors le ſire de Joinville compara l'habit du Roi avec celui du railleur, en diſant " : or regardez ſi j'ai dit „ voir. „ Joinville mit les rieurs de ſon côté, par cette naïveté, & le Prince défendit un peu le docteur, en diſant qu'il convenoit de " s'habiller honnête- „ ment, & de telle maniere que les pru- „ des du monde ne puiſſent dire : Vous „ en faites trop, n'auſſi les jeunes gens : „ Vous en faites peu. „

[1248.]

Louis IX s'embarque le 25 Août, pour la Paleſtine, avec une très-belle armée ; & cette nouvelle croiſade fut encore plus malheureuſe que toutes les autres. La Reine Blanche, déclarée régente du royaume, eut une autorité à laquelle on ne preſcrivit point de bornes *. La jeune Reine Marguerite

* La reine Blanche travailloit ſur-tout à multiplier les affranchiſſemens dans le royaume ; & c'eſt aux ſoins de cette princeſſe, que l'on doit l'établiſſement du fauxbourg de S. Germain à Paris, qui ſe compoſa peu-à-peu de familles affranchies

voulut être du voyage ; & on prétendoit qu'aux motifs de dévotion & de

---

Thomas de Mauléon, abbé de S. Germain des Prés, fut un des premiers à entrer dans les vues de la reine régente. Il traita avec les habitans d'Antoni, en 1248, pour la ſomme de cent livres pariſis, payable chaque année. Villeneuve-Saint-George, Valenton & Coſne, en 1249, acheterent leur liberté quatorze cens livres une fois payées. Enfin les habitans voiſins de l'abbaye ſtipulerent, en 1250, pour deux cens livres.

Tous ces vaſſaux de l'abbaye de S. Germain, changeant ainſi d'état, s'établirent dans ce quartier, qui eſt aujourd'hui la plus belle portion de la capitale, & que l'on compare, pour la grandeur, à pluſieurs villes du premier ordre.

Un des droits principaux que le ſerf affranchi acquéroit pour lui & pour ſes enfans, c'eſt qu'il pouvoit être admis dans le clergé ſéculier ou régulier, ſans la permiſſion de ſon ſeigneur, ſuivant ce qui étoit preſcrit, à cet égard, dans un Capitulaire de CHARLEMAGNE. Quoique cette clauſe ne fût pas toujours exprimée formellement dans les actes de manumiſſion, elle n'en étoit pas moins une conſéquence ordinaire. " Hommes & femmes, dit un acte confirmé par la reine Blanche, en 1250, ,, nous laiſſons à leur volonté la diſpoſition de leurs perſonnes, ſoit pour recevoir la cléricature, ſoit pour s'engager dans la profeſſion religieuſe. ,,

tendreſſe pour le Roi, qui la déterminoient, elle joignoit la ſatisfaction de ſe voir éloignée d'une belle-mere qui exerçoit ſouvent ſa patience. Blanche venoit toujours troubler les entretiens que Louis avoit avec Marguerite : elle les épioit conſtamment ; & le Roi avoit donné ordre à ſes gens de faire aboyer un petit chien, pour l'avertir que la Reine-mere arrivoit.

[1249.]

La flotte françoiſe arrive aux embouchures du Nil ; une armée formidable de Sarraſins borde le rivage : Louis ſe précipite dans les flots, & marche droit aux ennemis ; chefs & ſoldats ſuivent l'exemple du Monarque, & on aborde heureuſement au milieu d'une grêle de fleches. On charge avec la même intrépidité ; & bientôt les Sarraſins, enfoncés de toutes parts, ſe retirent dans leur camp, où ils font une vigoureuſe réſiſtance : les Croiſés forcent le camp avec une valeur héroïque ; & deux grandes victoires remportées en un jour, ne leur coûterent que cinq ou ſix hommes. Le lendemain, on entra dans Damiette, que les ennemis avoient abandonnée, après y avoir mis le feu. Le ſéjour que

l'on fit dans cette ville, ne fut qu'une ſuite de débauches & d'excès incroyables dans une armée de Chrétiens, qui ſacrifioient leurs biens & leur vie à la conquête de la Terre-ſainte, & qui trouvoient dans un grand Roi & dans un grand ſaint, les plus rares exemples de toutes les vertus. Mais ce Prince, loin d'être imité, n'étoit pas même obéi.

[1249.]

Gautier d'Autrêche, de la maiſon de Châtillon, Châtelain de Bar, emporté par ſon courage, ſortit du camp, malgré la défenſe du Monarque; & accompagné d'un ſeul écuyer, il attaque un gros de Saraſins. Renverſé de ſon cheval, il reçoit pluſieurs coups de maſſue, & périt regretté de tout le monde, excepté du Roi, qui diſoit: " Je ſerois „ bien fâché d'avoir dans mon armée „ beaucoup de ces faux braves, ſans „ obéiſſance, qui ne ſçavent que ſe faire „ tuer ſans néceſſité. „

Ce Prince fut lui même inveſti par ſix infideles, qui, tenant les rênes de ſon cheval, s'efforçoient de l'emmener priſonnier. Le Roi, quoique ſeul, les tua ou les mit hors de combat, avant que l'on pût arriver pour le ſecourir.

[1250.]

On ſe propoſoit de renverſer un retranchement, d'où les ennemis incommodoient fort un des quartiers du camp. Jean de Vaiſy, aumônier de la troupe de Joinville, s'arme de toutes pièces, s'avance par un chemin détourné, & tombe à grands coups ſur les premiers qu'il rencontre : l'alarme ſe répand ; cinquante gens-d'armes envoyés par Joinville, détruiſent le retranchement, & ramenent en triomphe leur aumônier, qui ne fut plus appellé que le BRAVE PRÊTRE.

[1250.]

Les François environnés dans leur camp par une armée trois fois ſupérieure en nombre, repouſſent une attaque générale, qui dura depuis midi, juſqu'à la nuit. Le corps des Templiers y fut preſque tout détruit ; & un eſpace d'environ cent perches, qu'ils avoient occupé, ſe trouva jonché de fléches & de traits, au point qu'on n'y voyoit pas de terre. Le Comte de Poitiers, frere du Roi, étoit emmené priſonnier, & paſſoit par le quartier des vivandiers ; hommes, femmes, enfans, coururent à

ſon ſecours, &, ſans autres armes que les inſtrumens de leur métier, délivrent le Prince, & le mettent en état de rallier ſes gens, avec leſquels il repouſſe les Saraſins hors du camp. Le pieux Monarque s'exprimoit ainſi ſur cette action : „ Les infideles, avec toutes leurs for-„ ces, vinrent fondre ſur notre camp : „ Dieu ſe déclara pour nous, & le car-„ nage fut grand de leur côté. „

[1250.]

Des maladies contagieuſes régnèrent dans le camp : le Roi même en fut atteint, & on traita d'une tréve avec les infideles : ceux-ci demandoient pour ôtage la perſonne même du Roi : Geoffroi de Sargines rompit la négociation, en proteſtant avec une noble colere, que les François n'auroient jamais cette lâcheté : " Ils aimeroient beaucoup „ mieux que les Turcs les euſſent tous „ tués, qu'il leur fût reproché qu'ils „ euſſent baillé leur Roi en gaige. „ Le Monarque vouloit ſe donner lui-même en ôtage ; & l'on eut mille peines à l'empêcher de ſe ſacrifier pour ſes ſujets. Mais on ne put l'engager à ſe rendre par mer, à Damiette, où l'on ſe propoſoit de faire retraite : il ſe mit à l'ar-

riere-garde ; & après avoir couru mille dangers, il tomba, avec toute ſon armée, au pouvoir des Saraſins.

Gaucher de Châtillon, jeune héros de vingt-huit ans, périt glorieuſement en cette occaſion. Après avoir ſauvé plus d'une fois les jours de ſon Roi, que la maladie empêchoit de combattre, il ſoutint ſeul l'effort des Saraſins, & défendit l'entrée d'une rue étroite qui conduiſoit à une maiſon où l'on avoit conduit le Monarque près d'expirer. On raconte qu'il quittoit le combat, de tems en tems, pour arracher de ſon bouclier les fléches dont il étoit hériſſé, & qu'il tomba tout couvert de traits & de bleſſures mortelles.

[1250.]

Gaugelme, un des valets de chambre de Louis IX, étoit à l'extrémité. Son confeſſeur l'exhortoit à mourir chrétiennement: „ Non, dit-il, je ne mourrai „ point que je n'aie vu mon ſaint Roi ; „ j'attends qu'il m'honore de ſa viſite. „ Le Roi vint, au moment même, pour le viſiter.

[1250.]

La Reine Marguerite étoit reſtée à

Damiette : avant appris la nouvelle de la priſon du Roi, elle ſe jette aux genoux d'un vieux chevalier qui ne la quittoit point : „ Jurez-moi, lui dit-„ elle, que vous ferez ce que je vas „ vous demander. „ Il le promit avec ſerment. " Eh bien ! ſire chevalier, je „ vous requiers ſur la foi que vous m'a-„ vez donnée, que ſi les Saraſins pren-„ nent cette ville, vous me coupiez la „ tête, avant qu'ils me puiſſent pren-„ dre.... Très-volontiers, le ferai, „ répondit le bon chevalier, j'avois „ déja eu en penſée d'ainſi le faire, ſi „ le cas y échéoit. „ Mais le Roi traita de ſa rançon, & de celle de tout ſon monde qui avoit échappé à la maladie ou à la barbarie des infideles. Héros, même dans les fers, il traitoit en maître avec ſes vainqueurs; ce qui leur faiſoit dire : " C'eſt le plus fier Chrétien que „ nous ayons jamais vu. „ Souvent ils lui diſoient à lui-même : " Tu es notre „ captif, & tu nous traites en ſouverain, „ comme ſi nous étions dans tes fers. „

On ajoûte qu'ils délibérerent entr'eux de le choiſir pour leur Soudan, mais que ſa fermeté leur fit appréhender qu'il ne renverſât leurs moſquées. Le Roi s'entretenant de cette aventure avec Joinville, lui demanda s'il croyoit qu'il

eût accepté leur propoſition ? „ Sire, „ répondit le ſénéchal, vous euſſiez „ fait en vrai fol, vu qu'ils avoient occis „ leur Seigneur... „ Or, ſçachez, reprit Louis, „ que je ne l'euſſe mie re„ fuſée. „

[1252.]

Mort de la Reine Blanche. Cette Princeſſe avoit pour ſœur Bérangere, épouſe d'Alphonſe, Roi de Léon, dont elle eut un fils nommé Ferdinand, qui fut Roi de Caſtille & de Léon. Les deux fils de ces Princeſſes furent tous deux Rois, & mis par l'Egliſe au nombre des ſaints. La vie de ſaint Ferdinand a été écrite à Paris, en 1759, par l'ordre d'Eliſabeth de France, infante & Ducheſſe de Parme; c'étoit un préſent inſtructif qu'elle vouloit faire au jeune Prince ſon fils, qui porte le nom de Ferdinand, & qui eſt aujourd'hui l'infant-Duc de Parme.

[1253.]

Louis IX ayant appris la mort de la Reine ſa mere, jetta un grand cri, & joignant auſſi-tôt les mains: " Je vous „ rends graces, ô mon Dieu, dit-il, „ de m'avoir laiſſé tant qu'il vous a plu,

„ une mere qui avoit toute ma tendreſſe,
„ & qui la méritoit. Elle étoit à vous,
„ & ça été votre volonté de la repren-
„ dre ; que votre nom ſoit éternelle-
„ ment béni. „

La Reine Marguerite pleura beaucoup, en apprenant cette nouvelle. Joinville lui dit qu'on avoit bien raiſon de ne pas ſe fier aux pleurs des femmes. La Reine lui répondit avec autant de franchiſe, : " Sire de Joinville, ce n'eſt
„ pas pour elle auſſi que je pleure ;
„ mais c'eſt pour le grand méſaiſe en
„ quoi le Roi eſt, & pour ma fille Iſa-
„ belle, qui eſt reſtée en la garde des
„ hommes. „

[1254.]

Louis IX quitte la Paleſtine, & revient dans ſes états, où ſa préſence étoit devenue plus néceſſaire depuis la mort de la Reine mere. Le vaiſſeau du Roi toucha deux fois avec tant de violence, qu'il y eut trois toiſes de la quille emportées ; on preſſoit le Monarque de paſſer ſur un autre : " Dites-moi, leur
„ répondit-il, ſur la foi & loyauté que
„ vous me devez, ſi le vaiſſeau étoit à
„ vous, & chargé de riches marchan-
„ diſes, l'abandonneriez-vous en pareil
„ état ? Non, ſans doute : or ſçachez

„ qu'il n'y a perſonne ici, qui n'aime „ ſon exiſtence autant que je puis aimer „ la mienne; ſi je deſcends, ils deſcen- „ dront auſſi; & ne trouvant point de „ bâtiment qui puiſſe les recevoir, ils „ reſteront expoſés à mille dangers. „ J'aime mieux mettre en la main de „ Dieu, ma vie, celle de la Reine & „ de nos trois enfans, que de cauſer un „ tel dommage à tant de monde. „ Après dix ſemaines de navigation, on débarqua heureuſement aux iſles d'Hières: l'Abbé de Cluni envoya deux chevaux au Roi, qui en manquoit, & obtint une audience qui fut fort longue; ſur quoi Joinville dit, en plaiſantant; „ „ N'eſt-il pas vrai, Sire, que le pré- „ ſent du moine a contribué à le faire „ écouter ſi longuement? „ Le Prince avoua qu'il en pouvoit bien être quelque choſe. „ Jugez donc, Sire, ce que „ feront les gens de votre conſeil, ſi „ votre majeſté ne leur défend pas de „ rien prendre de ceux qui auront affaire „ par-devant vous; car, comme vous „ voyez, on en écoute toujours plus „ volontiers. „

[1255.)

Le Roi établit au tréſor de la Sainte-Chapelle, à Paris, une bibliotheque publique;

publique: il s'y rendoit ſouvent comme un ſimple gentilhomme, & ſe plaiſoit à converſer avec les uns, ſur l'objet de leurs études, & à donner aux autres les inſtructions dont ils avoient beſoin. On ignoroit que ce ſçavant éclairé, & ce maître complaiſant fût le Roi.

[1259.]

Le ſaint Roi donnoit quelques inſtructions à Louis, ſon fils aîné, (qui nourut âgé de ſeize ans, en 1260;) il finit par ces paroles: „ Enfin, mon fils, ne „ ſongez qu'à vous rendre aimable à „ vos ſujets, & ſçachez que je mettrois „ de grand cœur en votre place quelque „ étranger que ce fût, ſi je ſçavois qu'il „ dût gouverner mieux que vous. „

[1266.]

* Louis ne s'occupoit que du ſoin de

* Pour fournir aux frais de cette nouvelle croiſade, S. Louis impoſa une CAPITATION ſur ſes ſujets. C'étoit un droit commun à tous les ſeigneurs, & dont ils faiſoient uſage, à l'égard de leurs vaſſaux, dans les cas preſſans, comme les entrepriſes extraordinaires, le mariage de leurs

réformer les abus, de faire fleurir la religion, de rendre ſes peuples heureux; & cependant il ne perdoit point de vue le projet d'une nouvelle croiſade. Il n'avoit pas quitté la croix depuis ſon retour de la Paleſtine; & les triſtes nouvelles qu'il en reçut alors, réveillent toute ſon ardeur pour une expédition à laquelle ſa propre expérience

---

enfans, ou la cérémonie de les faire chevaliers. La nobleſſe, les privilégiés, & ceux qui ne vivoient que du travail de leurs mains, étoient exempts de cet impôt. Le roi, en l'exigeant, prit le prétexte de faire chevalier le prince Philippe, ſon fils aîné. Le réglement donné à cette occaſion, porte " qu'on choiſira, de l'avis des „ curés & des gens de bien de la paroiſſe, trente „ ou quarante perſonnes, ſelon le nombre des „ habitans, pour en choiſir douze d'entre eux „ qu'ils croiront les plus propres à aſſeoir fidé„ lement l'impôt. Les douze jureront de faire „ l'aſſiſe ſans préjugé de haine ou d'amitié pour „ perſonne: en même tems, on en élira quatre „ autres qui taxeront les douze. Ces deux dernie„ res opérations demeureront ſecrettes; & l'on „ n'ouvrira les papiers des douze & des quatre élus „ pour publier la taille, que lorſqu'on aura conclu „ toute l'opération, de la maniere qu'on la preſ„ crit. „

paroiſſoit s'oppoſer. Le fidele Joinville refuſa d'accompagner ſon " bon Sei-„ gneur & maître, „ & dit en pleine aſſemblée, que la derniere croiſade l'avoit ruiné, & que l'on ne pouvoit, ſans pécher mortellement, conſeiller au Roi cette nouvelle entrepriſe. „ Le bon „ Seigneur étoit ſi très-foible & débi-„ lité, qu'il ne pouvoit ni endurer le „ harnois ſur lui, ni ſouffrir le cheval. „

[1270.]

L'armée Françoiſe, compoſée de ſoixante mille hommes, s'embarqua, le premier de Juillet, à Aigues-mortes, & ſe trouva diminuée de moitié, dès le premier camp qu'elle occupa entre Carthage & Tunis. Le Roi attaqué de la maladie qui faiſoit les plus grands ravages dans ſes troupes, mourut le 25 d'Août. Il fut canoniſé en 1303.

L'année même de ſon départ pour ce voyage d'Outremer, il avoit fait publier ce que l'on appelle aujourd'hui *les Etabliſſemens de S. Louis.* C'eſt un code compoſé de loix Romaines, de canons des décrétales, des coutumes du Royaume & des ordonnances de nos Rois. Il eſt diviſé en deux cens ſoi-

xante-huit articles, & embraſſe tous les objets de la police & de la juriſprudence françoiſe. Les réglemens donnés depuis ce tems-là aux corps des marchands, ne ſont que renouveller, étendre, ou expliquer ce qui eſt contenu dans les Etabliſſemens de S. Louis.

PHILIPPE III, LE HARDI.

[1270.]

LE nouveau Roi, Philippe III, conclut une tréve de dix ans, à des conditions avantageuſes, & revient en France, où il arrive, en 1271, environné de tombeaux & de funérailles, & en proie à la plus vive douleur. Il avoit perdu dans cette expédition le Roi ſon pere, & le Comte de Nevers, ſon frere: Thibaud V, Roi de Navarre, ſon beau-frere, avoit été emporté à Trapani en Sicile, par une fiévre violente: Iſabelle d'Aragon, ſon épouſe, étoit morte en Calabre, des ſuites d'une chûte de cheval: ſon oncle Alphonſe, Comte de Poitiers, & la Comteſſe de Potiers, moururent, peu de tems après, en Italie. Tant de malheurs éteignirent enfin pour jamais l'ardeur que les François avoient pour les croiſades.

[1271.]

Le premier ſoin de Philippe, fut de rendre les derniers devoirs à tant d'il-

luſtres morts, qui lui étoient ſi chers : il porta lui-même le cercueil du Roi ſon pere, depuis l'Egliſe de Notre-Dame de paris juſqu'à l'Abbaye de S. Denis. Il fit élever, aux endroits où il s'étoit arrêté pour ſe repoſer, les ſept pyramides, ou monumens de pierre, que l'on voit encore ſur le chemin de Paris à S. Denis ; & les ſtatues placées ſous la croix qui termine ces monumens, ſont celles de Philippe le Hardi, de Louis IX ſon pere, & de Louis VIII, ſon aïeul.

[1282.]

Plus de vingt mille François ſont maſſacrés en Sicile, par les naturels du pays. Le chef de la conſpiration, étoit Pierre, Roi d'Arragon, qui s'empara de la Sicile. On donne le nom de VÊPRES SICILIENNES à cet horrible maſſacre, parce qu'on avoit choiſi pour ſignal le ſon des cloches pour les Vêpres. On avoit choiſi le jour de Pâques ; & la fureur barbare qui animoit les conjurés, n'épargna ni âge, ni ſexe, ni condition. On ouvrit le flanc aux femmes enceintes, pour ne pas laiſſer dans l'iſle le moindre reſte de la nation Françoiſe.

(1285.)

Philippe III mourut au retour d'une expédition malheureuſe ſur le Royaume d'Arragon. Il fut le premier qui donna des lettres d'ennobliſſement, en faveur de Raoul l'Orfévre : cette prérogative étoit réſervée au ſeul Souverain ; les lettres de nobleſſe portent l'obligation d'une finance pour le Monarque, & d'une aumône pour les pauvres, afin d'indemniſer le Souverain des ſubſides qu'il perdoit, & le peuple que cette exemption ſurchargeoit.

PHILIPPE IV, LE BEL.

(1285)

PHILIPPE IV, ſurnommé le Bel, à cauſe de la beauté des traits de ſon viſage & des graces de ſa perſonne, fut le premier qui joignit au titre de Roi de France, celui de Roi de Navarre. Il avoit épouſé, en 1284, Jeanne de Navarre, héritiere de ce Royaume & des comtés de Champagne & de Brie, qui furent auſſi réunis à la couronne de France. La Navarre en fut démembrée, & donnée, en 1336, à Jeanne, fille unique de Louis X, parce que ce Royaume pouvoit tomber en quenouille.

(1289.)

Jacques d'Arragon & Roger d'Oria aſſiégeoient la ville de Belvédere, dans la Calabre. Le Gouverneur de la place étoit un François intrépide, nommé Roger de Sanguinet, qui ne ceſſoit de faire tomber dans le camp ennemi une grêle de pierres. Les aſſiégeans, pour arrêter ce fléau qui jettoit par-tout

l'épouvante, firent ſavoir au Gouverneur que ſes deux fils qui étoient priſonniers dans le camp, venoient d'être attachés à l'endroit où les pierres tomboient en plus grande abondance. Mais le devoir l'emporte ſur la tendreſſe paternelle ; & Sanguinet ne changea rien aux ordres qu'il avoit donnés. Un de ſes fils fut aſſommé ; l'autre échappa heureuſement, & lui fut renvoyé au moment qu'on leva le ſiége de la place.

[1294.]

Promulgation d'une loi ſomptuaire qui régle la table, les habits, la dépenſe, & fixe les bornes où chacun doit ſe tenir ſelon ſon état. La loi ne permet que quatre plats pour les jours de jeûne, trois pour les autres jours, & défend de mettre plus d'une ſorte de viande ou de poiſſon dans un même plat. Les Rois n'étoient jamais ſervis avec plus d'abondance ; & leur meilleur vin étoit celui d'Orléans ; il portoit le titre d'Excellent ; & c'étoit une faveur inſigne, que d'en recevoir en préſent. Henri I en avoit toujours à la guerre, & lui attribuoit la vertu d'exciter aux grands exploits.

Il falloit être duc, comte ou baron,

& avoir SIX MILLE LIVRES DE TERRE, pour ſe donner à ſoi-même & à ſa femme quatre robes par an. " Nulle demoi-„ ſelle, ſi elle n'eſt châtelaine, ou dame „ de deux mille livres de terre, n'en „ aura qu'une. „ Le prix que l'on permettoit de mettre aux étoffes, étoit depuis dix ſols l'aune de Paris, juſqu'à vingt-cinq; & les dames de la premiere qualité avoient ſeules le droit d'y mettre juſqu'à trente ſols, & de prendre de la toile à " un ſou huit deniers l'aune.„

Enfin, pour mettre de la différence entre les états, il étoit ordonné que nulle bourgeoiſe n'auroit de char, ne ſe feroit conduire le ſoir avec une torche de cire, & ne porteroit ni vair, ni gris, ni hermine, ni or, ni pierres précieuſes, ni couronnes d'or ou d'argent.

[1295.]

Au moment que la guerre alloit recommencer entre la France & l'Angleterre, Adolfe, Roi des Romains, qui n'étoit déja que trop occupé de ſes querelles avec les Princes de l'Empire, déclara la guerre à la France, dans les termes les plus fiers. Philippe ne daigna ſeulement pas donner audience aux Ambaſſadeurs, & les renvoya avec un

grand papier cacheté, ſur lequel il avoit écrit ces mots : *Nimis, Germane :* CELA EST TROP, ALLEMAND. Il fallut cependant rabattre de cette fierté, traiter avec ce Prince Allemand, & lui donner une ſomme d'argent fort conſidérable.

(1296.)

Jean II, Comte de Bretagne, en faveur de ſes bons & ſignalés ſervices, obtint l'érection de la Bretagne en duché-pairie : l'Anjou & l'Artois furent érigés le même jour en comtés-pairies ; & c'eſt le premier exemple que nous ayons de ces ſortes de graces.

(1297.)

Henri, Comte de Bar, déſoloit la Champagne, où il faiſoit mille ravages : la Reine, Jeanne de Navarre, à qui cette province appartenoit avant ſon mariage avec Philippe le Bel, ſe met à la tête des troupes, livre la bataille, donne tous les ordres néceſſaires, même pendant la mêlée, le Comte eſt battu, fait priſonnier, & conduit à Paris, chargé de chaînes.

(1297.)

Le Roi d'Angleterre, Edouard I, près d'être forcé dans ſes derniers retranchemens, envoie propoſer une ſuſpenſion d'armes pour quelques mois: " „ Je l'accorde, répond Philippe; & „ malgré mes victoires, je ne ſerai „ jamais éloigné de la paix, quand je „ verrai de la ſincérité dans le procédé „ de mes ennemis, & de la ſoumiſſion „ dans mes vaſſaux. „ C'eſt ainſi qu'en 1746, Louis XV, au milieu des conquêtes les plus rapides, accorda la paix à l'Angleterre, & ſacrifia la gloire de prendre des villes & de gagner des batailles, au bonheur de ſes ſujets & à la tranquillité de l'Europe.

L'année 1300 eſt l'époque de l'établiſſement du jubilé. Boniface VIII donna la premiere bulle, qui accordoit une indulgence pléniere à ceux qui viſiteroient les égliſes de Rome, pendant l'année 1300, & toutes les centiemes années ſuivantes. Clément VI ordonna, en 1350, que le jubilé ſe célébreroit tous les cinquante ans: Urbain VI, en 1383, pour honorer le nombre des années que Jeſus-Chriſt paſſa ſur la terre, voulut que le jubilé fût ouvert tous les trente-trois ans. Paul II fixa ce terme à vingt-cinq ans.

(1301.)

Philippe le Bel alla en Flandre, ſuivi de toute ſa Cour, & y fut reçu avec une joie & une magnificence extrêmes ; la Reine en fut ſi ſurpriſe, dans ſon entrée à Bruges, qu'elle s'écria : " J'avois cru paroître dans cette „ ville, comme la ſeule Reine qu'il y „ eût ; mais j'y trouve plus de ſix cens „ femmes qui peuvent me diſputer cette „ qualité, par la parure & par la ri„ cheſſe de leurs habits. „

(1302.)

Pour réparer les pertes que la révolte des Flamands venoit de faire eſſuyer à la France, le Roi convoqua le ban & l'arriere-ban ; & voyant ſon tréſor épuiſé, il fit hauſſer le prix des monnoies & en affoiblir le métal ; ce qui lui fit donner le ſur-nom de FAUX-MONNOYEUR. Chaque piéce, quoique le poids n'y fût point changé, valoit un tiers de plus que ſous les régnes précédens.

(1302.)

Philippe le Bel avoit beſoin de ſubſides extraordinaires pour la guerre de

Flandre, & vouloit être ſoutenu par toute la nation, dans la querelle qu'il avoit avec le Pape Boniface VIII. Il convoqua l'aſſemblée des états, ou plutôt le parlement; car c'étoit le ſeul nom que portoient alors les diétes de la nation; il y appella le peuple, & donna le nom de TIERS-ETAT aux députés de ce troiſieme corps de la nation, auquel " on fit acheter cette faveur „ (dit Paſquier) par une infinité de „ ſubſides qu'on ne connoiſſoit point „ encore en France.... Ainſi les ſages „ qui manioient les affaires du Ro- „ yaume, pour faire avaler avec plus „ de douceur cette purgation au com- „ mun peuple, furent d'avis d'y ap- „ porter quelque beau reſpect... de „ ſorte que le roturier, contre l'ancien „ ordre de France, ne fut ajoûté à „ cette aſſemblée, que parce que tout „ le faix tomboit principalement ſur lui: „ invention grandement ſage & politi- „ que; car comme le commun peuple „ trouve toujours à redire ſur ceux qui „ ſont appellés aux plus grandes char- „ ges, il penſe qu'en découvrant ſes „ doléances, on rétablira toutes choſes „ de mal en bien: chatouillé de l'hon- „ neur qu'on lui a fait en le conſultant... „ il court avec joie à ces diétes géné-

„ rales ; & ſe rend plus hardi promet-
„ teur à ce qu'on lui demande.....

Le projet de Philippe le Bel étoit de s'attacher plus étroitement tous les ordres de l'état, en les convoquant, en les conſultant, en traitant, pour ainſi dire, avec eux, des intérêts publics ; & jamais on ne vit plus de concert entre le Souverain & ſes ſujets, pour la défenſe des droits de ſa couronne, ſi injuſtement attaqués.

L'aſſemblée ſe tint le 10 d'Avril, dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris ; le Roi parla le premier en ces termes : " „ Je vous commande comme votre „ maître, & je vous prie comme votre „ ami, de m'aider de vos conſeils, „ dans l'affaire qu'on va vous expoſer. „ Un cri général & unanime ſuivit le diſcours du Chancelier Pierre Flotte. " „ Nous ſommes obligés, dirent les Evê- „ ques, de défendre la perſonne du Roi „ & des ſiens, la liberté & les droits de „ la Couronne, non-ſeulement à cauſe „ des fiefs que pluſieurs de nous tien- „ nent du Roi, mais par la fidélité qui „ nous y attache tous. „ Le Comte d'Artois répondit au nom de la nobleſſe, „ que tous étoient prêts de ſacrifier „ leurs biens & leurs vies pour ſa dé- „ fenſe : „ les ſyndics des communautés

firent la même réponſe ; & le Roi finit un diſcours plein de force, par ces mots qu'il adreſſa aux trois Princes, ſes fils : „ Je ne vous reconnoîtrois plus pour „ mon ſang, ſi vous conveniez que „ le Royaume de France dépendît „ d'aucun autre que de Dieu ſeul. „

Les Evêques écrivirent au Pape ; la nobleſſe fit aux Cardinaux une lettre qui commençoit ainſi : " Honorables „ peres, lors chiers & anciens amis, „ tout le collége, & à chacun des Car- „ dinaux de la ſainte Egliſe Romaine, „ li duc, li comte, li baron & li noble „ tuit du Royaume de France, ſalut & „ continuel accroiſſement de charité, „ d'amour & de toutes les bonnes avan- „ tures à leur deſir. „

[1304.]

A la bataille de Mons-en-Puelle, le Roi ſurpris par les Flamands, courut un très-grand danger. Sans autres armes que ſon caſque & ſon épée, il ſoutint avec vingt gentilshommes ſeulement, le choc d'une armée entiere, & donna à ſes troupes le tems de ſe reconnoître. Sa victoire fut complette. De retour à Paris, il s'acquitta du vœu qu'il avoit fait, au moment de l'attaque, en fon-

dant une rente de cent livres à l'Egliſe de Notre-Dame, & y faiſant ériger une ſtatue équeſtre qui ſubſiſte encore, & qui le repréſente dans le même état où il fut ſurpris par les Flamands. C'eſt une erreur populaire que Philipe IV ſoit entré dans l'Egliſe de Paris, à cheval & tout armé, ou que la ſtatue, dont il eſt ici queſtion, repréſente Philippe VI, dit De Valois. (*Voyez-ci-après, ſous l'année* 1328.)

[1305.]

Le Parlement qui ſuivoit le Roi partout où il alloit, ceſſa d'être ambulatoire, & commença de tenir ſes ſéances à Paris; l'une commençoit à l'octave de Pâques; l'autre à l'octave de la Touſſaint, & chacune de ces deux ſéances ne devoit durer que deux mois. Le Parlement étoit compoſé de l'Archevêque de Narbonne & de l'Evêque de Rennes, des Comtes de Dreux, de Bourgogne, & de vingt-ſix Conſeillers, treize clers, treize laïques. Ce nombre ſe trouva conſidérablement augmenté ſous le régne de Philippe de Valois, qui régla, le 11 Mars 1344, qu'il n'y auroit que trente conſeillers à la grand-chambre, quarante aux enquêtes, huit

aux requêtes ; & ce réglement fut long-tems obſervé. Il n'y eut jamais beaucoup de changemens, par rapport aux revenus des charges. Le premier préſident avoit mille livres pariſis par an ; le Chancelier de France n'en avoit pas davantage. Les trois préſidens avoient chacun cinq cens livres pariſis, & tous les autres membres n'avoient que cinq ſols paraſis chaque jour qu'ils ſiégoient. La dépenſe annuelle du Parlement n'excédoit pas onze mille livres pariſis.

[1306.]

Jean de Meun, dit Clopinel, parce qu'il étoit boiteux, acheva le célébre Roman de la Roſe, commencé par Guillaume de Lorris, vers l'an 1245 *.

* Guillaume de Lorris, ainſi appellé d'une petite ville du Gâtinois où il étoit né, vivoit au milieu du treizieme ſiécle, ſous le régne de S. Louis. Il étudioit la juriſprudence, & il entreprit ſon *œuvre*, comme on parloit alors, pour une dame de grand nom :

Celle pour ciu je l'ai enpris
C'eſt celle qui tant a de pris
Et tant eſt digne d'être amée
Quelle doit eſtre roſe clamée.

Les dames de la Cour, offenſées du mal que Clopinel diſoit des femmes, ſe pro-

---

Des dix-huit mille vers & plus, dont le Roman de la Roſe eſt compoſé, Guillaume de Lorris n'en a fait qu'environ la cinquieme partie.

Quarante ans après, Jean de Meun entreprit de le continuer. Il étoit théologien, orateur, philoſophe & mathématicien: « lequel (dit Bouchet, dans ſes Annales d'Aquitaine,) „ prinſt plaiſir à „ compoſer pluſieurs livres ſinguliers, & entr'au- „ tres paracheva le Roman de la Roſe, qui avoit „ été commencé par maiſtre Guillaume de Lorris. „ Il tranſlata de latin en françois Boëce de *Con- „ ſolatione*; & *de Regimine Principum*, qu'avoit „ compoſé Sainct-Thomas; & Ovide *de Arte „ amandi*, dont il ſe fut bien paſſé, & fit plu- » ſieurs autres plaiſans livres de mondanité. „ Il en parle ainſi lui-même, dans une Epître dédicatoire adreſſée à Philippe IV, le Bel.

» A ta Royale Majeſté, très-noble Prince, par » la grace de Dieu, roi des François, Philipes le » Quart, qui jadis, au Roman de la Roſe, ai en- » ſeigné; & tranſlaté de latin en françois, le livre » de Vegece de la Chevalerie; & le livre des » Merveilles de Hirlande; & le livre des Epî- » tres de Pierre Abeillard & Heloïs ſa femme; » & le livre de Aelred, de Spirituelle amitié; » envoie ores Boëce de Conſolation, que j'ai tranſ- » laté en françois: jaçoit ce que entendes bien » latin, &c. „

poſent d'en tirer vengeance; elles l'environnent; chacune étoit armée d'une

---

Paſquier eſtimoit infiniment ces deux poëtes ; » leſquel, dit-il, quelques-uns des noſtres ont » voulu comparer à Dante, poëte Italien; & moi » je les oppoſerois volontiers à tous les poëtes » d'Italie, ſoit que nous conſidérions, ou leurs » mouëlleuſes ſentences, ou leurs belles loquu- » tions.... Recherchez vous la philoſophie natu- » relle ou morale ? Elle ne leur défaut au beſoin : » voulez-vous quelques ſages traits ? les voulez- » vous de follie ? Vous y en trouverez à ſuffi- » ſance ; traits de follie toutefois dont pourrez » vous faire ſages.... & tel depuis eux a eſté en » grande vogue, lequel s'eſt enrichy de leurs » plumes, ſans en faire ſemblant. Auſſi ont-ils » conſervé, & leur œuvre & leur mémoire juſ- » qu'à huy, au milieu d'une infinité d'autres qui » ont eſté enſevelis avec les ans dedans le cercueil » des ténébres. »

Il eſt certain que jamais livre ne fut plus généralement eſtimé que le Roman de la Roſe. On y trouve des traits ſatyriques contre les femmes, les moines & l'hypocriſie ; des peintures indécentes, des expreſſions libres, un merveilleux ſonvent extravagant, & des hiſtoires qui n'ont aucun rapport au ſujet : il y a cependant un fonds de morale qui réſulte de l'économie du Roman, & un grand nombre de maximes, de portraits & de vérités philoſophiques.

poignée de verges. Le Poëte ne ſçachant plus comme il pourroit s'en tirer

---

Le fameux Gerſon, chancelier de l'univerſité de Paris, l'a attaqué comme un livre très-dangereux. Martin Franc, ſecrétaire du pape Félix V, y avoit déja oppoſé ſon livre intitulé, *le Champion des dames*. Les Anglois ont donné Jean de Meun pour un de leurs compatriotes; & Chaucer, un de leurs anciens poëtes, a traduit en anglois le Roman de la Roſe. Les chymiſtes ont long-tems prétendu y découvrir le grand œuvre.

Ce Roman fut copié en divers tems; & les copiſtes, prenant la liberté d'en rajeunir le ſtyle, à meſure qu'il vieilliſſoit, finirent par le rendre, à cet égard, tout différent de ce qu'il étoit d'abord. Clément Marot en donna une édition l'an 1527. Il changea le ſtyle & inſéra des vers nouveaux, ſous prétexte de développer le ſens de l'auteur.

Jean Moulinet, chanoine de Valenciennes, voulut en faire un livre de piété. Il le réduiſit en proſe, vers 1480, & y ajoûta pluſieurs allégories de ſon invention. Ces quatre vers étoient à la tête de ſon ouvrage :

C'eſt le Roman de la Roſe,
Moraliſé clair & net,
Tranſlaté de vers en proſe,
Par voſtre humble Moulinet.

La meilleure édition que nous ayons du Roman

(1310.)

Jean de Meun choiſit ſa ſépulture dans l'Egliſe des Dominicains de la rue ſaint Jacques. Il leur légua par teſtament un coffre bien fermé, très-peſant, & qu'ils croyoient rempli d'or & d'argent. L'exécuteur teſtamentaire étoit chargé " de ne le remettre aux bons „ peres, qu'après qu'ils lui auroient „ rendu les derniers devoirs. „ On lui fit de magnifiques funérailles, & auſſitôt on ouvrit le coffre fort. Il ne renfermoit que des morceaux d'ardoiſe, où étoient tracés des figures de géométrie. Les Dominicains, piqués de cette fourberie, tirerent le corps de leur prétendu bienfaiteur, du tombeau où ils venoient de le mettre; & il couroit riſque de reſter ſans ſépulture, ſi le Parlement n'eût ordonné qu'on l'enterrât dans le cloître:

(1310.)

La ville de Lyon ſe gouvernoit depuis long-tems comme une république, ſous la protection des Rois de France. Philippe IV la réunit à la Couronne; & pour dédommager l'Archevêque & le chapitre de cette ville, il publia la conceſſion

conceſſion appellée PHILIPPINE, où, entr'autres priviléges, il eſt accordé que tous les biens du chapitre ſeront tenus à titre de Comté ; de là vient que les chanoines ſont nommés Comtes de Lyon.

(1313.)

Philippe IV arme chevaliers les trois Princes ſes fils, Louis, Philippe & Charles, qui ſe ſuccéderent immédiatement ſur le trône de leur pere. Parmi les fêtes qui ſe donnerent à cette occaſion, les plus intéreſſantes furent les ſpectacles. On avoit élevé des théatres ſur leſquels on repréſenta une infinité de ſujets tirés de l'écriture ſainte. C'eſt au moins à cette époque qu'il faut placer l'uſage de jouer les myſteres de la religion *, & d'attribuer une idée de piété à ces ſortes de ſpectacles.

* Les pélerins, qui revenoient de la Terre-ſainte & des autres lieux qu'on alloit viſiter par dévotion, chantoient dans les rues le récit de leurs voyages, & des cantiques ſpirituels. En 1312, pluſieurs bourgeois de Paris s'aſſocierent, dans le deſſein de donner une forme plus réguliere à cette ſorte de ſpectacle pour lequel le public paroiſſoit prendre beaucoup de goût. Ils firent dreſ-

[1314.]

Les apanages ſont reſtreints aux ſeuls HOIRS MALES. Philippe IV l'ordonna ainſi, à l'occaſion du comté de Poitiers, qu'il avoit déja donné au ſecond de ſes fils, & du comté de la Marche, qu'il accordoit au troiſieme, à condition d'en donner une dot à leurs ſœurs. Sous les deux premieres races, les enfans des Rois partageoient également les états de leur pere; au commencement de la troiſieme race, on leur donna, à titre de propriété, des portions de terres que l'on démembroit du domaine de la Couronne; enſuite ces démembremens devinrent une ſorte de ſubſtitution, & furent enfin réverſibles à la Couronne, au défaut d'HOIRS de l'apanagé, ſoit mâles, ſoit femelles. Mais comme les

---

fer un théatre dans le bourg de S. Maur-des-Foſſés, près de Paris, & l'hiſtoire de la mort du Sauveur fut le premier ſujet que l'on repréſenta ſur ce théatre; ce qui procura à la ſociété le nom de CONFRÉRIE DE LA PASSION.

La confrérie céda à des comédiens le théatre dont elle étoit alors en poſſeſſion, & qui eſt aujourd'hui celui de la comédie Italienne.

portions des apanages pouvoient paſſer à des étrangers par mariage, Philippe le Bel prévint cet inconvénient, par le réglement qui excluoit les filles de la ſucceſſion aux appanages.

LOUIS X, HUTIN.

[1314.]

LOUIS, en montant ſur le trône de ſon pere, donna tous ſes ſoins à appaiſer les troubles qui s'étoient élevés, à cauſe des impôts & de l'affoibliſſement des monnoies : il rétablit les unes ſur l'ancien pied, & diminua les autres, de maniere à ſoulager ſes peuples. Il tint un conſeil ſur les moyens de remplir le tréſor royal, qui s'étoit trouvé preſque vuide à la mort de Philippe. Le Comte de Valois, oncle du jeune Roi, dit que c'étoit à Enguerrand de Marigni d'en rendre compte, puiſqu'il avoit eu la principale adminiſtration des finances. Marigni répondit qu'il étoit prêt de le faire : " Que ce ſoit donc tout mainte-
„ nant, reprit le Compte de Valois... „
„ Volontiers, Monſieur, dit Marigni ;
„ je vous en ai donné une partie, & le
„ reſte a été employé aux beſoins de
„ l'état. „ ... Vous en avez menti, s'é-
„ cria le Prince. „ ... C'eſt vous-même ;
„ par Dieu, Sire, repliqua Marigni.... „
Le Prince met l'épée à la main : la

préſence du Roi, & les efforts de ceux qui étoient au conſeil, prévinrent de plus fâcheuſes extrémités.

[1315.]

Louis X eut la gloire de rendre parfaite la liberté des ſerfs, en ordonnant

---

La loi Salique preſcrivoit cet uſage pour rendre la liberté à un ſerf. Le maître conduiſoit devant le Roi ſon eſclave, qui tenoit dans ſa main un denier comme le prix de ſa liberté; & lui ſecouant la main, il faiſoit tomber le denier à terre. Alors l'eſclave ſe trouvoit affranchi légitimement, & le Roi étoit le témoin, le garant & le défenſeur de la liberté que l'on obtenoit par cette cérémonie.

On donnoit cependant encore la liberté aux ſerfs, par un acte, ou par un teſtament. Souvent on les affranchiſſoit dans l'égliſe, au pied de l'autel; & on leur mettoit ſur la tête l'acte d'affranchiſſement ou de manumiſſion, par lequel leur maître les déclaroit affranchis. L'égliſe prenoit alors leur défenſe, parce qu'ils étoient ſpécialement ſous ſa protection. Les eſclaves, qui avoient été mis en liberté par un écrit qu'on nommoit *Charta ingenuitatis*, étoient appellés *Chartularii*, ou *Chartellarii*; & on nommoit *Denariales*, ceux qui avoient été affranchis en jettant un denier en préſence du roi.

On ne rendoit pas communément toute la liberté

qu'ils fuſſent affranchis ſans réſerve. Voici comment il s'exprimoit dans ſon

---

aux eſclaves. On y mettoit pour condition de payer, eux & leurs deſcendans, un cens ou une capitation annuelle, ou de faire certaines corvées; c'eſt pourquoi on les nommoit HOMMES DE CORPS. Ce n'étoit, au vrai, qu'une demi-liberté, puiſqu'ils reſtoient ſoumis à pluſieurs charges que l'on avoit ſoin de ſpécifier, & auxquelles ils étoient tenus par l'acte même de leur manumiſſion.

Dans la ſuite des tems, cette eſpece de ſervitude ne fut plus annexée qu'aux terres; & c'eſt par-là que les ſeigneurs particuliers continuerent d'avoir des vaſſaux obligés à certaines corvées ou redevances annuelles. On nomma VASSAUX ceux qui tenoient des fiefs, & VAVASSEURS ceux qui tenoient des arriere-fiefs.

Louis le Gros commença par affranchir les ſerfs de ſes domaines; pour en donner l'exemple aux ſeigneurs de ſon royaume. Sous le régne de S. Louis, la liberté étoit devenue plus complette, par le moyen des abonnemens. Une famille, une paroiſſe entiere, tous les habitans d'un territoire, traitoient avec leurs ſeigneurs, pour ſe racheter de toute charge, moyennant une rente annuelle payable en deux termes, ou une certaine ſomme d'argent une fois payée; c'eſt ce que l'on appelloit ABONNEMENT, du vieux mot françois *bonnes*, pour ſignifier BORNES, les charges ſe trouvant réduites & bornées par un contrat. S. Louis & la Reine Blanche, ſa mere,

édit: " Comme, ſelon le droit de la „ nature, chacun doit naître franc .... „ Nous conſidérant que notre Royaume „ eſt dit & nommé le Royaume des „ Francs, & voulant que la choſe en „ vérité ſoit accordante au nom .... par „ délibération de notre grand Conſeil, „ nous avons ordonné & ordonnons que „ généralement par tout notre Ro- „ yaume .... franchiſe ſoit donnée à „ bonnes & convenables conditions ... „ & pour ce que les autres Seigneurs qui „ ont hommes de corps, prennent „ exemple à nous, de eux ramener à „ franchiſe..... Donné à Paris, le tiers „ jour de Juillet l'an de grace 1315. „

[1315.]

Le Comte de Valois jura la perte du

---

s'appliquerent conſtamment à multiplier les affranchiſſemens, perſuadés qu'une éducation convenable des perſonnes libres, procureroit à l'état des ſujets propres à le rendre plus floriſſant. Le beſoin d'argent détermina Louis X à continuer une entrepriſe qui avoit été commencée par des motifs plus épurés; & prévoyant le cas où un eſclave ne voudroit pas être affranchi, parce que la ſervitude n'étoit pas un état bien onéreux, il ordonna aux commiſſaires nommés d'en tirer une ſomme en forme de ſubſide. (*Voyez-ci-deſſus*, page 230.)

ſur-Intendant des Finances ; & celui-ci, qui ſe fioit ſur ſon innocence, fut arrêté au moment qu'il ſortoit du conſeil ; il ne put obtenir la permiſſion de répondre à quarante & un chefs d'accuſation propoſés contre lui. Malgré l'intention équitable & toute la bonne volonté du Monarque, Marigni fut immolé à la vengeance du Comte de Valois, & pendu quoique gentilhomme & chevalier. Son corps fut attaché au gibet de Montfaucon. " Ces fourches patibu-
„ laires, dit Paſquier, ont porté mal-
„ heur à tous ceux qui s'en ſont mêlés :
„ Enguerrand de Marigni, qui les fit
„ élever, y fut attaché le premier ;
„ Pierre Remi, général des finances,
„ ſous Charles le Bel, les fit réparer, &
„ y fut pendu ſous Philippe de Valois ;
„ & de notre tems, Jean Mounier,
„ lieutenant-civil de Paris, y ayant fait
„ mettre la main pour les refaire, s'il
„ n'y finit point ſes jours, il y fit du
„ moins amende honorable. „

[1315.]

Louis X épouſa en ſecondes nôces Clémence, fille de Charles Martel, Roi de Hongrie : cette Princeſſe venoit en France par mer, & fut aſſaillie d'une

violente tempête. Alors elle fit cette priere : " Beau Sire, Dieu, s'il te faut „ une victime, épargne ceux qui ſe „ ſont expoſés pour moi à la fureur de „ la mer, & contente-toi de ma mort. „ La Princeſſe débarqua heureuſement à Marſeille.

[1316.]

On rétablit la mémoire d'Enguerrand de Marigni ; & ſes enfans " pour la „ grande infortune qui leur advint de „ la condamnation de leur pere, „ eurent dix mille livres que Louis X leur laiſſa par ſon teſtament. Le Comte de Valois, regardant la paralyſie dont il fut attaqué, comme la punition de ſon injuſte vengeance, à l'égard de Marigni, fit diſtribuer une grande ſomme d'argent aux pauvres de Paris, avec ordre de dire à chacun de ceux qui avoient part à la diſtribution : „ Priez „ Dieu pour Monſeigneur Enguerrand „ de Marigni, & pour Monſeigneur „ Charles de Valois. „ Louis XI a permis aux chanoines d'Ecouis, de mettre ſur le tombeau d'Enguerrand de Marigni, " telle tombe élevée, figure, „ remembrance en cuivre, & telle épi- „ taphe que bon leur ſembleroit, à la „ louange & honneur dudit feu Ma-

„ rigni, nonobſtant la ſentence ou con-
„ damnation contre lui donnée & exé-
„ cutée, pourvu toutefois qu'il n'en fût
„ fait aucune mention. „

[1316.]

Louis X, après s'être fort échauffé à jouer à la paume, ſe retira dans une grotte du bois de Vincennes, y fut ſaiſi d'un froid qui lui donna la mort, & laiſſa la Reine enceinte de quatre mois. Il n'avoit eu qu'une Princeſſe de ſon premier mariage. Le Prince Philippe, frere du Roi, aſſembla LE PARLEMENT DES DOUZE PAIRS, & y fit confirmer juridiquement le droit qu'il avoit à la Couronne de France, ſi la Reine ne mettoit point au monde un enfant mâle. Il prit les rênes du Gouvernement, & un ſceau particulier, dont l'inſcription latine ſignifioit: " Philippe, fils du „ Roi des François, gouvernant les „ Royaumes de France & de Navarre. „ La Reine accoucha d'un Prince: Philippe devoit en avoir la tutelle, avec la régence du Royaume, pendant dix-huit ans, ſelon la déciſion des pairs; mais la mort du jeune Roi, qui portoit le nom de Jean, aſſura la Couronne à ſon oncle.

PHILIPPE V, LE LONG.

[1316.]

DEPUIS Hugues Capet, la Couronne avoit toujours été tranſmiſe du pere au fils, elle paſſa, pour la premiere fois en ligne collatérale : Philippe en étoit le plus proche héritier, de trente Princes du ſang royal, qui vivoient alors. Son droit lui fut cependant conteſté en faveur de la Princeſſe Jeanne, unique héritiere de Louis X, ſon pere, & du Roi Jean, ſon frere. Mais Philippe V commença par ſe faire ſacrer. Mathilde ou Mahaut, Comteſſe d'Artois, en qualité de pair de France, ſoutint la Couronne ſur la tête du Roi, avec les autres pairs; ce qui parut fort extraordinaire. Cette Princeſſe avoit auſſi ſéance au Parlement, parce que la comté-pairie d'Artois lui appartenoit en propre; & la jouiſſance lui en avoit été aſſurée, par un jugement rendu ſelon toutes les régles de la pairie, c'eſt-à-dire par un arrêt de la Cour des pairs. Le comté

d'Artois & le duché de Guienne étoient de grands fiefs féminins, suivant la coutume de ces deux provinces.

(1317.)

Comme on avoit formé un parti puissant en faveur de la Princesse Jeanne, par rapport à la succession à la Couronne, Philippe V convoqua une assemblée où les bourgeois de Paris se trouverent avec le Clergé & la noblesse. On y discuta les loix & coutumes du Royaume; & d'un consentement unanime, on porta un nouveau décret, par lequel les femmes étoient déclarées, en vertu de la loi Salique, incapables de succéder à la Couronne de France.

On peut mettre au rang des anecdotes singulieres, que Charles, Comte de la Marche, frere du Roi, fut le premier & le plus animé des chefs du parti de la Princesse Jeanne, lui qui succéda immédiatement à Philippe V, à l'exclusion de ses niéces; & Philippe qui mit tant de chaleur à lever jusqu'au moindre scrupule que l'on eût pu avoir sur la validité inconteſtable de son droit, laissa, en mourant, quatre Princesses, qui se trouverent bien décidément exclues de la succession à la Couronne. Le

Comte de la Marche ſe croyoit fort éloigné du trône, parce que le Roi, ſon frere, avoit un fils; & on prétend que l'objet de ſon oppoſition étoit de faire augmenter ſon appanage.

(1318.)

Philippe avoit promis au Dauphin de Viennois, Iſabelle, la troiſieme de ſes filles: le Seigneur de Saſſenage étant venu faire la demande de la Princeſſe, rencontra un des maîtres d'hôtel du Roi, qui lui dit: " Une ſi belle dame „ n'eſt pas pour un gros cochon comme „ le Dauphin. „ Saſſenage mit l'épée à la main, & laiſſa l'inſolent mort ſur la place. Amédée de Savoie ſe chargea d'appaiſer toute cette affaire; & peu de tems après, ayant été fait priſonnier dans un combat, contre les Dauphinois; Saſſenage, loin de s'oppoſer, comme il le devoit, aux efforts que l'on faiſoit pour reprendre Amédée, lui fit jour, & le laiſſa échapper: la reconnoiſſance l'emporta ſur le devoir.

(1319.)

La France étant en paix, les idées

La plûpart des écrivains qui ont parlé des annates, en attribuent l'établiſſement au Pape

des croiſades ſe renouvellerent ; & le Pape s'oppoſant au deſir qu'avoit Phi-

---

Jean XXII, parce qu'il ſe réſerva, en 1319, les fruits de la premiere année des bénéfices qui viendroient à vaquer pendant les trois années ſuivantes. Cette opinion, ſur l'origine de ce droit, eſt une erreur adoptée trop généralement, pour qu'on ſe diſpenſe de lui oppoſer ici les preuves qui peuvent ſervir à la combattre, & même à la détruire.

L'annate, n'étoit point autre choſe que le revenu annuel d'un bénéfice ; & celui qui la percevoit, étoit cenſé jouir de tout ce qu'un bénéfice produiſoit pendant le cours d'une année, quoique l'évaluation fixée ne fût pas toujours exactement conforme au produit. Les annates ſont appellées dans les actes anciens : « Droits annuels, ou fruits » de la premiere année. »

Tous les biens eccléſiaſtiques de chaque égliſe étoient originairement entre les mains de l'evêque ; lequel, en qualité de pere commun de ſon clergé, fourniſſoit à tous les beſoins, ſoit des égliſes, ſoit des prêtres qui y étoient attachés. Dans la ſuite, on fit de ces revenus, un partage qui fixe, à proprement parler, l'origine de ce que nous appellons Bénéfices. Cette puiſſance primitive des Evêques ſur tous les biens de leurs égliſes, eſt la ſource des annates. Avant la collation d'un bénéfice, ils déterminoient la portion qu'on en laiſſeroit au bénéficier, & celle qui de-

lippe le Long de paſſer à la Terre-ſainte, on vit auſſi-tôt paroître une

---

meureroit entre leurs mains pendant un temps limité; & cette réſerve étoit ordinairement employée à des établiſſemens utiles : par exemple, chacun contribuoit à doter l'abbaye de ſaint Victor de Paris, fondée en 1113. Etienne de Senlis, qui étoit Evêque de Paris, en 1124, donna à cette abbaye, de concert avec le chapitre de Notre-Dame, la premiere année des revenus de chaque prébende qui viendroit à vaquer dans la cathédrale, & dans les égliſes de ſaint Marcel; de ſaint Germain-l'Auxerrois, de ſaint Cloud & de ſaint Martin de Champeaux; ce qui fut obſervé ſi exactement, que le prieuré de ſaint Martin des Champs, & l'ordre des Templiers, ayant obtenu chacun une prébende de Notre-Dame, il fallut tranſiger avec l'abbaye de ſaint Victor, pour lui conſerver ſon droit d'annate. Les Templiers s'engagerent à le payer toutes les fois qu'ils auroient un nouveau grand-maître, & le prieuré de ſaint Martin ſe chargea d'un cens annuel de dix ſols. On trouve un grand nombre d'exemples ſemblables dans pluſieurs autres égliſes du royaume. Les intéreſſés prenoient des bulles de confirmation à Rome, afin d'être plus autoriſés à percevoir les annates; mais ceux qui faiſoient ces ſortes de conceſſions, avoient rarement recours à l'autorité du ſaint ſiége.

Tandis que les Evêques firent un bon uſage des annates, on ne réclama point contre leurs droits

armée de bergers, de gens de la campagne, de femmes & d'enfans, qui pré-

---

à cet égard; mais, les abus commençant à s'introduire, les Papes ſe contenterent d'abord d'approuver ou de condamner, de modérer ou d'étendre ces réſerves, ſuivant les circonſtances. Clément V, élu Pape en 1305, voulant punir les Evêques d'Angleterre des importunités qu'il en recevoit par rapport aux annates, ſe réſerva à lui-même, pour deux & trois ans, toutes celles qu'on lui demandoit: « Le ſupérieur, diſoit-il, pourra bien jouir, s'il le » veut, du privilége que l'inférieur ſollicite. » Telle eſt la véritable origine des annates papales. Jean XXII les établit, en 1317, ſur tous les bénéfices d'Angleterre & d'Irlande, en abandonna la moitié au Roi Edouard II qui ſe préparoit à la guerre; & dix ans après, il étendit la réſerve des annates à tous les pays, n'en exceptant que les grands bénéfices, c'eſt-à-dire, les évêchés & les abbayes. Le tems de la réſerve fut borné à trois années.

C'eſt à cette derniere époque que l'on fixe communément l'origine des annates: cette opinion eſt-elle bien fondée? M. de Marca la fait remonter juſqu'au quatrieme ſiécle; mais il n'apporte en preuve, que des impoſitions perſonnelles, qu'il faut regarder comme des exactions; au lieu que les annates ſont des impoſitions réelles, qui ne tombent que ſur les bénéfices, & non point ſur les perſonnes; car s'il arrive qu'un bénéfice vienne à vaquer pluſieurs fois dans une année, on ne paye l'annate qu'une ſeule fois.

ile de Trente. Nos hiſtoriens indiquent par-
les principales circonſtances de ces contro-
es.

1532, François I chargea les cardinaux de
rnon & de Grammont de faire à Clément VII
plaintes ſur les annates.

1560, ſur les remontrances des états géné-
, Charles IX defendit à ſes ſujets de payer
nnates; &, en 1561, il ordonna au préſident
Ferrier, ſon ambaſſadeur à Rome, d'engager le
à les abolir.

1562, le Cardinal de Lorraine propoſa au
ile de Trente un plan ſur la réforme des annates;
égats lui dirent: « Cette impoſition a été re-
nnue pour légitime par l'ambaſſadeur même de
ance, chargé de traiter cette affaire près du
pe..... Cela eſt vrai, répondit le Cardinal,
j'ai entendu la même déclaration de la bouche
u préſident du Ferrier, parlant en préſence du
oi & de ſon conſeil. »

nfin les annates ſe trouvent réduites aux béné-

de Paris, s'étoit laiſſé corrompre par l'argent d'un riche homicide; & pour lui ſauver la vie, malgré la ſentence qui venoit d'être prononcée, il ſubſtitua au coupable, un priſonnier innocent, le fit pendre, & mit le riche en liberté, ſous le nom de l'innocent. On dévoila ce myſtere d'iniquité; & le juge prévaricateur ſubit la peine prononcée contre celui qu'il avoit ſouſtrait au ſupplice.

[1322]

Philippe V s'occupoit du ſoin d'établir par tout le Royaume de France un même poids, une même meſure, une même monnoie, quand la mort l'enleva à l'âge de vingt-huit ans: comme il ne laiſſa point d'enfant mâle, la couronne paſſa, pour la ſeconde fois, à la ligne collatérale; & Charles,

lépreux. Ces ſortes d'établiſſemens, enrichis par la libéralité des Rois & des peuples, devinrent un objet d'envie; & ſoit que les lépreux euſſent véritablement empoiſonné les puits, ſoit que la ſeule cupidité eut inventé ce prétexte, on punit un grand nombre de ces malheureux; on condamna tous les autres à une priſon perpétuelle; & les biens attribués à leurs hôpitaux, furent confiſqués.

Comte de la Marche, reçut l'onction royale des mains de Robert de Courtenai, Archevêque de Reims, qui faisoit, pour la troisieme fois, cette auguste fonction.

CHARLES IV, LE BEL.

[1324.]

CHARLES ſe rendit à Toulouſe, avec toute ſa cour; & ſa préſence contribua à rendre célébres les commencemens de l'académie des jeux floraux *.

* Cette académie s'appelloit alors LA GAIE SOCIÉTÉ DES SEPT TROBADOURS, & n'étoit compoſée que de ſept amateurs des beaux arts. Cette ſociété invita les poëtes du Languedoc à venir faire la lecture de leurs ouvrages, & propoſa pour prix une violette d'or. Arnaud Vidal de Caſtelnaudari eut toute la gloire de ce premier combat littéraire. La poëſie francoiſe étoit alors bornée aux chants royaux, aux ballades, aux vaudevilles & aux rondeaux. Cette aſſemblée continua de ſe tenir, tous les ans, dans un jardin des faubourgs de Toulouſe. En 1356, la ville ajoûta à la violette d'or une églantine & un ſouci d'argent; & les ſéances ſe tinrent toujours, depuis ce tems-là, dans l'hôtel de ville. Clémence Iſaure, vers l'an 1500, laiſſa, par ſon teſtament, de quoi fournir aux frais des trois fleurs que l'on diſtribuoit, chaque année, le troiſieme jour de Mai. En 1694, on joignit à ces fleurs une amaranthe d'or; on obtint des lettres de confirmation: le nombre des académiciens fut fixé à trente-ſix; & enfin à quarante, en 1725.

[1327]

La baronnie de Bourbon eſt érigée en duché pairie, en faveur de Louis I, fils aîné de Robert, ſixieme fils de S. Louis. Le Roi diſoit, dans les lettres d'érection : " J'eſpere que les deſcen-„ dans du nouveau Duc contribueront „ par leur valeur à maintenir la dignité „ de la Couronnne. „

[1328]

Charles IV meurt la trente-quatrieme année de ſon âge, & la ſeptieme d'un régne qui promettoit à la France une paix & un bonheur inaltérables. On diſoit de lui qu'il „ étoit ſévere juſticier, „ gardant le droit à chacun. „ Il fut le dernier des trois fils que Philippe le Bel avoit laiſſés en mourant. " Les plus „ beaux Princes qu'on eût jamais vus „ dans l'empire François, „ & qui donnoient l'eſpérance d'une nombreuſe poſtérité, ne laiſſerent pas un ſeul enfant mâle, & moururent tous trois dans l'eſpace de quatorze ans. La branche de Valois monta ſur le trône, dans la perſonne de Philippe, fils du célébre Comte de Valois, dont on a dit qu'il fut fils de Roi, frere de Roi, oncle de Roi, gendre de Roi, beau-pere de Roi, & jamais Roi.

PHILIPPE VI, DE VALOIS.

(1328.)

QUOIQUE Philippe de Valois eût un droit inconteſtable à la Couronne de France, Edouard III, Roi d'Angleterre, entreprit de le lui diſputer. On convenoit de part & d'autre, que la loi Salique, & la coutume inviolable du Royaume excluoit les femmes de la ſucceſſion à la Couronne; mais Edouard fondoit ſes prétentions ſur la proximité du ſang. Il étoit neveu des trois derniers Rois, par ſa mere Iſabelle de France, fille de Philippe le Long; Philippe de Valois n'étoit que leur couſin germain, étant fils de Charles, frere de Philippe le Bel. Les grands du Royaume, qui décideront ſelon la loi de l'état, répondirent à Edouard, que " ſa proximité „ n'aſſavouroit, ne participoit, ne ſentoit que choſe féminine; que s'il avoit „ un droit au Royaume, ce n'étoit que „ par ſa mere, qui ne pouvoit lui „ donner ce qu'elle n'avoit pas; qu'autrement, l'acceſſoire l'emporteroit ſur „ le principal; que ſi la mere d'Edouard

„ eût

„ eût pu lui donner droit à la Couronne
„ comme ſœur, les Comteſſes d'Evreux
„ & d'Artois, comme filles des derniers
„ Rois, l'euſſent donné, par plus forte
„ raiſon, à leurs enfans; que Philippe
„ leur étoit préférable à tous, puiſqu'il
„ étoit le plus proche héritier en ligne
„ maſculine, & qu'il ſeroit vrai Roi de
„ France, LEUR DROIT SOUVERAIN
„ SEIGNEUR, ET NON AUTRE. „

(1328.)

Louis, Comte de Flandres, obligé de quitter ſes états, par la révolte du peuple contre la nobleſſe, implore le ſecours du Roi de France. Le Monarque aſſemble ſon conſeil; toutes les voix ſe réuniſſoient contre cette entrepriſe: " „ Et vous, ſeigneur connétable, que „ penſez-vous de tout ceci? Croyez-„ vous auſſi qu'il faille attendre un tems „ plus favorable? „ Ce connétable étoit le célèbre Gaucher de Châtillon, alors âgé de quatre-vingt ans: " Sire, ré-„ pondit-il, qui a bon cœur, a toujours „ le tems à propos..... Qui m'aime, „ me ſuive, „ s'écrie le Roi, en courant embraſſer ſon cher connétable; & auſſitôt il donne l'ordre pour le départ de ſes troupes.

Vainqueur à la bataille de Caſſel, il ſoumet toute la Flandre, & dit au Comte Louis: " Beau couſin, je ſuis „ ici venu ſur la priere que vous m'en „ avez faite: peut-être avez-vous donné „ occaſion à toutes ces révoltes, par „ négligence à rendre la juſtice que „ vous devez à vos peuples.... Je vous „ rends vos états ſoumis & pacifiés, & „ vous tiens quitte de tout, malgré les „ grandes dépenſes qu'il m'a fallu faire „ pour cette expédition. Gardez-vous „ de me faire revenir pour un pareil ſu- „ jet; car j'aurois alors plus d'égard à „ mes intérêts qu'aux vôtres. „

Le Roi quitta la Flandre, & ſe rendit à Notre-Dame de Chartres, où il entra avec les mêmes armes, & monté ſur le même cheval qu'il avoit à la bataille de Caſſel, & en fit une offrande devant l'autel de la ſainte Vierge, ſelon le vœu qu'il avoit fait au moment que, ſurpris par les Flamands, il s'étoit trouvé dans le plus grand danger. (*Voyez ci-deſſus, page* 235.)

[1330.]

Robert d'Artois, Comte de Beaumont, après pluſieurs tentatives inutiles pour obtenir le comté d'Artois, que deux jugemens authentiques aſſuroient

à ſa tante, la Comteſſe Mathilde ou Mahaud, eut recours à de faux titres, de fauſſes piéces & de faux témoins. Une demoiſelle, native de Béthune, appellée Jeanne de Divion, ſervit de fauſſaire: elle étoit habile en ce genre. On découvrit toute l'intrigue; les biens du coupable furent confiſqués, & on le bannit du Royaume. En 1334, il paſſa en Angleterre, déguiſé en marchand, y fut très-bien reçu, & à force de ſollicitations, engagea Edouard à commencer une guerre qui ne devint que trop funeſte à la France.

[1336.]

Philippe de Valois voyant que la rupture avec l'Angleterre alloit éclater, fit propoſer aux Flamands d'entrer dans ſon parti; ils répondirent que " la laine „ d'Angleterre leur étoit plus néceſſaire, „ que l'amitié de la France. „ Cette réponſe étoit une ſuite de l'aſcendant qu'avoit pris ſur le peuple, Jean d'Artevelle, raffineur de miel, & braſſeur de biere, de la ville de Gand. L'autorité qu'il s'étoit arrogée, le rendoit ſi abſolu, que lui ſeul donnoit la loi à toute la Flandre.

1338.

Le nobleſſe de Normandie propoſe au Roi de France, de permettre à ſon fils, qui étoit leur Duc, de les conduire en Angleterre, pour y renouveller les exploits que leurs ancêtres avoient faits ſous Guillaume le Conquérant, & ſous Louis VIII. Leur projet étoit de faire la conquête de ce Royaume; ils offroient quatre mille hommes d'armes, quarante mille fantaſſins; & la province ſe chargeoit, pendant trois mois, des frais de cette expédition. Des offres ſi généreuſes, furent approuvées par le Monarque, & demeurerent ſans effet: on en ignore la cauſe.

(1339.)

Le Roi d'Angleterre travailloit à faire révolter les Flamands contre la France. Leurs députés répondirent qu'ils étoient retenus par les ſermens qu'ils avoient faits, & par le payement de deux millons de florins qu'ils devoient compter à la chambre apoſtolique, s'ils prenoient les armes contre le Roi de France. " Sire, ajoûte Artevelle, uſez „ de vos droits; prenez le titre de Roi „ de France, & nous vous ſervirons en

„ cette qualité, aux conditions que „ vous nous propoſez. „ Edouard prit le nom de Roi de France & d'Angleterre, reçut l'hommage des Flamands, & ne donna plus à Philippe que le titre de Comte de Valois.

(1340)

Jean Venette, Carme de la place Maubert, donna au public " le Roman „ des trois Maries; „ poëme de quarante mille vers, qui comprend depuis la création du monde, juſqu'à la mort de la ſainte Vierge. L'auteur prétendoit écrire une hiſtoire de la Bible, " qui „ fût tout à-la-fois édifiante & agréable. „ C'eſt peut être la production la plus ſinguliere qui nous reſte de ce ſiécle, où l'ignorance & le mauvais goût régnoient encore avec trop d'empire.

(1342.)

Philippe de Valois établit la gabelle en France, ou du moins, rend général, & augmente l'impôt qui étoit déja ſur le ſel dans pluſieurs provinces du Royaume. Il établit des greniers à ſel; & le Roi d'Angleterre en prit occaſion de l'appeller AUTEUR DE LA LOI SALIQUE.

Philippe appelloit Edouard MARCHAND DE LAINES, parce qu'il rempliſſoit les engagemens qu'il avoit pris avec les Flamands, en leur envoyant ces belles laines d'Angleterre, dont ils faiſoient uſage pour les draps & les tapiſſeries de haute-liſſe, que l'Europe entiere tiroit alors de la Flandre.

[1343.]

Humbert II, qui jouiſſoit en toute ſouveraineté du Dauphiné & du Comté de Viennois, ſe voyant ſans enfans, céda ſes Etats à Philippe, Duc d'Orléans, ſecond fils du Roi de France, à condition que le nom de Dauphin ſeroit porté à perpétuité, non point par le fils aîné du Roi, comme on le croit communément, mais par celui des enfans de France, qui poſſéderoit le Dauphiné, & qu'il en écarteleroit les armes avec celles de France. Ce traité ne fut conclu qu'en 1349. Humbert ſe démit alors, en faveur de Charles, fils aîné de Jean, Duc de Normandie, héritier préſomptif de la Couronne. Depuis ce tranſport, le nom de Dauphin a toujours été attaché aux fils aînés des Rois de France, quoique ce ne ſoit point une des conditions du traité. Charles V fut

le premier qui porta le nom de Dauphin.

[1346.]

Les François perdent la bataille de Crécy, pour avoir attaqué en déſordre, & après une marche pénible, l'armée Angloiſe qui étoit rafraichie & en bon ordre. On fixe à cette journée l'uſage de l'artillerie dans les combats, & on aſſure que les Anglois furent redevables de la victoire aux décharges de ſix piéces de canon, qu'ils firent au plus fort de la mêlée. Le Roi de France eut un cheval tué ſous lui, reçut deux bleſſures; & le Comte de Hainaut ne put le tirer du champ de bataille, qu'en lui faiſant violence. Il gagna le château de Broye, vers le milieu de la nuit. Le Gouverneur demandant qui c'étoit? Le Roi „ cria: " Ouvrez, ouvrez, Châtelain; „ c'eſt la fortune de la France. „

[1346.]

Le Duc de Normandie forme le ſiége d'Angoulême. Le ſire de Norwich, qui en étoit gouverneur, n'ayant aucune eſpérance d'être ſecouru a recours à la ruſe, afin de ſauver ſa garniſon. Il demande, & obtient une tréve de vingt-

quatre heures, " pour célébrer, diſoit-„ il, la fête de la Purification de la „ Vierge. „ Il en profite, pour ſortir de la ville avec armes & bagages. On l'arrête aux barrieres du camp ; il réclame la tréve & la parole du Duc. Ce Prince, apprenant le ſtratagême du Gouverneur, n'en fait que rire, & dit au Maréchal de Monmorenci : " Laiſſons-„ le aller, de par Dieu, & contentons-„ nous d'avoir la place. „

[1347.]

Après onze mois de ſiége, & la plus belle défenſe, Jean de Vienne, Chevalier Bourguignon, fut contraint de rendre la ville de Calais. Edouard III, irrité de la vigoureuſe réſiſtance qu'il avoit éprouvée, exige que ſix des principaux habitans viennent, pieds nuds, la corde au col, lui préſenter les clefs de leur ville & ſe remettre à ſa diſcrétion. Cette nouvelle jette la conſternation parmi le peuple. Euſtache de Saint-Pierre parle avec un courage & une fermeté héroïques, ſe dévoue à la mort, pour le ſalut de ſes concitoyens ; & ſon exemple eſt auſſi-tôt ſuivi par Jean Dair, ſon couſin ; par Jacques & Pierre Wiſant, deux freres, qui étoient ſes parens ; &,

par deux autres, dont il eſt malheureux de ne pouvoir trouver les noms dans l'hiſtoire. Ces illuſtres victimes alloient perdre la tête, malgré les prieres du Prince de Galles & de toute la Cour, quand la Reine vint ſe jetter aux pieds du Roi, ſon époux, & obtint, par ſes larmes, qu'on la laiſſât maîtreſſe de leur ſort. Cette généreuſe Princeſſe les conduiſit dans ſon appartement, les fit dîner, leur donna des habits, de l'argent, & une eſcorte qui les mit en lieu de ſûreté.

[1350.]

Philippe de Valois mourut dans le tems qu'une tréve de trois ans, conclue avec l'Angleterre, lui donnoit le loiſir de remédier aux maux qui affligeoient la France. Il ſévit d'abord contre les Lombards, dont les uſures étoient ſi exorbitantes, que les intérêts d'une ſomme de quatre cens mille francs montoient à deux millions. Pierre des Eſſarts, tréſorier du Roi, fut condamné à une reſtitution de cent mille florins d'or.

JEAN I.

(1351.)

INSTITUTION de l'ordre de l'étoile : c'eſt le premier ordre de Chevaliers, qui fut établi en France ; mais à peine étoit-il créé, qu'il ſe trouva avili par le grand nombre de ceux qui y furent admis. On fit d'abord cinq cens Chevaliers ; & bientôt cette marque d'honneur & de diſtinction fut abandonnée aux Chevaliers du guet, qui la portent encore aujourd'hui.

(1351.)

Tandis que la Bretagne étoit toujours en proie aux fureurs de la guerre, & diviſée par les deux partis des Comtes de Blois & de Montfort, on y voyoit les épouſes de ces deux prétendans remplir la place de leurs maris, à la tête des conſeils & des armées, avec une prudence, une ardeur, une intrépidité ſurprenantes, & mériter une place parmi les héroïnes que célébre l'hiſtoire. La nation Bretonne fut couverte

de gloire, par le fameux combat des trente. Le Seigneur de Beaumanoir, un des chefs du parti de la Comteſſe de Blois, traitoit avec Richard Bembro, Commandant les Anglois qui ſoutenoient le parti de la Comteſſe de Montfort. Pendant la conférence, ils ſe ménagerent aſſez peu ſur la bravoure de leur nation. Beaumanoir propoſa d'en faire l'eſſai, tel qu'il plairoit à Bembro. Ils convinrent que trente Bretons ſe battroient contre trente Anglois ; le jour & le lieu furent choiſis auſſi-tôt. Beaumanoir remplit, ſans peine, le nombre des champions qui devoient l'accompagner. Bembro ne trouva que vingt Anglois, & prit, pour completter ſon nombre, ſix Allemands avec quatre Bretons, du parti de Montfort. Le combat fut auſſi opiniâtre, que le premier choc avoit été terrible. Deux fois on ſe ſépara, pour reprendre haleine ; & deux fois on revint à la charge, avec une nouvelle ardeur : Beaumanoir, épuiſé de ſang & de fatigue, demandoit à boire ; un des combattans lui répondit : „ Beaumanoir, bois ton ſang, & ta ſoif „ ſe paſſera ; il faut aller juſqu'au bout : „ les Anglois perdent leur chef ; Montauban en abbat ſept à ſes pieds : accablés ſous les coups des Bretons, ils leur

abandonnent le champ de bataille & toute la gloire du combat.

(1352.)

Pluſieurs ſoldats chantoient la chanſon de Rolland ; le Roi leur dit : " On „ ne voit plus de Rolland parmi les „ François. „ Un vieux capitaine lui répond : " On ne manqueroit point de „ Rollands parmi les François, s'ils „ voyoient encore un Charlemagne à „ leur tête.

Ce Rolland n'étoit fameux que dans les hiſtoires fabuleuſes de nos Romans ; on en faiſoit un grand héros, qui ſe battoit contre des géants, & qui, " d'un „ coup de ſabre pourfendoit un Sarra- „ ſin & ſon cheval. „ Tout ce qu'on ſçait de ce capitaine, c'eſt qu'en 777, Charlemagne revenant victorieux d'Eſpagne, où il avoit pouſſé juſqu'à Sarragoſſe ſes conquêtes ſur les Sarrazins, ſon arriere-garde reçut un échec aſſez conſidérable à Roncevaux, au paſſage des Pyrénées : " Pluſieurs braves offi- „ ciers François y furent tués ; &, en- „ tr'autres, Rolland, préfect de la côte „ Britannique. „ (*Voyez ci-deſſus, page 140.*)

[1355.]

Le Roi convoque les états généraux, pour délibérer avec eux ſur les moyens de pourvoir aux beſoins, & à la défenſe du royaume. Cette aſſemblée forme une époque remarquable par l'autorité que le tiers-état ſçut s'y procurer. Profitant des circonſtances où l'on ſe trouvoit, il s'attribua la principale influence dans les délibérations. D'abord on fit une loi, par laquelle aucun réglement des états généraux n'auroit de validité que par le concours unanime des trois ordres. Enſuite on fixa le nombre des troupes à quatre-vingt-dix mille hommes, ſans y comprendre les communes du royaume, qui formoient un corps d'infanterie très-conſidérable. Enfin on établit une impoſition, dont le Roi même n'étoit pas exempt, & dont la levée & la régie devoit être confiée à des hommes propoſés par les états. Ce premier ſubſide n'étant point ſuffiſant, (il conſiſtoit en huit deniers pour livre ſur tout ce que l'on vendoit,) on établit une capitation proportionnée à la valeur des biens. Elle étoit fixée à quatre livres pour cent de revenus; à quarante ſols, pour ceux qui avoient moins de cent livres; & à vingt, pour ceux qui avoient moins de

quarante livres. Les laboureurs, les artiſans & les domeſtiques, dont le ſalaire pouvoit être eſtimé cent ſols par an, en payoient dix.

(1356.)

Les Anglois prennent la ville & le château de Romorantin, qu'ils emportent en fort peu de tems, par le ſecours du canon. C'eſt la premiere fois que l'on fit uſage de l'artillerie dans les ſiéges.

(1356.)

Le Roi Jean perd la bataille de Poitiers, ou de Maupertuis: il eſt fait priſonnier, après avoir combattu avec une bravoure incroyable. Philippe, le plus jeune de ſes fils, alors âgé de de treize ans, combattit toujours à ſes côtés, & lui faiſoit un rempart de ſon corps: il reçut pluſieurs bleſſures, & mérita le ſurnom de Hardi. Un délai de peu de jours eût forcé les Anglois de ſe rendre à diſcrétion; mais la victoire paroiſſoit certaine à une armée quatre fois ſupérieure à celle des ennemis. Avant le combat, le Roi alloit dans les rangs, & diſoit à haute voix: " Entre vous „ autres, quand vous êtes à Paris, à „ Chartres, à Rouen ou à Orleans, vous

„ menacez les Anglois, & deſirez avoir
„ le caſque en tête devant eux : y êtes-
„ vous ? je vous les montre : ſi leur veuil-
„ lez remontrer leurs torts, & venger
„ les dommages qu'ils vous ont faits ;
„ car ſans faute, nous combattrons. „

[1356.]

Les ennemis s'enrichirent des dépouilles de l'armée Françoiſe, où régnoit le luxe le plus faſtueux. Les perles & les diamans étoient en France hors de prix ; on vendit à Paris, dix livres pariſis, deux perles, qui n'avoient été achetées que huit deniers ; & les états généraux refuſoient au Dauphin les ſecours néceſſaires, pour réparer les malheurs du royaume. Le Languedoc ſe ſignala ; les députés de cette province, aſſemblé à Toulouſe, convinrent, d'une voix unanime, de lever & d'entretenir un corps de troupes de quinze mille hommes, & firent un réglement ſévere pour réprimer le luxe.

[1357.]

Bertrand du Gueſclin commence à ſe faire connoître pendant le ſiége de Rennes. Dès ſa plus tendre enfance, il ne

reſpiroit que les combats. " Il n'y a „ point de plus mauvais garçon au mon„ de, diſoit ſa mere ; il eſt toujours bleſ„ ſé, le viſage rompu, toujours bat„ tant ou battu : ſon pere & moi nous le „ voudrions voir ſous terre. „ On n'avoit pu venir à bout de lui apprendre à lire ; ſon premier ſoin étoit de chercher le moyen de battre tous les maîtres qu'on lui donnoit. " Je ſuis fort laid, „ diſoit-il ; jamais je ne ſerai bien venu „ des dames ; mais puiſque je ſuis laid „ & mal-fait, je veux être bien hardi. „

[1358.]

Une compagnie Angloiſe vint attaquer deux cens payſans renfermés dans Longueil, bourg voiſin de Compiégne ; un de ces payſans, appellé le Grand-Ferré, voyant ſon maître percé de coups, ſaiſit une hache, ranime ſes compagnons, tombe ſur les Anglois, en tue d'abord dix-huit, met le reſte en fuite, & s'ouvre lui ſeul un paſſage au milieu d'un autre corps d'Anglois qu'il diſſipe, après en avoir tué quarante : le Grand-Ferré tombe malade ; douze Anglois viennent pour le ſurprendre ; il ſe leve, reprend ſa hache, défie ſes ennemis au combat, en tue cinq, & les autres pren-

nent la fuite. Le vainqueur accablé de fatigues, ſe remet au lit ; ſa maladie augmente, & il meurt.

[1359.]

Les Echevins de Paris achetent, pour la ſomme de trente-deux mille cinq cens ſoixante-trois livres ſix ſols huit deniers de notre monnoie, LA MAISON AUX PILIERS, qui avoit appartenu aux Dauphins de Viennois. C'eſt ſur ce terrein que l'hôtel de ville a été conſtruit. François I en jetta les premiers fondemens ; il ne fut achevé que ſous le régne de Henri IV.

[1360.]

La tréve conclue entre la France & l'Angleterre, étoit à peine expirée, qu'Edouard III repaſſe la mer, & recommence les hoſtilités, plus déterminé que jamais à s'emparer d'un royaume épuiſé d'hommes & d'argent, & dont il tenoit le Roi priſonnier. Mais il prit tout-à-coup des diſpoſitions favorables à la paix, par un événement revêtu de toutes les preuves de la vérité hiſtorique. Un orage affreux jette l'épouvante dans l'armée Angloiſe, campée auprès de Chartres. La violence du

vent entraîne les tentes ; des torrens inondent le camp, une grêle d'une groſſeur prodigieuſe écraſe hommes & chevaux. Edouad effrayé, fait vœu de lever les obſtacles qu'il oppoſoit à la paix ; les plénipotentaires s'aſſemblent à Bretigny, & conviennent d'abord d'une tréve qui fut bientôt ſuivie de la ſignature du traité de paix. Les conditions en étoient très-déſavantageuſes à la France. Le Roi les remplit toutes avec une exactitude portée juſqu'au ſcrupule, & bien conforme à cette maxime qu'il répétoit ſouvent : " Si la juſtice „ & la bonne foi étoient bannies du reſte „ du monde, il faudroit encore qu'on „ retrouvât ces vertus dans la bouche „ & dans le cœur des Rois. „

(1360.)

Tandis que l'on mettoit les Anglois en poſſeſſion des villes & de provinces qui leur étoient cédées par le traité de paix, le Roi Jean éprouvoit, de la part de ſes peuples, une réſiſtance bien ſenſible à ſon cœur. L'idée ſeule qu'ils alloient changer de maître, faiſoit frémir ſes ſujets fideles. Les habitans de la Rochelle tinrent ferme pendant plus d'une année. Le Roi leur ayant repréſenté qu'ils devoient le ſacrifice de leur

fidélité au bien de la paix & au ſalut de l'état, ils répondirent: " Nous obéi-„ rons aux Anglois des lévres, mais nos „ cœurs ne s'en mouveront. „

(1361.)

Malgré la paix, les garniſons Angloiſes commettoient encore beaucoup de déſordres. Une de ces troupes vint, pendant la nuit eſcalader le château de Pontorſon, à la faveur d'une intelligence ménagée dans la place. Bertrand du Gueſclin qui y commandoit, étoit abſent. Il y avoit laiſſé la dame du Gueſclin, ſa mere, & une de ſes tantes, religieuſe, appellée Julienne du Gueſclin. Elles furent éveillées par le bruit que faiſoit l'ennemi, en plantant ſes échelles. La religieuſe, " comme ſen-„ tant la race dont elle étoit, „ prend la premiere armure qu'elle trouve, monte ſur le haut de la tour, y voit quinze échelles, ſur leſquelles les Anglois ſe preſſoient de monter, elle les renverſe toutes, & par ſes cris, jette l'allarme dans la place, appelle la garniſon, & force les ennemis de ſe retirer.

1364.)

Le Roi Jean meurt en Angleterre. Trois des Princes, ſes fils, étoient reſ-

tés en ôtage ; Louis, Duc d'Anjou, s'échappa de Calais, où les Anglois lui laiſſoient une honnête liberté ; revint à Paris ; & , pour des raiſon que l'on ignore, mais qu'il prétendoit être très-bonnes, il ne voulut jamais retourner ni à Calais, ni à Londres. Le Roi, ſon pere *, ſe rendit auprès d'Edouard, pour réparer la faute que le jeune Prince avoit commiſe par ſon évaſion. " Je „ veux excuſer mon fils, le Duc d'An„ jou „, diſoit-il à ceux qui vouloient le détourner de faire ce voyage. L'anecdote de ſes amours avec la Comteſſe de Salisbury, n'eſt qu'une fable, dont on ne parle plus.

* Cette réſolution du Roi Jean, quelque extraordinaire qu'elle dût paroître, & quelque contraire qu'elle fût à la bonne politique, eut cependant l'approbation de tout le monde, ſi l'on eſt croit un Auteur Italien, (*Philip. Vill. l.* 1, *c.* 76,) parce que l'évaſion du duc d'Anjou parut un crime, ſur-tout aux yeux d'un Roi ami de la droiture & de la ſincérité. Un auteur Anglois contemporain, (*Valſing. in Edouard III*,) fait entrer auſſi les motifs de la croiſade dans ce voyage du Roi de France. Il ſe propoſoit d'applanir quelques difficultés ſurvenues au traité de Britigni ; & de partir pour la Terre-ſainte, au mois de Mars 1365. Il eſperoit même encore ſeconder le Roi de Chypre, qui s'étoit rendu auprès d'Edouard pour lui faire goûter le projet d'une croiſade.

CHARLES V, LE SAGE.

(1364.)

LE dix-neuf Mai, trois jours avant le ſacre de Charles V, du Gueſclin qui commandoit une armée envoyée en Normandie, contre les Navarrois & les Anglois, voulant attirer l'ennemi au combat, & lui faire quitter un poſte avantageux, feignit de décamper; les Anglois ſe croient ſûrs de la victoire, & s'avancent, malgré les repréſentations d'un vieux capitaine qui leur diſoit " n'avoir jamais ouï dire que du „ Gueſclin eût jamais daigné décam- „ per, & que c'étoit une ruſe. „ Les François reviennent ſur leurs pas; du Gueſclin les animoit par ces paroles: „ Pour Dieu, amis, ſouvenez-vous que „ nous avons un nouveau Roi de Fran- „ ce. Que ſa couronne ſoit aujourd'hui „ étrennée par vous! Pour moi, j'eſ- „ pere donner au Roi le général An- „ glois pour étrenne de ſa noble royau- „ té. „ L'événement fut conforme à ſes vœux; & les François vainqueurs,

pour la premiere fois, depuis la malheureuſe journée de Créci, commencerent à reprendre dans les combats, leur ancien aſcendant.

(1365.)

La France étoit déſolée par les compagnies; (troupes formées de ſoldats licenciés après la paix, & qui faiſoient par-tout d'horribles ravages.) Le Roi chargea du Gueſclin d'en délivrer le royaume. Le Chevalier Breton ſe rend à leur camp: " Nous en avons aſſez fait „ vous & moi, leur dit-il, pour dam„ner nos ames; & vous pouvez-même „ vous vanter d'avoir fait pis que moi; „ faiſons honneur à Dieu, & le Diable „ laiſſons. „ Il leur offre deux cens mille francs de la part du Roi, & les détermine à le ſuivre en Caſtille, où ils mirent ſur le trône Henri de Tranſtamare, après en avoir chaſſé le cruel dom Perde.

(1366.)

Charles V établit la confrérie des ſecrétaires du Roi, & leur confirma les privileges accordés aux clercs Notaires & Secrétaires du Roi. (*Voyez ci-deſſus, page* 194.) Les loix & les ſtatuts qu'ils

reçurent du Prince, étoient très-ſages; il y eſt ordonné que ſi quelqu'un d'eux tombe dans l'indigence, tous les autres ſeront tenus de lui prêter, par année, chacun vingt ſols pariſis, à la chage de les rendre, quand ſes affaires ſeroient bien rétablies.

[1367.]

Quoique le fameux Gerbert eût inventé les horloges à roues, vers le dixieme ſiécle, ce ne fut que ſous le régne de Charles V, que parut en France le premier ouvrage d'horlogerie; ce Prince fit venir d'Allemagne Henri de Vic, l'artiſte le plus habile de ſon tems, & qui commença par placer ſur la tour du Palais, à Paris, une groſſe horloge qui ſonnoit les heures. Les provinces partagerent bientôt avec la capitale, les avantages d'une découverte ſi utile, & que le Prince animoit par ſes bienfaits.

[1369.]

La France étoit en état de réparer ſes pertes, & le Roi déclara la guerre à Edouard; mais il ne crut pas devoir interrompre l'uſage où il étoit de lui envoyer pour ſa table une proviſion.

des meilleurs vins de France. Le Roi d'Angleterre refuſa le préſent, " & „ cela, pour certaines raiſons ; „ & ſans en dire davantage, il ordonne à Jean Euſtache, échanſon de France, de remporter les cinquante pipes de vin qu'il lui préſentoit.

[1370.]

Du Gueſclin eſt fait Connétable de France : le Roi lui en préſentant l'épée, le modeſte Chevalier ſe défendoit de la recevoir : " Noble Roi, cher Sire, „ je vous prie de ne me point charger „ de cet office, & de le donner à autre, „ qui, plus volontiers, le prendra, & „ qui mieux le ſçaura faire.... Meſſire „ Bertrand, lui dit le Roi, ne vous ex- „ cuſez point, je n'ai frere, couſin, „ neveu, Comte, Baron en mon royau- „ me, qui ne vous obéiſſe ; & ſi quel- „ qu'un le refuſoit, il me courrouce- „ roit tellement, qu'il s'en appercevroit : „ prenez donc l'office joyeuſement, & „ je vous en prie. „ Du Gueſclin obéit, mais après avoir obtenu du Monarque la grace de ne jamais ajoûter foi aux rapports que l'on feroit contre lui, ſans l'avoir entendu. " Il paroît, ajoûte un „ hiſtorien, que ce grand homme re-

„ doutoit

„ redoutoit plus les courtiſans de l'hôtel „ de S. Paul, que les ennemis de l'état. „

1370

Hugues Aubriot, Prévôt de Paris, poſa la premiere pierre des fondemens de la Baſtille, qui ne fut entiérement bâtie que ſous le régne de Charles VI. L'abbaye de S. Germain fut renfermée dans l'enceinte de Paris, & environnée de murs, de remparts & de foſſés, afin de ſervir à défendre la ville de ce côté-là.

1372.

Les Rochellois ne cherchoient que l'occaſion de ſecouer le joug des Anglois, & de rentrer ſous l'obéiſſance de leurs anciens maîtres. Le Maire de la ville, Jean Candorier, propoſa une ruſe: "Nous en viendrons aiſément à „ notre honneur, diſoit-il; car Philippe „ Mancel n'eſt pas trop malicieux „ Mancel étoit le Commandant du château où il y avoit une garniſon Angloiſe qui tenoit la ville en reſpect. Candorier invite Mancel à dîner, & lui montre un ordre qu'il venoit de recevoir, & qui lui enjoignoit, en ſa qualité de Maire, de faire la revue de la garniſon

& de la bourgeoiſie. L'ordre étoit ſuppoſé; mais le Commandant, ſuivant la coutume des guerriers de ce tems-là, ne ſavoit ni lire ni écrire; & Candorier montroit & liſoit cet ordre avec une confiance capable d'en impoſer. Au jour fixé pour la revue, la garniſon ſort du château, ſe trouve inveſtie par la bourgeoiſie, & forcée de ſe rendre à diſcrétion.

1372.

Vers ce tems-là, Charles V poſa la premiere pierre de la chapelle du collége de Beauvais; le Roi voulut bien y dîner: le repas fut ſplendide, & coûta neuf ſols.

1372.

Le Roi d'Angleterre étoit outré de voir Charles V, du fond de ſon cabinet, lui ravir en une année, par la ſageſſe de ſes démarches, le fruit d'une longue ſuite de combats & de victoires. Il aſſemble une armée formidable qu'il ſe propoſe de commander en perſonne. Les troupes s'embarquent; les vents contraires, pendant neuf ſemaines, tiennent la flotte écartée des côtes de France, & la forcent de rentrer dans les ports d'Angleterre. Edouard plein

de dépit contre la fortune de Charles, s'écria: " Il n'y eut oncques Roi qui „ moins ſe armât, & ſi n'y eut onc„ ques Roi qui tant me donnât à faire. „

1373.

Le ſire de la Riviere, chambellan & favori, s'entretenoit avec Charles, ſur le bonheur de ſon régne: " Qui, lui dit „ le Roi, je ſuis heureux, parce que „ j'ai puiſſance de faire bien à autrui „.

1374.

Charles V, par un édit perpétuel & irrévocable, ordonne que les Rois de France ſeront majeurs, dès qu'ils entreront dans leur quatorzieme année. Avant cette ordonnance, ils n'étoient majeurs qu'à vingt & un ans. Philippe le Hardi avoit preſcrit, en 1270, que ſon fils ſeroit majeur à quatorze ans accomplis; mais cette loi ne regardoit que ſon ſeul héritier. Charles V l'étend à tous ſes ſucceſſeurs, & abolit tout ce qui avoit été réglé à cet égard.

Depuis l'établiſſement de la monarchie Françoiſe, la majorité des Rois avoit eſſuyé trois variations, parce qu'elle avoit dépendu de la facilité plus

ou moins grande à ſupporter les travaux de la guerre. Sous la premiere race, elle étoit fixée à quinze ans; à cet âge, le Prince étoit en état de porter les armes, dont on ſe ſervoit alors: ſous la ſeconde race, il falloit avoir beaucoup plus de force pour ſoutenir le poids d'une armure complette de fer; & les Rois ne furent plus majeurs qu'à vingt & un ans, terme également fixé pour le commun de leurs ſujets. Charles IX eſt le premier qui ait déclaré ſolemnellement ſa majorité, à l'âge de quatorze ans commencés. Cette juriſprudence eſt conſtamment ſuivie, & ne ſouffre point de difficultés.

1375.

Charles V eut quelques démêlés aſſez vifs avec deux Princes de ſon ſang, Charles & Philippe d'Alençon, le premier Archevêque de Lyon, le ſecond Archevêque de Rouen. Charles d'Alençon prétendoit que la juriſdiction de la ville de Lyon n'appartenoit qu'à lui ſeul; le Roi fit ſaiſir le temporel du prélat: l'Archevêque excommunia le baillif de Mâcon, qui avoit exécuté les ordres du Souverain, & mit la ville en interdit.

Le Roi demandoit à Philippe d'Alençon un canonicat pour un Eccléſiaſtique qu'il protégeoit. Le prélat le refuſa: Charles fit ſaiſir le temporel de l'Archevêque de Rouen; auſſi-tôt Philippe jette un interdit ſur tout le Royaume, ſe retire en Italie, & propoſe au Roi de Navarre une ligue contre la France, diſant que " combien qu'il fût clerc, il „ s'armeroit en ſa perſonne, & ſe met„ troit ſi avant en ladite guerre, comme „ aucun chevalier qui y fût. „ Mais ne trouvant point les Princes de ſa maiſon diſpoſés à épouſer ſa querelle, tous ſes projets de vengeance tomberent d'eux-mêmes.

1376.

On fit à Paris, dans la ſainte Chapelle, un ſervice ſolemnel pour le Prince de Galles, fils d'Edouard III. Le Roi y aſſiſta, & voulut être accompagné de tous les grands de ſon Royaume. On pleura ſincérement en France le vainqueur de Créci & de Poitiers, parce qu'il réuniſſoit en ſa perſonne toutes les qualités qui forment le grand homme.

1377.

Les Comtes de Foix & d'Armagnac

étoient en guerre, pour quelques démêlés particuliers. Après la perte d'une bataille, le Comte d'Armagnac croit ſe bien venger en prenant la petite ville de Caſere, & s'y renfermant ſans munitions. Le Comte de Foix vient l'inveſtir, le réduit à la derniere extrémité, & n'accorde la vie aux aſſiégés, qu'à condition qu'ils ſortiront de la ville par une ouverture faite à le muraille, de façon qu'il falloit paſſer ventre à terre. Le Comte d'Armagnac fut obligé de s'y ſoumettre, & de payer encore une rançon conſidérable.

1378.

On avoit intercepté des lettres de Charles le Mauvais, Roi de Navarre; on les trouvoit inexplicables, & perſonne ne pouvoit rien deviner du ſens qui s'y trouvoit enveloppé. Toute la fineſſe conſiſtoit à ſubſtituer des mots barbares, aux noms propres des choſes, & des perſonnes dont il étoit queſtion dans ces lettres : ſi l'un des ſecrétaires du Roi de Navarre n'en avoit pas donné la clef, jamais la ſimplicité de ce ſiécle n'en ſeroit venue à bout.

(1378.)

Pierre de Bournezel, chargé d'aller négocier avec le Roi d'Ecoſſe une diverſion favorable à la France, attendoit

en Flandres un vent favorable pour s'embarquer. " Ce noble faiſoit mer-
„ veilles de parade : ce n'étoit que vaiſ-
„ ſelle d'or & d'argent, pages de livrée,
„ ſervice de magnificence, & une ſuite
„ de Duc & de Prince. Il faiſoit ſonner
„ la trompette avant ſon dîner : on
„ portoit devant lui une épée, dont le
„ fourreau étoit doré : il contrefaiſoit
„ en tout le mignon de cour. „ Cet appareil donne des ſoupçons ; on l'arrête aſſez bruſquement, & on le conduit au Comte de Flandres : il ſe jette à genoux, tombe dans l'excès oppoſé à celui de la vanité qu'il avoit étalée, & ſe croit fort heureux de revenir en France, où le Roi blâma ſon indiſcrétion, & tira vengeance du traitement fait à un homme envoyé de ſa part.

[1379.]

Charles V apprit qu'un Seigneur avoit tenu un diſcours trop libre en préſence du jeune Prince Charles, ſon fils aîné ; il le chaſſa de ſa cour, & dit à ceux qui étoient préſens : " Il faut inſpi-
„ rer aux enfans des Princes l'amour de
„ la vertu, afin qu'ils ſurpaſſent en
„ bonnes œuvres ceux qu'ils doivent
„ ſurpaſſer en dignité. „

[1380.]

Le connétable du Gueſclin, que l'on appelloit communément LE BON CONNÉTABLE, mourut devant Châteauneuf de Rendant, qu'il aſſiégoit, & dont le Commandant lui apporta les clefs quelques momens avant qu'il expirât.

On lit dans la plûpart des hiſtoriens, que le Gouverneur de Châteauneuf de Rendan, ayant capitulé avec du Gueſclin, & promis de ſe rendre, s'il n'étoit point ſecouru avant le 12 de Juillet, vint avec les principaux officiers de ſa garniſon, mettre les clefs de la forteresſe ſur le cercueil du connétable, pour tenir la parole qu'il lui avoit donnée, & pour laiſſer un témoignage authentique de la haute eſtime dont il honoroit ce héros. C'eſt une anecdote brillante que l'on a cru pouvoir réformer, d'après deux manuſcrits, l'un deſquels eſt celui de Coaſſin, cité dans l'hiſtoire du Languedoc, tom. iv, p. 372. D'ailleurs, le connétable mourut le 13 Juillet, & le Gouverneur devoit ſe rendre, " s'il n'étoit pas ſecouru „ avant le douze. „

Du Gueſclin, après avoir fait ſon

teſtament, demanda l'épée du connétable, la baiſa par reſpect, la remit au maréchal de Sancerre pour la rendre au Roi ; & s'adreſſant aux vieux militaires avec leſquels il combattoit depuis quarante ans : „ Souvenez-vous, leur dit-„ il, braves compagnons, de ce que je „ vous ai répété ſi ſouvent, qu'en quel-„ que pays que nous fiſſions la guerre, „ les gens d'Egliſe, les femmes, les „ enfans & le pauvre peuple n'étoient „ point nos ennemis. „ Il ſe recom-„ manda à Dieu, à la Vierge Marie, „ & à leur très-ſainte compagnie. „

Charles V pleura, avec toute la France, la mort du bon connétable ; & pour honorer la mémoire d'un héros qui avoit ſi bien mérité ſon eſtime & ſon affection, il le fit enterrer à S. Denis, auprès du tombeau qu'il s'étoit préparé pour lui-même, & dans lequel la Reine Jeanne de Bourbon étoit déjà inhumée.

[1380.]

Charles V avoit été empoiſonné, dans ſa jeuneſſe, par le Roi de Navarre, Charles le Mauvais. Un Médecin Allemand arrêta l'effet du poiſon, par une légere inciſion au bras, & avertit le Prince de ſe diſpoſer à la

mort, quand la plaie ſe refermeroit d'elle-même ; ce qui arriva dans un tems où ce bon Roi craignoit ſur-tout pour ſon Royaume, le malheur d'une minorité. Quelques heures avant ſa mort, il avoit fait ouvrir les portes de ſon appartement, afin de voir encore une fois ſon peuple, d'en être vu ; de le bénir, & de ſe recommander à ſes prieres.

Ce Prince aimoit les lettres & les ſçavans, ou les clercs & la ſapience, comme on parloit dans ce tems-là. Il avoit répondu à des murmures ſur le cas qu'il en faiſoit ; " Les clercs où a ſapience „ l'on ne peut trop honorer, & tant que „ ſapience ſera honorée en ce Royaume, „ il continuera à proſpérité ; mais quand „ déboutée ſera, il décherra. „ Il n'avoit trouvé que vingt volumes dans ſa bibliotheque ; il en laiſſa neuf cens, qu'il fit placer au Louvre, dans une des tours que l'on nomma " LA TOUR „ DE LA LIBRAIRIE ; „ c'eſt ce qui a donné commencement à la bibliotheque du Roi, la plus riche & la plus précieuſe de l'Europe. Ce n'eſt pas que depuis Charlemagne, nos Rois aient négligé les lettres au point de n'avoir ni livres ni bibliotheque ; mais, à leur mort, ils en faiſoient des legs aux mo-

naſteres qu'ils protégeoient plus particuliérement. Le ſoin qu'eut Charles V de raſſembler tous ſes livres dans la tour de la librairie, le fait regarder comme le véritable fondateur de la bibliothéque du Roi, où, parmi tant de manuſcrits précieux, ſe trouve l'inventaire des ornemens de la chapelle de ce Prince, n° 8356. Le détail en eſt ſurprenant par la prodigieuſe quantité de vaſes, de croix d'or, de reliquaires, de diamans & de pierreries, dont cet écrit fait mention. Vingt-cinq croix d'or, & vingt-neuf d'argent; dix ſtatues d'or, & quatre-vingt d'argent; quinze reliquaires d'or, & trente d'argent; trente-deux calices d'or & quinze d'argent, &c. &c. &c.

CHARLES VI, LE BIEN-AIMÉ.

[1380.]

CHARLES VI monta ſur le trône, n'ayant pas encore atteint l'âge de majorité *; & déjà il avoit fait concevoir les plus belles eſpérances, ſur-tout du côté du courage. Un jour que le Roi, ſon pere, lui avoit permis de prendre, dans ſon cabinet, le bijou qui lui plairoit le plus, il avoit choiſi une épée ſuſpendue dans un coin, & qui n'avoit rien de brillant. Ce choix plut infiniment à Charles V, parce que ſon fils étoit trop jeune encore pour ſavoir que, par ce trait, il imitoit Achille.

Quelque tems après, il lui préſenta d'une main un caſque, & de l'autre une couronne d'or; il dit, en prenant le

* L'édit perpetuel donné par Charles V, en 1374, avançoit d'un an le terme de la majorité de nos Rois, & la fixoit à quatorze ans commencés, au lieu de quatorze ans complets qu'on exigeoit auparavant; & cette diſpoſition, à laquelle on s'eſt toujours conformé depuis ce temps-là, a été ſuivie d'abord à l'égard de Charles VI.

caſque : " Gardez, Sire, votre cou-
„ ronne. „

[1380.]

Le Duc d'Anjou, oncle du jeune Roi, étoit à Melun, d'où la Cour alloit ſe rendre à Reims, pour la cérémonie du ſacre, & ne s'occupoit qu'à chercher le tréſor que Charles V y avoit caché, pour ſervir de reſſource dans les malheurs qu'il prévoyoit devoir bientôt fondre ſur ſon Royaume. Les recherches étant inutiles, le Duc appella Philippe de Savoiſi, Chambellan de confiance du feu Roi ; & ne pouvant tirer de lui le ſecret, ni par ſes prieres, ni par ſes promeſſes ; il fait entrer un bourreau, & déclare à Savoiſi, qu'une plus longue réſiſtance va lui coûter la tête. La crainte de la mort l'emporte ſur la fidélité. Le Duc d'Anjou trouve, dans un endroit de la muraille du château, une grande quantité de lingots d'or & d'argent ; il s'en empare, comme d'une choſe qu'il lui étoit permis d'employer à l'expédition de Naples, qu'il méditoit ; & le défaut d'argent fut la premiere ſource des maux qui ne tarderent point à affliger la France.

[1381.]

Charles VI chaſſant dans la forêt de Senlis, prit un grand cerf, qui portoit un collier de cuivre doré, avec cette inſcription latine: *Hoc me Cæſar donavit.* „ Céſar m'a fait ce don. „ On raiſonna beaucoup ſur l'âge du cerf, & on crut aſſez généralement que ce CÉSAR étoit un des derniers Empereurs. Le Roi en prit occaſion de mettre deux cerfs-volans pour ſupports des armes de France, qu'il réduiſit à trois fleurs de lys; elles étoient auparavant ſans nombre. Pluſieurs prétendent cependant que cette réduction fut faite par Charles V. Il y avoit déja long-tems que le petit ſceau ne portoit que trois fleurs de lys, parce que l'eſpace étoit trop borné, pour en contenir un plus grand nombre.

[1381.]

Un chevalier Anglois défia au combat, un chevalier François, nommé Caſtelmorant. L'Anglois parut dans la lice, armé de toutes pièces, à la réſerve des cuiſſes & des jambes qu'il avoit découvertes, ſous prétexte d'une incommodité au genou. Il invite le François à l'imiter, lui jurant qu'il ne frapperai

point ſur ces endroits. Caſtelmorant le croit; au troiſieme coup, il a la cuiſſe percée. Le Comte de Bukingham fait conduire l'Anglois en priſon, & propoſe au François de le lui remettre, afin d'en tirer une forte rançon. " Je ſuis „ venu en Bretagne, répond celui-ci, „ non pour gagner de l'argent, mais „ pour acquérir de l'honneur. Tout ce „ que je demande, c'eſt la liberté du „ priſonnier. „ Le Prince envoya une coupe d'or, & une ſomme conſidérable à Caſtelmorant, qui n'accepta que la coupe.

[1381.]

Les Flamands révoltés de nouveau contre leur Duc, mettent à leur tête Philippe d'Artevelle, fils du fameux Jacques d'Artevelle, braſſeur de biere, qui, ſous le régne de Philippe de Valois, s'étoit fait le chef d'une ſemblable révolte. Le Roi de France aſſemble une armée pour ſecourir ſon vaſſal. On délibéroit ſi ce jeune Prince marcheroit avec ſes troupes; mais il ſe fâcha de ce qu'on mettoit la choſe en délibération; & quoiqu'il n'eût que quatorze ans, & que la ſaiſon fût très-rigoureuſe, il paya très-bien de ſa perſonne à la bataille de Roſebecq, qui coûta quarante mille

hommes aux révoltés, & après laquelle il dit au Comte de Flandres: " Beau „ couſin, je vous ai aidé & ſecouru „ tellement que vos ennemis ſont dé- „ confits. Combien que du tems de feu „ Monſeigneur, mon pere, dont Dieu „ veüille avoir l'ame, vous fûtes fort „ chargé d'avoir eu alliance, & favo- „ riſé nos ennemis les Anglois. Si vous „ en gardez doreſnavant, & je vous en „ aurai en grace. „

[1382.]

Le Duc de Bourgogne, à la priſe de Courtrai, enleve une horloge, dont il fait préſent à la ville de Dijon: ce don étoit alors une choſe rare & précieuſe. La ville de Dijon la poſſede encore aujourd'hui.

[1383.]

Une armée Angloiſe étant débarquée en Flandres, le Roi aſſembla ſa Nobleſſe, qui lui demanda que, pendant qu'elle ſeroit occupée à la guerre, on ne pût faire contre elle aucunes procédures de juſtice. La demande fut accordée; & c'eſt le premier exemple que l'on trouve, dans notre Hiſtoire, de l'uſage de ce qu'on appelle LETTRES D'ETAT.

[1384.]

Le Prince Jean, Duc de Berri, avoit hérité de ſon frere Charles V, un grand goût pour les livres. Il ſe forma une bibliotheque, dont le catalogue contient environ cent volumes. Ce ſont des Bibles, des Pſeautiers, des Heures, des Traductions de quelques Traités particuliers des ſaints Peres, des Hiſtoires anciennes, modernes, romaneſques, &c. Il falloit des tréſors pour faire une ſemblable collection. Le prix en eſt marqué dans ce catalogue, & on y trouve " des Bibles qui ont coûté trois „ cens livres; un Traité de la Cité de „ Dieu, deux cens livres; un Tite-Live, „ cent trente-cinq livres „ & ainſi des autres. Les copiſtes avoient trouvé l'art d'embellir les livres de mille ornemens riches, & d'un travail fort recherché; ce qui les rendoit beaucoup plus chers & plus rares, parce que le tems qu'ils mettoient à embellir leur écriture, n'étoit pas employé à copier.

[1386.]

Un chef de brigands, nommé Aymerigot Tête-Noire, avoit amaſſé des

ſommes immenſes. Peu de jours avant ſa mort, il aſſembla ſa troupe, ſe choiſit un ſucceſſeur, & fit ſon teſtament en ces termes: " Tout premierement; je „ laiſſe à la chapelle S. Georges, pour „ les reparations, mille & cinq cens „ livres. *Item*, à ma mie, qui loyau- „ ment m'a ſervi; & le ſurplus, leur-dit- „ il, en montrant ſon coffre fort, „ vous „ êtes compagnons, & devez être freres „ partagez entre vous tout bellement, „ & ſi vous ne pouvez être d'accord, & „ que le diable ſe mettre entre vous: „ vous voyez-là une hache bonne, forte, „ & bien tranchante, rompez l'arche; „ (le coffre) & puis en ait qui en avoir „ eu pourra. „ Le diable ſe mit entre ces compagnons qui devoient être freres; & la loi du plus fort régla la part que chacun eut au tréſor du teſtateur.

[1387.]

La France ſe diſpoſoit à profiter des troubles qui agitoient l'Angleterre, ſous le régne de Richard II. Le connétable Olivier de Cliſſon devoit être l'ame de l'expédition qu'il alloit entreprendre, en paſſant la mer, à la tête d'une bonne armée. Le Duc de Bretagne invita le Connétable à venir voir

le château de l'Hermine, qui étoit preſque achevé. Après en avoir examiné les appartemens, on arrive à la tour : Cliſſon y entre le premier : des hommes apoſtés ferment la porte ſur lui, le déſarment, & le chargent de chaînes Cette trahiſon fit échouer une entrepriſe, dont le ſuccès paroiſſoit aſſuré, & qui auroit épargné à la France les plus grands malheurs.

Le Duc de Bretagne donne ordre au Sire de Bavalen, CAPITAINE du château de l'Hermine, de lier Cliſſon dans un ſac, & de le jetter dans la mer. Le lendemain, le Duc demande à Bavalen s'il a exécuté ſes ordres ; il lui répond qu'ils ont été ſuivis exactement. Le Duc pleure & ſe déſeſpere. Bavalen voyant que le repentir étoit ſincere : „ Conſolez-vous, monſeigneur, lui dit-il, „ le connétable eſt encore en vie. " J'ai „ prévu que vous condamneriez un ordre qui ne venoit que de votre colere. „ Le Duc remercie Bavalen, loue ſa prudence, & promet de lui tenir compte de ce ſervice, " le plus important qu'il „ ait jamais reçu. „

[1389.]

La famille royale, les grands officiers

& toute la haute nobleſſe du royaume s'aſſemblerent à S. Denis, où Charles VI devoit armer Chevaliers, le jeune Roi de Sicile, & ſon frere Charles d'Anjou. On obſerva toutes les loix anciennes de la chevalerie; & cette fête, après avoir été conſacrée d'abord par les exercices de la religion, finis par des réjouiſſances très-profanes, pour ne rien dire de plus; car l'eſprit de pure galanterie commençoit déja à dégénérer en débauches.

Le Roi voulut que cette même aſſemblée, compoſée de ce qu'il y avoit de plus grand dans ſes états, ſervit à honorer la mémoire du Connétable Bertrand du Gueſclin. Il lui fit un ſervice ſolemnel dans l'Egliſe de Saint Denis; & jamais pompe funébre n'avoit été plus majeſtueuſe ni plus touchante. Ferri Caſſinel, Evêque d'Auxerre, célébra la Meſſe: à l'offertoire il ſe rendit avec le Roi à la porte du chœur: on y vit paroître huit Chevaliers armés de toutes piéces, & montés ſur des chevaux de bataille. Les quatre premiers repréſentoient le connétable, & portoient les armes qui lui avoient ſervi. Les quatre autres préſenterent les bannieres du bon connétable; les Princes du ſang & huit des plus grands Seigneurs de la Cour

déposerent devant l'Autel quelques marques d'honneur qu'ils tenoient à la main, & qui caractérisoient la dignité de Connétable. Après cette cérémonie plus martiale que lugubre, l'Evêque monta en chaire, & prononça l'éloge de Bertrand du Guesclin. C'est, dit-on, le premier exemple d'une oraison funébre, prononcée en France dans l'Eglise, au moins pour un particulier. L'éloquence du prélat, & le tendre souvenir que l'on conservoit encore pour le héros, firent fondre en larmes tous les auditeurs :

Les princes fondirent en larmes,
Des mots que l'Evêque montroit ;
Car il disoit : Pleurez, gens d'armes,
Bertrand qui tretous vous aimoit.
On doit regretter les faits d'armes
Qu'il parfit au temps qu'il vivoit ;
Dieu ait pitié, sur toutes ames,
De la sienne ; car bonne étoit.

] 1389. [

Le 22 d'Août, Isabelle de Baviere, que le Roi avoit épousée en 1385, fit son entrée dans Paris ; le lendemain, Guillaume de Vienne, Archevêque de Rouen, (& non pas Jean de Vienne, comme le disent quelques historiens,)

aſſiſté de deux Evêques, fit la céremonie du couronnement dans la ſainte Chapelle. La fête préparée pour ſon entrée, étoit brillante, & offroit toute la délicateſſe des mœurs de ce tems-là. On avoit élevé à la Porte-aux-Peintres, rue S. Denis, un ciel nué & étoilé. Les trois Perſonnes divines y étoient repréſentées; & une troupe d'enfans habillés en anges, y exécutoient des concerts. „ Quand la Reine paſſa, dans ſa litiere „ découverte ſous la porte du Pa„ radis, d'en-haut deux anges deſ„ cendirent, tenant en leurs mains une „ très riche couronne d'or, garnie de „ pierres précieuſes; & l'aſſirent moult „ doucement ſur le chef de la Reine, „ en chantant ces vers: „

Dame encloſe entre-fleurs-de-lys,
Reine êtes-vous du Paradis,
De France & de tout le pays;
Nous en t'allons en Paradis.

Le Roi ſe déguiſa pour être témoin de la pompe qui accompagnoit cette entrée. " Savoiſi, je te prie que tu mon„ tes ſur mon bon cheval, & monterai „ derriere toi; & nous nous habillerons „ tellement, qu'on ne nous connoiſſe „ point, & allons voir l'entrée de ma „ femme.... Ils allerent donc par la

„ ville, en divers lieux, ſe avancerent „ pour venir au Châtelet à l'heure que „ la Reine paſſoit, où il y avoit moult „ de peuple & grand'preſſe ; & y avoit „ foiſon de ſergens à groſſes boulaies, „ leſquels, pour deffendre la preſſe, „ frappoient de leurs boulaies bien & „ fort ; & ſe efforçoient toujours d'ap- „ procher, le Roi & Savoiſi ; & les „ ſergens qui cognoiſſoient mie le Roi „ ne Savoiſi, frappoient de leurs bou- „ laies deſſus, & en eut le Roi pluſieurs „ horions ſur les épaules bien aſſis ; & „ au ſoir, en la préſence des dames & „ des demoiſelles, fut la choſe récitée, „ & on commença à en bien farcer, & „ le Roi même ſe farçoit des horions „ qu'il avoit reçus. „

Le lendemain de cette entrée, la ville de Paris fit, ſelon l'uſage, ſon préſent au Roi & à la Reine. Les députés s'étant mis à genoux, dirent : " Très-cher „ & aimable Sire, vos bourgeois de Pa- „ ris vous préſentent ces joyaux. „ C'étoient des vaſes d'or bien travaillés. „ Grand merci, bonnes gens, répon- „ dit le Roi ; ils ſont biaux & riches. „ Ils allerent enſuite chez la Reine, à qui deux hommes déguiſés, l'un en ours, & l'autre en licorne, offrirent des préſens encore plus riches.

[1389.]

Charles VI faiſoit la viſite de ſon royaume. Etant à Montpellier avec Louis, Duc de Touraine, ſon frere, depuis Duc d'Orléans, aïeul de Louis XII, il leur prit à tous deux une impatience de jeunes gens, de revoir leurs femmes. Ils firent une gageure à qui ſeroit le premier à Paris. Le dernier arrivé devoit payer cinq mille francs d'or. Ils partirent en même tems, ſuivis ſeulement de deux gentilshommes, & chacun prit le chemin qu'il crut le plus court. Comme il n'y avoit point encore de poſtes établies en France, ils prenoient des relais de ville en ville, & couroient jour & nuit. Le Roi s'arrêta à quarante lieues de Paris, & dormit cinq heures, qui lui coûterent cinq mille francs d'or, ſon frere étant arrivé, le cinquieme jour, ſix heures avant lui. Leurs maiſons ne ſe rendirent à Paris, que trois ſemaines après.

[1392.]

Pierre de Craon ayant eu l'imprudence d'appuyer les ſoupçons que la Ducheſſe d'Orléans avoit ſur la fidélié, de ſon mari, fut chaſſé de la Cour, ſans

ſans qu'on lui en dit la cauſe. De Craon attribuant ſa diſgrace au Connétable Olivier de Cliſſon, le fit aſſaſſiner, & ſe réfugia en Bretagne. Le Roi marcha avec une armée contre le Duc de Bretaigne, pour le punir du refus qu'il faiſoit de lui livrer le coupable. Etant au milieu d'une forêt, entre le Mans & Angers, un grand homme, d'une figure hideuſe, s'élance d'entre les arbres, & lui dit en ſaiſiſſant la bride de ſon cheval: " Roi, ne chevauche plus avant, „ mais retourne; car tu es trahi; „ & diſparoît, en répétant les mêmes mots avec une voix de tonnerre. Au même inſtant, on relevoit l'épée d'un homme d'armes, qui étoit tombée hors du fourreau; le Roi croit qu'on en veut à ſa vie; ceux qui l'environnent lui paroiſſent autant d'ennemis; il frappe à droite & à gauche: Guillaume Martel, un de ſes chambellans, eut l'adreſſe de ſauter ſur la croupe de ſon cheval, &, l'embraſſant par derriere, facilita les moyens de le deſcendre & de le déſarmer: alors le Roi tomba dans un aſſoupiſſement léthargique qui dura trois jours. Il n'apprit qu'avec horreur ce qui lui étoit arrivé; il en demanda pardon, ſe confeſſa, fit pluſieurs vœux; & ce fut à cette occaſion que l'on porta à S. Denis une

châſſe d'or de deux cens cinquante-deux marcs, pour renfermer les reliques de S. Louis.

[1393.]

Dans une aſſemblée générale de l'univerſité de Paris, on trouva par le compte des ſuffrages, dix mille membres qui avoient droit de donner leur voix. Ce corps étoit alors ſi nombreux, que dans les proceſſions qu'il faiſoit à S. Denis, la tête du cortége entroit dans l'Egliſe de l'abbaye, avant que le recteur ne fût ſorti de celle des Mathurins de Paris.

[1393.]

La ſanté de Charles commençoit à ſe rétablir, quand un nouvel accident le fit retomber dans ſon premier état. Une dame Allemande, de la maiſon de la Reine, ſe maria; & la noce ſe fit à l'hôtel de la Reine Blanche, fauxbourg S. Marceau. Il y eut bal, le Roi s'y rendit déguiſé en ſauvage, avec quatre jeunes Seigneurs qu'il tenoit enchaînés. Leur habit étoit de toile enduite de poix-réſine, ſur laquelle on avoit collé de la laine. Le Duc d'Orléans approcha un flambeau d'un de ces ſauvages; le feu prit à l'habit, & ſe communiqua aux

autres maſques, qui ne pouvoient ſe ſéparer à cauſe de leurs chaînes. La Ducheſſe de Berri eut la préſence d'eſprit d'envelopper le Roi avec la queue de ſa robe, & d'étouffer le feu. Ce Prince fut le ſeul qui échappa; le jeune Comte de Joigny, étouffé par la flamme, expira ſur le champ : le bâtard de Foix, Aymard de Poitiers, & Hugues Guiſſay, ne ſurvécurent que trois jours. Cet accident augmenta les rechûtes du Roi; le danger qu'il avoit couru dans cette occaſion, ne ſortoit point de ſon eſprit, & les accidens de ſa maladie en devinrent plus longs & plus fâcheux. *

[1393.]

Tandis que le peuple rempliſſoit les

* On dit que les cartes à jouer furent inventées à l'occaſion de la maladie de Charles VI., pour l'égayer dans ſes momens de triſteſſe & de mélancolie. Un peintre lui en avoit préſenté les figures peintes ſur des cartons, & formant l'image d'un royaume. Il y avoit des Rois, des Reines & des chevaliers, ou valets; ceux-ci repréſentoient la nobleſſe; le cœur déſignoit le clergé; le pique, les militaires; le treffle, les laboureurs; le carreau, les artiſans. Les différentes combinaiſons de ces figures ont donné lieu, dans la ſuite, aux différens jeux de cartes.

Egliſes pour aſſiſter aux prieres ordonnées par les Evêques, afin d'obtenir du Ciel la guériſon du Roi, on employoit à la Cour les efforts de la magie. On fit venir de Languedoc un nommé Arnaud Guillem, homme célébré par les ſecrets & les connoiſſances myſtérieuſes, qu'il prétendoit trouver dans l'aſtrologie. C'étoit un fourbe qui en impoſoit, à la faveur d'un livre qu'il diſoit avoir été donné du Ciel à Adam, pour le conſoler de la mort d'Abel. Ses opérations furent auſſi inutiles, qu'elles étoient ridicules & criminelles. Ce qu'il y eut de ſurprenant encore, c'eſt que les principaux de la Cour, & la Reine même, paroiſſoient ajoûter foi aux chimeres de cet impoſteur, & que l'on employa pluſieurs fois ces ſortes de moyens. On en revint cependant aux remedes humains, ſans ceſſer d'avoir recours aux vœux & aux prieres publiques.

(1394.)

On rend une ordonnance irrévocable, par laquelle tous les Juifs ſont bannis à perpétuité du royaume de France. Cet exil eſt le dernier dont on ait puni les uſures exceſſives qu'on leur reprochoit. Pluſieurs familles ſe retirerent à Metz,

qui étoit alors une ville impériale & libre ; quand elle a paſſé ſous la domination de nos Rois, les Juifs ont continué d'y être tolérés.

(1395.)

Vers ce tems-là, François de Mayrons ayant été exclus de toute prétention au bonnet de Docteur, à titre d'incapacité, voulut montrer le contraire, en ſoutenant une thèſe qui dura depuis cinq heures du matin, juſqu'à ſept du ſoir. Les autres bacheliers ſe piquerent de l'imiter : telle eſt l'origine de la thèſe appellée la Sorbonique.

(1398.)

L'Empereur Vinceſlas vint en France, pour conférer avec le Roi, ſur les moyens de finir le ſchiſme qui déſoloit depuis long-tems la Chrétienté. La Cour alla le recevoir à Reims : ſurpris d'abord de l'éclat des meubles précieux qui ornoient ſon appartement, il le fut bien davantage, lorſque Robert de Boiſſai lui dit, " Seigneur, puiſque, tout ceci vous plaît, le Roi mon maî-, tre vous le donne. Il vous prie d'a-, voir pour agréable, ce petit préſent,

„ & de lui faire l'honneur de dîner de-
„ main avec lui. „ L'Empereur ne put ſe rendre à l'invitation qu'il avoit acceptée, parce que, ſelon ſa coutume, il s'étoit enyvré dès le matin, de façon à ne pouvoir paroître de toute la journée. On remit la fête au jour ſuivant, & Vinceſlas, par un effort extraordinaire, ſe modéra aſſez, pour être en état de s'y rendre. Le repas fut d'une ſomptuoſité ſans exemple pour la Cour Impériale. " La vaiſſelle d'or & d'argent y cou-
„ roit, dit Froiſſart, à telle largeſſe,
„ comme ſi elle eût été de bois. „ Toute cette vaiſſelle, & tous les riches ameublemens de la ſale du banquet, furent donnés à l'Empereur & à ſes officiers. Ce préſent ſeul étoit eſtimé deux cens mille florins d'or.

(1399.)

Il y eut à Paris une ſi grande mortalité, que l'on y défendit le ſon des cloches, & même les convois pour les enterremens. Ce fléau avoit auſſi gagné les provinces. Philippe, Duc de Bourgogne, en mourut : il étoit le Seigneur le plus riche en fonds de terres qu'il y eût alors ; mais l'excès de ſa dépenſe l'avoit appauvri au point que la Du-

cheſſe, ſon épouſe, renonça à la communauté; ce qu'elle fit, ſelon la coutume de ce tems-là, " en décrochant „ ſa ceinture avec ſes clefs & ſa bour„ ſe, qu'elle mit ſur le cercueil de ſon „ mari. „

(1400.)

La Reine & le Duc d'Orléans profitoient de la maladie du Roi, pour diſpoſer à leur gré des revenus de la Couronne, & laiſſoient la famille Royale manquer du néceſſaire. Charles fit venir un jour la gouvernante de ſes enfans, qui lui avoua que ſouvent ils n'avoient ni de quoi vivre, ni de quoi s'habiller. Je ne ſuis pas mieux traité, répondit-il, en lui donnant, pour la vendre, une coupe d'or, dans laquelle il venoit de boire.

(1402.)

La confrérie de la paſſion, autoriſée de la protection du Souverain, forme le berceau de la ſcène Françoiſe, en élevant un théâtre dans la grande ſale de l'hôpital de la Trinité. Peu de tems après, une autre ſociété, ſous le nom d'ENFANS-SANS-SOUCI, fit dreſſer aux

Halles, un théatre ſur lequel ils repréſentoient des piéces qu'ils appelloient SOTISES. Les ſujets étoient pris des aventures les plus plaiſantes qui ſe paſſoient dans la ville. La confrérie de la Paſſion ne put ſe ſoutenir, qu'en adoptant cette troupe appellée la JOYEUSE INSTITUTION; & cette ſociété dura juſqu'au moment où l'on défendit les repréſentations des MYSTERES, en 1548.

(1405.)

Le Duc d'Orléans, frere du Roi, deſcendoit avec la Reine la montagne de Saint Germain; on ne pouvoit plus retenir les chevaux, & il couroit riſque d'être précipité dans la Seine, ſans un écuyer qui eut la préſence d'eſprit de couper les traits. Le Prince effrayé du danger auquel il venoit d'échapper, fait publier qu'il payera ſes dettes au plutôt. Huit cens créanciers ſe préſentent au jour indiqué. Le Duc avoit changé d'avis, & ſes officiers donnerent cette réponſe au lieu d'argent: „ Le Prince vous fait beaucoup d'hon„ neur de vous devoir, & vous aurez „ tout lieu d'être flattés qu'il daigne „ penſer à vous quelquefois „.

(1406.)

Simon de Gramaud, patriarche d'Alexandrie, rapporte cette anecdote dans un des plaidoyers qu'il prononça devant l'assemblée du clergé : " Il y avoit „ dans un monastere un religieux qui „ souhaitoit fort d'être abbé. Il affectoit „ pour cela une vie très-exemplaire. Il „ jeûnoit quatre fois la semaine, sans „ jamais y manquer. Il arriva donc qu'on „ le choisit pour gouverner l'abbaye ; „ dès ce moment-là il ne jeûna plus ; „ & comme on lui demandoit pour„ quoi il avoit si-tôt oublié cette louable „ coutume : C'est, répondit-il, que je „ faisois alors la vigile de la fête que „ je célébre maintenant „

[1408.]

Le Duc de Bourbon, surnommé le Bon, repondit à un délateur qui lui présentoit un mémoire contenant les fautes commises par plusieurs de ses officiers : "Avez-vous tenu regiſtre des „ services qu'ils m'ont rendus? „

(1411.)

Les divisions qui régnoient parmi les

grands, depuis pluſieurs années, éclaterent plus ouvertement ; & toute la France ſe trouva partagée en deux factions preſque également puiſſantes ; celle du Duc d'Orléans que l'on appelloit des ARMAGNACS, & celle du Duc de Bourgogne appellée des BOURGUIGNONS. La premiere portoit pour marque diſtinctive une croix blanche, à angles droits, & la ſeconde une croix rouge oblique, appellée de SAINT ANDRÉ. Ces deux factions mirent plus d'une fois le Royaume à deux doigts de ſa perte.

[1414.]

Au ſiége d'Arras, on vit, pour la premiere fois, l'uſage des arquebuſes ou des CANONS A MAINS, comme on les appelloit alors ; l'hiſtoire en parle dans ces termes : „ Les aſſiégés firent une „ continuelle décharge de groſſes balles „ de plomb, qu'ils tiroient avec des tu„ yaux de fer, par plus de deux cens „ ouvertures qu'ils avoient faites dans „ les murailles, & qui cauſerent la „ mort à beaucoup de gens. „

[1415.]

Henri V, Roi d'Angleterre, déclare

la guerre à la France, par une lettre dont le titre étoit, " Au ſéréniſſime „ Prince Charles, notre couſin, & ad- „ verſaire, de France, Henri, par la „ grace de Dieu, Roi d'Angleterre & „ de France. „ Les menaces que renfermoit cette lettre, eurent bientôt leur effet, par la malheureuſe bataille d'Azincourt, livrée & perdue, avec les mêmes circonſtances que celles de Créci, ſous Philippe de Valois; & de Poitiers, ſous le Roi Jean. Une armée fatiguée par une longue marche, demande le paſſage libre juſqu'à Calais, à condition de réparer le dommage cauſé par ſa deſcente en France; on la force d'accepter le combat, & elle défait les François trois fois ſupérieurs en nombre; leur tue dix mille hommes, & fait quatorze mille priſonniers.

Jean de Montaigu, Archevêque de Sens, fut tué en combattant avec une valeur incroyable. " Il portoit, dit un „ auteur contemporain, „ au lieu de mitre, un baſſinet; „ pour dalmatique, „ un haulbergeon; pour chaſuble, la „ piéce d'acier; & au lieu de croſſe, „ une hache. „

[1417.]

Louis Bois-Bourdon, grand-maître

d'hôtel de la Reine, ſoupçonné de quelques intrigues avec cette Princeſſe, fut arrêté & appliqué à la queſtion, où il avoua plus de choſes qu'on n'en vouloit apprendre. On le précipita dans la Seine, pendant la nuit, après l'avoir enfermé dans un ſac de cuir, ſur lequel on mit cette inſcription: LAISSEZ PASSER LA JUSTICE DU ROI. La Reine fut reléguée à Tours.

(1418.)

La Reine de France, exilée à Tours, s'étoit unie au Duc de Bourgogne, & revint avec lui dans Paris, où ſon entrée reſſembla à un triomphe. Le Duc affectoit des manieres populaires; & il ſouffrit que le bourreau vînt lui toucher dans la main, en qualité de capitaine d'une milice bourgeoiſe, compoſée de la plus vile populace, & toute dévouée à la faction Bourguignone.

(1419.)

La ville de Rouen, aſſiégée par les Anglois, ſe défendit juſqu'à la derniere extrémité, & treme mille perſonnes y moururent de faim. Le Roi d'Angleterre ne voulant recevoir les

aſſiégés qu'à diſcrétion, ils ſapperent cinq cens toiſes de leurs murailles, réſolus de mettre le feu aux quatre coins de la ville; de ſortir par la bréche, hommes, femmes & enfans, & de s'ouvrir un paſſage au milieu du camp des aſſiégeans : cette réſolution leur procura des conditions tolérables ; & la ville ſe rendit le treize Janvier, après ſept mois de ſiége.

[1420.]

La Reine vouloit perdre le Dauphin, ſon fils unique, pour ſe venger du conſentement qu'il avoit donné à ſon exil, & de la perte d'un tréſor qu'il lui avoit fait enlever. Sa haine lui inſpire l'affreux projet d'exclure de la couronne celui qui en étoit l'unique héritier légitime. On attaque les places qui tenoient pour ce jeune Prince; & on fait un traité à Troyes, le 21 Mai, avec Henri V, Roi d'Angleterre, par lequel on le reconnoît régent & héritier du Royaume de France. Afin d'autoriſer ce titre, on lui donne en mariage la Princeſſe Catherine, ſœur du Dauphin.

Le Dauphin en appella à Dieu & à ſon épée, de tout ce que la Cour venoit de régler au préjudice de ſes droits: il

prit le titre de Régent, & transféra à Poitiers le Parlement avec l'Univerſité de Paris. " Alors, dit Mézeray, preſ- „ que tout fut double dans le Royaume: „ il y avoit deux Rois, deux régens, „ deux conſeils, deux parlemens, deux „ Connétables, deux Chanceliers, „ deux amiraux, & ainſi de tous les „ grands officiers, ſans parler de la „ multitude des Maréchaux de France „ *; chaque parti en fit ſept ou huit. „

[1422.]

Le Dauphin étant à la Rochelle, tenoit conſeil dans une chambre de la maiſon qu'il occupoit: le plancher fondit tout-à-coup; mais la chaiſe où le Prince étoit aſſis, portoit entiérement ſur un gros mur, où il demeura ſeul;

* La dignité des maréchaux de France n'étoit encore qu'une commiſſion, & on n'en avoit que deux à la fois; il y en eut quatre ſous ce régne, ainſi que ſous celui de François I, à cauſe des grandes guerres que ces Princes eurent à ſoutenir. Dans la ſuite, le nombre n'en fut plus fixé; mais ils avoient chacun leur département. François I établit que cette dignité ſeroit donnée à vie; ce qui la rendit beaucoup plus honorable.

tous ceux qui l'accompagnoient, tomberent, furent bleſſés, & pluſieurs en moururent. Peu de jours après, il reçut la nouvelle de la mort du Roi ſon pere. Henri VI, encore au berceau, étoit reconnu Roi de France; & Charles VII, âgé de vingt ans, ſe trouvoit forcé d'entreprendre la conquête d'un Royaume qui ne pouvoit appartenir qu'à lui ſeul.

CHARLES VII, LE VICTORIEUX.

[1422.]

CHARLES VII, le jour même qu'il reçut la nouvelle de la mort du Roi ſon pere, prit le deuil *, en s'ha-

* Le deuil de nos Rois étoit alors « d'être habillé » tout en rouge, & manteau, robe, & chaperon... » Le ſervice fait, dit Monſtrelet, tout incontinent » le Roi ſe veſtit de pourpre, qui eſt la coutume » de France, pour ce que ſi-tôt que le Roi eſt » mort, ſon fils plus prochain, (l'héritier de ſa » couronne,) ſe veſt de pourpre, & ſe nomme » Roi; car le royaume n'eſt jamais ſans Roi.

Les Reines prenoient l'habit blanc; ce qui a fait donner aux veuves de nos Rois le nom de REINES BLANCHES. Anne de Bretagne eſt la premiere qui ait pris l'habit noir. (*Voyez ci-après ſous l'année* 1514.

Il ne ſeroit pas aiſé de prouver que le noir n'a pas toujours été la couleur qui marquoit le deuil parmi les François. C'étoit l'uſage des Grecs, dont les Romains l'ont emprunté; & il eſt au moins vraiſemblable que les Gaulois, qui avoient adopté toutes les coutumes de leurs vainqueurs ne s'en ſont pas écartés ſur ce point.

billant d'écarlate; le lendemain, dans la même chapelle où il venoit d'enten-

---

Il faut remonter juſqu'à la fin du douzieme ſiécle, pour appercevoir, dans noſtre hiſtoire, des veſtiges de cet uſage; &, plus de deux cens ans après on ne trouve encore que les grands ſeigneurs qui paruſſent avoir le droit de porter le deuil. On peut dire que les idées ne ſont point entiérement changées à cet égard, & que ſouvent bien des perſonnes ne prennent le deuil que parce qu'elles y trouvent une ſorte de diſtinction honorable.

Il n'y a pas bien long-tems qu'on ne prenoit le deuil que pour pere & mere, mari & femme; &, dans la plûpart de nos provinces, on le portoit, parmi le peuple, avec un ſimple crêpe noir au chapeau, ou avec des paremens & boutons noirs qu'on faiſoit mettre aux habits, de quelque couleur qu'ils fuſſent. Dans un état plus relevé, on ne prenoit que la veſte, les hauts-de-chauſſes & les bas noirs. Tous ces deuils étoient d'un an.

Aujourd'hui, telle eſt la durée des deuils;

Pere & mere, ſix mois.

Grand-pere & grand'-mere, quatre mois & demi.

Frere & ſœur, deux mois.

Oncle & tante, trois ſemaines.

Couſin germain, quinze jours.

Oncle à la mode de Bretagne, onze jours.

Couſin iſſu de germain, huit jours.

dre la meſſe, il fit élever une banniere aux armes de France; & tous les Sei-

---

Femme pour ſon mari, un an & ſix ſemaines.

Mari pour ſa femme, ſix mois.

Il n'y a d'exception que pour les parens dont on hérite. Par exemple, le deuil d'un frere n'eſt ordinairement que de deux mois; il eſt de ſix, quand on en hérite; il ſe porte comme celui de pere & de mere.

Les eccléſiaſtiques ne portoient jamais le deuil, & on ne le prenoit point pour eux; ils ont d'abord commencé par le porter pour pere & mere: on vient de mettre en queſtion s'il faut prendre le deuil pour les abbeſſes? & il ſemble qu'on ſe décide pour l'affirmative.

Autrefois porter le deuil, c'étoit être habillé de noir; & on s'en tenoit-là. Aujourd'hui l'étiquette des deuils eſt une ſcience; & c'eſt preſqu'un mérite, que d'en ſçavoir indiquer à propos toutes les variations.

Deuil de peres & de meres.

Il eſt de ſix mois; les trois premiers, pour les femmes, la laine en fleuret, papeline, ou raz de Saint-Maur; la garniture d'étamine avec effilé uni; les bas & les gants de ſoie noire, ſouliers & boucles bronzés.

En grand habit, on prend les bonnets d'étamine noire; les barbes plates, garnies d'effilé uni; la coëffe pendante; les mantilles & l'ajuſtement

gneurs, qui étoient préſens, crierent: VIVE LE ROI. Peu de tems après, il ſe

---

de même étoffe; & les manches de crêpe blanc, garnies d'éfilé uni, pendant les ſix premieres ſemaines.

Si c'eſt en robe, on porte les bonnets, les barbes, les manches & le fichu de crêpe blanc, garnis d'éfilé uni.

Au bout des ſix ſemaines, on quitte la coëffe, on prend les barbes friſées, & on peut mettre les pierres noires.

Les trois mois finis, on prend la ſoie noire pour ſix ſemaines; le pou-de-ſoie en hiver; le taffetas de Tours en été, avec les coëffures, manches, fichu de gaze brochée, garnis d'éfilé découpé, ſoit en grand habit, ſoit en robe; & on peut porter les diamans.

Les ſix dernieres ſemaines ſont de petit deuil. On porte le blanc uni, ou le noir & blanc, avec la gaze brochée, & les agrémens pareils.

Les hommes portent l'habit de drap ſans boutons; les grandes pleureuſes pendant les trois premieres ſemaines, & les petites ſeulement pendant les trois ſuivantes; manchettes & cravatte de batiſte, à ourlet plat: ſouliers bronzés, bas de laine, épée & boucles noires; l'épée garnie de crêpe.

Enſuite, pendant ſix ſemaines, on prend l'habit de drap avec les boutons; manchettes de batiſte garnies d'éfilé uni; bas de ſoie noirs; ſouliers de peau de chêvre; crêpe à l'épée; boucles noires.

fit couronner à Poitiers, ſans grand appareil ; & ſes ennemis, avec leurs par-

---

Pendant ſix autres ſemaines, l'habit de drap avec les boutons ; manchettes de mouſſeline garnies d'éfilé uni ; bas de ſoie noirs, boucles & épée d'argent ; un ruban noir à l'épée.

Enfin, pendant les ſix dernieres ſemaines, l'habit de ſoie, veſte noire & blanche ; manchettes d'entoilage, garnies d'éfilé découpé, ou de mouſſeline brodée garnie d'éfilé ; plumet au chapeau ; bas blancs ; épée & boucles d'argent ; nœud d'épée noir & blanc ; talons rouges.

Carroſſe & harnois noirs, pendant quatre mois & demi ; guides & cocardes blanches, pendant les ſix dernieres ſemaines.

Grands-peres & grand'-meres.

L'étiquette eſt la même ; mais le deuil n'eſt que de quatre mois & demi ; ſix ſemaines en laine, ſix en ſoie, & ſix en petit deuil.

Freres & ſœurs.

La laine, pendant un mois ; quinze jours, la ſoie ; quinze autres jours, le petit deuil.

Oncles & tantes.

Le deuil eſt de trois ſemaines, & peut ſe porter en ſoie ; quinze jours avec éfilé ; ſept jours avec gaze brochée, ou blonde.

Couſins-germains.

Quinze jours ; huit avec éfilé ; ſept avec gaze brochée, ou blonde.

tiſans, ne l'appelloient que LE PETIT ROI DE BOURGES.

Oncles à la mode de Bretagne.

Onze jours; ſix en noir, cinq en blanc.

Couſins iſſus de germain.

Huit jours; cinq en noir, trois en blanc.

Maris.

Le deuil eſt d'un an & ſix ſemaines. Pendant les ſix premiers mois, les veuves portent le raz de Saint-Maur de laine; la robe à grande queue, retroussée par une ganſe attachée au jupon ſur le côté, & qu'on fait reſſortir par la poche; les plis de la robe arrêtés autour de la taille; les deux devants joints par des agraffes, ou des rubans; point de compere; les manches en pagode.

La coëffure de batiſte à grand ourlet; les manches plattes, à un rang & grand ourlet; le fichu de batiſte, auſſi à grand ourlet; une ceinture de crêpe noir agrafée par-devant, les deux bouts pendans juſqu'au bas de la robe.

Une écharpe à l'antique, de crêpe, pliſſée par-derriere; la grande coëffe, auſſi de crêpe noir; les gants, les ſouliers & les boucles bronzés; le manchon revêtu de raz de Saint-Maur, ſans garniture, ou l'éventail de crêpe.

Les ſix autres mois, la ſoie noire; les manches & garniture de crêpe blanc, & les pierres noires, ſi l'on veut.

(1423.)

Charles VII étoit réduit à de telles

Pendant les ſix dernieres ſemaines, le noir & le blanc ſeulement, & non pas le blanc uni. La coëffure & les manches de gaze brochée; les agrémens, ou tout noirs, ou tout blancs.

Les anti-chambres doivent être tendues de noir; la chambre à coucher & le cabinet, de gris, pendant un an; les glaces cachées pendant ſix mois.

Les veuves ne peuvent point paroître à la cour, qu'au bout des ſix premiers mois; les hommes peuvent y paroître, dès les premiers jours de leur deuil.

Femmes.

Le deuil eſt de ſix mois, & ſe porte ſuivant l'étiquette détaillée ci-deſſus, à l'article *Pere & mere.*

Deuils de Cour.

Tous les deuils où l'on drape, ſe partagent en trois tems; la laine, la ſoie & les pierres noires; le petit deuil & les diamans.

Dans ceux où l'on ne drape point, les femmes portent les diamans, & les hommes, l'épée & les boucles d'argent.

Quand les deuils ſont en jours pairs, on prend le noir pendant la premiere moitié; & le blanc, ou le petit deuil, pendant la ſeconde. Quand ils ſont en jours impairs, la plus forte moitié ſe porte en noir: par exemple, ſi le deuil eſt de quinze jours, on prend le noir huit jours; & le blanc, les ſept jours ſuivans.

extrémités, qu'il s'enfermoit dans ſon appartement, pour y prendre ſes repas, afin que l'on ne vît point la mauvaiſe chere qu'il faiſoit. Saintrailles & la Hire le trouverent un jour à table avec la Reine; tout le dîner conſiſtoit en deux poulets, & une queue de mouton. Charles n'avoit pas même aſſez d'argent pour fournir à une dépenſe ſi modeſte: la Reine, Marie d'Anjou, y ſuppléoit, en vendant ſes bagues, ſes bijoux, ſa vaiſſelle, & juſqu'à l'argenterie de ſa chapelle; encore y trouvoit-elle le moyen de faire des préſens à ceux qu'il falloit retenir ou attirer dans le parti du Roi. La prudence & la fermeté de cette Princeſſe ne furent pas d'un moindre ſecours, ſoit pour animer les capitaines & relever le courage des troupes, ſoit pour découvrir & déconcerter les projets des ennemis, ou donner des conſeils, & propoſer des reſſources qui furent ſouvent d'une grande utilité.

[1427.]

Le Comte de Dunois marchoit au ſecours de Montargis, & ſe propoſant de faire deux attaques au camp des

Anglois, il avoit confié la premiere à Etienne de Vignoles, dit la Hire. Ce chevalier rencontre un prêtre, & lui demande l'abſolution: le prêtre lui dit de ſe confeſſer d'abord. La Hire répond qu'il n'en a pas le tems; qu'il eſt trop preſſé de tomber ſur l'Anglois; qu'au reſte, il a fait tout ce que les gens de guerre ont coutume de faire: " Sur „ quoi le chapelain lui bailla l'abſolu- „ tion telle quelle. „ La Hire ſe met à genoux, & fait cette priere: „ Dieu, „ je te prie, que tu faſſes aujourd'hui „ pour la Hire, autant que tu voudrois „ que la Hire fît pour toi, s'il étoit „ Dieu, & que tu fuſſes la Hire. „ La défaite entiere des Anglois, la levée du ſiége de Montargis, où l'on eſpéroit à peine de faire entrer un convoi, fut l'époque de la ſupériorité que les armes du Roi reprirent ſur les Anglois.

Ce même la Hire étoit venu, quelque tems avant cette expédition, rendre compte au Roi d'une affaire importante; le Roi occupé d'une fête qu'il vouloit donner, lui en fit voir les apprêts, & lui demanda ſon avis; " Je „ penſe, dit la Hire, que l'on ne ſçau- „ roit perdre ſon Royaume plus gaie- „ ment. „

[1428.]

[1428.]

* Les Anglois entreprennent de ruiner le parti de Charles VII, & commencent par le ſiége d'Orléans. Une jeune payſanne, appellée Jeanne d'Arc, âgée de dix-neuf ans, native de Domremi, près Vaucouleurs ſur la Meuſe, va trouver le Seigneur de Baudricourt, Gouverneur de Vaucouleurs, & lui dit: „ Capitaine meſſire, ſçahez que Dieu, „ depuis aucun tems en çà, m'a plu„ ſieurs fois fait à ſavoir & commandé

* En 1429, on vit la fin du grand ſchiſme d'Occident qui avoit déſolé la Chrétienneté pendant plus de cinquante ans. La france montra le zèle le plus vif & le plus conſtant à propoſer, à faire valoir & adopter les moyens qu'elle jugeoit propres à terminer les maux qui affligeoient l'égliſe. Les aſſemblées multipliées de ſes évêques; les écrits nombreux & ſçavans de ſon univerſité; les travaux des grands hommes de tous les ordres, qu'elle avoit dans ſon ſein; la tenue des conciles qu'elle procurera; la ſouſtraction d'obédience; la réunion des monarques, des princes & des cardinaux; tout fut employé; tout parut inutile juſqu'au moment où le cardinal de Foix eut la gloire de conſommer cette grande affaire, & de rendre à l'égliſe les ſervices les plus importans.

„ que j'allaſſe devant le gentil Dauphin, „ qui doit être & eſt vrai Roi de France, „ & qu'il me baillât des gens-d'armes, „ & que je leverois le ſiége d'Orléans, „ & le menerois ſacrer à Reims. „ Baudricourt prend toutes les meſures que la prudence inſpire en pareil cas, &, après biens des délais, ſe croit obligé d'envoyer au Roi cette jeune héroïne, ſi connue ſous le nom de LA PUCELLE D'ORLEANS.

(1429.)

* Après un mûr examen, le Roi &

* En examinant le phénomene que l'hiſtoire préſente dans la perſonne de Jeanne d'Arc, la critique, même la plus ſévere, ſe trouve au moins diſpenſée de vérifier les faits. Tous les hiſtoriens en parlent; tous les monumens en font foi; & il n'eſt plus poſſible à un eſprit droit & judicieux de les révoquer en doute. Il reſte à découvrir ſi tant de choſes merveilleuſes furent l'effet d'une inſpiration du ciel ou de la magie; d'une adroite politique, ou de l'illuſion. C'eſt à quoi ſe ſont attachés pluſieurs écrivains célebres, en parlant d'une fille de dix-ſept à dix-huit ans, née de parens pauvres, élevée à la campagne, appliquée dès ſon enfance à de petits ſoins domeſtiques, & que l'on vit paſſer tout-à-coup dans une armée;

ſon conſeil confient à Jeanne d'Arc la conduite d'un convoi conſidérable que l'on ſe propoſoit de faire entrer dans

---

y partager les fonctions & l'autorité des chefs; ranimer les eſpérances de ſon Roi, & le faire ſacrer ſolemnellement; inſpirer la confiance aux troupes; ſoutenir ou modérer leur ardeur; aſſurer, par ſon intelligence, le ſuccès de pluſieurs expéditions périlleuſes; déconcerter enfin les projets d'un ennemi puiſſant, que des victoires multipliées rendoient redoutable & preſque invincible.

Sans entrer ici dans une diſcuſſion qui ſeroit trop étrangere au plan de ce recueil, il ſuffira d'indiquer les ſources où l'on peut puiſer des autorités, des faits & des preuves propres à combattre un ſiſtême qui n'eſt fondé que ſur des conjectures.

Rapin-Thoyras dit dans ſon Hiſtoire d'Angleterre, tom. iv, pag. 156: « Il faut conſidérer » que nous n'avons qu'un ſeul auteur contempo» rain qui nous ait fait connoître la Pucelle.... » Monſtrelet eſt l'auteur dont je veux parler. »

Le ſeul recueil de M. Godefroy offre cinq hiſtoriens François, contemporains, & qui avoient vu la Pucelle. Jean & Alain Chartier, le Herraut Berri, un hiſtorien anonyme, & Gui-Pape, ſçavant magiſtrat du parlement de Grenoble. Monſtrelet, Flamand, pourroit ſuffire contre ce ſentiment que Rapin-Thoyras s'efforce en vain d'établir: « » Politique & illuſion; ce fut l'ame de toutes ces » grandes aventures. »

Orléans. Le ſuccès répond a ſes promeſſes, & ſurpaſſe les eſpérances qu'elle avoit pu donner. Elle ſe diſtingue dans toutes les ſorties que l'on fait ſur les aſſiégeans; la ville d'Orléans eſt délivrée, & les Anglois n'éprouvent plus que des pertes. Quoique le Comte de Dunois & tous les autres capitaines ſe fuſſent ſignalés à la défenſe de la place, toute la gloire en demeura à Jeanne d'Arc, qui reçut alors le glorieux titre de PUCELLE D'ORLEANS. Dans la ſuite, on établit une fête qui ſe célébre encore tous les ans, le huit de Mai, jour de la délivrance de la ville: on y prononce l'éloge de la Pucelle, dont le ſouvenir

---

On peut ajouter à ces écrivains le chancelier Gerſon, ou le Flamand Henri Gorickeim, à qui les critiques attribuent cette eſpece d'apologie de la Pucelle d'Orléans; un Allemand, auteur anonyme d'un livre intitulé, DE LA SIBILLE DE FRANCE; Jean Nider, auſſi Allemand; S. Antonin; le pape Pie II, ou ſon ſecrétaire, Jean Gobelin; Martin Franc; pluſieurs autres écrivains contemporains; & un grand nombre d'autres anciens, ſoit François, ſoit étrangers, dont les ſentimens ne ſont point douteux ſur la protection particuliere que le ciel accorda viſiblement à la France en cette occaſion.

eſt toujours auſſi cher aux François, qu'il eſt odieux au peuple qu'elle a vaincu.

[1429.]

Après la levée du ſiége d'Orléans, le connétable de Richemont ſe rendit à l'armée, malgré le Roi; & la Pucelle oſa propoſer de l'attaquer, pour le forcer d'obéir aux ordres du Prince. Le Connétable en fut informé, & lui dit, en arrivant au camp : " Jeanne, on m'a „ dit que vous me vouliez combattre: „ je ne ſçais ſi vous êtes de par Dieu, „ ou non: ſi vous êtes de par Dieu, je „ ne vous crains rien; car Dieu ſçait „ mon bon vouloir: ſi vous êtes de par „ le Diable, je vous crains encore „ moins. „ Cependant il la traita avec plus d'égards, dès qu'il la connut, & ſe recommanda même à elle pour rentrer dans les bonnes graces du Roi.

[1429.]

La Pucelle avoit annoncé d'abord, que ſa miſſion ſe bornoit à deux choſes: la délivrance d'Orléans, & le ſacre du Roi à Reims. Elle ſe ſervit de l'aſcendant qu'elle avoit ſur les eſprits, pour remplir au plutôt le ſecond objet, quoi-

que la ville de Reims & tout le pays, depuis Chinon, où étoit le Roi, fût au pouvoir des Anglois. On ſe met en marche avec une armée de douze mille hommes. Les villes qui ſe trouvent ſur le paſſage, ſe rendent ; Reims ouvre ſes portes, & le Roi y eſt ſacré le dix-ſept de Juillet. Auſſi-tôt après la cérémonie, la Pucelle ſe jette aux genoux du Roi qu'elle tient embraſſés ; & fondant en larmes, elle lui dit : " Enfin, „ gentil Roi, or eſt exécuté le plaiſir de „ Dieu, qui vouloit que vous vinſſiez „ à Reims recevoir votre digne ſacre, „ en montrant que vous êtes vrai Roi, „ & celui auquel le Royaume doit ap„ partenir. „ Le Roi lui marqua ſa reconnoiſſance ; & , par lettres-patentes du 16 Janvier 1430, il l'ennoblit avec ſon pere, ſes trois freres, & toute ſa poſtérité, tant en ligne maſculine que féminine. Ce dernier point fut changé en 1614, & les femmes de cette maiſon n'ennobliſſent plus leur poſtérité. Le Roi changea leur nom d'ARC en celui de LYS, & leur donna pour armes un écu d'azur à deux fleurs-de-lys d'or & une épée d'argent, la pointe en haut, feruë en une couronne d'or. La Pucelle vouloit ſe retirer ; mais elle ſe laiſſa gagner par les louanges & les prieres

de l'armée, & n'éprouva plus que des malheurs.

[1431.]

La Pucelle d'Orléans fut priſe, en 1430, dans une ſortie qu'elle faiſoit pour la défenſe de Compiegne. Les Anglois prétendoient détruire l'idée qu'elle avoit donnée d'une protection particuliere de Dieu ſur Charles VII; & loin de la traiter en priſonniere de guerre, comme on le devoit, elle fut „ condamnée comme viſionnaire, im„ pie, magicienne „ & brûlée vive, le 14 Juin, à Rouen dans le Vieux-Marché. A la nouvelle de ſa priſe, on avoit chanté le *Te Deum* à Paris. La mémoire de cette héroïne fut pleinement rétablie, en 1456. On lui érigea une ſtatue qui ſubſiſte encore à Rouen, dans le Marché-aux-Veaux, & une autre à Orléans, qui avoit été le premier théatre de ſa gloire.

[1431.]

Avant l'exécution de la Pucelle d'Orléans, Nicolas Midi, maître en théologie, lui prononça un long & ennuyeux ſermon, rempli d'horreurs contre elle, & d'injures groſſieres contre le Roi

Charles. Elle eut le courage d'entendre en ſilence tout ce qui la regardoit perſonnellement ; mais quand on en vint au Roi, elle interrompit vivement le prédicateur, & lui dit : " Révérence „ gardée, je vous oſe bien dire & jurer „ ſur peine de ma vie, que mon Roi eſt „ le plus noble Chrétien de tous les „ Chrétiens, & qui aime mieux la foi „ & l'Egliſe, & n'eſt point tel que vous „ dites. „

Un Dominicain nommé Pierre Boſquier, oſa blâmer publiquement toute la procédure, & faire l'éloge de la Pucelle. On l'obligea de ſe rétracter ; & de plus, on le condamna à une priſon & à un jeûne de ſix mois au pain & à l'eau.

(1431.)

Les Anglois s'imaginerent ranimer leur parti, en faiſant couronner & ſacrer le jeune Roi, Henri VI. La cérémonie ſe fit à Paris, le 17 Décembre, dans l'Egliſe de Notre-Dame. On donna enſuite un grand dîner ; une troupe d'artiſans s'empara des tables deſtinées au Parlement, à l'Univerſité, au Prévôt des marchands, aux Echevins : la fête ſe paſſa avec beaucoup de déſor-

dre : & les ſuites n'en furent pas heureuſes pour le parti Anglois.

[1437.]

Charles VII ſe diſpoſoit à faire ſon entrée dans Paris, qui avoit été pris ſur les Anglois, l'année précédente ; & voulant mériter, par une action d'éclat, les honneurs qu'on ſe préparoit à lui rendre, il forme le ſiége de Montereau-Faut-Yonne. Malgré la vigoureuſe défenſe des aſſiégés, on livre un aſſaut général : le Roi paſſe le foſſé, où il trouve de l'eau juſqu'à la ceinture, fait appliquer ſon échelle à la muraille, y monte l'épée à la main, ſaute un des premiers ſur le rempart ; la ville eſt emportée. Il ſe rendit auſſi-tôt à Paris, où il n'avoit point paru depuis l'année 1418 ; & ſon entrée fut auſſi brillante qu'elle pouvoit l'être dans un ſiécle où le goût n'étoit pas fort délicat. Le peuple témoigna ſon amour & ſon zéle par une infinité de théatres élevés ſur la route que le Roi devoit tenir depuis la porte de Saint Denis juſqu'à Notre-Dame, & ſur leſquels on repréſentoit des myſteres de la religion. Le Roi fut accueilli d'abord par une maſcarade de Dévotion, qui figuroit ſous les noms des

ſept péchés mortels combattus par les trois vertus théologales, & les quatre vertus cardinales. A la porte de Saint-Denis, un enfant habillé en ange, parut deſcendre du ciel, tenant un écu d'azur à trois fleurs-de-lys d'or, & chanta ces vers :

Très-excellent roi & ſeigneur,
Les manans de votre cité
Vous reçoivent en tout honneur
Et en très-grande humilité.

(1440.)

On commence à mettre en uſage l'art de l'imprimerie. Le premier livre qui ſortit de la preſſe, fut une grande bible *in-folio* ; & les caracteres imitoient l'écriture, au point que l'on y étoit trompé. On n'imprimoit les feuilles que d'un côté, & les lettres tenoient enſemble, parce que les caracteres mobiles n'étant pas encore inventés, on gravoit ſur des planches l'ouvrage qu'il s'agiſſoit d'imprimer.

On conſerva long-tems l'uſage, établi d'abord, de ne chiffrer que le feuillet *recto*. Jean Guttemberg, gentilhomme de Straſbourg, Pierre Schoëffer, ſon gendre, & Jean Fauſte furent les premiers qui entreprirent d'imprimer des

ouvrages entiers. On ne commença à imprimer à Paris, qu'en 1470 *.

* L'art de l'imprimerie a fait en France les progrès les plus rapides. Avant l'année 1528, le célebre Robert Etienne travailloit aux éditions latines de l'Ecriture ſainte, tant du nouveau que de l'ancien Teſtament, dans leſquelles on étoit forcé d'admirer l'élégance & l'exactitude dont ce ſçavant imprimeur faiſoit profeſſion. Il n'avoit en vue que l'intérêt des lettres, la gloire de ſa patrie, l'immortalité, & n'épargnoit rien pour la perfection de ſon art. Malgré la médiocrité de ſa fortune, il entretenoit chez lui un grand nombre d'hommes de lettres de différentes nations, pour ſervir à ſon imprimerie. Il portoit l'exactitude, dans ſes travaux typographiques, juſqu'à expoſer ſes dernieres épreuves dans les places publiques, promettant une récompenſe à quiconque y trouveroit des fautes. C'eſt à ſes ſoins que nous devons, entr'autres ouvrages, deux belles éditions hébraïques de l'ancien Teſtament. Il eſt auſſi le premier qui diſtingua, par des chiffres, tous les verſets de la Bible, & qui fit ſentir le prix des tables alphabétiques.

Robert Etienne eut le malheur de tomber dans l'hérésie de Calvin. Il ſe retira à Genève, en 1548, où il publia une apologie pleine d'invectives contre la religion Catholique, & mourut, en 1559, âgé de cinquante-ſix ans. Par ſon teſtament, il laiſſoit tout ſon bien à celui de ſes enfans, qui reſteroit à Genève. C'étoit pour ſe venger de la France, ſa patrie.

(1440.)

Le Dauphin, qui fut dans la ſuite le Roi Louis XI, ſe retire en Dauphiné ; il avoit ſi peu d'argent, qu'il fut obligé d'emprunter cent écus de la ville de Romans (en Dauphiné.) Il en fit ſon billet, qui ſe trouve encore dans les archives de cette ville.

Jacques Hamelin, l'un de ſes domeſtiques, lui avoit auſſi prêté trois cens vingt livres ſeize ſols huit deniers.

(1444.)

Charles VII ſigne le premier traité qui ait été fait entre la France & les Suiſſes, & profite d'une tréve conclue avec l'Angleterre pour établir dans ſes armées une diſcipline dont il s'occupoit depuis long-tems. C'étoit de réduire ſes troupes à un nombre convenable, & de les tenir en garniſon, au lieu de les congédier dès qu'elles n'étoient plus néceſſaires. On rétablit le nom de COMPAGNIES D'ORDONNANCE ; & la gendarmerie françoiſe ne fut plus compoſée que de quinze compagnies de cent hommes d'armes. Chaque homme d'arme avoit avec lui cinq perſonnes ; & ſa paye fut réglée à trente francs par mois. Ces

quinze compagnies formoient un corps de neuf à dix mille hommes. Mais il ſe trouvoit conſidérablement augmenté pendant la guerre, par une foule de gentilshommes & de Seigneurs qui devoient conduire avec eux, en qualité de vaſſaux, un nombre de ſoldats fixé ſur la qualité des terres qu'ils tenoient en fiefs.

Le même réglement eut lieu à l'égard de l'infanterie : on ne conſerva que trois mille archers ; & ce nombre devoit être augmenté en tems de guerre, par la milice que chaque ville, bourg & village étoit obligé de fournir, & que l'on appelloit Compagnies des Francs-Archers, parce que ces ſoldats, retournant chez eux pendant la paix, étoient exemptés de tout ſubſide, & même de la taille qui devint alors perpétuelle *.

* La taille étoit originairement une eſpece de tribut que les ſujets payoient au roi, & les habitans aux ſeigneurs du lieu, & que le ſeigneur, ainſi que le roi, impoſoit en certaines néceſſités, plus ou moins, à ſa volonté ; d'où eſt venu le nom de Taille à volonté, qui eſt encore en uſage dans certaines provinces, par exemple, en Normandie. Le nom de Taille vient du ſymbole dont on ſe ſervoit pour lever le payement, & que conſervent

Telle fut l'origine de cette belle diſcipline qui s'eſt introduite dans nos armées, & qui en a fait ſouvent toute la force.

---

encore aujourd'hui pluſieurs marchands, ſur-tout les boulangers & les bouchers. C'étoit un bâton fendu en deux parties, dont l'une reſtoit au ſeigneur, & l'autre à l'habitant. En rapprochant ces deux parties, on connoiſſoit le nombre des ſommes payées ſur la totalité de l'impôt, au moyen des petites coupures qui s'y trouvoient, & qui s'appelloient en françois TAILLES. Cette impoſition, devenue perpétuelle, ne produiſoit chaque année au roi Charles VII, que la ſomme de dix-huit cent mille francs.

La fête des foux étoit plus en uſage que jamais, & trouvoit même encore un grand nombre de défenſeurs & de partiſans. C'étoit une manie, dont la licence franchiſſoit les obſtacles qu'on lui oppoſoit. Cette fête ſe célébroit le jour de la Circonciſion dans la plûpart des égliſes du royaume, & ſur-tout des cathédrales; & on en faiſoit les premiers eſſais le jour de la fête de S. Etienne.

Les clercs choiſiſſoient un d'entr'eux qu'ils nommoient LE SEIGNEUR DE LA FÊTE, & quelquefois l'ÉVÊQUE des FOUX. Ils le revêtoient d'habits pontificaux, alloient le prendre en proceſſion & le conduiſoient à l'égliſe. Ils le faiſoient officier, & lui ſervoient enſuite dans l'égliſe même un grand dîner, pendant lequel on chantoit, on danſoit, on

[1445.]

Mort de Marguerite d'Ecoſſe, fille de Jacques I, épouſe de Louis Dauphin :

s'enivroit, on ſe battoit, & quelquefois juſqu'à l'effuſion du ſang. Pendant l'office, le bas chœur étoit aſſis dans les hautes ſtalles; & à ces mots du *Magnificat* : *Depoſuit potentes de ſede*, &c. que l'on répétoit douze ou quinze fois, on applaudiſſoit avec un bruit effroyable, par alluſion à ce que LES PETITS OCCUPOIENT LA PLACE DES GRANDS. Après l'office, chacun ſe maſquoit, & l'on conduiſoit par la ville, comme en triomphe, le ſeigneur de la fête monté ſur un chariot. Des chanſons licentieuſes, des extravagances outrées, des farces indécentes amuſoient le peuple, & terminoient cette fête ſcandaleuſe, plus impie que burleſque, & qu'il étoit preſqu'impoſſible d'abolir. On peut en juger par les efforts que fit, en 1198, Eudes de Sulli, évêque de Paris, pour oppoſer une digue à cette licence effrénée, que l'on conjecture avoir ſuccédé aux maſcarades & aux ſuperſtitions profanes du premier jour de l'an parmi les payens. Le zéle & l'autorité de ce prélat, ſi reſpectable à tous égards, lui parurent inſuffiſans pour arrêter ce ſcandale : il eut recours au légat du pape, Pierre de Capouë, & lui fit donner un mandement adreſſé à l'évêque & au chapitre de l'égliſe de Paris, qui fut enſuite publié ſous l'autorité de l'évêque. On y voit avec

on l'appelloit Madame la Dauphine. Cette Princeſſe étoit à la fleur de ſon âge, & ſes auguſtes qualités lui méri-

---

combien de ménagemens & de précautions on ne fait qu'indiquer, pour ainſi dire, l'abus énorme que l'on ſe propoſoit d'abolir. « Autant que l'égliſe » de Paris mérite de recommandation par la préé- » minence de la ville capitale, où elle eſt placée, » & par la plénitude des lumieres qu'elle commu- » nique à toutes les parties de la terre; autant, » diſoit le légat, faut-il apporter de vigilance & » de maturité pour y établir la régle, & pour » empêcher que, ſous prétexte de coutume, il ne » s'y enracine des abus qui la défigurent. Puiſque » c'eſt d'elle qu'on prend le goût de la ſcience & » des bonnes lettres, il ne convient pas moins » qu'on y trouve auſſi le modele de la ſageſſe & » des bonnes mœurs.... Dans la réſolution où » nous ſommes de commencer une réforme néceſ- » ſaire, pour purifier le ſanctuaire divin de toute » corruption, & de tout péril de corruption, nous » déclarons qu'en vertu du pouvoir de notre léga- » tion, nous défendons très-expreſſément de rien » faire dans votre égliſe, particuliérement le jour » de la circonciſion, qui ne ſoit dans la décence de la » profeſſion cléricale, ou qui paroiſſe déroger au » reſpect que l'on doit à Dieu. Défendons en par- » ticulier, ſous peine d'anathême, de célébrer la » même ſolemnité avec les pratiques énormes qui » ont prévalu; & vous ordonnons à tous, par la

terent les regrets de toute la France. Un jour, en traverſant les appartemens du Louvre, elle apperçut Alain Chartier endormi. C'étoit l'homme de ſon tems le plus laid & le plus ſçavant; la Princeſſe s'en approche, lui donne un baiſer ſur la bouche, & dit en riant: " „ Je fais cet honneur à la bouche d'un

„ même auſterité, d'apporter ſur tout cela les cor-
„ rectifs & le bon ordre que la crainte du Seigneur
„ & le zèle de ſa gloire vous doivent inſpirer. „

L'évêque de Paris joignit au mandement du légat une ordonnance ſur la maniere de célébrer les fêtes de S. Etienne & de la circonciſion. Il y régloit toutes les parties de l'office divin, & leur donnoit une pompe capable d'occuper ſaintement les eſprits. Il augmenta à perpétuité les rétributions manuelles que l'on donnoit ces jours-là aux aſſiſtans mais à condition qu'elles ceſſeroient auſſi-tôt que les abus proſcrits commenceroient à reparoître. Pierre de Nemours, ſon ſucceſſeur, confirma cette ordonnance; mais la fête des fous ſe rétablit inſenſiblement; & l'on ne voyoit plus de différence, à cet égard, entre la capitale & les provinces, en 1444, tems où ces folies avoient repris leur premiere force, malgré les calamités publiques qui affligeoient la France; &, ce qui paroîtra peut-être plus ſurprenant encore, malgré la proximité de ce ſiécle à des tems plus éclairés.

„ homme ſi laid, par reſpect pour les „ oracles qui en ſont ſortis. „

[1450.]

Charles VII termine, dans l'eſpace d'un an, la conquête de la Normandie, & la réunit enfin pour toujours à la France.

(1451.)

La Guienne eſt ſoumiſe en quatre mois, & les Anglois ſont abſolument chaſſés de la France, où ils ne poſſéderent plus que la ville de Calais, dont ils s'étoient emparés en 1347, & qui ne leur fut enlevée qu'en 1558.

Toutes les anciennes pairies laïques ſe trouverent réunies à la couronne, la Normandie, la Bourgogne, la Guienne, la Champagne, & le comté de Toulouſe qui exiſtoient déjà avant le régne de Hugues Capet. Depuis celui de Philippe Auguſte, elles étoient ſucceſſivement rentrées dans le domaine Royal d'où elles étoient ſorties.

[1452.]

Le cardinal d'Eſtouteville fut nommé pour réformer l'univerſité de Paris. Les

Médecins, qui juſqu'alors avoient été clercs, & obligés de garder le célibat, lui repréſenterent ſi vivement les tentations auxquelles ils étoient ſans ceſſe expoſés, qu'ils obtinrent la liberté de ſe marier.

[1456.]

Le Dauphin avoit quitté la Cour depuis quinze ans; &, dans l'eſpérance de faire la loi, ou d'être puiſſamment ſecondé dans ſa révolte, il ſe retira auprès du Duc de Bourgogne qui lui fit cette belle réponſe: " Monſeigneur, „ mes ſoldats & mes finances ſont à „ votre ſervice, excepté contre Mon„ ſeigneur le Roi, votre pere; & pour „ ce qui eſt d'entreprendre de réformer „ ſon conſeil, cela ne convient ni à „ vous ni à moi. Je le connois ſi ſage „ & ſi prudent, que nous ne ſçaurions „ faire mieux que de nous en rapporter „ à lui. „

Charles VII diſoit, à l'occaſion de cette retraite: " Le Duc de Bourgogne „ ne connoît pas le Dauphin; il nourrit „ un renard, qui, dans la ſuite, man„ gera ſes poules. „ Et on diſoit du Roi: „ Après avoir été malheureux par ſon „ pere, il l'eſt encore par ſon fils. „

(1461)

Charles VII, toujours occupé des chagrins que lui cauſoit la déſobéiſſance du Dauphin, penſoit à le deshériter, & à faire reconnoître pour Roi, Charles ſon cadet. Au milieu de ces agitations, un homme de ſa Cour, qui lui étoit fort attaché, vint l'avertir d'un bruit qui ſe répandoit ſur un projet de l'empoiſonner. A cette nouvelle, le Roi tomba dans un accablement total, & s'opiniâtra, pendant huit jours, à ne prendre aucune nourriture. Il comprit enfin que c'étoit ſe procurer la mort qu'il craignoit. Mais il n'étoit plus tems; & la fiévre emporta, en peu de jours, „ la gloire des François, l'ornement & „ le reſtaurateur de la France.

Fin du Tome premier.

ANECDOTES

FRANÇOISES.

TOME SECOND.

ANECDOTES FRANÇOISES,

DEPUIS

L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE

JUSQU'AU RÈGNE DE LOUIS XV.

TOME SECOND.

SECONDE ÉDITION,
Corrigée & augmentée.

A PARIS,
Chez VINCENT, Imprimeur-Libraire,
rue Saint Severin.
M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

la mort de ſon pere, que de joie d'être roi. Il vint, ſans perdre de temps, recevoir l'onction royale à Reims; & ſon entrée dans Paris parut annoncer un prince qui venoit en faire la conquête. Il étoit accompagné du duc de Bourgogne, & ſuivi de treize à quatorze mille hommes. Loin de confirmer les anciens officiers, ſelon la coutume, il les changea preſque tous, ſe vengea de ceux dont il croyoit avoir eu lieu d'être mécontent, lorſqu'il n'étoit que dauphin; chargea le peuple d'impôts, & prit à tâche d'humilier les grands.

[1462.]

Le Roi déſiroit l'établiſſement de la gabelle dans les états du duc de Bourgogne. Le ſeigneur de Chimay vint à Paris, pour faire valoir les raiſons que l'on avoit de s'y oppoſer, & ne put venir à bout d'obtenir audience. Il prit le parti de ne point quitter la porte de l'appartement du Roi. Le monarque ſe trouvant

incurable. Le Roi accorda la grace & une ſomme d'argent à un franc archer condamné à être pendu, & qui, depuis long-temps, étoit attaqué de la pierre. Il ſe ſoumit volontiers à l'opération; on le guérit en peu de temps, & il vécut bien des années après.

ainſi forcé de le voir, lui dit, dans un premier moment d'impatience : " Quel „ homme eſt donc le duc de Bourgogne ? „ Eſt-il autre, ou d'autre métal, que „ ne ſont les autres princes & Seigneurs „ de mon royaume ?... Oui, ſire, ré- „ pondit Chimay, le duc de Bourgogne „ voirement eſt autre & d'autre métal „ que les autres princes de votre royau- „ me, ni des pays environs ; car il vous „ a gardé, porté & ſoutenu contre la vo- „ lonté du Roi Charles, votre pere, que „ Dieu abſolve, auquel il en déplaiſoit ; „ ce que d'autres princes n'euſſent voulu „ ni oſé faire. „ Louis XI. rentra auſſi-tôt dans ſon appartement, & il ne fut plus queſtion de cette affaire.

Le comte de Dunois demanda au ſeigneur de Chimay comment il avoit oſé parler avec tant de liberté : " Si j'euſſe été „ cinquante lieues loin, répondit-il, & „ que j'euſſe penſé que le roi m'eût voulu „ dire ce qu'il m'a dit de monſeigneur „ mon maître, je fuſſe retourné pour „ lui dire ce que je lui ai répondu. „

[1462.]

La France avoit donné un ſecours d'hommes & d'argent au roi d'Arragon, qui étoit en guerre avec celui de Caſtille. Les François & les Caſtillans ſe rencon-

trerent près d'Ixir, & ne purent ſe déterminer à en venir aux mains, à cauſe de l'étroite alliance qui avoit toujours été entre les deux nations.

[1463.]

Louis XI deſcendit un ſoir dans les cuiſines de ſon château du Plaiſſis-les Tours, & y trouva un enfant de quatorze à quinze ans, qui tournoit la broche. Le roi frappé de la figure de cet enfant, lui demanda : " D'où es-tu ? Quel eſt ton „ nom ? Combien gagnes-tu ici ?... Je „ ſuis de Berry, je m'appelle Étienne ; „ marmiton de mon métier ; & je gagne „ autant que le roi.... Que gagne le roi, „ lui dit Louis ?... Ses dépens, & moi „ les miens, " reprit Etienne. Cette réponſe plut au prince : il tira le marmiton des cuiſines, en fit ſon valet de chambre, & le combla de bienfaits.

[1463.

Une armée françoiſe s'avance ſur les terres du duc de Bretagne ; le premier reproche que le roi lui faiſoit, dans une eſpece de manifeſte ; c'etoit que, " dans „ le temps qu'il n'étoit encore que dau„ phin, le duc avoit refuſé de lui prêter „ quatre mille écus, „

[1463.]

Le roi de France fait ſon entrée dans Tournai : „ De deſſus la porte de la ville, „ deſcendit, par machine, un fille, la „ plus belle qui ſe trouva, laquelle, „ en ſaluant le roi, ouvrit ſa robe devant ſa poitrine où il y avoit un cœur „ bien fait, lequel cœur ſe fendit, & en „ ſortit une grande fleur-de-lys d'or, „ qu'elle préſenta au roi, de la part de la „ ville, en lui diſant : Sire, pucelle je „ ſuis, & auſſi l'eſt cette ville ; car oncques ne fut priſe ; & ne TOURNA contre „ les rois de France, ayant tous ceux „ de cette ville chacun une fleur-de-lys „ dans le cœur. „

[1463.]

Louis XI eut une conférence avec Henri, roi de Caſtille. Les François rirent beaucoup de la mauvaiſe mine, de l'habillement & des manieres de Henri ; & les Caſtillans furent choqués de voir le roi de France, vêtu d'un méchant habit, & portant un chapeau fort uſé, qui n'avoit, pour ornement, qu'une image de Notre-Dame faite de plomb. Les deux rois, inſtruits de tout ce qui s'étoit dit de part & d'autre à cette occaſion, crurent qu'ils ne devoient plus ſe regarder comme amis.

[1464.]

Pierre de Brezé, grand ſénéchal de Normandie, étant à la chaſſe avec le roi, & le voyant monté ſur un fort petit cheval : " Voilà, dit-il, un cheval, qui, „ malgré ſa taille, eſt un des plus forts „ qu'il y ait dans le royaume.... Pour- „ quoi donc, répond le roi ? C'eſt parce „ qu'il porte en même temps le roi & „ tout ſon conſeil. „ Brezé vouloit faire entendre au monarque, ce que tout le monde diſoit, qu'il ne prenoit conſeil de perſonne. Il diſoit lui-même que tout ſon conſeil étoit dans ſa tête.

[1465.]

Le duc de Berry, frere du roi, & âgé de ſeize ans, s'échappe de la cour, arrive en Bretagne ; & les princes du ſang, avec les grands du royaume, qui n'attendoient que cette action d'éclat pour exécuter leur projet de faire la guerre au roi, répandent des manifeſtes où ils invitoient la nobleſſe „ à prendre „ les armes pour parvenir au ſoulagement „ du pauvre peuple. „ Cette affectation de paroître ne chercher qu'une réforme ſalutaire, fit donner à cette guerre le nom de LIGUE DU BIEN PUBLIC.

Parmi les troupes que conduiſoit avec

lui le duc de calabre, fils de René, roi de Naples, on comptoit cinq cens Suiſſes à pied : „ C'eſt la premiere fois qu'on vit „ en France un corps de milice de cette „ nation guerriere. „

[1465.]

Avant la bataille de Montlhéry, où Louis XI eut un cheval tué ſous lui, & dont le ſuccès fut égal des deux côtés ; Brezé s'oppoſoit à l'avis du conſeil de guerre, qui étoit de marcher vers Paris & d'éviter le combat. Le roi lui demanda s'il s'étoit allié avec les princes : " Oui, „ Sire, répondit-il en riant ; ils ont „ mon ſeing ; mais ma perſonne vous „ demeurera.... Je mettrai le roi & le „ comte de Charolois, ſi près l'un „ de l'autre, dit-il en ſortant du conſeil, " que bien habile ſera qui pourra „ les démêler. „ Il avoit répondu dans une autre occaſion : " S'il y a bataille, „ je montrerai que je n'ai pas peur, & „ que je n'ai parlé que pour loyaument „ conſeiller le roi. „ Il fut tué, en combattant vaillamment, à la tête de l'avant-garde qu'il commandoit.

[1465.]

Après la bataille de Montlhéry, le jeune duc de Berry, voyant le grand

nombre de bleſſés qu'on tranſportoit à Etampes, en fut attendri, & dit publiquement : " J'aimerois mieux que les „ choſes n'euſſent jamais été commencées, „ que de voir déjà tant de maux venus „ pour moi & pour ma querelle. „ Le comte de Charolois, fils du duc de Bourgogne, & l'ame de cette guerre, dit à ſes confidens : " Avez-vous ouï „ parler cet homme ? Il ſe trouve ébahi „ pour ſept ou huit cents hommes qu'il „ voit bleſſés, qui ne lui ſont rien, ni „ qu'il ne connoît : il s'ébahiroit bientôt, „ ſi le cas le touchoit de quelque choſe, „ & ſeroit homme pour appointer bien „ légérement, & nous laiſſer dans la „ fange. „

[1465.]

L'armée des princes campoit à Charenton. On reçut avis que le roi devoit ſortir de Paris, & faire inſulter le camp des confédérés. Auſſi-tôt on envoie à la découverte quelques cavaliers qui ne tardent pas à revenir, aſſurant que l'armée étoit proche, & déjà rangée en bataille. Il faiſoit un brouillard fort épais. Les princes ſe diſpoſent à l'attaque ; les troupes prennent les armes, & le canon ne ceſſe point de tirer. On dépêche de nouveau les mêmes cavaliers. Ils trou-

vent l'armée, qu'ils avoient vue, dans la même poſition ; mais le brouillard commençant à ſe diſſiper, ils s'apperçoivent que cette armée prétendue n'étoit que des chardons aſſez hauts qu'ils avoient pris pour des lances. Ils retournent au camp, avouent leur mépriſe ; & les plaiſanteries qu'on leur fait, dédommagent de la fatigue cauſée par cette fauſſe allarme.

[1465.]

La guerre du bien public fut enfin terminée par un traité, qui ne tendoit qu'à envahir toute l'autorité royale. Le monarque répondit à ceux qui pouvoient lui demander quels motifs le déterminoient à y ſouſcrire ? " La jeuneſſe de „ mon frere de berry, la prudence de „ beau-couſin de Calabre, le ſens „ de beau frere de Bourbon, la malice „ du comte d'Armagnac, l'orgueil grand „ de beau-couſin de Bretagne, & la puiſ„ ſance invincible de beau-frere de Cha„ rolois. „

Le roi avoit dépoſé au parlement une proteſtation juridique dans laquelle il déclaroit " n'accepter une paix ſi déſa„ vantageuſe que contre ſon courage & „ volonté, par force & contrainte, & „ pour éviter les inconveniens, tant de

„ ſa perſonne que du royaume, qu'il „ voyoit en diſpoſition d'advenir. „

[1465.]

A l'occaſion des réjouiſſances publiques pour la paix, on donna, à l'hôtel de ville de Paris un feſtin magnifique; & les principaux bourgeois, avec leurs femmes, furent admis à la table du roi avec les princes & les ſeigneurs les plus diſtingués Le monarque aimoit ſur-tout à donner au peuple des marques de diſtinction & de familiarité. Il avoit tant de juſtes ſujets de ſe plaindre des grands de ſon royaume.

Tous les privileges accordés aux Pariſiens, furent confirmés; on en ajouta même de nouveaux, comme la récompenſe des ſervices qu'ils venoient de rendre à l'état, par le zele & la fidélité dont ils avoient donné tant de preuves pendant les derniers troubles.

[1465.]

Louis XI manquoit d'argent; & ne ſachant plus où en trouver, il fit de grands emprunts ſur les officiers, & deſtitua ceux qui refuſoient de lui prêter ce qu'il demandoit. Ce fut-là le commencement de la vénalité des charges. Ce prince augmenta les tailles de trois mil-

lions : ſon pere n'avoit jamais levé que dix-huit cens mille francs par an : il leva quatre millions ſept cens mille livres ; ce qui revient à vingt-trois millions de notre monnoie.

[1466.]

Un payſan de Bourgogne préſenta à Louis XI une rave d'une groſſeur extraordinaire, & en fut payé très-généreuſement. Il ne manqua point de conter ſa bonne fortune au ſeigneur du village. Celui-ci alla offrir au roi un très-beau cheval : " Tenez, lui dit ce prince : „ voici une rave des plus rares en ſon „ genre, auſſi bien que votre cheval ; „ je vous la donne ; & grand merci. „

[1466.]

Louis XI rencontra Milès d'Illiers, évêque de Chartres, monté ſur une mule richement enharnachée : „ Ce n'eſt point „ en cet équipage, lui dit-il, que marchoient les évêques du temps paſſé : „ ils ſe contentoient d'un âne ou d'une „ ânesſe qu'ils conduiſoient par le licol „ ... Cela eſt vrai, Sire, répondit l'évêque ; mais c'étoit du temps „ que les rois étoient bergers, & n'avoient qu'une houlette. „

[1467.]

Le duc de Bretagne fait une irruption en normandie, & ne trouve de réſiſtance que devant la ville de Saint-Lô. Une femme courageuſe, dont l'hiſtoire auroit dû nous conſerver le nom, ſe met à la tête des habitans; & les Bretons ſont honteuſement repouſſés. Quelques années après, Louis XI ſe trouvant à Saint-Lô, voulut voir cette héroïne, & lui donna vingt écus: " Ré- „ compenſe auſſi peu digne du prince „ que du ſervice. „ Deux années après, il fut plus libéral envers la blanchiſſeuſe du duc de Guienne. (*Voyez ci-après*, page 18.)

[1467.]

La reine de France, Charlotte de Savoye, eſt reçue dans Paris avec toute la pompe qu'il fut poſſible d'imaginer. On lui préſenta un cerf de confitures, qui portoit au col les armes de France & de Savoye. Les enfans de chœur de la Sainte Chapelle lui chanterent des " virelais, chanſons & ber- „ gerettes; „ on repréſentoit des myſteres ſur une infinité d'échafauds, dreſſés dans les rues où elle devoit paſſer; & le roi la conduiſit chez les ſeigneurs &

les magiſtrats, & même chez de ſimples bourgeois.

[1467.]

On fait le dénombrement de tous les habitans de Paris en état de porter les armes. Après les avoir partagés en brigades, le roi les paſſe en revue, & trouve quatre-vingt-mille hommes. Quelque temps après, le cardinal Jean de la Balue, évêque d'Evreux, fut chargé de recommencer cette revue. Chabannes, qui voyoit avec chagrin la faveur dont ce prélat jouiſſoit à la cour, demanda au roi la permiſſion d'aller à Evreux, pour y faire l'examen des eccléſiaſtiques, & leur donner les ordres. Le roi lui demandant ce qu'il entendoit par cette demande: " Hé quoi! Sire, reprend Chabannes: „ eſt-ce qu'il „ ne me convient pas autant d'ordonner des prêtres, qu'à l'évêque d'E„ vreux de faire la revue d'une armée? „ Cette plaiſanterie divertit la cour, & ne diminua rien de la faveur du cardinal.

[1468.]

Le Roi eſt retenu priſonnier à Péronne par le duc de Bourgogne, & forcé de ſigner un traité honteux; il s'étoit rendu

dans cette ville, après avoir reçu ce ſauf-conduit de la part du duc: " Monſeigneur, très-humblement en votre bonne grace je me recommande: Monſeigneur, ſe votre plaiſir eſt venir en cette ville de Péronne, pour nous entrevoir, je vous jure & promets par ma foi & ſur mon honneur, que vous y pouvez venir, demeurer & ſéjourner, & vous en retourner ſeurement ès lieux de Chauny & de Noyon à votre bon plaiſir, toutesfois qu'il vous plaira, franchement & quittement, ſans ce qu'aucun empêchement de ce faire ſoit donné à vous, ni nuls de vos gens par moi ne par autres, pour quelque cas qui ſoit ou puiſſe devenir. En témoin de ce, j'ai eſcrit & ſigné cette cédule de ma main, en la ville de Péronne, le huitieme jour d'Octobre, l'an mil quatre cens ſoixante-huit. Votre très-humble & très-obéiſſant ſubjet, CHARLES. "

[1468.]

Par un ordre du roi, on enleve aux Pariſiens tous les cerfs, les chevreuils, les daims, qu'ils nourriſſoient chez eux, par plaiſir, & ſur-tout les oiſeaux auxquels ils apprenoient à ſifler & à parler

tous les perroquets ſçavoient dire PÉRONNE, par alluſion à l'imprudence que Louis XI avoit eue de ſe rendre dans cette ville, pour conférer avec le duc de Bourgogne, & où il avoit couru tant de dangers. Les Pariſiens railloient ſur les fineſſes du prince qui s'étoient trouvées en défaut à Péronne; & le prince ſe vengeoit d'eux, en enlevant les inſtrumens de leurs plaiſanteries.

[1468.]

L'aſſemblée des états, tenue à Tours, termina ſes délibérations, en aſſurant le roi que rien ne ſeroit épargné pour contribuer à l'accompliſſement de ſes juſtes deſſeins, & qu'on y emploieroit, „ ſçavoir les gens d'égliſe, des prie- „ res & oraiſons, & biens de leur „ temporel; & la nobleſſe, ainſi que „ le peuple, de leurs corps & de leurs „ biens, juſqu'à la mort incluſivement. „

[1469.]

Louis XI inſtitue l'ordre de S. Michel: le nombre des chevaliers étoit fixé à trente ſix; la premiere promotion fut de quinze, parmi leſquels on trouve Jean & Louis de Bourbon; André & Louis de Laval, George de la Trémouille; Charles de Cruſſol; Louis d'Eſtou-

teville ; Antoine & Gilbert de Chabannes. Dans le ſerment que faiſoient les chevaliers, entroit la promeſſe de ſoutenir de tout leur pouvoir les droits & la dignité de la couronne de France, & l'autorité du roi envers & contre tous. Suivant les anciens ſtatuts, les chevaliers doivent être " gentilshommes „ de nom & d'armes, & ſans reproche. „ Le roi s'exprimoit ainſi dans le préambule de ces premiers ſtatuts : „ Pour „ la très-parfaite & ſinguliere amour „ qu'avons au noble état de chevalerie... „ à la gloire de Dieu & de la Vierge „ Marie, & à l'honneur & révérence „ de monſeigneur S. Michel, archange, premier chevalier, qui pour la „ querelle de Dieu, victorieuſement „ batailla contre le dragon, ancien ennemi de la nature humaine, & le trébucha du ciel : Nous, le premier jour „ d'Août 1469, la neuvieme année de „ notre régne, en notre château d'Amboiſe, avons créé & conſtitué un „ ordre de fraternité ou aimable compagnie, ſous le nom de Saint Michel. „

Cet ordre ne fut donné d'abord, qu'aux plus grands ſeigneurs de l'état ; & Louis XI ne remplit jamais le nombre de trente-ſix chevaliers, qu'il avoit

fixé. Dans la ſuite, on communiqua trop facilement ce titre d'honneur : de temps en temps, on y fit des réformes ; & Louis XIV donna, en 1661 & 1665, des déclarations très-préciſes & très-propres à maintenir la dignité de cet ordre, qui s'appelloit L'ORDRE DU ROI, de même que celui du S. Eſprit. Il réduiſit le nombre des chevaliers à cent, parmi leſquels il doit y avoir ſix magiſtrats de cours ſupérieures, & ſix eccléſiaſtiques prêtres, & conſtitués en dignités d'abbés, ou de charges principales dans les chapitres. Il eſt à remarquer que, dans ce nombre de cent chevaliers, on ne comprend point ceux de l'ordre du S. Eſprit. La veille du jour auquel ils doivent recevoir, ce que nous appellons LE CORDON BLEU ; il eſt d'uſage qu'on leur confere l'ordre de S. Michel. Le collier eſt d'or, ſemé de coquilles, avec une médaille de l'archange S. Michel pendante ſur la poitrine.

[1469.]

Le frere du roi, qui portoit alors le nom de Duc de Guienne, vint à la cour ; & le monarque, voulant témoigner la joie que lui procuroit cette marque de confiance, paya toute la dé-

penſe des officiers du prince, leur donna de riches préſens, ſans oublier même la blanchiſſeuſe qui eut cinquante écus. L'objet de ces libéralités étoit de s'attacher toutes les perſonnes de la maiſon du duc de Guienne.

Le roi ſembloit oublier ſon économie naturelle, quand il s'agiſſoit de ſe faire des créatures; & ſon choix n'étoit pas toujours bien délicat. Il ſuffiſoit de pouvoir ſervir ſa politique, pour le trouver libéral juſqu'à la prodigalité.

[1470.]

On traînoit en longueur la reſtitution de quelques priſes faites par les armateurs François ſur les Flamands. Le duc de Bourgogne écrivit en ces termes, à l'archevêque de Narbonne & au Bâtard de Bourbon, chefs de l'amirauté: " Archevêque, & vous, amiral, les navires que vous dites avoir été mis de par le roi encontre les Anglois, ont déjà exploité ſur la flotte de mes ſujets retournant en mes pays. Mais par S. George, ſi l'on n'y pourvoit, à l'aide de Dieu j'y pourvoirai, ſans vos congiés, ni vos raiſons, ni juſtices; car elles ſont trop volontaires & longues. CHARLES. "

On apprit auſſi-tôt que les marchandiſes des François étoient confiſquées dans la Flandre & dans la Bourgogne.

[1470.]

Les Génois offrent à Louis XI de ſe donner à lui; le monarque leur fait cette réponſe: " Vous vous donnez à „ moi, & moi je vous donne au dia„ ble. „ C'étoit leur faire entendre qu'il connoiſſoit l'inconſtance dont ils avoient donné trop de preuves, pour qu'il pût compter ſur leur fidélité.

[1470.]

Louis XI venoit de faire, dans la ville d'Avranche, la revue des gentilshommes de ſa maiſon, qu'on appelloit les Penſionnaires du Roi; les ayant trouvé fort mal équipés pour des gens de guerre, il ſe fit apporter des écritoires qu'il leur diſtribua en diſant: „ puiſque „ vous êtes ſi peu en état de me ſer„ vir de vos armes, ayez du moins de „ quoi me ſervir de la plume.„

[1471.]

Le roi marche en perſonne contre le duc de Bourgogne. Il apprend qu'au mépris de ſes ordres, le comte de Dammartin a paſſé la Somme avec ſa ca-

valerie. Après trois jours paſſés dans l'incertitude, il écrit cette lettre à l'amiral de Bourbon : „ Mon fils, je ne vis onc „ ſi haute folie que celle qu'a fait Dam„ martin, en faiſant paſſer la riviere „ aux gens qu'il a, ou mieux courir „ au grand déshonneur ou grand dom„ mage ; envoyez-y quelques gens pour „ ſavoir comment il s'y gouverne, & „ m'en faites ſçavoir des nouvelles, deux „ ou trois fois le jour ; car je ſuis en „ grand mal-aiſe, doutant que le grand „ maître n'ait fait du hardi Merdoux ; „ & ſi Dieu ne le ſauve & Notre-Dame, „ & ſa compagnie, qu'ils ne ſe per„ dent par leur défaut. „ Le comte répondit lui-même, que le défaut de fourrages & la néceſſité de raſer deux châteaux l'avoient contraint de paſſer la Somme : " Tout ce qui brille, n'eſt pas „ or „ diſoit-il, en parlant de l'armée du duc de Bourgogne, qu'il avoit eu la curioſité d'aller reconnoître, & qu'on prétendoit être effroyable par le grand nombre de troupes qui la compoſoient.

[1471.]

Le roi aimoit à plaiſanter avec l'évêque de Chartres, Milès d'Illiers ; il lui reprochoit un jour ſa paſſion pour les procès : „ Je veux les accommoder

„ tous, lui dit-il.... „ Ah! Sire, répon-
„ dit le prélat, je ſupplie Votre Majeſté
„ de m'en laiſſer au moins vingt ou
„ trente pour mes menus plaiſirs. „

[1471.]

Un aſtrologue prédit la mort d'une femme que le roi aimoit; & le hazard ayant juſtifié la prédiction, le prince fit venir l'aſtrologue: " Toi qui prévois
„ tout, lui dit-il: quand mourras-tu? ...
„ Trois jours avant Votre Majeſté: „ répondit cette homme, en ſoupçonnant que le roi lui tendoit un piege.

[1472.]

La ville de Beauvais, aſſiégée par le duc de Bourgogne, ſe défend avec une valeur preſqu'incroyable. Les hommes alloient être forcés dans un aſſaut général lorſque les femmes conduites par Jeanne Hachette, paroiſſent ſur la muraille, armées de pierres, de feux grégois & de plomb fondu. Elles repouſſent l'ennemi, & le forcent de lever le ſiége le jour ſuivant, qui étoit le dixieme de Juillet. Le roi, voulant donner à ces femmes généreuſes des preuves de ſa gratitude, ordonna que, toutes les années, on célébreroit une meſſe ſolemnelle, où il y auroit ſermon; qu'on

porteroit en proceſſion les reliques de ſainte Andreſine, & que les femmes y précéderoient les hommes, en marchant immédiatement après le clergé; qu'elles porteroient, ce jour-là, leurs habits de nôces; & que tout autant de fois qu'il leur plairoit, elles ſe pareroient comme elles voudroient, ſans que perſonne pût y trouver à redire. Le portrait de Jeanne Hachette fut placé dans l'hôtel de ville.

Le roi écrivit en ces termes au général des finances: " M. Dupleſſis, mon „ ami, je vous écris que j'ai fait vœu „ de ne manger point de chair, juſqu'à „ ce que le vœu que j'ai fait, d'envoyer „ douze cens écus pour deux cens „ marcs d'argent que j'ai ordonnés pour „ faire une ville de Beauvais, en re- „ membrance de ce que Dieu m'a „ donné cette ville, ſoit accompli; &, „ pour ce, je vous prie tant que je „ le puis, que vous faites incontinent „ délivrer par Briçonnet leſdits douze „ cens écus, & en faites faire une ville, „ & y envoyez un homme bien sûr; „ mais ſur-tout, qu'il n'y ait point de „ faute; car s'il y avoit difficulté, mon „ vœu ne ſeroit point accompli; &, „ vu que je ſuis ſi près du duc de Bre- „ tagne, je douterois que mes beſoignes „ ne s'en portaſſent ſi bien. „

Peu de temps après la levée du ſiege de Beauvais, le duc de Bourgogne conduiſoit un ambaſſadeur dans ſon arſenal, en lui diſant qu'il alloit lui montrer les clefs des principales villes du royaume; c'étoit ainſi qu'il appelloit communément ſon artillerie, qui étoit très-nombreuſe.

Le fou du duc furetoit, avec affectation, dans tous les coins de l'arſenal, & mit ſon maître dans le cas de lui demander ce qu'il cherchoit avec tant de ſoin: " Je cherche, dit-il, les clefs „ de la ville de Beauvais. „

[1473.]

Raoul de Lannoi, tout jeune encore, s'étoit fort diſtingué à un aſſaut; le roi le fait venir après l'action, & lui dit: „ Paſque Dieu, mon ami, (c'étoit ſon „ ſerment ordinaire,) „ vous êtes trop „ furieux en un combat; il faut vous „ enchaîner; car je ne vous veux point „ perdre, deſirant me ſervir de vous „ plus que d'une fois. „ En parlant ainſi, il lui paſſoit au col une chaîne d'or, qui qui valoit cinq cens écus: ce préſent fut ſuivi de pluſieurs autres qui ſervirent de récompenſe à une bravoure ſupérieure.

[1474.]

On trouve dans un réglement donné, cette année, à la gendarmerie Françoiſe : 1°. Chaque lance fournie, n'aura plus que ſix chevaux ; trois pour l'homme d'armes, ſon coutelier & ſon page ; deux pour deux archers, & un ſeul pour le valet & les équipages. 2°. Les gens d'armes ne pourront ſéjourner qu'un ſeul jour dans les villages qui ſe trouveront ſur leur route, & n'y prendront rien à crédit. 3°. Aucun marchand ne leur vendra des étoffes de ſoie ou de laine, au-deſſus de trente ſols pariſis l'aune, ſous peine de perdre la marchandiſe qu'ils auront avancée, & d'être condamnés à une amende.

[1474.]

Le roi fait une alliance perpétuelle avec les ſuiſſes, qui ne formoient alors que huit cantons. Ce premier traité a ſervi de baſe à tous ceux que la France a conclus depuis avec les Suiſſes ; en voici la ſubſtance :

„ Il y aura une alliance très-étroite „ & une parfaite intelligence entre très- „ Chrétien & ſéréniſſime ſeigneur & „ maître le roi de France, & les louables cantons.... Le roi leur fera payer,

„ tant

„ tant qu'il vivra, la ſomme de vingt mille
„ francs, chaque année, ſçavoir cinq
„ mille par chaque quartier; & de leur
„ côté, les cantons ſeront tenus de lui
„ fournir, à ſes dépens, tel nombre de
„ ſoldats armés qu'il leur ſemblera hon-
„ nête.... La paye de chaque ſoldat
„ ſera de quatre florins & demi du
„ Rhin par mois.... Les ſuiſſes, em-
„ ployés au ſervice de France, jouiront
„ de tous les privileges des régnicoles....
„ Si les cantons requéroient ſecours au
„ roi contre le duc de Bourgogne, &
„ que ſes propres guerres ne lui permiſ-
„ ſent pas d'envoyer des troupes, dès-
„ lors ledit ſeigneur roi ſera tenu de
„ délivrer à ſes alliés, dans la ville de
„ Lyon, tant & ſi longuement que
„ durera la guerre à main armée, la
„ ſomme de vingt mille florins du Rhin,
„ par quartier, ſans préjudice de la pen-
„ ſion annuelle de vingt mille francs....

[1474.]

Louis XI craignoit tant la mort, que, dans les prieres qu'il ordonnoit, il ne vouloit pas qu'on demandât à Dieu autre choſe pour lui, que la ſanté. Un jour qu'il accompliſſoit un vœu à S. Eutrope, le prêtre joignoit la ſanté de l'ame à celle du corps: „ N'en de-

„ mandez pas tant à la fois lui dit-
„ il ; il ne faut pas ſe rendre importun.
„ Contentez-vous de demander, par
„ les mérites de ce ſaint, la ſanté du
„ corps. „

[1474.]

Le terme de MAJESTÉ, en parlant ou en écrivant au roi, commence d'être en uſage ; celui d'alteſſe étoit uſité depuis le commencement du regne de S. Louis. On en trouve des preuves, en 1241. Le titre de ROI TRES-CHRÉTIEN, dont Louis XI ſe faiſoit un honneur particulier, eſt devenu un titre permanent dans ſes ſucceſſeurs.

[1475.]

Jean II de Monmorenci, voyant que la guerre alloit recommencer entre Louis XI & le duc de Bourgogne, fit ſommer à ſon de trompe ſes deux fils Jean de Nivelle, & Louis de Foſſeux, de quitter la Flandre où ils avoient des biens conſidérables, & de venir ſervir le roi. Ni l'un ni l'autre n'ayant comparu, il les traita de CHIENS & les deshérita ; de-là eſt venu ce proverbe populaire & très-commun dans la Flandre : " Il reſſemble au chien de Jean „ de Nivelle, il s'enfuit quand on l'appelle.

[1476.]

Louis XI forma, pour le dauphin ſon fils, un plan d'éducation tout contraire à celui que l'on avoit ſuivi pour lui-même, & borna la ſcience du latin à ſçavoir ces mots : *Qui neſcit diſſimulare, neſcit regnare* : " Celui qui „ ne ſçait point diſſimuler, ne ſçait „ point régner. „ Le jeune prince étoit d'une ſanté trop foible pour ſoutenir une étude qui demandoit quelque application ; & le roi craignoit d'éprouver lui-même les chagrins qu'il avoit cauſés à Charles VII, par ſes révoltes ; ce qui étoit d'un mauvais exemple pour ſon fils. C'eſt pourquoi il le tint toujours à Amboiſe, où il lui faiſoit mener une vie très-ſolitaire.

[1477.]

Louis XI, toujours curieux & impatient d'apprendre ce qui ſe paſſoit dans ſon royaume & dans les états voiſins, établit l'uſage des poſtes, qui étoit inconnu en France. Les couriers n'étoient chargés que des affaires du Roi, & couroient à ſes dépens : " Mais „ maintenant, dit Mézerai, ils portent auſſi les paquets des particuliers ; ſi bien que, par l'impatience

„ & la curioſité du François, il s'en „ eſt fait un avantage encore plus grand „ pour les coffres du prince, que pour „ la commodité publique. „

[1477.]

Le duc de Lorraine, venant jetter de l'eau bénite ſur le corps de Charles, duc de Bourgogne, tué à la bataille de Nanci, dit, en lui prenant la main: „ Biau couſin, vos ames ait Dieu; „ vous nous avez fait moult de maux „ & de douleurs. „ Il avoit inſpiré tant de terreur, qu'on ne pouvoit ſe perſuader qu'il fût mort, quoique ſon corps eût été expoſé, pendant ſix jours, aux regards du peuple. Les uns diſoient qu'il étoit allé en pélerinage à Jéruſalem, pour fléchir la colere divine. D'autres aſſuroient l'avoir vu courant le pays en habit d'hermite; tous annonçoient qu'il ne tarderoit pas à reparoître plus terrible que jamais. Cependant la nouvelle de ſa mort devint certaine; & Louis XI en eut une joie qu'on lui reprocha de n'avoir pas retenue avec aſſez de ſoin, lui qu'on accuſoit d'être ſi diſſimulé en d'autres occaſions. Il commença par travailler à réunir la Bourgogne à la couronne. Ce duché avoit été cédé, à titre d'a-

panage, par le roi Jean, à Philippe le Hardi ſon fils ; & les apanages ne pouvant être poſſédés que par des mâles, le duc de Bourgogne ne laiſſant après lui qu'une fille, le droit de Louis étoit inconteſtable.

[1477.]

Le roi avoit envoyé des troupes en Bourgogne, afin de réduire cette province par la force ; mais elle ſe ſoumit d'elle-même ; & les chefs de l'armée, ayant perdu cette occaſion de s'enrichir, demanderent une partie de l'argent & des proviſions qui ſe trouverent à Dijon, dans le château du duc ; ils reçurent cette réponſe : " Meſſieurs les „ comtes, je vous remercie de l'hon„ neur que vous me voulez faire de „ me mettre à butin avec vous. Je veux „ bien que vous ayez la moitié de l'ar„ gent, des reſtes que vous avez trou„ vés ; mais je vous ſupplie que le ſur„ plus vous me faſſiez mettre enſemble, „ & vous en aidez à faire réparer les „ places qui ſont ſur les frontieres des „ Allemands, & à les pourvoir de ce „ qui ſera néceſſaire, en façon que „ je ne perde rien ; & s'il ne vous „ ſert de rien, je vous prie envoyez„ le moi. Touchant les vins du duc

„ de Bourgogne, qui ſont en ſes cel-
„ liers, je ſuis content que vous les
„ ayez. Ecrit à Péronne, le 9 Février.
„ LOUIS. „

[1477.]

Le duc de Bretagne envoyoit, de tems en tems, faire ſa cour au roi, & l'aſſurer de ſa fidélité. Cette année, Louis XI fit mettre en priſon Chauvin, chancelier de Bretagne, qui étoit chargé de cette commiſſion. Douze jours après, le chancelier parut devant le prince, qui le renvoya avec vingt-deux lettres en original, par leſquelles il étoit démontré que le duc de Bretagne avoit des intelligences avec le roi d'Angleterre. " Monſieur le chancelier, lui dit „ Louis, je ſçais que vous ni vos com-
„ pagnons n'en ſçaviez rien, & que,
„ pour choſe du monde, vous n'euſſiez
„ voulu être d'un tel conſeil; biau
„ neveu n'a eu garde de vous y appel-
„ ler : il n'y a que ſon tréſorier &
„ ſon petit ſecretaire Gueguen, qui
„ conduiſent cette marchandiſe, &,
„ pour ce, vous voyez que je ne vous
„ ai pas fait arrêter à fauſſes enſeignes.
„ Retournez-vous en, vous & vos com-
„ pagnons, par-devers biau neveu de
„ Bretagne; portez-lui ſes lettres, &

„ lui dites que je ne veux plus qu'il „ envoie par-devers moi pour me cui- „ der eſtimer ſon ami, s'il ne ſe dé- „ fait de tous points de ce roi d'An- „ gleterre. „

Il ne paroiſſoit pas poſſible de ſçavoir comment Louis XI avoit pu ſe procurer ces lettres : il s'en trouvoit douze du duc de Bretagne & dix du roi d'Angleterre. Enfin le duc découvrit que ſon courier s'étoit laiſſé corrompre par un eſpion du roi, auquel il remettoit toutes les dépêches dont on le chargeoit ; que cet eſpion, après les avoir copiées, les gardoit, & en rendoit ſeulement les copies, mais ſi bien contrefaites, qu'on les prenoit pour les originaux qu'il envoyoit au roi ; ce prince donnoit cent écus pour chaque lettre.

[1477.]

Louis XI avoit deux armées dans l'Artois qu'il vouloit ſoumettre à ſon obéiſſance. Irrité de la levée du ſiege de Saint-Omer, & de la réſiſtance qu'il éprouvoit dans toute cette province, il envoie au comte de Dammartin quatre mille faucheurs, & lui recommande de leur abandonner quelques tonneaux de vin pour les encourager à détruire

toutes les moiſſons. Il ajoûtoit : " Faites „ ſi bien le dégât, qu'on n'y retour- „ ne plus ; car vous êtes auſſi-bien „ officier de la couronne comme je „ ſuis ; & ſi je ſuis roi, vous êtes „ grand-maître. „

[1478.]

Le capitaine Maraſin venoit rendre compte au roi de la priſe de Cambrai, qu'il avoit pillé. Il portoit au cou une très-belle chaîne d'or, que l'on diſoit avoir été faite des reliquaires pris dans les égliſes de Cambrai. Un jeune homme de la cour, nommé Briquebec, faiſoit des révérences à cette chaîne, alloit y porter la main ; le roi lui dit : " Bri- „ quebec gardez-vous de toucher à ce „ joyau ; il eſt ſacré. „

[1478.]

Louis XI fait une treve avec Maximilien, duc d'Autriche, qui avoit épouſé l'héritiere de Bourgogne. Le Queſnoi étoit une des villes qu'il falloit lui rendre. Le comte de Dammartin, qui y commandoit, écrivit au roi qu'il étoit bien le maître de la céder ; mais " il „ ne ſera jamais dit que Dammartin „ ait rendu une place à l'ennemi. „ Louis y envoya du Lude, avec ordre de

donner une décharge authentique au grand-maître, & de remettre enſuite la ville aux députés de Maximilien.

[1478.]

Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, avoit mérité d'être regardé comme le premier guerrier de ſon tems : Pierre de Rohan, maréchal de France, & ſon ami particulier, le pria, par lettres, de lui donner l'épée dont il ſe ſervoit dans les batailles ; Dammartin lui répondit : " Je veux garder les „ ſtatuts du défunt roi, à qui Dieu „ pardoint, qui ne vouloit point qu'on „ donnât à ſon ami, choſe qui piquât. „ Mais je l'envoie à Bajaumont qui „ vous la rendra. „

Il écrivoit à Bajaumont : " Vendez, „ pour ſix blancs, l'épée à un pauvre, „ pour en faire dire une meſſe en l'hon- „ neur de monſieur S. George ; vous „ la racheterez enſuite & la remettrez „ entre les mains du maréchal. „

[1478.]

Louis XI venoit de conclure un traité avec Ferdinand & Iſabelle, rois de Caſtille. Don Juan, roi d'Arragon, âgé de quatre-vingt-deux ans, pere de Ferdinand, écrivit à ſon fils : " Vous

„ connoiſſez bien peu le roi de France ;
„ dès qu'on entre en traité avec lui,
„ il faut ſe tenir pour vaincu : le ſeul
„ moyen de lui réſiſter, c'eſt de lui
„ faire face, & de ne jamais l'écou-
„ ter. „

[1478.]

Il s'agiſſoit de travailler à la paix, comme on en étoit convenu, en ſignant la treve avec Maximilien : le roi nomma d'abord pour ſes plénipotentiaires Saint-Romain & Hallei, l'un procureur, l'autre avocat-général au parlement de Paris. Ces deux magiſtrats commencerent par ſe rendre au greffe du parlement où ils déclarerent : " Que le roi
„ les ayant nommés pour aviſer à au-
„ cuns traités qu'on eſpéroit faire avec
„ le duc d'Autriche, à cauſe de ma-
„ demoiſelle de Bourgogne, ils partoient
„ ce même jour ; mais que, quelqu'ac-
„ commodement qu'ils puſſent faire,
„ ils proteſtoient de nullité de tout ce
„ qu'ils paſſeroient ou accorderoient
„ contraire ou préjudiciable aux droits,
„ du roi. „

Le monarque révoqua leur pouvoir, & nomma en leur place ſept plénipotentiaires auxquels il donna des inſtructions conformes à la politique dont

il faiſoit uſage dans tous ſes traités.

[1479.]

A la journée de Guinegatte, village voiſin de Térouanne, les François perdirent la bataille, parce qu'après un premier avantage très conſidérable, ils ne ſongerent plus qu'à piller le bagage & à faire des priſonniers, dont la rançon pouvoit les enrichir; le roi écrivit à Bloſſet de Saint-Pierre, grand ſénéchal: " M. le grand ſénéchal, je „ vous prie que remontriez à M. de „ Saint-André que je veux être ſervi „ à mon profit & non pas à l'avarice, „ tant que la guerre dure; & s'il ne „ veut faire par biau, faites-lui faire „ par force; & empoignez ſes priſon- „ niers, & les mettez au butin .... „ (Ils devoient être partagés également entre les officiers & les gendarmes.)

„ M. le grand ſénéchal je ſuis bien „ eſbahi que les capitaines & M. de „ Saint-André ni autres ne trouvent „ bon l'ordonnance que je fais .... „ C'eſt ce que je demande, afin qu'ils „ tuent une autre fois tout, & qu'ils „ ne prennent plus priſonniers, ni che- „ vaux, ni bagage; & jamais nous ne „ perdrons bataille. „

„ M. le grand ſénéchal, mon ami,

„ parlez à tous les capitaines à part, „ & faites que la choſe vienne, ainſi „ que je la demande, & incontinent „ que vous m'aurez fait ce ſervice, „ avertiſſez-m'en pour me faire grand „ plaiſir „

„ M le grand ſénéchal je vous tiens „ pour mon procureur là où vous êtes, „ & auſſi je ſerai le vôtre là où je ſerai „ ... Je vous prie, dites à M. de „ Saint-André, qu'il ne vous faſſe point „ du floquet ni du rétif; car c'eſt la „ premiere déſobéiſſance que j'aie „ jamais eue de capitaine: s'il fait ſem- „ blant de déſobéir, mettez-lui vous- „ même la main ſur la tête, & lui „ ôtez par force les priſonniers, & je „ vous jure que je lui ôterai bientôt la „ tête de deſſus les épaules; mais je „ crois que le traître ne déſobéira pas, „ car il n'a le pouvoir. „

[1479.]

Le roi demanda compte au maréchal Deſquerdes de l'argent qu'il lui avoit donné pendant la guerre; pour les dépenſes dont il l'avoit chargé.

Deſquerdes préſenta un mémoire fort détaillé dans lequel la dépenſe excédoit de beaucoup la recette. Louis ſe met à diſcuter quelques articles. Le maréchal

ſe leve en diſant : " Sire avec cet argent „ j'ai conquis les villes d'Arras, de „ Heſdin, de Boulogne ; rendez moi „ mes villes, & je vous rendrai votre „ argent.... Par la Paque-Dieu, répond „ le roi, il vaut mieux laiſſer le Mouſ- „ tier où il eſt. „ Et il ne fut plus queſtion de compte à rendre.

[1480.]

Louis XI écrivit au prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Salles, Pierre Cadouet, qui fut, peu de tems après, archevêque de Bourges, & le pria de demander à Dieu & à Notre-Dame de Salles, que la fievre quarte lui fût envoyée, parce qu'il avoit une maladie dont " les phyſiciens diſoient qu'il ne „ pouvoit guérir ſans avoir cette „ fievre. „

[1481.]

Le roi étoit ſujet à des vapeurs, qui lui faiſoient perdre tout ſentiment. On le crut mort, dans une attaque qu'il eut cette année. Revenu à lui-même, il ſe confeſſa à l'official de Tours, par l'entremiſe du ſeigneur de Comines qui rendoit au confeſſeur ce que le roi vouloit dire : " Autrement ne ſe fuſſent „ entendus, ajoute Comines ; mais il

„ n'avoit point grandes paroles à dire ;
„ car il s'étoit confeſſé peu de jours
„ auparavant, pour ce que quand les
„ rois de France veulent toucher les
„ malades des écrouelles, ils ſe confeſ-
„ ſent ; & lui n'y falloit jamais une fois
„ la ſemaine. „

Peu après cet accident, il alla prier, pendant ſept jours, au tombeau de S. Martin, & donnoit chaque jour trente & un écus d'or : c'étoit ſon offrande ordinaire, quand il viſitoit quelque égliſe. Le jour de l'Aſſomption de la Vierge, il donnoit trois fois autant d'écus d'or qu'il avoit d'années. Il ſeroit difficile de trouver un prince qui eût penſé autant que Louis XI, à faire prier Dieu pour lui après ſa mort, & qui aimât la vie auſſi paſſionnément.

[1482.]

Louis XI avoit eu une attaque d'apoplexie, & ſentoit les approches de la mort. Il eut recours aux proceſſions, aux prieres publiques & aux reliques, dont il fit venir un grand nombre de tous les lieux où il put en trouver, même de Conſtantinople. Il appella auprès de lui le ſaint homme de Calabre, (c'eſt ainſi qu'on appelloit alors en France, S. François de Paule,

fondateur des Minimes) Il ſe jettoit à ſes genoux, & le prioit d'employer en ſa faveur le crédit qu'il avoit auprès de Dieu.

Jacques Coctier, ſon médecin, fut celui qui profita davantage de ces craintes de la mort; il lui diſoit ſouvent : „ Je ſçais bien que vous me renvoyerez „ un beau matin, comme vous faites „ tant d'autres ; mais, (ajoutoit-il en „ jurant,) vous ne vivrez point huit „ jours après. „ Avec toutes ces menaces, il tira près de cent mille écus en cinq mois. Pour égayer ſon malade, il aſſembloit ſous les fenêtres du château les bergers qui danſoient au ſon de leurs inſtrumens champêtres; & pour ſuppléer au plaiſir de la chaſſe, on prenoit les plus gros rats, & on les faiſoit chaſſer par des chats dans les appartemens.

[1483.]

Louis XI voyant que ſa mort approchoit, fit venir LE ROI, ſon fils; c'eſt le titre qu'il donnoit alors au dauphin, en parlant de lui. Il donna des avis à ce jeune prince, qui lui preſcrivoient une conduite préciſément contraire à celle qu'il avoit tenue lui-même, & voulut que ces leçons fuſſent enrégiſtrées au parlement de Bourgogne & à la

chambre des comptes de Paris, comme un monument de ſon amour pour ſes peuples. Il mourut, après avoir ordonné qu'on l'enterrât dans l'égliſe de Notre-Dame de Cléri, qu'il appelloit communément MA BONNE NOTRE-DAME. Il eſt le troiſieme des rois de France depuis Hugues-Capet, qui n'ait point été enterré à S. Denis. Philippe I le fut à S. Benoît-ſur-Loire, & Louis le jeune, à l'abbaye des Barbeaux.

CHARLES VIII.

[1483.]

CHARLES VIII entroit dans ſa quatorzieme année, lorſqu'il monta ſur le trône : il n'y eut point de régent du royaume ; mais le jeune roi fut ſous la conduite d'Anne de France ſa ſœur, épouſe de Pierre de Bourbon, ſeigneur de Beaujeu. Cette princeſſe poſſédoit toutes les qualités propres à juſtifier le choix que Louis XI en avoit fait. Elle étoit digne de commander ; & le roi, ſon frere, après une éducation extrêmement négligée, ne montroit aucune ouverture pour les affaires ; ſa complexion très-foible, faiſoit même déjà penſer à ſon ſucceſſeur.

[1484.]

Le duc d'Orléans, peu ſatisfait de la part qu'il avoit dans le gouvernement, leve des troupes, & veut les introduire dans la ville d'Orléans. Les chefs des bourgeois lui répondent qu'il peut venir dans ſa ville, quand il lui plaira, qu'il ſera reçu avec tout le reſpect qui lui eſt dû, pourvu qu'il n'y

vienne qu'avec ſa cour & ſans troupes ; mais qu'ils ne lui abandonneront jamais leur ville pour en faire une place d'armes contre le roi, parce que ce ſeroit manquer à leur devoir, & à l'obéiſſance qu'ils ont jurée à ſa majeſté. Le duc d'Orléans ſe vit bien-tôt contraint de faire ſa paix avec le roi ; & la fidélité des Orléanois en fut la premiere cauſe.

[1486.]

Un licentié, nommé Pierre Douville ; faiſant la theſe, qu'on appelle AULIQUE, le roi vint honorer l'aſſemblée de ſa préſence ; il étoit accompagné de ſa cour, & d'un grand nombre d'évêques, d'abbés & de ſeigneurs. Auſſitôt que tout le monde fut placé dans la ſalle, " la faculté fit diſtribuer à „ chacun des aſſiſtans un bonnet de „ docteur ; afin qu'il y eût plus d'uni„ formité entre toutes les perſonnes de „ cette aſſemblée. „

La réputation des docteurs de Paris attiroit toujours à leurs exercices un grand nombre d'auditeurs, parmi leſquels on comptoit ſouvent les premieres perſonnes de l'état, & quelquefois même des princes ; tant on aimoit à entendre LES MAITRES EN DIVINITÉ, comme on parloit alors.

[1488.]

Le roi faiſoit la guerre au duc de Bretagne, qui ſoutenoit le duc d'Orléans dans ſa révolte. La veille de la bataille de Saint Aubin, le bruit ſe répandit dans l'armée des Bretons, que les François, qui étoient avec eux, devoient paſſer dans l'armée du roi, au moment où l'on en viendroit aux mains. Le duc d'Orléans calma ces allarmes, en promettant de combattre à pied. Il tint parole, & fut fait priſonnier avec le prince d'Orange, par Louis de la Trémouille, qui remporta ſur les Bretons une victoire complette.

Ces deux priſonniers étoient à table avec leur vainqueur, le ſoir même du jour de la bataille: deux PP. Cordeliers ſe préſentent à M. de la Trémouille, & diſent qu'ils ſe rendent à ſes ordres, pour confeſſer des priſonniers. Les princes croyoient déjà qu'on alloit leur couper la tête: le général les raſſure, en diſant que les Cordeliers ne venoient que pour confeſſer quelques particuliers, ſur leſquels il vouloit faire un exemple; & qu'à leur égard il ne feroit rien ſans un ordre exprès de la cour.

[1491.]

Charles VIII vouloit réunir à ſa couronne les états du duc de Bretagne, & réſolut d'en épouſer l'héritiere ; elle étoit déjà mariée, par procureur, avec Maximilien d'Autriche, roi des Romains ; & le roi avoit un engagement avec Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien ; elle étoit à la Cour de France, & portoit le nom de Madame la Dauphine, en attendant qu'elle fût en âge d'épouſer le roi. Maximilien eſſuya, dans cette occaſion, une double diſgrace ; il ſe vit enlever une épouſe & un état conſidérable, qu'il ſe ſeroit conſervé, en conſommant ſon mariage ; & on lui renvoya ſa fille, qu'il croyoit voir bientôt monter ſur le premier trône du monde.

Suivant pluſieurs hiſtoriens, voici comment le roi de France fit réuſſir le projet de ſon mariage. Le duc d'Orléans avoit été un des amants de la ducheſſe de Bretagne, & conſervoit beaucoup d'aſcendant ſur ſon eſprit. Il étoit enfermé dans la groſſe tour de Bourges, depuis trois ans qu'il avoit été fait priſonnier à la journée de Saint Aubin. Le roi le tira de la priſon, ſans avoir conſulté perſonne, & lui donna

des marques d'une réconciliation ſincere. Le duc, autant par attachement que par reconnoiſſance, mit tout en œuvre pour faire réuſſir le mariage du roi, & en vint heureuſement à bout.

On trouve dans le Recueil de Godefroi, pag. 584, &c. que le duc d'Orléans ne fut redevable de ſon élargiſſement, qu'au zele de Jeanne de France, ſon épouſe, laquelle, après avoir inutilement épuiſé tous les autres moyens, eut recours à celui-ci. Elle prit des habits de deuil, alla ſe jetter aux pieds du roi, ſon frere, lui fit un diſcours ſi pathétique & ſi touchant, que le prince fut ému & lui dit: " Vous au-„ rez, ma ſœur, celui que vous aimez „ ſi fort, plaiſe au ciel que vous ne „ ſoyez pas un jour la victime de vo-„ tre tendreſſe. „ L'événement juſtifia cette ſorte de prédiction; & quoique Louis XII. ne voulut jamais convenir qu'il eût l'obligation de ſa liberté aux inſtances de Jeanne, il n'en eſt pas moins vrai qu'elle y contribua plus que perſonne. Le diſcours qu'elle prononça, devient plus eſtimable, plus généreux & plus beau, quand on ſe rappelle que Louis n'avoit aucune affection pour cette princeſſe; qu'il ne pouvoit la ſouffrir; qu'il ne vouloit pas même qu'on lui en parlât.

[1493.]

Le jeune roi, impatient de ſignaler ſon amour pour la gloire, fait revivre les anciennes prétentions de la France ſur le royaume de Naples : elles étoient fondées ſur l'inveſtiture que le Pape Clément IV en avoit donnée à Charles d'Anjou, frere de S. Louis, & ſur la donation que Charles d'Anjou, comte du Maine, avoit faite à Louis XI, de la Provence & de tous ſes droits.

[1494.]

Charles VIII commence ſon expédition en Italie, avec une armée d'environ vingt mille hommes, & ſi peu d'argent, qu'il eſt obligé d'emprunter à Turin les pierreries de la ducheſſe de Savoie : à Caſal, celles de la Marquiſe de Montferrat, & de les mettre en gage pour vingt-quatre mille ducats. Mais ſa marche eut plutôt l'air d'un triomphe, que celui d'une expédition militaire : en quatre mois & demi, il traverſa l'Italie, fut reçu par-tout en ſouverain, fit la conquête du royaume de Naples, & jetta l'épouvante dans tout l'empire Ottoman, dont il projettoit auſſi la conquête.

[1495.]

Charles VIII ſe diſpoſoit à revenir en France, & avoit donné ordre à Comines de venir le joindre à Sienne, pour ſçavoir de lui, plus en détail, dans quelles diſpoſitions étoient les Vénitiens. Il lui demande en riant, ſi ces Républicains n'enverront point au-devant de lui: " Oui, Sire, répond Co-„ mines, la ſeigneurie m'a dit, quand „ j'ai pris congé d'elle, que votre ma-„ jeſté trouveroit en ſon chemin qua-„ rante mille hommes, tant de leurs „ troupes que de celles du duc de Mi-„ lan. „ Le Roi n'en avoit plus avec lui qu'environ neuf mille.

[1495.]

Au paſſage des Alpes, l'embarras de conduire l'artillerie parut inſurmontable. Il y avoit peu de jours que les Suiſſes voulant venger la mort de pluſieurs de leurs camarades tués à leur premier paſſage à Pontrémoli, s'étoient répandus dans cette ville pour la mettre à feu & à ſang. Les circonſtances ne permettoient pas de punir cette cruauté; mais les Suiſſes ſçavoient combien le roi en étoit indigné, & ils en avoient eux-mêmes un regret ſincere.

Voyant que l'on ſe diſpoſoit à enclouer & à briſer les canons, ils propoſent de les trainer dans les endroits où les chevaux ne pourront pas les tirer, ſans autre condition que l'entier oubli d'une faute qu'ils ſe reprochent, & qu'ils veulent expier par une manœuvre auſſi extraordinaire. Le ſuccès répondit à leur zele, malgré une chaleur exceſſive qui les rendit noirs comme des Mores.

Ce ſervice ſauva l'armée Françoiſe, & contribua beaucoup au gain de la bataille de Fornoue, donnée contre des troupes très-ſupérieures en nombre, & de laquelle dépendoit le retour du roi dans ſes états.

[1496.]

Le royaume de Naples eſt repris en auſſi peu de temps qu'il avoit été conquis ; „ & les François, dit *Mezerai*, „ n'emporterent de cette conquête ſi glo„ rieuſe & ſi prompte, qu'une maladie „ cruelle, & qu'on ne peut honnête„ ment nommer. Les Eſpagnols l'ayant „ priſe dans les Iſles de la Floride, l'a„ voient portée au royaume de Naples; „ & les François enſuite épandirent par „ la France ce rigoureux fléau des in„ continens malheureux. „

[1496.]

:dinand, roi d'Eſpagne, faiſoit faire
ourſes dans le Languedoc. Le ſei-
r d'Albon de Saint André raſſem-
uelques troupes qu'il joint aux mi-
du pays, chaſſe les ennemis en
e jours, inſulte Salſes, place forte
ouſſillon, défendue par une garni-
ombreuſe, & la prend en dix heu-
e temps, quoique l'armée ennemie
it qu'à une lieue de là. On étoit
/able de cette conquête à l'artille-
dont le ſervice ſe trouvoit, dès
mps-là, beaucoup plus perfection-
1 France, qu'en aucun autre pays
ionde.

[1498.]

harles VIII meurt dans ſa vingt-hui-
e année, & ne laiſſe point d'héri-
, quoiqu'il eût eu d'Anne de Bre-
e trois princes & une princeſſe. Co-
s dit que „ Charles VIII ne fut
mais que petit homme de corps,
peu entendu; mais il étoit ſi bon,
'il n'eſt point poſſible de voir meil-
ure créature. „ Deux de ſes officiers
rurent de douleur le jour même de
obſeques.

LOUIS XII,

LE PERE DU PEUPLE.

[1498.]

LOUIS XII commença ſon regne par diminuer les impôts d'un dixieme, & bientôt après il les diminua d'un tiers. Tous les officiers furent confirmés dans leurs charges & dans leurs emplois. On cherchoit à l'aigrir contre Louis de la Trémouille, qui l'avoit défait & pris à la bataille de Saint Aubin; il répondit: " Le roi de France ne „ venge pas les querelles du duc d'Or„ léans. „

[1498.]

Louis demanda la liſte des officiers de l'ancienne cour, & y remarqua deux hommes qui l'avoient fort deſſervi auprès de Charles VIII; il mit une croix vis-à-vis de leurs noms. Les deux intéreſſés en étant informés, crurent y voir le ſigne de leur perte prochaine. Ils prenoient des meſures pour s'expatrier, lorſque le roi les fit appeller, & leur dit qu'il avoit marqué ainſi leurs

noms, pour ſe ſouvenir de celui qui avoit pardonné à ſes ennemis, en mourant pour eux ſur la croix.

[1498.]

Un homme de la cour demandoit à Louis XII la confiſcation des biens d'un riche bourgeois d'Orléans, qui s'étoit ouvertement déclaré contre ce prince avant ſon avénement au trône: " Je n'é-
„ tois pas ſon roi, répondit-il, lorſqu'il
„ m'a offenſé; en le devenant, je ſuis
„ devenu ſon pere. Je dois lui pardon-
„ ner & le défendre. „

[1499.]

Louis XII, après avoir fait caſſer ſon mariage avec Jeanne de France, épouſe Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII *. La deſtinée de cette reine étoit

* On avoit ſtipulé, dans le contrat de mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, que, ſi le roi mouroit ſans enfants, Anne épouſeroit ſon ſucceſſeur; que ſi elle mouroit ayant lui, ſoit qu'elle eût des enfants, ſoit qu'elle n'en eût pas, la Bretagne reſteroit unie à la couronne. La reine, en conſant Louis XII, le fit ſouſcrire aux deux conditions ſuivantes: 1°. Que ſi elle mouroit ſans enfants, ſon duché de Bretagne retourneroit aux héritiers de ſa maiſon; 2°. que ſi elle avoit pluſieurs

ſinguliere : elle n'avoit eu, pour mari, Charles VIII, qu'après une eſpece de divorce avec Maximilien d'Autriche, qu'elle avoit épouſé par procureur ; & elle ne ſe marioit avec Louis XII, qu'après un divorce fait par ce prince avec celle qui avoit toujours paſſé pour ſa femme depuis vingt-cinq ans.

Jeanne de France ſe retira à Bourges, où elle fonda l'ordre des Annonciades, & mourut en 1505. Tous les ans on prononce ſon panégyrique à Bourges. Voici la diviſion d'un de ces éloges qui eſt imprimé. " Jeanne étoit „ ſi laide, qu'elle fut répudiée par le „ roi ſon mari ; elle étoit ſi belle, qu'elle „ devint l'épouſe de J. C. La laideur & „ la beauté de Jeanne, voilà les deux „ points de mon diſcours. „

On a demandé, en différens tems, que le ſaint ſiége canoniſât cette vertueuſe princeſſe, ce qui n'a point été accordé ; mais, en 1742, le Pape Benoît XIV " a confirmé le culte qu'on „ lui rendoit depuis deux ſiecles : il a „ permis d'en faire la fête dans les mo-

enfans, le puîné auroit ce duché. C'eſt ainſi qu'elle travailloit au ſuccès du projet, qui l'occupoit ſans ceſſe, d'aſſurer à la Bretagne un duc particulier.

„ naſteres de l'ordre le 4 Février, „ jour de ſa mort; & pour rendre cette „ ſolemnité plus célebre, il a accordé „ des indulgences. „

[1499.]

Le roi diſpenſe Philippe, archiduc d'Autriche, de venir lui faire hommage pour les comtés de Flandres & d'Artois, & envoie ſon chancelier à Arras, afin de recevoir cet hommage. L'honneur de la perſonne royale fut ſoutenu avec beaucoup de dignité par celui qui la repréſentoit. Après toutes les formalités, qui furent les mêmes que ſi le roi y eût été en perſonne, le chancelier ſe leve, ſe découvre, fait une profonde révérence au comte de Flandres, & lui dit: " Monſieur, je faiſois n'a gueres offi- „ ce de roi, & de préſent, je ſuis Gui „ de Rochefort, votre très-humble ſer- „ viteur, toujours prêt à vous ſervir en- „ vers le roi, mon ſouverain ſeigneur „ & maître, en tout ce qu'il vous plai- „ ra me commander.... Je vous re- „ mercie, monſieur le chancelier, ré- „ pond l'archiduc, & vous prie qu'en „ toutes mes affaires envers monſieur „ le roi, vous me veuilliez toujours „ avoir pour recommandé. „

[1499.]

Louis XII ſe diſpoſoit à faire valoir ſes prétentions ſur le duché de Milan; & pour ſe procurer l'argent néceſſaire, ſans augmenter les impôts, il vendit pluſieurs charges de ſon royaume; c'étoient celles qu'on appelloit Offices royaux, qui n'étoient point de judicature. Cette innovation eſt l'époque de la vénalité des charges : le roi ne prétendoit point qu'elle fût durable; mais l'avantage qu'il en retira, ſervit de réponſe aux raiſons que l'on pouvoit lui oppoſer.

[1499.]

L'armée Françoiſe, compoſée de dix mille chevaux & de treize mille hommes d'infanterie, avec cinquante-huit piéces de canon, fait la conquête du Milanois dans l'eſpace de vingt jours. La ville de Milan ſe rendit, à l'approche des François, ſans autre condition que d'être miſe à couvert des inſultes du ſoldat. Les députés des habitans dirent qu'ils eſpéroient plus d'avantages de la libéralité du roi, qu'ils n'en pourroient demander par une capitulation honorable.

[1500.]

Anne de Bretagne, reine de France, ſe tenoit à Lyon pendant l'expédition d'Italie, afin d'être à portée d'encourager les capitaines par les préſens qu'elle leur faiſoit elle-même, & de remettre en équipages ceux qui les avoient perdus, ou qui n'étoient pas en état d'en avoir.

[1500.]

Cette princeſſe poſſédoit toutes les vertus & tous les talents propres d'une grande reine : ſon extérieur faiſoit dire „ qu'en la voyant, on croyoit voir la „ reine du monde. „ On ne lui reproche qu'un peu de vivacité ; ce qui exerçoit quelquefois la patience du roi. Il diſoit alors : „ Que ferions-nous ? Elle „ eſt ſage : il faut bien lui paſſer quelque choſe. „

„ Qui voudroit ſes vertus & ſa vie „ deſcripre, comme elle a mérité, dit „ un ancien hiſtorien, il faudroit que „ Dieu feiſt reſſuſciter Cicéron pour le „ latin, & maître Jean de Meung pour „ le françois ; car les modernes n'y ſauroient atteindre. „

[1500.]

La découverte des Indes répandoit en France tant d'or & d'argent, que des terres affermées juſqu'alors mille livres, furent portées à dix ou douze mille.

La nobleſſe n'en étoit pas plus riche, parce que la dépenſe, ſur-tout en chevaux & en équipage de chaſſe, l'emportoit ſur le revenu; ce qui faiſoit dire à Louis XII: „ La plupart des gentilshommes de mon royaume ſont comme Actéon & Diomède, mangés par „ leurs chevaux & par leurs chiens. „

[1500.]

Les bouchers de Milan ſe mutinent contre ceux qui exigeoient un des impôts dont la populace avoit eſpéré la ſuppreſſion. Trivulce, gouverneur de la ville, vient au quartier où l'émeute ſe faiſoit, & tue de ſa propre main quelques-uns des plus mutins. Cette action le rend odieux, précipite l'effet d'une conjuration qui ſe formoit, & fait perdre au roi de France tout le Milanois. On en recommença la conquête avec un nouveau ſuccès; mais rien ne devint plus commun dans l'hiſtoire, que cette alternative, qui a fait nommer l'Italie LE TOMBEAU DES FRANÇOIS.

[1501.]

: Louis de Bourbon, comte de Montpenſier, arrive à Naples, après la priſe de Capoue, où il avoit donné des preuves de la plus grande valeur. Son premier ſoin eſt de ſe rendre à Pouzzoles, au tombeau de ſon pere mort en 1496; il y fait faire un ſervice magnifique, & ordonne de lever la tombe, afin d'avoir la conſolation d'arroſer de ſes larmes les cendres d'un pere qu'il avoit tant aimé. Ce ſpectacle le frappe ſi vivement, qu'il en expire de douleur. Le corps de ce jeune prince, réuni à celui de ſon pere, fut apporté en France, & dépoſé dans la chapelle de ſaint Louis d'Aigue-Perſe. Sa mort répandit la triſteſſe dans toute l'armée; on y louoit ſa valeur, & on admiroit encore plus la bonté de ſon cœur. On l'appelloit le Héros de la tendreſſe filiale.

[1502.]

S. François de Paule faiſoit quelquefois de petits préſens au roi qui l'honoroit de beaucoup de bonté, & d'une grande vénération. Il lui fit préſenter, par deux de ſes Religieux, une haire de rude, avec douze cierges. „ Le roi,

„ dit Saint Gelais, reçut le tout avec „ bonté, & ladite haire bailla à meſſi- „ re Jean de Poitiers, & retint les „ cierges. „

[1503.]

A l'attaque des deux châteaux de Naples, défendus par les François, Pierre Navarre fit jouer pluſieurs mines, par le moyen de la poudre à canon; il avoit perfectionné ce ſecret, dont les Génois s'étoient ſervis, pour la premiere fois, en 1487, mais avec ſi peu de ſuccès, qu'on ne l'avoit plus employé. Ces ſortes de mines devinrent d'un uſage général dans tous les ſiéges. Avant leur invention, la maniere de faire breche à une place conſiſtoit à creuſer ſous la muraille; on étançonnoit à meſure qu'on ôtoit la maçonnerie; quand ce travail étoit achevé, on mettoit le feu aux étançons; dès qu'ils venoient à manquer, la muraille s'écrouloit dans le foſſé.

[1503.]

Le chevalier Bayard commençoit à ſe diſtinguer PAR SES HAUTS FAITS D'ARMES: à l'attaque du pont jetté par les François ſur le Gariglian, ce brave chevalier arrêta ſeul, pendant long-temps,

deux cens Eſpagnols à la barriere du pont, & rendit plus croyable le prodige de valeur d'Horatius Coclès, qui, ſeul à la tête d'un pont, ſoutint l'effort de l'armée de Porſenna.

[1504.]

Louis XII confirma, vers ces tems-là, les priviléges accordés par les rois ſes prédéceſſeurs aux religieuſes de la Sauſſaye, près de Ville-Juif, à deux lieues de Paris. Le plus ſingulier de ces privileges venoit de Philippe le Hardi, (& non pas de Philippe le Bel, comme dit le P. du Breuil dans les Antiquités de Paris;) cette communauté étoit déclarée " héritiere de tous les „ chevaux de la maiſon du roi, de la „ reine, des enfans de France, & des „ grands officiers de la couronne. „ Elle avoit encore, par donation du même prince, " la dîme du vin que le roi „ dépenſoit pour ſa table, lorſqu'il „ faiſoit ſon ſéjour dans la banlieue de „ Paris. „

[1504.]

Les ambaſſadeurs de Ferdinand, roi d'Eſpagne, reçoivent ordre de ſe retirer de la cour de France, parce que l'on ne pouvoit compter ſur la droiture

& la ſincérité des propoſitions du roi, leur maître, qui ne cherchoit qu'à tromper ſous les apparences d'un traité de paix. Le ſecrétaire Quintana, à ſon retour en Eſpagne, diſoit à Ferdinand, que le roi de France ſe plaignoit de ce qu'il l'avoit trompé deux fois : " Deux „ fois, reprend Ferdinand ? Par Dieu, „ il a bien menti l'yvrogne, je l'ai trom„ pé dix. „

Louis XII avoit dit au roi des Romains, en ſe plaignant de la mauvaiſe foi de Ferdinand : " Si votre beau-pere „ a fait une perfidie, je ne veux pas „ lui reſſembler ; & j'aime beaucoup „ mieux avoir perdu un royaume, que „ je ſçaurai bien reconquérir, que non „ pas l'honneur qui ne ſe peut jamais „ recouvrer. „

[1505.]

Quelques ſoldats vantoient leurs bleſſures en préſence de Louis XII : il leur demande : " Qui vous les a faites ? .... „ Ce ſont les ennemis de votre majeſté. „ Ils étoient donc plus braves que vous, „ dit le roi ? Non, Sire, répond l'un „ d'eux, ils n'ont fait que nous bleſſer, „ & nous les avons tués. „

[1506.]

Louis XII avoit promis de marier ſa fille, Claude de France, avec Charles de Luxembourg, qui fut Charles-Quint. L'aſſemblée générale des états l'engagea à rompre ce mariage, & à le conclure avec le comte d'Angoulême, qui fut François I. La reine s'y oppoſoit, ne voulant pas que la Bretagne devînt une ſimple province de France. Elle ne ceſſoit point de faire des remontrances à ce ſujet. Le roi, qui l'avoit long-tems amuſée par de vaines promeſſes, lui ferma la bouche par cette réponſe. „ Scachez, madame, qu'à la création „ du monde, Dieu avoit donné des „ cornes aux biches auſſi-bien qu'aux „ cerfs; mais que, comme elles ſe vi- „ rent un ſi haut bois ſur la tête, elles „ entreprirent de leur faire la loi; dont „ le ſouverain Créateur étant indigné, „ leur ôta cet ornement, pour les punir „ de leur arrogance. „

[1507.]

Un ſimple ſoldat, parent de François Philelphe, un des beaux eſprits du temps, fut préſenté au roi qui lui offrit une penſion *. Le ſoldat aimoit mieux

* Ce prince aimoit les lettres, & protégeoit les

quelque récompenſe militaire; il eut un grade honorable & un équipage complet.

ſçavans, comme l'ont toujours fait nos plus grands rois. Il donna des penſions à Sannazar, à Jerôme Alexandre, à Laſcaris, & rappella, par ſes bienfaits, les plus célébres juriſconſultes de l'Italie, qui avoient abandonné l'univerſité de Pavie. Il voulut un jour aſſiſter aux leçons de Jaſon Maynus; & ce docteur, qui conduiſoit le prince, s'étant tenu un peu en arriere pour le laiſſer paſſer, Louis l'obligea de paſſer le premier, & dit que la majeſté royale devoit céder en ce lieu-là aux titres d'un profeſſeur. Son mépris pour les ignorans, éclatoit ſouvent par des railleries, même très-piquantes, qu'il ſe permettoit contre ceux qui parvenoient aux dignités, ſans avoir un certain mérite perſonnel.

Ce ſiécle tenoit cependant encore à l'ignorance & à la ſuperſtition. Des devins, des aſtrologues, des faiſeurs de merveilles, partageoient l'eſtime que l'on accordoit aux ſçavans, & l'emportoient quelquefois ſur eux, même à la cour; témoin cet aventurier qui parut à Lyon, en 1501. „C'étoit, „ diſoit-on, le plus habile homme du monde, & „ poſſeſſeur de la pierre philoſophale.„ On voulut le voir à Paris; & il y fut admiré, parce que les grands de ce temps là ne ſavoient rien. Il préſenta au roi une épée & un bouclier qui avoient des vertus merveilleuſes, à ce qu'il prétendoit. Le prince lui donna une ſomme conſidérable: il la diſtribua

[1507.]

Un garde-du-corps, nommé Deſpenſe, comparoit ſa nobleſſe à celle d'un ſeigneur de la cour, & lui diſoit qu'il ſoutiendroit, l'épée à la main, tout ce qu'il venoit d'avancer à cet égard. Louis XII voulant prévenir les ſuites que cette querelle pouvoit avoir, demande au garde: " De quelle famille „ êtes-vous, pour vous comparer à un „ homme d'une des meilleures maiſons „ de France? ... Ma maiſon vaut bien „ la ſienne, répondit-il, & monſieur „ ne diſconviendra pas que votre ma„ jeſté deſcend de Noé: Eh! bien, „ Sire, je deſcends d'un de ſes enfans. „ Le roi dit à l'adverſaire de Deſpenſe; „ Je vous défends de vous battre con„ tre un homme qui appartient de ſi „ près à la maiſon royale. „

[1507.]

La révolte de Gènes, qui étoit ſous la domination de la France, fut appaiſée par l'activité de Louis XII. Ce prin-

qui pauvres, diſant que ſa pauvreté étoit le ſeul bien qu'il eſtimoit. Ce trait fut regardé comme une preuve certaine du mérite qu'on lui prêtoit.

ce lentra dans la ville, le ſabre à la main, monté ſur un cheval de bataille, & ſuivi d'un gros eſcadron. Mais il ne vouloit qu'effrayer des rebelles, & les faire rentrer dans la ſubordination. Il avoit pris ce jour-là une cotte d'armes, ſur laquelle étoient repréſentées des abeilles voltigeant autour d'une ruche, avec ces mots: *Non utitur aculeo rex*: " Le roi ne ſe ſert point d'aiguillon; „ ce qui annonçoit, dit un „ de nos hiſtoriens, combien ce bon „ roi dut ſe faire violence pour ſoutenir l'air de fierté & d'indignation qu'il „ affectoit. „

[1509.]

Dans la guerre contre les Vénitiens, l'armée Françoiſe s'approcha de leur camp juſqu'à la portée du canon; le roi vouloit profiter de l'ardeur qui paroiſſoit dans ſes troupes, & en venir aux mains; quelqu'un lui dit: " Nous „ avons en tête des ennemis très-ſages, „ contre leſquels il faut prendre toutes „ ſes précautions .... Je leur donne„ rai tant de foux à gouverner, répond „ le roi, „ qu'avec toute leur ſageſſe, „ ils n'en viendront pas à bout. „ Les François font divers mouvemens; les Vénitiens ſortent de leur camp, per-

dent la bataille avec leur artillerie, leurs bagages, & toutes les places qui dépendoient autrefois du duché de Milan. Le roi ſe trouva au plus fort du combat; & paſſant au milieu du plus grand feu, quelques courtiſans lui repréſentèrent qu'il s'expoſoit trop; il répondit en riant: " Suivez-moi, camarades, faites ce que vous me verrez faire: ceux qui ont peur n'ont qu'à ſe mettre à couvert derriere moi. "

Après l'action, " le roi contemplant la ville de Veniſe, dit Brantome, & ne pouvant aller à elle, à cauſe de ſon large foſſé de mer, avant que de s'en retourner, fait braquer en ſigne de triomphe & de trophée, ſix longues couleuvrines, & tirer à coup perdu cinq ou ſix cens volées de canon dans la ville, afin qu'il fût dit pour l'avenir, que le roi de France, Louis XII, avoit cannoné la ville imprenable de Veniſe. "

[1509.]

On commençoit à donner aux perſonnes de qualité le titre de Monſieur. Juſqu'alors, quand un homme de qualité étoit chevalier, on l'appelloit Monſeigneur; & on le diſtinguoit, en parlant de lui, par le titre de SEIGNEUR:

on nommoit les gentilshommes, ſimplement par leurs noms & ſurnoms.

[1512.]

Au ſiege de Bologne, ſoutenu par les François, Pierre Navarre avoit fait miner la muraille dans un endroit où il y avoit une petite chapelle appellée d'Albaracané. Au lieu de renverſer cette chapelle dans le foſſé, comme on le prétendoit, la poudre la pouſſa en l'air ſi perpendiculairement, qu'elle retomba au même lieu d'où elle avoit été enlevée, ſans autre dommage que quelques fentes peu conſidérables. Cet événement retarda l'aſſaut; & la ville ayant été ſecourue, les ennemis leverent le ſiege.

[1512.]

A la bataille de Ravenne, les François ne pouvoient venir à bout d'entamer l'infanterie Eſpagnole, parce qu'elle préſentoit un front bordé de lances qu'il n'étoit pas poſſible de rompre. Un officier Allemand, nommé Fabien, homme d'une force & d'une grandeur extraordinaires, ſaute au milieu des ennemis, & prenant en travers une longue pique dont il étoit armé, la baiſſe avec tant de force ſur celles des Eſpa-

gnols, qu'il ouvre un paſſage à ceux qui le ſuivoient. Les François & les Allemands pénétrent par cette breche, & remportent une victoire complette, mais après une perte ſi conſidérable d'officiers diſtingués, que Louis XII, en apprenant cette nouvelle, dit avec douleur: " Je voudrois n'avoir plus „ une pouce de terre en Italie, & pou- „ voir, à ce prix, faire revivre mon „ neveu Gaſton de Foix, & tous les „ braves hommes qui ont péri avec lui; „ Dieu nous garde de remporter ja- „ mais de telles victoires. „

Gaſton de Foix, duc de Nemours, à l'âge de vingt-trois ans, avoit déjà donné tant de preuves d'un courage & d'une prudence au-deſſus de ſon âge, que le roi lui confia le gouvernement du Milanez; emploi le plus important qu'il y eût alors. Ce prince, dans l'eſpace de trois mois, & par quatre grandes batailles l'emporta ſur les premiers capitaines de ſon ſiécle, mérita le nom de FOUDRE D'ITALIE, mourut au milieu de ſes victoires, après avoir reçu quatorze bleſſures.

[1512.]

Louis XII, obligé de ſoutenir la guerre contre une ligue puiſſante, cherchoit

tous les moyens de fournir à cette dépenſe, ſans augmenter les impôts ſur le peuple; " Ah! nous travaillons en vain, „ dit-il un jour, ce gros garçon gâtera „ tout! Il parloit de François I, dont il prévoyoit que le luxe cauſeroit beaucoup de diſſipation dans les finances.

[1513.]

La flotte de France, compoſée de vingt vaiſſeaux, bat celle d'Angleterre, qui étoit forte de quatre-vingt. Tandis que l'amiral d'Angleterre étoit pourſuivi par l'amiral de France, un vaiſſeau Anglois jetta des feux d'artifices ſur celui-ci, & y mit le feu. Le capitaine réſolu de périr, veut qu'il en coûte autant aux ennemis qu'aux François. Il fait force de voiles, joint l'amiral d'Angleterre, l'accroche, ſaute à l'abordage, le feu de ſon vaiſſeau ſe communique à l'Anglois; bientôt il prend aux poudres du vaiſſeau François, qui, ſautant en l'air, briſe dans l'explosion, celui de l'amiral Anglois. Les deux flottes ſe ſéparent comme de concert, après un combat glorieux aux François, & qui avoit coûté pluſieurs vaiſſeaux aux Anglois.

[1513]

a ville de Térouane fut priſe par
mpériaux & les Anglois, raſée &
ite en cendres, ſans que jamais on
ien ſçu pourquoi l'empereur & le roi
ngleterre obſerverent ſi mal l'article
a capitulation qui regardoit la ſû-
de la ville. La garniſon étoit ſor-
avec les honneurs de la guerre.
endant le ſiege, les François avoient
des munitions dans la ville, par
action des plus hardies. Huit cens
liers: parmi leſquels on comptoit
u'il y avoit de plus braves capi-
s dans l'armée, prirent chacun ſur
cheval un ſac de poudre à canon,
equel étoit attachée la moitié d'un
ſalé; ils forcent un des quartiers
aſſiégeans, ſe débandent, vont à tou-
ambes juſqu'au foſſé de la place,
ttent leur charge, ſe rallient, for-
heureuſement du camp ennemi, en
nt ſur le ventre à tous ceux qu'ils
ontrent ſur leur paſſage, & rejoi-
t un corps de cavalerie qui les at-
oit. Auſſi-tôt ce corps eſt ſurpris
ttaqué par des forces ſupérieures;
fuient vers le camp; & on appel-
tte déroute LA JOURNÉE DES EPE-
s, parce que les cavaliers s'étoient

[1513]

Un gentilhomme de la maiſon du roi avoit maltraité un payſan ; le prince ordonne de retrancher le pain à cet officier, & de ne lui ſervir que de la viande & du vin : le gentilhomme s'en plaint au roi, qui lui demande ſi les mets qu'on lui ſert ne ſuffiſent pas ? „ Non, Sire, puiſque le pain eſt eſſen„ tiel à la vie.... Et pourquoi donc, „ reprend le roi, êtes-vous aſſez peu „ raiſonnable pour maltraiter ceux qui „ vous le mettent à la main ? „

[1515.]

A la bataille de Novare, perdue contre les Suiſſes, au moment où les François commençoient leur retraite, Robert de la Marck, ſeigneur de Sedan, apprend que ſes deux fils aînés, couverts de bleſſures, ſont reſtés dans un foſſé : il perce, à la tête de ſa compagnie d'hommes d'armes, toute l'armée des vainqueurs, trouve ſes fils mourans, charge l'un ſur ſon cheval, l'autre ſur celui d'un homme d'armes, & rejoint les François dans leur retraite, après avoir encore traverſé l'armée victorieuſe. Ses deux fils guérirent de leurs bleſſures, & l'aîné fut dans la ſuite le maréchal de Fleuranges.

[1513]

[1513.]

Le comte d'Angoulême, ayant appris que les ennemis ſe propoſoient de faire le ſiége de Tournai, envoie demander aux habitans quelles troupes ils veulent pour défendre leur ville. Ils avoient le privilége de ne recevoir de garniſon que celle qu'ils demandoient. Ils font au prince cette réponſe: „ Tournay eſt „ tourné; qui jamais n'a tourné, & en„ core ne tournera: ſi les Anglois vien„ nent, ils trouveront à qui parler. „ Les Anglois arrivent, & les habitans ſaiſis de frayeur, ſe rendent le troiſieme jour du ſiege.

[1514.]

La reine Anne de Bretagne, meurt à Blois le 9 Janvier, à l'âge de trente-ſix ans. Louis XII fait graver cette épitaphe ſur ſon tombeau:

La terre, monde & ciel ont diviſé Madame
Anne, qui fut des rois Charles & Louis femme;
La terre a pris le corps qui giſt ſous cette lame,
Le monde auſſi retient ſa renommée & fame,
Perdurable à jamais, ſans blâmée être Dame;
Et le ciel pour ſa part a voulu prendre l'ame.

On a changé cette épitaphe, quand

on a transporté le cercueil de cette princeſſe dans le tombeau de Louis XII, à Saint Denis. Ce mauſolée eſt un des premiers ouvrages d'architecture dans le bon goût de l'antiquité, qui aient été vus en France. On l'attribue communément au célebre ſculpteur Ponce, Florentin, que François I avoit attiré à ſon ſervice. On marque la date de la mort d'Anne de Bretagne au 20 Janvier 1515; c'eſt une double erreur: il falloit mettre le 9 Janvier 1514 ou 1513, ſuivant la maniere de compter dans ce tems-là, l'année commençant encore à Pâques.

Cette reine avoit aimé Louis XII, avant que d'épouſer Charles VIII, qu'elle pleura ſincérement, & dont elle porta le deuil en noir, quoique les reines l'euſſent toujours porté en blanc. (*Voyez tome I. année 1319.*) Louis XII fut conſterné de la mort d'Anne de Bretagne, porta le deuil en noir, contre l'uſage, & ſe maria, peu de tems après avec la ſœur du roi d'Angleterre. L'intérêt de l'état l'emporta ſur la douleur de ces deux époux.

[1514.]

* Guillaume Petit, confeſſeur du roi,

* Après les obſéques de ſa reine, il y eut de

ıis oraiſons funèbres de la reine de Bretagne, d'abord à Blois, où nourut enſuite à Notre-Dame de , où ſon corps fut porté; enfin à Denis, où il fut inhumé; & quel-

---

conteſtations pour le partage de tout ce qui rvi au convoi. Les religieux de Saint Denis ent des prétentions ſur « le dais, l'effigie princeſſe, ſes habits, ſes joyaux, & la ten- la chapelle ardente. „ Le grand écuyer en it « les chevaux des officiers & des dames, voient fait le cortege, avec le poile & tout ap d'or employé dans cette pompe funebre. „ s d'armes & les héraults s'attribuoient « les iens de la chapelle ardente. „ Les chape- iſoient valoir leurs droits ſur « les offran- „ & les religieuſes de la Saulſaye, près de ıif, demandoient pour leur monaſtere „ tout ge de la princeſſe, ſes joyaux & les chevaux s équipages. „ Elles fondoient cette préten- r des privileges accordés par nos rois. (*Voyez deſſus*, page 59, année 1504.) Le parle- rit connoiſſance de cette affaire, fixa un dé- donner aux parties le temps de produire itres, & ordonna par proviſion, « que les bles demeureroient en ſequeſtre, & que les ages de la feue reine ſerviroient, en atten- à reconduire les officiers, les dames, & ceux qui avoient aſſiſté au convoi. „ On trouvera la déciſion de ce procès.

que différence qu'il pût y avoir entre ces trois diſcours, ils ſe reſſemblent tous, par le goût ſingulier qui régnoit alors. Parce que la reine avoit vécu trente-ſept ans, il dit que " cette princeſſe „ avoit mérité trente-ſept épithetes pour „ trente-ſept vertus, formant un char „ qui la conduiſoit au ciel. „ Parce qu'elle " deſcendoit de la très-illuſtre, & „ très-ancienne maiſon de France, „ l'orateur fit remonter ſon origine juſqu'au ſiege de Troye; & en deſcendant, il lui donna des rapports de parenté avec Brutus.

[1515.]

Louis XII meurt au milieu de ſes préparatifs, pour réparer les pertes qu'il avoit faites en Italie. Jamais prince n'emporta des regrets plus ſinceres de la part de ſes ſujets. LES CRIEURS DES CORPS, en ſonnant leurs clochettes, crioient le long des rues: " Le bon roi Louis, „ pere du peuple, eſt mort. „ Il aimoit ſon peuple, il en étoit aimé; & il mérita d'en être appellé le Pere, longtems même avant ſa mort. " Il ne „ courut oncques, dit S. Gelais, du „ regne de nul des autres ſi bon tems „ qu'il a fait durant le ſien. „

FRANÇOIS I,

PERE DES LETTRES.

[1515.]

LOUIS XII étant mort ſans laiſſer d'enfant mâle, François, comte d'Angoulême, monte ſur le trône, à l'âge de vingt & un ans; il en étoit le plus proche héritier, deſcendant de Louis, duc d'Orléans, frere de Charles VI.

Son premier ſoin fut de ſe diſpoſer à la conquête du Milanez. Pour trouver les fonds néceſſaires, il augmenta les impôts, & fixa, pour toujours, la vénalité dans les charges de la magiſtrature. Le nombre des conſeillers fut augmenté de vingt, dans le parlement de Paris, & à proportion, dans tous les autres parlemens du royaume.

[1515.]

François I traitoit avec les Suiſſes, qui demandoient une ſomme d'argent exorbitante; il finit ainſi la lettre, par laquelle il ſouſcrivoit à l'accommodement: „ Un roi ne doit point hazarder le ſang „ de ſes ſujets, ni verſer le ſang de ſes

„ ennemis, lorſqu'il peut racheter l'un
„ & l'autre avec de l'argent. „

Ce ſentiment devient plus admirable encore, quand on ſe rappelle combien ce jeune roi étoit impatient de ſignaler ſon ardeur pour la gloire.

[1515.]

Les Suiſſes étoient maîtres des défilés par où l'armée françoiſe devoit entrer en Italie, & cauſoient un très-grand embarras. Charles de Soliers, ſeigneur de Morete, envoyé par le duc de Savoye, propoſe de faire marcher les troupes par la vallée de Barcelonette: on rompt des rochers, on élargit des chemins, on fait des ponts, on enleve l'artillerie avec des machines ſur le haut des montagnes, & on la fait deſcendre de même; & ces travaux immenſes ſe font en cinq jours, avec tant de promptitude & de ſuccès, que l'armée Françoiſe paroît dans la plaine, à deux lieues de Coni, avant que l'ennemi eût le moindre ſoupçon de ſa marche.

[1515.]

Avant la bataille de Marignan, François I appella le chevalier Bayard, & lui dit qu'il veut être fait CHEVALIER de ſa main. C'étoit le plus grand hon-

neur que le roi pût faire, même à un prince de ſon ſang. " Alors prenit ſon „ épée Bayard, & dit : Sire, au- „ tant vaille que ſi j'étois Roland ou „ Olivier, Godefroy ou Baudoin ſon „ frere. Certes, vous êtes le premier „ prince que oncques feis chevalier ; „ Dieu veuille que en guerre ne preniez „ la fuite. „

Après la cérémonie, le chevalier Bayard fit une profonde révérence au roi, & dit, en baiſant ſon épée : „ Glorieuſe épée, qui aujourd'hui as eu „ l'honneur de faire chevalier le plus „ grand roi du monde ; tu ſeras comme „ relique gardée ; je ne t'emploierai „ jamais plus que contre les infideles „ & ennemis du nom chrétien. „

On vit François I marcher à pied, à la tête de ſon infanterie, & combattre avec une intrépidité qui inſpira bien-tôt la réſolution de vaincre ou de mourir. La nuit ſeule fit ceſſer le carnage ; & chacun reſtant dans l'endroit où il ſe trouvoit, le roi ſe mit ſur l'affut d'un canon, pour y dormir. On s'apperçut, le lendemain, qu'il n'étoit qu'à cinquante pas d'un bataillon Suiſſe. Dès que le jour parut, le combat recommença avec une nouvelle ardeur. Enfin la victoire ſe déclara pour les

François, qui perdirent trois à quatre mille hommes, & les Suiſſes quinze mille. Le maréchal Trivulce diſoit que les vingt-cinq batailles où il s'étoit trouvé, n'étoient que des jeux d'enfans, & que celle de Marignan étoit une bataille de géants. Le roi y avoit reçu pluſieurs coups, & il ne dut la vie qu'à la bonté de ſes armes. Les Suiſſes qui ſe croyoient invincibles, même contre les François, qui leur avoient appris à combattre & à vaincre, quitterent le titre qu'ils s'étoient attribué de " Pro-„ tecteurs & Dompteurs des princes.

[1515.]

François I accabloit de bienfaits, Jacques de Gourdon de Genouillac, dit Galiot, qui venoit de contribuer plus que perſonne, par le moyen de ſon artillerie, au gain de la bataille de Marignan. La chambre des comptes repréſenta que ces récompenſes étoient des aliénations du domaine : „ Je le „ ſçais bien, répondit le roi, vous faites „ votre devoir de m'en avertir, & moi „ je fais le mien, en paſſant par-deſſus „ les regles ordinaires, pour récom-„ penſer un homme extraordinaire. „

L'envie des courtiſans ne tarda point à exagérer & à rendre ſuſpectes les

richeſſes & les dépenſes de Galiot, & le monarque lui en parla : " On vous „ a dit vrai, Sire; je ſuis très-riche ; „ je n'ai pourtant que ce que vous „ m'avez donné. Tous mes biens ſont „ à vous, reprenez-les, je n'aurai „ point à me plaindre, & je ne vous „ en ſervirai pas avec moins de zele.... „ Mon cher ami, reprit le roi, en „ l'embraſſant, aimez-moi toujours & „ ſervez-moi comme vous avez fait ; „ l'envie en veut à ma gloire, quand „ elle en veut à vos biens ; des ſervices „ tels que les vôtres, ne peuvent être „ aſſez payés. „

[1515.]

*Le concordat ſuccede à la pragmati-

---

* L'élection des évêques étoit de la plus grande antiquité dans toute l'égliſe : elle remonte, pour nous, juſqu'à l'établiſſement de la monarchie françoiſe ; & les régles preſcrites à cet égard, prouvent ſes précautions que l'on prenoit pour ne donner aux égliſes particulieres que de bons PERES ; car cette qualité de Peres eſt la plus ancienne qu'on ait donnée aux évêques.

Auſſi-tôt qu'un évêque étoit mort, on en donnoit vis au métropolitain qui prenoit l'agrément du roi, pour nommer un évêque viſiteur, à l'effet de pré-

que-ſanction : celle-ci avoit été faite en 1438, ſous le regne de Charles VII,

---

der à l'élection, ſans quoi, elle étoit nulle. Ce n'étoit pas ſeulement les chanoines de la cathédrale, qui avoient droit de ſuffrages, mais encore les chanoines des autres égliſes du dioceſe, les prêtres des paroiſſes, les moines des différens monaſteres, & les principaux d'entre les laïques, ſuivant cette maxime ſi ſouvent répétée dans ces ſortes d'actes : „ Il „ eſt juſte que celui qui doit commander à tous, „ ſoit élu par tous. „ On tenoit les ſuffrages ſecrets, & on ne publioit l'élection qu'après avoir eu l'agrément du roi.

L'élu étoit conduit au métropolitain, pour ſubir un examen qui n'étoit pas une ſimple formalité : on trouve dans l'hiſtoire beaucoup d'exemples de ſujets déclarés par leurs examinateurs, indignes de l'épiſcopat, à raiſon d'incapacité ; & alors le clergé & le peuple perdoient, pour cette fois, le droit d'élection, qui étoit par-là dévolu au roi ou au métropolitain, & à ſes ſuffragans : les papes interpoſoient ſouvent leur autorité, quand il y avoit des plaintes ſur l'indignité des ſujets élus ou nommés.

Tous les évêques de la province étoient obligés d'aſſiſter en perſonne, ou par leurs députés, à l'ordination du nouvel évêque, & d'y donner leur conſentement. Ils s'aſſembloient, la veille de cette ordination, dans l'égliſe métropolitaine. On liſoit au peuple le décret d'élection ; on demandoit ſi tout le monde y conſentoit ; & ſi l'élu avoit sou-

dans l'aſſemblée du clergé de France à Bourges. Elle rétabliſſoit la liberté des

---

tes les qualités dont il étoit fait mention dans ce décret.

Cette ſimple expoſition ſuffira pour faire juger des abus qui ne pouvoient manquer de ſe gliſſer dans les élections, & combien devoient être fondées les plaintes ſi ſouvent réitérées ſur ce point, qui ſeul fait une partie conſidérable de l'hiſtoire eccléſiaſtique.

La pragmatique-ſanction du roi Charles VII fut publiée à Bourges, le 7 de Juillet 1438, & enrégiſtrée au parlement, le 13 de Juillet 1439.

Cette expreſſion eſt empruntée du Code où les reſcrits impériaux pour le gouvernement des provinces, ſont appellés Formules pragmatiques, ou Pragmatiques ſanctions. S. Louis avoit déjà donné, en 1268, une ordonnance, connue ſous le nom de Pragmatique-ſanction; elle contenoit ſix articles, & avoit pour objet de maintenir la liberté des élections; le droit des patrons & collateurs ordinaires des bénéfices; les loix portées contre la ſimonie; & l'exécution des anciens canons, ſtatuts, &c.

La pragmatique de Charles VII. contient vingt-deux articles, qui ne ſont, à proprement parler, que les reglemens dreſſés par les conciles de Conſtance & de Baſle, mais avec des modifications relatives aux libertés de l'égliſe Gallicane, aux uſages & coutumes du royaume, & aux circonſtances actuelles des affaires.

élections pour les archevêchés, les évêchés, les abbayes & les autres bénéfices

---

Après un préambule ſur la décadence de la diſcipline, le roi déclare que le clergé de France, aſſemblé à Bourges, accepte les articles contenus dans la pragmatique ſanction. Les huit premiers regardent la célébration des conciles généraux, le maintien des élections, & les droits des gradués; les appellations frivoles, que l'on condamne; le maintien des poſſeſſeurs pacifiques dans leurs bénéfices, quand ils en ont joui pendant trois ans; le nombre & le rang des cardinaux. Le neuvieme article laiſſoit au pape Eugene IV, pour tout le reſte de ſa vie, „ la cinquieme partie de la taxe impoſée ſur les bénéfices avant le concile de Conſtance, à condition que le payement ſe feroit en „ monnoie de France; que ſi le même bénéfice venoit à vaquer pluſieurs fois dans une année, on „ ne payeroit toujours que ce cinquieme, & que „ toute autre eſpece de ſubſide ceſſeroit. „ Le concile de Conſtance avoit réduit la taxe à la moitié: la pragmatique régloit le payement du cinquieme de l'ancienne taxe non réduite. Les neuf articles ſuivans traitent de la célébration de l'office divin, & du bon ordre qu'il faut obſerver dans les égliſes, &c. Le dix neuvieme eſt contre les bénéficiers coupables de concubinage public. Les deux ſuivans regardent la fréquentation des excommuniés & les ſentences d'interdit; le dernier & vingt-deuxieme article contient la déclaration de l'aſſemblée de l'égliſe Gallicane.

électifs, dont les papes s'étoient attribué la nomination. Dans une conférence

---

cane, par rapport à l'acceptation des décrets du concile de Baſle, dont les uns ſeront exécutés purement & ſimplement, & les autres avec les modifications que l'on jugera néceſſaires.

La pragmatique ſanction fut exactement obſervée pendant le régne de Charles VII. Louis XI. réſolut d'abord de l'abolir : bientôt après il voulut lui rendre ſa premiere vigueur ; & ſa conduite, à cet égard, paroît n'avoir été qu'une ſuite du beſoin plus ou moins grand qu'il avoit de la cour de Rome. La pragmatique fut mieux obſervée ſous le régne de Charles VIII. Elle ſe ſoutint encore pendant les démêlés de Louis XII avec le pape Jules II ; mais le concile de Latran procéda contre elle.

Enfin, après la mort de Louis & de Jules, leurs ſucceſſeurs Léon X & François I firent, en 1515, le concordat qui contient trente-trois articles, dont pluſieurs étoient déjà contenus dans la pragmatique-ſanction. La difference eſſentielle, qui ſe trouve entre ces deux corps de diſcipline eccléſiaſtique, conſiſte dans la matiere des élections. Léon X reprochoit, à cet égard, des brigues, des violences, des conventions ſimoniaques, & prétendoit juſtifier ces reproches par la multitude de diſpences & d'abſolutions que demandoient à Rome, ceux qui avoient été élus par des voies illicites. Depuis long-tems on ſe plaignoit auſſi en France, des moyens irréguliers que l'on employoit pour parvenir aux dignités

entre Léon X & François I, il fut réſolu que cette pragmatique ſeroit abolie, que le roi nommeroit aux bénéfices de ſon royaume, & que le pape donneroit des bulles à ceux qui lui ſeroient nommés; c'eſt ce qu'on appelle LE CONCORDAT: on y accorde au pape les annates, ou le revenu d'une année de chaque bénéfice auquel le roi nomme. (*Voyez tome I. année* 1319.) Juſqu'alors les décimes ne ſe levoient ſur le clergé qu'avec l'agrément des papes; ce qui n'eut plus lieu dans la ſuite. Le clergé donna des décimes quand le roi en demandoit; c'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui le DON GRATUIT, que le clergé

tés eccléſiaſtiques. „ Reconnoiſſons, dit M. de „ Marca, que le concordat de Léon X & de Fran„ çois I a rétabli le paix dans l'égliſe Gallicane, & „ qu'il a fait plus de bien au royaume que la prag„ matique ſanction. Mais il ne faut pas s'étonner „ qu'il ait eſſuyé dans ſa naiſſance tant de contra„ dictions: le clergé ne put voir tranquillement „ qu'on le privât d'un de ſes plus beaux droits, qui „ eſt celui d'élire ſes paſteurs. . . . Un change„ ment ſi ſubit & ſi conſidérable dans le gouver„ nement des égliſes, étonnoit tous les eſprits: il „ n'y avoit que le tems & l'habitude qui puſſent „ les calmer. „

ance paie régulierement de cinq
ıq ans, & toutes les fois qu'il
ıble pour contribuer aux beſoins
tat.

concordat fut confirmé en 1516,
ıncile de Latran, & enrégiſtré
ans après au parlement.

[1516.]

nri VIII, roi d'Angleterre engagea
ereur à faire une deſcente dans le
ıez, & promet d'en exécuter une
:e. Cette nouvelle cauſa d'abord
ves allarmes, parce qu'il n'y avoit
d'argent dans les coffres de Fran-
I. Imbert de Baſtarnay, ſeigneur
ouchage, courut porter toute ſa
lle à la caiſſe militaire, qui ſe
a bientôt remplie par l'empreſſe-
avec lequel la nobleſſe Françoiſe
ıt ſignaler ſon zele. Ces ſortes d'oc-
ns devinrent très-communes ſous
gne de ce prince, & la nobleſſe
ıujours la gloire de contribuer aux
ns de l'état avec une générosité
à l'ardeur qu'elle montroit dans
ombats.

[1517.]

e connétable de Bourbon prie le
l'être le parrein d'un fils qu'il ve-

noit d'avoir contre toute eſpérance ; Suzane de Bourbon-Beaujeu étant infirme & contrefaite. Le " baptême & le „ feſtin furent ſi ſomptueux, qu'un roi „ de France eût été bien empêché d'en „ faire un pareil, tant pour la grande „ abondance des vivres, que pour les „ tournois, maſcarades danſes & aſſem„ blées de gentilshommes ; car il s'y en „ trouva fort grand nombre. Il y en „ avoit cinq cens habillés tous de ve„ lours, que tout le monde ne portoit „ pas en ce tems-là, & chacun avoit „ une chaîne d'or au col, faiſant trois „ tours, qui étoit pour lors une grande „ parade & ſigne de nobleſſe & richeſ„ ſe. „ Le roi même fut frappé de cette magnificence, & conçut un peu de jalouſie.

[1519.]

A la mort de l'empereur **Maximilien**, François I mit tout en œuvre pour ſe faire élever ſur le trône impérial. Il avoit pour compétiteur Charles Quint, roi d'Eſpagne, qui lui fut préféré ; ce qui l'on peut regarder comme une des cauſes principales de la jalouſie qui anima toujours ces deux princes, & qui augmenta les diviſions entre la France & la maiſon d'Autriche.

[1520.]

ıçois I & Henri VIII ont une en-
e entre Ardres & Guiſnes : ils
ıt accompagnés d'une cour bril-
; & cette aſſemblée fut appellée ıs
P DU DRAP D'OR, pour en marquer
agnificence. Du Bellay dit à cette
ion : „ La grande dépenſe ſuperflue
telle, que pluſieurs y porterent
ıs moulins, leurs forêts & leurs prés
leurs épaules. „
étoit réglé que les deux rois paſſe-
t le jour enſemble ; que celui de
:e ſe retireroit le ſoir à Ardres, &
d'Angleterre à Guiſnes. François I,
e piquoit beaucoup de franchiſe,
ıuloit ſe délivrer de toutes ces for-
:és, par un matin, ſuivi d'un page
: deux gentilshommes, ſe rend à
ıes, & dit au gouverneur du châ-
qu'il trouve ſur le pont avec deux
archers : " Mes amis, je vous fais
s priſonniers ; qu'on me conduiſe
'appartement de mon frere, le roi
ıngleterre. „ Ce prince fort ſurpris
ıventure, s'écrie, en le voyant en-
" Mon frere, vous me faites le
illeur tour que jamais homme fit
ıutre, & me montrez la grande
ıce que je dois avoir en vous ; &

„ de moi, je me rends votre priſonnier „ dès cette heure & vous baille ma „ foi. „ Les deux rois paſſerent quelques heures enſemble ; & le reſte du tems de l'aſſemblée ſe paſſa en fêtes, & avec une confiance réciproque.

[1521.]

Le roi s'amuſoit à aſſiéger une maiſon avec des boules de neige ; il eſt bleſſé à la tête par un tiſon que le capitaine de Lorges, ſieur de Montgommeri, avoit jetté imprudemment pour ſe défendre. Le monarque ne voulut jamais ſçavoir de quelle main il avoit reçu cette bleſſure. " C'eſt moi ſeul qui ſi „ tout le tort, diſoit-il, j'ai fait la „ folie, il eſt juſte que j'en ſois puni. „ Le prince obligé de ſe faire raſer la tête, introduiſit en France la mode de porter les cheveux courts & la barbe longue, au lieu qu'auparavant c'étoit tout le contraire : on reprit l'ancien uſage ſous Louis XIII.

[1521.]

Le chevalier Bayard défendoit Mézieres, avec fort peu de troupes, contre une armée de trente-cinq mille hommes. „ Je voudrois, diſoit un des capitaines „ de l'empereur, qu'il y eût dans la

e deux mille hommes de guerre
ntage, & que ſa perſonne n'y fût
t. „ On lui envoya un trompette
ſommer de ſe rendre : " Dites à
qui vous envoie, répondit-il,
vant que j'abandonne une place
mon maître a bien voulu confier
foi, j'aurai fait, des corps de
nnemis entaſſés, le ſeul pont par
me ſoit permis d'en ſortir. „
chevalier Bayard jette de la dé-
entre les deux commandans des
is, & les force à lever le ſiege.
is I écrivoit à cette occaſion, qu'il
remercier Dieu, parce qu'il " s'é-
montré bon François. „ Voici
e qu'il envoya à la reine Louiſe
oye ſa mere :

A MADAME.

AME,

t aſeteure ynſy que je me vouloys
o lyt, eſt arryvé Laval, lequel
orté la ſerteneté deu levement
ege de Meſyeres, je croy que
emys ſont en grant pene, vu la
ſe retrete qu'yl ont fet : pour tout
r de demayn, je ſoré le chemyn
randront. Et ſelon ſela il nous
ouverner. Et s'yl ont joué le pa-

ſyon, nous jourons la vanyanſe. Vous ſuplyant, Madame, vouloyr mandet par-tout pour fere remercier Dieu. Car ſans poynt de fote, il a montré ſe coup qu'yl eſt bon François. Et feſant fyn à ma lettre, remettant le tout ſeur le porteur, pry à Dieu qu'yl vous doynt très-bonne vye & longue.

Votre très-humble & très-obéiſſant fyls, FRANÇOIS.

C'eſt au ſiege de Mézieres que l'on fit, pour la premiere fois, l'uſage des bombes * & des mortiers, tel qu'on l'emploie aujourd'hui. " Ce n'étoient de dehors, dit Mézerai, „ que canonades, que bombes, " que boulets enflammés; „ de dedans, il pleuvoit des lances & „ des cercles à feu, de l'huile bouillante, „ des faſcines goudronnées, des fuſées „ qui mettoient le feu par-tout; ce qui

* Pendant la guerre de 1734, on a fait uſage d'une eſpece de bombes appellées Comiuges, du nom de l'ingénieur ou de l'ouvrier qui les a inventées. Elles peſent cinq cens livres, & font un horrible dégat par-tout où elles tombent. On n'en avoit pas encore eu de ce poids, avant le commencement de cette guerre.

)uve combien les ſieges étoient alors urtriers. „

[1521.]

ançois-Marie de la Rovere, après erte de ſon duché d'Urbin, deman- u maréchal de Foix, de l'emploi les troupes de France, & quinze écus, pour retirer de Mantoue, ſa ne & ſon fils qui couroient riſque e livrés au pape. Le marechal écri- iu roi : " Je vous adviſe qu'il a ſi s grande envye de vous faire ſer- :e, que impoſſible ſeroit de plus ; iis il eſt pauvre comme Job, & a affermé qu'il n'avoit quand il eſt rivé que quinze écus. „ Le maréchal ıça les quinze cens écus, pour ſon ore compte, ſi le roi n'étoit pas diſ- à les accorder.

[1522.]

François I ne ſçachant plus où trou-

---

e roi eut recours, en même temps, aux ſub- du clergé : il aſſembla celui de Normandie à n, y préſida lui même ; & en tira vingt-quatre livres, dont la repartition ſe fit ſelon l'éten- & les facultés de chaque diocèſe. Celui de ance fut taxé à neuf mille ſix cens ſoixante ſix

ver des fonds pour ſoutenir la guerre, fait enlever au tombeau de S. Martin de Tours le treillis d'argent que Louis XI. y avoit placé, & qui peſoit ſix mille ſept cens ſoixante & ſeize marcs. On en fit une petite monnoie, dont on trouve encore quelques pieces dans les cabinets des curieux. Elle porte l'empreinte du treillis qui en avoit fourni la matiere.

Malgré ſes embarras, le monarque ne perdoit rien de ſa fermeté; il tint ce diſcours à un gentilhomme eſpa-

---

livres treize ſols quatre deniers. Toutes les provinces eccléſiaſtiques du royaume firent de ſemblables impoſitions ſur chaque diocèſe, afin de fournir les ſommes que le roi leur demandoit; & il n'y eut que l'univerſité de Paris qui vint à bout de s'en faire exempter. On voit, par cet exemple, que les aſſemblées du clergé de France ne ſe tenoient pas, comme de nos jours, toutes les fois qu'il falloit en tirer des ſubſides pour les beſoins de l'état.

En 1527, une grande aſſemblée de ſeigneurs & d'eccléſiaſtiques, tenue à Paris, ayant offert au roi une ſomme de deux millions d'écus d'or pour la délivrance des princes mis en ôtages entre les mains de Charles V, le clergé s'engagea de fournir la ſomme de treize cens mille livres; & il y eut en conſequence des aſſemblées dans les provinces eccléſiaſtiques, afin de régler les impoſitions particulieres dont on chargeroit chaque diocèſe.

l, en lui donnant la liberté : " Tous
:s princes conſpirent contre moi ;
iais j'ai de quoi leur répondre à tous :
: ne m'embarraſſe gueres de l'empe-
:ur, parce qu'il n'a point d'argent ;
i du roi d'Angleterre, parce que ma
ontiere de Picardie eſt bien fortifiée ;
i des Flamands, parce que ce
ont de mauvaiſes troupes. Pour l'Ita-
e, je m'en charge moi même ; j'irai
Milan, je le prendrai, & je ne
aiſſerai pas à mes ennemis un pouce
e terre de ce qu'ils m'ont enlevé. "

[1512.]

La France n'avoit plus dans le Mila-
: que le ſeul château de Crémone,
fut aſſiégé pendant plus de dix-huit
is ; il n'étoit défendu que par qua-
:e ſoldats, qui furent réduits à huit,
ès la mort de leur commandant
ot d'Herbouville, ſeigneur de Bunou.
huit héros, dont l'hiſtoire auroit
:onſervé les noms, ſe jurerent mu-
lement de défendre le château juſ-
la mort du dernier d'entr'eux, afin
continuer, autant qu'ils le pour-
ıt, la poſſeſſion des François en
:. Le chevalier Bayard leur donna,
ıée ſuivante, tous les ſecours dont
oient beſoin.

[1523.]

Le Marquis de Preſcaire ſe propoſe d'enlever, pendant la nuit, un poſte occupé par les François, & fait mettre à ſes ſoldats des chemiſes ſur leurs habits, afin qu'ils puiſſent ſe reconnoître dans l'obſcurité. L'expédition réuſſit, & ce coup de main fut appellé LA CAMISADE DE REBEC, à cauſe des chemiſes dont les Eſpagnols s'étoient couverts. Le nom de CAMISADE en eſt reſté à ces ſortes de ſurpriſes qui ſe font pendant la nuit.

[1523]

Le connétable de Bourbon perſécuté à outrance par la reine-mere, quitte la France, & prend le commandement des armées de Charles Quint. Le roi lui envoie redemander l'épée de connétable & ſon ORDRE : " L'épée, répond le „ connétable ; il me l'ôta au voyage „ de Valenciennes, lorſqu'il donna à „ M. d'Alençon l'avant garde qui m'ap„ partenoit, & l'ORDRE, je l'ai laiſſé „ derriere mon chevet à Chantilly. „ Charles-Quint demandoit au marquis de Villane un logement pour le connétable : " Je ne puis rien refuſer à Votre „ Majeſté, dit l'Eſpagnol ; mais je lui „ déclare

„ déclare que ſi le duc de Bourbon
„ loge dans ma maiſon, je la brûlerai
„ dès qu'il en ſera ſorti, comme un lieu
„ infecté de la perfidie, & par conſé-
„ quent indigne d'être jamais habité par
„ par des gens d'honneur. „

[1524.]

L'armée Françoiſe affoiblie par la re-
raite des Suiſſes, & prête d'être acca-
lée, quitte l'Italie. Le chevalier Bayard
nargé de faire l'arriere-garde eſt bleſſé
mort, d'un coup de feu dans les reins,
près avoir combattu avec ce courage,
tte intrépidité, cette adreſſe qui faiſoit
re de lui qu'il avoit trois excellentes
ualités propres d'un grand capitaine :
Aſſaut de levrier, défenſe de ſanglier
& fuite de loup. „ Ce héros, aſſis à
re, appuyé contre un arbre, le viſa-
tourné vers l'ennemi, tenoit devant
yeux la garde de ſon épée faite en
me de croix, & prioit Dieu enatten-
nt la mort, dont il ſentoit les appro-
es. Le connétable de Bourbon arrive,
marque l'eſtime qu'il faiſoit de lui,
ajoûte qu'il le voit dans cet état avec
aucoup de compaſſion. Le brave che-
ier lui répond avec une noble fierté;
Monſieur, il n'y a point de pitié en
oi, car je meurs en homme de bien;

„ mais j'ai pitié de vous, de vous voir „ ſervir contre votre prince, & votre „ ſerment. Je vous ſupplie, laiſſez-moi „ prier Dieu, mon rédempteur, & pleu- „ rer & gémir mes péchés; je ſuis prêt „ à lui rendre mon eſprit.„

Les ennemis même donnerent des larmes à la mort du chevalier Bayard, que l'on appelloit le CHEVALIER SANS PEUR ET SANS REPROCHE : c'étoit le plus bel éloge que l'on pût faire alors d'un grand homme de guerre.

[1524.]

L'amiral de Bonnivet évacue le Milanez, & le maréchal de Lautrec lui rend toutes les railleries qu'il en avoit reçues en pareille circonſtance, deux ans auparavant : un auteur Eſpagnol fait répondre à Bonnivet : " Je confeſſe que „ cinq mille Eſpagnols ſont cinq mille „ gendarmes, cinq mille chevaux lé- „ gers, cinq mille fantaſſins, cinq „ mille pionniers & cinq mille diables.„ Une confeſſion plus ſincere ſe feroit bornée au défaut de troupes & d'argent, qu'on avoit déjà reproché dans les expéditions précédentes.

[1524.]

Au ſiege de Marſeille, par l'armée de Charles-Quint, ſous les ordres du duc de Bourbon & du marquis de Peſcaire, les femmes les plus qualifiées de la ville, partageoient les travaux, au point que les contre-mines, faites du côté de l'attaque, furent appellées la TRANCHÉE DES DAMES.

Un boulet de canon, parti de la ville, tue deux gentilshommes & un prêtre qui diſoit la meſſe: le duc de Bourbon accourt au bruit que cauſoit cet accident, & demande ce que c'eſt; le marquis de Peſcaire lui répond: " Ce ſont, Mon-„ ſieur, les conſuls de Marſeille qui nous „ en apportent les clefs. „ Il faiſoit allu-ſion aux aſſurances données par le duc, que trois coups de canon étonneroient ſi fort ces bons bourgeois, qu'ils vien-troient, la corde au col, lui préſenter es clefs de leur ville.

On ſe préparoit à donner un aſſaut; eux que l'on avoit envoyés pour vi-iter la breche, rapportent qu'il y avoit n foſſé profond, rempli de feux d'ar-ifice, & défendu par un grand nom-re de ſoldats; le marquis de Peſcaire ient en faire le détail au conſeil de uerre, & ajoute: " Vous voyez,

„ meſſieurs, que les Marſeillois tien-
„ nent toute prête une table bien cou-
„ verte, afin de recevoir, comme il
„ faut, ceux qui voudront aller les viſiter.
„ Si vous avez envie d'aller ſouper en
„ paradis, courez-y, à la bonne-heure.
„ Pour moi, je n'ai pas envie d'y aller
„ ſi-tôt; nous ferions mieux, je penſe,
„ de retourner en Italie, où les Fran-
„ çois pourroient bien nous prévenir. „
François I venoit au ſecours de la place avec une armée de quarante mille hommes; ce qui précipita la levée du ſiege.

[1525.]

François I voulant profiter d'un armée ſi bien compoſée, paſſe en Italie, prend Milan, & forme le ſiege de Pavie; il eſt attaqué dans ſon camp; ſon cheval eſt tué ſous lui: il eſt bleſſé à la jambe; & après avoir combattu avec une valeur incroyable, tué ſept hommes de ſa main, reſte preſque ſeul au milieu d'un gros d'ennemis, il eſt contraint de ſe rendre priſonnier. Il écrivit à la reine-mere une lettre qui ne contenoit que ces mots: " Madame, tout eſt perdu fors „ l'honneur. „

[1525.]

Immédiatement après la bataille de Pavie, un ſimple ſoldat fendit la preſſe, ſe jetta aux pieds de François I, lui préſenta une balle d'or, & lui dit : " Sire, „ voilà une balle d'or que j'avois fait „ fondre pour vous tuer dans la mêlée, „ une ſi belle vie ne devant pas finir „ ſans une diſtinction particuliere. Je „ n'ai pas trouvé l'occaſion de m'en „ ſervir, & je prends la liberté de vous „ la préſenter. „ Le monarque reçut la balle, & la paya généreuſement au ſoldat.

Il y avoit déjà pluſieurs années, que le jeune la Chataigneraye avoit fait fondre une demie-douzaine de balles d'or, pour en tuer l'empereur, au premier combat où il ſe trouveroit : cette idée n'avoit pas déplu à François I.

[1525.]

Le parlement s'aſſemble pour donner ordre à la ſûreté de Paris, & diminuer la conſternation où la priſe du roi jettoit toute la France. Guillaume de Montmorenci rapporte qu'il avoit entendu dire à Louis XI, dans le tems de la guerre du bien public : (il y avoit ſoixante ans) „ qu'il falloit qu'il gardât ſa bonne ville

„ de Paris, & que s'il plaiſoit à Dieu „ qu'il y pût entrer le premier devant „ ſes ennemis, il ſe ſauveroit & avec ſa „ couronne ſur ſa tête ; mais que ſi ſes „ ennemis y entroient les premiers que „ lui, il ſeroit en danger. „

[1525.]

Dans un petit combat livré auprès de Saint Omer, M. de Lignes, qui avoit épouſé ce jour-là mademoiſelle de Fouquerole, fut pris par M. d'Eſtrées, guidon des gendarmes de Vendôme, qui avoit recherché en mariage la même demoiſelle. Les deux rivaux plaiſanterent beaucoup ſur cette avanture ; & dès le lendemain, M. d'Eſtrées ayant reçu un billet de la demoiſelle, lui renvoya ſon époux, après l'avoir comblé de politeſſes.

[1525.]

Le roi déſeſpérant d'amener Charles-Quint à un accommodement raiſonnable, remit à la ducheſſe d'Alençon, ſa ſœur, qui étoit venue le voir à Madrid, un acte par lequel il renonçoit à la couronne, & la remettoit au dauphin. Il exhortoit ſa famille & ſon peuple à ne plus le regarder que comme s'il étoit mort. Les François n'en furent que plus

empreſſés à conjurer leur roi de franchir tous les obſtacles qu'on oppoſoit à ſa liberté.

[1526.]

Après treize mois d'une priſon trop indigne pour un ſouverain, François I ſigne le traité de madrid, contre lequel il avoit proteſté d'avance, bien réſolu de ſe venger de la dureté dont Charles-Quint avoit uſé à ſon égard : il devoit payer, pour ſa rançon, deux millions d'écus d'or, céder le duché de Bourgogne, un grand nombre de places, & remplir un plus grand nombre d'autres conditions très-onéreuſes. L'empereur avoit dreſſé ce traité, contre l'avis des plus éclairés de ſon conſeil, & fut obligé de le ſigner lui-même, ſon chancelier refuſant de le faire, parce qu'il n'y voyoit qu'une ſemence de querelles, de guerres & d'inimitiés perſonnelles entre les deux princes. Le roi de France donna ſes deux fils en ôtage ; & ſon premier ſoin fut de faire repentir Charles-Quint de l'avidité dont il avoit ſuivi les mouvements.

L'empereur avoit laiſſé la liberté de remplacer, par douze ôtages, à ſon choix, le duc d'Orléans, frere cadet du dauphin. François I rejetta cette alternative ; c'étoit ſe priver de tout ce qu'il

avoit de plus précieux parmi ſes chefs de ſes armées. Les ôtages devoient être, les ducs de Vendôme & d'Albanie; les comtes de Saint-Pol, de Guiſe & de Laval; les maréchaux de Montmorenci, de Lautrec & d'Aubigny; l'amiral de Brion; le marquis de Saluces; les ſeigneurs de Rieux & de Brézé.

[1527.]

Le duc de Bourbon, qui commandoit l'armée impériale en Lombardie, voyant ſes troupes diſpoſées à ſe retirer, faute de paiement, les mene à Rome, dont il leur promet le pillage. Pendant la marche, les Eſpagnols faiſoient des chanſons où ils élevoient leur général au-deſſus de Scipion, d'Annibal & de Céſar; ils le faiſoient parler ainſi dans un couplet. " Je ſuis un pauvre cavalier; „ je n'ai pas un ſou, non plus que vous „ autres, & lui juroient de ne jamais „ l'abandonner, quelque part qu'il vou- „ lût aller, fût-ce à tous les diables. „

Le duc arrivé devant Rome, appuie lui même une échelle contre la muraille, pour commencer l'aſſaut: un coup mortel le renverſe auſſi-tôt; il ſe fait couvrir d'un manteau, afin de cacher aux troupes un accident qui ralentiroit leur ardeur: il entend des ſoldats qui ſe

andent les uns aux autres, s'il eſt qu'il a été tué; il leur répond lui-ıe : BOURBON MARCHE DEVANT; paroles devinrent dans la ſuite un erbe.

[1527.]

ançois I convoque une aſſemblée des notables perſonnes des trois ordres état, demande leur avis ſur la dé-ance de ſes deux fils, & aſſure qu'il ırêt de retourner dans ſa priſon, à mple du roi Jean, plutôt que de quelque choſe de préjudiciable au de ſon royaume. On lui répondit ſa perſonne ſacrée appartenoit à ; que la Bourgogne faiſoit membre a couronne, & qu'il ne pouvoit oſer à ſon gré ni de l'une ni de re : on finit par lui offrir deux mil-ı d'écus d'or pour la rançon des es, avec la vie & les biens de ſes s, s'il falloit recommencer la guerre. lergé & la nobleſſe ſe chargerent ourvir la ſomme.

[1527.]

harles-Quint refuſoit tout adouciſſe-: au traité de Madrid, & paroiſſoit as craindre une nouvelle guerre: vantoit d'avoir déjà dit à l'am-

baſſadeur de France, qu'il valoit mieux vuider la querelle par un combat ſingulier, que par le ſang de tant d'innocents qui n'y avoient aucune part, & que le roi avoit manqué à ſa foi. François I, outragé d'un reproche qui l'accuſoit de lâcheté & de perfidie, écrivit à Charles-Quint : " Vous faiſons entendre que ſi vous nous avez voulu, ou voulez charger .... que jamais nous ayons fait choſe qu'un gentilhomme aimant ſon honneur ne doive faire ; nous diſons que vous avez menti par la gorge, & qu'autant de fois que vous le direz, vous mentirez ; étant délibéré de défendre notre honneur juſqu'au dernier bout de notre vie. Pourquoi, puiſque, contre vérité, vous nous avez voulu charger déſormais ne nous écrivez aucune choſe; mais nous aſſurez le champ, & nous vous porterons les armes : proteſtant que ſi, après cette déclaration, en autres lieux vous écrivez, ou dites paroles qui ſoient contre notre honneur, que la honte du délai du combat en ſera vôtre ; vu que venant audit combat c'eſt la fin de toutes écritures. Fait en notre bonne ville & cité de Paris, le vingt-huitieme jour de Mars, l'an 1527 avant Pâques. FRANÇOIS."

Tous ces défis dit Mézerai, ne furent que de belles pieces de théâtre.

L'an 1055, Henri I, roi de France, avoit fait une pareille propoſition à l'empereur Henri III. Elle demeura ſans effet; & on loua également la prudence de l'un, & le courage de l'autre.

En 1110, Louis VI fit un ſemblable défi à Henri, duc de Normandie, & roi d'Angleterre, voulant qu'un combat de corps à corps prévînt une guerre qui alloit commencer par une bataille. Les deux armées approuvoient fort la propoſition, & firent même la plaiſanterie de choiſir pour le champ de bataille un pont tremblant qui menaçoit ruine.

En 1340, Edouard III, roi d'Angleterre, défia Philippe de Valois; on lui répondit: " Un ſeigneur ne doit jamais accepter un défi de la part de ſon vaſſal : „ & on ne fit point de réponſe à un ſecond cartel qu'il envoya.

[1529.]

La reine mere, Louiſe de Savoye, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-bas, ſe rendent à Cambrai, où elles réglent ſeules la paix entre

François I & Charles-Quint. Ce traité fut appellé LA PAIX DES DAMES : les alliés y furent preſque comptés pour rien ; ce qui fit dire à André Gritti, doge de Veniſe : " La ville de Cam-„ brai eſt le purgatoire des Vénitiens, „ où les empereurs & les rois de Fran-„ ce leur font expier les fautes qu'ils „ ont faites, en s'alliant avec eux. „ C'étoit auſſi à Cambrai que Louis XII & l'empereur Maximilien avoient fait une ligue pour le renverſement de la république de Veniſe.

[1530.]

* Les ſciences recueillirent les pre-

* Un de ceux qui avoient piqué davantage le zele de François I, c'étoit le fameux Eraſme. Dès les premieres années du regne de ce prince, Etienne Poncher, évêque de Paris, Guillaume Petit, confeſſeur du roi, Guillaume Cop, premier médecin, & Guillaume Budé, furent les agens de la négociation : „ Quelle gloire pour vous, écrivoit-on à Eraſ-„ me, d'être recherché à titre de doctrine par le „ plus grand des rois, par François I, ce prince „ ſi aimable, ſi décent dans ſes manieres, & ſi géné-„ reux. Il a deſſein d'immortaliſer ſon nom par „ un établiſſement utile aux lettres. Il s'entretient „ ſouvent avec nous, des moyens de faire fleurir „ les ſciences. Il nous charge d'attirer dans ſes

miers fruits de la paix ; & François I y trouva le glorieux titre de PERE DES

„ états, des hommes éminens en doctrine. Nous „ nous ſommes flatés de vous ramener à Paris, où „ vous avez étudié ſi long-tems. Toute la cour „ vous ſouhaite, & le roi peut-être vous écrira lui-„ même. „

Budé, auteur de cette lettre, diſoit, en badinant à Eraſme, qu'il avoit tous les GUILLAUMES dans ſes intérêts. Eraſme répondoit que les gens de ce nom lui avoient toujours été favorables, & il le prouvoit par une induction. Du reſte, il s'excuſa de faire la démarche qu'on ſouhaitoit de lui. Il ſe propoſoit de ranimer les lettres dans ſa patrie ; & il eut, dans l'univerſité de Louvain, la direction d'un Collége, auſſi appellé DES TROIS LANGUES. C'étoit le nom que l'on deſtinoit d'abord à l'établiſſement que le roi de France projettoit de faire à Paris, parce que l'on devoit y enſeigner l'hébreu, le grec & le latin. Malgré les idées que l'on peut avoir aujourd'hui ſur ces trois langues on n'en eſt pas moins qu'elles ſeules ont établi le règne des belles lettres ſur les débris de la barbarie qu'elles ſeules ont formé ces hommes polis, ces savains célébres, ces bons critiques, ces vrais savans qui font la gloire du ſiécle où ils ont vécu, & que, dans tous les tems, elles ſeules ont inſpiré, & perfectionné le bon goût.

Ce fut vers le commencement de 1530, que François I nomma les profeſſeurs de ſon nouveau

LETTRES, qu'il ſe faiſoit un honneur de porter. Il attiroit auprès de ſa per-

---

college, qu'on appella dès-lors le College royal. Le mérite de ces maîtres célebres attira une multitude d'auditeurs dont les noms, pour la plûpart, rappellent tout ce qu'il y a de plus illuſtre dans l'hiſtoire littéraire du ſeizieme ſiecle.

On croit devoir mettre ici en parallele ce que fit Louis XIV, dans une occaſion à peu près ſemblable.

Il finiſſoit ainſi, le 23 Mars 1663, une de ſes dépêches au comte d'Eſtrades, ſon ambaſſadeur en Hollande : „ Je finis.... par un ordre à l'exécution „ duquel vous me ferez plaiſir d'apporter grande „ application. Prenez ſoin de vous enquérir, (ſans „ qu'il paroiſſe que je vous aie écrit, mais comme par votre ſimple curioſité,) quelles ſont dans „ tonte l'étendue des Provinces-Unies, & même „ dans les autres des Pays bas de la domination du „ roi d'Eſpagne, les perſonnes les plus inſignes, & „ qui excellent notablement, par deſſus les autres, „ en tout genre de profeſſions & de ſcience, & „ de m'en envoyer une liſte bien exacte, contenant „ les circonſtances de leur naiſſance, de leurs richeſſes, & de leur pauvreté; du travail auquel elles „ s'appliquent, & de leurs qualités. L'objet que je „ me propoſe en cela, eſt d'être inſtruit de ce qu'il „ y a de plus excellent & de plus exquis dans chaque „ pays, en quelque profeſſion que ce ſoit, pour en „ uſer après, ainſi que je l'eſtimerai à propos pour

ſonne le plus de ſçavans qu'il pouvoit: il animoit leurs travaux, & les récompenſoit en roi. Il avoit même la coutume de faire quelques pas vers eux, par honneur, la premiere fois qu'ils lui étoient préſentés. Il raſſembloit, de toutes parts, des manuſcrits curieux, dont

---

, ma gloire & pour mon ſervice; mais cette perquiſition doit être faite avec grande circonſpection & exactitude, ſans que ces perſonnes-là même, ni aucune autre, s'apperçoivent de mon deſſein ni de votre recherche. „

La même année, ce prince fit écrire cette lettre Iſaac Voſſius.

„ Quoique le roi ne ſoit pas votre ſouverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, & m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme une marque de ſon eſtime, & un gage de ſa protection. Chacun ſçait que vous ſuivez dignement l'exemple du fameux Voſſius, votre pere, & qu'ayant reçu de lui un nom qu'il a rendu illuſtre par ſes écrits, vous en conſervez la gloire par les vôtres. Ces choſes étant connues par ſa majeſté, elle ſe porte avec plaiſir à gratifier votre mérite, & j'ai d'autant plus de joie, qu'elle m'ait donné ordre de vous le faire ſavoir que je puis me ſervir de cette occaſion, pour vous aſſurer que je ſuis, Monſieur, votre très-humble ſerviteur. COLBERT. „

„ A Paris, ce 21 Juin 1663. „

il enrichit cette bibliotheque, devenue, dit Mézerai, " le plus rare tréſor des „ rois de France. „ Il établit une imprimerie royale ; fonda le college royal ; y mit des profeſſeurs pour les langues, les mathématiques, la médecine ; & ce ne fut plus une honte pour la nobleſſe Françoiſe de ſçavoir autre choſe que manier un cheval & des armes. François I, en France ; Léon X, à Rome ; les Médicis, à Florence, eurent l'avantage d'accueillir les arts & les ſciences exilés de la Grece, & partagerent entr'eux la gloire de les faire refleurir dans l'Occident, & de fixer une époque à jamais mémorable.

[1535.]

Pour réparer un attentat commis par des Luthériens contre le ſaint Sacrement, François I, tenant un flambeau à la main, aſſiſta, avec toute ſa cour, à une proceſſion qu'il avoit fait ordonner par l'évêque de Paris, & après laquelle il exprima ſi bien les ſentimens dont il étoit pénétré : " Ne ſoyez point „ ſurpris, dit-il, que je me faſſe voir „ aujourd'hui ſi différent de ce que „ j'avois coutume de paroître dans les „ autres aſſemblées.... Alors je me ſou„ venois de la qualité de Maître & de

„ Souverain, dont il me convenoit de
„ ſoutenir les droits & l'appareil
„ en préſence de mes ſujets. Aujour-
„ d'hui qu'il eſt queſtion des intérêts
„ du Roi des Rois, je ne me regarde
„ que comme un ſujet & un ſerviteur,
„ partageant avec vous les titres & les
„ devoirs de la dépendance qui nous
„ attache tous à Dieu, &c. &c.

[1536.]

L'amiral de Brion quitte ſon camp
ntre Turin & Chivas, gagne les bords
le la Doire riviere profonde & rapide,
ur laquelle il ſe propoſoit de jetter un
ont, & trouve les ennemis diſpoſés
lui diſputer le paſſage. A cette vue,
: courage des François s'enflamme ; ils
ublient les fatigues d'une marche pé-
ible, & demandent qu'on leur per-
ette de voler à l'ennemi. L'amiral veut
'on attende au lendemain, & que le
nt ſoit jetté : de nouveaux cris ſe font
tendre ; Brion y voit un heureux pré-
ge de la victoire : " Allez donc, dit-
il, & que cette ardeur ne ſe démente
point. „ Toute l'armée, compoſée
ſeize mille hommes, ſe précipite
ns la riviere, la paſſe à la nage,
paroît à l'autre bord, dans le plus
ordre. Les ennemis étonnés, ſe re-

tirent en déſordre & gagnent Verceil.

Un ſoldat François s'étoit ſéparé de ſa troupe, pour aller prendre un bateau qu'il avoit apperçu du côté des ennemis. Il arrive à la nage, malgré les coups d'arquebuſe qu'on lui tire ſans ceſſe, détache le bateau & l'amene à l'amiral qui lui donne un anneau d'or, en préſence de toute l'armée.

[1536.]

Après une longue ſuite de négociations inutiles, la guerre recommence entre François I & Charles-Quint : une armée nombreuſe eſt ſur le point de pénétrer en France par le Piémont; l'empereur en fait la revue, & demande à la Roche-du-Maine ce qu'il en penſe; l'officier François répond : " Je „ la trouve plus belle que je ne vou„ drois; mais ſi votre majeſté paſſe les „ monts, le roi, mon maître, lui en „ fera voir une plus belle encore; & ſi „ vous aviez le bonheur de la défaire, „ vous en trouveriez quinze jours après „ une autre bien plus nombreuſe. „ L'empereur lui dit qu'il va viſiter les Provençaux, qui ſont ſes ſujets : " Je „ vous aſſure, répondit il, que vous „ les trouverez fort déſobéiſſants ; „ la converſation continue avec une égale

é ,-& Charles-Quint demande com-
il y a de journées du lieu où ils
ıſqu'à Paris? " De journées? reprend
Roche-du-Maine ; ſi , par journées,
ıs entendez des batailles , je vous
re qu'il y en aura au moins douze ,
ın qu'à la premiere on ne rompe
ête à l'aggreſſeur ,, Cette réponſe
ıurire l'empereur ; " & lui dit
lqu'un des aſſiſtans , qui connoiſ-
ledit de la Roche-du-Maine : Je
ıs avois bien dit , Sire , qu'il ſçau-
t vous dire quelque choſe , s'il
ıloit. ,,

[1536.]

e armée pénétroit, en même tems,
la Picardie, où elle voulut ſur-
lre la petite ville de Saint-Riquier.
emmes ſuivirent leurs maris ſur les
arts, & donnerent mille preuves
ıurage. Les unes étoient armées de
s ou d'épées, les autres jettoient
ınds flots de l'eau bouillante, &
poix fondue. Elles eurent enfin la
: de forcer les aſſiégeans à la re-
, après leur avoir enlevé deux en-
es, & quelques pieces d'artillerie.

[1536.]

ınri, duc d'Orléans, devenu Dau-

phin par la mort de ſon frere aîné qu'on diſoit avoir été empoiſonné, apprend que l'empereur ſe propoſe d'attaquer l'armée Françoiſe campée dans le Comtat d'Avignon : il fait les plus vives inſtances auprès du roi, pour obtenir la permiſſion d'aller combattre; il emploie le crédit des miniſtres, des courtiſans, & du maréchal de Montmorenci qu'il ſollicitoit par ſes lettres. Le monarque enchanté de toutes ces démarches, ne s'y oppoſoit qu'autant qu'il le falloit pour faire éclater davantage l'empreſſement du jeune prince; il ſe rend enfin & lui dit : " Je ſuis ravi, „ mon fils, de voir en vous tant de „ courage; une ſi belle ardeur pour la „ gloire, vous convient parfaitement. „ Je vous ordonne ſeulement de ſuivre „ tous les avis du maréchal de Mont„ morenci, & de lui dire, en arrivant, „ que vous ne venez pas pour com„ mander, mais pour apprendre de lui „ à commander. Vous direz aux autres „ généraux, que vous eſpérez faire avec „ eux un bon apprentiſſage du métier „ de la guerre. Rendez-vous humain, „ honnête, familier à l'égard de tout „ le monde; étudiez vos manieres, & „ faites enſorte de vous faire également „ aimer & eſtimer des troupes. „

ı de tems après, François I ſe ren-
i-même au camp; mais l'empe-
reprit le chemin de l'Italie, avec
rmée qui étoit diminuée de vingt
hommes, & s'embarqua pour l'Eſ-
, où il n'arriva qu'après une na-
on orageuſe, pendant laquelle il
ſix galeres & deux gros vaiſ-
qui portoient ſon buffet & ſon
. Les plaiſans diſoient que l'em-
: étoit " allé enterrer en Eſpagne
honneur mort en France, „ En
ıt pour cette expédition, il avoit
Paule Jove, ſon hiſtorien, qu'il
oviſion d'encre & de papier, qu'il
lui faire bien de la beſogne.

[1537.]

cardinal Jean de Lorraine étant à
ſſe du roi, un filou de fort bonne
entreprit de le voler; mais s'ap-
'ant que le roi le regardoit, il
ſigne de la main de ne rien dire.
›is I crut que ce n'étoit qu'une
ıterie, ſourit au filou, en admi-
a dextérité, & après la meſſe, il
ıda quelque argent à emprunter
'dinal, qui fut fort ſurpris de ne
trouver ſa bourſe. Après avoir
e ſon embarras, le roi lui conta
l'aventure, & ordonna que celui

qui avoit fait ce tour, rendît l'argent & gardât la bourſe; ne voyant perſonne ſe préſenter: " Monſieur le cardinal, dit-„ il, j'en ſuis fâché; mais, foi de gen-„ tilhomme, c'eſt la premiere fois qu'un „ larron m'a voulu faire compagnon de „ ſon vol. „

[1537.]

Au ſiege de Turin par les Impériaux, la garniſon Françoiſe préféra toutes les horreurs de la famine la plus cruelle, à une capitulation même honorable qu'elle auroit pu obtenir: " Ainſi de-„ meurerent pluſieurs jours déſeſpérés de „ leurs vies; toutesfois ne ſe voulurent „ jamais rendre, aimant mieux là mou-„ rir comme chiens attachés, que de „ perdre une demie heure d'honneur, „ & de ne faire le devoir que requéroit „ leur fidélité. Ils eurent le bonheur d'ê-„ tre ſecourus. „

[1538.]

François I donne à Vieilleville, depuis maréchal de France, la compagnie de gendarmerie que commandoit Châteaubriant; ſur le refus qu'en fait cet officier, le roi lui demande en quelle occaſion il veut obtenir un grade auſſi honorable que celui-là? " Le jour d'une

ille, répond Vieilleville, après
. Votre Majeſté aura vu de mon
ite. Mais à cette heure, ſi je la
ois, tous mes compagnons tour-
oient cet honneur en riſée, & di-
nt que vous m'en auriez pourvu en
eule conſidération que j'étois pa-
de feu M. de Châteaubriant; &
nerois mieux mourir que d'être
ſſé à quelque grade que ce ſoit
une autre faveur que de mon ſer-
. »

[1539.]

ville de Gand ſe révolte contre
s-Quint, & députe vers le roi de
, pour ſe mettre ſous ſa protec-
& lui offrir de le rendre maître
ays-bas. François I rejette ces of-
en avertit l'empereur, & lui offre
ſſage libre pour aller châtier ces
s. Triboulet, fou de la cour,
crit ſur ſes tablettes que Charles-
étoit plus fou que lui, de s'expo-
paſſer par la France. « Mais, lui
François I, ſi je le laiſſe paſſer
lui rien faire, que diras-tu? Cela
ien aiſé, reprend Triboulet, j'ef-
rai ſon nom, & j'y mettrai le
e.

[1539.]

Un ſeigneur de la cour venoit de perdre un procès conſidérable; le roi lui demanda quel arrêt on avoit rendu dans ſon affaire : " J'étois venu en poſte, „ dit-il, pour aſſiſter au jugement de „ mon procès; à peine ſuis-je arrivé, „ que votre cour de parlement m'a dé„ botté.... Vous a débotté, reprend le „ roi, qu'entendez-vous par-là?.... „ Oui, Sire, m'a débotté, puiſque l'on „ s'eſt ſervi de ces termes : *Dicta curia „ debotavit & debotat dictum actorem....* „ Je vous entends, dit le roi. „ Il ſçavoit qu'il naiſſoit ſouvent des difficultés ſur l'intelligence des mots latins, alors en uſage; ce qui donnoit lieu à de nouveaux procès; & l'article cent onzieme d'une ordonnance rendue cette année, porta que " dorénavant tous arrêts... „ ſoient prononcés, enrégiſtrés & déli„ vrés aux parties, en langage maternel „ françois, & non autrement. „

[1539.]

Charles-Quint eſt reçu à Paris avec les plus grands honneurs, & n'en deſiroit pas moins vivement de ſe tirer au plutôt des mains du roi. Dans une converſation où ſe trouvoit la comteſſe d'E...

tampes.

es, François I dit à l'empereur : yez-vous, mon frere, cette belle me ? Elle eſt d'avis que je ne vous ſſe point ſortir de Paris, que vous yez révoqué le traité de Madrid... l'avis eſt bon, il faut le ſuivre, ré- nd Charles-Quint ; „ & dès le len- ain il fait cette galanterie à la com- , qui tenoit la ſerviette, tandis qu'il voit les mains : il tire de ſon doigt iamant de très-grand prix, & le tomber ; la comteſſe le releve pour i rendre : " Non, madame, lui -il, il eſt en trop belle main pour reprendre, je vous prie de le gar- r pour l'amour de moi ; „ & quel- inſtance qu'elle lui fit, juſqu'à le envoyer, il ne voulut jamais le re- ir. On comprit aiſément le motif ette libéralité ; mais le roi avoit des édés trop francs & trop ſinceres pour r un juſte ſujet d'appréhenſion. Lui eut lieu de s'en repentir, par l'abus l'empereur fit de la confiance avec lle il s'étoit expliqué ſur le compte enri VIII, roi d'Angleterre ; ce qui une nouvelle guerre à la France. les-Quint diſoit „ qu'il n'avoit vu un homme en France, qui étoit le de Navarre. „ Il parloit de Henri bret, aïeul maternel de Henri IV.

[1540.]

François I voyant que l'art de ſes médecins échouoit contre une maladie dont il étoit attaqué, pria l'empereur Charles-Quint de lui envoyer un médecin Juif. (Ceux de cette nation étoient les plus eſtimés, depuis plus de deux cens ans.) On lui envoya un Iſraélite converti; mais le roi n'en voulut point, & fit venir de Conſtantinople un Juif endurci dans ſa croyance. Celui-ci lui rendit la ſanté avec du lait d'âneſſe.

[1541.]

Le ſeigneur de Tallart avoit aſſaſſiné Jean Deſmarets. L'aïeule de celui-ci alla ſe jetter aux pieds du roi, & le conjurer de venger cette mort: " Levez-vous, „ lui dit-il, il n'eſt pas néceſſaire de „ ſe mettre à genoux pour me deman- „ der juſtice; je la dois à tous mes ſu- „ jets: à la bonne heure, ſi c'étoit une „ grace. „

[1542.]

François I voulant ſe moquer de la vanité avec laquelle l'empereur Charles V mettoit dans toutes ſes dépêches une multitude de titres, prit ceux-ci, en lui écrivant; " François, premier gentilhom-

e France, ſeigneur de Vanvres & entilly. „

[1542.]

iége de Perpignan, par le Dau- Henri II,) les Eſpagnols, dans tie, ſe ſaiſiſſent d'une des prin- parteries ; Charles de Coſſé, qui maréchal de Briſſac, la reprend, ieme; le Dauphin s'écrie avec ad- n : " Si je n'étois pas ce que je je voudrois être le colonel Briſ-

ant ce même ſiége, un parti Ita- leve un grand nombre de dames oles. Leurs maris prétendent qu'on relâcher ſans rançon : François I, aminer la choſe, donne aux Ita- ſomme qu'ils pouvoient exiger, oie les dames avec toutes les pré- s & les ſûretés convenables.

[1543.]

oi ſe rend à la Rochelle pour ap- une ſédition excitée par un nou- ôt ſur le ſel. La ſeule préſence du que fait tout rentrer dans le de- & la ville accepte avec joie la on de payer une ſomme de deux ille francs, qui devoit ſervir de enſe au garde des ſceaux, Fran-

çois de Montholon : celui-ci remet la ſomme aux habitans, pour fonder un hôpital.

[1543.]

Au ſiege de Landreci, M. de Briſſac eſt commandé pour attaquer un des quartiers du camp, & y jetter l'allarme; ce qui fut exécuté avec autant de courage que de prudence : ce ſeigneur eſt pris deux fois, & deux fois délivré par ſes gens; le roi le voyant revenir couvert de ſueur, lui préſente à boire, & le comble de louanges ſur le ſuccès de ſon entrepriſe.

Après la levée du ſiége, François I fut ſi ſatisfait de la conduite des commandans & de la garniſon, qu'il récompenſa tous les officiers, & donna aux ſoldats les privileges de la nobleſſe leur vie durant.

[1544.]

La campagne ne pouvoit commencer en Piémont, avec quelque ſuccès, ſans une bataille; & les François avoient ordre d'éviter tout combat un peu important. On dépêcha Montluc pour repréſenter au roi la néceſſité d'en venir aux mains. Ce guerrier n'étoit point encore élevé à aucun des grades militaires, qui

e ſimple ſoldat le firent parvenir au bâ-
on de maréchal de France. Il fut admis
a conſeil qui ſe tint ſur la demande
u'il venoit faire, & ne pouvoit ſe con-
nir, en voyant que tous les avis lui
oient contraires. Le roi s'en amuſoit
aucoup. Il lui accorde enfin la permiſ-
on de parler. Montluc s'en acquitte
ec beaucoup d'eſprit, & d'autant plus
aſſurance, que M. le Dauphin, placé
rriere le fauteuil du roi, l'animoit par
s ſignes d'approbation : " Ces meſ-
ieurs, qui ont parlé avant moi, di-
ſoit-il, ont raiſon d'avancer que ſi
nous perdons la bataille, nous perdons
tout ; mais ils n'ajoutent pas que ſi
nous la gagnons, nous gagnons tout...
iez-vous en nous, Sire, & comptez
u'on ne défait point une armée qui
ſt dans la diſpoſition où je vous aſſure
u'eſt la vôtre. Le roi répond : " Al-
z, combattez au nom de Dieu. „
comte de Saint-Pol dit, en ſortant,
ontluc : " Fou enragé que tu es, tu
s être cauſe du plus grand bien, ou
a plus grand mal qui puiſſe arriver
roi.... Monſieur, répond Montluc,
yez en repos, & aſſurez-vous que
premiere nouvelle que vous rece-
ez, c'eſt que nous les avons fricaſ-
, & nous en mangerons ſi nous vou-
s. „

Un inſtant après, le roi prend Montluc par le bras & lui dit: " Montluc, „ recommande-moi à mon couſin d'Anguien & à tous mes capitaines : dis„ leur que c'eſt ma grande confiance „ dans leurs talens qui me fait conſen„ tir à leur volonté ; qu'ils combattent „ donc, puiſqu'ils le veulent ; mais qu'ils „ vainquent..... Voilà, Sire, répond „ Montluc, un nouvel aiguillon pour „ leur courage ; j'exécuterai vos ordres, „ & ils rempliront vos eſpérances. „ La nouvelle de la permiſſion accordée à Montluc, fait déſerter la cour ; toute la jeune nobleſſe ſe rend en Piémont, & y rend d'abord un ſervice eſſentiel, en conſacrant au paiement des troupes l'argent qu'elle pouvoit avoir.

Le combat ſe livre auprès de Cériſoles, & les François vainqueurs n'y perdent que deux cens hommes ; les vaincus laiſſent ſur le champ de bataille dix à douze mille morts, trois mille priſonniers, une partie de leur artillerie, & toutes les proviſions de guerre & de bouche.

Le comte d'Anguien qui commandoit l'armée Françoiſe, " eſſaya deux „ fois, dit Montagne, de ſe donner de „ l'épée dans la gorge, déſeſpéré de la „ fortune du combat, qui ſe porta mal à

„ l'endroit où il étoit, & cuida, par pré-
„ cipitation, ſe priver d'une ſi belle vic-
„ toire. „

[1545.]

Le duc d'Orléans, troiſieme fils de François I, âgé de vingt-quatre ans, arrive au camp du roi ſon pere, entre Abbeville & Montreuil. Une maladie contagieuſe régnoit dans ce canton. Le prince voulant ſe moquer de ceux qui craignoient la peſte, alla, avec d'autres jeunes gens, dans une maiſon où huit perſonnes étoient mortes depuis peu. Ils renverſerent les lits, ſe couvrirent de la plume qu'ils en tiroient, & coururent, pour ſe divertir, dans un quartier du camp; ce qui les échauffa beaucoup. Le duc but un verre d'eau, ſe coucha, & deux heures après, ſe mit à crier: " Je ſuis malade, c'eſt la peſte; j'en mourrai. „ On lui fit des remedes qui parurent réuſſir; mais le quatrieme jour de ſa maladie, il demanda les Sacremens & la grace de voir le roi. François I ſe rendit auprès du malade, malgré les repréſentations de toute ſa cour; & dès qu'il parut, le jeune prince lui dit: Ah! mon Seigneur, je me meurs; mais puiſque je vois Votre Majeſté, je meurs content; „ il expira l'inſtant

d'après. Le roi jetta un grand cri, s'évanouit; & revenu à lui, il ordonna, excepté aux officiers de ſervice, de n'approcher que de deux lieues de l'endroit où il étoit.

[1545.]

Dans une eſcarmouche entre les François & les Anglois, François de Lorraine, duc d'Aumale, ſi connu depuis ſous le nom de Duc de Guiſe, reçoit au viſage un coup de lance, dont le fer lui entre fort avant entre l'œil & le nez, & demeure dans la plaie: il ſe tint ferme ſur ſes étriers, & guérit de ſa bleſſure, contre toute eſpérance. En 1575 ſon fils Henri, duc de Guiſe, fut bleſſé d'un coup de piſtolet au viſage, dont il guérit auſſi heureuſement: il ne lui en reſta que la cicatrice & le ſurnom de BALAFRÉ, dont il ne s'offenſoit point. On voit, à la ville d'Eu, ſon mauſolée avec ſa ſtatue & celle de ſon épouſe. Dans le bloc de marbre choiſi pour la ſtatue de la ducheſſe, il s'eſt trouvé une veine qui repréſente une BALAFRE ſur la joue, & qui auroit produit l'effet le plus heureux, ſi ce bloc eût été deſtiné pour la ſtatue du duc. Le ſculpteur en fut malade de chagrin.

[1546.]

Montluc obtient la permiſſion d'attaquer un fort auprès de Bourgogne ; il place les ſergens à la tête de ſa troupe, & s'avance en diſant : " Compagnons, , vous ſçavez ce que je ſçais faire. Voyez-, vous cette enſeigne des ennemis plan-, tée ſur la courtine ? Il faut l'aller prendre. Si, en y allant, quelqu'un de vous recule, je lui coupe les jarrets. Soldats, coupez les miens, ſi je ne vous donne l'exemple. „ Auſſi-tôt le rt eſt attaqué & emporté.

[1547.]

François I meurt d'un ulcère cauſé r ſon incontinence. Il avoit donné au auphin les avis les plus ſages, ſur-tout lui repréſentant fortement " que les ils doivent imiter les vertus de leurs eres, & non pas leurs vices ; que les rançois, étant le meilleur peuple qui t au monde, méritoient d'autant plus être bien traités, qu'ils ne refuſoient ien à leur roi dans ſes beſoins. „ Malles dépenſes néceſſaires pendant trente ées de guerre ; malgré la magnificence oduite dans les meubles & dans les mens ; malgré les grandes récompenaccordées aux guerriers & aux ſça-

vans, François I laiſſa, en mourant, ſon domaine entiérement dégagé, quatre cens mille écus d'or dans ſes coffres, & un quart de ſon revenu prêt à y entrer. Son ſucceſſeur laiſſa l'état chargé de quinze ou ſeize millions de dettes. On reprochoit cependant à ce prince de trop grandes libéralités à l'égard de ſes favoris, ce qui donna lieu à ce diſtique :

Sire, ſi vous donnez pour tous à trois ou quatre,
Il faut donc que, pour tous, vous les faſſiez combattre.

La magnificence ſuivit le monarque juſqu'au tombeau : ſes funérailles ſe firent avec une pompe extraordinaire ; onze cardinaux y aſſiſterent, ce qu'on n'avoit jamais vu. Il fut proclamé, par cri public, dans la ſale du palais : " Prince „ clément en paix, victorieux en guerre, „ Pere & Reſtaurateur des bonnes let„ tres & des arts libéraux. „

* Pierre du Châtel, évêque de Mâ-

* On étoit dans l'uſage de faire prononcer les oraiſons funébres par un même orateur, à Notre-Dame & à Saint-Denis. Il paroît que ce n'étoit qu'un même diſcours, partagé en deux, & que l'orateur prononçoit la premiere partie dans une égliſe, &

prêcha deux fois le panégyrique de
çois I ; la premiere, à Notre-Da-
& la ſeconde à Saint Denis. En
it les vertus chrétiennes de ce prin-
l dit " qu'il y avoit tout lieu d'eſ-
rer que les miſéricordes de Dieu à
n égard auroient été complettes, &
e ſon ame ſeroit allée tout droit au
el. „ La faculté de théologie de Pa-
ſcandaliſée d'une louange qu'elle re-
oit comme une atteinte portée au
ne du purgatoire, députa quelques
eurs pour en faire des reproches à
que de Mâcon qui étoit avec la cour
int-Germain-en-Laye. Un maître
tel, nommé Mendoze, Eſpagnol,
iſeur de bons mots, jugea que la
ence de ces députés ne pouvoit être
mportune dans la circonſtance pré-
e. Il commença par les faire dîner ;
ite il leur parla de l'objet qui les
noit, & leur dit : " Vous voyez,
ieſſieurs, combien on eſt occupé
ci ; le tems n'eſt pas propre pour agi-
er ces matieres ; mais je ne laiſſe-
ai pas de vous dire que j'ai fort bien

conde dans l'autre. C'eſt ainſi que Jérôme de
re, évêque de Toulon, prononça l'oraiſon fu-
e aux obſéques du roi Henri II.

„ connu le caractere du feu roi mon „ maître ; c'étoit un homme qui ne s'ar- „ rêtoit guères en un lieu, lors même „ qu'il y étoit à ſon aiſe. Suppoſé donc „ qu'il ſoit allé en purgatoire, je crois „ qu'il n'y ſera pas reſté long-tems, & „ qu'il n'y aura fait que paſſer, ou tout „ au plus goûter le vin en paſſant.

L'hiſtorien qui rapporte ce fait, ajoute que cette plaiſanterie un peu libre eut toutefois le bon effet de redreſſer les docteurs, & de leur faire connoître qu'ils formoient là une querelle à pure perte, où ils auroient tous les rieurs contre eux.

HENRI II.

[1547.]

HENRI II, âgé de vingt-neuf ans, monte ſur le trône, le trente & ıieme de Mars, qui étoit le jour de a naiſſance; ſon régne commença & nit par un combat ſingulier. Il perdit a vie dans un tournois, & en romant une lance avec le ſeigneur de Montommeri: à peine eſt-il roi, qu'il permet un de ſes duels ſi communs dans otre hiſtoire. Guy Chabot-Jarnac avoit onné un démenti à François Vivonne-Châtaigneraie. Celui-ci propoſe le ımbat: Henri II l'accorde, fait dreſ- des lices, & en veut être ſpectateur ec toute ſa cour. Il eſpéroit que la ıâtaigneraie, ſon favori, remporte- t l'avantage; mais il eſt renverſé d'un ıp de revers que Jarnac lui porte jarret. Honteux d'être vaincu ſous yeux de ſon roi, la Châtaigneraie re- e tous les ſecours qu'on lui préſente, meurt peu de jours après.

Henri II en fut ſi touché, qu'il jura ɔmnellement de ne jamais permettre ſortes de combats. Deux ans après,

il aſſigna à Daguerre un champ de bataille.

[1548.]

Henri II fit tirer ſon horoſcope : on lui prédit qu'il ſera tué en duel. Le prince ſe tourna vers le connétable, Anne de Montmorenci, & lui dit : „ Voyez, mon compere, voyez quelle „ mort m'eſt préſagée !.... Ah ! Sire, „ répond le connétable, voulez-vous „ croire ces marauts qui ne ſont que „ menteurs & bavards ? Faites-moi jet- „ ter cela au feu.... Pourquoi ? reprend „ le roi ; ils diſent quelquefois vrai : „ d'ailleurs, j'aimerois autant mourir „ de ce genre de mort que d'un autre, „ pourvu que je meure de la main d'un „ brave homme. „ Auſſi-tôt il ordonne à M. de Laubeſpine, ſecrétaire d'état, de lui conſerver ſon horoſcope. Il y a plus que de l'apparence que ces horoſcopes ſont des piéces faites après coup.

[1549.]

Mort de la reine Marguerite de Valois, ſœur de François I, épouſe de Henri d'Albret, roi de Navarre. Elle étoit ſçavante, & protégeoit les gens de lettres. Elle avoit fait pluſieurs piéces

de théatre : " Myſteres & Farces : la „ Nativité de J. C : l'Adoration des trois „ Rois : les Innocens, le Déſert : la „ Farce de Trop. Prou. Peu. Moins. „ &c. „

[1549.]

Premier édit qui fixe les bornes de la ville de Paris : on venoit s'y refugier pour ne point payer LES TAILLES que les guerres avoient fait augmenter. On craignoit alors que la capitale, devenue trop grande, ne ruinât le reſte du royaume. Elle s'étoit accrue de plus de moitié, en 1672, que Louis XIV renouvella les défenſes de trop étendre les limites de Paris, " parce qu'il étoit à craindre que cette ville, parvenue à cette exceſſive grandeur, n'eût le même ſort des plus puiſſantes villes de l'antiquité, qui avoient trouvé en elles-mêmes le principe de leur ruine, étant très difficile que l'ordre & la police ſe diſtribuent commodément dans toutes les parties d'un ſi grand corps. „

[1550.]

On vit, pour la premiere fois, une femme condamnée à être pendue. Elle fut vêtue d'une longue robe, liée au-

deſſous des genoux. La nouveauté du ſpectacle attira une foule prodigieuſe de peuple. On n'avoit point connu ce ſupplice pour les femmes.

[1551.]

La guerre recommence en Piémont; les Eſpagnols forment le ſiége de Bene. Le maréchal de Briſſac en propoſe la défenſe à Montluc, qui lui dit: " Que „ ferai-je dans une ville où les ſoldats „ mourront de faim dans trois jours? „ Je ne ſçais pas faire de miracles... Si „ je vous ſçavois dans la place, répond „ le maréchal, je la croirois ſauvée: „ en tout cas, vous obtiendrez une ca„ pitulation honorable... Que dites„ vous là, monſieur? reprend Montluc; „ j'aimerois mieux être mort que de „ voir mon nom en de pareilles écritu„ res. „ Cependant Montluc ſe laiſſe gagner; il entre dans la place & fait lever le ſiége.

[1552.]

Pendant la conquête du duché de Luxembourg, qui ſe fit en moins de trois ſemaines, par le roi en perſonne; ce prince ménageoit ſi peu ſa vie & ſa ſanté, que le connétable de Montmorenci crut devoir lui dire: " Ah! Sire,

ſi vous continuez cette vie, il ne faut plus que nous faſſions d'état de roi, non plus que d'un oiſeau ſur la branche, & qu'ayons une forge neuve, pour en forger tous les jours de nouveaux, ſi les autres veulent faire tout de même que vous. „

[1552.]

Charles-Quint leve le ſiége de Metz 'il étoit venu faire en perſonne, avec e armée de plus de cent mille hom- s. François de Lorraine, duc de Gui- avoit défendu la ville avec l'élite la nation, pendant ſoixante & cinq rs. Le prince de la Roche-ſur-Yon, ırſuivant les reſtes de l'armée impé- e, joint quelques compagnies de ca- erie, & leur préſente le combat. L'of- er qui les commande, ſe retourne, ui dit: " Eh comment voulez-vous ue nous ayons la force de combat- e? Vous voyez qu'il ne nous reſte s aſſez pour fuir. „ Le prince tou- de compaſſion, laiſſe ces malheureux inuer leur retraite.

[1552.]

n frappa des médailles pour éter- la mémoire de la délivrance de : ce ſont les premieres où l'on voit

que la France commençoit à mettre dans ces ſortes de monumens le bon goût de l'antiquité.

On en fit auſſi de ſatyriques contre Charles-Quint: la plus célebre de toutes repréſentoit la deviſe de l'empereur, qui étoit les colomnes d'Hercule avec ce mot latin *Ultrà*, pour faire entendre, que, par ſon expédition en Afrique, il avoit pouſſé ſes conquêtes au-delà des colomnes d'Hercule. On ajoûte au corps de la deviſe une aigle enchaînée & attachée aux colomnes, avec ces mots: *Non ultrà Metas.* L'équivoque du mot *Metas* devenoit très-piquante pour l'empereur, parce qu'elle ſignifioit également la ville de Metz & les colomnes d'Hercule.

[1553.]

* Jeanne d'Albret, épouſe d'Antoi-

* Henri, roi de Navarre, avoit d'autant plus d'impatience de voir des enfans à la princeſſe Jeanne, ſa fille, qu'elle avoit déjà perdu deux princes dont l'un s'appelloit Duc de Beaumont, & l'autre Comte de Marle. " Mais ces deux beaux princes ne " purent être élevés; ainſi par grand inconvénient, " moururent en bas âge: à ſavoir, le duc de Beau- " mont ayant été mis ès mains de la baillive d'Or- " léans, qui fut grande-mere du maréchal de Mati-

ne de Bourbon, arrive à Pau, le troiſieme jour de Décembre, pour y voir

---

, gnon, laquelle faiſoit ſa réſidence en ladite ville , étant fort âgée & frileuſe extrêmement. Selon , qu'elle, pour ſa condition, ſe tenoit clauſe, & , tapiſſée de toutes parts avec un grand feu, elle en faiſoit encore plus à l'endroit de ce petit corps de prince, le faiſant haleter & ſuer de chaleur à toute outrance, ſans qu'elle ſouffrît air, vent, ni haleine être donné, ni entrer dans la chambre ; ce qu'elle fit ſi opiniâtrement quoiqu'on lui en ſçût dire, qu'enfin le petit duc de Beaumont étouffa peu-à-peu dans ſes langes ; & ſi toujours cette bonne femme diſoit LAISSEZ LE, IL VAUT MIEUX SUER QUE TREMBLER. „

„ Le comte de Marle expérimenta une autre affliction, qui fut, qu'étant Monſieur de Vendôme & la princeſſe, ſon épouſe, allez voir le roi Henri d'Albret en Béarn, & y ayant mené le comte de Marle en maillot, ainſi que ledit ſieur roi l'avoit déſiré, ils le lui préſenterent, le quoi il reçut merveilleux contentement. Mais, comme ce prince étoit très-beau, déſiré d'être enu d'un chacun, un gentilhomme ſe jouant à ui dans la croiſée de la fenêtre de ſa chambre, ui étant entre les bras de ſa nourrice, le gentilhomme & la nourrice ſe le baillerent pluſieurs ois de l'un à l'autre d'une fenêtre en l'autre, ar le dehors de la croiſée .... Le petit prince

le roi ſon pere, & l'engager à ne point faire de teſtament qui fût contraire à ſes droits. Le roi de Navarre tire de ſon cabinet une boëte d'or, entourée d'une longue chaîne d'or, & dit à la princeſſe : " Ma fille, cette boëte, „ avec mon teſtament qu'elle renferme, „ ſera tienne, mais que tu m'ayes mon„ tré ce que tu portes. Et afin que tu „ ne me faſſes point une pleureuſe, ni „ un enfant rechigné, je te promets de „ te donner tout, pourvû qu'en enfan„ tant tu chantes une chanſon en Béar„ nois; & ſi quand tu enfanteras, j'y „ veux être. „

„ comte de Marle, tomba de la fenêtre en bas „ ſur un perron, où il ſe froiſſa une côte. . . . . „ Ou tut cet accident. . . Finalement il mourut. . . „ Mais advenant puis après que cela eut été décou„ vert, le roi ſe mit en une grande colere contre „ la princeſſe, ſa fille, lui reprochant qu'elle n'é„ toit pas digne d'avoir des enfans, puiſqu'elle n'y „ prenoit mieux garde. Même, comme elle voulut „ retourner en France avec ſon mari, il lui dit „ que, ſi elle devenoit groſſe, qu'elle lui apportât „ ſa groſſeſſe pour enfanter en ſa maiſon, & que „ lui feroit nourrir l'enfant, fils ou fille : ſi elle „ n'y venoit, & qu'elle ne fît en cela ſon com„ mandement, qu'il ſe remarieroit, & qu'il ne „ vouloit pas mourir ſans héritiers. „

princeſſe accouche dix jours après, minuit & une heure, le treizieme de Décembre. Le roi en eſt averti; fille le voyant entrer, oublie ſes ırs pour lui chanter un cantique ıgue Béarnoiſe, qui commençoit " Noſtre daunne deou cap deou , adjuda mi en aqueſte houre, ſtre-Dame du bout du pont, aidez- à cette heure.) Le cantique eſt à fini, qu'elle met au monde Henri .e roi de navarre lui donne la boë- étoit ſon teſtament, & dit, en ſſant la chaîne d'or au cou; „ Voilà eſt à toi, ma fille; mais ceci eſt ıoi, „ ajoute-t-il, en prenant l'en- ıu'il emporte dans ſon appartement, commence par lui frotter les lé- ıvec une gouſſe d'ail, & à lui faire r quelques gouttes de vin. " Tu ıs un vrai Béarnois „ dit-il, en ıt ſon petit-fils remuer les lévres tête avec une ſorte de joie.

[1554.]

rès la priſe de Dinant, on force rniſon de la citadélle à capituler, ı Romero, qui commande les Eſ- ɔls, vient trouver le connétable ſontmorenci, & ne pouvant en ob- des conditions auſſi modérées qu'il

le deſire, demande à rentrer dans la place, afin de la défendre juſqu'à la derniere extrémité : „ Capitaine, mon „ ami, lui dit le connétable, j'y con„ ſens ; mais je vous engage ma foi „ que, ſi vous échappez au fer & au „ feu, vous n'échapperez pas à la „ corde. „

[1557.]

A la bataille de ſaint-Quentin, perdue par les François, Louis de Bourbon, duc de Montpenſier, voyant enlever ſon guidon, après la mort de celui qui le portoit, ſe fait jour, l'épée à la main, au milieu des ennemis, atteint celui qui enlevoit ce guidon, le tue, & lui enleve ſa dépouille; mais, inveſti de toutes parts, il eſt contraint de ſe rendre.

[1558.]

Le duc de Guiſe prend aux Anglois, dans les huit premiers jours de Janvier, la ville de Calais, qui avoit coûté à Edouard III huit mois de ſiége, & que l'Angleterre poſſédoit depuis 1347. On trouva ſur une des portes cette inſcription : " Les François reprendront Calais, „ quand le plomb nagera ſur l'eau com„ me le liége. „ La ville de Calais avoit

é enlevée à la France, après la perte
: la bataille de Créci; elle fut repriſe
ɔrès la bataille de Saint-Quentin, qui
avoit pas moins coûté de larmes
ıe la premiere. On remarqua que les
ançois avoient perdu cette place ſous
Philippe (Philippe de Valois) & que
Anglois l'avoient laiſſé reprendre
ıs un de leurs rois, qui portoit le
me nom: le pape Paul IV ajouta que
perte de Calais étoit tout le douaire
Marie, reine d'Angleterre. C'eſt, en
:t, tout ce que lui valut ſon mariage
c Philippe II, roi d'Eſpagne.
.a priſe de Guiſne & de la fortereſſe
Hames, acheva de chaſſer entiére-
ıt les Anglois hors du royaume ſur
ıel ils n'ont plus fait de tentatives
:iles.

[1558.]

e roi fait venir François de Coligny,
: d'Andelot, colonel de l'infanterie
ıçoiſe, & lui parle des ſentimens
l a ſur la religion. D'Andelot fit une
nſe très-fiere, qu'il termina ainſi :
ı un mot, Sire j'aime mieux mourir
ıe d'aller à la meſſe. „ Henri le chaſſa
préſence, & le fit enfermer.

[1558.]

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, vient à la cour avec ſon fils, (Henri IV,) qui n'avoit pas cinq ans. Henri II, charmé de voir ce jeune enfant ſi éveillé & ſi réſolu, le prend entre ſes bras & lui dit : " Voulez-vous être mon fils ?.... „ Aqued es lo pay ; (c'eſt celui là qui eſt mon pere, (répond le prince : „ Eh bien! „ voulez-vous être mon gendre ?... ô „ bè „ (oui bien) dit-il, après avoir regardé ſon pere.

„ Du depuis auſſi, les deux rois ſe „ promirent que leurs enfans venus en „ âge, ledit ſieur prince épouſeroit ma„ dame Marguerite de France, plus „ âgée que lui d'environ ſix mois. „

[1559.]

Après la paix de Câteau-Cambreſis, on réforme les troupes que le maréchal de Briſſac commandoit, depuis dix ans, dans le Piémont. Les ſoldats demandent, avec un ton qui ſembloit annoncer la ſédition, où ils trouveront du pain ? Le maréchal leur répond : " Chez „ moi, tant qu'il y en aura. „

Ce héros n'eſt pas moins embarraſſé avec les marchands du pays, qui, ſur ſa parole, avoient fait des avances à l'armée

rmée : il leur donne d'abord tout ce 'il poſſede ; enſuite il ſe rend avec k à la cour, où ne pouvant trouver moyen de les ſatisfaire, il dit à ſon ouſe : " Voilà des gens, madame, qui ont hazardé leur fortune ſur mes promeſſes ; le miniſtere ne veut pas les payer, & ce ſont des gens perdus. Remettons à un autre tems le mariage de mademoiſelle de Briſſac, que nous nous diſpoſons à faire, & donnons à ces infortunés l'argent deſtiné pour ſa dot. „ a maréchale conſent à tout : la dot, & uelques autres ſommes empruntées, yent aux marchands la moitié de ce ui leur eſt dû, & le maréchal donne s ſuretés pour le reſte.

[1559.]

Henri II fut le premier en France, i porta des bas de ſoie *. Par cette

* Il faut entendre, ici, des bas tricotés à l'aiſe; les métiers ſont d'une invention plus récente. n'alors on portoit des bas d'étoffes que l'on illoit CHAUSSES, comme on les appelle encore ard'hui ; d'où le nom de HAUTS-DE-CHAUSSES é ſi long-temps en uſage. Il ſemble que la larité dont il eſt ici queſtion, ne doit tomber

nouveauté, qui étoit alors une magnificence, le monarque vouloit honorer les nôces de ſa ſœur, Marguerite de France, avec Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. On attribue communément ce trait à Henri III, & on le fixe en 1571, au mariage de la princeſſe Marguerite, ſa ſœur, avec le roi de Navarre (Henri IV;) mais les bas de ſoie étoient en uſage avant cette époque, & ils n'étoient plus alors une nouveauté digne d'être remarquée, ſur-tout dans un roi.

[1559.]

Henri II eſt bleſſé à mort dans un

---

que ſur la nouvelle façon de faire des bas, puiſque la ſoie étoit alors très-commune. La manufacture de Tours a été établie dès l'année 1470; & les lettres-patentes, qui lui furent accordées par Louis XI, ſont de l'an 1480. L'uſage du velours eſt même antérieur au regne de François I, ſi l'on en juge par d'anciens manuſcrits de la bibliotheque du roi, reliés en velours dont les poils ſont fort longs, comme on le faiſoit alors. (*Voyez ci-deſſus* page 88.) il étoit devenu ſi commun en 1576, qu'aux états tenus à Blois, on défendit aux domeſtiques de paroître dans cette ville, avec des habits de velours.

nois qu'il donnoit à l'occaſion du
age de ſa fille Eliſabeth avec Phi-
e II, roi d'Eſpagne, & de ſa ſœur
guerite avec le duc de Savoie. Après
r remporté, pendant deux jours,
: la gloire de ces ſortes de combats
aimoit beaucoup, & dans leſquels
oit fort adroit; comme on étoit
de finir, il voulut rompre encore
lance avec le comte de Montgom-
, capitaine des Gardes Ecoſſoiſes.
eine le conjura deux fois de n'en
faire; mais il s'obſtina, & reparut
la lice. Les deux lances ſe rompent
remier choc. Le comte atteint le roi
ronçon qui lui reſtoit dans la main,
n éclat entre fort avant dans l'œil
t. Le roi meurt onze jours après.
reine demande la mort du comte
autant de vivacité que s'il eût com-
un aſſaſſinat. Elle le pourſuit pen-
quinze ans, & le fait mourir ſur
ſaud en 1374. Il avoit onze enfans,
garçons & deux filles: le même
, qui condamnoit leur pere à la
les dégradoit de nobleſſe, & les
oit " vilains (roturiers) inteſta-
, & incapables de poſſéder aucun
e dans le royaume. „ En montant
:hafaud, il ſe mit à haranguer le
, & finit par ces mots: " Faites

„ ſçavoir à mes enfans, qui ont ici été „ déclarés roturiers, que s'ils n'ont la „ vertu des nobles pour s'en relever, je „ conſens à l'arrêt.

FRANÇOIS II.

[1559.]

FRANÇOIS II monte ſur le trône à l'âge de ſeize ans & demi. Ce fut ſous ſon régne, qui ne fut que de dix-ſept mois, qu'on vit éclore ces guerres civiles qui déſolerent la France pendant près de ſoixante & dix ans. On en attribue la cauſe au trop grand nombre d'hommes illuſtres & puiſſans, également bons pour le conſeil & pour l'éxécution, mais que l'autorité légitime ne peut retenir dans les bornes du devoir. Les querelles de religion ſervirent de prétexte aux factions qui préparerent à la France les plus grands maux : „ Combien que le bruit fût qu'il y avoit „ plus de mal-contentement que de hu„ guenoterie, „ dit Brantôme.

[1560.]

Le complot connu ſous le nom de la Conſpiration d'Amboiſe, eſt découvert: la plûpart des gentilshommes du parti Calviniſte ſont tués ou pris, & les ſoldats diſperſés. Le projet étoit de raſſembler le plus de troupes qu'il ſeroit poſſi-

ble; qu'une députation nombreuſe iroit préſenter une requête au roi, pour demander la liberté de conſcience, avec la permiſſion de bâtir des temples & d'y faire le prêche; que, ſur le refus, auquel on s'attendoit, les ſoldats paroîtroient en armes, afin de s'emparer de la ville, de tuer le cardinal de Lorraine & le duc de Guiſe, & de forcer le roi à déclarer, pour ſon lieutenant-général, le prince de Condé qui s'étoit rendu exprès à la cour. Ce prince, frere du roi de Navarre, étoit, dit-on, " LE „ CHEF MUET de cette entrepriſe, qui „ paroiſſoit n'être conduite que par Jean „ de Barri, ſeigneur de la Renaudie, „ gentilhomme Périgourdin que le duc „ de Guiſe avoit ſauvé de l'échafaud. „

[1560.]

Le duc de Nemours rencontre Caſtelnau à la tête d'un eſcadron de rebelles, & lui demande, avant que de le charger, pourquoi il a pris les armes contre ſon roi? "Notre deſſein, répond Caſ„telnau, n'eſt pas de faire la guerre „ à notre roi; mais de lui préſenter nos „ très-humbles remontrances contre la „ tyrannie des Guiſes.... Eſt-ce ainſi, „ reprend le duc de Nemours, qu'on „ doit aborder un roi, & lui préſenter

„ les vœux de ſon peuple ? Si vous vou-
„ lez quitter les armes, je vous promets,
„ ſur ma foi, de vous faire parler au
„ roi & de vous ramener en ſûreté. „

Caſtelnau ſuivit le duc, & fut mis aux fers, en arrivant à Amboiſe ; il expira, peu de tems après, ſur l'échafaud.

Le duc de Nemours avoit ſigné la parole qu'il avoit donnée à Caſtelnau ; „ ce qui lui cauſa un grand creve-cœur „ & mécontentement, qui ne ſe tour-„ mentoit que pour ſa ſignature ; car, „ pour ſa parole, il eût toujours donné „ un démenti à qui la lui eût voulu „ reprocher, ſans nul excepter, tant étoit „ vaillant prince & généreux. „

On répondoit à ſes ſollicitations en faveur de Caſtelnau, qu'il avoit donné ſa parole mal-à-propos, & que le roi n'étoit pas obligé de la garder à un rebelle.

[1560.]

François II accorde une amniſtie à ceux qui avoient trempé dans la conſpiration d'Amboiſe : on vit alors que le nombre des coupables étoit beaucoup plus grand qu'on ne le penſoit : " J'y vis des Huguenots, dit Brantôme, qui diſoient : Or hier nous n'étions

„ pas de la conſpiration, & ne l'euſſions „ pas dit pour tout l'or du monde; mais „ aujourd'hui nous le diſons pour un „ écu, & que l'entrepriſe étoit bonne „ & ſainte. „

[1560.]

Le capitaine Mazere s'étoit chargé de tuer le duc de Guiſe; il paroît devant lui avec une épée fort longue; le duc lui en faiſant de reproches: " Monſieur, „ répondit-il, je ſçavois fort bien ce „ que vous m'en dites, & l'avois fort en „ moi conſidéré plus de quatre fois; „ mais, pour en parler au vrai, quand „ je conſidérois votre brave vaillance „ & furieuſe préſence, je perdois auſſi- „ tôt le courage de vous attaquer de „ près; &, pour ce, je me réſolus „ d'avoir affaire avec vous de loin. Que „ ſi, au lieu de cette épée, j'euſſe pu „ apporter une pique, je l'euſſe fait; „ tant l'image de votre perſonne ſe „ montroit à moi, terrible & formida- „ ble, & me faiſoit de peur. „

[1560.)

* François II meurt d'un abſcès dans

* On a ſouvent confondu le conſeil extraordi-

la tête, qui lui avoit cauſé d'abord une fiſtule à l'oreille gauche. Louis Guillard, évêque de Senlis, qui étoit aveugle, MM. de Sanſac & de la Broſſe, qui avoient été ſes gouverneurs, furent les ſeuls qui conduiſirent ſon corps à Saint-

---

naire tenu à Fontainebleau, le 21 Août, par François II, avec les états-généraux indiqués d'abord à Meaux, & enſuite à Orléans. Ces deux aſſemblées ſont très-différentes, quoique l'objet en fût le même. La premiere n'étoit qu'un conſeil auquel on admit les grands officiers de la couronne, les chevaliers de l'ordre & d'autres grands ſeigneurs. Le roi propoſa trois points ſur leſquels on devoit délibérer; la religion, l'état des finances, & les moyens de rétablir ſon autorité. L'avis de ce conſeil extraordinaire fut de convoquer une aſſemblée des états-généraux, pour le 10 Décembre, dans la ville de Meaux, & un concile, ou aſſemblée du clergé de France, pour le 20 Janvier ſuivant, à Paris. Le roi mourut le 5 Décembre à Orléans, où les états devoient s'aſſembler le dix. L'ouverture s'en fit le 13. Charles IX " ayant con-
" tinué les états ſous le même mandement de ſon
" frere. Il fut décidé qu'il ne falloit pas de nou-
" velle convocation : on en donna pour raiſon que,
" par la loi du royaume, *le mort ſaiſit le vif*, &
" que l'autorité ne meurt point, mais qu'elle
" paſſe, ſans interruption, du roi défunt à ſon
" légitime ſucceſſeur. "

Denis. On trouva, ſur ſon cercueil, un billet avec ces mots : TANNEGUY DU CHASTEL, OU ES-TU ? On faiſoit alluſion à la pompe funebre que ce zélé ſerviteur avoit fait faire, à ſes dépens, après la mort de Charles VII.

CHARLES IX.

(1560.)

CHARLES IX, à l'âge de dix ans & demi, ſuccede à ſon frere qui étoit mort ſans enfans. Les dettes de l'état

---

L'ouverture des états généraux convoqués, comme on l'a dit ci-deſſus, ſe fit, le 13 Décembre, à Orléans. " Tenir les états, diſoit le chancelier de „ l'Hoſpital dans ſa harangue, n'eſt autre choſe „ que communiquer par le roi avec ſes ſujets, de „ ſes plus grandes affaires; prendre leur avis & „ conſeil; ouïr leurs plaintes & doléances, & „ leur pourvoir, ainſi que de raiſon. „ Il propoſoit le concile, comme l'unique remede aux diviſions ſur la religion. " Tu dis que ta religion eſt meilleure, je défends la mienne: lequel eſt le plus raiſonnable, que je ſuive ton opinion ou toi la mienne? Ou qui en jugera, ſi ce n'eſt un ſaint concile? „ Il avertit les députés, en iſſant, de ſe trouver pour conférer de leurs arges, mémoires & procurations; ceux de l'é- ecléſiaſtique, au couvent des Cordeliers; ceux la nobleſſe, aux Jacobins; & ceux du tiers- t, aux Carmes.

uivant le bref, état communiqué aux trois res;

montoient à trente-neuf millions ; la reine-mere, Catherine de Médicis, n'eut point le titre de Régente pendant cette minorité, comme le diſent la plûpart des hiſtoriens ; mais elle prit une grande part dans le gouvernement, ſous ce régne & ſous celui de Henri III.

Le duc de Guiſe, le connétable de

Les dettes montoient à trente-neuf millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cens ſoixante-cinq livres :

La recette totale de l'année, à douze millions deux cens cinquante-neuf mille neuf cens vingt-cinq livres :

La dépenſe, à douze millions deux cens ſoixante mille huit cens vingt-neuf livres.

Le 31 Janvier, on fit la clôture de cette aſſemblée ; le chancelier dit qu'elle ſeroit convoquée de nouveau, au mois de Mai, à Melun ou à Fontainebleau. Elle ſe tint à Pontoiſe, au mois d'Août 1561.

Le premier procès-verbal des aſſemblées généralles du clergé de France, dont on ait connoiſſance, eſt celui de la chambre eccléſiaſtique aux états d'Orléans, en 1560. Il a pour titre : *Ordonnances, Actes, Comparutions & autres choſes faites & ordonnées par les députés du clergé de France, aſſemblés à Orléans, pour comparoir devant le roi, en l'aſſemblée générale des trois états.*

Montmorenci & le maréchal de S. André formerent une eſpece de confédération à laquelle on donna le nom de Triumvirat. Ils moururent tous les trois de mort violente. Cette union, qui tendoit à ſoutenir le parti des Catholiques contre celui des Huguenots, à la tête duquel étoit le roi de Navarre, donnoit de vives inquiétudes à la reine-mere, dont le projet étoit de ménager les deux partis, au moins juſqu'à la majorité du roi, afin de conſerver toute l'autorité qu'elle avoit ſur eux.

(1561.)

Buſſi d'Amboiſe, piqué de ce que Crillon lui raviſſoit la gloire de paſſer pour le plus brave cavalier du royaume: " veut ſe battre contre lui. „ Rencontrant un jour Crillon dans la rue Saint Honoré, il lui demande, avec un air & un ton de fierté; " Quelle „ heure eſt il? .... L'heure de ta mort, „ répond Crillon, en mettant l'épée à la main. On les ſépara, & ces deux braves finirent par s'aimer autant qu'ils s'eſtimoient.

(1561.)

Les docteurs Catholiques & proteſtans tiennent des conférences ſur les matie-

res de religion, en préſence de la cour; c'eſt ce que l'on appelle le Colloque de Poiſſi *. Le meilleur effet qu'il produiſit, fut de faire revenir le roi de Navarre,

* On ne prétend pas inſinuer ici, que l'aſſemblée du clergé, tenue à Poiſſi, n'ait été qu'un ſimple colloque entre les docteurs Catholiques & les miniſtres Huguenots. Les délibérations avoient pour objets: la réformation de l'égliſe, la ſubvention aux beſoins de l'état, l'élection de ceux qui devoient aller au concile, le moyen de mettre ordre aux tumultes & ſéditions ſurvenues dans le royaume.

Pendant que cette aſſemblée du clergé ſe tenoit à Poiſſi, les états-généraux continuoient leurs délibérations à Pontoiſe; ce qui occaſionna les remontrances du parlement, du 13 Août 1561: „ C'étoit choſe nouvelle en France & de très-„ grande conſéquence, que deux compagnies, „ repréſentant le même corps, fuſſent aſſemblées „ en différens lieux.„ (Le clergé étoit également repréſenté, par ſes députés, à Pontoiſe & à Poiſſi).

„ Que ſi la réſolution de l'une deſdites com-„ pagnies étoit différente, ou contraire à l'autre, „ comme il pourroit arriver, les diviſions & par-„ tialités, qui ſe trouvent entre les ſujets du roi, „ augmenteroient grandement, les uns voulant „ adhérer à une délibération, & les autres à „ l'autre. „

(pere de Henri IV,) de ſes préven-tions pour la nouvelle reforme, & de le ramener à la religion Catholique dans laquelle il mourut l'année ſui-vante.

[1561.]

Un édit porté, cette année, contre les :uteurs des libelles diffamatoires, por-: qu'ils doivent être punis du fouet, our la premiere fois, & de mort, pour ı ſeconde.

[1562.]

François, duc de Guiſe, paſſant à aſſi, petite ville de Champagne, ſes ens prennent querelle avec des Hugue-ots aſſemblés pour tenir leur prêche. es injures on en vint aux coups; le ıc veut appaiſer le tumulte; il eſt eſſé au viſage: auſſi-tôt les Huguenots nt chargés de toutes parts; il en périt ıs de ſoixante, & le reſte eſt mis fuite. Telle fut l'origine, ou du moins poque des guerres civiles, & le fon-ment ſur lequel le parti Calviniſte :uſa toujours le duc de Guiſe d'a-ir été l'auteur des maux qui ſuivirent près ce qu'ils appelloient LE MAS-CRE DE VASSI. Le prince de Condé, :ayé des ſuites de la guerre où il

s'engageoit, en conduiſant des troupes aux Huguenots, en parle à l'amiral de Coligny ; l'amiral lui répond qu'il n'eſt plus tems de délibérer : " Je le vois „ bien, reprend le prince ; nous ſom- „ mes ſi fort enfoncés dans l'eau, qu'il „ en faut boire ou ſe noyer. „

(1562.)

Le chancelier de l'Hoſpital s'oppoſoit de toutes ſes forces aux préparatifs de guerre, qui ſe faiſoient après l'affaire de Vaſſi. Le connétable lui dit : " Ce „ n'eſt pas à gens de robe longue d'o- „ piner ſur le fait de la guerre.... Bien „ que tels gens, répondit-il, ne ſça- „ chent conduire les armes, ſi ne laiſ- „ ſent-ils de connoître quand il en „ faut uſer. „

Il ſe retira de lui-même, en 1568, & dit, en rendant les ſceaux qu'on vint lui demander quelques jours après ſa retraite : " Les affaires du monde ſont „ trop corrompues, pour que je puiſſe encore m'en mêler. „

On le croyoit Huguenot dans l'ame, quoiqu'il fût Catholique au dehors ; ce qui avoit fait paſſer en proverbe cette raillerie ; : " Dieu nous garde de la „ meſſe du chancelier. „

(1562.)

ıu ſiége de Roueſi, que l'armée du reprit ſur les Calviniſtes, un gentilıme, nommé François Civile, reun coup qui le renverſe du remdans la ville; ſans connoiſſance: l'enterre peu de tems après; un de domeſtiques cherche ſon cadavre, de lui procurer une ſépulture honoe: il trouve que ſon maître reſpire ore, & le porte à l'hôpital des bleſſés. chirurgiens, n'ayant pas de tems à lre auprès d'un homme qu'ils regar: comme mort, le laiſſent pendant re jours, après leſquels un d'eux iſite, nettoie ſa plaie, & le met en de vivre. A la priſe de la ville, le jette par les fenêtres de ſon appar:nt; il tombe ſur un monceau de ier, où il reſte abandonné l'eſpace rois jours. Un de ſes parens le fait ver pendant la nuit; il recouvre la ſ, & ſurvit quarante ans à ces différes eſpeces de mort.

(1562.)

e baron des Adrets prend le fort de ıtbriſon dans le Forez, & fait coula tête aux chefs des Carholiques défendoient la place. Il ordonne

aux autres de monter ſur une tour fort élevée d'où on les force de ſe précipiter eux-mêmes. Un de ces malheureux s'avance deux fois pour ſauter, & s'arrête auſſi-tôt ; le baron lui dit qu'il lui fait perdre ſon tems avec toutes ſes façons : " Monſieur, reprend l'autre, „ je vous le donne en dix à faire un „ pareil ſaut. „ Cette plaiſanterie lui ſauva la vie.

[1562.]

Le connétable de Montmorenci, le duc de Guiſe & le maréchal de S. André étoient déterminés à livrer bataille au prince de Condé dans les plaines de Dreux ; mais, comme les ſuites devoient en être de la derniere conſéquence, ils ne vouloient point engager l'affaire ſans un ordre de la cour. Leurs envoyés ſe trouvent au lever de la reine-mere, qui, pour toute réponſe, ſe tourne vers la nourrice du roi & lui dit, d'un ton mêlé de raillerie & d'indignation : „ Nourrice, voilà des généraux d'ar- „ mée, qui conſultent une femme & „ un enfant, pour ſçavoir s'ils donne- „ ront bataille ; qu'en penſez-vous ? „ Cependant on aſſemble le conſeil ; l'avis eſt de s'en rapporter à la prudence des généraux : on en vient aux mains ; le

ombat dure plus de cinq heures ; l'hon-
eur de la victoire demeure aux Catho-
ques, avec le champ de bataille, &
uatorze cens priſonniers, à la tête deſ-
uels étoit le prince de Condé. Le con-
étable avoit été pris par les troupes
alviniſtes, dans le premier choc qui
it en fuite toute ſon infanterie : la
ouvelle de cette défaite arriva à la cour
rant celle du gain de la bataille ; la
ine dit, en l'apprenant : " Hé bien !
il faudra donc prier Dieu en fran-
çois. „

Le duc de Guiſe rendit tous les hon-
urs poſſibles au prince de Condé,
puis l. Ils ſouperent & coucherent en-
nble ; ce qui étoit encore, dans ce
ns-là, une marque d'amitié que le
iverain même accordoit quelquefois.
prince de Condé avoua qu'il n'avoit
fermer l'œil, & que le duc de
iſe avoit dormi toute la nuit, auſſi
iquillement que s'il eût été avec ſon
lleur ami.

[1563.]

rançois, duc de Guiſe, eſt aſſaſſiné
Jean de Merey, connu ſous le nom
Poltrot, dans le tems qu'il aſſiégoit
ans. Au moment qu'il fut bleſſé,
t fort tranquillement : " Il y a

„ long tems qu'on me gardoit ce coup.„ Il pardonna de bon cœur à ſon aſſaſſin, comme il l'avoit déjà fait au ſiége de Rouen, à l'égard d'un autre Calviniſte, qui, ayant été découvert, confeſſa ſon crime : le duc lui demandant pourquoi il en vouloit à ſa vie, & s'il ſe plaignoit de quelque mauvais office ? " Non, „ Monſieur, avoit répondu l'aſſaſſin, „ c'eſt le ſeul zéle pour ma religion „ dont vous êtes l'ennemi déclaré, qui „ m'a fait prendre la réſolution de vous „ faire périr.... Hé bien ! avoit repris „ le duc, ſi votre religion vous apprend „ à tuer celui qui ne vous a jamais „ offenſé, la mienne m'ordonne de vous „ pardonner : allez, je vous renvoie en „ liberté ; & jugez par-là, laquelle des „ des deux religions eſt la meilleure. „

(1564.)

Le commencement de l'année, qui, de tems immémorial, avoit toujours ſuivi la célébration de la Pâque, eſt fixé au premier de Janvier. C'eſt-là l'époque du ſtyle que l'on a ſuivi depuis en France.

(1564.)

Charles IX, arrivant à Marſeille, ſe rendit à l'égliſe, accompagné de la

reine-mere, du prince de Navarre (Henri IV) & d'une cour nombreuſe. Henri faiſoit profeſſion du Calviniſme; &, ne voulant point aſſiſter à la meſſe, il s'arrête à la porte de l'égliſe, & refuſe d'avancer. " Le roi lui prend, en „ riant, ſon bonnet de velours noir, „ bordé en or, & parſemé de pierres „ précieuſes, „ & le jette dans l'égliſe, afin d'obliger le prince à y entrer, ne fut-ce que pour reprendre ſon bonnet.

L'élection des conſuls de la ville avoit été différée juſqu'à l'arrivée du roi : il les nomma lui-même & choiſit quatre perſonnes de la plus haute taille pour occuper ces places municipales.

(1565.)

Le prince de Condé, Louis I, reprochoit à la princeſſe de la Roche-ſur-Yon la facilité avec laquelle la reine Catherine de Médicis l'avoit déterminée à prendre ſa dame d'honneur, & lui diſoit qu'elle s'étoit miſe en condition : " Pourquoi pas, répond la princeſſe ? N'avez-vous pas été colonel de l'infanterie après Bonnivet & le vidame de Chartres ? „

[1567.]

Les Calviniſtes ſont battus dans la

plaine de Saint Denis : le connétable de Montmorenci eſt bleſſé à mort, à l'âge de ſoixante & quatorze ans. Il ſe nommoit Anne, du nom d'Anne de Bretagne, reine de France, dont il étoit le filleul. Depuis l'année 1512, qu'il avoit combattu avec le duc de Nemours à la journée de Ravenne, il s'étoit trouvé à un grand nombre de batailles ; & il n'y en eut aucune où il n'ait été, dit Brantôme, " ou pris, ou „ bleſſé, ou mort. „ Il jura, avant celle de Saint Denis, qu'on ne le reverroit que mort ou vainqueur. Il en revint couvert de gloire & de bleſſures mortelles.

„ Quand il partit pour aller en Ita„ lie, faire ſes premieres armes, ſon pere „ ne lui donna que cinq cens livres, „ avec de bonnes armes & de bons „ chevaux, afin qu'il pâtît & n'eût „ toutes ſes aiſes, en enfant de bonne „ maiſon, & apprît à conduire bien ſon „ fait & avoir de l'induſtrie, & faire „ de néceſſité vertu : auſſi diſoit-il que „ nul ne peut jamais bien ſçavoir, qui „ ne ſçait pâtir. „

Anne de Montmorenci avoit ſervi ſous cinq rois, Louis XII, François I, Henri II, François II & Charles IX. La reine-mere, en apprenant le détail

ombat, dit qu'elle avoit, " en ce
ır-là, deux grandes obligations au
l; l'une que le connétable ait ven-
le roi de ſes ennemis; l'autre que
ennemis du roi l'aient défait du
nétable. „ Il mourut le lendemain
bataille; un Cordelier l'importu-
par de longues exhortations: " Je
i pas vécu près de quatre-vingts
, lui dit-il, ſans avoir appris à
urir un quart-d'heure. „

[1567.]

ſſemblée du clergé accorda " cent
quante livres aux pauvres navrés,
ux ſoldats bleſſés) en la bataille
née, depuis peu, entre la ville
Paris & celle de Saint Denis, en
nce, pour le devoir & bon office
ils y avoient fait. „
tte même aſſemblée régla que,
les cinq ans, il y auroit une aſſem-
du clergé, & que la premiere ſe
roit au mois de Septembre 1573.
i en fit expédier l'ordre, & l'aſſem-
ut lieu.

[1567.]

prince de Condé avoit demandé
cours de troupes à Frédéric II,
Palatin du Rhin, avec promeſſe

de leur payer cent mille écus, auſſi-tôt qu'elles arriveroient en France. Jean Caſimir II, fils de l'électeur, obtint le commandement de ces troupes qui formoient un corps de huit à neuf mille hommes, joint le prince de Condé, & lui demande la ſomme promiſe. On ne ſçavoit où trouver cet argent; tous les officiers & les ſoldats du prince, même les goujats de ſon armée, ſe cotiſent d'eux-mêmes, raſſemblent une bonne partie de la ſomme: " Il arriva „ alors, dit Mézerai, ce qu'on n'avoit „ jamais vu.... Une armée en paya une „ autre. „

[1567.]

Les François avoient établi une petite colonie dans la Floride, en 1562: les Eſpagnols, jaloux de voir cet établiſſement ſi près d'eux, s'en étoient emparés; avoient maſſacré tous les François; & leur commandant, Pierre Melanès, avoit fait graver le détail de cette action, en y ajoûtant ces mots " Je n'ai „ fait ceci comme à des François, „ mais comme à des Luthériens. „

Dominique de Gourgues, gentilhomme Gaſçon, apprend que le maſſacre des François n'a point été vengé: ſenſible à l'honneur de la nation Françoiſe

:, il forme le projet de laver dans
ng des coupables, l'affront qu'elle
çu. Il vend tout ſon bien, équipe
petits navires s'embarque avec
arquebuſiers & quatre-vingt ma-
s, arrive dans la Floride, attaque
tend trois forts qu'il détruit: des
re cens Eſpagnols, qui les défen-
nt, pas un ſeul ne lui échappe. N'a-
plus rien à faire dans ce pays, il
able les priſonniers, leur reproche
rbare trahiſon qu'ils avoient emplo-
, quatre ans auparavant, à l'égard
a nation, & les fait tous pendre
mêmes arbres où ils avoient pendu
rançois. Il ſubſtitue cette inſcrip-
à celle que Melanès avoit laiſſée:
: n'ai fait ceci comme à des Eſpa-
nols, mais comme à des traîtres,
des voleurs & à des meurtriers. „
met à la voile, & arrive en France,
on lui fait un crime d'avoir entre-
cette expédition, ſans un ordre
ès du roi. Il s'agiſſoit alors d'un
é de paix entre la France & l'Eſ-
ne, & de Gourgues fut ſacrifié. Il
nt caché à Rouen, pendant quelque
, mourut à Tours, en 1583, au
ent qu'il alloit prendre le comman-
ent de la flotte que la reine d'An-
erre envoyoit en Portugal.

[1569.]

Le duc d'Anjou, qui fut, dans la ſuite, Henri III, attaque les Calviniſtes à Jarnac; le prince de Condé, qui les commande, s'obſtine à combattre, malgré les repréſentations qu'on lui fait, ſur le bras qu'il porte en écharpe & ſur la bleſſure qu'il venoit de recevoir à la jambe: " Nobleſſe Françoiſe, s'écrie-„ t-il, apprenez que Condé, avec un „ bras en écharpe & la jambe caſſée, a „ encore aſſez de courage pour donner „ bataille. „ Le prince eſt fait priſonnier; le baron de Monteſquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, voyant pluſieurs ſoldats attroupés, demande ce que c'eſt; on lui répond que c'eſt monſieur le prince qui eſt bleſſé & pris: " Tuez, „ tuez, crie-t-il en jurant; „ & auſſitôt il lui caſſa la tête d'un coup de piſtolet. Toute l'armée regarda cette action comme une horrible brutalité.

Avant la bataille, le jeune prince de Navarre, (Henri IV,) diſoit aux chefs de l'armée: " Quel moyen de combat-„ tre? Nos troupes ſont trop diviſées, „ & celles des ennemis ſont jointes; & „ leur force eſt trop grande. De com-„ battre à cette heure, c'eſt perdre des „ gens à crédit. J'avois bien dit que

, nous nous amuſions trop de voir , jouer des comédies à Niort, au lieu , de faire aſſembler nos troupes, puiſ- , que l'ennemi amaſſoit les ſiennes. „

[1569.]

A la journée de Montcontour, on voit placé ſur une colline le prince de Navarre & le jeune prince de Condé, avec quatre mille chevaux pour les garder. Henri, voyant l'avant-garde du duc l'Anjou enfoncée par l'amiral, dit avec vivacité; " Donnons, mes amis, voilà , le point de la victoire; ils branlent. „ Cet avis étoit bon; on ne le ſuivit point : l'inaction de ce grand corps de cavalerie fut la cauſe de la perte de cette bataille.

Le duc d'Anjou voulut ſe mettre à la pourſuite des fuyards : " Arrêtez, prince, lui dit Crillon; ſongez que vous êtes reſponſable de votre perſonne à l'état, & que les lauriers qui reſtent à cueillir, ne ſont pas dignes de vous. „ Auſſi-tôt il va finir lui-même la déroute des ennemis. En revenant au camp, un ſoldat Huguenot, qui l'attendoit, bleſſé d'un coup d'arquebuſe : Crillon court à lui, & va le percer; le ſoldat tombe à ſes pieds, & lui demande la vie : " Je te la donne, dit Crillon; &

„ ſi l'on pouvoit ajoûter foi à un hom-
„ me rebelle à ſon roi, je te deman-
„ derois parole de ne jamais porter les
„ armes que pour ton ſouverain. „ Le ſoldat, gagné par cette généroſité, quitte le parti & la religion des Huguenots.

[1569.]

La reine-mere conduit Charles IX au ſiége de Saint-Jean-d'Angeli : " Elle
„ traînoit toujours avec elle, dit Mé-
„ zerai, tout l'attirail des plus volup-
„ tueux divertiſſemens, & particuliére-
„ ment une centaine des plus belles
„ femmes de la cour, qui menoient en
„ leſſe deux fois autant de courtiſans.
„ Il falloit, comme dit Montluc, que,
„ dans le plus grand embarras de la
„ guerre & des affaires, LE BAL MAR-
„ CHAT TOUJOURS : le ſon des violons
„ n'étoit point étouffé par le ſon des
„ trompettes ; le même équipage traî-
„ noit les machines des ballets & les
„ machines de la guerre ; & on voyoit
„ dans une même lice les combats où
„ les François s'égorgeoient, & les
„ carrouſels où les dames prenoient
„ leurs plaiſirs. „

Charles IX avoit cependant un goût bien décidé pour la guerre ; il ſe plaignoit ſouvent des oppoſitions qu'il trou-

à ſon ardeur pour le commande-
des armées ; &, au ſiége de Saint-
-d'Angeli, on le voyoit chaque jour
la tranchée & dans les poſtes les
expoſés ; il dit publiquement :
: m'accorderois volontiers avec le
ıc d'Anjou, mon frere, pour com-
ander alternativement l'armée, &
›uverner le royaume ; à cette con-
tion, je lui verrois avec plaiſir por-
r la couronne pendant ſix mois. „

[1570.]

harles IX donne la paix aux Calvi-
s, & n'épargne rien pour en attirer
:hefs à ſa cour ; il avoit aſſuré la
:-mere, " qu'il les mettroit tous
ıns les filets. „ Il en vint à bout
:ce de careſſes & de diſſimulation.
'amiral de Coligny ſe laiſſa même
uit de la faveur apparente dont il
ſoit à la cour, & ſe moquoit de
qui vouloient lui inſpirer de la
nce. Un capitaine Huguenot, nom-
Langoirant, vint lui dire un jour,
s'en alloit dans ſa province ; l'a-
l- en demande la cauſe : " C'eſt
ı'on nous fait ici trop de careſſes,
pond le gentilhomme ; & j'aime
ieux me ſauver avec les foux, que
: périr avec ceux qui ſe croient trop
ges. „

[1572.]

Maſſacre des Huguenots à Paris, le jour de la S. Barthelemi : " Action „ exécrable, dit Péréfixe, qui n'avoit „ jamais eu, & qui n'aura, s'il plaît à „ Dieu, jamais de ſemblable. „ Parmi tant de guerriers, qui avoient bravé mille fois la mort, il ne s'en trouva point qui ſe mît en défenſe; il n'y eut que Taverny, homme de robe, qui tint ferme, avec un de ſes domeſtiques, pendant huit ou neuf heures, & ne périt qu'après avoir vendu chérement ſa vie.

Le roi avoit envoyé dans toutes les provinces des ordres précis pour le maſſacre des Huguenots. Les comtes de Tendes & de Charni, MM. de Saint-Héran; Tanneguy le Veneur, de Gordes, de Mandelot, garantirent les villes & les provinces où ils commandoient; le vicomte d'Ortès qui étoit à Bayonne, écrivit cette lettre : " Sire, j'ai commu- „ niqué le commandement de Votre „ Majeſté à ſes fideles habitans & gens „ de guerre de la garniſon. Je n'y ai „ trouvé que bons citoyens & fermes „ ſoldats, mais pas un bourreau. C'eſt „ pourquoi eux & moi, ſupplions très- „ humblement Votre dite Majeſté vou- „ loir employer en choſes poſſibles,

» quelque haſardeuſes qu'elles ſoient, » nos bras & vies ; comme étant, » autant qu'elles dureront, vos très- » humbles, &c.

[1572.]

Le jeune baron de Roſni (Sully) âgé de douze ans, élevé dans la religion proteſtante, échappa ainſi au maſſacre de la S. Barthelemi. Eveillé, vers les trois heures du matin, par le ſon des cloches & les cris du peuple, & inſtruit de la cauſe du tumulte, il prend le parti de ſe réfugier au collége de Bourgogne où il faiſoit ſes études. Par une précaution admirable dans un enfant, il met ſous ſon bras un gros livre d'Egliſe, à l'uſage des Catholiques, & précipite ſes pas vers ſon collége. Trois corps-de-gardes l'arrêtent ſucceſſivement : il montre ſon livre, & on le laiſſe paſſer. Le portier du collége lui en refuſe l'entrée : le principal, informé du danger où il eſt expoſé, vient le prendre & l'enfermer ſous la clef dans un cabinet écarté.

[1573.]

Pendant le ſiége de la Rochelle, le duc d'Anjou, revenant de viſiter une mine, paſſe par un endroit que l'on

voyoit de la place : un ſoldat le couche en joue. Hubert de Vins, ſon écuyer, s'en appercoit au moment que le ſoldat approchoit la méche de l'amorce ; ſe met devant le prince, & reçoit le coup au travers du corps : il a le bonheur de guérir de ſa bleſſure, & de jouir long-tems de la gloire d'une action ſi génereuſe * Le prince leve le ſiége de la Rochelle conclut la paix avec les Huguenots ; le prétexte étoit la néceſſité de partir au plutôt pour la Pologne dont il venoit d'être élu roi.

[1474.]

Charles IX meurt âgé de vingt-quatre

* En reconnoiſſance de ce ſervice, Henri fit épouſer à Hubert de Vins, Marguerite Dagout, le plus riche parti de Provence : elle étoit ſœur du comte de Saul qui mourut ſans enfans, & laiſſa à ſes neveux les biens, le nom & les armes Dagout. De Vins ne ſe crut cependant pas aſſez récompenſé ; & voyant que Henri III, devenu roi de France, l'oublioit dans la diſtribution de ſes graces, il ſe jetta du côté de la Ligue & en fut un des plus zélés partiſans. L'hiſtoire parle de ſes hauts faits d'armes : après ſa mort, la Provence lui fit élever, dans la cathédrale d'Aix, un mauſolée ſemblable à celui de Charles d'Anjou, dernier comte de Provence.

ns : il déclare, pour ſon ſucceſſeur à a couronne, Henri, ſon frere, roi de 'ologne, & dit qu'il étoit bien-aiſe .e ne point laiſſer de fils, à cauſe des nalheurs dont il ſçavoit que les mino-ités des princes étoient accompagnées. l avoit du goût pour les belles-lettres, ¿ aimoit ſur-tout la poéſie : voici des ers de ſa façon que l'on ne ſoupçon-ieroit pas d'avoir près de deux cens ns d'antiquité ; ils étoient adreſſés à Ronſard qui jouiſſoit alors de la plus ;rande réputation, & d'une faveur ſin-;uliere auprès du prince :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner
Tous deux également nous portons des couronnes
Mais, roi je les reçois, poëte tu les donnes.
Ton eſprit enflammé d'une céleſte ardeur,
Eclate par ſoi-même, & moi par ma grandeur.
Si du côté des Dieux je cherche l'avantage,
Ronſard eſt leur mignon, & je ſuis leur image.
Ta lyre qui ravit par de ſi doux accords,
T'aſſervit les eſprits, dont je n'ai que les corps ;
Elle t'en rend le maître, & te ſçait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

Ronſard avoit beaucoup de jaloux, ne manquoit point de répondre à

leurs ſatyres, par d'autres ſatyres plus ſanglantes. Mais rien ne lui fit autant de tort dans le public, que cette aventure dont ſes ennemis tirerent beaucoup d'avantage contre lui. Il étoit allé à Arcueil, près de Paris, pour y paſſer le carnaval avec les poëtes qui compoſoient LA PLEÏADE FRANÇOISE. LA rencontre d'un bouc leur donna lieu de plaiſanter, tant parce que c'étoit l'animal qu'on offroit à Bacchus, que parce qu'il leur vint en penſée de le préſenter à Jodelle, poëte tragique; comme une récompenſe qui lui étoit dûe, ſelon l'uſage conſacré dans l'antiquité. Le bouc, orné de fleurs & de rubans en formes de bandelettes, fut amené à Jodelle, tandis que les poëtes étoient à table. Ils en rirent pendant quelque tems, & congédierent l'animal avec ſon conducteur. Cette action, qui ne paroît être qu'une plaiſanterie, fut très-mal interprétée par les ennemis de Ronſard. Ils l'accuſerent d'avoir été le ſacrificateur de ce bouc, dont les poëtes avoient fait, dans leurs orgyes, un ſacrifice à Bacchus.

[1574.]

Il s'éleva tant de diſputes entre les différens corps qui aſſiſtoient aux obſé-

ıes de Charles IX, que le cortege ſe
ɔuva réduit à cinq gentilshommes de
chambre. M. de Vitry, capitaine des
rdes, préſenta le corps aux religieux
: Saint-Denis ; ce qui donna lieu à ces
rs :

Prenez, Meſſieurs de Saint Denis,
Le corps du roi, qui fut jadis
Le plus grand prince de la terre :
Bien que je ſois homme de guerre,
Pourtant ne vous étonnez pas,
Si je le mets entre vos bras :
L'évêque qui l'avoit en garde,
S'eſt amuſé à la moutarde.

HENRI III.

[1574.]

HENRI III monte ſur le trône, à l'âge de vingt-quatre ans; il quitte la Pologne en fugitif, lui quatorzieme, & arrive en France où il retint toujours le titre de Roi de Pologne. Son régne eſt appellé celui des Favoris. Sa conduite qui n'étant qu'un mêlange de débauche & d'exercices publics de pénitence & de dévotion, on ne reconnoiſſoit plus ce prince, qui, ſous le nom de Duc d'Anjou, s'étoit diſtingué par tant de qualités dignes du trône.

[1574.]

Magdeleine de Senectere, (on prononçoit alors Saint-Nectaire,) faiſoit la guerre en Auvergne, avec un ſuccès qui répondoit à ſon caractere d'Amazone. Elle étoit veuve de Guy de Saint-Exupery-Miraumont, & commandoit ſoixante gentilshommes des plus braves qui faiſoient des prodiges de valeur, pour mériter ſes bonnes graces.

[1574.]

Louis de Saint-Lary-Bellegarde, un des favoris, eſt fait maréchal de France, & envoyé auſſi-tôt, avec une bonne armée, contre les Huguenots du Dauphiné. Il attaque Livron, petite place, qui n'étoit défendue que par les habitans; il eſt repouſſé à trois aſſauts; & les femmes de la ville trouvent ſa conduite ſi mépriſable, que, pour l'inſulter, elles filent leur quenouille ſur la bréche: peu de tems après, elles ſoutiennent ſeules un nouvel aſſaut, le repouſſent avec vigueur & font lever le ſiege.

[1575.]

Henri III eſt ſacré à Rheims, le même jour de l'an révolu de ſon ſacre en Pologne; quand on lui mit la couronne ſur la tête, il dit aſſez haut qu'elle le bleſſoit, & lui roula deux fois de la tête, comme ſi elle eût voulu tomber: on en fit la remarque, & on l'interpréta mauvais préſage.

[1576.]

Edit de pacification dans lequel on accorde aux Huguenots l'exercice public de religion appellé par un article

prince de cet édit. RELIGION PRÉTENDUE RÉFORMÉE. La fureur n'en étoit déjà que trop connue à Paris, & de tous les environs où se trouveroit la cour.

Cet édit de pacification, le cinquième en moins de sept ans, fut appellé d'abord LA PAIX DE LONGJUMEAU, & ensuite LA PAIX FOURRÉE. Le roi signa lui-même l'acte d'association. Il y déclara le chef, afin de contenir les princes du sang & de faire connoître sa propre autorité que l'on prétendoit usurper par les édits.

Au mois de mars 1610, on règle les rangs entre les princes du sang & les pairs. L'ancien usage étoit, que chacun prît son rang suivant l'ancienneté de la pairie. La déclaration rendue par Henri IV porte que les princes du sang précéderont tous les pairs, & que ces princes qui ne sont pas pairs, ont que leurs pairies soient moins anciennes que celles de tous les autres pairs. Les rangs entre les princes du sang suivent leur proximité à la couronne. M. de Thou, premier président, dit alors au roi que, » depuis Philippe de Valois, il ne s'é-

„ toit rien fait en France, qui fût auſſi „ utile pour la conſervation de la loi „ Salique. „

[1577.]

Henri III trouve dans ſon cabinet le porte-feuille de Charles Benoiſe, ſon ſecrétaire. Il l'ouvre, & y voit un morceau de papier ſur lequel Benoiſe avoit écrit ces mots, pour eſſayer ſa plume: „ Tréſorier de mon épargne. „ Le roi continua d'écrire de ſa main: " Vous „ payerez au ſieur Benoiſe, ſecrétaire „ de mon cabinet, la ſomme de 1000 „ écus, „ & ſigne l'ordonnance. Benoiſe vient travailler avec le roi, trouve ce papier, & fait tant de remercimens, que le monarque prend l'ordonnance, & ajoute un zéro à la ſomme, afin de la proportionner aux actions de graces qu'on vient de lui faire. Benoiſe eſt le ſeul qui ait donné des marques de reconnoiſſance après la mort du roi, ſon maître. Il lui a fait ériger un mauſolée dans l'égliſe de Saint-Cloud, où il a fondé un ſervice qui ſe célébre tous les ans, le premier jour d'Août.

[1577.]

Premier établiſſement de la comédie Italienne, en France. Ces comédiens,

dit Mézerai, " dont les pieces toutes „ d'intrigues, d'amourettes & d'inven- „ tions agréables pour exciter & cha- „ touiller les plus douces paſſions.... „ obtinrent des lettres-patentes pour „ leur établiſſement, comme ſi ç'eût „ été quelque célebre compagnie : le „ parlement les rebuta.... & leur dé- „ fendit de jouer, ni de plus obtenir „ de ſemblables lettres ; & néanmoins, „ dès que la cour fut de retour de „ Poitiers, le roi voulut qu'ils rouvriſ- „ ſent leur théatre.

[1578.]

L'ordre de S. Michel, inſtitué par Louis XI, ſe trouve avili au point que, par une eſpece de proverbe, on appelloit le collier de cet ordre, " le Collier à toutes bêtes. „ Les grands du royaume n'en vouloient plus, depuis que les femmes l'avoient rendu vénal ſous le régne de Henri II, & que la reine Catherine de Médicis, ſous François II & Charles IX, l'avoit fait donner ſans égard ni au rang, ni à la naiſſance, ni aux ſervices. Cet ordre eſt relevé, & ſa perpétuité ſe trouve aſſurée par ſon union avec l'ordre du S. Eſprit.

[1579.]

Henri III inſtitue l'ordre des chevaliers du S. Eſprit; il avoit été élu roi de Pologne, & étoit parvenu à la couronne de France, le jour même de la Pentecôte; ce qui lui fit donner à cet ordre le titre du S. Eſprit. Son deſſein étoit d'en faire une marque de la plus haute diſtinction, & de retirer du parti Calviniſte, par l'eſpérance de cet honneur, les grands du royaume, qui y étoient engagés. Il ſe déclara chef ſouverain de cet ordre, & en unit la grande maîtriſe à la couronne de France. Le nombre des chevaliers fut limité à cent, y compris huit eccléſiaſtiques, ſçavoir quatre cardinaux, & quatre qui devoient être archevêques, évêques ou prélats; le grand aumônier & ſes ſucceſſeurs ſont incorporés en titre de commandeurs, ſans être obligés de faire preuve de nobleſſe.

Le grand collier de l'ordre étoit compoſé de fleurs-de-lys d'or, cantonnées de flammes d'or émaillées de rouge, entrelacées de trois chiffres d'or émaillées de blanc. Le premier chiffre eſt d'un *H*, & d'un *lambda*, lettre grecque: ce ſont les premieres lettres du nom du roi, & de celui de la reine ſon épouſe,

Louiſe de Lorraine. Les deux autres chiffres marquoient des noms que le roi laiſſa à deviner, & que l'on ſoupçonna malignement déſigner quelques maîtreſſes. On y a ſubſtitué des ſymboles plus conformes à la valeur & à la religion de nos rois ; & c'eſt le ſeul changement que l'on ait fait à ce collier.

Hors de cérémonies, les chevaliers portoient une croix d'or, émaillée de blanc, attachée à un cordon bleu, qui pendoit ſur l'eſtomac, comme la portent à préſent les commandeurs eccléſiaſtiques : aujourd'hui elle eſt attachée au cordon bleu que l'on porte en baudrier, & pend au côté gauche.

La premiere promotion ſe fit le premier de Janvier 1579, aux Auguſtins de Paris. Le nombre des eccléſiaſtiques fut rempli ; celui des chevaliers ne fut porté qu'à vingt-ſept, afin de laiſſer une eſpérance plus prochaine à ceux que l'on vouloit attirer par l'appas d'un honneur ſi diſtingué.

Louis d'Anjou, roi de Jéruſalem & de Sicile, avoit inſtitué à Naples, en 1352, le jour de la pentecôte, un ordre du SAINT ESPRIT, parce que ce jour étoit celui de ſon couronnement. Les Vénitiens poſſédoient l'acte original de cet ordre, & en firent préſent à Henri

III, lorſqu'il paſſa par leur ville, en revenant de Pologne. Le prince tint cet acte fort caché ; & après en avoir fait tirer par M. de Chiverni, ce qu'il jugea à propos d'en extraire pour ſon nouvel ordre, il lui ordonna de le brûler. Mais ce précieux monument a été conſervé ; & a paſſé de la bibliotheque de Philippe Huraut, évêque de Chartres, fils de M. de Chiverni, dans celle de M. le préſident de Maiſons. On croit qu'il ſe trouve aujourd'hui dans les archives de l'ordre.

[1580.]

Henri IV n'étant encore que roi de Navarre, ſurprend Cahors, dont il fait auter les portes, en y appliquant le pétard. C'eſt la premiere fois que l'hiſtoire parle de cette invention dont on ignoroit entiérement l'uſage.

Ce prince voulant récompenſer Théodore Agrippa d'Aubigné, aieul de madame de Maintenon, lui donna ſon portrait. D'Aubigné fit ſur le champ ces vers, en les écrivant au bas du portrait :

Ce prince eſt d'étrange nature ;
Je ne ſçais qui diable l'a fait ;
Car il récompenſe en peinture,
Ceux qui le ſervent en effet.

[1581.]

François, duc d'Alençon, d'Anjou & de Brabant, frere du roi Henri III, crut le voir sur le point d'épouser Elisabeth, reine d'Angleterre, & perdit tout-à-coup ce qu'il appelloit ses espérances les mieux fondées. Bodin, chancelier, du duc, dit un jour à la reine Elisabeth, qu'il travailloit actuellement à l'éloge des grands personnages de son siecle, & qu'il ne manqueroit pas d'y donner place à Sa Majesté, mais que la rupture de son mariage avec le duc d'Anjou l'embarrassoit fort; elle lui répondit: "Sçavez-vous, M. Bodin, ce que l'on dira „ quand vous en parlerez? On dira que „ vous aurez cru un menteur, & qu'un „ fot l'aura écrit. „

Un auteur contemporain parle ainsi du projet que ce Prince avoit formé d'épouser la reine Elisabeth. " François, „ duc d'Anjou, fils de France, n'a guères décédé (le 10 Juin 1584,) ayant „ envie de se loger, & d'épouser une „ reine ou princesse héritiere, fit parler „ à Elisabeth, reine d'Angleterre, de „ mariage; s'envoyerent des lettres l'un „ à l'autre & leurs portraits. Enfin la „ reine lui manda qu'elle ne contracte- „ roit jamais mariage avec celui qui la

„ recherchoit, ſi elle ne voyoit le per-
„ ſonnage, autrement qu'il n'en falloit
„ plus parler. Ce prince, perſuadé par
„ jeunes gens auſſi peu aviſés en cette
„ affaire que lui, délaiſſant l'avis des
„ gens plus avancés en âge, s'en va en
„ Angleterre la voir, toutefois ſans beau-
„ coup de train; lequel ayant été con-
„ templé de ſadite dame, le trouva ſi
„ laid, tant de la petite vérole qui lui
„ avoit laiſſé des foſſes au viſage, qu'auſſi
„ qu'il avoit un nez mal formé, avec
„ quelques glandes au col, qui fut cauſe
„ peut-être qu'il ne fût reçu aux bon-
„ nes graces de cette belle reine. Aucuns
„ font d'opinion qu'il n'y devoit aller,
„ mais devoit continuer par lettres à
„ traiter ſon mariage; car, par aven-
„ ture, à la longue, il eût pu entrer en
„ grace. „

[1583.]

Le Cardinal René de Birague meurt gé de ſoixante & quatorze ans: il di-ſit de lui-même „ qu'il étoit " cardinal ſans titre, prêtre ſans bénéfice, & chancelier ſans ſceaux. „

[1584.]

Armand de Gontaud de Biron, obli-ſé de produire ſes titres de nobleſſe,

pour recevoir l'ordre du S. Eſprit, n'en préſenta que cinq ou ſix fort anciens, & dit au roi : " Sire, voilà ma no-„ bleſſe ici compriſe.... Mais la voici en-„ core mieux, „ ajouta-t-il, en montrant ſon épée.

[1585.]

Les Ligueurs commencent la guerre, & le roi conclut auſſi-tôt avec eux le traité de Nemours, par lequel il dépouille les Huguenots des avantages qu'ils avoient obtenus par le paſſé, & fortifie la Ligue contre ſa propre autorité. Cette nouvelle jette le roi de Navarre dans le plus grand accablement ; il penſe aux maux qui vont fondre ſur ſon parti, ſur lui-même, ſur tout le royaume ; & la moitié de ſa mouſtache, du côté qu'il avoit la tête appuyée ſur la main, lui blanchit, dit on, tout-à-coup.

[1585.]

Henri III forcé par les Ligueurs de reprendre les armes contre les Huguenots, leur demande l'argent néceſſaire pour ſoutenir cette nouvelle guerre. Les chefs s'en défendent ſur la difficulté d'en trouver, " à cauſe de l'épuiſement de „ tous les corps de l'état.... Il eût donc „ mieux valu me croire, reprend le

„ prince, lorſque je m'oppoſois à la „ guerre ; & j'ai grand'peur qu'en vou- „ lant détruire le prêche, nous ne ha- „ zardions fort la meſſe. „

[1585.]

Paſquier écrivoit à un de ſes amis, en lui parlant de la faction DES SEIZE : „ Nous ſommes maintenant devenus tous „ guerriers déſeſpérés. Le jour, nous „ gardons les portes ; la nuit, faiſons le „ guet, patrouilles & ſentinelles. Bon „ Dieu ! que c'eſt un métier plaiſant à „ ceux qui en ſont les apprentifs.

[1585.]

Le prince de Condé, Henri I, commandant en Xaintonge les troupes Calviniſtes, attaque Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, que le peuple, par une prononciation vicieuſe, nommoit „ le Duc de Mercure, „ & le force de quitter précipitamment ſon quartier des Loges.

Un gentilhomme de la maiſon du duc, étoit attaqué d'une fievre violente, qui l'avoit empêché de ſuivre l'armée. Le prince de Condé, après l'avoir bien queſtionné ſur ſa maladie, propoſe de lui pendre au col un billet cacheté, qui le guérira infailliblement, pourvu qu'il

le porte pendant neuf jours ſans l'ouvrir. Le gentilhomme y conſent, & le prince le renvoie à ſon maître. Les neuf jours étant expirés, le duc s'empreſſe d'ouvrir lui-même le billet. Il y trouve ces vers écrits de la main du prince ;

Fiévre chaude, je te conjure,
Par la retraite de Mercure,
Que de ce corps-ci tu deſloges,
Comme Mercure a fait des Loges,
D'où il a fait prompte retraite,
Ayant la barbe à demi-faite.

[1585.]

Les Catholiques mirent à leur tête le cardinal Charles de Bourbon, oncle de Henri IV. Un jour qu'il étoit dans l'armée que le duc de Guiſe avoit levée ſous ſon nom, Vergnetes qui l'avoit toujours ſervi dès ſon enfance, le trouvant fatigué & mécontent d'une cavalcade, lui dit : " Monſieur, que penſez-vous faire? „ Vous êtes ici en une armée ; mais „ vous n'ignorez votre âge & votre foi„ bleſſe qui s'abbat tous les jours : ſi les „ gouttes vous prennent, où vous tien„ drez-vous? car il n'y a point de place „ aſſez forte pour vous garantir contre „ la puiſſance du roi.... Ha! Vergne„ tes,

„ tes, répondit ce prince, je ſuis em-
„ barqué, & tout le monde ne ſait pas
„ pourquoi ; mais ſçache, encore qu'on
„ m'en blâme, néanmoins que je ne me
„ ſuis point accordé avec ces gens-ci
„ ſans raiſon. Penſes-tu que je ne ſça-
„ che pas bien qu'ils en veulent à la
„ maiſon de Bourbon, & qu'ils n'euſ-
„ ſent pas laiſſé de faire la guerre,
„ quand je ne me fuſſe pas joint avec
„ eux ? Pour le moins, tandis que je
„ ſuis avec eux, c'eſt toujours Bourbon
„ qu'ils reconnoiſſent : le Roi de Na-
„ varre, mon neveu, cependant fera
„ ſa fortune ; ce que je fais, n'eſt que
„ pour la conſervation du droit de mes
„ neveux. „

[1586.]

Guerre appellée DES TROIS HENRIS. Henri III étoit à la tête des Royaliſtes : Henri, roi de Navarre, conduiſoit les Huguenots ; Henri, duc de Guiſe, étoit le chef de la Ligue. Pendant que ces trois armées diviſoient le royaume, on voyoit le peuple ne s'occuper qu'à faire les proceſſions. Il en venoit en foule de la Brie, de la Champagne & de la Picardie. Elles entroient dans Paris avec les cierges allumés, & chacun ſe couvroit de toile blanche ; ce qui fit nom-

mer cette année, L'ANNÉE DES PROCESSIONS BLANCHES.

[1586.]

Henri, roi de Navarre, diſoit dans les lettres qu'il adreſſoit à tous les ordres du royaume: " Je gémis ſur le ſort „ d'un million d'innocens que la guerre „ civile va faire périr.... Les princes „ François ſont les chefs de la nobleſſe.... „ je vous aime tous.... Je me ſens pé- „ rir & affoiblir en votre ſang. L'étran- „ ger ne peut avoir ces ſentiments. „ Il finiſſoit par propoſer, pour reméde à tant de maux, ou l'aſſemblée des états du royaume, ou un concile, ou un duel.

[1587.]

Avant la bataille de Coutras, le roi de Navarre exhortoit ſes ſoldats à bien faire; & ſe tournant vers le prince de Condé & le comte de Soiſſons, il leur parla ainſi: " Pour vous, je ne vous dis „ autre choſe, ſinon que, vous êtes du „ ſang de Bourbon, & vive Dieu! je „ vous ferai voir que je ſuis votre aîné... „ & nous, que nous ſommes de bons „ cadets, „ répondirent les princes.

[1588.]

A la journée des Barricades, le comte de Briſſac fit ceſſer le feu que les Bourgeois faiſoient ſur les Suiſſes; & ſe tournant vers quelques gentilshommes qui l'accompagnoient, il leur dit en riant: „ J'ai enfin trouvé mon terrein; le roi „ qui dit que je ne vaux rien ni ſur la „ terre, ni ſur la mer, verra au mòins „ que je ſuis bon ſur le pavé. „

[1588.]

Le roi ſe retire à Chartres, & le duc de Guiſe reſté ſeul maître de Paris, y appaiſe le tumulte, & va faire viſite au premier préſident Achilles de Harlay; „ il le trouva qui ſe promenoit dans ſon „ jardin, lequel s'étonna ſi peu de leur „ venue, qu'il ne daigna pas ſeulement „ tourner la tête, ni diſcontinuer ſa promenade commencée, laquelle achevée qu'elle fut, & étant au bout de „ ſon allée, il retourna, & en retournant il vit le duc de Guiſe qui venoit à lui; alors il lui dit: C'eſt grand pitié quand le valet chaſſe le maître; au reſte, mon ame eſt à Dieu, mon cœur eſt à mon roi, & mon corps eſt entre les mains des méchans; qu'on en faſſe ce qu'on voudra. „

[1583.]

Les Pariſiens confus de leur révolte, ordonnent d'abord des proceſſions, pour prier Dieu d'attendrir le cœur du roi à leur égard; enſuite ils font précéder leurs députés d'une proceſſion de Capucins qui allerent de Paris à Chartres, portant à la main divers inſtrumens de la Paſſion: un d'eux portoit une grande croix ſur ſes épaules; c'étoit le frere Ange, connu ſous le nom de Henri de Joyeuſe, qui avoit été long-tems à la cour & dans les armées. La proceſſion ſe rend à la cathédrale de Chartres, où le roi étoit à vêpres: deux Capucins donnoient de grands coups de diſcipline ſur les épaules du frere Ange; les autres chantoient le *Miſerere*; & le peuple crioit de tems en tems MISÉRICORDE. Ce ſpectacle fait rire les courtiſans, & en attendrit d'autres juſqu'aux larmes. Crillon s'écrie, en voyant le frere Ange qui étoit ſon allié: " Frappez tout de „ bon, fouettez fort; c'eſt un lâche qui „ a endoſſé le froc, pour ne plus por- „ ter les armes. „ Le roi diſſimule ce qu'il penſe de cette cérémonie bizarre, & répond à la requête des députés, qu'il jugera de la ſincérité du repentir par les preuves d'obéiſſance & de ſoumiſſion qu'on lui donnera.

[1583.]

Le duc de Guiſe eſt maſſacré le 23 Décembre à Blois, où les états étoient aſſemblés. La veille de cette exécution, ſe mettant à table, il trouva ſous ſa ſerviette un billet, par lequel on l'avertiſſoit de prendre garde à lui, & qu'on lui préparoit un mauvais tour. L'ayant lu, il prend ſon crayon, écrit au bas, ON N'OSEROIT, & le jette ſous la table. Ses confidens les plus intimes lui conſeilloient de s'éloigner de la cour pour quelque tems. "Je ſuis trop avancé pour „ reculer, diſoit-il; le roi & moi reſ„ſemblons à deux armées en préſence, „dont l'une, en ſe retirant, donne la „victoire à l'autre." Six coups de poignard qu'il reçut au même inſtant, ne lui laiſſerent pas le temps de penſer à ſe défendre.

Le lendemain, 24 Décembre, le cardinal de Guiſe fut tué à coups de hallebarde. Il avoit ſur-tout irrité le roi par une épigramme atroce qu'il récitoit à tous propos, ſoit qu'il en fût l'auteur ou non. Elle étoit faite ſur la deviſe du roi, dont le corps étoient trois couronnes, avec ces mots: *Manet ultima cœlo*; LA TROISIEME M'ATTEND DANS LE CIEL: deux repréſentoient celles de Pologne &

HENRI IV,

LE GRAND.

[1589.]

HENRI de Bourbon deſcendoit de Robert de France, comte de Clermont, ſeigneur de Bourbon, cinquieme & dernier fils du roi S. Louis; il étoit l'héritier préſomptif de la couronne, quoiqu'il ne fût parent de Henri III, qu'au vingt-deuxieme degré. Ce prince ſe voyoit ſans argent, ſans crédit, & aux priſes avec la Ligue, qui prétendoit l'exclure de ſon droit à la couronne, parce qu'il étoit Huguenot: il fait venir le maréchal de Biron, & lui dit en l'embraſſant: " C'eſt à cette heure qu'il faut que „ vous mettiez la main droite à ma cou„ ronne; ni mon honneur ni le vôtre „ ne veulent pas que je vous anime par „ diſcours pour commencer nos affaires; „ je vous prie, en penſant à ce qui ſe „ préſente ſur nos bras, allez tirer le „ ſerment des Suiſſes, comme vous en„ tendez qu'il faut, & puis me venir ſer„ vir de pere & d'ami contre ces gens „ qui n'aiment ni vous ni moi. „ Sire,

„ répond le maréchal, c'eſt à ce coup „ que vous connoîtrez les gens de bien ; „ nous parlerons du reſte à loiſir. Je ne „ vais point eſſayer, mais vous querir „ ce que vous demandez. „ M. de Sancy avoit déjà engagé les Suiſſes à ſuivre Henri IV, & à le ſervir pendant trois mois ſans demander aucune paye, " choſe qui ne ſe vit peut-être jamais parmi „ les Suiſſes, „ ajoute M. de Sancy dans ſa Relation.

[1589.]

Le parti Catholique envoie des députés au roi pour lui donner des aſſurances de fidélité, mais à condition qu'il ſe ſera Catholique au plutôt. L'embarras de répondre à cette propoſition eſt terminé par la préſence de M. de Givri qui entre, ſe jette aux pieds du roi, & lui baiſe la main, en diſant : " Sire, „ je viens de voir la fleur de votre brave „ nobleſſe qui ſe réſerve à pleurer ſon „ roi mort, quand elle l'aura vengé : „ elle attend vos commandemens ; vous „ êtes le roi des braves, & vous ne ſe„ rez abandonné que des poltrons. „ Bientôt Henri IV eſt reconnu roi de France par l'armée que ſon prédéceſſeur avoit aſſemblée ; & il en reçoit le ſerment de fidélité, en accordant des con-

ditions qui aſſuroient le maintien de la religion Catholique.

[1589.]

Le duc de Mayenne fait proclamer roi de France le cardinal de Bourbon, & garde pour lui-même le titre & le pouvoir de Lieutenant-général du royaume. Le cardinal-roi prend le nom de Charles X. On voit encore des médailles & des pieces de monnoie frapées à ſon coin. Il étoit alors à Chinon, entre les mains de Henri IV, ſon neveu, & la Ligue le regardoit comme priſonnier. C'étoit même ce qui avoit déterminé le duc de Mayenne à faire ce choix, parce que ſous un roi priſonnier il exerçoit un pouvoir abſolu. Le cardinal diſoit qu'il n'avoit accepté la couronne, que pour la conſerver dans la maiſon de Bourbon, parce qu'il voyoit les Ligueurs diſpoſés à la faire paſſer à des princes étrangers. En parlant de Henri IV, il l'appelloit toujours LE ROI MON NEVEU. Il mourut l'année ſuivante au château de Fontenay-le-Comte, où on l'avoit gardé pour empêcher les Ligueurs d'abuſer de ſa foibleſſe.

[1586.]

Henri IV, après avoir défait les Li-

gueurs à la journée d'Arques, écrivit à ſon cher Crillon : " Pends-toi, brave „ Crillon; nous avons combattu à Ar- „ ques, & tu n'y étois pas. Adieu, „ brave Crillon, je t'aime à tort & à „ travers. „

[1589.]

Ce prince diſoit ſouvent qu'il étoit „ roi ſans royaume, général ſans ſol- „ dats, & preſque ſans argent, comme „ mari ſans femme. „

[1590.]

Peu de jours avant la bataille d'Ivri, M. de Schomberg avoit demandé la paye de ſes Allemands. Le roi qui manquoit d'argent, avoit répondu bruſquement : „ Jamais homme de courage n'a fait „ une ſemblable demande, la veille d'u- „ ne bataille. „ Il voulut réparer ce trait de vivacité; & au moment d'en venir aux mains : „ M. de Schomberg, je vous „ ai offenſé, dit-il; cette journée peut „ être la derniere de ma vie; je ne veux „ point emporter l'honneur d'un gentil- „ homme; je ſçais votre valeur & vo- „ tre mérite; je vous prie de me par- „ donner, & embraſſez-moi.... Il eſt „ vrai, répondit Schomberg, que votre „ majeſté me bleſſa l'autre jour; mais

», aujourd'hui elle me tue ; car l'hon-
», neur qu'elle me fait m'oblige de mou-
», rir en cette occaſion pour ſon ſer-
», vice. „ Il fut tué en combattant à côté du roi.

[1590.]

A la journée d'Ivri, Henri IV ne penſoit qu'à ranger ſon armée en bataille, lorſque pluſieurs de ſes officiers vinrent lui repréſenter qu'il falloit commencer par s'aſſurer une retraite, & s'étendirent beaucoup ſur l'importance & la néceſſité de cette précaution. " Eh ! Meſſieurs, „ leur dit le roi, nous ſommes d'ac-
„ cord, & j'ai pourvu à la retraite :
„ c'eſt ſur le champ de bataille qu'il
„ faudra la faire.... Enfans, ſi les cor-
„ nettes vous manquent, voici le ſigne
„ du ralliement ; vous le trouverez tou-
„ jours au chemin de la victoire & de
„ l'honneur ; Dieu eſt pour nous ! „ Il adreſſoit ces derniers mots à ſes ſoldats avec l'air & le ton de la plus grande gaieté, en leur montrant ſon caſque ſurmonté d'un grand panache blanc.

Au moment de marcher à l'ennemi, il leur dit : " Mes enfans, vous êtes
„ François ; je ſuis votre roi, voilà l'en-
„ nemi. „ *Voyez Tome I, année* 1005

[1590.]

L'armée des Ligueurs fut entiérement défaite; le roi y fit des prodiges de valeur; & le maréchal de Biron, qui commandoit le corps de réſerve, lui dit: „Sire, vous avez fait aujourd'hui le „devoir du maréchal de Biron, & le „maréchal de Biron a fait ce que devoit faire le roi. „ Ce maréchal écrivant, après la bataille d'Ivri, à ſon BON AMI, M. du Haillan, lui diſoit: " Le „ roi y fit très-bravement, généreuſement & hardiment, autant qu'il ſe „peut, & quaſi trop.... Je ſuis après „pour gagner deux mois pour m'aller „repoſer, & je crois que le meilleur „ſeroit pour toujours, & aller prier „Dieu, puiſqu'il m'a fait cette grace d'avoir vécu ſi longues années avec grande réputation dedans & dehors le „royaume.... Je ſuis été en ſix batailles, j'ai eu ſix arquebuſades; j'ai vendu, ſans les bois, ſix mille livres de „rente, & ſervi ſix rois. „

[1590.]

„Après la bataille d'Ivri, un capitaine vient trouver le roi & lui dit " Sire, „trois mots: Argent ou congé. „ Henri IV répond auſſi-tôt: " Capitaine,

„ quatre mots : Ni l'un ni l'autre. „ Quelques jours après, il lui fit donner l'un & l'autre.

[1590.]

François de Pas eſt tué à la journée d'Ivri, après avoir combattu en héros ſous les yeux du roi. Ce prince affligé de la perte d'un homme dont la famille s'étoit toujours extrêmement diſtinguée, s'écrie : " Ventre-ſans-gris, j'en ſuis „ fâché, n'y en a-t-il plus ? „ On lui répond que la veuve eſt groſſe " : Eh „ bien ! repliqua-t-il, je donne au-ventre „ la même penſion que celui-ci avoit. „

[1590.]

M. de Sulli, à la journée d'Ivri, eut deux chevaux tués ſous lui, reçut ſept bleſſures, & reſta pour mort. Revenu à lui, il ſe fait tranſporter à Roſni, où étoit le roi ; de plus loin que le prince l'apperçoit, il va au-devant de lui : „ Brave ſoldat, & vaillant chevalier, „ dit-il, j'avois toujours eu bonne „ opinion de votre courage, & conçu de „ bonnes eſpérances de votre vertu ; „ mais vos actions ſignalées, & votre „ réponſe modeſte ont ſurpaſſé mon „ attente... Et partant, en préſence de „ ces princes, capitaines & grands

„ chevaliers qui ſont ici près de moi, „ vous veux-je embraſſer des deux bras. „ Sulli avoit dit au roi, en l'abordant, qu'il s'eſtimoit " heureux d'avoir ſouf- „ fert pour un ſi bon maître. „

[1590.]

Blocus de Paris par l'armée du roi. Il y avoit dans la ville, environ deux cens mille perſonnes, avec des vivres pour un mois. On forma une eſpece de régiment compoſé de religieux, de prêtres & d'écoliers juſqu'au nombre de treize cens; ils parurent dans la ville en ordre de bataille, & firent une proceſſion ou revue générale qui fut appellée LA PROCESSION DE LA LIGUE. " Elle ſe „ fit en cet ordre, dit l'Etoile. Guil- „ laume Roſe, évêque de Senlis, étoit „ à la tête comme commandant & pre- „ mier capitaine, ſuivi des eccléſiaſti- „ ques, marchant quatre à quatre. „ Après étoit le prieur des Chartreux „ avec ſes religieux, les quatre ordres „ mendians, les Capucins, les Mini- „ mes, entre leſquels il y avoit des rangs „ d'écoliers. „

„ Les chefs de ces différens religieux „ portoient chacun d'une main un cru- „ cifix, & de l'autre une hallebarde; „ & les autres des arquebuſes, des

„ pertuiſanes, des dagues & autres „ diverſes eſpeces d'armes que leurs voi„ ſins leur avoient prêtées. Ils avoient „ tous leurs robes retrouſſées & leurs „ capuchons abbatus ſur leurs épaules: „ pluſieurs portoient des caſques, des „ corſelets & des poitrinals, c'eſt-à-dire, „ des plaques de fer qu'on mettoit ſur „ la poitrine. „

„ Hamilton, Ecoſſois de nation, & „ curé de S. Côme, faiſoit l'office de „ ſergent, & les rangeoit, tantôt les „ arrêtant pour chanter des hymnes, & „ tantôt les faiſant marcher : quelque„ fois il les faiſoit tirer de leurs mouſ„ quets. „

Le petit pere Bernard, qui étoit boiteux, ſe faiſoit remarquer dans cette troupe, allant de rang en rang, ſe mettant tantôt à la tête du régiment & tantôt à la queue, & tenant en main une large épée avec laquelle il eſpadonnoit.

„ Le légat y accourut auſſi, & approu„ va par ſa préſence une montre ſi ex„ traordinaire, &, en même tems, ridi„ ble. Mais il arriva qu'un de ces nou„ veaux ſoldats qui ne ſçavoit pas, ſans „ doute, que ſon arquebuſe étoit char„ gée à balle, voulut ſaluer le légat „ qui étoit dans ſon carroſſe, tira deſſus,

„ & tua un de ſes eccléſiaſtiques, qui „ étoit ſon aumônier; ce qui fit que le „ légat s'en alla au plus vite, pendant „ que le peuple crioit tout haut que cet „ aumônier avoit été fortuné d'être tué „ dans une ſi ſainte action. „

[1590.]

Tandis que Paris ſe portoit à tant d'excès, ſon roi parloit ainſi dans une conférence qu'il eut avec le cardinal de Gondy & l'archevêque de Lyon, députés pour traiter de la paix. " Je ne „ ſuis point diſſimulé, je dis rondement & ſans feintiſe ce que j'ai ſur „ le cœur. J'aurois tort de vous dire „ que je ne veux point une paix générale: je la veux, je la deſire, afin „ de pouvoir élargir les limites de ce „ royaume. Pour avoir une bataille, „ je donnerois un doigt, & pour la paix „ générale, deux. J'aime ma ville de „ Paris; c'eſt ma fille aînée, j'en ſuis „ jaloux; je lui veux faire plus de grace, „ plus de miſéricorde qu'elle ne m'en „ demande; mais je veux qu'elle m'en „ ſçache gré & à ma clémence.... Ce „ que vous demandez de différer la capitulation & reddition de Paris juſqu'à une paix univerſelle, qui ne ſe „ peut faire qu'après pluſieurs allées &

„ venues; c'eſt choſe trop préjudiciable „ à ma ville de Paris, qui ne peut „ attendre un ſi long terme. Il eſt dé- „ jà mort tant de perſonnes de faim, „ que ſi elle attend encore huit ou dix „ jours, il en mourra un très-grand „ nombre, qui ſeroit une étrange pitié. „ Je ſuis le pere de mon peuple; je „ reſſemble à cette vraie mere de Salo- „ mon; j'aimerois quaſi mieux n'avoir „ point de Paris, que de l'avoir ruiné „ & diſſipé après la mort de tant de „ Pariſiens.... Vous, M. le cardinal, „ en devez avoir pitié; ce ſont vos „ ouailles.... Je ne ſuis pas bon théo- „ logien; mais j'en ſçais aſſez pour vous „ dire que Dieu n'entend point que „ vous traitiez ainſi le pauvre peuple „ qu'il vous a recommandé.... Et „ comment voulez-vous eſperer de me „ convertir à votre religion, ſi vous „ faites ſi peu de cas du ſalut & de la „ vie de vos ouailles? C'eſt me donner „ une pauvre preuve de votre ſainteté; „ j'en ſerois trop mal édifié. „

Le cardinal de Gondy repréſentant que ſi le duc de Mayenne n'étoit pas compris dans le traité, il ne manqueroit pas de venir reprendre Paris avec toutes les forces du roi d'Eſpagne.... „ S'il y vient, dit le roi, lui, & tous

„ les alliés, PAR DIEU nous les battrons
„ bien, & leur montrerons que la no-
„ bleſſe Françoiſe ſe ſçait défendre :
„ j'ai juré contre ma coutume ; mais
„ je vous dis encore, que PAR LE DIEU
„ VIVANT, nous ne ſouffrirons point
„ cette honte. „

[1590.]

Leſdiguieres prend la ville de Grenoble, & dépêche Saint-Julien, ſon ſecrétaire, pour en porter la nouvelle au roi, & lui en demander le gouvernement qu'il lui avoit promis un an auparavant, au cas qu'il la prît. Le conſeil s'oppoſe à la demande, ſur ce que le roi s'étoit engagé expreſſément à ne donner les gouvernemens des villes que l'on prendroit, qu'à des Catholiques. Saint-Julien ſe retire ſans répliquer ; & rentrant un moment après : „ Meſſieurs, dit-il, votre réponſe ineſ-
„ pérée m'a fait oublier un mot ; c'eſt
„ que puiſque vous ne trouvez pas à
„ propos de donner à mon maître le
„ gouvernement de Grenoble, vous ſon-
„ giez aux moyens de le lui ôter. „ Le conſeil décida que c'étoit-là un cas tout particulier, & le brevet fut expédié ſur le champ.

[1591.]

Le comte de Chaligni, prince de la maiſon de Lorraine, inveſti par un parti de l'armée des Royaliſtes, eſt ſaiſi par Chicot, bouffon du roi; & fait priſonnier. Chicot, à qui le duc de Mayenne avoit fait donner des coups de canne, cherchoit par-tout l'occaſion de s'en venger ſur le duc ou ſur quelqu'un de ſa maiſon, s'expoſoit même aux plus grands dangers pour en venir à bout, & avoit eu, en deux ans, cinq chevaux tués ſous lui. Il ne manqua point cette rencontre, quoique bleſſé à mort par le prince qu'il attaquoit. Le comte de Chaligni ayant été préſenté au roi, témoigna beaucoup de chagrin du malheur qu'il avoit eu d'être pris par un homme de cette ſorte: le roi en plaiſanta avec lui, &, pour le conſoler l'aſſura que Chicot, quoique bouffon, étoit homme de cœur. Cette priſe valut une rançon de trente mille écus, qui ſervit à dédommager la ducheſſe de Longueville d'une pareille ſomme qu'elle avoit payée au commencement de la guerre, ayant été arrêtée en Picardie avec ſes filles.

[1591.]

Pendant le siége de Rouen, un des officiers de la garnison, nommé le Chevalier Picard, reçut une lettre du comte d'Essex, par laquelle il lui mandoit que „ hormis la cause qu'il soutenoit, il lui „ étoit ami, pour l'avoir connu avec „ M. de Marchemont en Angleterre ; „ mais qu'en cette guerre, il seroit „ très-aise de le trouver à la tête de „ son régiment, la picque au poing. „ Le brave André de Brancas de Villars, qui commandoit dans Rouen, voulut répondre lui-même, & manda au comte, qu'il trouveroit le chevalier Picard „ toujours prêt à lui en faire passer l'en- „ vie seul à seul, ou avec tel nombre „ qu'il seroit arrêté, & qu'il s'offroit „ à faire cette partie pour lui. „ D'Essex fit aussi-tôt cette réponse à Villars : „ Quant est de votre offre de faire une „ partie pour moi, je réponds que j'ai „ commandement d'une armée (quatre „ mille hommes de pied, & cinq cens „ chevaux que la reine d'Angleterre, „ Elizabeth, avoit envoyés à Henri IV) „ en laquelle se trouvent beaucoup de „ la qualité du chevalier Picard, & suis „ lieutenant d'un souverain absolu. Mais „ si vous voulez combattre vous-même,

„ à cheval ou à pied, armé ou en pour-
„ point, je maintiendrai que la querelle
„ du roi eſt plus juſte que celle de la
„ Ligue ; que je ſuis meilleur que vous,
„ & que ma maîtreſſe eſt plus belle que
„ la vôtre. Que ſi vous refuſez de venir
„ ſeul, je menerai avec moi vingt, le pire
„ deſquels ſera une partie digne d'un
„ colonel, ou ſoixante, le moindre étant
„ capitaine. „ *Signé* ESSEX.

Villars répondit ſur le champ : " Pour
„ venir à l'article de votre lettre, par
„ laquelle vous me défiez au combat,
„ vous ſçavez aſſez qu'il n'eſt pas en
„ ma puiſſance de l'accepter pour le
„ préſent, & que la charge où je ſuis
„ employé, m'ôte la liberté de pouvoir
„ particuliérement diſpoſer de moi ; mais
„ lorſque M. le duc de Mayenne ſera
„ par-deçà, je l'accepte très-volontiers,
„ & vous combattrai à cheval avec les
„ armes accoutumées aux gentilshommes:
„ ne voulant cependant faillir de répon-
„ dre à la concluſion de votre lettre,
„ par laquelle vous voulez maintenir
„ que vous êtes meilleur que moi ; ſur
„ quoi je vous dirai que vous en avez
„ menti, & mentirez toutes les fois que
„ vous le voudrez maintenir, auſſi-bien
„ que vous mentirez, lorſque vous vou-
„ drez dire que la querelle que je ſou-

s pour la défenſe de ma religion,
oit meilleure que de ceux qui s'ef-
:ent de la détruire. Et quant à la
ıparaiſon de votre maîtreſſe à la
nne, je veux croire que vous n'êtes
plus véritable en cet article qu'aux
x autres : toutefois ce n'eſt pas
ſe qui me travaille fort pour le
ent. „

Signé VILLARS.

s lettres furent alors très-célebres ;
ın vouloit les lire. " Mais toutes
choſes ne furent que des paroles. „

[1591.]

prince Alexandre de Parme ayant
, avec ſes troupes Eſpagnoles, l'ar-
lu duc de Mayenne, avoit fait lever
ge de Rouen, & s'étoit engagé dans
ys de Caux, après la priſe de Cau-
:; de façon qu'il ſe trouvoit enfer-
ıtre l'armée du roi, la mer & la
qui eſt fort large dans cet endroit.
oiſſoit n'avoir plus d'autre moyen
uver ſon honneur & une partie de
oupes, qu'en s'ouvrant un paſſage
ilieu de l'armée ennemie. Le roi
ndoit à une attaque : lui-même
:çoit le premier l'avant-garde, le
de bataille, l'artillerie & les ba-
ı paſſés au-delà de la Seine ſur un

pont que l'on avoit jetté ſans qu'on lui en eût donné aucun avis. Cette retraite fut regardée comme un prodige ; elle étoit à peine exécutée qu'un trompette, envoyé au roi, lui demande ce qu'il en penſe ; il répond bruſquement : " Je „ ne me connois point en retraite ; & la „ plus belle retraite du monde je l'appelle une fuite. „

Le baron de Biron étoit venu demander au roi quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux, promettant de tailler en pieces l'arriere-garde du prince de Parme. Le maréchal de Biron s'y oppoſa, le traitant d'avanturier.

Le baron lui témoigne en particulier, combien il eſt ſurpris qu'il l'ait empêché de ſe ſignaler par une action qui lui auroit fait tant d'honneur ? " Je ſça„ vois bien que tu le pouvois faire, „ répond le maréchal ; mais ſi tu l'avois „ fait, la guerre étoit finie, & toi & „ moi n'aurions plus rien eu à faire, „ qu'à aller planter des choux à Biron. „

[1591.]

L'aſſemblée du clergé, convoquée d'abord à Mantes & enſuite à Chartres, exhorte le roi, par ſes députés ; " de „ tenir la parole qu'il avoit donnée de

„ le

„ ſe faire inſtruire en la religion Catho-
„ lique, de faire ceſſer les maux qu'oc-
„ caſionne cette diverſité de religion,
„ & de procurer à ſes ſujets une paix qui
„ leur eſt abſolument néceſſaire. „

„ A la premiere révérence que firent
„ les députés à ſa majeſté, elle s'avança
„ vers eux, avant qu'ils puſſent faire
„ plus grand devoir ; &, ſon chapeau
„ à la main, elle les embraſſa l'un après
„ l'autre, répétant à tous qu'ils étoient
„ les très-bien venus. „

La réponſe du roi étoit conçue en ces termes: " Vous me parlâtes pour me
„ faire Catholique. Certes, je vous
„ dirai ce que je vous ai toujours dit,
„ que je ne ſerai jamais opiniâtre ; mais
„ j'ai été nourri en une religion, en la-
„ quelle ma conſcience me tient ; que
„ ſi on me fait connoître que j'ai fait
„ mal, je ſuis tout prêt de m'en dé-
„ partir & de la quitter tout préſente-
„ ment. Je voudrois qu'il m'eût coûté
„ ce bras, & voir ce différend de reli-
„ gion levé & mon peuple bien uni,
„ & en avoir été l'inſtrument ; je pen-
„ ſerois que ce ſeroit la plus belle choſe
„ que j'aurois faite en ma vie ; mais ce
„ qui ne peut ſe faire maintenant, ſe
„ fera une autre fois ; car à la vérité,
„ les canons de l'égliſe ne s'accordent

„ guere avec les canons de l'arſenal.
„ Quant au fait de la paix, je vous
„ ai témoigné le deſir que j'en ai, &
„ mon intérêt ; n'étant, pendant cette
„ guerre, roi abſolu, mais ſeulement un
„ capitaine-général ; pluſieurs petits gou-
„ verneurs étant en leurs territoires plus
„ rois que moi ; car ſi je leur commande
„ quelque choſe, ils ne diſent pas qu'ils
„ n'en feront rien ; mais ils prieront de
„ trouver bon qu'ils ne le faſſent point ;
„ ils menaceront ou ils reculeront :
„ bref, ils font ce qu'ils veulent. Je ne
„ vois point pourquoi mes ennemis veu-
„ lent faire croire que je ne veux pas
„ la paix, s'ils ne me veulent eſtimer
„ un ſot de ne pas connoître mon inté-
„ rêt, vu que je ſuis celui qui perd à
„ la guerre. „

[1592.]

Le duc de Joyeuſe attaqué, & forcé dans ſes retranchemens, veut paſſer le Tarn à la nage ſur ſon cheval ; il eſt emporté par le courant de l'eau & ſe noie. Les Toulouſains prient le cardinal de Joyeuſe de ſe mettre à la tête de la Ligue dans le Languedoc ; & ſur ſon refus, quatre ou cinq mille hommes ſe rendent au couvent des Capucins, & menacent d'y mettre le feu, ſi on ne

donne le pere Ange de Joyeuſe ſe trouvoit alors à Toulouſe. Il eſt gé de quitter ſon couvent ; & auſſi- on décide dans une aſſemblée des ibles de la ville, que vu la néceſſité affaires, il pouvoit & devoit quitter habit de Capucin, pour prendre le mandement des troupes à la place ſon frere. Il ſe ſoumet à cette déci- . Deux années après, il obtint du e une diſpenſe de ſes vœux, à con- on qu'il paſſera dans l'ordre de Malte. entra dans celui des Capucins, en 9, & y mourut en 1608, âgé de rante-cinq ans.

[1592.]

.e roi n'apprit qu'avec chagrin la vocation des états généraux du royau- indiqués à Paris, par le duc de yenne, pour le commencement de née ſuivante : " Gardez-vous, lui dit ulli, de traiter avec vos ennemis, en s uniſſant enſemble, en forme d'aſſo- és, ni de leur donner à pourſuivre e communs intérêts, qui les puiſſent er ; leur donner une tête, des bras, és jambes, pour les faire agir & ller d'un même branle.... De tant e diverſes têtes, capricieuſes humeurs, vidités, fantaiſies ; s'engendrera tant

„ d'ennuis, jalouſies, haines, deſirs, „ deſſeins, prétentions ſi contraires, „ qui s'entre-choqueront tellement, qu'é- „ tant impoſſible de les concilier; mal- „ contens les uns des autres & déſeſ- „ pérés, ils ſe jetteront entre vos bras. „ Que ſi vous voulez vous faire Ca- „ tholique, la choſe en ſera encore plus „ sûre. „

Ce conſeil que le roi ſuivit, procura tous les avantages qu'il étoit poſſible d'en eſpérer.

[1593.]

Henri IV propoſoit ſouvent le mariage de madame Catherine ſa ſœur, & ſembloit vouloir, par ce moyen, s'attacher pluſieurs princes à la fois. MM. d'Aubigné & de Fontenac étant couchés dans la chambre du roi, & dans un même lit, cauſoient enſemble ſur ce mariage. M. de Fontenac n'entendant pas bien M. d'Aubigné, qui parloit fort bas, lui dit, pour le faire répéter: *Que dis-tu?* Auſſi-tôt le roi cria de ſon lit: " Sourd que vous êtes, „ n'entendez-vous pas qu'il dit que je „ veux faire pluſieurs gendres de ma „ ſœur? „ A quoi d'Aubigné répondit: „ Sire, dormez; nous en avons bien „ d'autres à dire à vos dépens.

[1593.]

Le 25 de Juillet, Henri IV abjure l'héréſie dans l'égliſe de S. Denis : il avoit un habit de ſatin blanc avec un manteau noir par-deſſus, & étoit accompagné des princes, des officiers de la couronne, des chefs de ſon armée & de toute ſa garde. Cette abjuration porte le dernier coup à la Ligue.

Le 27 Février 1594, le roi fut ſacré à Chartres, par l'évêque de cette ville ; le pape ne lui accorda l'abſolution, que le 13 de Décembre de l'année 1595. Pluſieurs hiſtoriens marquent le 17 Décembre ; c'eſt une erreur. Le cardinal protecteur des affaires de France, & l'ambaſſadeur de France, tiennent, tous les ans chapelle à Rome dans l'égliſe de S. Jean de Latran, le jour de ſainte Luce, 13 de Décembre, en mémoire de l'abſolution accordée à Henri IV.

[1593.]

Les troupes du roi font le ſiége de Poitiers : le comte de Briſſac, qui défendoit la place, eſt bleſſé, dans une ſortie, de trois coups d'épée, & renverſé de ſon cheval : le baron de Saint-Jemme, âgé de ſeize ans, met pied à terre pour remonter ſon général ; ſaiſit la queue du

cheval qu'il vient de lui donner, &, ſe laiſſant emporter, ſe dégage ainſi de la mêlée.

[1594.]

La ville de Meaux donne le premier exemple de ſoumiſſion au roi. M. de Vitri, qui en étoit gouverneur, avoit commencé par en faire ſortir la garniſon. Auſſi-tôt il aſſemble les bourgeois, & leur dit que le roi s'étant fait Catholique, rien ne doit empêcher ſes ſujets de le reconnoître pour leur ſouverain légitime; que, pour lui, il va joindre ſes troupes qui l'attendent, & ſe rendre à l'armée du roi. La ville imite une conduite ſi ſage; & ſa réduction ſert de ſignal à un grand nombre d'autres villes qui ne tardent point à ſuivre un ſi bel exemple.

[1594.]

On amene au roi un courier dépêché par la Ligue à la cour d'Eſpagne; parmi les papiers, ſe trouve une lettre où l'on aſſuroit qu'on pouvoit ajoûter foi à tout ce que le courier diroit de vive voix. Le roi forme auſſi-tôt le projet de faire porter cette lettre de créance au roi d'Eſpagne, pour tirer de ſa propre bouche les meſures qu'il prenoit ſur

les affaires de France. De la Varenne eſt chargé de la commiſſion, & s'en acquitte avec le plus grand ſuccès. A peine a-t-il reçu, par écrit, la réponſe du roi d'Eſpagne, qu'il apprend que le *duplicata* du paquet intercepté en France, vient d'arriver avec l'avis de ce qui étoit arrivé au premier courier. Il ne perd pas un inſtant; il évite tous les dangers qu'il couroit d'être arrêté; arrive heureuſement, & met le roi en état de prévenir toutes les démarches de ſes ennemis, & de faire avorter leurs projets.

[1594.]

Le vingt-deuxieme de Mars, Henri IV entre dans Paris, par le moyen du comte de Briſſac, auquel il donna, ſur le champ, le bâton de maréchal de France. Il n'en coûta la vie qu'à un corps-de-garde de lanſquenets, & à deux ou trois bourgeois qui couroient pour animer le peuple à prendre les armes contre le roi. Ce prince ne tarde point à gagner tous les cœurs; & la ducheſſe de Montpenſier écrit au duc de Mayenne ſon frere, & au duc de Guiſe ſon neveu, qu'elle leur " conſeille „ de s'accommoder promptement avec „ Henri, s'ils ne veulent demeurer tous

„ ſeuls, étant impoſſible, vu la façon „ dont il agit avec ſes plus cruels enne- „ mis, que tout le monde ne les quitte „ & ne ſe donne à lui. „

La ducheſſe ſe trouvoit alors à Paris, & croyoit avoir tout à craindre; le roi lui fait une viſite, lui parle avec la même bonté qui ſi elle ſe fût toujours déclarée pour lui, & lui demande la collation. Il s'apperçoit qu'elle vouloit faire elle-même l'eſſai de tous les mets, avant qu'il n'y touchât : il s'y oppoſe en lui diſant qu'elle eſt " d'un ſang qui „ n'a jamais empoiſonné perſonne, & „ qui ſçait bien d'autres moyens pour „ ſe venger de ſes ennemis. „

[1594.]

Bois-Rozé alloit ſe plaindre à la cour de ce qu'on lui avoit ôté le gouvernement de Feſcamp & arrive à Louviers dans la même auberge où le baron de Roſni (le grand Sully) venoit de deſcendre. On lui dit qu'il y a-là un ſeigneur de la cour, fort puiſſant auprès du roi, mais que l'on n'en ſçait pas le nom. Bois-Rozé va le trouver, & implore ſon crédit; le baron lui répond qu'il ſe fait un plaiſir d'obliger tous les honnêtes gens, & qu'il eſt à ſon ſervice: „ Ma principale affaire, reprend Bois-

„ Rozé, eſt contre M. de Roſni : „ Qu'au Diable ſoit-il donné, tant il „ m'a fait de mal, ſans l'avoir en rien „ offenſé. Je m'appelle Bois-Rozé, „ gouverneur de Feſcamp; il m'a fait perdre mon gouvernement, & a fait „ bien pis encore à MM. de Montpenſier & de Biron, tant il abuſe de „ ſon pouvoir & de ſon crédit aux dépens des bons ſerviteurs du roi. Mais, „ (dit-il en jurant,) il en pourroit „ tant faire qu'il s'en repentiroit, & „ que quelqu'un auſſi étourdi que lui, „ pourroit lui jouer un mauvais tour. „ Le baron, charmé de l'aventure, répond qu'il peut venir le trouver à la cour, & qu'il ſera content. Bois-Rozé ſe retire, & apprend d'un page, que c'eſt au baron de Roſni qu'il vient de parler : auſſi-tôt il quitte l'auberge, & part le lendemain à la pointe du jour, afin de prévenir le roi ſur ce que M. de Roſni pourroit dire & faire contre lui. Mais toute cette aventure finit par tourner à ſon avantage.

[1594.]

Le duc de Guiſe avoit à peine conclu ſon traité avec le roi, que les bourgeois de Reims viennent trouver M. de Roſni pour lui dire qu'on les faiſoit languir ;

que le duc de Guiſe marchandoit trop ; que pour eux, ils avoient ſi bien pris leurs meſures, qu'ils étoient les maîtres de leur ville & du duc, & qu'ils mettroient l'un & l'autre en la puiſſance du roi. Le baron de Roſni porte cette nouvelle au roi, qui lui répond, en ſouriant : „ Voilà ce que c'eſt que la faveur d'un „ peuple volage & inconſtant ; mais „ nous avons engagé notre parole, il „ faut la tenir. „ On remercie les députés de leur bonne volonté, ſans accepter leurs propoſitions.

[1595.]

Sully avoit ſoutenu la néceſſité d'un chef unique, contre les principaux des Calviniſtes qui vouloient faire de la France un état republicain ; Henri IV le tire à part & lui dit : " M. le baron „ de Roſni, ce n'eſt pas tout que de „ bien dire, il faut encore bien faire. „ N'êtes-vous pas réſolu que nous mou„ rions enſemble ? Il n'eſt plus tems „ d'être bon ménager. Il faut que tous „ les gens d'honneur emploient la moitié „ de leurs biens pour ſauver l'autre. Je „ m'aſſure que vous ſerez des premiers „ à m'aſſiſter.... „ Non, non, Sire, „ répond Sully, je ne veux point que „ nous mourions enſemble, mais bien

„ que nous vivions, & que nous caſ-
„ ſions la tête à tous nos ennemis. J'ai
„ encore pour cent mille francs de bois
„ à vendre, que j'emploierai à cela....
„ Oh bien! mon ami, reprend le roi, „
„ retournez donc chez vous; faites dili-
„ gence, & ne venez retrouver au
„ plutôt avec le plus de vos amis que
„ vous pourrez; & n'oubliez pas vos
„ bois de haute futaie. „

[1595.]

Henri IV avoit pour maxime, dans les occaſions importantes & déciſives, de s'inſtruire par lui-même des forces & de la diſpoſition des ennemis. Il s'avance avec trois cens hommes pour reconnoître l'armée Eſpagnole qui ſe propoſoit de faire lever le ſiege de Dijon. Huit cens chevaux viennent l'attaquer: " A moi meſſieurs, s'écrie-t-il, „ & faites comme vous m'allez voir „ faire. „ Il ſe met à la tête de ſon eſcadron dont il avoit donné la moitié au duc de la Trémouille; & la charge ſe fait avec tant d'impétuoſité, que les eſcadrons ennemis ſont percés & renverſés les uns ſur les autres. Le connétable de Caſtille, qui commande les Eſpagnols, ne doute point que le roi n'aille être ſuivi de toute ſon armée;

&, appréhendant une action trop dangereuſe, il fait défiler ſes troupes vers la Saône, & la paſſe, étant toujours harcelé par le roi. Le duc de Parme, ſur un préjugé tout ſemblable, avoit auſſi fait ſa retraite devant un poignée de monde, & s'en étoit excuſé en diſant: „ Je croyois avoir affaire à un roi, & „ non pas à un chevau-leger. „ Il avouoit cependant que les autres généraux faiſoient la guerre en lions ou en ſangliers, mais que Henri la faiſoit en aigle.

[1595.]

Henri IV paſſant par Amiens, les députés de la ville vont le recevoir & le complimenter; l'orateur commence ainſi ſa harangue: " Roi très-grand, très-„ bon, très-clément, très-magnanime... Le roi l'interrompt, & lui dit: „ Ajoû-„ tez auſſi & très-las. „

Un autre orateur ſe préſenta à l'heure de ſon dîner, & fut interrompu après ces premiers mots de ſon compliment: „ Agéſilaüs roi de Lacédémone, Sire.... „ Ventre-ſaint-gris, j'ai bien entendu „ quelque choſe de cet Agéſilaüs; mais „ il avoit dîné, & je ſuis à jeûn, „ moi. „

En paſſant par une petite ville, des

députés ſe préſenterent pour le complimenter. A peine l'orateur avoit-il commencé de parler, qu'un âne ſe mit à braire : " Meſſieurs dit le roi, parlez „ chacun à votre tour, s'il vous plaît ; „ je ne vous entends pas. „

[1595.]

Les Eſpagnols prennent Cambrai, par la révolte des habitans contre le gouverneur. Le maréchal de Balagni avoit le titre de prince de Cambrai, ſous la protection de la couronne de France ; Renée d'Amboiſe, ſon épouſe, après lui avoir reproché d'avoir aſſez de lâcheté pour ſurvivre à ſon malheur, meurt de chagrin, deux jours avant la reddition de la citadelle, & avec joie, diſent quelques hiſtoriens, de ce qu'elle mouroit avant que de ceſſer d'être princeſſe.

[1596.]

Henri IV ſouffroit beaucoup de l'adminiſtration de ſes finances ; & voulant engager le baron de Roſni à s'en charger, il lui écrivoit, le 14 Avril : " Je „ vous veux bien dire l'état où je me „ trouve réduit, qui eſt tel que je ſuis „ fort proche des ennemis, & n'ai quaſi „ pas un cheval ſur lequel je puiſſe

„ combattre, ni un harnois complet
„ que je puiſſe endoſſer. Mes chemiſes
„ ſont toutes déchirées, mes pourpoints
„ troués aux coudes, ma marmite eſt
„ ſouvent renverſée ; & depuis deux
„ jours, je dîne & ſoupe chez les uns
„ & chez les autres, mes pourvoyeurs
„ diſant n'avoir plus moyen de rien
„ fournir pour ma table, d'autant qu'il
„ y a plus de ſix mois qu'ils n'ont reçu
„ d'argent : partant jugez ſi je mérite
„ d'être ainſi traité, & ſi je dois plus
„ long-tems ſouffrir que les financiers
„ & les tréſoriers me faſſent mourir de
„ faim, & qu'eux tiennent des tables
„ friandes & bien ſervies ; que ma mai-
„ ſon ſoit pleine de néceſſités, & les
„ leurs de richeſſes & d'opulence, &
„ ſi vous n'êtes pas obligé de me venir
„ aſſiſter loyalement, comme je vous
„ en prie. „

[1596.]

Le roi convoque à Rouen une aſſemblée des notables de ſon royaume, & finit ainſi ſon diſcours qui étoit plein de force & de dignité. " Je ne vous ai
„ point ici appellés, comme faiſoient
„ les rois mes prédéceſſeurs, pour vous
„ faire approuver mes volontés, mais
„ bien pour entendre vos avis & con-

„ ſeils, pour les croire & ſuivre en tout
„ & par-tout, comme ſi j'étois entré
„ en tutelle, qui eſt une envie qui ne
„ prend guères aux rois qui ont la barbe
„ griſe comme moi, & qui ſont, graces
„ à Dieu, victorieux comme moi; mais
„ la grande affection que j'ai pour mes
„ ſujets, & l'extrême envie que j'ai
„ qu'ils m'eſtiment auſſi bon & paiſible
„ que légitime roi, me feront trouver
„ bon tout ce que vous me conſeillerez
„ devoir faire „ Gabrielle d'Etrées, ſi connue ſous le nom de LA BELLE GABRIELLE, aſſiſtoit à l'ouverture de l'aſſemblée, derriere une tapiſſerie. Elle entendit le diſcours du roi qui voulut ſçavoir ce qu'elle en penſoit: elle lui avoua " qu'elle n'avoit jamais ouï mieux
„ dire, mais qu'elle étoit étonnée de ce
„ qu'il avoit parlé de ſe mettre en tu-
„ telle.... VENTRE-SAINT-GRIS, reprend
„ le roi, il eſt vrai, mais je l'entends
„ avec mon épée au côté. „

[1596.]

Le jeune duc de Guiſe veut éprouver l'intrépidité qui a fait donner à Louis Berton de Crillon le titre d'HOMME SANS PEUR. Il fait ſonner l'alarme dès la pointe du jour, monte chez Crillon, lui anonce que les ennemis ſont maîtres

du port & de la ville de Marſeille, & lui propoſe de ſe retirer enſemble ſur des chevaux qu'il a fait préparer. Crillon, n'étant encore éveillé qu'à demi, prend ſes armes & répond tranquillement, qu'il vaut mieux mourir l'épée à la main, que de ſurvivre à la perte de la place. Le duc de Guiſe redouble ſes inſtances; & ne pouvant l'engager à fuir, ſort avec lui de la chambre; mais en deſcendant l'eſcalier, il laiſſe échapper un éclat de rire, qui découvre à Crillon que toute cette aventure eſt une raillerie. Il ſerre fortement le duc & lui dit: " Jeune homme, ne te joue „ jamais à ſonder le cœur d'un homme „ de bien. Par la mort! ſi tu m'avois „ trouvé foible, je t'aurois poignardé;„ & auſſi tôt il va ſe remettre au lit.

Ce même Crillon ſe trouvoit un jour auprès du roi, avec tous les grands de la cour & les miniſtres étrangers; & la converſation étant tombée ſur les guerriers qui ſe ſont le plus diſtingués: " Meſſieurs, dit le roi, en mettant la main ſur l'épaule de Crillon: " Voilà le premier „ capitaine du monde.... Vous en avez „ menti, Sire; c'eſt vous, „ replique vivement Crillon.

[1597.]

Henri IV ſortoit du bal & venoit de ſe mettre au lit, quand il apprend la nouvelle que les Eſpagnols ont ſurpris Amiens. "Allons, dit il en ſe levant, c'eſt „ aſſez faire le roi de France ; il eſt tems „ de faire le roi de Navarre. „ Auſſi-tôt il prend ſes meſures pour le ſiége de cette ville, pendant lequel Porto-Carréro, gouverneur de la place, ne fait jamais de ſortie, lorſque le régiment de Navarre eſt de tranchée " Le régiment de „ Navarre, dit d'Aubigné, étoit redou- „ té par ceux du dedans, qui ſe rete- „ noient de ſortir, le jour qu'ils le ſça- „ voient en garde, pour avoir été „ reçus par ces Gaſcons deux ou trois „ fois fort rudement. „ La ville eſt repriſe, & le parlement de Paris étant venu haranguer le roi à cette occaſion: „ Meſſieurs, dit ce prince, „ voilà le maréchal de Biron que " je préſente à „ mes amis & à mes ennemis. „ C'étoit faire partager à Biron la gloire du ſuccès, comme il avoit partagé les dangers de l'entrepriſe.

C'eſt à ce ſiége que les ſoldats furent employés, pour la premiere fois, aux travaux de la tranchée. Ils regardoient comme indigne d'eux de remuer la terre.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

„ qu'il vienne me prendre la meſure „ d'un habit ; voici mon tailleur qui fait „ des réglemens. „

[1597.]

Un jardinier du Béarn vint à Paris pour voir le roi qui l'avoit autrefois traité avec beaucoup de bonté. Il ſe rend au Louvre ; le prince, environné de ſa cour, reconnoît bien ce jardinier qui lui avoit donné cent fois de ſes fruits ; mais il feint de ne pas appercevoir les mines qu'il lui faiſoit pour ſe faire reconnoître : enfin il ſe retire dans un cabinet, fait venir ſon bon Bearnois, l'embraſſe, & lui demande s'il eſt bien-aiſe de le voir tranquille poſſeſſeur de ſes états : " Vraiment oui, répond le „ jardinier ; mais tout ce qui me fâche, „ c'eſt qu'il me ſemble que vous êtes „ devenu un peu fier. „

Un autre payſan, de ceux qu'on nomme Berret, qui avoit vu ſouvent Henri IV venir manger chez lui d'une ſorte de fromage qu'il aimoit beaucoup, apprend que ce prince eſt enfin paiſible, & ſeul maître de ſon royaume. Il met dans un panier deux douzaines de ſes meilleurs fromages, &, après trois ſemaines de marche, arrivé à Paris, court au Louvre, & dit, en ſon patois à la

ſentinelle : " Je veux voir mon Henri ; „ notre femme lui envoie des fromages „ de vache... Boli beſe lou men Henri ; „ noſte henne ly enbie dé fromatgés de „ bacque. „ Le ſoldat, ſurpris de l'habillement, du langage & de l'air familier de cet homme, le prend pour un fou, & le repouſſe, lui donne même quelques coups de bourrades, parce qu'il inſiſtoit. Le Berret ſe retire triſtement dans un coin de la cour, & s'imagine qu'il ne s'eſt attiré ce mauvais traitement que pour avoir dit " des „ fromages de vache. „ Cependant Henri IV l'avoit apperçu, & curieux de ſçavoir qui ce pouvoit être, avoit ordonné de l'introduire en ſa préſence. Le payſan ſe jette à ſes pieds, embraſſe ſes genoux, pleure de joie, & lui dit enfin : " Adiucias, lou men Henri ; noſte „ henne bous enbie dé fromatgés de „ bouëu.... Bon jour, mon Henri ; notre „ femme vous envoie des fromages de „ bœuf. „ Le roi, preſque honteux de voir un homme de ſon pays ſe tromper ſi groſſiérement devant toute ſa cour, lui dit tout bas : " Digué donc dé fro- „ matges dé bacque ; dis donc des „ fromages de vache. „ Le payſan répondit dans ſon patois : " Je ne vous „ conſeille pas, mon Henri, de dire

„ des fromages de vache ; car pour „ m'être ſervi, à la porte de votre „ chambre, de cette façon de parler, „ un grand drôle, habillé de bleu, m'a „ donné vingt bourrades de ſon fuſil, „ & il pourroit bien vous en arriver „ autant. „ Henri IV rit beaucoup de la ſimplicité du Berret ; accepta ſes fromages ; le combla d'amitiés ; fit ſa fortune & celle de toute ſa famille, comme il avoit fait celle de ſon jardinier.

Ce prince eut pluſieurs de ces petites aventures ; elles étoient infiniment cheres à ſon cœur : il ſçavoit les goûter ; & qui jamais les mérita plus que lui ?

[1597.]

Le duc de Savoye, toujours battu par Leſdiguieres qu'il appelloit LE RENARD DU DAUPHINÉ, veut avoir au moins la gloire de bâtir un fort ſur les terres de France, & à la vue d'une armée Françoiſe. Les officiers preſſent Leſdiguieres de s'y oppoſer, & ſe plaignent même à la cour de l'inaction de leur général, le roi lui en écrit en termes aſſez vifs. Leſdiguieres fait cette réponſe : „ Votre Majeſté a beſoin d'une bonne „ fortereſſe à Barreau, pour tenir en „ bride la garniſon de Montmélian, „ Puiſque le duc de Savoie veut bien en

„ faire la dépenſe, il faut le laiſſer fai-
„ re ; dès qu'elle ſera en défenſe, &
„ bien fournie de canons & de muni-
„ tions, je vous promets de la pren-
„ dre, ſans qu'il en coûte rien à votre
„ épargne. „ Le roi s'en rapporte à Leſ-diguieres, qui ne tarda point à tenir toutes ſes promeſſes. L'année ſuivante, il prit le fort des Barreaux par eſcalade.

[1597.]

Quelques troupes qui paſſoient en Allemagne, pillent des maiſons de payſans, & font du déſordre en Champagne. Le roi dépêche auſſi-tôt pluſieurs capitaines, & leur dit: "Partez en dili-
„ gence, donnez-y ordre ; vous m'en
„ répondrez: Quoi ! ſi on ruine mes ſu-
„ jets, qui me nourrira ? qui ſoutiendra
„ les charges de l'état ? qui payera vos
„ penſions ? Vive Dieu ! s'en preu-
„ dre à mon peuple, c'eſt s'en prendre
„ à moi.„

[1597.]

Un médecin célebre quitte le Calviniſme pour ſe faire Catholique. Cette converſion fait nouvelle dans tout le royaume ; le roi dit: " de Roſny, mon
„ ami, ta religion eſt bien malade ; les
„ médecins l'abandonnent. „

[1597.]

Henri IV cauſoit avec ſon jardinier de Fontainebleau, qui lui diſoit : " Ce „ terrein eſt des plus ingrats ; j'ai beau „ travailler ; j'ai beau l'engraiſſer, j'y „ perds mes peines ; rien ne profite, „ rien ne vient.... Bon ! bon ! dit le roi, „ c'eſt que vous ne ſçavez pas choiſir „ vos graines. Semez-y des Gaſcons ; „ ils prennent par-tout. „

[1598.]

Le brave Crillon entendoit prêcher la Paſſion ; & le prédicateur faiſant une deſcription pathétique de la flagellation du Sauveur, il ſe leve, en portant la main ſur ſon épée, & s'écrie : " Où „ étois-tu Crillon ? „

Clovis écoutant S. Remi qui lui liſoit la Paſſion, s'écria : " Que n'étois-je-là „ avec mes Francs, pour le venger ? „

[1598.]

Henri IV attaqué d'une fiévre ardente, diſoit à M. de Sulli : " Mon ami, je „ n'appréhende point du tout la mort ; „ vous le ſçavez mieux que perſonne, „ vous qui m'avez vu en tant de périls „ dont il m'étoit ſi facile de m'exempter. „ Mais je ne nierai pas que je n'ai

„ regret de ſortir de la vie, ſans avoir
„ témoigné à mes peuples que je les
„ aime comme s'ils étoient mes enfans,
„ en les déchargeant d'une partie des
„ impôts, & en les gouvernant avec
„ douceur.... Si Dieu me laiſſe encore
„ quelque tems à vivre, je ferai enſorte
„ qu'il n'y aura point de laboureur en
„ mon royaume, qui n'ait le moyen
„ d'avoir une poule dans ſon pot tous
„ les dimanches. „

[1598.]

Edit de Nantes en faveur des Proteſtans : le préſident de Thou, & Calignon, chancelier de Navarre, avoient dreſſé les Mémoires ſur leſquels fut fait cet édit, auquel le chancelier de Chiverni s'oppoſoit de toutes ſes forces.

Le roi répondit aux remontrances que le parlement lui fit à cette occaſion, & répéta pluſieurs fois : " Je
„ ſuis Catholique, roi Catholique, Ca-
„ tholique Romain ; mais je reſſemble
„ le berger qui veut ramener ſes brebis
„ en la bergerie avec douceur.... Je
„ ſçais bien que mon royaume ne ſe
„ peut ſauver que par la conſervation
„ de la religion Catholique ; mais la
„ religion & l'état ne ſe peut ſauver que
„ par ma perſonne..... Je tiens une ma-

„ xime „

„ xime, qu'il ne faut pas diviſer l'état
„ d'avec la religion.... Il faut que je
„ vous faſſe un conte de deux de la re-
„ ligion, qui me vinrent trouver à
„ Rouen..... L'un des deux me fit un
„ grand diſcours ſur la religion....
„ Après qu'il eut tout dit, je commen-
„ çai à dire à ceux qui étoient auprès
„ de moi, qui avoient entendu ce diſ-
„ cours : Meſſieurs, n'en croyez rien. Il
„ ſe tourna vers moi, & dit : Sire, pour-
„ quoi ? Je lui fis réponſe que c'étoit
„ de lui de qui je parlois, & qu'il ne
„ falloit pas croire ce qu'il diſoit, parce
„ que toutes les fois qu'il y avoit eu
„ des édits contre ceux de la religion,
„ il étoit allé à la meſſe ; & s'il n'y en
„ avoit aſſez d'une, il en oyoit deux,
„ voire trois. Quand à l'autre qui me
„ vint parler de la même façon de la
„ religion, je lui dis : Vous ſçavez bien
„ que vous étiez un voleur, un larron
„ & un traître, bien que vous fuſſiez
„ de mon conſeil ; & ce fut l'occaſion
„ pour laquelle je vous en chaſſai.... „

[1598.]

Le roi répondit aux remontrances de l'aſſemblée du clergé : ".... Pendant la
„ guerre, j'ai couru où le feu étoit le
„ plus allumé pour l'étouffer ; maintenant

„ que la paix eſt venue, je ferai ce que „ je dois faire en tems de paix.... Vous „ m'avez exhorté de mon devoir; je „ vous exhorte du vôtre; faiſons bien „ vous & moi; allez par un chemin & „ moi par l'autre; & ſi nous nous ren- „ controns, ſera bientôt fait: mes pré- „ déceſſeurs vous ont donné des paroles „ avec beaucoup d'apparat, & moi avec „ ma jaquette griſe, je vous donnerai „ des effets; je n'ai qu'une jaquette griſe, „ je ſuis gris au-dehors, & tout doré „ en-dedans. „

[1599.]

Henri IV écrit lui-même une promeſſe de mariage qu'il faiſoit à mademoiſelle d'Entragues, la montre au baron de Roſni, & le preſſe de lui en dire ſon avis; le baron prend le papier que le roi tenoit à la main, & le déchire en diſant: „ Voilà, Sire, puiſqu'il vous „ plaît ſçavoir, ce que je penſe d'une „ telle promeſſe. Comment, morbleu? „ dit le roi, je crois que vous êtes fou. „ Il eſt vrai, Sire, répond le baron, je „ ſuis un fou & un ſot, & voudrois l'ê- „ tre ſi fort, que je le fuſſe tout ſeul en „ France. „ Quelques jours après le roi fit le baron de Roſni grand-maître de l'artillerie.

La promeſſe de mariage étoit conçue en ces termes : „ Nous, Henri IV, par „ la grace de Dieu, roi de France & de „ Navarre, promettons & jurons devant „ Dieu, en foi & parole de roi, à meſ„ ſire François Balzac, ſieur d'Entra„ gues, chevalier de nos ordres, que „ nous donnant pour compagne demoi„ ſelle Henriette de Balzac ſa fille, au „ cas que dans ſix mois, à commencer du „ premier jour du préſent, elle devienne „ groſſe, & qu'elle accouche d'un fils, „ alors & à l'inſtant nous la prendrons „ à femme & légitime épouſe, dont nous „ ſolemniſerons le mariage publique„ ment & en face de notre mere ſainte „ égliſe, ſelon les formalités en tel cas „ requiſes & accoutumées, pour plus „ grande approbation de laquelle pré„ ſente promeſſe, nous promettons & ju„ rons, comme deſſus, de la ratifier & „ renouveller de notre ſeing, inconti„ nent après que nous aurons obtenu de „ notre S. P. le Pape la diſſolution d'en„ tre nous & Marguerite de France, „ avec la permiſſion de nous marier à „ qui bon nous ſemblera ; & en témoin „ de quoi nous avons écrit & ſigné la „ préſente au Bois de Males-herbes, ce „ jourd'hui premier Octobre 1599. „

Signé HENRI.

Mademoiſelle d'Entragues qui avoit commencé d'abord par exiger du roi une ſomme de cent mille écus, en demanda cent mille encore, dès qu'elle vit le roi marié, diſant que c'étoit pour ſe mettre en état d'épouſer le prince de Joinville. Henri IV conſulte ſes miniſtres ſur cette demande; le chancelier de Belliè-vre lui dit: " Sire, je ſuis d'avis que „ vous donniez cent mille beaux écus à „ cette belle demoiſelle, pour lui trou-„ ver un bon parti. „ M. de Sulli ré-pond: " Il eſt bien aiſé de nommer cent „ mille beaux écus, mais difficile de les „ trouver. „ Le chancelier reprend gra-vement, ſans regarder M. de Sulli: „ Sire, je ſuis d'avis que vous preniez „ deux cens mille beaux écus, & les „ donniez à cette belle demoiſelle, & „ trois cens mille, & tout, ſi à moins „ ne ſe peut; & c'eſt mon avis „ M. de Baſſompierre aſſure que le roi ſe repentit depuis de n'avoir pas ſuivi le conſeil de ſon chancelier.

[1599.]

Les profeſſeurs du college royal n'é-tant point payés depuis long tems, pré-ſenterent leur requête à Henri IV: " J'ai-„ me mieux, répondit-il, qu'on dimi-„ nue de ma dépenſe, & qu'on m'ôte

„ de ma table pour en payer mes lec-
„ teurs ; M. de Roſni les payera. „ Le ſurintendant ajouta : „ Les autres vous
„ ont donné du papier, du parchemin,
„ de la cire ; le roi vous a donné ſa pa-
„ role, & moi je vous donnerai de l'ar-
„ gent. „

[1600.]

Philippe Dupleſſis-Mornai avoit compoſé un livre contre la meſſe, & l'avoit groſſi d'un grand nombre de paſſages tirés de l'Ecriture & des Peres. Jacques Davy du Perron, évêque d'Evreux, qui fut dans la ſuite le cardinal du Perron, s'oblige de montrer cinq cens fauſſetés dans le livre de Dupleſſis, & propoſe d'en venir à la preuve. Le roi y conſent ; on nomme des juges ; Dupleſſis-Mornai eſt accablé par ſon adverſaire. Henri IV dit à M. de Sulli : " Hé bien ! que vous
„ en ſemble de votre pape ?.... Il me
„ ſemble, répond Sulli, qu'il eſt plus
„ pape que vous ne penſez ; car ne voyez-
„ vous pas qu'il donne un chapeau rou-
„ ge à M. d'Evreux ? „ Le Roi écrivit au duc d'Epernon : " Le diocèſe d'E-
„ vreux a vaincu celui de Saumur. „ Un miniſtre rendant compte à un capitaine Huguenot du ſuccès de cette diſpute, lui diſoit avec douleur : " L'évêque d'E-

„ vreux a déjà emporté pluſieurs paſſa-
„ ges ſur Dupleſſis.... Qu'importe, ré-
„ pond le capitaine, pourvu que celui
„ de Saumur lui demeure.„ Il faiſoit allu-
ſion au gouvernement de Saumur qu'avoit M. Dupleſſis-Mornai, & qui donnoit aux Huguenots un paſſage important ſur la Loire.

[1600.]

Henri IV épouſe Marie de Médicis, & lui donne, pour dame d'honneur, madame de Guercheville, qu'il avoit aimée ſans ſuccès: " Puiſque vous êtes
„ véritablement dame d'honneur, lui
„ dit il, vous le ſerez de la reine ma
„ femme. „

[1600.]

Une femme de qualité, vieille & maigre, arrive en habit verd dans un bal que le roi donnoit à ſa cour à l'occaſion de ſon mariage. Le prince vient à elle d'un air empreſſé, & lui dit: „ Je
„ vous ai mille obligations, Madame,
„ vous avez employé le verd & le ſec
„ pour faire honneur à la compagnie. „

[1600.]

Marie de Médicis donna un ballet dans lequel danſoient quinze des plus

belles femmes de la cour. Le roi avoit fait placer à ſes côtés le nonce du pape ; il lui dit : " Monſieur le nonce, je n'ai „ jamais vu de plus-bel eſcadron, ni de „ plus périlleux que celui-là. „

[1601.]

Emeric de Barrault, ambaſſadeur de France en Eſpagne, étoit avec le roi Philippe III à une comédie où l'on repréſentoit la bataille de Pavie, on y faiſoit paroître François I demandant la vie à un capitaine Eſpagnol qui lui tenoit le pied ſur la gorge : l'ambaſſadeur ſort de ſa place, monte ſur le théatre, & paſſe ſon épée au travers du corps de l'acteur.

[1602.]

Les ambaſſadeurs Suiſſes, au nombre de quarante-deux, viennent renouveller l'alliance entre les cantons & la France. Vers la fin du dîner qui ſuivit la cérémonie, le roi paroît au bout de la table, ſe fait apporter du vin, & boit „ à la ſanté de ſes bons comperes, amis „ & alliés, „ & oblige les cardinaux de Joyeuſe & de Gondi d'en faire autant. Les ambaſſadeurs boivent auſſi-tôt après à la ſanté du roi, qui ne ſe retira qu'après avoir cauſé quelque tems avec eux.

[1602.]

Le prévôt des marchands & les échevins demandent au roi la permiſſion de mettre un impôt ſur les fontaines de Paris, pour en payer les feſtins que la ville devoit donner aux députés des cantons Suiſſes : " Trouvez quelqu'autre ex-
„ pédient que cela, répondit le roi; il
„ n'appartient qu'à Jeſus-Chriſt de chan-
„ ger l'eau en vin. „

[1603.]

Catherine de Rohan, ſœur du vicomte de Rohan, répondit à une déclaration de Henri IV : " Je ſuis trop
„ pauvre pour être votre femme, & de
„ trop bonne maiſon pour être votre
„ maîtreſſe. „

[1604.]

Henri IV ne pouvoit retirer des mains de M. d'Entragues la promeſſe de mariage qu'il avoit faite en 1595 à mademoiſelle d'Entragues, marquiſe de Verneuil. (*Voyez ci-deſſus, page* 243.) Informé des projets & de la trahiſon que cette famille tramoit avec l'Eſpagne, il en remet les preuves au procureur général, avec ordre d'inſtruire le procès. Le marquis d'Entragues, ne voyant plus

d'autre moyen d'échapper à la rigueur des loix, qu'en livrant cette promeſſe de mariage que les recherches les plus exactes n'avoient pu découvrir, indique l'endroit où il la tenoit cachée : elle étoit dans une des chambres du château de Marcouſſy, où l'on avoit pratiqué un trou dans l'épaiſſeur du mur, dont l'ouverture avoit été murée ſi exactement, qu'il n'étoit pas poſſible de s'en appercevoir. L'écrit ſigné de la main du roi étoit dans une bouteille remplie de coton pour empêcher l'humidité d'endommager le papier; & cette bouteille étoit renfermée dans une autre bouteille de verre.

La marquiſe de Verneuil diſoit qu'elle ne demandoit qu'" un pardon pour ſon „ pere, une corde pour ſon frere, & „ juſtice pour elle. „

Les deux premiers furent condamnés à perdre la tête; le roi commua cette peine en une priſon perpétuelle; & la marquiſe, qui devoit être renfermée dans l'abbaye de Beaumont-lès-Tours, eut la permiſſion de demeurer à Verneuil.

[1604.]

Henri IV. voyant que tous les édits portés contre le luxe deviennent inuti-

les, en rend enfin un, dans lequel, après avoir expreſſément défendu à tous ſes ſujets de porter ni or ni argent ſur leurs habits, il ajoutoit : " Excepté pour „ tant aux filles de joie & aux filoux, „ en qui nous ne prenons pas aſſez „ d'intérêt, pour leur faire l'honneur „ de donner notre attention à leur con„ duite. „

[1605.]

Louis d'Alagon, baron de Mairargues, eſt condamné à mort pour crime de trahiſon. Il étoit allié au duc de Montpenſier & au cardinal de Joyeuſe : le roi, par conſidération pour eux, leur fit offrir de commuer la peine portée par l'arrêt en une priſon perpétuelle ; ils répondirent : " Il faut défaire le monde „ de tous ces ſcélérats ; & s'il n'y a point „ de bourreau pour punir celui-ci, tout „ notre parent qu'il eſt, nous en ſervi„ rons nous-mêmes. „

[1607.]

L'ambaſſadeur d'Eſpagne demande au roi quel eſt celui de ſes miniſtres dont il fait le plus de cas, afin qu'il puiſſe traiter avec lui. Auſſi-tôt le prince envoie chercher ſon chancelier, M. de Villeroi, & le préſident Jeannin, & dit

à l'ambaſſadeur qu'il va lui donner lieu de les connoître par lui-même : le premier arrive ; le roi lui montre quelques fentes au plancher de ſa chambre, en diſant : " M. le chancelier, ce bâtiment „ menace ruine ; on n'y eſt pas en ſû„ reté ; j'ai envie de déloger au plus „ vîte, & de me retirer à Saint-Ger„ main ou à Fontainebleau.... Sire, ré„ pond le chancelier, vous ne pouvez „ mieux faire ; ce bâtiment va tomber, „ & Votre Majeſté ne peut y demeurer „ ſans péril. „ M. de Villeroi vient enſuite, & le roi lui ayant tenu le même diſcours : " Sire, il faut voir, répondit„ il ; il faut auparavant faire venir des „ architectes & prendre leur avis. „ Enfin le préſident Jeannin arrive ; il conſidere les fentes, & dit : " Je ne vois „ rien là, Sire, qui doive vous allarmer ; „ ce bâtiment eſt très-bon, & il durera „ plus que Votre Majeſté. „ Dès qu'ils ſe ſont retirés, le roi dit à l'ambaſſadeur : „ Vous connoiſſez maintenant mes trois „ miniſtres ; le chancelier me dit tout „ ce que je veux ; M. de Villeroi ne „ me dit rien ; le préſident Jeannin me „ dit ce qu'il penſe, & il penſe toujours „ bien. „

[1608.]

Henri II de Montmorenci, âgé de treize ans, apprend qu'un gentilhomme de ſon pere, le connétable, avoit des affaires fort dérangées : il le prend en particulier, & lui parle avec l'intérêt le plus tendre & le plus généreux. Le gentilhomme laiſſe entrevoir qu'il conçoit peu d'eſpérances de la libéralité d'un enfant : " Il eſt vrai que je ſuis trop jeune „ pour mériter votre confiance, lui dit „ Henri ; mais voilà une enſeigne de dia„ mans dont je peux diſpoſer : recevez„ la pour l'amour de moi. „

[1608.]

Gilles de Sommieres, déſigné pour être le gouverneur de Louis XIII, répondit à Henri IV qui lui faiſoit préſent de cent mille écus : " Sire, je ne puis „ accepter ce don ; je craindrois que „ Votre Majeſté ne fît, par une ſi gran„ de ſomme, une bréche à ſes finances, „ qu'il fallût réparer aux dépens de ſon „ peuple. „

[1608.]

Don Pedro de Tolede paſſe par Paris en allant aux Pays-bas. Henri IV le reçoit dans la grande galerie de Fontaine-

bleau, s'y promene avec lui ſi long-tems & à ſi grands pas, qu'il le met hors d'haleine; il s'arrête enfin, & lui dit: " Vous voyez, monſieur, comme „ je me porte bien, & quel fond vous de- „ vez faire ſur les bruits qui ſe répandent „ en Eſpagne ſur ma ſanté; pour moi, „ ils ne m'effraient pas plus que ſa puiſ- „ ſance, dont j'aime à faire comparai- „ ſon avec la ſtatue de Nabuchodono- „ ſor, compoſée de divers métaux, & „ & qui a les pieds d'argille. „ Don Pe-dro bleſſé de ce diſcours, ſe répand en reproches & en menaces: " Tout cela „ ne m'en impoſe pas, reprend le mo- „ narque. Si le roi votre maître conti- „ nue ſes attentats, je porterai le feu „ juſques dans l'Eſcurial, & on me verra „ bientôt à Madrid.... François I y fut „ bien, répond l'Eſpagnol.... C'eſt pour „ cela, replique le roi, que j'y veux „ aller venger ſon injure, celles de la „ France & les miennes. Monſieur l'am- „ baſſadeur, vous êtes Eſpagnol, & moi „ Gaſcon: ne nous échauffons point. „

Ce même don Pédro rencontre un jour au Louvre un officier qui portoit l'épée de Henri IV; il s'avance, met un genou en terre, & la baiſe, en diſant: „ Rendons cet honneur à la plus glo- „ rieuſe épée de la Chrétienté.

[1609.]

Le connétable de Montmorenci, & les principaux officiers d'une armée qui s'aſſembloit, étoient reſtés à Paris pour aſſiſter à la cérémonie du couronnement de la reine; le roi les rencontra au moment qu'il venoit d'apprendre quelques déſordres commis par ſes troupes, & il leur dit: " Vous devriez être à mon armée. Quand mon peuple ſera ruiné, „ qui me nourrira & vous auſſi? ceux „ qui me ſervent, ſe doivent contenter „ de ce que je leur donne; je veux que „ l'on déduiſe ſur la taille ce que le „ peuple a donné aux gens de guerre, „ & que l'on prenne ſur la montre des „ gens de guerre ce qu'ils auront reçu „ du peuple. Cette égalité conſervée, „ la diſcipline qu'on eſtime ſi difficile, „ ſera gardée en dépit des plus inſolens „ & incorrigibles. Les capitaines empêcheroient ces déſordres, s'ils étoient à „ l'armée; mais ils veulent voir le couronnement & les arcs de triomphe. „ La curioſité ne doit rien retrancher „ du devoir. Pour une bataille je ferois „ cent lieues; mais je vous aſſure que „ pour voir une fête, je ne voudrois pas „ faire un pas; & ſi je n'étois néceſſaire „ ici, on ne m'y verroit point. „

[1609.]

On repréſentoit à Henri IV. les difficultés qu'il alloit rencontrer dans ſon projet d'humilier l'Eſpagne: " Tout peut „ me réuſſir, répond ce prince, avec „ mon compere le connétable qui ne „ ſçait pas écrire, & mon chancelier „ qui ne ſçait pas de latin. „ Il parloit de Henri de Montmorenci & de Silleri.

[1610.]

Par un parricide auſſi exécrable qu'il étoit funeſte à la France, Henri IV eſt aſſaſſiné, le 14 Mai, 1610, en entrant dans la rue de la Ferronnerie. Il y a des lettres-patentes du roi Henri II, données à Compiegne le 14 Mai 1554, cinquante-ſix ans avant cet horrible aſſaſſinat, même jour & même mois, qui ordonnent d'élargir la rue de la Ferronnerie, pour faciliter au roi le paſſage de ſon château du Louvre en ſa maiſon des Tournelles.

La reine, Marie de Médicis, informée du malheur qui venoit d'arriver, ſort de ſon cabinet; & rencontrant M. de Silleri, chancelier, elle lui dit: " Hé- „ las! le roi eſt mort. „ Ce magiſtrat lui répond gravement & ſans s'émou-

LOUIS XIII,

LE JUSTE.

[1610.]

LOUIS XIII monte ſur le trône, n'ayant pas encore neuf ans accomplis. Il étoit né le 27 Septembre 1601. La reine-mere réunit la tutelle & la régence. M. de Sulli, allant au Louvre, rencontre M. de Baſſompierre qui avoit une ſuite fort nombreuſe. Sulli veut exhorter cette troupe à jurer qu'ils ſeront fideles au jeune roi, & qu'ils ſe ſacrifieront pour venger la mort de celui qu'ils viennent de perdre : " Mon„ ſieur, lui répond Baſſompierre, c'eſt „ nous qui faiſons faire ce ſerment aux „ autres ; & nous n'avons pas beſoin „ d'exhortation en une choſe à quoi nous „ ſommes ſi obligés. „ Sulli reçoit des billets par leſquels on l'aſſure que s'il paroît à la cour, il y a tout à craindre pour lui ; auſſi-tôt il reprend le chemin de la Baſtille dont il étoit gouverneur, & y fait tranſporter tout le pain que l'on put trouver aux halles & chez les boulangers.

On remarque que Louis XIII n'aima jamais la lecture ; & on en attribue la cauſe aux livres du préſident Fauchet qu'on lui avoit fait lire malgré lui.

Le préſident Fauchet, auteur des Antiquités Gauloiſes & Françoiſes, étoit allé à Saint Germain pour demander une penſion à Henri IV. Le roi, qui ne cherchoit qu'à ſe débarraſſer des importunités du préſident, lui montra un médaillon de pierre, placé dans une niche : " Monſieur le préſident, dit-il, „ J'ai fait mettre là votre effigie, pour „ perpétuelle mémoire. „ Celui-ci revient „ chez lui, & fait ces vers :

J'ai trouvé dedans Saint-Germain,
De mes longs travaux le ſalaire.
Le roi, de pierre m'a fait faire,
Tant il eſt courtois & humain.
S'il pouvoit auſſi-bien de faim
Me garantir, que mon image ;
Ah ! que j'aurois fait bon voyage !
J'y retournerois dès demain.
Viens, Tacite, Saluſte, & toi
Qui a tant honoré Padoue ;
Venez ici faire la moue
En quelque coin, ainſi que moi.

Ces vers préſentés à Henri IV valu-

rent à leur auteur une penſion de ſix cens écus, & le titre d'Hiſtoriographe du roi.

[1612.]

Sébaſtien Zamet marioit une de ſes filles, & le notaire lui demanda les qualités qu'il vouloit prendre dans le contrat de mariage. Zamet lui répondit : " Vous n'avez qu'à me nommer „ Seigneur de dix-ſept cent mille écus. „

[1614.]

Le connétable de Montmorenci meurt âgé de ſoixante-dix-neuf ans. Il ne ſçavoit ni lire ni écrire. Henri IV. plaiſantoit ſouvent avec lui ſur ſon ignorance; mais il n'en avoit pas moins d'eſtime pour ſes grandes qualités, & il diſoit ſouvent : " Avec mon compere „ qui ne ſçait pas lire, & mon chan„ celier qui ne ſçait pas le latin, il „ n'y a rien que je ne ſois prêt d'en„ treprendre. „ (*Voyez ci-deſſus, page 255.*)

[1614.]

Henri II, duc de Montmorenci joignit la maiſon du connétable à la ſienne. La ducheſſe, ſon épouſe, lui repréſenta qu'il n'étoit point en état d'avoir

chez lui tant de monde, & qu'il étoit indiſpenſable d'en congédier une partie. Le duc fit avec elle la revue de toute ſa maiſon; & auſſitôt qu'elle nommoit un domeſtique dont on pouvoit ſe paſſer, il cherchoit à prouver qu'il étoit néceſſaire. Enfin il s'en trouva deux, de l'inutilité deſquels il convint de bonne foi, mais en ajoutant: " Croyez-vous „ ma maiſon ſurchargée par ces deux „ officiers? Ne ſont-ils pas aſſez mal- „ heureux de n'être bons à rien, ſans „ leur donner le chagrin de les ren- „ voyer? „

[1614.]

Le 23 Avril, on plaça la ſtatue équeſtre de Henri IV, ſur le Pont-neuf. On mit dans le ventre du cheval une inſcription en françois, écrite ſur un parchemin renfermé dans un tuyau de plomb, où ſont marqués les noms des principaux officiers qui aſſiſterent à la cérémonie.

Ferdinand, grand duc de Toſcane, avoit fait fondre cette ſtatue par Jean de Boulogne, excellent ſculpteur. Le vaiſſeau, qui la portoit en France, échoua contre un banc de ſable, avant que d'arriver au Havre: l'équipage ſe ſauva; mais il faut repêcher la ſtatue

qui étoit enfoncée dans la vase. C'est le premier monument en ce genre, érigé dans Paris à la gloire de nos rois.

[1614.]

La régente assemble les états-généraux du royaume; & ce sont les derniers que l'on ait tenus. Ils avoient commencé sous le régne de Philippe le Bel; & nous n'en connoissons que douze depuis 1302 jusqu'en 1615.

En 1302, sous Philippe le Bel;
En 1355 & 1356, trois, sous le roi Jean;
En 1468, sous Louis XI;
En 1484, sous Charles VIII;
En 1506, sous Louis XII;
En 1558, sous Henri II;
En 1560, sous Charles IX;
En 1576 & 1588, deux, sous Henri III;
En 1614 & 1615, sous Louis XIII.

Jusqu'ici nous n'avons fait qu'indiquer ces sortes d'assemblées, nous réservant d'en donner une notion plus distincte & plus suivie, à l'occasion des derniers états-généraux.

Dès la naissance de la monarchie, on tenoit, chaque année une assemblée générale de la nation, qu'on appelloit Champ de Mars, parce qu'elle étoit toujours fixée au premier jour de ce mois. Il est cependant difficile d'en ren-

contrer des veſtiges ſous les ſucceſſeurs de Clovis juſqu'à Thierri II, que l'uſage en fut rétabli par Pépin d'Hériſtal, maire du palais de ce prince. Mais on tenoit d'autres aſſemblées que les hiſtoriens déſignent ſous le nom de Conciles, de Conférences & de Plaids (*Placita.*) On y portoit des loix; on y rendoit des jugemens; on y publioit des ordonnances; on y faiſoit des réglemens; enfin on y traitoit de tout ce qui pouvoit intéreſſer le bien général du royaume. L'hiſtoire donne quelquefois à ces aſſemblées le nom de Diétes, à cauſe des rapports qu'elles ont avec celles qui ſe tiennent dans l'empire, & qui portent aujourd'hui ce nom.

Sous la ſeconde race de nos rois, les aſſemblées, qui ſe tenoient le premier de Mars, furent fixées au premier de Mai; & ces diétes devinrent très-célebres, autant par la nature & l'importance des objets qu'on y traitoit, que par la puiſſance & l'autorité des monarques qui les convoquoient. Pépin vouloit qu'on les aſſemblât ordinairement deux fois l'an, aux mois de Mai & d'Octobre, & extraordinairement, toutes les fois que, pour des cas importans, le Souverain jugeroit à propos de les convoquer. C'eſt dans ces aſſemblées

que furent établies ou confirmées ces loix, connues ſous le nom de Capitulaires.

Les rois de la ſeconde race, & une partie de ceux de la troiſieme, tenoient encore leurs COURS PLÉNIERES aux principales fêtes de l'année, ſur-tout à Pâques & à Noël, & dans les occaſions de réjouiſſance publique; mais ces aſſemblées n'étoient que des cérémonies d'éclat & d'appareil, où le monarque ſignaloit ſa magnificence, ſoit dans les préſens, ſoit dans les feſtins qu'il donnoit à ceux de ſes ſujets qui avoient le droit d'aſſiſter à ces fêtes dont on remarque des traces juſqu'après le régne de S. Louis.

Les premiers rois de la troiſieme race, conſerverent l'uſage d'aſſembler les grands de leur royaume, dans les circonſtances qui paroiſſoient le mériter; mais il ne reſte preſque point de loix qu'on puiſſe attribuer à ces diétes que l'on appella Parlemens, vers le commencement du treizieme ſiécle, ſoit parce que toutes les loix étoient déjà faites, ſoit parce que toutes ces aſſemblées n'ayant effectivement " que la voix „ de la remontrance & de la très-humble ſupplication, „ le roi ſe contentât de demander leur avis," & de déférer à leurs

„ doléances & à leurs prieres, ſuivant les „ régles de ſa prudence & de ſa juſtice. „

On donna, dans la ſuite, le nom d'Etats-généraux du royaume, aux aſſemblées ſemblables à celles que Philippe le Bel tint en 1302 & 1303, & qui fut compoſée des trois ordres de la nation. Paſquier repréſente la convocation du tiers-état comme " une invention gran- „ dement ſage & politique. „ (*Voyez Tome I. année* 1302.) Sur quoi l'on peut obſerver que le peuple ne parut pas alors, pour la premiere fois, à ces ſortes de diétes, ni qu'il en ait été toujours exclus. On trouve des preuves du contraire dans l'aſſemblée convoquée par Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, en 802. Le peuple y fut admis avec les évêques, les prêtres, les moines, les ducs, les comtes & les officiers du palais. D'ailleurs, comme on le remarque dans l'Hiſtoire critique de la monarchie Françoiſe, *tome iij, pag* 301, &c. pendant près de cinq cens ans, les conditions ne furent diſtinguées en France, que par les charges, ſoit civiles, ſoit militaires; & la naiſſance n'étant point alors un titre d'excluſion, on ne peut pas dire que le tiers-état ait été regardé comme incapable d'aſſiſter à ces aſſemblées. Il eſt ſeulement vrai que ceux

ceux qui ne poſſédoient point de charges, n'y aſſiſtoient pas ordinairement. C'eſt ce qu'on voit encore aujourd'hui en Angleterre où, pour entrer dans la chambre haute du parlement, la naiſſance ſeule n'eſt pas un titre ſuffiſant; il faut être du nombre des citoyens conſtitués en dignité.

Il reſte encore une obſervation à faire ſur ce qu'on dit communément que „ ſous les rois de la premiere race, les „ aſſemblées générales de la nation „ étoient compoſées de la nobleſſe, & „ que, ſous la ſeconde, le clergé y „ y fut admis avec la nobleſſe. „ Si l'on regardoit le CHAMP DE MARS comme le rendez-vous général des troupes, au moment qu'on alloit entrer en campagne, ce qui pourroit bien avoir été quelquefois, ſur-tout pendant cet eſpace de temps, où, comme on l'a dit ci-deſſus, nous rencontrons peu de veſtiges de ces ſortes d'aſſemblées; il eſt certain que le clergé ne devoit pas s'y trouver, en ſa qualité de premier ordre de l'état; mais " il n'eſt pas fait men- „ tion d'aucune aſſemblée de notables, „ convoquée par les rois Mérovingiens, „ qu'on ne voie les évêques y prendre „ ſéance. „ (*Hiſt. crit. de la Monarch. Franç. tome iij, page 383.*)

En 585, ſix métropolitains & quarante ſix évêques compoſerent, avec les ſeigneurs laïques, l'aſſemblée que nous nommons le ſecond Concile de Mâcon, & que Grégoire de Tours (*l. viiij, c.* 20.) appelle *Synodus & Placitum*, Synode & Plaid, parce qu'on y traita des matieres de foi, de diſcipline eccléſiaſtique & des moyens de pacifier l'état troublé par un avanturier nommé Gondebaud. On ne prétend pas inſinuer que tous les conciles étoient en même tems, des diétes, car les évêques ont tenu beaucoup d'aſſemblées purement eccléſiaſtiques, & dans leſquelles les ſeigneurs laïques n'entroient point; au lieu que ceux-ci n'ont jamais été aſſemblés que conjointement avec les évêques.

En 628, Clotaire II convoqua les prélats & les ſeigneurs à Clichi, pour régler avec eux les affaires de l'*égliſe* & de l'état, (*Concil. Lab.*) Et on trouve d'autres preuves ſemblables, en 633-638-645, &c.

Les formules de Marculfe, (*l. j. c.* 25,) prouvent que nos anciens rois jugeoient les cauſes de leurs ſujets, avec les évêques, les ſeigneurs, les référendaires, les ſénéchaux, les chambellans & le comte du palais.

Plus l'autorité des maires devint ab-

ſolue, plus ils ménagerent les grands du royaume. Ils convoquerent des aſſemblées générales, & y donnerent le premier rang aux évêques. La diéte de Leſtines ou Liptines, en 743, dans laquelle Carloman, fils de Charles-Martel, parla en Souverain, étoit un champ de Mars, &, tout au moins, une aſſemblée compoſée d'évêques & de ſeigneurs. Pépin, frere de Carloman, fit la même choſe à Soiſſons, en 744. (*De Marca, l. vij, c. 24.*)

[1615.]

Louis XIII épouſa l'infante Anne d'Autriche. Ce mariage avoit ſouffert de grandes difficultés; &, parmi les raiſons que l'on apporta pour prouver que cette alliance étoit convenable, on faiſoit voir qu'il y avoit " une merveilleuſe & très-héroïque correſpondance entre les deux ſujets. Le nom de LOYS DE BOURBON contient treize lettres; le prince avoit treize ans, lorſque ſon mariage fut réſolu; il étoit le treizieme roi de France du nom de Loys. L'infante ANNE D'AUTRICHE avoit auſſi treize lettres en ſon nom; ſon âge étoit de treize ans; & treize infantes du même nom, ſe trouvoient dans la maiſon d'Eſpagne.

„ Les deux époux étoient de la même „ taille ; leur condition étoit égale ; ils „ étoient nés la même année & le même „ jour. „

Il ſeroit inutile de faire obſerver ici que la vraie maniere d'écrire le nom du roi étoit Louis, & même Louis de France ; mais le nombre que l'on vouloit avoir ne s'y ſeroit pas trouvé.

On avoit fait ſur Henri IV une combinaiſon auſſi puérile, par rapport au nombre de quatorze. " Il y a quatorze „ lettres en ſon nom, HENRI DE BOURBON : il naquit quatorze ſiécles, quatorze décades, & quatorze cents ans „ après Jeſus-Chriſt : il vint au monde le „ quatorzieme jour de Décembre, & „ mourut le quatorze de Mai. Il a vécu „ quatre fois quatorze ans, quatre „ fois quatorze jours, & quatorze ſemaines. „

On applaudira peut-être davantage à cette plaiſanterie qui courut tout Paris, lorſque Law, contraint de quitter la France, ſe réfugia à Veniſe. C'étoit la généalogie de ſon fameux ſyſtême, dont on marquoit toutes les nuances.

„ Belzébut engendra Law.
„ Law engendra la Banque.
„ La Banque engendra billet.
„ Billet engendra Miſſiſſipi.

„ Miſſiſſipi engendra Syſtême.
„ Syſtême engendra Agio.
„ Agio engendra Souſcription.
„ Souſcription engendra Action.
„ Action engendra Eſcompte.
„ Eſcompte engendra Argent-Fort.
„ Argent-Fort engendra Compte-Ou-
„ vert.
„ Compte-Ouvert engendra Regiſtre.
„ Regiſtre engendra Monnoie-Idéale.
„ Monnoie-Idéale engendra Zéro.
„ Zéro engendra *Nihil* (Rien,) auquel
„ puiſſance d'engendrer fut ôtée. „

[1615.]

Le prince de Condé prend les armes avec le duc de Bouillon, & la conſternation ſe répand dans Paris. Le maréchal de Bois-Dauphin excédé des prieres qu'on lui fait ſans ceſſe de ſauver la capitale du royaume, répond avec chagrin : " Je ſçaurai bien conſerver Paris ; „ mais je ne puis pas empêcher les Pari- „ ſiens d'avoir peur. „

[1617.]

Le maréchal d'Ancre écrivoit ainſi à M. l'évêque de Luçon, qui fut depuis le cardinal de Richelieu : " Par Dieu, „ monſieur, je me plains de vous. Vous „ me traitez trop mal ; vous traitez la

„ paix ſans moi : vous avez fait que la „ reine m'a écrit, que pour l'amour „ d'elle, je laiſſe la pourſuite que j'ai „ commencée contre M. de Montbaſon „ pour me faire payer de ce qu'il me „ doit : que tous les diables, la reine „ & vous, penſez-vous que je faſſe ? La „ rage me mange juſqu'aux os, „ &c.

[1617.]

La reine-mere dépouillée du gouvernement de l'état, eſt retenue priſonniere dans ſon appartement : l'ambaſſadeur d'Eſpagne ſe préſentoit pour y entrer comme à l'ordinaire ; Vitry, capitaine des gardes l'arrête, en lui diſant : " Où „ allez-vous, monſieur ? On ne va plus „ là ; c'eſt au roi que vous devez aller „ faire vos complimens. „

[1617.]

La maréchale d'Ancre interrogée par ſes juges ſur l'eſpece de charmes qu'elle avoit employés pour ſéduire la reine-mere, au point de lui perſuader tout ce qu'elle vouloit : " Point d'autres, „ répondit-elle, que l'aſcendant qu'un „ eſprit ſupérieur a toujours ſur un eſprit „ foible. „ Elle diſoit ſouvent qu'il ne falloit pas être ſorciere pour gouverner la reine-mere ; & quand elle étoit avec

ſes amis, elle ne l'appelloit point autrement que " CETTE BALOURDE. "

[1618.]

Henri II, duc de Montmorenci, jouoit un jeu où il ſe trouva un coup de trois mille piſtoles : il entendit un gentilhomme qui diſoit à voix baſſe : " Voilà " une ſomme qui feroit la fortune d'un " honnête homme. " Le duc gagne le coup, & préſenta auſſi-tôt la ſomme au gentilhomme, en lui diſant : " Je vou- " drois, monſieur, que votre fortune " fût plus grande. "

[1620.]

Au ſortir d'un conſeil où l'on avoit décidé de commencer par ſoumettre la Normandie, le ſieur Roullet, grand prévôt de cette province, vient dire au roi qu'il n'eſt pas à propos que Sa Majeſté s'y rende en perſonne, parce qu'elle n'y trouvera que de la révolte & des déſagrémens : " Vous n'êtes pas de bon con- " ſeil, répond le roi ; j'en ai pris un " plus généreux : ſçachez que quand les " chemins ſeroient tout pavés d'armes, " je paſſerai ſur le ventre de mes enne- " mis, puiſqu'ils n'ont nul ſujet de ſe " déclarer contre moi qui n'ai offenſé " perſonne. Vous aurez le plaiſir de le

„ voir ; je ſçais que vous avez trop bien „ ſervi le feu roi mon pere, pour ne „ pas vous en réjouir. „

[1620.]

On demande à Louis XIII comment il veut être reçu dans la ville de Pau? Il répond : " En ſouverain de Béarn ; „ je deſcendrai d'abord à l'égliſe, s'il y „ en a une ; mais s'il n'y en a point, je „ ne veux ni poële, ni cérémonie d'en- „ trée ; car il ne me ſiéroit point de „ recevoir des honneurs dans un lieu où „ je n'ai jamais été, avant d'avoir rendu „ graces à Dieu, de qui je tiens tous „ mes états & toute ma puiſſance. „ Comme il n'y avoit point alors d'égliſe Catholique dans cette ville, le roi y fit ſon entrée ſans aucune cérémonie.

[1621.]

Après le ſiége de Saint-Jean-d'Angéli, le connétable de Luynes venoit chez le roi, précédé de ſes gardes, & ſuivi des premiers officiers de l'armée. Louis XIII l'apperçoit, & dit à M. de Baſſompierre : " Voyez, Baſſompierre, c'eſt le „ roi qui entre..... Vous me pardonne- „ rez, Sire, c'eſt un connétable favori- „ ſé de ſon maître qui fait votre gran- „ deur, & qui étale vos bienfaits aux

„ yeux de tout le monde.... Vous ne „ le connoiſſez pas, reprend le prince; „ il croit que je lui en dois de reſte & „ veut faire le roi; mais je l'en empê- „ cherai bien, tant que je ſerai en vie.... „ Sire, répond Baſſompierre, „ vous „ êtes bien malheureux de vous mettre „ ces fantaiſies dans la tête; le connéta- „ table l'eſt bien auſſi, de ce que vous „ prenez ces ombrages de lui; & moi je „ le ſuis encore davantage de ce que „ vous me les avez découvertes; car un „ de ces jours, vous vous querellerez „ enſemble: enſuite vous vous appai- „ ſerez, & vous ferez, comme les „ maris & les femmes qui chaſſent les „ valets auxquels ils ont confié la mau- „ vaiſe volonté qu'ils avoient l'un contre „ l'autre: vous ne manquerez pas de „ dire au connétable que vous m'avez „ fait part des mécontentemens que „ vous avez de lui, & j'en ſerai la vic- „ time. „ Le roi lui promet un ſecret inviolable, & l'aſſure qu'il n'en a encore parlé qu'au ſeul pere Arnoux, ſon confeſſeur.

[1621.]

Pendant que l'on aſſiégeoit Montauban, mylord Hay, ambaſſadeur d'Angleterre, après avoir eu ſa premiere au-

dience du roi, ſe rend à celle du connétable; Louis appelle Baſſompiere, & lui dit, en préſence de M. de Puiſieux: „ Voilà mylord Hay qui va prendre l'au„ dience du roi Luynes. „ M. de Baſſompierre feint de ne pas comprendre ce que cela ſignifie. " Oh! dit le prince, il n'y „ a point de danger devant Puiſieux; „ car il eſt de notre ſecret... Il n'y a point „ de danger? reprend Baſſompierre; je „ ſuis aſſurément perdu; car Puiſieux „ eſt homme craintif & peureux, comme „ M. le chancelier ſon pere, qui, au „ premier coup de fouet, confeſſera „ tout, & perdra enſuite tous les com„ plices & adhérans. „ Le roi ſe met à rire, & continue de parler contre ſon connétable.

Baſſompierre, en habile courtiſan, avertit M. de Luynes de travailler davantage à ſe conſerver les bontés du prince; le connétable le remercie de l'avis & ajoute: " Je connois le roi juſqu'au „ plus profond du cœur; je ſçais les „ moyens par leſquels il faut le conſer„ ver, & je lui donne quelquefois exprès „ de petits ſujets de plaintes qui ne „ ſervent qu'à augmenter ſon affection „ pour moi. „ Baſſompierre ajoute dans ſes Mémoires: " Je vis bien alors qu'il „ étoit de même trempe que tous les

„ autres favoris qui ne connoiſſent leur „ diſgrace que lorſqu'ils n'ont plus aucuns „ moyens de l'éviter. „

[1621.]

M. de Leſdiguieres s'expoſoit, en ſimple ſoldat, au ſiége de Montauban : on l'accuſoit de témérité : " Bon, dit-il, il „ y a ſoixante ans que les mouſquetades „ & moi nous connoiſſons ; ne vous en „ mettez pas en peine. „

[1622.]

Au ſiége de Royan, Louis XIII fit trembler plus d'une fois pour ſa vie. Un jour qu'il ſortoit de la tranchée, un boulet lui paſſa deux pieds au-deſſus de la tête : " Mon Dieu, Sire, cria Baſſompierre, ce boulet à failli vous tuer ! .... „ Non pas moi, répondit le roi, mais „ monſieur d'Epernon ; „ & voyant des gens de ſa ſuite qui s'écartoient pour éviter le coup : " Comment „ leur dit-il, vous avez peur que cette piéce „ tire ? Ne ſçavez-vous pas qu'il faut „ auparavant que l'on charge de nouveau ? „ Le premier aumônier du roi lui dit, de la part des officiers, qu'ils ſeroient enfin obligés d'emprunter ces paroles des capitaines de David : " Vous „ ne viendrez plus à la guerre avec nous,

„ de peur que la lumiere d'Iſraël ne „ s'éteigne avec vous. „

[1622.]

L'armée Françoiſe a ordre de ſe raſſembler dans la plaine de Saint-Maurice, voiſine de Piquecos : quoique l'on y eût campé l'année précédente, on ne ſe ſouvenoit plus de ſa ſituation, ni des chemins qu'il falloit prendre pour y arriver. Louis XIII prend une plume, & trace lui-même une carte du pays, avec tant d'exactitude, que l'on y trouvoit juſqu'aux moindres particularités. Aucun des noms n'étoient ſortis de ſa mémoire.

[1622.]

Au ſiége de Montpellier, M. de Zamet, maréchal de camp, voyant une troupe de ſoldats prendre la fuite, leur crie : " Soldats vous fuyez ? Ils lui répondent : Eh ! monſieur, nous n'avons „ ni poudre ni plomb ! Quoi ! leur „ dit-il, n'avez-vous pas des épées & „ des ongles ? „ Ces mots leur donnent une nouvelle ardeur ; ils retournent à la charge, & repouſſent l'ennemi qu'ils avoient en tête.

[1623.]

Henri II, duc de Montmorenci voulut réſoudre une queſtion que l'on agitoit, ſçavoir " ſi, dans les conditions „ les plus bornées, on peut être plus „ que dans le ſein des honneurs & des „ richeſſes? „ Il trouva quatre cultivateurs qui ſe repoſoient à l'ombre d'un buiſſon, & leur demanda s'ils étoient heureux? Trois d'entr'eux l'aſſûrerent qu'ils ne deſiroient rien; & le quatrieme avoua qu'il ſoupiroit après une partie de ſon patrimoine qui étoit paſſé en des mains étrangeres: " Mais ſi tu l'avois, „ ſerois-tu heureux? demanda le duc.... „ Autant, monſeigneur, qu'on peut „ l'être en ce monde.... Combien vaut-„ elle? Deux mille francs.... Qu'on les „ lui donne, & qu'il ſoit dit que j'ai „ fait aujourd'hui un heureux. „

[1624.]

Malherbe dînoit un jour chez l'archevêque de Rouen. Il étoit à peine ſorti de table qu'il s'endormit. Le prélat qui devoit prêcher, l'éveille & l'invite au ſermon. " Monſeigneur, dit Mal-„ herbe, diſpenſez-m'en s'il vous plaît; „ je dormirai bien ſans cela. „

Le connétable de Leſdiguieres formé

le ſiége de Gavi. Un officier vient lui repréſenter que, du tems de François I, le fameux Barberouſſe n'avoit pu prendre cette place, quoiqu'il fût maître de la riviere de Gênes. Le connétable, qui avoit alors plus de quatre-vingts ans, répondit : " Hé bien ! Gavi n'a pu être „ pris par Barberouſſe ; mais, Dieu „ aidant, Barbe-griſe le prendra. „ La ville & le château ſe rendirent en fort peu de tems.

[1625.]

Le maréchal de Thémines ſe préſente devant Caſtres & l'inveſtit. La ducheſſe de Rohan étoit reſtée dans la place avec un conſeil que le duc ſon époux lui avoit formé. Ce conſeil voyant les troupes du roi aux portes de la ville " s'é- „ tonne de telle ſorte, qu'il n'oſe don- „ ner ordre à choſe aucune, & laiſſe „ tout le fardeau à la ducheſſe de Ro- „ han ; „ elle raſſure les habitans, anime les ſoldats, ordonne des ſorties qui réuſſiſſent, pour la plûpart, & ſauve la place.

[1626.]

On trouve un pou ſur l'habit de M. de Baſſompierre. Le roi en badine longtems. La patience échappe enfin à Baſ-

ſompierre, & il dit d'un ton aſſez vif: „ Sire, ne craignez vous donc pas qu'on „ ne penſe qu'il n'y a que des poux à „ gagner à votre ſervice ? „

[1627.]

Le cardinal de Richelieu fait décider le ſiege de la Rochelle, contre l'avis des courtiſans qui craignoient que le ſuccès de cette entrepriſe ne rendît le cardinal trop puiſſant : " Vous verrez, „ diſoit Baſſompierre, que nous ſerons „ aſſez fous pour prendre la Rochelle. „

[1627.]

M. de Toiras, après avoir ſauvé l'iſle de Rhé, ſollicitoit M. de Marillac en faveur d'un gentilhomme qui s'étoit fort diſtingué : " M. de Toiras, lui dit-il, „ vous recommanderez bientôt tous ceux „ qui vous ont aidé à défendre le fort „ Saint Martin ; je ne veux pas nier que „ vous n'y ayez bien ſervi ; mais cinq „ cens gentilshommes qui ſont en France „ en auroient fait autant que vous, s'ils „ avoient été à votre place.... Monſieur, „ répondit Toiras, la France ſeroit bien „ malheureuſe, s'il n'y avoit pas plus „ de deux mille hommes qui ſçuſſent „ ſervir auſſi-bien que moi : cependant „ ils ne l'ont pas encore fait ; & je n'ai

„ pas mal rempli l'emploi qu'il a plu au
„ roi de me confier. Mais il y a auſſi
„ en France plus de quatre mille hom-
„ mes capables de tenir les ſceaux auſſi-
„ bien que vous. S'enſuit-il de-là que
„ vous ne deviez pas recommander ceux
„ dont vous connoiſſez le mérite ? „

[1628.]

Jean Guiton eſt élu maire, capitaine & gouverneur de la Rochelle. Il aſſemble les habitans, prend un poignard à la main, & leur dit : " Je ſerai maire,
„ puiſque vous le voulez abſolument,
„ mais à condition qu'il me ſera permis
„ d'enfoncer ce poignard dans le ſein
„ du premier qui parlera de ſe rendre.
„ Je conſens qu'on en uſe de même en-
„ vers moi, dès que je propoſerai de
„ capituler ; & je demande que ce poi-
„ gnard demeure tout exprès ſur la table
„ de la chambre où nous nous aſſem-
„ blons dans la maiſon de ville, „

[1628.]

Malherbe arrive au camp devant la Rochelle, pour demander au roi juſtice de la mort de ſon fils tué en duel par un gentilhomme nommé De Piles. Ne pouvant obtenir toute la ſatisfaction qu'il vouloit, il propoſe de ſe battre contre

De Piles. " Quelle témérité, lui dit-on, „ de vous expoſer à l'âge de ſoixante & „ treize ans contre un jeune homme qui „ n'en a que vingt-cinq ! .... C'eſt pour „ cela que je veux me battre, répondit-„ il ; je ne hazarde qu'un denier contre „ une piſtole. „

[1628.]

La famine réduiſoit la Rochelle à la plus affreuſe déſolation. Le maire vit un jour une perſonne exténuée par la faim: „ Elle n'a plus qu'un ſouffle de vie, lui „ dit quelqu'un.... Êtes-vous ſurpris de „ cela ? répondit-il, il faudra bien que „ nous en venions-là vous & moi, ſi „ nous ne ſommes point ſecourus.... „ Mais, ajoute un autre, la faim em-„ porte chaque jour tant de monde, „ que bientôt nous n'aurons plus d'ha-„ bitans.... Eh bien, reprit-il, il ſuf-„ fit qu'il en reſte un pour fermer les „ portes. „

[1629.]

M. de Beuvron qui commande à Caſal, eſt tué dans une ſortie. On s'aſſemble pour élire un nouveau chef. Il n'y a qu'une voix en faveur de M. de Montauſier. Il n'avoit que vingt & un ans, & il faiſoit alors ſes premieres armes.

[1630.]

Louis XIII ſupprime une aſſociation, appellée LA MERE FOLLE ou L'INFANTERIE DIJONNOISE. C'étoit une ſociété qui ſubſiſtoit à Dijon, depuis environ quatre cens ans : elle comptoit parmi ſes membres des ducs de Bourgogne, des gouverneurs & des magiſtrats. Son objet étoit de faire promener ſur des chariots une ſorte de troupe de comédiens déguiſés en vignerons, qui chantoient des ſatyres contre les mœurs de leur ſiécle.

On ne comptoit à Athenes que cinquante ans depuis Theſpis juſqu'à Sophocle, Ariſtophane, & les autres fondateurs du théatre des Grecs. Nous comptons plus de quatre cens ans, depuis qu'à l'exemple de Theſpis L'INFANTERIE DIJONNOISE promenoit ſes vignerons, juſqu'à la premiere époque de la gloire dont le théatre François eſt redevable à Corneille, à Racine & à Moliere.

Nous avons déjà fait quelques obſervations particulieres ſur les jeux & les ſpectacles qui furent long-tems en uſage parmi nous. (*Voyez Tome I, années* 626-800-1142-1203-1310-25-58-155-174-232 *& ci-devant p.* 183.) Les pantomimes

ſuccéderent aux combats d'animaux, & furent remplacés par les repréſentations appellées Myſteres. On donnoit ce nom à une eſpece de poëme dramatique, dont la groſſiere irrégularité n'étoit pas toujours le moindre défaut. On en tiroit les ſujets de l'Ecriture ſainte & de la Légende des ſaints. Parmi ces ſortes d'ouvrages, qui ſe multiplierent preſque à l'infini, on diſtinguoit ſur-tout : " Le „ myſtere du viel Teſtament, par per„ ſonnages ; le myſtere de la vengeance „ de la mort de N. S. J. C. & la deſ„ truction de Jéruſalem, le tout par per„ ſonnages : le myſtere de la Conception & Nativité de la glorieuſe Marie „ Vierge, avec le mariage d'icelle ; la „ Nativité, Paſſion, Réſurrection & Aſ„ cenſion de N. S. J. C. jouées à Paris „ l'an de grace 1507 ; le myſtere & „ beau miracle de S. Nicolas, à vingt„ quatre perſonnages, „ &c. Jean Petit, Joſeph de Marnerf, Dabundance & Louis Choquet furent les poëtes les plus fameux en ce genre.

Il y avoit encore une autre eſpece de myſteres, où la religion n'avoit point de part, & que l'on repréſentoit aux fêtes de nos rois. Un de ceux que l'on eſtimoit davantage eſt intitulé : " Myſ„ tere là où la France ſe préſente en for-

„ me d'un perſonnage au roi Charles „ VII, pour le glorifier des graces que „ Dieu a faites pour lui, & qu'il a re- „ çues en ſa cauſe, durant ſon regne, „ & parlent enſemble, en forme de dia- „ logue : puis les barons du roi parlent „ l'un après l'autre, chacun en deux „ couplets. „

Après les myſteres, vinrent les momeries & les farces, dont le ſuccès étoit tel " qu'au tems paſſé chacun ſe mêloit „ d'en faire. Or la farce n'étoit que d'un „ acte, & la plus courte étoit eſtimée „ la meilleure. Ces farces étoient de pe- „ tites FACÉTIES que LES ENFANS SANS „ SOUCI, les charlatans, puis les comé- „ diens, donnoient ſur l'échafaud en „ place publique, & enſuite à l'hôtel de „ Bourgogne. „ Elles étoient remplies de pointes, d'équivoques ſouvent indécentes, & de jeux groſſiers. Celle de l'avocat Patelin a toujours paſſé pour être très-amuſante ; les perſonnages de cette ancienne farce étoient : " Patelin, avo- „ cat maître paſſé en tromperies, Guille- „ mette ſa femme qui le ſeconde, Guil- „ laume Drapier, Me. Badaut qui eſt „ dupé par Patelin, de ſix aulnes de „ drap valant neuf francs ; on y intro- „ duiſoit auſſi un berger. „ C'eſt cette farce que Paſquier dit avoir " lue &

„ relue avec grand contentement, „ & qu'il ne craint pas d'oppoſer à toutes les comédies grecques & latines. M. l'abbé de Bruys en a tiré le fond, la conduite & les perſonnages de la comédie en un acte, intitulée L'AVOCAT PATELIN.

Les noms de Tabarin, Turlupin, Gauthier-Garguille, (Hugues Gueret,) Gros-Guillaume, (Robert Guerin,) & Guillot Gorju (Bertrand Harduyn) ſont les plus célebres dans la liſte de nos anciens farceurs. Quand ce dernier deſcendit du théatre, " la farce en deſcen- „ dit avec lui. Comme il avoit étudié „ en médecine, & qu'il avoit été apo- „ thicaire à Montpellier, ſon perſonna- „ ge ordinaire étoit de contrefaire le mé- „ decin ridicule. Il avoit une mémoire „ ſi heureuſe, que tantôt il nommoit „ tous les ſimples, tantôt toutes les dro- „ gues des apothicaires, tantôt les inſ- „ truments des chirurgiens, quelquefois „ les outils des artiſans, qu'il prononçoit ſi vîte & ſi diſtinctément, que „ chacun l'admiroit. „

LES REPUES FRANCHES, attribuées à Villon, portent le caractere de l'ancienne tragédie ou comédie. Il eſt certain que la comédie a été ſubſtituée aux farces, & la tragédie aux myſteres,

qu'on déclamoit, & qu'il ne faut pas confondre avec les myſteres par perſonnages muets.

Etienne Jodelle, Pariſien, qui mourut, en 1573, âgé de quarante-un ans, „ eſt le premier de nos poëtes Fran„ çois, qui ait donné dans notre lan„ gue la tragédie & la comédie. (Sa „ Cléopatre eſt la premiere piéce qui ait „ porté en France le nom de Tragé„ die.) La nouveauté de ce ſpectacle, fit la meilleure partie de ſa réputa„ tion, & rendit ſon nom très-célebre. „ Il ne méditoit rien, & ſa main ne „ pouvoit ſuivre la promptitude de ſon „ eſprit. La plus longue & la plus diffi„ cile de ſes piéces de théatre ne l'oc„ cupa jamais plus de dix matinées. „ Dans ſa premiere jeuneſſe, on lui vit „ compoſer, par gageure, en une ſeule „ nuit, plus de cinq cens vers latins.„ Il nous reſte de lui deux tragédies, Cléopatre captive, & Didon ſe ſacrifiant; & trois comédies, Eugene, les Maſcarades, & la Rencontre.

Alexandre Hardy, natif de Paris, étoit, avant Corneille, l'auteur fameux du théatre François. On lui a l'obligation d'avoir tiré la tragédie du milieu des rues & des carrefours. Il s'étoit aſſocié, pour une part, avec une troupe de

comédiens, à la charge de leur fournir chaque année ſix tragédies. Il en faiſoit ſouvent une en quinze jours. C'eſt à l'ignorance du ſiecle & à l'enfance du théatre, qu'il faut attribuer l'admiration que l'on avoit pour les compoſitions lourdes & embarraſſées, les vers rudes & raboteux, le mauvais goût, & preſque tous les défauts d'un auteur qui n'aimoit rien tant qu'à varier le lieu de la ſcène: d'un moment à l'autre, le même perſonnage parloit à Paris, à Naples, à Madrid, à Cracovie, &c. Théophile, auteur contemporain, parle ainſi de la facilité de ce poëte:

Hardy dont le plus grand volume
N'a jamais ſçu tarir la plume,
Pouſſe un torrent de tant de vers,
Qu'on diroit que l'eau d'Hypocrène,
Ne tient tous ſes vaiſſeaux ouverts,
Que lorſqu'il y remplit ſa veine.

Il nous reſte cinq gros volumes *in*-8°. des pieces de cet auteur; ſi toutes avoient été imprimées, elles pourroient former vingt volumes.

Corneille parut enfin, & ſon génie l'éleva bientôt juſqu'au ſublime d'un art qu'il a, pour ainſi dire, créé parmi

nous. La tragédie ne fut plus une machine énorme que l'on faiſoit mouvoir à force d'intrigues, d'incidens, de ruſes, de mépriſes & de bravades, ou un Roman conſtruit à la hâte, chargé de perſonnages épiſodiques, de combats, de déguiſemens & de reconnoiſſances; elle prit une marche réguliere; l'art ſeconda la nature; & Melpomene ſe montra avec toute la dignité, toute la décence, toute la majeſté qui lui convient, & qu'elle n'avoit pas encore eue juſqu'alors. Racine vint moiſſonner de nouveaux lauriers dans une carriere que Corneille avoit parcourue avec tant de gloire: déjà Moliere avoit réformé la comédie, & lui faiſoit prendre une forme nouvelle, il imitoit les anciens, les ſurpaſſoit, devenoit lui-même inimitable, & contribuoit avec Corneille & Racine à élever la ſcène Françoiſe à côté de celle d'Athènes, & au-deſſus de tous les théatres du monde.

[1630.]

Le cardinal de Richelieu marchoit à la tête des troupes vers Rivoli, pendant une nuit fort ſombre & un tems affreux. Il entend les ſoldats qui le chargent d'imprécations, & s'en plaint à M. de Puyſégur, qui lui répond: " Quand les „ ſoldats

„ ſoldats ſouffrent, ils ne manquent ja-
„ mais de donner au Diable tous ceux
„ qu'ils croient en être la cauſe; mais
„ auſſi quand ils ſont à leur aiſe, ils
„ diſent toujours du bien du comman-
„ dant, & s'enyvrent ſouvent en buvant
„ à ſa ſanté. . . . „ Il faudroit pourtant, reprend le cardinal, „ leur défendre de „ dire tant de ſotiſes; & vous ferez bien „ d'en avertir à l'ordre. „ Les ſoldats logés dans le bourg de Rivoli, & commençant à ſe repoſer de leurs fatigues, donnent mille bénédictions au cardinal: par-tout où il alloit, il entendoit chanter ſes louanges; alors il dit à M. de Puyſégur: " Ne faites point à l'ordre „ la défenſe dont je vous parlois cette „ nuit, avertiſſez ſeulement que l'on ſe „ tienne prêt à partir demain de grand „ matin. „

[1630.]

Le célebre pere Joſeph eſt chargé des affaires de France à la diéte de Ratiſbonne, conjointement avec l'ambaſſadeur Charles Brulart de Léon. Le cardinal de Richelieu diſoit ſouvent: " Je „ ne connois aucun miniſtre ni plénipo- „ tentiaire en Europe, capable de faire „ la barbe à ce Capucin, quoiqu'il y „ ait belle priſe. „

[1630.]

Les Eſpagnols recommencent le ſiége de Cazal : M. de Toiras vient à bout de défendre cette place, par une ſuite de manœuvres qui lui font beaucoup d'honneur. Le roi louoit hautement la conduite de cet officier général ; le duc de Guiſe dit plaiſamment : " Comme S. „ Roch s'eſt fait canoniſer à force de mi„racles, M. de Toiras deviendra ma„réchal de France à force de faire de „ belles actions. „

[1630.]

Pendant le ſiége de Cazal, pluſieurs officiers ſoupoient chez le commandeur de Souvrai. Barrades, autrefois favori de Louis XIII, leur propoſa d'aller danſer ſur une demi-lune, & d'y boire à la ſanté de tous les princes Chrétiens, & du marquis de Spinola, général des aſſiégeans. Les convives quittent la table, & ſe rendent ſur la demi lune : un trompette avec un joueur de vielle ſervent de violons. On danſe, on boit.... Les Eſpagnols mettent le feu à deux mines qui font ſauter en l'air le trompette & la plûpart des danſeurs. Le joueur de vielle, qui étoit aveugle, paſſe ſans guide ſur une planche étroite, où ceux qui y

voyoient le mieux ne marchoient qu'en tremblant.

[1630.]

Henri II, duc de Montmorenci, en allant à Paris, vit ſon neveu, (le grand Condé;) qui étudioit au collége de Bourges, & lui fit préſent d'une bourſe de cent piſtoles pour ſes menus plaiſirs. A ſon retour il le vit encore, & lui demanda quel uſage il avoit fait de ſa bourſe? Le jeune prince la montra telle qu'il l'avoit reçue; le duc la prit, & la jetta par la fenêtre, en diſant: " Voilà „ le cas qu'un prince tel que vous doit „ faire de l'argent. Apprenez, mon„ ſieur, que vous le deviez jouer, ou „ en faire des aumônes & des libéra„ lités. „

[1630.]

A la journée des Dupes, où l'on crut que Louis XIII alloit ſacrifier le cardinal de Richelieu aux reſſentiments de Marie de Médicis, on écrivoit dans toutes les cours de l'Europe, qu'enfin le cardinal étoit diſgracié. Le roi d'Angleterre, Charles I, apprenant cette nouvelle: " La reine votre mere a tort, „ dit-il à la reine d'Angleterre; le car„ dinal a rendu de grands ſervices à ſon

„ maître, & cette aventure me rappelle „ l'accuſation intentée contre Scipion, „ devant le peuple Romain. Il l'écouta „ patiemment; & au lieu d'y répondre, „ il ſe contenta de dire: Je me ſouviens „ qu'à tel jour je défis l'armée des Carthaginois: Romains, allons au Capitole en rendre graces aux Dieux. Si „ j'avois été à la place du cardinal, „ j'aurois écouté les plaintes de la reine „ votre mere avec la même tranquillité, „ & j'aurois dit au roi: Depuis deux „ ans, la Rochelle eſt priſe, trente-cinq „ villes Huguenotes ſont ſoumiſes, & „ leurs fortifications démolies; Cazal a „ été ſecouru deux fois; la Savoye & „ une grande partie du Piémont ſont entre vos mains; ces avantages, Sire, „ que vos armes ont remportés par mes „ ſoins, vous répondent de mon application & de ma fidélité. „

[1630.]

Le duc de Montmorenci, Henri II, & le maréchal de la Force, ne pouvoient point faire la jonction de leurs troupes, ſans paſſer ſous le feu des ennemis qui étoient campés à Veillane. Montmorenci s'avance à la tête de quinze cens hommes, attaque huit à neuf mille Eſpagnols, Allemands, Piémon-

tois, & remporte ſur eux une victoire complette, qui leur coûte quatre mille hommes, avec dix-neuf drapeaux. La jonction ſe fit; & les François, qui n'avoient pas perdu cent hommes, chantoient les louanges de leur général. Ils le voyoient couvert de ſang, de ſueur & de pouſſiere, & l'aſſuroient que jamais il ne leur avoit paru plus beau. Le comte de Cramail lui demanda s'il avoit bien enviſagé la mort, en livrant ce combat? " J'ai appris, répondit-il, „ dans l'hiſtoire de mes ancêtres, & ſur„ tout dans celle d'Anne de Montmo„ renci, que la vie la plus brillante „ eſt celle qui finit dans le ſein de la „ victoire. „

[1631.]

Gaſton, duc d'Orléans, frere de Louis XIII, ſe retire en Lorraine, & la reine-mere à Bruxelles. Le motif de cette retraite étoit de perdre le cardinal de Richelieu; mais le roi diſoit à ſon premier miniſtre: " Ne craignez rien, je ſerai „ votre ſecond contre tout le monde, „ ſans en excepter mon frere; mon hon„ neur y eſt engagé: le mal que l'on „ vous fera, je le regarderai comme „ fait à moi-même, & je ſçaurai vous „ venger. „

[1631.]

Louis XIII ſurpris de ſe voir tant de cheveux blancs à ſon âge, dit un jour, en ſe conſidérant dans une glace : " Ce „ ſont apparemment les harangues que „ l'on m'a faites depuis mon avénement „ à la couronne, qui m'ont fait blan„ chir de ſi bonne heure. „

[1631.]

Le duc d'Epernon avertit le maréchal de Baſſompierre qu'il eſt queſtion de l'arrêter : " Que me conſeillez-vous „ de faire ? lui dit le maréchal, & que „ feriez-vous, ſi vous étiez à ma pla„ ce ? .... Si je n'avois que cinquante „ ans, comme vous, répond le duc, „ je ne ſerois pas une heure à Paris ; je „ me retirerois au plus vîte dans un lieu „ de ſûreté, d'où je tâcherois de faire „ ma paix avec la cour ; mais quand „ on approche de quatre-vingt ans, on „ n'eſt plus en état de courir la poſte. „ Je me ſens encore aſſez de force pour „ ſoutenir la fatigue de la premiere jour„ née ; mais le lendemain j'aurois be„ ſoin de repos, & je ſerois obligé de „ reſter en chemin. Pour vous qui êtes „ encore jeune, en état de ſervir & „ d'attendre une meilleure fortune, je

„ vous conſeille de vous éloigner & de „ conſerver votre liberté. Je vous offre „ cinquante mille écus, pour paſſer „ deux mauvaiſes années; vous me les „ rendrez quand il en viendra une bon„ ne.„ Le maréchal préféra de ſe laiſſer mettre à la Baſtille, où il compoſa ſes Mémoires.

[1631.]

On commença, cette année „ à donner la gazette de Paris. Elle a porté, dans la ſuite, le nom de Gazette de France.

[1632.]

Le cardinal de Richelieu venoit d'aſſiſter à une cérémonie où un Cordelier avoit prêché. Surpris de n'en avoir point aſſez impoſé au prédicateur pour l'intimider un peu, il lui demande comment il a pu parler avec tant d'aſſurance? „ Ah! monſeigneur, répond le „ Cordelier, c'eſt que j'ai appris mon „ ſermon devant un quarré de choux „ au milieu duquel il y en avoit un „ rouge, & cela m'a accoutumé à par„ ler devant vous.„

[1632.]

Deshayes de Courmenin étant arrêté par ordre du roi; ſon pere, gouver-

neur de Montargis, ſe rendit au Pont-Saint-Eſprit, & ſe logea chez M. de Brienne ſon ami, qui ſe chargea de ſolliciter avec lui la grace de Deshayes. M. de Brienne en parla d'abord au cardinal de Richelieu; il eut pour toute réponſe: " Pourquoi votre maiſon ſert-„ elle d'aſyle à cet homme? .... Ma „ maiſon, reprit Brienne, ne peut être „ fermée à mon ami; il m'auroit offenſé „ d'en prendre une autre, & votre émi-„ nence a l'ame trop belle & trop gé-„ néreuſe pour ne pas approuver ma „ conduite. „

[1632.]

M. du Châtelet, priſonnier au château de Noiſi, obtint ſon élargiſſement, & la permiſſion, de reparoître à la cour. Louis XIII affectoit de ne le point regarder, & ſembloit éprouver une ſorte d'embarras à la vue d'un homme qu'il avoit maltraité. Du Châtelet s'approche de M. de Saint-Simon, & lui dit à l'oreille, mais aſſez haut pour être entendu: " Je vous prie, monſieur, „ de dire au roi que je lui pardonne, „ & qu'il me faſſe l'honneur de me „ regarder. „ Cette plaiſanterie ne fut point funeſte à ſon auteur; elle lui devint même très-utile.

[1632.]

Henri II, duc de Montmorenci, entraîné dans la révolte de Monſieur, frere du roi, eſt pris au combat de Caſtelnaudari. Son chirurgien lui diſoit que, des dix-ſept bleſſures qu'il venoit de recevoir, aucune n'étoit dangereuſe: „ Mon ami, répondit le duc, vous „ avez oublié votre métier; car je vous „ puis aſſurer qu'il n'y en a pas une „ ſeule, juſqu'à la plus petite, qui ne „ ſoit mortelle. „

La princeſſe de Condé ſa ſœur, lui ayant fait parvenir un Mémoire dans lequel on lui donnoit des moyens de défenſe: " Mon parti eſt pris, dit-il „ après l'avoir lu, je ne veux pas chi„ caner ma vie. „

[1633.]

Le chevalier de Jars, arrêté à cauſe des rapports qu'il entretenoit avec l'Angleterre, fut condamné à perdre la tête; mais il n'en eut que la peur. En ſortant de ſon dernier interrogatoire, il avoit dit au prévôt: " Mon ami, ces pendarts „ vont me condamner; je le vois bien „ à leur mine: il faut avoir patience „ „ & le cardinal enragera de voir que „ je me moque de lui & de ſes tor„ tures. „

[1633.]

Louis XIII ayant pris Nanci, envoya chercher le célébre Jacques Callot, & lui ordonna de lever le plan du ſiége de cette ville. Ce graveur répondit, qu'ayant l'honneur d'être Lorrain, il ſe couperoit plutôt le poing que de travailler contre ſon prince. Quelques courtiſans repréſenterent qu'il falloit punir cette hardieſſe ; le roi ſe contenta de leur dire : " Le duc de Lorraine eſt „ bienheureux d'avoir des ſujets ſi fi- „ deles. „

[1634.]

Le cardinal de Richelieu ſortoit de l'appartement du roi ; & Louis XIII qui le ſuivoit, crut s'appercevoir qu'on lui rendoit à lui-même beaucoup moins de reſpects qu'à ſon miniſtre : celui-ci ignoroit que le roi le ſuivît ; mais voyant avancer quelques pages, il ſe range, afin de laiſſer paſſer Sa Majeſté. Le roi s'arrête & lui dit : " Paſſez, paſſez „ monſieur le cardinal ; n'êtes-vous pas „ le maître ? „ Richelieu prend auſſitôt un flambeau des mains d'un page, & marche devant le roi, en lui diſant : „ Sire, je ne puis paſſer devant Votre „ Majeſté, qu'en faiſant la fonction du

„ plus humble de vos ſerviteurs. „

[1634.]

L'abbé de Boiſrobert étoit celui de tous les poëtes de ſon tems, dont l'enjouement plaiſoit davantage au cardinal de Richelieu. Dès que le médecin Citois paroiſſoit auprès de ſon éminence, il lui diſoit toujours : " Monſeigneur „ „ nous ferons tout ce que nous pourrons „ pour votre ſanté, mais toutes nos „ drogues ſont inutiles, ſi vous n'y mê„ lez un peu de Boiſrobert. „

[1635.]

On avoit convoqué l'arriere-ban pour la guerre de Lorraine ; " Tous ces gen„ tilshommes s'imaginoient qu'auſſi-tôt „ qu'ils ſeroient arrivés, on enverroit „ un cartel de défi à l'ennemi ; que le „ lendemain on donneroit bataille, & „ qu'enſuite ils s'en retourneroient chez „ eux. Ceux de Normandie, ajoûte „ M. le marquis de Monglat, mena„ çoient de s'en retourner, ſi on ne „ leur faiſoit voir promptement leur „ partie adverſe ; jugeant de la guerre „ comme d'un procès au parlement de „ Rouen. „ On les obligea tous de reſter juſqu'à la fin de la campagne.

[1635.]

Joſias Rantzau arriva de Danemarck, où trente deux gentilshommes de ſa maiſon ſe ſont rendus célebres, & où l'on dit en proverbe, pour exprimer la fidélité d'un ſujet envers ſon prince: „ Il eſt fidele au roi comme un Rantzau. „

Joſias vint demander de l'emploi à Louis XIII. Il fut honoré, à l'âge de trente-ſix ans, du bâton de maréchal de France. Il entendoit parfaitement la guerre, & s'expoſoit comme un ſimple ſoldat. Après avoir reçu plus de ſoixante bleſſures, il ne lui étoit reſté, pour ainſi dire, que la moitié du corps, ayant perdu une oreille, un œil, un bras, une jambe; c'eſt ce qui donna lieu à cette épitaphe que l'on fit dès ſon vivant:

Du corps du grand Rantzau, tu n'as qu'une des parts;
L'autre moitié reſta dans les plaines de Mars;
Il diſperſa par-tout ſes membres & ſa gloire;
Tout abbatu qu'il fut, il demeura vainqueur,
Son ſang fut en cent lieux le prix de ſa victoire;
Et Mars ne lui laiſſa rien d'entier que le cœur.

[1636.]

Les frais de la guerre épuiſant tous

les fonds, on rejetta ſur le peuple, par une impoſition ajoûtée à la taille, les appointemens des gouverneurs & des officiers employés dans les provinces; le vieux duc d'Epernon dit à cette occaſion: " Il y a plus de ſoixante ans „ que je ſers mon roi, ſans avoir tou„ ché d'ailleurs que de ſon épargne „ les appointemens dont il m'a jugé „ digne: je ne commencerai pas, ſur „ la fin de mes jours, aux dépens d'un „ peuple que je vois périr de faim & „ de miſere.... J'aime mieux être réduit „ au ſeul revenu de mes terres, que de „ voir mon nom dans les impoſitions, „ & la dépenſe de ma table priſe ſur „ la ſubſiſtance des pauvres. „ Il vécut, depuis ce tems-là, ſur ſes revenus, & ne toucha plus rien de ſes appointemens.

[1637.]

Le comte d'Harcourt diſoit à Daguerre: " Le roi nous commande d'at„ taquer les iſles. On commencera par „ celles de Sainte-Marguerite. Croyez„ vous pouvoir y deſcendre avec vos „ gens? „ L'officier lui répond: " Per„ mettez-moi de vous demander, mon „ général, ſi le ſoleil entre dans l'iſle „ ou non?.... „ Et il ajoûte auſſitôt:

„ Eh bien ! ſi le ſoleil pénétre dans l'iſle „ Sainte-Marguerite, mon régiment y „ pourra bien entrer auſſi. „ Daguerre ne tarda point à tenir parole.

[1637.]

Dans le tems que le Cid, tragédie de Corneille, avoit à la cour & à la ville ce ſuccès " qu'il n'eſt pas aiſé de s'ima- „ giner, dit M. Péliſſon, on ne pou- „ voit ſe laſſer de la voir. On n'enten- „ doit parler d'autre choſe dans les „ compagnies ; chacun en ſçavoit par „ cœur quelque partie, & on la faiſoit „ apprendre aux enfans. „ Un étranger, arrivant à Paris, n'eut rien de plus preſſé que de s'informer de tout ce qui regardoit Pierre Corneille ; ſa ſurpriſe fut extrême, quand il apprit que ce poëte n'étoit pas miniſtre d'état.

Les détails militaires, répandus dans la tragédie de SERTORIUS, faiſoient dire à M. de Turenne : " Où donc „ Corneille a-t-il appris l'art de la guer- „ re ? „ C'eſt ſans doute la tragédie d'OTHON qui a fait dire au maréchal de Grammont : " Corneille eſt le bre- „ viaire des rois. „

Corneille avoit dans ſon cabinet la tragédie du Cid, traduite en toutes les langues de l'Europe, excepté l'Eſcla-

vonne & la Turque. Dans pluſieurs provinces de France, il étoit paſſé en proverbe de dire : " Cela eſt beau comme le Cid. „ Tout le monde ſçait que le cardinal de Richelieu n'épargna rien pour obtenir que ce drame parût de façon à faire croire au public qu'il en étoit l'auteur ; mais Corneille tint bon. Plus de vingt critiques parurent preſqu'en même tems que la piéce. L'académie Françoiſe prononça ; le grand Corneille ſe ſoumit. Le rôle de l'infante a été ſupprimé comme épiſodique & entiérement ſuperflu. Ce changement eſt l'ouvrage de Rouſſeau.

Le cardinal de Richelieu joignoit à l'amour des lettres le talent de l'exécution. Il y avoit plus de cinq cens vers de ſa façon dans un drame intitulé LA GRANDE PASTORALE ; cependant elle ne parut pas.

[1638.]

Le duc de Weymar, battu à Rheinfeld, demande ce qu'il convient de faire, quand on a perdu la moitié de ſon armée, ſes vivres, ſes équipages, ſes munitions & ſon artillerie ? " Remarcher à l'ennemi „, répond le duc de Rohan. Les troupes ſe raſſemblent, ſurprennent l'ennemi, font priſonniers les

quatre généraux de l'empereur, taillent une partie de l'armée en piéces, diſſipent le reſte, & terminent la campagne par un grand nombre de conquêtes importantes.

[1638.]

Le célebre pere Joſeph eſt frappé d'apoplexie dans le tems que la ville de Briſac étoit ſur le point de ſe rendre. Le cardinal de Richelieu crioit ſouvent aux oreilles de ce moribond pour le tirer de ſa létargie : " Courage, mon „ pere, Briſac eſt à nous. „

[1639.]

Louis XIII veut entrer dans Heſdin par la bréche ; dès qu'il y eſt monté, il prend une canne & dit, en la préſentant à M. de la Meilleraye : " Je „ vous fais maréchal de France ; voilà „ le bâton que je vous en donne : les „ ſervices que vous m'avez rendus m'o„ bligent à cela ; vous continuerez à me „ bien ſervir. „ Le nouveau maréchal répond qu'il n'eſt pas digne de cet honneur. " Trève de complimens, reprend „ le roi, je n'ai pas fait un maréchal „ de meilleur cœur que vous. „ On trouva que jamais on n'en avoit fait d'une façon plus glorieuſe.

[1639.]

Le marquis de Coaſlin ſomme un officier de rendre un petit fort, ſous peine d'être pendu, s'il diffère juſqu'à l'arrivée du canon. L'officier, peu effrayé de la menace, répond qu'il ſe défendra de ſon mieux avec les ſept hommes qu'il commande. Forcé de ſe rendre à diſcrétion, on décide qu'il doit être pendu ſur le champ. M. de Coaſlin ordonne de ſuſpendre l'exécution juſqu'à ce qu'il ait parlé au maréchal de la Meilleraye. Il en obtient aiſément la grace de l'officier; mais à ſon retour, il trouve qu'on l'avoit déjà pendu. Il fait les plus vifs reproches au prévôt de l'armée, qui lui répond : „ Il ne „ m'a été poſſible de différer l'exécution, „ parce que les ſpectateurs s'ennuyoient „ d'attendre ſi long-tems. „

[1639.]

Au combat de la Route, le comte d'Harcourt avec huit mille François, défait une armée de vingt-huit mille hommes. Le marquis de Léganez, général Eſpagnol, lui envoie un trompette pour l'échange de quelques priſonniers, & le charge de lui dire que, s'il étoit roi de France, il lui feroit

couper la tête pour avoir hazardé une bataille contre une armée ſi ſupérieure. „ Et moi, répond le comte d'Harcourt, „ ſi j'étois roi d'Eſpagne, je ferois cou„ per la tête au marquis de Léganez „ pour s'être laiſſé battre par une ar„ mée beaucoup plus foible que la ſien„ ne. „

[1640.]

Fiurilli, comédien Italien, qui faiſoit le rôle de Scaramouche, ſe trouvoit dans l'appartement de M. le Dauphin, qui pouſſoit des cris que l'on ne pouvoit appaiſer. Ce comédien dit que, ſi l'on vouloit lui permettre de prendre M. le Dauphin entre ſes bras, il ſe flatoit de le calmer. La reine le permit, & Fiurilli fit au jeune prince les mines & les figures les plus plaiſantes. Cette ſcène donna à M. le Dauphin une ſi grande envie de rire, qu'il ſatisfit un beſoin qu'il eut dans le moment, ſur les mains & ſur l'habit de Scaramouche. Depuis ce tems-là, Fiurilli eut ordre de ſe rendre tous les ſoirs dans l'appartement du jeune prince, pour l'amuſer. Bien des années après, Louis XIV prenoit plaiſir à rappeller cette aventure à Scaramouche, & rioit beaucoup des grimaces que faiſoit le comédien en la racontant.

[1640.]

Les Eſpagnols attaquent les lignes des François au ſiége d'Arras. Le maréchal de Châtillon, qui ſe trouve au fort de la mêlée, apprend que ſon fils vient d'être tué : " Qu'il eſt heureux, dit-il, „ d'être mort dans une ſi belle occa- „ ſion, pour le ſervice du roi ! „ Il continue de donner ſes ordres avec la plus grande tranquillité.

[1641.]

M. de Sully, meurt âgé de quatre-vingt-un ans. Depuis que Louis XIII étoit monté ſur le trône, il n'avoit paru qu'une fois à la cour, où l'on vouloit le conſulter ſur une affaire importante. Les jeunes courtiſans rioient beaucoup, en voyant ce vieux héros, avec une barbe longue, un habit qui n'étoit plus de mode, un maintien grave, & des manieres propres de la vieille cour. Sully s'étoit bien apperçu qu'on cherchoit à le tourner en ridicule ; & il avoit dit publiquement au roi : " Sire, „ quand le roi : votre pere, de glorieuſe „ mémoire, me faiſoit l'honneur de me „ conſulter ſur ſes grandes & importan- „ tes affaires, au préalable, il faiſoit „ ſortir tous les bouffons & baladins „ de cour. „

[1642.]

M. de Cinqmars propoſe à Fabert d'entrer dans le complot qu'il forme de perdre le cardinal de Richelieu; „ J'ai pour maxime, lui dit Fabert, „ d'entrer dans les intérêts de mes amis, „ & jamais dans leurs paſſions; qui„ conque me mépriſe aſſez pour exiger „ de moi ce que je crois contraire à „ mon honneur & à mon devoir, me „ diſpenſe, par cette inſulte, des égards „ & de la conſidération que je lui „ dois. „

[1642.]

Le cardinal de Richelieu meurt dans la cinquante-huitieme année de ſon âge. Il s'étoit peint ainſi lui-même: " Je „ n'oſe rien entreprendre ſans y avoir „ bien penſé; mais quand une *fois* j'ai „ pris ma réſolution, je vais à mon „ but; je renverſe tout; je fauche tout, „ & enſuite je couvre tout de ma ſou„ tane rouge. „

Pierre Corneille, pour ſe venger d'une critique du Cid, dont le cardinal de Richelieu étoit l'auteur, fit ce ſonnet après la mort de Louis XIII, comme devant lui ſervir d'épitaphe:

Sous ce marbre repoſe un monarque François,
Que ne ſçauroit l'envie accuſer d'aucun vice;
Il fut & le plus juſte, & le meilleur des rois;
Son régne fut pourtant celui de l'injuſtice.

Sage en tout il ne fit jamais qu'un mauvais choix,
Dont long-tems nous & lui portâmes le ſupplice;
L'orgueil, l'ambition, l'intérêt, l'avarice,
Revêtus de ſon nom, nous donnerent des loix.

Vainqueur de toutes parts, eſclave dans ſa cour,
Son tyran & le nôtre, à peine ſort du jour
Que dans la tombe même il l'oblige à le ſuivre.

Jamais pareils malheurs furent-ils entendus!
Après trente & trois ans ſur le trône perdus,
Commençant de régner, il a ceſſé de vivre.

[1642.]

M. de Baſſompierre eſt tiré de la Baſtille, le jour même des obſéques du cardinal qui l'avoit fait empriſonner. Il dit en ſortant : " Je ſuis entré à la „ Baſtille par le ſervice de monſieur le „ cardinal; j'en ſors pour ſon ſervice. „

[1643.]

M. le Dauphin, âgé de quatre ans & demi, eſt tenu ſur les fonts de bap-

tême par le cardinal Mazarin & la princeſſe de Condé. Après la cérémonie, on le mene dans l'appartement du roi qui étoit malade, & lui dit qu'il vient d'être baptiſé.... " J'en ſuis bien aiſe, „ mon fils; & comment vous appellez-„ vous à préſent ?.... Je m'appelle „ Louis XIV, mon papa.... Pas encore, „ mais ce ſera peut-être bientôt, ſi c'eſt „ la volonté de Dieu. „

[1643.]

Louis XIII mourut le 14 de Mai, le même jour, & preſqu'à la même heure que ſon pere Henri IV. On diſoit de lui : Il ne dit pas tout ce qu'il penſe; „ il ne fait pas tout ce qu'il veut; il „ ne veut pas tout ce qu'il peut. „

LOUIS XIV,

LE GRAND.

[1645.]

LE cardinal Mazarin établit à Paris une troupe de comédiens Italiens, qui fut ſupprimée en 1697; c'eſt ce que l'on appelle l'ANCIEN THÉATRE ITALIEN. Quelques ſcènes françoiſes inſérées dans des piéces Italiennes, eurent tant de ſuccès, qu'on en vint inſenſiblement juſqu'à parler preſque toujours françois ſur ce théatre. La comédie Françoiſe en ſouffroit une diminution conſidérable; elle fit un procès aux Italiens, & Louis XIV voulut bien juger lui même cette affaire. Lorſque le célebre Baron eut plaidé la cauſe des comédiens François, le roi fit ſigne à Dominique de parler en faveur des Italiens. Cet acteur, après quelques lazis de ſa façon, dit d'un ton fort aſſuré: " Quelle lan-„gue Votre Majeſté veut-elle que je „parle? .... Parle comme tu voudras, „répondit le roi.... Je n'en veux pas „davantage, reprit Dominique; Sire, „ma cauſe eſt gagnée.„ Le monarque

rit de la ſurpriſe qu'on venoit de lui faire & ajoûta : " La parole eſt lâchée, „ je n'en reviendrai pas. „

[1647.]

Les ſuccès de la comédie Italienne engagerent le cardinal Mazarin à préparer un établiſſement aux *Opera* Italiens. „ Il fit venir des muſiciens de de-là les Monts, qui repréſenterent l'opera d'Or- „ phée, pendant le carnaval de l'année „ 1647, au Palais-Royal, en préſence „ de Leurs Majeſtés. Les différens chan- „ gemens de théatre, les vols & les ma- „ chines qui y parurent, ſurprirent tous „ les ſpectateurs par la magnificence „ & la nouveauté ; car toutes ces inven- „ tions avoient été juſqu'alors inconnues „ en France. „

Cet opéra étoit une tragi-comédie en vers italiens ; il avoit eu un ſi grand ſuccès, qu'on crut ne pouvoir mieux faire que de renouveller ce ſpectacle au mariage du roi, en 1660. On repréſenta *Ercole amante*. Le roi & la reine, avec les principaux ſeigneurs de la cour, danſerent les ballets qui ſervoient d'entre-actes. Les circonſtances donnerent lieu à un prologue ; ce qui en a introduit la mode parmi nous. Les machines parurent, on ne peut pas plus ſurpre-

nantes,

nantes, il y en avoit qui enlevoient juſqu'à cent perſonnes à la fois. Mais on étoit perſuadé que jamais notre langue ne ſeroit propre à cette muſique dramatique. L'abbé Perrin en fit l'eſſai; & ſa paſtorale, quoique repréſentée ſans machines & ſans danſes, fut ſi généralement applaudie, qu'on en conçut une idée favorable à l'établiſſement d'une " académie des opéra en langue „ françoiſe ; „ ce qui fut exécuté en 1669, en vertu de lettres-patentes.

On ſçait que l'opéra prit naiſſance en Italie, d'après une ſorte de perſuaſion ou de préjugé, que chez les anciens, on chantoit les tragédies de Sophocle & d'Euripide & qu'elles étoient même coupées par des danſes. La muſique, la danſe, les décorations, les machines ſont la baſe de ce ſpectacle que des cenſeurs trop ſéveres pourroient anéantir, en exigeant qu'il fût toujours renfermé dans les bornes de la vraiſemblance & des regles exactes du théatre, comme des approbateurs trop indulgens lui rendroient peut-être tous les ridicules qu'il avoit en Italie, & pour leſquels on eut d'abord en France beaucoup trop de reſpect. Quinault & Lully ne tarderent pas à précipiter dans l'oubli les eſpeces de farces que

l'on décoroit du nom d'Opéra, à faire changer de face à notre ſcène lyrique, & à lui donner cette célébrité qui la diſtingue de tous les autres établiſſemens en ce genre.

C'eſt vouloir ſe tromper que de juger d'un opera ſur la ſimple lecture : toute ſa bonté réſulte du ſentiment que produit l'enſemble d'un ſpectacle, dont le grand art eſt de plaire & de remuer les paſſions. D'ailleurs un opéra n'eſt point fait pour être lu, mais pour être repréſenté.

Enée & Lavinie, opéra de M. de Fontenelle, n'eut preſque point de ſuccès en 1690. Long-tems après, M. d'Auvergne demanda à l'auteur ſon agrément pour le remettre en muſique : " Je ne vous le „ conſeille pas, lui dit M. de Fontenelle, „ Enée & Lavinie ne réuſſit point en „ 1690, & je n'entendis pas dire que „ ce fût la faute de la muſique. „

A la premiere repréſentation de l'opéra d'Aſtrée en 1691, M. de la Fontaine étoit placé derriere pluſieurs dames qui ne le connoiſſoient pas, & qui, s'ennuyant de l'entendre répéter ſans ceſſe : „ cela eſt déteſtable... déteſtable... du „ dernier déteſtable ; „ lui dirent : "Mais, „ monſieur, cela n'eſt pas ſi mauvais ; „ l'auteur eſt un homme d'eſprit ; c'eſt

„ M. de la Fontaine... Hé ! meſdames, „ reprit-il, la piéce ne vaut rien ; la „ Fontaine, dont vous parlez, eſt un „ ſtupide ; & c'eſt lui qui vous parle. „

[1650.]

On établit à Paris des caroſſes à cinq ſols par place. Ils partoient, à différentes heures marquées, pour aller d'un quartier à un autre, & reſſembloient aux coches ou diligences établies & perfectionnées de nos jours, pour les grandes routes. Ces voitures devinrent plus commodes en 1657, que commença l'établiſſement des carroſſes loués par heure.

[1661.]

Louis XIV tint ſon premier conſeil, le 10 Mars, qui étoit le lendemain de la mort du cardinal Mazarin. Il adreſſa d'abord la parole au chancelier Séguier en ces termes : " Monſieur, je vous ai „ fait aſſembler avec mes miniſtres & „ ſecrétaires d'état, pour vous dire que „ juſqu'à préſent j'ai bien voulu laiſſer „ gouverner mes affaires par M. le car„ dinal : il eſt tems que je les gouverne „ par moi-même ; vous m'aiderez de vos „ conſeils, quand je vous les demanderai. „ Hors le courant du ſceau, je vous prie

„ & je vous ordonne, M. le chancelier, „ de ne rien ſceller en commandement „ que par mon ordre.... Et vous, mes „ ſecrétaires d'état, je vous défends de „ rien ſigner, pas même une ſauve-garde „ ni un paſſeport, ſans mon ordre : je „ vous charge de me rendre compte, „ chaque jour, de toute choſe à moi-„ même, & de ne favoriſer perſonne „ dans vos rôles du mois.... La face „ du théatre change ; j'aurai d'autres „ principes dans le gouvernement de mon „ état, dans la régie de mes finances „ & dans les négociations au-dehors, „ que n'avoit M. le cardinal. Vous ſça-„ vez mes volontés ; c'eſt à vous main-„ tenant, meſſieurs, à les exécuter. „ Dès ce jour, le bon ordre rétabli dans les conſeils, commença à influer ſur tout le reſte.

[1661.]

Le maréchal Fabert avoit refuſé le cordon bleu, parce qu'il n'étoit pas en état de faire les preuves de nobleſſe. Le roi répondit par cette lettre.

„ Monſieur, je ne vous ſçaurois dire „ ſi c'eſt avec plus d'eſtime, ou bien „ avec plus de plaiſir, que j'ai vu par „ votre lettre du ſept de ce mois, l'ex-„ cluſion que vous vous donnez vous-

„ même du cordon bleu, dont j'avois
„ réſolu de vous honorer. Ce rare exem-
„ ple de probité me paroît ſi admira-
„ ble, que je ſuis contraint de vous
„ avouer que je le regarde comme un
„ ornement de mon régne ; mais j'ai
„ d'ailleurs un regret très-ſenſible de
„ voir qu'un homme qui, par ſa valeur
„ & par ſa fidélité, eſt parvenu ſi digne-
„ ment aux premieres charges de ma
„ couronne, ſe prive lui-même de cette
„ marque d'honneur, par un obſtacle
„ qui me lie les mains. Ainſi, ne pou-
„ vant rien faire davantage pour rendre
„ juſtice à votre valeur, je vous aſſure-
„ rai du moins par ces lignes, que ja-
„ plus de joie que celle que je vous
„ enverrois de mon propre mouvement,
„ ſi je le pouvois, ſans renverſer le fon-
„ dement de mes ordres, & que ceux
„ à qui je vais diſtribuer le collier, ne
„ peuvent jamais en recevoir plus de
„ luſtre dans le monde, que le refus
„ que vous en faites, par un principe
„ ſi généreux, vous en donne auprès
„ de moi. Je prie Dieu, au ſurplus,
„ qu'il vous ait, mon couſin, en ſa ſainte
„ & digne garde. „ A Paris, le 29 Dé-
cembre, 1664. *Signé* LOUIS.

[1663.]

Les ſciences & les arts ſemblent renaître en France, par la protection diſtinguée dont Louis XIV les honore. Les ſçavans eſtimés, chéris, recherchés, & comblés de bienfaits, produiſent ces chefs-d'œuvres, fruits de génie, & d'une noble émulation qu'animoit la reconnoiſſance. Peu content de protéger les ſciences dans ſes états, le monarque répandoit ſes bienfaits ſur les ſçavans de l'Europe, & couronnoit le mérite partout où il pouvoit le trouver. (*Voyez ci-deſſus, pages* 111-112.)

La bibliotheque royale fixoit principalement ſon attention. Des ſçavans envoyés dans l'Orient traverſent les mers pour aller recueillir les reſtes précieux des arts, & raſſembler ces anciens manuſcrits qui ſont aujourd'hui un des plus rares tréſors que renferme *cette* bibliotheque. Bientôt les livres, les médailles, les eſtampes s'y multiplient preſqu'à l'infini, & forment un des monumens les plus glorieux à la mémoire de Louis XIV.

L'académie des inſcriptions & belles-lettres; celle de peinture & de ſculpture prennent une forme réguliere, & répondent aux vues d'un monarque, pro-

lecteur éclairé des arts & des talens. En 1666, l'académie des ſciences couronne ces établiſſemens dont nous recueillons les fruits.

[1666.]

Louis XIV forma un conſeil pour réformer l'adminiſtration de la juſtice, & fit dreſſer les articles d'une ordonnance qui devoit être également obſervée dans toute l'étendue de ſon royaume; c'eſt ce que nous appellons l'Ordonnance civile du mois d'Avril 1667. La fin que l'on ſe propoſoit principalement, étoit " l'abréviation des pro-„ cès, & la diminution des frais. Avant „ que de donner à ces articles le carac-„ tere de ſon autorité, le roi voulut „ les faire voir aux principaux officiers „ du parlement, pour en prendre leurs „ avis. „

Le 26 Janvier 1667, les conférences commencerent chez M. le chancelier Séguier. Il en fit l'ouverture par un diſcours où il expoſa que " l'ordonnance „ qui étoit le ſujet de l'aſſemblée, méri-„ toit d'autant plus de reſpect, que c'é-„ toit l'ouvrage d'un grand roi, qui en „ avoit formé le deſſein, par un zele „ tout extraordinaire pour la réforma-„ tion de la juſtice. Qu'encore qu'il

„ l'eût fait examiner en ſa préſence, il „ avoit voulu néanmoins prendre les „ bons avis des principaux officiers de „ ſon parlement, avant que d'y mettre „ la derniere main, étant également per- „ ſuadé de leur prudence & de leurs „ bonnes intentions. Que cette confiance „ les devoit obliger de contribuer de „ toute leur affection à l'exécution d'un „ ſi grand deſſein, en ne propoſant que „ des difficultés qui méritaſſent d'être „ relevées, pour en faire le rapport au „ roi. „

M. de Lamoignon, premier préſident, répondit : " Que l'application du roi en „ toutes les choſes qui concernoient le „ bien de ſon état, & l'avantage de ſes „ ſujets, donnoit de l'admiration à tout „ le monde : que l'honneur que Sa Ma- „ jeſté faiſoit à la compagnie de vouloir „ prendre ſes avis ſur une matiere ſi im- „ portante, l'obligeoit d'y répondre avec „ ſoumiſſion, & de faire entendre avec „ reſpect les difficultés qui lui paroî- „ troient les plus eſſentielles, & qui mé- „ riteroient davantage que l'on y fît con- „ ſidération. Que le parlement ayant „ l'honneur d'être dépoſitaire des loix „ du royaume, étoit obligé d'apporter „ tout le ſoin & toute l'exactitude poſ- „ ſible pour examiner celles qui pour-

roient être propoſées de nouveau, afin „ qu'en les rapportant toutes également „ aux regles de la juſtice, & au bien „ des peuples & de l'état, on en pût „ aſſurer davantage l'exécution.„

Tout fut examiné, peſé, diſcuté, juſqu'au 17 Mars que ſe tint la derniere conférence.

On ſuivit le même plan pour l'ordonnance criminelle du mois d'Août 1670; & les conférences ſe tinrent depuis le 6 Juin juſqu'au 8 Juillet.

[1671.]

Commencement de l'hôtel des Invalides; monument où reſpire l'humanité d'un prince, le pere de ſes ſoldats, & la magnificence d'un roi qui étoit grand dans toutes ſes entrepriſes.

En parlant de cet établiſſement, on oublie preſque toujours de rappeller qu'en 1605. Henri IV avoit fondé, en faveur des officiers & ſoldats eſtropiés au ſervice, la maiſon royale de la Charité Chrétienne. Nos grands rois ne perdent rien, en partageant ainſi les titres qui leur aſſurent l'amour de leurs ſujets.

[1678.]

La paix eſt rendue à l'Europe par le traité de Nimegue. Les Hollandois l'ac-

cepterent les premiers aux conditions que Louis XIV leur faiſoit propoſer : ils y furent portés par ce rapport d'un de leurs ambaſſadeurs, qui avoit négocié directement avec le roi au camp de Weteren : " Je viens de voir le plus „ grand roi de l'Europe, environné d'u„ ne cour brillante, & à la tête d'une „ armée formidable ; un roi plus inſtruit „ de l'état de nos finances, de nos trou„ pes & de nos places, que ceux mê„ mes qui gouvernent les Provinces„ Unies. „

[1680.]

Il parut cette année la plus grande comete qu'on ait encore vue. On croyoit que ces apparitions menaçoient ſur-tout les princes & les ſouverains. Cette queſtion étant agitée en préſence de Monſieur, frere de Louis XIV, le plus grand nombre ſe moquant des cométes & de ceux qui les craignoient. Le prince dit aux moqueurs : " Vous en parlez bien à „ votre aiſe, vous autres. „

M. Caſſini donna, à cette occaſion, ſon ſyſtême ſur le retour périodique des cométes ; & Bayle mit au jour ſon livre intitulé : Penſées diverſes ſur la comète.

[1685.]

Franceſco Maria Imperiali, doge de Gènes, accompagné de quatre ſénateurs, vint témoigner, au nom de ſa république, l'extrême regret qu'elle avoit d'avoir déplu à Louis XIV, & s'exprima en ces termes : " Sire, la principale „ maxime de ma république a été tou„ jours de ſe ſignaler par une profonde „ vénération pour cette grande couronne „ que Votre Majeſté tient de ſes auguſ„ tes ancêtres, & qu'elle a portée au ſu„ prême dégré de la puiſſance par des „ exploits ſi prodigieux, que la renom„ mée qui a coutume d'exagérer en tout „ autre ſujet, ne pourra, même en les „ diminuant, les rendre croyables à la „ poſtérité. Tandis que tous les états „ ſont occupés à regarder avec admira„ tion des prérogatives ſi ſublimes, les „ Génois ont voulu ſe diſtinguer de tous „ les autres potentats, en la maniere de „ témoigner leur reſpect à Votre Ma„ jeſté, afin que tout le monde fût plei„ nement perſuadé que jamais il ne leur „ étoit rien arrivé de plus funeſte que le „ malheur de lui avoir déplu. Et bien „ qu'ils n'en attribuent la cauſe qu'à „ leur infortune, ils voudroient néan„ moins que tout ce qui a pu donner.

„ ſujet à Votre Majeſté d'être peu con-
„ tente d'eux, fût, à quelque prix que
„ ce pût être, effacé non-ſeulement de
„ ſa mémoire, mais auſſi de celle de tous
„ les hommes; & rien n'eſt capable de
„ les conſoler dans une ſi grande afflic-
„ tion, que l'eſpérance de ſe voir réta-
„ blis dans les bonnes graces de Votre
„ Majeſté, dont ils s'efforceront avec
„ toute l'application de leur eſprit, d'ac-
„ quérir, non-ſeulement la conſervation
„ à jamais, mais l'augmentation de plus
„ en plus.

„ C'eſt dans cette vue, Sire, que ma
„ république ne ſe contentant pas d'em-
„ ployer les expreſſions les plus reſpec-
„ tueuſes, s'eſt fait un plaiſir d'envoyer
„ ſon Duc avec ſes quatre ſénateurs à
„ Votre Majeſté, pour lui montrer, par
„ cette ſoumiſſion extraordinaire & ſans
„ exemple, l'eſtime infinie qu'elle fait de
„ ſa bienveillance royale.

„ Quant à ma perſonne, Sire, je
„ compte pour un bonheur extrême
„ l'honneur que j'ai de paroître en la
„ préſence d'un ſi grand roi; d'un roi,
„ dis-je, qui ayant ſurpaſſé tous ceux
„ des ſiécles précédens, en valeur, en
„ généroſité & en puiſſance, aſſure en-
„ core le même ſort à ſes deſcendans.
„ Un ſi heureux augure me fait eſpérer

„ que Votre Majeſté, pour rendre tout „ l'univers témoin de cette grandeur d'a- „ me qui lui eſt ſi particuliere, voudra „ bien regarder les très-humbles ſuppli- „ cations que je lui fais, comme les plus „ vifs & les plus ſinceres ſentimens de „ mon cœur, & de celui de ces quatre „ ſénateurs mes concitoyens, qui atten- „ dent, comme moi, avec impatience „ les marques que Votre Majeſté dai- „ gnera nous donner de ſon agrément. „

Ce diſcours fut généralement applaudi, & le roi répondit: " Je ſuis content „ des ſoumiſſions que me fait votre „ république & comme j'ai été fâché „ d'avoir eu ſujet de faire éclater contre „ elle mon juſte reſſentiment, je lui „ donnerai, dans la ſuite, des marques „ du retour de ma bienveillance. „

Louis XIV avoit éxigé que le doge conſervât ſa dignité, & la puiſſance qui y eſt attachée; ce qui étoit contraire aux loix qui ordonnent que le doge perde l'une & l'autre, dès qu'il eſt ſorti de Gènes.

On montra au doge toutes les beautés du château & des jardins de Verſailles; & comme on lui demandoit ce qui le frapoit davantage, il repondit: „ Ce que j'y trouve de plus merveil- „ leux, c'eſt de me voir ici. „

„ avec plus de joie aux pieds de Votre „ Majeſté, qu'elle le fait en ce jour, „ conduite par ſon zele ordinaire & „ l'intérêt ſingulier qu'elle prend à la „ paix.

„ Les Muſes, dans tous les tems, „ ont aimé le repos & la tranquillité. „ Si quelquefois elles chantent les com- „ bats, pour célébrer la vertu des héros, „ bientôt après elles déplorent le tumul- „ te des armes, qui fait languir les „ beaux arts; mais quand la paix revient „ ſur la terre avec tout l'éclat & l'a- „ vantage de la victoire, c'eſt alors „ qu'elles ſont au comble de tous leurs „ deſirs.

„ Qui l'auroit cru, Sire, qu'après „ neuf ans de malheurs, où, juſqu'à „ la nature, tout ſembloit conjurer votre „ perte, vous duſſiez en ſortir plus „ glorieux, rétablir dans vos états le „ calme qu'on leur avoit ſi long-tems „ refuſé, conſerver vos plus belles con- „ quêtes, affermir des couronnes ſur „ la tête de vos enfans, en donner „ même à vos alliés? Effet prodigieux „ du courage & de la prudence dont „ l'antiquité ne vous avoit pas laiſſé „ d'exemples!

„ Il vous l'avoit bien promis, le Dieu „ de juſtice & de miſéricorde, *qu'il*

„ *abaiſſeroit le ſuperbe, & qu'il éleveroit*
„ *l'humble de cœur* ! Nous l'avons vu
„ tout d'un coup faire ſuccéder le jour
„ le plus brillant à la nuit la plus téné-
„ breuſe ; changer les cœurs qu'il tenoit
„ en ſa main, les ſoumettre, par degrés,
„ aux loix de la raiſon ; rejetter ceux
„ qui vouloient la guerre, & confondre
„ leurs vains projets, pendant que Votre
„ Majeſté, toujours attentive, mais iné-
„ branlable, ſoutenoit avec fermeté les
„ attaques de la Providence, ne réflé-
„ chiſſoit ſur les maux que pour les
„ réparer ; plus féconde en reſſources
„ que la fortune en diſgraces ; prêt à
„ s'expoſer aux plus grands périls * ,

---

* [illegible] quelle grandeur d'ame Louis XIV ſupportoit les malheurs d'une guerre où il étoit ſeul contre preſque toutes les puiſſances de l'Europe : " Vous voyez où nous en ſommes : Vain-
„ cre ou périr, dit-il au maréchal de Villars qui
„ prenoit congé, en partant pour la Flandre.
„ Cherchez l'ennemi, & donnez bataille.....
„ Mais, Sire, reprit le maréchal, c'eſt votre
„ derniere armée.... N'importe ; je n'exige pas
„ que vous battiez l'ennemi, mais que vous l'atta-
„ quiez. Si la bataille eſt perdue, vous me l'écrirez
„ à moi ſeul ; vous ordonnerez au courier de ne
„ voir que Blouin. Je monterai à cheval : je paſ-
„ ſerai par Paris, votre lettre à la main ; je con-

„ plutôt que de s'abandonner à de foibles
„ conſeils, en ne recherchant le retour
„ de ſes anciennes proſpérités, que pour
„ hâter le ſoulagement de ſes peuples.„

„ Qu'il me ſoit permis de révéler
„ aujourd'hui les miracles de votre
„ ſageſſe & de votre magnanimité dont
„ j'ai eu le bonheur d'être témoin, &
„ de voir inſenſiblement croître & mû-
„ rir les fruits précieux *. Eh ! ne faut-
„ il pas qu'un ſi heureux événement
„ ſoit tranſmis par nous à la poſtérité ?
„ Supérieur aux forces de l'éloquence,
„ aux ornemens de la poéſie, au moins
„ il paſſera dans la ſimplicité de l'hiſ-
„ toire, juſqu'à vos deſcendans pour
„ leur ſervir de modele, & leur ap-
„ prendre l'uſage qu'on doit faire des
„ adverſités, & des ſuccès ; car c'eſt

„ nois les François : je vous menerai deux cens
„ mille hommes, & je m'enſevelirai avec eux
„ ſous les ruines de la monarchie.

Ce prince diſoit aux ſeigneurs de ſa cour, qui partoient pour l'armée : " Si vous êtes battus, „ j'irai vous ſecourir ; j'ai l'honneur d'être le plus „ ancien ſoldat de mon royaume.

* M. le cardinal de Polignac avoit été, avec le maréchal d'Huxelles & M. Ménager, plénipotentiaire du roi au congrès d'Utrecht, dont l'ouverture s'étoit faite le 29 Janvier 1712.

„ ainſi que vous avez conſommé ce „ grand ouvrage.

„ Les princes de l'Europe, déſabuſés „ par votre conſtance, par votre bonne „ foi, déſarmés par votre modération, „ ceſſent enfin de vous convaincre : ils „ ne l'auroient jamais enttepris, ſi la „ grandeur de votre puiſſance leur avoit „ laiſſé connoître & goûter toutes vos „ vertus. Quelques-uns ont encore peine „ à ſe rendre, mais on les verra bien- „ tôt revenir de leur entêtement ; & „ tous ceux qui n'ont admiré juſqu'ici „ Votre Majeſté qu'avec crainte, l'ad- „ mireront déſormais, comme nous, „ avec amour. „

[1751.]

Après ſoixante & douze ans d'un régne le plus long & le plus glorieux qui eût été vu en France, Louis XIV meurt le premier Septembre, âgé de ſoixante & dix-ſept ans, moins quatre jours. M. le cardinal de Rohan * grand

* En 1749, Louis XV dit, en apprenant la mort de ſon grand aumônier : " C'eſt une vraie „ perte que celle du cardinal de Rohan ; il étoit „ bon citoyen & grand ſeigneur : je n'ai jamais „ été harangué par perſonne qui m'ait plu davan- „ tage.

aumônier de France, prononça ce diſcours, le 25 Août, en apportant au roi le ſaint Viatique.

„ Le Fils de Dieu qui s'eſt offert en „ holocauſte au Pere éternel, pour nous „ racheter de la ſervitude du démon „ a bien voulu que ce ſacrifice ſe re„ nouvellât chaque jour, pour l'expia„ tion de nos péchés. Ce divin Sau„ veur ſe préſente à vous, Sire, dans „ la ſainte Communion que nous vous „ apportons par forme de Viatique : „ vous le recevrez avec le reſpect & „ la crainte qui ſont dûs à la majeſté „ d'un Dieu, avec la reconnoiſſance „ que vous devez à ſa bonté infinie, „ pour les grâces reçues, & pour celles que vous en „ allez recevoir en ce moment : vous „ le recevrez enfin avec une foi vive & „ pure, & avec cette réſignation par„ faite, qui fait le partage des véritables „ enfans de Dieu. Dans ce ſentiment, „ Sire, que ne devez-vous pas attendre „ de la miſéricorde divine ? & quelle „ ne doit pas être votre confiance dans „ le Seigneur ? confiance d'autant plus „ juſte, que vous l'accompagnerez des „ ſacrifices les plus touchans & les „ plus méritoires devant Dieu. Vous „ lui offrirez cette gloire dont il a com-

„ blé votre régne ; vous la lui rapporterez toute entiere, parce que ſans „ lui, vous n'êtes rien ; vous lui offrirez la douleur de l'auguſte famille „ qui vous environne, & qui voudroit, „ par ſa perte, aſſurer votre conſervation : vous lui offrirez enfin la „ crainte & toutes les allarmes de tous „ vos domeſtiques, dont l'affection vous „ eſt connue, & de tous vos ſujets „ dont vous avez éprouvé le zele & le „ dévouement. Ainſi, ainſi, gloire du „ monde, tendreſſe du ſang, affection „ d'un bon maître, attachement d'un „ bon roi à ſes ſujets, à ſon royaume, „ vous ſacrifierez tout à Dieu, parce „ que vous ſavez que Dieu ſeul eſt „ tout pour vous, puiſqu'il eſt votre „ force, votre conſolation & votre eſpérance. Puiſſe-t-il fortifier en vous, „ Sire, ces ſaintes penſées & ces ſaints „ mouvemens ! „

FIN.

TABLE
DES
MATIERES
LES PLUS INTÉRESSANTES,
Contenues en ces deux Volumes.

La lettre *a*, désigne le tome I. Et la lettre *b*, le tome II.

A.

ABBAYES, données à des Laïques, *a* 121
devenues héréditaires, *a* 141-142
Abbayes d'hommes possédées par des femmes, *a* 122
Abbé du palais, *a* 76
Abbesses. Présens qu'elles faisoient au roi, *a* 118
Abjuration de Henri IV, *b* 221
Abonnement. Quelle en est l'origine, *a* 270

Académie établie par Charlemagne, *a* 57
Françoiſe, *b* 327
des inſcriptions & belles lettres, *b* 318
des jeux floraux, *a* 286
de peinture & de ſculpture, *b* 318
des ſciences, *b* 319
Accolade, *a* 216
Actions hardies, *a* 48-179-182-194-198-223-236-304-307 *b* 58-69-72-95-113-168-292, &c.
Affranchiſſement des ſerfs, *a* 230-269
Droits des ſerfs affranchis, *a* 231
Noms qu'on leur donnoit, *a* 269
Agio, *b* 268
Aix-la-Chapelle, *a* 75
origine de ce nom, *ibid.*
foires que l'on y tenoit, *a* 117
Auberge, *a* 66
Albigeois. Croiſade contre eux, *a* 213
Alexandre. Roman très-ancien, *a* 180
Alexandrins, (Vers) *a ibid.*
Alliance perpétuelle entre la France & les cantons Suiſſes, *b* 24
Renouvellée en 1602, *b* 248
Alteſſe. Ce titre fut long-temps en uſage pour les rois, *b* 26

Amende honorable. Origine de cette coutume, *a* 16
Amendes pécuniaires, *a* 16-45
pour le meurtre, *a* 31-68
Amour des lettres & des ſavans, *a* 57 321 *b* 61-108-112-318
Annates, *a* 277 *b* 86
Année des proceſſions blanches, *b* 193 194
ſon commencement fixé au premier Janvier, *b* 164
Angleterre. A quelle occaſion Edouard, roi d'Angleterre, prit le titre de roi de France. *a* 293
Apanages des enfans de nos rois, *a* 166
reſtreints aux ſeuls hoirs mâles, *a ibid.*
Apocriſiaire, *a* 76
Apologue, d'un de nos anciens rois, *a* 13
de Louis XII, *b* 61
Arbalêtes. Pourquoi les François refuſoient de s'en ſervir, *a* 192
Archers, (Francs) *a* 373
Archichancelier, *a* 27
Archichapelain, *a* 76
Archiprêtre de France, *a ibid.*
Armées Françoiſes; *a* 43
comment elles étoient compoſées ſous les rois de la ſeconde race, 140

Armes

Armes des Francs, *a* 6
courtoiſes, *a* 197
des ligueurs, *b* 207
Armoiries, *a* 21-162-218-366
Armure d'un archevêque de Sens, *a* 346
Arquebuſes. Le premier uſage qu'on en fit, *a ibid.*
Arriere-ban, *b* 299
Artillerie, paroît pour la premiere fois dans les combats, *a* 295
dans les ſieges, *a* 302
le ſervice en eſt perfectionné, *b* 49
Aſſaillans, *a* 197
Aſſauts à outrance, *a* 25
repouſſés par des femmes, *b* 12-21-115-181
Aſſemblées générales de la nation, *a* 50-82-165
des trois ordres de l'état, *b* 105
du clergé de France, *b* 156-159-167-216-241-266.
(Voy. *Etats-généraux.*)
Aſſeſſeurs des comtes, *a* 100
Aſtrologues, *b* 62
Aſyle, *a* 41-69
Augures, *a* 55
Auguſte, *a* 12
Avocat Patelin. Farce, *b* 284
Comédie, *b* 285

Aumônier du roi, & de la reine, &c. *a* 76

B

Bachelier, *a* 101
Balafre. Surnom donné au duc de Guiſe, *b* 128
Baillifs, (Grands) *a* 166
Banneret, *a* 101
Banniere de France, *a* 173
Banque, *b* 268
Baptême de Clovis, *a* 5
Barbe. Modes des François à cet égard, *b* 90
Barbes eſpeces de poëtes, *a* 175
Baron. Origine de ce nom, *a* 101
Barricades. (Journée des) *b* 195
Bas de ſoie. Premier uſage qu'on en fit en France. *b* 145
Baſtille, (La) *a* 313
Batailles célebres, *a* 3-13-42-126-202-234, *b* 7-35-43-64-66-72-126-143-170, &c.
d'Azincourt, *a* 346
de Bovines, *a* 202
de Caſſel, *a* 290
de Crécy, *a* 296-346
de Fontenai, *a* 99
d'Ivri, *b* 204
de Marignan, *b* 79

Batailles de Mons-en-Puelle, *a* 256
de Pavie, *b* 100
de Poitiers, *a* 302
de Ravenne, *b* 66
de Roſebecq, *a* 328
Bâton de maréchal de France, *b* 223-304
Battus (Les) payent l'amende ; d'où nous eſt venu ce proverbe. *a* 88
Bayard, (Le chevalier) *b* 58-70-78-90-97.
Beauvais (Ville de) délivrée d'un ſiege, par les femmes, *b* 21
Beffroi, *a* 166
Bénéfices, *a* 123. Origine de ce mot, *a* 17
eccléſiaſtiques, *a* 11-277
militaires, *a* 17
rendus héréditaires, *a* 123
Bernard. (Saint) On veut le mettre à la tête de l'armée des croiſés, *a* 177
Bibliotheque de Charles V, *a* 322
du duc de Berri, *a* 329
établie par S. Louis, *a* 240
du roi, *a* 322 *b* 112-318
Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée ; origine de ce proverbe, *a* 365
Bombes. Le premier uſage qu'on en a fait *b* 92

Bovines, (Bataille de) *a* 202
Bourbon marche devant. Proverbe, *b* 105
Bourbon (La baronie de) érigée en duché-pairie, *a* 287
Bouteillier, *a* 29
Bourgeois. Réglemens pour leurs habits, *a* 249
Bourgeoiſie, (Droit de) *a* 165
Brèche. Ancienne méthode de faire brèche à une ville aſſiégée. *b* 58
Bretagne (La) érigée en duché-pairie, *a* 250
Bretons, *a* 106-198
Brunehault, reine, *a* 29

C

CALAIS, *a* 296 *b* 143
Callot, (Jacques) *b* 298
Cambrai, appellée le purgatoire *des Vénitiens*. *b* 108
Camerier, *a* 27
Camiſade. Origine & ſignification propre de ce mot, *b* 96
Camp du drap d'or, *b* 89
Canons. Leur premier uſage,
dans les batailles, *a* 295
dans les ſieges, *a* 302
à mains, *a* 346

Capet. Signification propre de ce nom, *a* 144
Capétiens, *a* 144
Capitation, *a* 241-302
payée par les eſclaves affranchis, *a* 269
Capitulaires, 15 De Charlemagne, *a* 68
des rois de la ſeconde race, *b* 263
Carlovingiens, *a* 47-142
Carroſſes, 39. Etablis à Paris, *b* 315
Cartels célebres, *b* 105-213-214
Cartes à jouer, *a* 338
Cavalerie Françoiſe, *a* 51
Cellules des Reclus, *a* 85
Cens payé par les affranchis, *a* 269
Cerf pris par Charles VI, *a* 325
-volans mis en ſupports des armes de France, *a ibid.*
Chambellan, *a* 27
Chambre eccléſiaſtique, *b* 157
Champ de Mai, *a* 50 *b* 262
de Mars, *a* 50 *b* 261-265
Champagne. Privilege accordé à cette province. *a* 99
Champions, *a* 89
Chanceliers, *a* 27-210-257 *b* 53
Chanſon de Roland, *a* 175-300
Chanſonnier. Surnom donné à un comte de Champagne, *a* 217
Chanteurs, *a* 175

Chape de S. Martin, *a* 74
Chapelains, *a* 75-220. (Maîtres) *ibid.*
Chapelle de nos rois, *a* 74
de Charles V, *a* 322
Charges, (Vénalité des) *b* 10-54-77
Charibert, *a* 18
Charles I, (Charlemagne,) *a* 53
Charles le Gros, *a* 128
Charle-Martel, *a* 39-40
Charles II, le Chauve, *a* 99-106-107
Charles III, le Simple, *a* 134
Charles IV, le Bel, *a* 286
Charles V, le Sage, *a* 309
Charles VI, le Bien-aimé, *a* 324
Charles VII, le Victorieux, *a* 352
Charles VIII, *b* 41
Charles IX, *b* 155
Chars, *a* 32
Chartres, (Tréſors des) *a* 192
Chaſſe de loups, *a* 97
Chaſſe d'or qui renferme les reliques de S. Louis. *a* 337
Château-Gaillard. Priſe de cette forteresſe, *a* 202
Chauſſes, *b* 146
Chérebert, *a* 18
Chevalerie. *a* 215
Premiere inſtitution de cet ordre, *a* 61
Maniere de dégrader un chevalier, *a* 211

Chevalier, *a* 101 *b* 15
ſans peur & ſans reproche, *b* 98
Chevaux en uſage pour les voitures, *a* 32
Cheveux longs regardés comme la marque d'un luxe efféminé, *a* 167
Modes des François à cet égard *b* 90
Childebert, *a* 11
Childebert III, *a* 39-40
Childeric II, *a* 37
Childeric III, *a* 39-44-45
Chilperic I, *a* 21
Chilperic II, *a* 39-40
Chiffre arabe introduit en France, *a* 148
Ancienne maniere de chiffrer les pages des livres, *a* 370
Chorevêques, *a* 109
Chrenechrunda. Maniere de renoncer à ſes biens, *a* 20
Cid, (Le) tragédie de P. Corneille, *b* 302
Clepſidre remarquable, *a* 59
Clerc. Signification propre de ce nom, *a* 141
On le donnoit aux ſavans, *a* 322
Clercs, *a* 75. Du ſecret, *a* 219
Clergé admis aux diétes de la nation, *b* 264

Clergie, *a* 141
Clotaire I, *a* 15
Clotaire II, *a* 26
Clotaire III, *a* 36
Clovis I, *a* 1 *b* 239
Clovis II, *a* 34
Clovis III, *a* 39
Collége royal ; ſa fondation, *b* 109-244
Collier de l'ordre de S. Michel, *b* 16-184
du S. Eſprit, *b* 185
Combat. Epreuve, *a* 88
d'animaux, *a* 25
des trente, *a* 300
naval, *b* 68
le premier qui nous ſoit connu, *a* 12
Combats célebres, *a* 222-309 *b* 68-335
Voyez Batailles.
Comédie, *b* 286-287
Italienne, ſon premier établiſſement en France, *b* 183-311
Comédiens. Les premiers qu'il y *eut* en France, *a* 66
Comète, *b* 312
Cominges. Quand on commença de s'en ſervir, *b* 92
Commerce floriſſant en France, *a* 82
Communauté. Maniere dont une femme y renonçoit après la mort de ſon mari, *a* 342

Communes ; (Les) leur établiſſement, *a* 165
On leur accorde des juges, des privileges, &c. *a* 166-185
Communion. Epreuve, *a* 94
Compagnie commerçante, *a* 82
d'ordonnance, *a* 372
Compagnies formées en 1365, *a* 310
des francs-archers, *a* 373
Compte. Ancienne maniere de compter, *a* 114
Comte. Origine de ce titre, *a* 100
du palais, *a* 16
Comté-pairie. Premier exemple de ces ſortes d'érections, *a* 250
Comtes, *a* 123
de Lyon : origine de ce titre, *a* 264
Conciles, *b* 261
Concordat, *b* 82
Conditions. Comment elles furent diſtinguées en France, *b* 264
Conférences, *b* 261
Confrérie de la paſſion, *a* 266 343
des ſécrétaires du roi, *a* 310
Connétable, *a* 27
La charge de connétable devient un office de la couronne, *a* 158
La premiere dignité de l'é-

tat, *a* 158-217
eſt abolie, *a* 158
Conquêtes de Clovis, *a* 7
Conquêtes. Terres de conquêtes, *a* 99
Conſeillers, *a* 257
On augmente leur nombre, *b* 77
Conſpiration d'Amboiſe, *b* 149-152
Conſtitution du royaume de France, *a* 17-139
Contributions ſingulieres, *a* 118
Cordon bleu, *b* 17-185
Corneille, (Pierre) *b* 282-287-302-308
Corvées, *a* 164
Cour d'amour, *a* 177
de France, *a* 186
du roi, *a ibid.*
des pairs, *a ibid.*
Cour plénieres, *a* 51
Couronne d'épines, *a* 219
Couronnement d'Iſabelle de Baviere, *a* 333
Coutumes. Pourquoi elles ſont différentes en France ? *a* 16
pour les nobles & les roturiers, *a* 100
Croiſade. Origine de ce nom, *a* 161
Premiere, *a ibid.*
Seconde, *a* 177-180
Troiſieme, *a* 190
Quatrieme, *a* 227-230

Cinquieme, *a* 241-243
Croiſés. Voyez *Croiſade.*
Croix. (Jugement de la) Epreuve, *a* 49
Croix érigées ſur les grands chemins; à quelle occaſion, *a* 158
Cruauté de Clotaire II, *a* 28

D

DAGOBERT *I*, *a* 30 *III*, *a* 39-40
Dauphin. Origine de ce titre, *a* 295
Premier prince qui le porta *a ibid.*
Dauphiné, donné à la France, *a ibid.*
Débonnaire. Ce que ſignifioit ce nom, *a* 79
Décimes. Maniere de les lever, *b* 86
Décadence des lettres dans les Gaules, *a* 57
Denier évalué à notre maniere de compter, *a* 63-115
Denis, (Saint) *a* 33-34
Deuil de nos rois, reines, &c. *a* 352
Uſages de le porter. *a ibid.*
Etiquette actuellement obſervée pour tous les deuils. *a* 354
Devins, *a* 55-147
A la cour de France, *b* 62
Diamans, *a* 303
Dietes de la nation *a* 253 *b* 262. Voyez

Etats-généraux.
Diex el volt. Cri de guerre de la premiere croiſade, *a* 161-163
Dignités rendues héréditaires, *a* 123
Diocèſe, *a* 107
Diſcipline militaire, *a* 374
Diſputer de la chape à l'évêque. Origine & ſens propre de ce proverbe, *a* 117
Diſtinctions attribuées à la naiſſance, *a* 99
Diſtributions manuelles, *a* 32
Divination, *a* 146
Divorce, en uſage parmi les Francs, *a* 19
Dixme Saladine, *a* 190
Doge de Gênes, à Verſailles, *b* 325
Domaine des rois de la premiere race, *a* 43
Don gratuit, *b* 86
Dot donnée aux femmes par les maris, *a* 18
Duel. Epreuve, *a* 89
Duels fameux, *b* 133
Duc. Origine de ce titre, *a* 43-100-124
Duché-pairie. Premier exemple de ces ſortes d'érections, *a* 250
Du Gueſclin, *a* 303-306-309-312-320-332

E

Eau froide. Epreuve, *a* 91
Eau chaude. Epreuve, *a* 93
Echecs. Origine de ce jeu, *a* 199
Echevins, *a* 165
Origine de ce nom, *a* 101
Ecoles publiques, *a* 56
des anciens Gaulois, *a* 59
établies par Charlemagne, *a* 63
Écrouelles guéries par les rois de France *a* 151 *b* 38
Écuyer, *a* 101
Édit concernant la monnoie, *a* 114
contre le luxe, *b* 249
Élections des évêques, *b* 82
Eléphant, le premier qui ait paru en France. *a* 67
Eloge du roi Robert, *a* 155
de Charles VII, *a* 380
de Louis XII, *b* 76
de François I, *b* 130
d'Anne de Bretagne, *b* 51
de Bertrand du Guesclin, *a* 335
du chevalier Bayard, *b* 97
Eloquence des anciens Gaulois, *a* 59
Empire d'Occident, *a* 66
Enfans offerts, *a* 56
Sans-souci, *a* 343 *b* 284

Enseigne, a 197
Entrée de Charles VII dans Paris, a 369
du duc de Bourgogne, en 1418 a 347
Epices. Origine de ce nom donné aux frais d'un procès, b 71
Epitaphe de Clovis, a 9
de Pépin, a 52
de Charlemagne, a 78
sur Louis XIII, b 309
d'Anne de Bretagne, b 73
du maréchal de Rantzau, b 300
contre Catherine de Médicis, b 199
Epreuve réservée pour les prêtres, les moines & les femmes, a 93
Epreuves. Leur nombre; la maniere de les subir, &c. a 86-118
Esclaves, a 31
Origine de ce nom, a 165
Ce qu'ils étoient en France, a *ibid.*
Parmi *les Juifs*, a 188
Différentes manieres de les affranchir, a 269
Etablissemens de S. Louis, a 243
Etat des finances, en 1560, b 155
Etats généraux du royaume, a 253-301 b 15-152-156-219-261-264
Eternumens, a 56
Etoffes. Leur prix fixé par Charlemagne, a 73

par Philippe le Bel, *a* 249
Etoile, (Ordre de l') *a* 298
Etrennes diaboliques, *a* 56
Eude de Sulli abolit la fête des fous, *a* 376
Evêché, *a* 107
Evêques. Leur élection, *b* 82
Cérémonial de leur ordination, *b* 83
Nom qu'on leur donnoit, *b* 82
Et qu'ils se donnoient mutuellement autrefois, *a* 186
Obligés au service militaire, *a* *a* 107-112
Comment ils se rachetoient de cette obligation, *a* 43
Leur puissance sur tous les biens de leurs églises, *a* 278
Ce qu'on étoit obligé de leur fournir, pendant la visite de leurs diocèses, *a* 107

F

FABLIAUX, *a* 177
Facéties, *b* 284
Fainéans, (Rois appellés) *a* 39-40
Famine, *a* 34-106 154
Farces, *b* 284

Farceurs, *a* 66
célebres, *b* 285
Fauconier, *a* 29
Fauxbourgs de S. Germain ; ſes commencements, *a* 230
Faux-monnoyeur. A quelle occaſion ce nom fut donné à Philippe le Bel, *a* 253
Fer chaud. Epreuve, *a* 93
Feſtins après les funérailles, *a* 116-117
Fête établie à Beauvais, *b* 21
des fous, *a* 375
Fêtes ; combien on en célébroit autrefois chaque année, *a* 70
célebres à l'entrée d'une reine de France, *a* 333
Fiefs Leur premiere origine, *a* 123
Fleur-de-lys, préſentée à Louis XI dans la ville de Tournay, *b* 5
Fleurs-de-lys, *a* 326
Foires célebres, *a* 117
Formule de divorce, *a* 19
Foudre d'Italie. Surnom donné à Gaſton de Foix, *b* 67
France, *a* 2
ſon étendue, *a* 55
Francs. Leur premiere origine, *a* 1
Leur caractere, *a* 2-5
Leur établiſſement dans les Gaules, *a* 3
Leur religion, *a* 4

Francs. Leurs loix, *a* 5
Leurs mœurs, *a* 5-6
Franchiſe. Origine de ce mot, *a* 3
Francique, *a* 12
Franciſque; arme en uſage parmi les Francs, *a* 6
François I, *b* 77
François II, *b* 149
François (Les) obligés au ſervice militaire, *a* 43
Françoiſe. (Langue) Son origine, *a* 102
Frédegonde, *a* 22
Funérailles de Philippe-Auguſte, *a* 209

G

GABELLE. Son établiſſement en France, *a* 293
Gage de bataille, *a* 90
Gaie ſociété des ſept Troubadours, *a* 286
Gantelet de fer en uſage pour les épreuves, *a* 93
Gardes du ſceau, *a* 27
Gaſton de Foix, *b* 67
Gaulois. Leurs progrès dans l'éloquence, *a* 59
Gauthier-Garguille, farceur, *b* 285
Gazette de France. Epoque de ſon établiſſement. *b* 295

Gendarmerie Françoiſe, *a* 371
Genevieve, (Egliſe de Ste.) *a* 6-7-179
Génois. Réponſe que leur fit Louis XI, *b* 19
Gentilshommes. Origine de ce nom, *a* 100
Gentilshemmes. Quels noms on leur donnoit, *b* 65
Gerbaut ſauve la ville de Paris, *a* 129
Germain. (Egliſe de S.) *a* 14
Gontran, roi d'Orléans, *a* 22-23
Gourmand celebre, *a* 12
Grand aumônier du roi, *a* 76
de France, *a ibid.*
Gros-Guillaume, farceur, *b* 285
Guerre civile, *b* 149-190
des trois Henris, *b* 193
Guillaume le Conquérant, *a* 159
ſes obſeques, *a* 160
Guillot-Gorju, farceur, *b* 285

H

HABILLEMENS des anciens Francs, *a* 21
des femmes, *a ibid.*
de Charlemagne, *a* 73
en uſage vers le XIIe ſiecle, *a* 194

reglemens à cet égard, *a* 249
Hallebarde. Origine de ce nom, *a* 22
Harangues faites à Henri IV, *b* 217
à Louis XIII, *b* 294
Hardi, (Alexandre) poëte, *b* 276
Hauts-de-chauſſes, *b* 146
Henri I, *a* 156
Henri II, *b* 133
Henri III, *b* 180
Henri IV, *b* 200-321
ſa naiſſance, *b* 141
Héros de la tendreſſe filiale, *b* 57
Héroïnes Françoiſes, *a* 125-298-306 *b* 12-21-115-180-278 &c.
Hiſtoire. Maniere dont on l'écrivoit autrefois, *a* 61
Hiſtrions, *a* 66
Hommes d'armes, *a* 372
de corps, *a* 269
Horloges à balancier, *a* 146
à roues, *a* 312-328
Horoſcope de Henri II, *b* 134
Hoſpitalité. Loi portée en ſa faveur, *a* 125
Hôtel-de ville de Paris, *a* 305
Hugues le Blanc, le Grand, &c. *a* 141
Capet, *a* 145

J

JEAN I, a 298
Jeanne de France, épouſe de Louis XII, b 45
diviſion d'un de ſes panégyriques, b 52
culte qu'on lui rend, *ibid.*
Jeu de cartes, a 399
d'échecs, a 199
Jeûne. Comment on l'obſervoit, a 70
Jeux, a 24. 197
floraux, a 286
Ignorance, du Xe ſiecle, a 147
du XVIe, b 62
Impoſition ſinguliere, a 302
Impôts. Ancienne maniere de les payer, a 43
Imprimerie. Commencemens de cet art, a 370
Progrès *qu'il* fit d'abord en France, a 371
royale. Son établiſſement, b 112
Imprimeurs célebres, a 371
Infanterie Françoiſe, a 43
compoſe ſeule les armées, a *ibid.*
Dijonnoiſe, b 282

Invalides, (Hôtel des) *b* 321
Jodelle, (Etienne,) poëte, *b* 286
Jongleurs, *a* 66
Journée des éperons, *b* 69
des dupes, *b* 291
Joûtes, *a* 25-197
Joyau, *a* 197
Joyeuſe inſtitution, *a* 344
Italie, appellé le tombeau des François, *b* 56
Jubilé, *a* 252
Jugemens de Dieu. Epreuves, *a* 86
Juges accordés aux communes, *a* 166
noms qu'ils porterent, *a* 186
Juifs. Servitude qui leur étoit impoſée à Toulouſe, *a* 126
Excès qu'on leur reprochoit, *a* 282
On les bannit du royaume, *a* 188-339
Leur établiſſement à Metz, *a* 339

L

LADRE, (Saint) *a* 283
Ladreries, *a ibid.*
Lai, ou *laïque*. Signification propre de ce mot. *a* 141
Lais, eſpece de chanſon, *a* 176
Landi, (Foire du) *a* 117

XIVe ſiecle, *a* 329
Livres. Le premier qui ait été imprimé, *a* 370
Livrées, *a* 51-227
Loi Salique. *Voyez* Salique.
Loix des Allemands, des Bavarois & des Ripuariens, *a* 30-31
ſomptuaires, les premieres qui aient été portées en France, *a* 73
Loix. Celles qu'on donna en 1294, *a* 249
Origine de la diverſité des loix & des coutumes, *a* 16
Lombards. Leur origine, *a* 12
Leurs uſures, *a* 297
L'ordre du roi, *b* 17
Lothaire, *a* 139
Louis. Origine de ce nom, *a* 135
Louis I, *a* 79
Louis II, le Bégue, *a* 122
Louis III, *a* 124
Louis IV, d'Outremer, *a* 139
Louis V, *a ibid.*
Louis VI, le Gros, *a* 164
Louis VII, le Jeune, *a* 175
Louis VIII, Cœur-de-Lion, *a* 211
Louis IX, Saint, *a* 215-337
Louis X, Hutin, *a* 268
Louis XI, *a* 372 *b* 1
Louis XII, Pere du Peuple, *b* 50

Louis XIII, le Juſte, *b* 257
Louis XIV, le Grand, *b* 311-112 113
Louis XV, le Bien-aimé, *a* 7-69-252 *b* 331
Loups. Chaſſe qu'on en fit vers 835, *a* 97
Luxe de la cour de France, *a* 150
de l'armée Françoiſe, *a* 303
réprimé par Charlemagne, *a* 73.
par Louis le Débonnaire, *a* 80
par Henri IV, *b* 249

M

Magicien, *a* 147
à la cour de Charles VI, *a* 339
conſulté par une comteſſe de Flandres, *a* 206
Magnificence de Charles VI, *a* 341
Majeſté. Quand ce titre a commencé d'être en uſage, *b* 26
Main; racheter ſa main, *a* 93
en mettre ſa main au feu. Origine de cette façon de parler, *a ibid.*
Majorité des rois de France, *a* 315-524
Maires du palais, *a* 26-139

Maires des villes municipales, *a* 165
Maiſon-aux-Piliers, *a* 305
Maiſons de ville, *a* 166
Maîtres en divinité; nom que l'on donnoit aux docteurs de la faculté de théologie de Paris, *b* 42
Maniere de proclamer les rois de France, *a* 43
Manſeau (*Un*) vaut un Normand & demi & deux Angevins; origine de ce proverbe, *a* 39-40
Manſionnaire, *a* 29
Mantel de S. Martin, *a* 74
Marc d'or & d'argent, *a* 115
Maréchal des logis, *a* 29
Maréchaux de France, *a* 349
Mariages des anciens Francs, *a* 18
Marine. La premiere fois qu'il en eſt parlé dans notre hiſtoire, *a* 12
Marquis, *a* 80
Origine & ſignification de ce titre, *a* 160
Marſeille, *b* 99
Maſques. Origine de ce nom, *a* 117
Maſſacre de Vaſſi, *b* 159
de la S. Barthelemi, *b* 174
Mathématiques. Quand on en donna les premieres leçons en France, *a* 146
Maurice de Sully, évêque de Paris, *a* 183

Mauſolée de Clovis, *a* 9
de Louis XII, *b* 73
de Henri III, *b* 183
Maxime remarquable du roi Jean, *a* 306
Mazarin, (Le cardinal) *b* 311
Médailles frappées après la levée du ſiege de Metz, *b* 137
Meneſtrels, ou Meneſtriers, *a* 66-175
Mere-folle, (La) aſſociation, *b* 282
Mérovingiens, *a* 4-39-46
Milice Françoiſe
ſous les rois de la premiere race, *a* 43
ſous ceux de la ſeconde, *a* 139
des provinces, *a* 43
Mimes, *a* 66
Mines. Premier uſage qu'on en fit dans les ſieges, *b* 58
Miracles de S. Martin, *a* 130-131
Modes ſingulieres pour les habits, *a* 194
Moliere, *b* 282-288
Momeries, *b* 284
Monaſteres. Comment ils étoient fondés par les François, *a* 61
Redevances qu'ils payoient, *a* 107
Monétaire, *a* 115
Monnoie ſous la premiere race de nos rois, *a* 716
Figures & légendes qu'elle avoit, *ibid.*

Monnoie Quel étoit ſon uſage, *a* 114
Le moyen d'en avoir, *a* 115
Droit de la battre accordé à des évêques, &c. *a* 39
Changement que l'on y fit en 1302, *a* 253
Monnoie faite du treillis qui environnoit le tombeau de S. Martin, *b* 94
Mont-faucon. Remarque ſur les fourches patibulaires qui s'y trouvoient autrefois, *a* 271
Montmorenci, (Mathieu II de) *a* 209-217
Monument; le plus ancien que nous ayons, *a* 102
Monſeigneur; à qui on donnoit ce titre, *b* 65
Monſieur; quand ce nom commença d'être en uſage, *ibid.*
Mortiers; employés pour la premiere fois, *b* 92
Myſteres, (Repréſentation des) *a* 66-266-344 *b* 283
Myſteres. Pieces dramatiques, *b* 134
Poëtes fameux en ce genre, *b* 283

N

Naples. Conquête de ce royaume, *b* 46-47-48-58
Nécromancie, *a* 147
Négociants, (Compagnie de) *a* 82
Nobles, *a* 99-100-123
Noblesse. Son origine, *ibid.*
Ses différens titres, *a* 100
Rendus héréditaires, *a* 123
Nom que prenoient les rois de la premiere & de la seconde race, *a* 56
Nomenoi, duc des Brétons, *a* 108
Noms en usage parmi les François, *a* 134
Leur signification propre, *a* 135
Cause des variations dans les anciens noms, *ibid.*
que l'on donnoit aux personnes de qualité, aux chevaliers, &c. *b* 67
Normandie, (La) *a* 106-134
est réunie à la couronne, *a* 169-200
pour toujours, *a* 378
Preuve de zéle qu'elle donna en 1338, *a* 292
Normands. Origine de ce nom, *a* 105
Leurs premieres expéditions *a* 83

Normands. Leurs ravages, *a* 105
Leur caractere, *a ibid.*
Ils assiegent Paris en 886, *a* 128
& s'établissent en France, *a* 136
Notre-Dame de Paris, construction de cet édifice, *a* 183

O

OBOLE. Quelle étoit sa valeur, *a* 115
Obsèques de Charlemagne, *a* 77
de Philippe-Auguste, *a* 209
de François I, *b* 130
de Charles IX, *b* 179
d'Anne de Bretagne, *b* 74
de Guillaume le Conquérant, *a* 160
Officiers principaux de la maison du roi, *a* 29
Offrande que les parens faisoient de leurs enfans, *a* 57
Offrandes ordinaires de Louis XI, *b* 38
Opéra, *b* 312-313
Or abondant en France, *a* 30 *b* 36
employé pour la monnoie, *a* 115
Oracles, *a* 147
Oraisons funébres.
Premier exemple que nous en

ayons, a 332
Oraiſons. Comment on les prononçoit autrefois, b 76-130
Oratoire des rois de France, a 75
Ordination des évêques, b 82
Ordonnance civile, b 319
criminelle, b 321
Ordre du roi, b 17
de l'étoile, a 298
de S. Michel, b 15-184
du S. Eſprit, b 17-185-186
Ordres (Les trois) de l'état, a 301
Orgue; le premier qui ait paru en France, a 51
Oriflamme, a 173
Orléans. Fête célébrée le jour que cette ville fut délivrée par la Pucelle, a 364
Orléannois. Preuve de fidélité qu'ils donnerent à Charles VIII, a 41

P

PAIN dont on fit uſage pendant une famine, a 155
Pairies laïques; ſe trouvent toutes réunies à la couronne, a 378
Pair. Origine & ſignification propre de ce mot, a 185
Pairs du royaume, a 186

Pairs bourgeois, *a ibid.*
de France, *a ibid.*
On fixe leur rang avec les princes du ſang, *b* 182
Paix de Dieu, *a* 156
des Dames, *b* 108
Palais. Origine de ce nom donné aux lieux où l'on rend la juſtice, *a* 44
Pantomimes, *a* 25-66 *b* 282
Papier en uſage en France, *a* 85
Paris. En quoi conſiſtoit ſon enceinte, *a* 128
On le fortifie; on l'embellit; on en pave les rues, *a* 189
Nos rois y établiſſent leur demeure, *a* 7-148
On en fixe les limites, pour la premiere fois, par un édit, *b* 135
Son blocus, en 1590, *b* 207
Nombre de ſes habitans, en 1467, *b* 13
Pariſiens. Louis XI confirme leurs privileges, *b* 10
punit les plaiſanteries qu'ils faiſoient ſur lui, *b* 14
Parlement, *a* 257-273
Paroiſſes, *a* 107
Paroles remarquables, de Louis VI, *a* 73

Paroles de Louis IX, *a* 232-240
de Philippe le Bel, *a* 252
de l'assemblée générale de la nation, *a* 255
de Clemence de Hongrie, *a* 272
du roi Jean, *a* 306
de Charles V, *a* 315-319-322
de Bertrand du Guesclin, *a* 321
de Castelmorant, *a* 327
du duc de Bourbon, *a* 345
du duc de Bourgogne, *a* 379
de Louis XII, *b* 50-51-56-60 64 67
de François I, *b* 77-80-116-122
du maréchal de Vieilleville, *b* 119
du marechal de Brissac, *b* 144
du duc de Guise, *b* 164
de Charles IX, *b* 173
d'Achilles de Harlay, *b* 195
de Henri IV, *b* 194-203-209-217-226-233-238-240
de Gilles de Sommieres, *b* 252
de Louis XIII, *b* 272-298
de M. de Brienne, *b* 296
du duc d'Epernon, *b* 301
du duc de Rohan, *b* 303
de Louis XIV, *b* 329
du maréchal Fabert, *b* 308
Partage de l'empire François par Charlemagne, *a* 73

Paſſage de la Doire, *b* 113
Paſtorale, (La grande) *b* 303
Paſtorales, *a* 176
Paſtoureaux, *a* 281
Patelin, (L'Avocat) farce & comédie, *b* 285
Patrimoine de S. Pierre, *a* 50
Pauvres, nourris par le roi Robert, *a* 150
Ordonnance à leur égard, *a* 69
Paye d'un homme d'armes, *a* 372
Pelerinages de Louis VII, *a* 182
communs en France, *a* 157
Pélerins (Les) donnent l'idée des repréſentations appellés *Myſteres*. *a* 265
Pénitence publique, *a* 125-161
Penſions accordées à des ſavans, *b* 62-111
Pépin le Vieux, *a* 34
le Jeune, *a* 40
le Bref, *a* 46-55
Pere des lettres, *b* 110
du peuple, *b* 76
ſeul nom donné autrefois aux évêques, *b* 81
Perles. Ce qu'elles valoient autrefois, *a* 308
Pétard. Premier uſage qu'on en fit en France, *b* 187

Philippe I, *a* 158
Philippe II, Auguſte, *a* 188
Philippe II. Trait de fermeté qu'il donna dans ſa jeuneſſe, *a* 182
Philippe III, le Hardi, *a* 245
Philippe IV, le Bel, *a* 248
Philippe V, le Long, *a* 275
Philippe VI, de Valois, *a* 288
Picards. Poëtes, *a* 177
Pierre. (La) Premiere expérience d'en guérir par inciſion, *b* 1
Pierreries abondantes en France, *a* 30
Plaids, *b* 262
Poëmes dramatiques anciens, *a* 177 *b* 285
Poëſie Françoiſe du XIVe ſiecle, *a* 286
Poëtes François. Quels furent les premiers, *a* 175
Poſtes. Leur établiſſement, *b* 27
Pragmatique ſanction, *b* 83
Préſens que l'on faiſoit au roi, *a* 107
envoyés à Pépin par le pape, *a* 51
que la ville de Paris fit à Charles VI, *a* 335
à Charlotte de Savoye, reine de France, *b* 12
Préſent du matin en uſage parmi les Francs, *a* 18
envoyé à Charlemagne par un Calife des Sarazins, *a* 61

Préſent envoyé à Louis XII par S. François de Paule, *b* 57
envoyé à l'empereur Vinceſlas, par Charles VI, *a* 341
Prince du royaume, *a* 182
Princes du ſang. On fixe leur rang entr'eux, & leur préſéance ſur les pairs, *b* 182
Priſonniers de guerre, faits eſclaves, *a* 43-165
Privileges ſinguliers accordés aux religieuſes de la Sauſſaye, *b* 59-75
Procès. Quand on commença d'en payer les frais, *b* 71
Proceſſion ordonnée par François I, *b* 112
de la Ligue, *b* 207
Prologues ajoutés, pour la premiere fois aux piéces de théatre, *b* 312
Promeſſe de mariage, faite par Henri IV, *b* 243-248
Provençaux. Poëtes, *a* 177
Proverbes. Origine de pluſieurs qui ſont encore en uſage, *a* 39-88-117-213 *b* 26-160, &c.
Pucelle (La) d'Orléans, *a* 361-362, &c.
Punition ſinguliere, *a* 31
Pyramides élevées ſur le chemin de Paris à S. Denis, *a* 245
Pythoniſſes, *a* 147

R

Race (Premiere) des rois de France, *a* 1-46
seconde, *a* 47
troiſieme, *a* 144
Rachemburgii ; nom Tudeſque, *a* 100
Racine, *b* 282-288
Rantzau, (Joſias) *b* 300
Ravages des Normands, *a* 105
des Bretons, *a* 106
Reclus, *a* 85
Redevances payées aux Francs, *a* 99
aux évêques par les curés, *a* 108
au roi par les évêques & les monaſteres, *a* 107
Référendaire, *a* 27
Réforme des monaſteres, *a* 81-116-122
miſe ſinguliérement dans l'abbaye de S. Maur des Foſſés, *a* 148
Régale, (Droit de) *a* 10
Regente. La premiere qui ait été en France, *a* 215
Reines, Quelle étoit autrefois leur adminiſtration, *a* 27
Remi, (Saint) Eloge de ſon éloquence, *a* 59

Roman remarquable, a 63
sont à des créanciers, a 344
Romieu la femme, ses parens, a 19
Roman romains, b 285
Rome. Origine de ce mot, a 135
Romieu, Le cardinal de) b 296-298-303-308
Rome, a 175
Son origine en France, a 181
Romiers, ou Romiers, a 30
Robert, roi, a 150
Robert Etienne : Imprimeur célèbre, a 371
Robe. A quelle condition une femme pouvoit en avoir plusieurs, a 249
Rochelle. La assiegée par Louis XIII, b 279
Rochemaure. Pierre de Visqué qu'ils donnerent au roi Jean, a 306
Rois-Chrétien, a 54
Ce titre resta permanent parmi les rois de France. b 26
Celui de Roi de Navarre, joint pour la premiere fois, à celui de Roi de France, a 248
Rois. Maniere de les proclamer, a 43
Rollon, chef des Normands, a 134
Roman, langage, a 102
Romans, livres, a ibid.
Celui d'Alexandre, a 180

Romans. Celui de la Roſe, *a* 258
Celui des trois Maries, *a* 293
Ronſard, poëte, *b* 177
Roturiers, *a* 123
Roue. Supplice employé contre des femmes, *a* 23
Rouen. Siege mémorable de cette ville, *a* 348

S

SACRE des rois de France, *a* 47-366
attribués aux archevêques de Reims, *a* 47-186
Conteſtation ſinguliere élevée à celui de S. Louis, *a* 217
Circonſtances de celui de Charles VII, *a* 364
de Philippe V, *a* 275
de Henri III, *a* 181
Sainte chapelle de Paris, *a* 193-219
Saliens, *a* 2-5
Salique. (Loi) Son origine & ſa promulgation, *a* 5
Précis de cette loi, *a* 15-16
Uſage qu'elle preſcrivoit pour rendre la liberté aux ſerfs, *a* 269
Additions faites par Charle-

[illegible], a 69
[illegible] Lettres & usages propres de cette loi, a 17-18-19-20 30-44-100
Ordonnances particulieres qui en ont été faites, a 269-275-288 b 182
Nouveau décret qui la confirme, a 276
[illegible], Terres, a 16
[illegible] On donnoit ce nom aux belles-lettres, a 321
[illegible]-comté donné à Louis XI par le duc de Bourgogne, b 14
[illegible] prises par Charlemagne, a 64
[illegible] composées, b 61-103-111-112-318
Distinction honorable que leur accordoit François I, b 112
[illegible] de [illegible], a 27
de Charlemagne, a 70
[illegible] Françoise : ce que l'on peut appeller son Berceau, a 341. (Voy. *Theatre François. Tragedie.*)
[illegible]me. Fin du grand schisme d'Occident, a 361
[illegible]. Renaissance en France, a 57 (Voyez *Lettres.*)
Vient en honneur, b 61-103-318
[illegible] admirables, b 326

Secrétaires d'état, *a* 218
du roi, *a* 27-218
rendent leurs charges plus considérable, *a* 218
Leur établiſſement, leurs loix, &c. *a* 310
Seigneur. Ce que ſignifioit ce titre, *b* 65
Seigneuries rendues perſonnelles, *a* 123
Sénéchal, *a* 29
En quoi conſiſtoit la charge de grand ſénéchal, *a* 169
Serfs. Ce qu'ils étoient en France, *a* 164 165
mis en liberté. *a* 164-230
affranchis ſans reſerve, *a* 269
Maniere de les affranchir, *a ibid.*
Sermens des anciens Francs, *a* 18
en langue Romance, *a* 103
différentes manieres de le prêter, *a* 18-87-125
d'où vient la coutume de lever la main en faiſant ſerment, *a* 87
Serment. Epreuve, *a* 86
Service militaire, *a* 43-107-123-140
Siege de Paris par les Normands, *a* 128
Ancienne maniere d'aſſiéger les places, *b* 92
Sobriquets. Leur origine, *a* 134
Sol évalué à notre maniere de compter, *a* 64-115

Sol. Combien on en faiſoit avec une livre d'or, *a* 115
avec une livre d'argent, *a ibid.*
Solde des ſoldats François, *a* 43
Sorbonne. Ses commencemens, *a* 229
Sorbonique. Son origine, *a* 340
Sorcellerie, *a* 147
Sorciers, *a* 55-147
Sort des ſaints, *a* 147
Sotiſes. Nom que l'on donnoit aux pièces de théâtre, *a* 344
Soulas. Eſpeces de chanſons, *a* 175
Spectacles, *a* 25-265-266-344 *b* 282
en uſage après les funérailles, *a* 116
Statue équeſtre de Philippe IV, *a* 293
de Philippe VI, *a* 291
de Henri IV, 261
Succeſſion à la couronne de France, *a* 145
réglée ſuivant la loi Salique, *a* 276
Diſpute à cet égard, *a* 288
Suiſſes. Leur premier traité avec la France, *a* 372 *b* 24
Premier corps de troupes qu'ils y aient envoyé, *b* 6
Précis du traité d'alliance perpétuelle faite avec eux, *b* 24
Ils ſauvent l'armée Françoiſe, *b* 47

Superſtitions des Francs, *a* 55
des François, *a* 147
Surnom. Leur origine, *a* 134
Ils deviennent héréditaires dans les familles, *a* 134. 209
Syrventes. Eſpeces de chanſons, *a* 177

T

TABARIN, farceur, *b* 285
Table de Charlemagne, *a* 70
réglée par une loi, en 1294, *a* 249
Taille. (La) Son origine, *a* 373
à volonté, *a ibid.*
Taille (La) augmentée par Louis XI, *b* 10
Talamaſques, *a* 117
Temple d'honneur, *a* 215
Templiers. Leur ordre eſt aboli, *a* 263
Tenans, *a* 197
Tenſons, eſpece de chanſons, *a* 177
Terres de conquêtes, *a* 99
Teſtament de Dagobert, *a* 33
de Charlemagne, *a* 72
d'un chef de brigands, *a* 329
Théatre François; ſon origine, ſes progrès, &c. *b* 282
Italien, *a* 266 *b* 183-311
Thierri III, *a* 39

Thierri IV, de Chelles, *a* 42-43
Tiers-état. Son établiſſement, *a* 165-252
Premiers privileges qu'il obtint, *a* 165
Il eſt admis aux diétes de la nation, *a* 253 *b* 264
Son influence dans les déliberations, *a* 301
Titres que prenoient les rois de France, *a* 55
donnés aux nobles, *a* 100
rendus héréditaires, *a* 123
Tombeau de Charlemagne, *a* 77
(Voyez *Mauſolée*.)
Tour de la Librairie, *a* 322
Tournois, *a* 25-196 *b* 147
Tragédie. La premiere qui ait porté ce nom, *b* 286
Ses progrès, ſa perfection, &c. *b* 284 288
Tranchée. Les ſoldats y travaillent pour la premiere fois, *b* 355
Tréſor de la chapelle impériale, *a* 117
des Chartres, *a* 192
de Charles V, *a* 324
Tréſors trouvés, *a* 69
Trève de Dieu, *a* 156
Tributs. Comment les premiers furent levés, *a* 100
Triumvirat, *b* 157
Trobadours, *a* 281

Troubadours, *a* 66-175-177
Troupes. Leur nombre fixé en 1355, *a* 301
Trouveres, *a* 175-176
Tudesque, langue des Francs, *a* 104
Turlupin, farceur, *b* 285

V

Vaisseaux des Normands, *a* 106
Vaisselle d'argent, *a* 23
portée à la caisse militaire, *b* 87
Vassaux 123. Origine de ce nom, *a* 270
Vassaux, (Grands) *a* 123
devenus independans, *a* 139.
soumis à l'autorité royale, *a* 144-162-164
Vavasseurs. Origine de ce nom, *a* 370
Veille d'armes, *a* 216
Velours, *b* 88-146
Venalité des charges, *b* 10-54
fixée dans celles de la magistrature, *b* 77
Veneurs, *a* 29
Vêpres Siciliennes, *a* 256
Vicomte. Origine de ce titre, *a* 101
Victor, (Abbaye de S.) *a* 179-278
Victoire remportée par une reine de France en personne, *a* 250

Victoires mémorables, *a* 3-42-126-202-234-256-328 *b* 64-78-126-162
Vilain. Origine & ſignification propre de ce nom, *a* 100-229
Vin d'Orléans. Combien on l'eſtimoit autrefois, *a* 249
Vitry le Brûlé, *a* 176
Vive le Roi. Combien cette acclamation eſt ancienne parmi les François, *a* 11
Univerſité de Paris. Son établiſſement, *a* 58
Nombre de ſes membres, en 1393, *a* 338
Voleurs. Comment on les puniſſoit, *a* 69
Peines ſingulieres portées contre eux, *a* 124
Uſuriers fameux, *a* 188-297
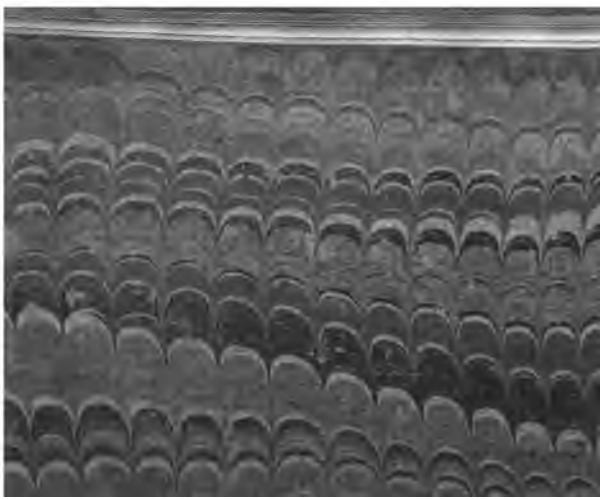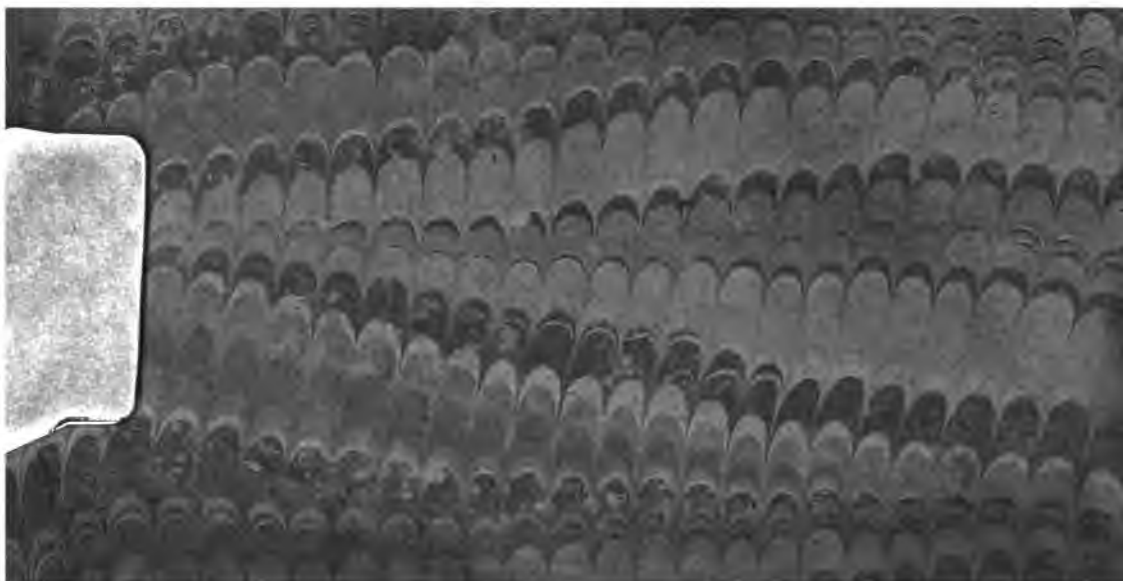
Fin de la Table.